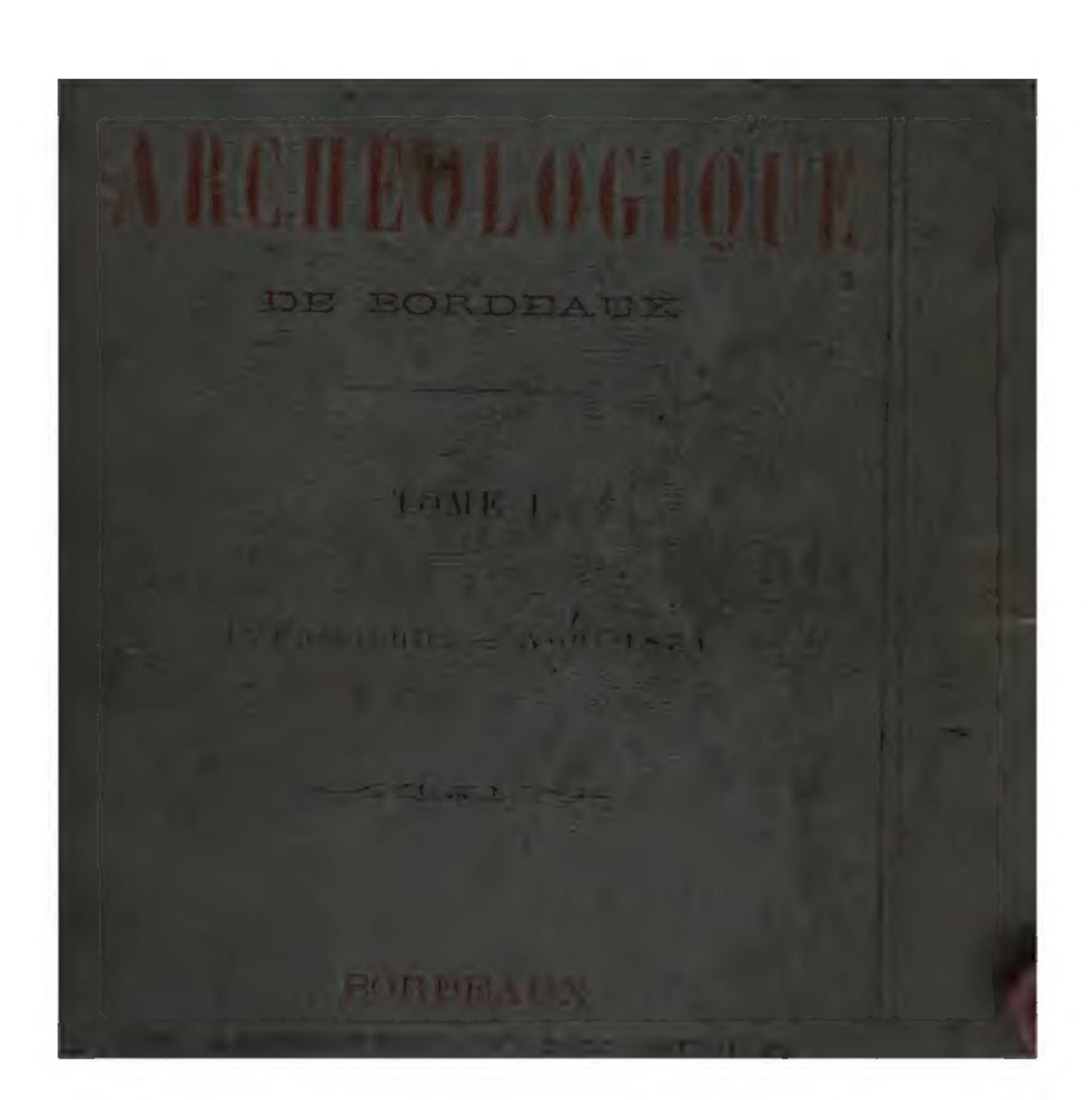







ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX
TOME I
BORDEAUX



SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME I

1er Fascicule. — Août 1874



BORDEAUX

CH. LEFEBVRE	Vve P.-M CADORET
LIBRAIRE	IMPRIMEUR
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6	12 — RUE DU TEMPLE — 12

1874

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

STATUTS

TITRE I
BUT DE LA SOCIÉTÉ

Article 1.

Une Société d'archéologie est établie à Bordeaux pour contribuer à la propagation de l'étude archéologique des monuments de toute nature, antérieurs au XIXe siècle et concernant l'ancienne Aquitaine. En vue de ce but, elle pourra fonder des cours publics, donner des prix, organiser des expositions, faire des publications destinées à rendre plus facile la connaissance des antiquités (surtout locales).

TITRE II
ORGANISATION

Article 2.

Le nombre des membres de la Société est illimité. Pour être admis à en faire partie, il faudra être présenté par deux sociétaires, réunir la majorité absolue des membres présents à la plus prochaine assemblée générale et s'engager à payer une cotisation annuelle. Il pourra y avoir des membres correspondants.

Article 3.

Chaque membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de douze francs par an, payables d'avance.

Les membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de deux cents francs, une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

ARTICLE 4.

La Société se réunira une fois par mois, à époque fixe, sur convocation. Elle se réunira, en outre, une fois chaque année pour entendre les comptes administratifs et procéder à l'élection des membres de son bureau. Le bureau pourra la convoquer toutes les fois qu'il le jugera convenable.

ARTICLE 5.

La Société tiendra, s'il y a lieu, une ou plusieurs séances publiques par an, où seront entendues des lectures relatives à l'objet de ses études et de ses travaux.

TITRE III

ADMINISTRATION

ARTICLE 6.

L'administration de la Société sera confiée à un bureau composé de dix membres, nommés en assemblée générale au scrutin individuel et à la majorité relative.

Il sera composé de : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires-adjoints, un trésorier, un archiviste et deux assesseurs. La Société nommera un président honoraire.

ARTICLE 7.

Les membres du bureau seront renouvelés chaque année et pourront être rééligibles aux mêmes fonctions, à l'exception du président qui sera remplacé par le vice-président ayant réuni le plus de suffrages.

En cas de décès ou de démission de l'un des membres du bureau, il sera pourvu à son remplacement, à la réunion suivante, par l'assemblée générale; le nouveau membre ne demeurera en exercice que pendant le temps qu'eût duré le mandat confié à son prédécesseur.

ARTICLE 8.

Le président dirige les discussions. Il représente officiellement la Société ; il est de droit membre de toutes les commissions et les préside lorsqu'il y assiste; sa voix est prépondérante. Il signe, en outre, conjointement avec le secrétaire, les délibérations et les actes faits au nom de la Société.

ARTICLE 9.

Les vice-présidents remplacent le président en cas d'empêchement ou d'absence ; ils sont élus, dans l'ordre de leur nomination, d'après le nombre de voix qu'ils ont obtenues. S'ils ont eu un même nombre de voix, le plus âgé aura la présidence.

ARTICLE 10.

Le secrétaire reçoit et signe la correspondance, ce dont il rend compte au bureau ; rédige ou fait rédiger par ses secrétaires-adjoints les procès-verbaux des assemblées générales ou des réunions du bureau ; il contresigne les actes de la Société, expédie les titres d'admission, donne les bons à tirer et fait de droit partie de toutes les commissions. Les procès-verbaux de l'année courante sont conservés par le secrétaire et remis ensuite à l'archiviste.

ARTICLE 11.

Les secrétaires-adjoints remplacent au besoin le secrétaire.

ARTICLE 12.

Le trésorier fait opérer les recouvrements, effectue les paiements sur mandat délivré par le président, après délibération du bureau. Il tient la comptabilité et dresse les comptes d'administration financière, qui, sur rapport d'une commission, sont soumis à l'acceptation de l'assemblée générale.

ARTICLE 13.

L'archiviste reçoit et conserve les pièces, titres, plans, dessins, livres, documents, monuments et objets divers appartenant à la Société. Il tient un registre où sont consignées les découvertes

archéologiques faites dans la contrée, registre qu'il communique, sans déplacement, aux personnes qui lui en font la demande.

ARTICLE 14.

Le bureau fixe et règle les dépenses, nomme et révoque les employés, détermine l'ordre des travaux et leur nature, ordonne les recherches et vérifications, entend les rapports, reçoit les communications, décide quelles lectures devront être faites en assemblée publique, quelles publications pourront être faites au nom de la Société; enfin, règle tout ce qui se rapporte aux cours, conférences et expositions.

ARTICLE 15.

Pour être valables, les décisions du bureau devront être prises, cinq de ses membres au moins étant présents.

ARTICLE 16.

Le bureau nomme des commissions prises dans le sein de la Société à l'effet d'exécuter les travaux, vérifications et recherches dont elle reconnaît l'utilité.

Le bureau peut autoriser un ou plusieurs membres de la Société à le représenter et lui déléguer à cet effet, dans un but déterminé, une partie de ses pouvoirs.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 17.

Les membres de la Société agissant en son nom, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ne contractent aucune obligation personnelle et ne peuvent être exposés à aucun recours à raison des actes qu'ils souscrivent en nom qualifié.

Dans aucun cas, les membres de la Société ne peuvent être tenus au-delà du paiement de leur cotisation.

ARTICLE 18.

La Société s'interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ARTICLE 19.

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

ARTICLE 20.

Les sociétaires recevront les publications de la Société; des places leur seront réservées dans les cours et autres réunions publiques qu'elle tiendra.

ARTICLE 21.

Aucun changement ne pourra être fait aux dispositions des présents statuts, s'il n'est déposé une demande écrite appuyée par deux membres : le changement sera discuté en assemblée générale et devra être voté par les deux tiers des membres inscrits, ou, si ce nombre n'est pas atteint, à la prochaine réunion générale, à la majorité des suffrages, quel que soit le nombre des membres présents.

ARTICLE 22.

Tous pouvoirs sont donnés au bureau pour faire, dès que les circonstances le permettront, reconnaître la Société comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 23.

En cas de [illegible] appartenant à la Société [illegible].

Nous, Préfet de la Gironde, etc.

Vu le règlement [illegible] ville de Bordeaux [illegible] de la Société [illegible];

Vu les articles [illegible]

Vu le décret du 25 mars 1852;
Vu les articles 291, 292 et 293 du Code pénal ;
Vu l'avis de M. le Maire de Bordeaux :

Arrêtons :

I. Est autorisée la formation de la *Société archéologique de Bordeaux*.

II. Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent arrêté, les statuts visés par nous.

Aucune modification ne pourra y être apportée sans notre autorisation.

III. M. le Maire de Bordeaux est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 6 septembre 1873.

Pour le Préfet :

Le Conseiller de préfecture délégué,
Signé : AYRAUD.

EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Séance du 2 mai 1873.

M. Sansas rappelle que depuis longtemps avait été conçu le projet de créer à Bordeaux une Société d'archéologie : dès 1864 quelques adhésions avaient été réunies; en 1867, une commission, composée de MM. Lussaud, Belin de Launay, Souriaux et Sansas, fut chargée d'élaborer un projet de statuts. Ce travail, adopté dans une réunion postérieure, fut soumis à l'approbation de l'autorité, mais resta dans l'oubli. Aujourd'hui le moment est venu de demander de nouveau l'autorisation légale ; la création d'une pareille Société est nécessaire : car il est peu de villes aussi riches que Bordeaux en éléments archéologiques de toute sorte.

M. Sansas donne ensuite lecture du projet de réglement étudié par l'ancienne commission et fait connaître la liste des adhérents qu'il a recueillis.

M. le Président croit urgent de discuter, avant tout, les divers articles de ce réglement, et de les faire adopter par l'autorité avant de les publier.

M. Gassies demande que la Société ne soit pas bornée au département de la Gironde, mais qu'elle comprenne aussi les départements limitrophes. M. le Président répond que les fondateurs ont entendu comprendre dans le ressort de la Société tous les départements formant l'ancienne Aquitaine.

Un membre ayant représenté que la cotisation de 10 à 12 fr. paraît minime pour une telle entreprise, M. Sansas réplique que cette somme a été fixée ainsi précisément pour mettre la Société à la portée de tous, ce qui d'ailleurs n'empêchera point les souscriptions volontaires. M. le

Président opine pour un nombre de membres illimité sans titres particuliers.

M. Gaullieur propose de nommer un bureau, lequel désignera à son tour une commission chargée de discuter le règlement.

M. Sansas n'est pas éloigné de l'idée de créer des dames patronesses.

Après quelques observations de MM. Gaullieur et Sansas, il est décidé que la suite de la discussion du règlement sera ajournée à la semaine suivante, et en attendant il sera recueilli de nouvelles adhésions.

M. Sansas pense que l'on ne peut former un bureau définitif qu'après approbation de la Société par l'autorité, mais que dès aujourd'hui on devrait nommer un archiviste provisoire, et, sur sa proposition, M. Gaullieur est désigné pour remplir cet emploi.

M. Gassies demande que l'assemblée supprime le titre de fondateur de la Société.

M. de Lacolonge propose de faire les convocations par la voie des journaux.

M. Léo Drouyn termine la séance en montrant les épreuves de quelques gravures exécutées par le procédé Gagnebin, et il démontre l'avantage pécuniaire qu'il y aurait pour la Société à employer ce procédé pour les planches qui seront nécessaires.

Séance du 9 mai 1873.

M. Baudrimont lit une lettre de M. Sansas exprimant le désir que la Société se constitue au plus vite et nomme, sans tarder, un bureau définitif. M. le Président fait observer que, selon ce qui a été dit précédemment, ce bureau ne peut être formé qu'après l'approbation de l'autorité.

M. Lussaud demande que l'on soit assuré d'abord d'un plus grand nombre d'adhésions. M. Souriaux appuie cet avis; déjà, dit-il, existe un bureau provisoire, une commission a élaboré un projet de règlement, le nombre des adhérents dépasse celui de vingt, nous sommes en mesure de soumettre à l'autorité la demande d'autorisation, en évitant, toutefois, de porter atteinte aux attributions de la commission des monuments historiques, et de s'exposer à ce que l'autorité préfectorale, trouvant suffisante cette dernière société, refuse, comme en 1868, son approbation à la nôtre.

Sur la demande faite par M. Gaullieur, pour savoir si les statuts pré-

sentés sont les mêmes que ceux de 1868, M. Souriaux répond que les statuts ayant été précédemment adoptés, ils n'ont dû supporter aucune modification.

M. Lussaud ne croit pas que le nombre des adhérents soit une question importante pour la Préfecture, car il se rappelle que l'ancien bureau de la Société sollicita en vain l'approbation de ses statuts, bien qu'il eût présenté une liste de cent adhérents : il pense même que l'existence de la commission des monuments historiques ne fut pas un obstacle, il croit qu'il convient de discuter dès à présent les statuts, puis une fois la position de la Société assurée, on procéderait à sa constitution définitive.

M. Souriaux propose de faire autographier les statuts, afin que les adhérents qui en recevront chacun un exemplaire puissent les étudier d'avance et formuler leurs réflexions dans la séance suivante, et que, dès le lendemain, la demande soit portée à la Préfecture. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Séance du 16 mai 1873.

M. le Président pensant que la discussion des statuts pourrait être longue demande la nomination immédiate du bureau définitif.

M. de Chasteigner croit qu'il faut d'abord faire acte d'existence, et que cet acte sera précisément constaté par l'adoption du règlement.

Après quelques réflexions de MM. Léo Drouyn et de Chasteigner, M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente et de la liste des adhérents demandées par MM. Delpit et Alaux. Il est fait droit à ces deux demandes.

M. Alaux propose de substituer aux mots : *Monuments antiques* ceux-ci : *Monuments* [illegible] *XIe siècle*.

M. Delpit demande la fusion des deux premiers articles.

Après les observations de MM. Drouyn, Alaux, Delpit et de Chasteigner, [illegible] sans restriction, l'assemblée adopte le premier art. [illegible] formulé [illegible]

M. de Chasteigner demande la création de membres correspondants, comme cela a lieu dans d'autres sociétés, celles de la Gironde et du Poitou par exemple.

D'après les avis de MM. Drouyn, Delpit, de Chasteigner, Lalanne et autres membres, il est décidé que la présentation par deux sociétaires est nécessaire pour les candidats titulaires, et que la question des correspondants sera réservée. La rédaction de l'article 2 est adoptée, ainsi que celle de l'article 3 réglant le montant de la cotisation.

Les articles indiquant l'ordre des réunions mensuelles pour les travaux, une réunion annuelle pour l'audition des comptes administratifs ainsi que pour la réélection du bureau, et les séances publiques, sont successivement rédigés et approuvés par l'assemblée.

Séance du 23 mai 1873.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Delpit propose de remplacer le titre d'ordonnateur général par celui de président honoraire, titre qu'il convient de conférer à M. Sansas.

M. de Chasteigner pense que l'on doit nommer deux membres assesseurs pour s'occuper des publications et remplacer au besoin le président absent. Il demande en outre la suppression du titre de secrétaire général, et propose enfin que le bureau soit composé de dix membres. M. Delpit appuie la motion de l'honorable préopinant, et l'assemblée adopte la formation d'un bureau ainsi composé : un président honoraire, un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux secrétaires adjoints, un trésorier, un archiviste et deux membres assesseurs.

Après un échange d'observations sur le nombre des sociétaires dont la présence serait nécessaire pour valider les décisions du bureau, l'assemblée adopte le nombre de cinq membres.

Sur l'article 5, touchant la préséance des vice-présidents, il est arrêté que les membres du bureau seront renouvelés chaque année et tous rééligibles, à l'exception du président, lequel sera remplacé par le vice-président ayant réuni le plus de suffrages, et dans le cas où le nombre de voix serait le même, le plus âgé des deux vice-présidents occuperait la présidence.

L'article 10 réglant les attributions des secrétaires est adopté avec modification.

MM. Gassies, Lalanne, Brives-Cazes, etc., discutent ensuite l'article relatif aux droits et fonctions du trésorier ; il est statué que le trésorier

tiendra la comptabilité, qui, sur le rapport d'une commission, sera soumise à l'acceptation de l'assemblée générale.

L'article 13 concernant l'archiviste passe sans modification.

Les attributions du bureau sont fixées par les articles 14, 15 et 16. M. de Chasteigner demande que les lectures devant être faites en séance publique ou destinées à l'impression, soient préalablement soumises au bureau.

Par l'article 17, les membres de la Société ne contractent aucune obligation personnelle, etc. MM. Brives-Cazes, de Chasteigner et Dezeimeris prennent tour à tour la parole, et après leurs observations sur les droits de la Société, l'article proposé est adopté.

L'article 18 interdit toute discussion politique et religieuse. A ce propos, M. de Chasteigner, réservant à chaque membre sa liberté de penser, cite pour exemple la question brûlante de l'archéologie préhistorique. Il est convenu, dit M. de Chasteigner, d'après le *Moniteur* ou *Journal officiel* de cette science, que, dans la recherche des matériaux pour l'histoire de l'homme, on doit écarter tout ce qui pourrait atteindre l'un des trois ordres de faits, personnels, politiques ou religieux. M. Delpit répond qu'à certain point de vue, dans cette science, tout pourrait être personnel; en histoire, on touche nécessairement la politique, et à propos de numismatique on peut aussi effleurer des questions religieuses. M. de Chasteigner reprend que, dans ce cas, il appartient au président de diriger le débat. M. Dezeimeris accepte volontiers l'article précité, mais il craint qu'il ne nuise à la discussion de certains faits scientifiques. Un article spécial sur cette question est inséré aux statuts.

Les trois derniers articles étant adoptés, l'ensemble du règlement est mis aux voix, et accepté par l'assemblée. Elle décide, en outre, que la rédaction définitive aussitôt arrêtée par M. le Secrétaire, MM. Léo Drouyn et Baudrimont se chargeront d'aller à la Préfecture faire la demande nécessaire pour l'obtention de l'autorisation administrative.

M. de Chasteigner propose de prendre une date fixe pour les réunions mensuelles; le premier vendredi de chaque mois est adopté; et, en conséquence, la Société commencera ses travaux aussitôt que l'approbation préfectorale aura été donnée.

Séance du 14 novembre 1873.

La Société ayant été autorisée, l'assemblée procède à l'élection du bureau.

Le scrutin est ouvert malgré le petit nombre des membres présents, et le bureau se trouve ainsi composé :

M. Sansas, président honoraire, élu par acclamation.

M. Delpit, président.

MM. Farine et Dezeimeris, vice-présidents.

M. Edouard Baudrimont, secrétaire.

MM. Emilien Piganeau et Maufras, secrétaires adjoints.

M. Lalanne, trésorier.

M. de Puifferat, archiviste.

MM. Lussaud et Labat, assesseurs.

La Société vote des remercîments à M. Drouyn et à M. Gaullieur pour le concours obligeant qu'ils ont bien voulu prêter jusqu'ici à la Société dans leurs fonctions respectives. M. Léo Drouyn remercie l'assemblée de ce témoignage bienveillant et lui promet un concours aussi dévoué qu'il lui sera possible.

Séance du 5 décembre 1873.

M. Jules Delpit, en prenant possession du fauteuil présidentiel, remercie d'abord l'assemblée, au nom du bureau tout entier, des démarches faites jusqu'à ce jour pour arriver enfin à l'établissement désiré d'une société qui ne tardera pas à manifester son utilité pour la sauvegarde des monuments précieux légués par les âges ; il espère que de nouvelles adhésions viendront augmenter les forces de la société naissante, et choisi lui-même pour diriger cette société, il mettra, avec l'aide du bureau, tout son zèle à se rendre digne de la tâche qui lui a été confiée.

M. le Président pense qu'un des premiers soins de la Société est celui de constituer les bases d'après lesquelles elle doit fonctionner. Il y a lieu, selon lui, d'établir des lectures, des rapports, des comptes-rendus des découvertes qui peuvent chaque jour se produire, enfin de faire des publications pour la propagation de la science archéologique. Pour sa part, il formule une proposition étudiée de concert avec M. Dezei-

meris, celle de publier des inscriptions découvertes à différentes époques, exemple qu'a donné dom Devienne en 1765.

M. Léo Drouyn pense, que pour donner une valeur incontestable à ces travaux, les inscriptions inédites devraient être relevées au moyen d'estampages ou de photographies. Il serait important de reproduire ainsi les cippes, les bas-reliefs et les statues qui se trouvent chez nous et qui sont des types particuliers de l'art bas Aquitain. Dans le début, ajoute cet honorable sociétaire, on pourra se contenter de quatre ou cinq planches par an ; mais que cette publication soit sérieuse, car nous devons nous faire connaître par de bonnes choses.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre de M. Sansas, qui remercie la Société de l'avoir nommé son président honoraire, et déclare que, quoique éloigné d'elle, il sera toujours à sa disposition. M. Sansas parle dans sa missive des démarches qu'il a faites auprès de l'autorité municipale pour obtenir la salle des cours d'agriculture de l'hôtel Jean-Jacques Bel ; le local des Prud'hommes étant devenu vacant, il engage la Société à ne pas laisser échapper l'occasion de se l'assurer afin d'y faire le dépôt des antiques exposés dans le local actuel à de certaines dégradations.

M. Gassies communique à son tour une autre lettre que lui a adressée M. Sansas, en date du 25 novembre. Dans celle-ci, notre président honoraire appelle l'attention de la Société sur les travaux qui s'exécutent au square de la tour Pey-Berland. Déjà sur ce même terrain, il a découvert diverses inscriptions, notamment celle de SERENVS, puis des épitaphes romaines et visigothes, des sarcophages et des chapiteaux mérovingiens. Au sud de l'église Saint-André, il a constaté l'existence de constructions romaines de petit appareil, et trouvé des médailles. Ces découvertes font supposer que de nouvelles fouilles exhumeraient d'autres monuments intéressants. Voyez, dit M. Sansas, s'il y a lieu de croire avec un savant qu'il a existé primitivement à Saint-André une église byzantine. De plus, la fontaine Divona devait se trouver dans les environs, à en juger par l'inscription gothique de la tour, et par des fragments de marbre déjà découverts tout auprès. Il existait encore un canal près de la rue des Palanques. Tout cela ne se rapporterait-il pas à la célèbre fontaine?

M. le Président fait remarquer que le peu de profondeur des tranchées opérées dans le square ne permet pas d'espérer grand résultat ; ce terrain ayant été déjà couvert de constructions privées, on n'en retrouvera que les fondations.

M. Dezeimeris est d'avis que la Société fasse une démarche auprès de l'autorité municipale au sujet des fouilles à faire dans le square, en lui rappelant que toutes les pierres monumentales et autres objets qu'on y pourrait rencontrer appartiennent de droit à la Ville.

Une discussion s'engage sur le droit que les entrepreneurs pourraient revendiquer sur ces matériaux. M. Drouyn pense que l'on peut facilement les indemniser par l'échange de pierres neuves. M. Dezeimeris voudrait que la Ville elle-même, par un rappel officieux, engageât les entrepreneurs à conserver les objets de valeur historique, en récompensant, au besoin, par des gratifications le zèle des ouvriers.

Sur la proposition de M. Baudin, l'Assemblée décide que deux lettres dans ce sens seront adressées, l'une au président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, l'autre au directeur de l'École de stéréotomie, puis qu'une note dans les feuilles publiques indiquera le musée préhistorique comme lieu provisoire de dépôt.

M. Braquehaye ayant émis l'idée de décerner des certificats, médailles ou diplômes aux ouvriers qui se distingueraient en rapportant des objets curieux, M. Lalanne pense que la Société doit se borner à provoquer ces sortes de témoignages de la part de la Municipalité elle-même, ce qui flatterait davantage leur amour-propre. La proposition de M. Lalanne est adoptée.

M. Lalanne craint que les fouilles du square soient peu productives; néanmoins il faut se hâter, dans quelques jours il ne serait plus temps.

M. le Président ajoute que si notre tentative auprès de l'autorité reste infructueuse, du moins la Société aura l'honneur de cette initiative; puis, sur sa proposition, une commission, composée de MM. Farine, Gassies et Dezeimeris, est chargée d'aller dès le lendemain exprimer au Conseil municipal les vœux de la Société.

Séance du 9 janvier 1874.

Répondant à la note adressée à l'autorité municipale au sujet des antiques de l'hôtel Jean-Jacques Bel, M. Marius Faget, adjoint au maire, écrit à la Société que des mesures de conservation seront prises à leur égard.

Une lettre de M. Braquehaye annonce un mémoire que cet honorable sociétaire se propose de communiquer à la Société.

M. Gassies rend compte de la démarche faite auprès de la Municipalité par la commission nommée dans la dernière séance, à l'effet de procéder aux fouilles du square Saint-André. Ces fouilles peu productives ont néanmoins mis à jour des fragments de marbre, des tuiles à rebord et un beau chapiteau mérovingien.

M. Counord, ingénieur, est élu membre de la Société.

L'assemblée discute ensuite l'opportunité d'imprimer dans ses publications les comptes-rendus des séances Un résumé de ces comptes-rendus est décidé ainsi qu'une note sommaire, laquelle devra paraître tous les mois dans les principales feuilles publiques de la Ville.

M. Léo Drouyn propose un format pour le texte des publications, et un autre pour les dessins qui constitueraient alors un album à part. M. le Président combat cette proposition dont la solution est ajournée ultérieurement.

M. Drouyn émet encore l'idée d'une statistique archéologique du département, question qui sera étudiée plus tard.

M. Baudrimont donne communication d'un mémoire envoyé par M. Sansas, et qui a pour titre : *Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive?*

L'auteur, traitant surtout de l'Aquitaine ethnologique, cite d'abord un texte de Jules César, d'après lequel il pense que l'on ferait erreur en jugeant, d'après l'état de la Gaule d'alors, de ce qu'avait été la race Celtique répandue sur plusieurs points de l'Europe.

M. Sansas réfute à ce sujet une opinion émise par M. Duruy, et s'appuie sur un passage de Pline, lequel désigne sous le nom d'Armorique l'ancien territoire occupé par les Celtes. Certains savants modernes ont cru que Pline avait confondu l'Aquitaine de son temps avec l'Aquitaine primitive. M. Sansas démontre qu'il n'y a point confusion, car l'historien latin spécifie bien qu'il parle des peuples qui existent ou qui ont existé. M. Sansas conclut qu'avant de porter le nom d'Aquitaine, notre pays se nommait Armorique, et cette conclusion est pour lui un point de départ pour l'étude de notre idiome local offrant une certaine analogie avec l'idiome bas-breton, tous les deux ayant dû, dans les temps antéhistoriques, émaner d'une origine commune.

M. le Secrétaire général est chargé d'écrire à M. Sansas pour l'aviser de l'audition de son mémoire et pour savoir si ce travail doit être poussé plus loin.

M. Charles Braquehaye communique quelques réflexions qu'il a écrites sous le titre : *De l'archéologie appliquée aux arts industriels*, et par

le. quelles il cherche à démontrer l'importance : 1° d'un musée archéologique; 2° de publications destinées à favoriser l'application de l'archéologie aux diverses professions artistiques, puis 3° de cours oraux afin de répandre dans les classes ouvrières la connaissance des styles de toutes les époques.

Dans ce remarquable mémoire où l'érudition se joint à la délicatesse des sentiments, M. Braquehaye passe en revue plusieurs célèbres monuments de l'architecture religieuse du moyen-âge; il cite des passages de plusieurs écrivains qui constatent que l'on connaissait depuis longtemps les procédés de peinture à l'huile, et qu'aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles les sculpteurs s'inspiraient des traditions antiques. M. Braquehaye, insistant sur ce qu'il appelle *l'étude par les yeux, la chose touchée,* rappelle que les grands artistes d'autrefois avaient été d'abord de simples ouvriers, connaissant parfaitement les règles fondamentales de l'art, point sur lequel il cherche aujourd'hui à fixer l'attention de tous ceux qui se livrent à une profession artistique.

L'assemblée vote l'impression de ce mémoire, dont la lecture a provoqué de sa part une approbation unanime.

M. Léo Drouyn manifeste le regret de voir généralement dans la biographie d'un artiste une lacune. Les historiens, selon lui, passent ordinairement sous silence ses luttes, ses efforts opiniâtres pour arriver à savoir dessiner; le public ne se figure pas la peine que l'on éprouve à devenir artiste. C'est pourtant un point sur lequel on devrait s'attacher, pour mieux faire ressortir le mérite de celui qui, par un travail incessant, a pu parvenir à l'apogée de l'art.

Séance du 6 février 1874.

M. Négrié, docteur-médecin, est reçu membre de la Société.

M. Baudrimont, chargé de s'enquérir auprès de divers imprimeurs de leurs conditions pour la publication des mémoires de la Société, donne avis à l'assemblée de ses démarches à ce sujet et promet de compléter les renseignements qu'il a déjà obtenus. Sur la demande de M. Benoist de faire paraître au plus tôt les premières publications de la Société, l'assemblée laisse au comité le soin de traiter avec un imprimeur.

M. Léo Drouyn propose de publier des lettres ornées et des signatures d'actes notariés, spécimens intéressants du type bordelais, et que

l'on trouve à la bibliothèque de la Ville et aux archives départementales. Jusqu'ici une seule société archéologique a produit ces sortes de publications.

Diverses opinions sont émises sur la proposition de M. Drouyn. Quelques personnes, MM. Lalanne et Dezeimeris, voudraient que ces caractères fussent reproduits sur des planches séparées du texte : d'autres les préféreraient en tête des chapitres, et dans ce cas, selon M. Counord, il serait nécessaire d'observer la corrélation des époques et le rapport que pourrait présenter avec ces lettres ornées le genre du sujet traité.

La proposition de M. Drouyn est ajournée, mais elle est votée en principe.

M. Baudrimont ayant dû, à cause de ses occupations nombreuses, se démettre des fonctions de secrétaire général, l'assemblée s'occupe de l'élection de son remplaçant. M. Delfortrie ayant obtenu la majorité des suffrages est nommé secrétaire général.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Baudrimont du zèle qu'il a montré durant son mandat.

M. Lalanne présente à l'assemblée un objet du plus haut intérêt trouvé dans un dolmen de l'Aveyron. C'est un fragment d'os conservant encore dans une cavité qui s'y est produite la pointe d'une flèche en silex. Ce fragment d'os examiné, M. Delfortrie pense qu'il a appartenu à un être humain, et M. Baudrimont croit y reconnaître, sans oser l'affirmer, l'extrémité inférieure d'un tibia. La flèche a dû frapper l'os de dehors en dedans; l'inflammation qui s'en est nécessairement suivie a dû produire un exostose, et le tissu osseux secrété par le périoste a modelé la flèche.

M. Lalanne se fait fort d'obtenir des renseignements plus précis, des dessins entre autres, de ce dolmen bouleversé par les bêtes fauves, à en juger par l'état dans lequel se sont présentés les débris, et parmi lesquels on a trouvé des colliers de schiste et divers ossements.

M. le Président demande si, à la publication que se propose de faire M. Lalanne, il ne conviendrait pas de joindre des gravures.

MM. Courrèges et Terpereau s'offrent à reproduire, par la photographie, le spécimen communiqué par M. Lalanne.

MM. Drouyn et Dezeimeris parlent ensuite de la découverte faite, il y a quelques années, d'une villa romaine au lieu de Baptestte, commune de Montcrabeau, département de Lot-et-Garonne. M. Drouyn y signale un atrium reconnaissable à des bases de colonnes, et à un sous-sol sillonné de murs, des mosaïques complètes, sans figures, un corridor, des hypo-

caustes, un puits, une fontaine, ainsi que des plaques de marbre, des mortiers peints, des monnaies du bas empire, enfin un chapiteau mérovingien, une lampe en terre portant le monogramme du Christ et une médaille de saint Sylvestre coiffé de la tiare.

M. Dezeimeris, qui a déjà écrit à ce sujet un mémoire lu en séance de l'Académie de Bordeaux, croit retrouver dans Bapteste l'Hebromagus de saint Paulin, ce qui semble résulter de deux lettres d'Ausone à ce saint personnage, puis d'une tradition populaire indiquant le séjour dans cette contrée du célèbre évêque de Nole.

Le nom de Bapteste rappellerait un ancien baptistère et le mot Montcrabeau ne serait lui-même que la corruption de Mons Hebromagus.

L'assemblée remercie MM. Drouyn et Dezeimeris de leur communication, et s'associe au vœu exprimé par l'Académie de voir bientôt le gouvernement faire l'acquisition du terrain de M. Faugère Dubourg, propriétaire actuel de ces intéressantes ruines.

La Société délibère ensuite sur les moyens à prendre pour commencer, dans un bref délai, le cours d'archéologie pratique proposé par M. Charles Braquehaye, et que doit faire cet honorable sociétaire.

Séance du 6 mars 1874.

Deux nouveaux membres sont admis dans la Société, ce sont : MM. Gouillaud, graveur sur bois, et Chavannes, mouleur, présentés dans la dernière séance.

M. Maufras, secrétaire adjoint, ayant quitté Bordeaux pour se retirer en Saintonge, l'assemblée pourvoit à son remplacement; les suffrages se portent sur M. Braquehaye, qui est élu secrétaire adjoint.

M. Baudrimont annonce que, d'après l'autorisation de la Société, il a traité avec un imprimeur, et que, par suite, vont commencer les publications votées.

La discussion du mémoire de M. Braquehaye se trouvant à l'ordre du jour, l'assemblée est invitée à en étudier les points principaux, savoir : 1° la création d'un musée archéologique; 2° les publications; 3° les cours d'archéologie pratique.

Un sociétaire, M. Girault, propose d'ajouter aux publications des notes et nouvelles archéologiques, indiquant les découvertes qui se produiront en différents endroits.

M. Baudrimont rappelle qu'un article des statuts porte que la Société doit être pourvue d'un registre où seront consignées les découvertes faites dans le département, et que ce registre sera, sans déplacement, mis à la disposition des sociétaires.

Quant à la question du musée et des publications en vue de l'instruction populaire, M. le Président fait observer que la Société, trop jeune encore, ne peut y songer pour le moment, et qu'il convient plutôt de s'occuper des cours.

M. Léo Drouyn trouve aussi à ces cours des difficultés pratiques, car il faut un local, des moulages et même des allocations. La Municipalité, sans doute, voudra bien nous faciliter les deux premiers points; on aurait recours au Conseil général pour le troisième. M. le Président parle de la salle de l'Académie; M. Drouyn la trouve trop grande, et craint que le public ne soit pas assez nombreux; il préfère une petite salle, sauf à prendre un local plus vaste si les circonstances le demandent.

M. Braquehaye n'osant assumer la responsabilité d'un cours complet, fait appel au zèle et à la science de ses collègues.

Sur la demande de M. le Président au sujet de l'ouverture des cours, l'assemblée est d'avis de consulter la convenance des personnes qui s'en seront chargées.

M. Braquehaye devant mettre sous les yeux de ses auditeurs un certain nombre de moulages et autres objets destinés à servir d'exemples, M. le Président engage ceux de MM. les Sociétaires qui en possèderaient à vouloir bien les mettre à la disposition du professeur, et lui-même fera une démarche auprès de M. Sourget à l'effet d'en obtenir de la Municipalité.

M. Braquehaye pense qu'en débutant, une revue des antiquités du pays bordelais serait de nature à intéresser et attirer le public.

M. Benoist désire que les livraisons soient tirées à un assez grand nombre d'exemplaires pour permettre d'en faire l'échange avec les publications des autres Sociétés archéologiques.

M. de Puifferat se charge d'obtenir, pour les sociétaires qui en feront la demande, des cartes leur permettant l'accès des chantiers de la ville et du département, afin de veiller à la conservation des objets intéressants qui pourraient s'y rencontrer.

La liste des sociétaires sera publiée à la fin de chaque volume.

MM. Braquehaye et Gassies proposent la nomination comme membre correspondant de M. Dedieu de Samazan.

M. Braquehaye émet ensuite la proposition d'aviser MM. les Curés, Maires et Instituteurs du département de l'existence de la Société archéologique de Bordeaux, et de les prier de vouloir bien adresser à la Société une notice détaillée des monuments et documents de toute nature qui se trouveraient dans leurs communes, et qui peuvent intéresser l'histoire et les arts; enfin M. le Président pense qu'il est bon de relater dans les publications de la Société tous les vandalismes qui malheureusement se produisent trop souvent, soit par ignorance de l'archéologie, soit par insouciance de l'intérêt historique qui se rattache aux monuments, soit encore par l'incurie des administrations locales.

Séance du 1er mai 1874.

M. Benoist offre à la Société deux mémoires de M. Delfortrie, intitulés, l'un, *Cité palustre au centre même de la ville de Bordeaux;* l'autre, *Station préhistorique de Cubzac.*

M. de Pelleport-Burète, maire de Bordeaux, et M. Sourget, adjoint, sont admis membres de la Société, ainsi que M. Dedieu de Samazan.

M. Farine propose de nommer M. Lefebvre libraire de la Société; déjà libraire des sociétés savantes de Bordeaux, M. Lefebvre doit, au moyen de ses nombreuses relations, aider la Société à répandre ses publications.

M. Delfortrie donne communication d'une notice sur la découverte faite, il y a quelques années, de nombreux silos situés près du château de Biscaëtan, commune de Saint-Quentin de Baron. Ces silos présentaient à peu près la même capacité et une forme identique, c'est-à-dire celle d'un vase à panse : le diamètre de leur ouverture variant de $0^{m}40$ à $0^{m}45$, celui de la panse de $0^{m}80$ à $0^{m}90$, leur profondeur était de $1^{m}30$.

« Il est incontestable, dit M. Delfortrie, que sur ce petit plateau de » Saint-Quentin existait à l'époque gauloise un assez grand nombre » de silos formant par leur réunion un de ces greniers d'abondance » dont la présence a été déjà signalée sur d'autres points de la France. »

M. Delfortrie appelle sur l'étude des silos l'attention des personnes qui se vouent à la science archéologique.

Le même sociétaire fait part d'une lettre qu'il a reçue d'un officier actuellement à Biskra (Algérie) dans laquelle est signalé l'état regrettable

des ruines romaines de Lambœsis (Lambessa) qui disparaissent de jour en jour et n'offrent plus que les restes d'un prætorium considérable.

M. Farine rappelle qu'en 1865 il existait encore, outre les restes du prætorium, des ruines très-importantes d'un temple d'Esculape.

Dans une lettre adressée à M. Braquehaye, M. Sansas manifeste le vœu que le musée lapidaire soit rétabli dans l'ancienne salle des Prud'hommes, afin que l'on puisse y introduire plus de méthode dans le classement des pierres ; il souhaiterait même, s'il était possible, qu'au lieu de déplacer les pierres déposées dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel pour les transporter rue des Facultés, comme il a ouï dire, on vitrât cette cour pour les protéger contre les intempéries. Mais diverses raisons s'opposant à l'exécution de cette dernière idée, l'assemblée croit qu'il n'y faut point songer.

M. Braquehaye, qui a fait des recherches sur les œuvres de Girardon, né à Troyes, pense que la statue en bronze de la Renommée qui décorait autrefois le mausolée des ducs d'Épernon à Cadillac, œuvre magistrale du célèbre sculpteur, n'est autre que celle qui, placée après 1792 dans le jardin de l'archevêché de Bordeaux (aujourd'hui l'Hôtel de Ville), fut transportée en 1836 à Paris, et qui se voit actuellement dans le musée du Louvre aux galeries de la sculpture renaissance.

Délégué par la société d'archéologie de Bordeaux à la réunion des sociétés savantes des départements convoquées à la Sorbonne le 9 avril 1874, M. Braquehaye a écrit et communiqué à l'assemblée un compte-rendu des séances archéologiques de cette réunion, compte-rendu qu'il a accompagné d'intéressantes réflexions personnelles.

M. Piganeau signale la restauration dont en ce moment sont l'objet les curieuses stalles de l'église collégiale de Saint-Émilion confiées à un menuisier de la localité; il manifeste la crainte que ce travail ne fasse perdre à ces boiseries du xve siècle leur cachet d'originalité et regrette que la Commission des monuments historiques de la Gironde n'ait pas été appelée à donner son avis à ce sujet.

M. Benoist signale à l'attention de la Société une belle statue tombale qui se trouve à la cathédrale Saint-André, gisant au milieu de décombres, et demande que des mesures soient prises pour en assurer la conservation.

M. Piganeau dépose sur le bureau un numéro du journal *l'Écho de la Dordogne* contenant un compte-rendu de la séance d'installation de la Société archéologique nouvellement fondée à Périgueux.

Séance du 5 juin 1874.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président communique une lettre de M. le docteur Verdalle, qui demande à faire partie de la Société, et est présenté par MM. Farine et Baudrimont.

Considérant qu'il s'écoule un laps de temps trop considérable entre la présentation et l'admission des candidats, MM. Farine et Baudrimont proposent de modifier l'article du règlement à ce sujet. L'assemblée accepte cette motion par suite de laquelle MM. Verdalle, Dumilâtre, Gremailly et Daleau, de Bourg, sont unanimement admis comme sociétaires.

M. Félix Léal, juge de paix du canton de Créon, adresse à la Société une communication écrite, accompagnée de dessins, sur des haches en bronze découvertes en 1873 à Saint-Loubès.

M. Benoist donne lecture d'un travail de M. Dubalen sur les silex taillés dans la région qui forme aujourd'hui le département des Landes. La publication de ce travail est adoptée par l'assemblée.

M. Drouyn signale la récente découverte, dans la propriété de M. Dupérier de Larsan, au lieu de Brillette, commune de Moulis (Médoc), de débris divers et de substructions semblant annoncer dans cet endroit une habitation gallo-romane.

M. de Laporterie signale à son tour une villa romaine découverte, il y a cinq ans, à Saint-Sever (Landes), et s'engage à de nouvelles recherches à ce sujet.

M. Gassies montre un caillou rond en quartz provenant de la grotte des Eyzies (Laugerie-Basse), sur lequel on voit une figure humaine grossièrement gravée au trait. Ce galet appartient au musée préhistorique de Bordeaux.

A propos des ruines de Lambessa, dont il a été question dans la dernière séance, M. Farine ajoute quelques renseignements à ce qui a été dit. En 1867, il a vu encore debout les belles colonnes ioniques du temple d'Esculape soutenant un reste de fronton : une inscription fait remonter le monument à l'époque des Antonins; un escalier demi-circulaire surélevait ce beau portique, qui dominait les ruines d'alentour. L'incurie et l'indifférence ont laissé perdre ce beau spécimen de l'art romain. Du temple de la victoire, il n'existait plus à la même époque qu'un portique, au-dessus duquel on voyait un bouclier portant en relief un person-

nage tenant une palme et une couronne. M. Farine voudrait que les archéologues appellassent l'attention des gouvernants sur ces belles ruines qui tendent à disparaître de jour en jour; car, autour de Lambessa, des blocs de marbre de Numidie, ornés de figures et d'inscriptions, servent de seuil à des habitations rurales, des tronçons de colonnes servent à broyer le grain dans des gourbis arabes, enfin, sous la chaux qui recouvre un mur, il a lu l'inscription *Lambæsentium*.

M. Braquehaye signale plusieurs découvertes faites dans le Lot-et-Garonne. Au lieu de Michelon, près Marmande, on a trouvé un pavage en pierres et briques, des fragments de vases en terre cuite, des armes, des tombeaux en pierre, et divers objets en marbre; au lieu de Trivas, voisin de Marmande, était un ossuaire auprès d'une longue muraille; à Fargues, entre Nérac et Casteljaloux, au lieu appelé Ville-de-Lourdins, est un reste d'église au milieu de la lande; on y a trouvé des tombeaux en pierre. Un peu plus loin se trouve une allée couverte vulgairement appelée tombeau de Gargantua. Enfin, M. Braquehaye communique un dessin d'un beau tombeau en marbre trouvé en 1785 au Mas-d'Agen, dont la cuve renfermait encore des restes d'ornements sacerdotaux. Cette dernière communication forme une notice dont l'assemblée adopte la publication.

M. Piganeau offre à la Société deux feuilles de dessins représentant divers motifs des boiseries de l'église collégiale de Saint-Émilion.

Séance du 3 juillet 1874.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Lalanne et de Puifferat proposent, comme nouveau sociétaire, M. Domengine, chef de bureau au chemin de fer du Midi, qui est admis à l'unanimité.

M. le Président dépose sur le bureau une lettre-circulaire de la Société de géographie, lettre accompagnée de documents relatifs au Congrès international des sciences géographiques, qui doit avoir lieu à Paris au printemps prochain.

M. Braquehaye présente, au nom de M. Chasteigner, plusieurs épreuves de photogravure exécutées par la maison Mame, de Tours.

M. Delpit communique à l'assemblée le prospectus de la maison Lefmann et Lourdet, de Paris. Ce prospectus renferme différentes planches

d'écriture et de gravure réduites ou augmentées suivant un procédé nouveau de phototypographie.

M. Braquehaye offre à la Société de la part de M. Gremailly, architecte, plusieurs feuilles de dessin de pierres sculptées trouvées dans la démolition du mur d'enceinte cours d'Alsace-et-Lorraine.

M. Labet présente une photographie de l'hercule en bronze du musée des antiques, statue fort intéressante et peu connue, dont les débris ont été reconstitués avec soin et habileté par M. Labet lui-même. L'assemblée décide qu'il sera publié une planche représentant cet hercule, avec une notice à l'appui.

M. Girault fait don à la Société d'un dessin d'une statue du XIV[e] siècle, de Saint-Antoine, provenant de l'église de Blanquefort, et d'un ancien croquis d'une maison de Michel-Montaigne, située jadis dans la rue des Minimettes (aujourd'hui rue Cabirol).

MM. Braquehaye et Piganeau présentent un album, acquis collectivement à la dernière foire Saint-Fort, dont les dessins datés de 1812 et attribués à un artiste italien, Annoni, représentent plusieurs châteaux et monuments aujourd'hui détruits de notre département.

M. Braquehaye donne lecture d'un travail de M. Courau sur les ciments romains. Le mémoire de M. Courau sera publié *in extenso*.

M. Braquehaye cite un passage d'un ouvrage archéologique faisant mention de stalles anciennes à l'église Saint-Martial. M. Sourget se souvient de les avoir vues dans son enfance dans l'ancienne église remplacée par le monument actuel bâti vers 1840; mais s'il ignore ce qu'elles sont devenues, il indique M. le Curé de Saint-Michel, autrefois vicaire de Saint-Martial, comme pouvant probablement donner quelques renseignements à ce sujet.

M. Drouyn rappelle à ce propos les belles stalles de Verteuil en Médoc qui mériteraient d'être étudiées.

ORIGINES BORDELAISES

QUEL A ÉTÉ L'ANCIEN NOM DE L'AQUITAINE PRIMITIVE?

Par M. SANSAS.

Tout le monde sait combien il est scabreux de fonder des raisonnements et des inductions sur de simples analogies de mots, sur des rapprochements de sons et d'articulations toujours douteux lorsqu'on les prend dans une langue morte, sur des étymologies plus ou moins arbitraires. Mais aussi personne ne saurait contester le puissant intérêt qu'offre, dans les études archéologiques, la connaissance certaine d'un *nom* qui remonte à l'antiquité la plus reculée.

En effet, chez les peuples primitifs, qui ont peu de souvenirs à conserver, peu d'allusions à faire à un passé qui n'existe pas pour eux, chez ces peuples, lorsqu'il s'agit de désigner une chose innomée, ils le font toujours par un mot *pris nécessairement dans leur propre idiome*, et qui peint, au mieux, les qualités saillantes de la chose, de manière à la distinguer des autres.

Un nom devient alors un indice certain de la LANGUE et par suite de la *nationalité* du peuple auquel on le doit, et souvent il fait connaître le degré de civilisation auquel ce peuple est parvenu.

Nous nous occupons aujourd'hui de l'AQUITAINE: il faut avant tout déterminer le territoire dont nous entendons parler, puisqu'à diverses époques le même nom a été donné à des contrées d'une étendue différente et par conséquent habitées par des populations diverses. Autres choses ont été l'Aquitaine sous l'autonomie celtique, l'Aquitaine sous le règne d'Auguste et de ses successeurs, l'Aquitaine du moyen-âge, etc., etc.

Nous entendons exclusivement parler de l'Aquitaine ethnologique, de l'Aquitaine primitive, de cette province avant la con-

quête romaine. Et ici, nous avons des documents irrécusables sur ce qui la constituait.

Jules César, le conquérant de la Gaule, nous fait ainsi connaître ce qu'était ce pays :

« La Gaule entière, a-t-il écrit, dans ses *Commentaires*, liv. 1er, » est divisée en *trois parties*, dont l'une est habitée par les Belges, » l'autre par les Aquitains, la troisième par les Celtes, ainsi » appelés dans leur langue, et *gaulois* dans la nôtre. Ces popula- » tions diffèrent dans leur langage, leurs institutions et leurs » lois. Les *Celtes sont séparés des Aquitains par la Garonne*, des » Belges par la Marne et la Seine; les Belges... touchent aux » Germains qui habitent au-delà du Rhin. »

Ces distinctions sont d'autant plus importantes à noter, qu'elles ont été faites au sortir d'une époque, où la Gaule, n'ayant encore été soumise ni à une puissance étrangère, ni à un pouvoir unique, offrait l'image vraie et sincère de ce qu'était l'établissement des Gaulois sur le territoire qu'ils occupaient.

Chaque peuplade jouissait de son autonomie particulière et de son indépendance naturelle; elle en abusait même, en négligeant, par trop, les devoirs qu'impose la *solidarité d'une origine commune*.

Ainsi nous pouvons constater d'une manière certaine : 1° que la Gaule, dans son état naturel d'indépendance, s'étendait, au commencement de notre ère, du Rhin aux Pyrénées: 2° que l'Aquitaine allait de la Garonne aux Pyrénées, et faisait *partie intégrante de la Gaule*, que, conséquemment, les Aquitains, quelle que fût d'ailleurs leur origine, *habitaient une terre gauloise*, c'est-à-dire celtique. Ce fait a pour l'histoire de notre province une portée capitale.

Mais si la Gaule, ainsi que la limite Jules César, était restée le centre et le foyer de la puissance Celtique jusqu'au moment où elle allait disparaître, cette puissance s'était manifestée dans les siècles précédents, surtout vers son origine, sur bien d'autres contrées. Les témoignages de l'histoire sont précis à ce sujet et ne peuvent prêter à aucun doute.

On connaît, en partie du moins, les excursions triomphantes des Celtes en Italie, en Grèce et jusque en Asie: on connaît aussi les nombreuses migrations parties de la Gaule, et qui ont peuplé l'Europe de colonies Celtiques.

Ce serait donc commettre une grande erreur que de juger, d'après l'*état de la Gaule au commencement de notre ère,* de ce qu'avaient été dans l'origine, et surtout à des époques rapprochées de l'invasion Celtique en Europe, les forces vives de cette nation.

C'est à tort, selon nous, que quelques auteurs modernes en sont venus à dire :

« Les *Ibères,* qui, après avoir dominé sur toute la Gaule méri-
» dionale, furent peu à peu refoulés sous le nom d'Aquitains au
» sud de la Garonne... leur langue est celle des Basques des
» Pyrénées. » (Duruy, *Cours d'histoire à l'usage des Lycées.*)

Voyons les conséquences de ce système.

Si la race des Ibères n'a été que *refoulée* jusque sur la rive gauche de la Garonne, ce fleuve a été la *limite de l'invasion Celtique.* Donc les Aquitains n'ont pas cessé d'être les maîtres de ce territoire jusqu'à la conquête romaine, et ils n'en ont pas été dépouillés par les Celtes auxquels ils étaient préexistants. *Donc l'Aquitaine n'est pas une terre Celtique.*

C'est une hypothèse dont la fausseté est démontrée par des faits de toute nature, surtout par celui-ci qu'au moment de la conquête romaine l'Aquitaine est déclarée former une des trois parties de la Gaule.

A cette considération ajoutons celle-ci : on connaît l'ancien nom de l'Aquitaine et il est purement *Celtique.*

Voici ce que dit, à ce sujet, *Pline* dans son histoire du monde (chapitre 31) :

« Gallia omnis comata, uno nomine appellata, in tria populo-
» rum genera dividitur, amnibus maxime distincta. A scaldi ad
» sequanam *Belgica* : ab eo ad garumnam *Celtica* idemque
» Lugdunensis ; inde ad Pyrenei excursum *Aquitania* Aremorica
» *antea dicta.* »

Voilà un texte qui tranche nettement la question.

Avant de s'appeler *Aquitaine* ce territoire s'appelait *Armorique.*

Donc, avant d'être occupée par les Aquitains, la contrée l'était par les Celtes qui lui avaient donné un nom *Celtique.* Donc, c'est après les Celtes que les Aquitains se sont établis dans ce pays.

Mais, disent quelques savants modernes, Pline a fait une équivoque ; il a confondu l'Aquitaine du temps où il écrivait, et dont une partie s'appelait *Armorique,* avec l'Aquitaine primitive, et la preuve, c'est que dans la description de l'Aquitaine il parle de

peuples établis bien au-delà de la Garonne, hors du territoire de l'Aquitaine primitive.

Ceux qui prétendent relever une erreur dans Pline me semblent tomber dans celle qu'ils reprochent à cet auteur. Ils confondent des choses distinctes.

Pline, dès le titre de son ouvrage, promet de parler des peuples non-seulement dans leur état présent, mais dans leur état passé... *Populi qui sunt aut fuerunt*.

Conformément à cette promesse, quand il arrive à s'occuper de la Gaule, il l'a considère d'abord dans son état primitif et il la divise *identiquement* comme César en trois parties distinctes : la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine; c'est de cette partie, c'est-à-dire de l'Aquitaine primitive, de l'Aquitaine Celtique, qu'il dit : « elle s'appelait antérieurement *Armorique;* il n'y a pas d'équi- » voque possible dans sa pensée. »

Si, plus loin, après avoir exposé ces idées générales, il donne la description des provinces en leur état au moment où il écrit, il comprend alors dans chaque province les peuples qui en faisaient *administrativement* partie de son temps, c'étaient les peuples tels qu'ils étaient *ut sunt,* tandis que, dans l'exposition générale, il parle des peuples comme ils avaient été *ut fuerunt*. Prendre des arguments dans la seconde partie de son ouvrage pour y chercher la preuve d'une erreur dans la première où il traite de choses absolument différentes, c'est manquer à toutes les règles de la logique.

Il faudrait des arguments plus solides pour prouver qu'un auteur sérieux, sans parti pris, s'est grossièrement trompé sur une question importante.

Si la question méritait un plus long examen, on devrait rechercher comment il est possible de supposer que les Celtes, sans s'être *préalablement* emparés de l'Aquitaine, ont pu se rendre presqu'entièrement maîtres de l'Espagne, et s'y établir, soit exclusivement comme en *Galice,* soit en se mêlant aux Ibères, de manière à peupler la région *Celtibérienne*.

Comment les plus anciens historiens, tels qu'Éphore, ont eu le tort d'attribuer, dans la plus haute antiquité, le territoire de l'Europe à quatre grandes races, savoir : au nord, les *Scythes;* au midi, les *Éthiopiens;* au levant, les *Indiens*, et à l'*ouest*, les CELTES. On examinerait, enfin, par suite de quels événements l'Espagne

s'est séparée de la Celtique. et comment une partie de l'*Armorique* a été occupée par les *Aquitains* qui lui ont donné leur nom, etc.

Reste, qu'avec l'autorité de Pline, nous pouvons dire, dès à présent, et cela nous suffit :

Qu'avant de porter le nom d'*Aquitaine*, notre province portait celui d'ARMORIQUE.

Nous attachons d'autant plus d'importance à ce fait que nous étions arrivés, pour ainsi dire, au même résultat par une voie complètement différente, par l'étude de notre idiome local, encore vulgairement parlé de nos jours.

Il offre, en effet, un nombre considérable de mots *purement Celto-Bretons* avec une telle précision qu'il ne peut rester de doute sur leur identité. Or, depuis les temps historiques, il n'y a eu entre les Bas-Bretons et les Aquitains que des rapports purement accidentels et particuliers. De tels rapports ne peuvent modifier profondément la langue d'un peuple. Il fallait donc pour se rendre compte du phénomène que nous signalons nécessairement remonter à une *origine commune*.

Sans contredit les Bas-Bretons ont sur les habitants de l'Aquitaine l'avantage d'avoir entièrement conservé leur langue. La civilisation romaine n'a pas fait sur leur contrée l'impression qu'elle a faite sur la nôtre: notre système grammatical a été profondément altéré, mais beaucoup de mots ont résisté aux conséquences de ces modifications.

Si l'Aquitaine a anciennement porté, comme cela nous paraît évident, le nom d'*Armorique*, nom encore donné aux côtes de la *Bretagne*, cela tendrait à expliquer comment tant de mots gascons bordelais appartiennent encore à la langue Bretonne.

DE L'ARCHÉOLOGIE

APPLIQUÉE AUX ARTS INDUSTRIELS

(lu à la séance du 9 janvier 1874)

Par M. Charles BRAQUEHAYE.

MESSIEURS,

Quoique le moins autorisé et le plus inconnu parmi vous, je n'hésite pas à soumettre à vos lumières quelques remarques sur le but que les Sociétés archéologiques devraient poursuivre, surtout dans les départements.

Je compte sur votre indulgence, car je sais que vous encouragerez toujours la diffusion de nos études, et que vous accueillerez favorablement les essais de tous ceux qui travailleront au développement des connaissances scientifiques et artistiques.

C'est seulement à ce dernier point de vue que j'ose vous présenter ce travail, en laissant aux érudits le soin des études théoriques et de la science archéologique proprement dite. Je chercherai à prouver la nécessité de répandre les notions élémentaires de l'archéologie dans les classes ouvrières; d'y développer la connaissance des styles et des idées d'ensemble; de venir, en un mot, en aide aux arts industriels par l'institution de cours et de musées spéciaux.

Certainement on pourra m'opposer que les sociétés semblables à la nôtre sont des sociétés savantes, on citera les services éminents qu'elles ont rendus à l'histoire et aux beaux-arts; mais tout en étant savantes, elles peuvent être utiles même aux études du peuple. Mon but, d'ailleurs, n'est point étranger à vos statuts, car j'y lis cet article : « Une Société d'archéologie est établie à Bordeaux pour contribuer à la *propagation* de l'étude archéologique des monuments de toute nature antérieurs au XIX[e] siècle. »

Je crois pouvoir déduire de cet article que vous voulez autant être utiles qu'être savants, et que vous aiderez tous les travaux, tous les efforts qui viseront à des résultats pratiques par la *propagation* de l'étude archéologique.

« L'archéologie, dit Champollion-Figeac (1), est l'étude de l'anti-» quité chez tous les peuples par les monuments de l'art. » Il examine successivement : les ouvrages matériels que les hommes ont laissés en architecture, en sculpture, en peinture, en gravure. Il y joint les meubles et ustensiles et traite à part la numismatique. Quant à l'érudition et à la philologie, quant à l'histoire de l'art chez les peuples anciens, il recommande de les écarter de l'archéologie proprement dite, car ces sciences sont distinctes tout en se donnant une lumière réciproque.

Cette définition, que je trouve très-rationnelle, prouve que cette science serait une étude féconde en enseignements et utile à tous les travailleurs, puisque tous les métiers se rattachent plus ou moins aux diverses sortes de monuments qu'il indique. Vous avez pensé avec raison qu'il serait bon d'étudier « tous ceux qui seraient antérieurs au XIXe siècle » (2); je trouve là le meilleur argument pour prouver la nécessité de venir en aide à l'éducation ouvrière en vulgarisant les notions générales de l'archéologie: car notre époque ne possède guère qu'un style de transition, elle reproduit avec plus ou moins d'intelligence ce que nos devanciers ont créé dans les arts secondaires, et nous leur restons généralement inférieurs, même dans nos œuvres les plus remarquables.

Les architectes n'éprouvent-ils pas des embarras journaliers dans la construction, la restauration d'églises ou de châteaux du moyen-âge par le personnel qu'ils emploient? Est-ce que les gens de métier comprennent toujours le caractère d'une moulure, le galbe d'un ornement, le style d'une figure?

Trouvent-ils facilement sous la main des modèles pour parer à cette ignorance de l'archéologie? Certainement, non. Donc, Messieurs, nous avons des services à rendre.

Nous devons dire à tous les travailleurs : L'art n'a jamais rien produit par le hasard, les études sérieuses ont seules enfanté les

---

(1) Archéologie ou Traité des Antiques (1833).

(2) Statuts, article 1er.

chefs-d'œuvre que nous admirons, et cela, dans tous les pays, dans tous les genres, dans tous les styles. Les monuments eux-mêmes sont comme des témoins irrécusables, déposant pour ou contre les artistes des différentes écoles, dont ils attestent les leçons savantes et les travaux incessants. Je vais essayer de le démontrer.

Le culte de la beauté idéale, la recherche de l'anatomie (1), la pondération des masses, le sentiment des effets d'ensemble, ce sont là les causes de la supériorité incontestée des Grecs et des Romains. Les nombreux traités qu'ils avaient composés sur l'art ne nous sont malheureusement pas parvenus et la plupart d'entre eux étaient écrits par des artistes célèbres (2).

Sans remonter aux temps antiques, est-ce que les *latomos, tailleurs d'images, maîtres de l'œuvre* (3) qui cultivaient *le grand art* dans les temps gothiques, les peintres des manuscrits, les orfèvres émailleurs du moyen-âge, est-ce que tous ces artistes n'étaient pas des érudits ? Est-ce que dans ces temps où l'instruction était si rare, ils n'étaient pas parmi les lettrés ?

On voit, après les temps barbares, un style national se former en France. Ce sont les moines qui donnent cet élan aux beaux-arts.

Ce sont : les évêques d'Auxerre ; Henri le Bon, abbé de Gorze ; Vulgrin, évêque d'Angers ; Warin, abbé de Saint-Arnould, tous architectes sculpteurs ; c'est Guillaume, prieur de Flavigny ; Étienne, abbé de Saint-Martial ; Betton, évêque de Sens ; Philippe, abbé d'Étanches ; Herluin, grand seigneur et abbé du Bec, qui tous abbés ou pontifes travaillaient de leurs mains (4).

N'est-ce pas la fraction savante de la population ? Combien d'autres encore ennoblissent leurs œuvres par le travail manuel ? C'est Hézelon, chanoine de Liége, du chapitre le plus noble d'Allemagne, entrant à Cluny pour diriger la construction de la grande église et échangeant ses titres, ses prébendes et sa répu-

---

(1) Cours d'anatomie de l'École des Beaux-Arts et de l'École Nationale de dessin et sculpture d'ornements, MM. Gerdy, Robert, Huguier, Dupré.

(2) Bibliothèque grecque de Fabricius et ouvrage de Junius sur la peinture chez les anciens. (Il ne reste que les titres.)

(3) Sculpteurs, statuaires et architectes.

(4) Eméric David : Histoire de la sculpture, et Jean Du Seigneur : Complément au tableau hist. de la sculp. franç.

tation mondaine contre le surnom de *Cimenteur*. De simples moines sont souvent les architectes, *les maîtres de l'œuvre*, tandis que les abbés se réduisent au rôle de maçons et de tailleurs de pierre! et sous la direction des plus capables s'élevèrent : « Souvigny, Vézelay, le Mont Saint-Michel, Jumièges, Fonte» vrault, Pontigny, Saint-Bertin...., noms à jamais chers aux véri» tables architectes, dit M. de Montalembert, et qu'il suffit de » prononcer pour frapper de réprobation les barbares auteurs » de la ruine et de la profanation de tant de chefs-d'œuvre (1). »

Les abbayes de Saint-Gall et de Cluny deviennent des pépinières d'artistes, tandis que celles de Solignac, Saint-Sauveur, Richenaw et Corbie instruisent spécialement les ouvriers de tous les genres. La sculpture, l'architecture, la peinture, l'orfèvrerie y sont enseignées en même temps que les belles-lettres (2).

Les moines, au lieu de renfermer leur science au fond de leurs monastères, se font une gloire de la propager; ils deviennent les instituteurs du peuple, et c'est dans des termes touchants que l'un d'eux, Théophile, humble prêtre comme il le dit lui-même, enseigne les beaux arts et les arts industriels au XIe siècle.

« O toi, qui liras cet ouvrage, qui que tu sois, ô mon cher fils, » dit-il, je ne te cacherai rien de ce qu'il m'a été possible d'ap» prendre....

» Recueille et conserve, mon cher fils, ces leçons que j'ai » apprises moi-même, dans beaucoup de voyages, de travaux, » de fatigues, et quand tu les possèderas, loin d'en être avare, » transmets-les toi même à d'autres disciples.....

» Nécessaires à l'embellissement des temples, ces connaissances » sont l'héritage du Seigneur (3). »

Des leçons que les moines donnèrent aux laïques sortit une nouvelle race d'artistes qui dépassa ses anciens maîtres ; les premiers étaient des religieux travaillant pour la gloire de Dieu, les artistes du XIIIe et XIVe siècles y joignirent l'amour de leur art et la noble ambition de dépasser leurs devanciers.

---

(1) De Montalembert : Introduction à l'hist. de saint Bernard.

(2) Eméric David : Hist. de la sculp. — Mabillon, Audœnus, Eckerhard.

(3) Diversarum artium Schedula. Essai sur divers arts, traduit par M. de l'Escalopier.

Grande école, plus savante qu'on ne le croit généralement, que celle des *ymagiers* du moyen-âge !

Les métiers d'art, réunis en confréries, en fraternités par saint Louis, enseignent à la génération nouvelle, par de meilleures leçons, les principes que les moines avaient donnés à leurs pères dans les siècles précédents; et l'on vit à côté des *maçons,* bâtisseurs de cathédrales, des *maîtres d'œuvre,* des *latomos* et des *imagyers;* l'on vit travailler comme des artistes : les *huchiers, bahutiers, blaomiers, les broudeurs de cointises,* les *madeliniers, les lormiers* (1). les ciseleurs..... (2) Alors parurent tous ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, de serrurerie, ces stalles et ces menuiseries d'art, ces mille objets ravissants d'élégance et de naïveté qu'ils composaient et exécutaient avec tant de facilité, en métal, en ivoire ou en bois.

Des œuvres d'art, tout à fait incontestables, surgissent alors dans toutes nos églises, et les cathédrales de Paris, de Chartres, de Reims, la Sainte-Chapelle, Saint-Urbain de Troyes, Saint-Ouen de Rouen, Saint-André de Bordeaux, couvrent leurs portails de chefs-d'œuvre d'ornements, de figures et de ferronnerie.

J'insiste sur cette revue rétrospective, afin de prouver que l'on ne négligea jamais d'instruire les travailleurs de toutes les ressources de l'art lui-même.

Les encouragements et les maîtres ne manquaient pas au XIIIe siècle, nous le savons, mais on est étonné d'apprendre qu'en 993, époque taxée généralement de barbarie, l'évêque de Hildesheim, Bernward, regardé comme l'un des fondateurs de la maison de Brunswick, non content d'employer sa fortune, son influence et son talent statuaire pour orner son église, choisissait des jeunes ouvriers auxquels il reconnaissait des dispositions et les envoyait faire, à ses frais, des voyages dans toutes les villes et toutes les cours les plus fastueuses, où ils copiaient les chefs-d'œuvre de l'art (3).

Bien des erreurs ont cours encore sur ces temps reculés, et l'on est surpris de lire dans le livre du moine Théophile, déjà cité, qu'au XIe siècle il enseignait des procédés de peinture à l'huile

---

(1) Peintres en armoiries, ouvriers en parures, fabricants de hanaps, éperonniers.

(2) Mélanges d'archéologie de Bottin, d'après H. E. de la Tynna.

(3) Eméric David. — Tangmar. Vita S. Bernwardi.

que Jean de Bruges, Van Eck, suivant Vasari, inventait soi-disant trois cents ans plus tard (1).

Vers la même époque, on trouve déjà l'étude de la nature et même des traces de celle de l'antiquité. On reconnaît l'art grec dans l'architecture, la statuaire et l'ornementation des églises romanes d'Avallon, de Sainte-Bénigne de Dijon, Saint-Trophime d'Arles, cette grecque en Provence, comme l'appelle M. Éméric David, et il ajoute : « Si on regarde les bas-reliefs qui ornent le » mur septentrional de la cathédrale de Paris, on ne doutera pas » que des élèves d'artistes grecs n'en soient les auteurs. »

Plus tard, un livre de croquis de Wilars de Honnecourt, qui vivait vers 1240, prouve d'une façon incontestable qu'il dessinait d'après l'antique et d'après nature. Quatre pages de son manuscrit sont consacrées à des figures soumises à des proportions géométriques !

« Cette application de la géométrie aux figures, dit M. Quicherat, » tant de fois proposée depuis la Renaissance, était connue et » pratiquée au XIIIe siècle (2). »

Les antiques étaient certainement appréciés dans le siècle suivant, car Jean de Montreuil, secrétaire de Charles VI, parlait ainsi d'une statue de la Vierge, dont il vantait l'habileté du travail et la majesté de l'ensemble : « On ne peut rien voir de plus achevé, » ni dans nos pays, ni nulle part ailleurs. On croirait qu'elle est » l'ouvrage de Lysippe et de Praxitèle. »

Après ces exemples n'a-t-on pas le droit de s'étonner du parti pris, dont tant d'hommes de mérite enveloppent les œuvres de la période romane et gothique. Eh quoi ! MM. Taine, Ménard, Éméric David, Sleekx et Louis Viardot lui-même nient le talent et le goût des anciens maîtres français, et ce dernier écrit les lignes suivantes qui forment la plus belle défense de leurs œuvres.

« Les artistes de ce temps, dit-il, connaissaient fort bien la loi » des proportions pour la perspective. Leurs statues, groupes, » hauts et bas-reliefs sont faits pour la place qu'ils occupent, » défectueux de près, exacts de loin, comme destinés à être vus » presque toujours de bas en haut.

---

(1) Curiosités de l'archéologie et des Beaux-Arts (1855).

(2) Jules Quicherat : Notice sur Wilars. — Revue d'archéologie, VIe année.

» Ces artistes connaissaient également les lois de la lumière
» dont l'observation était d'autant plus nécessaire que beaucoup
» de sculptures entre le XIe et le XIVe siècles sont coloriées. On
» peut dire aussi que leurs groupes, statues, bas-reliefs étaient
» faits pour le jour qu'ils avaient à recevoir. C'est qu'alors, en
» effet, la statuaire faisait encore partie de l'architecture; elle
» n'en était que le principal ornement. On n'aurait pu dans les
» monuments de cette époque ni séparer la statuaire de l'archi-
» tecture, ni séparer l'architecture de la statuaire (1). »

Quel plus bel éloge peut-on adresser à nos vieux *ymagiers !* Que faut-il de plus dans la décoration monumentale ?

On sait que Phidias concourut un jour avec Alcamène, son émule et son élève, pour l'exécution d'une statue de Minerve qui devait être placée au sommet d'une haute colonne. Son concurrent l'emporta, celle de Phidias ayant été trouvée hideuse. « Placez-les, dit-il, à l'endroit où elles doivent être, » et quand ce fut fait, sa Minerve parut splendide, les juges eux-mêmes poussèrent un cri d'admiration en reconnaissant leur erreur (2). Donc, si nos *latomos* professaient les mêmes principes que l'immortel Phidias, donc s'ils faisaient leurs statues pour la place qu'elles devaient occuper, les admirateurs par trop passionnés des chefs-d'œuvre antiques devraient conserver plus d'estime pour notre art tout français, pour nos vieilles églises gothiques ! Nous avons le droit de demander justice pour notre art religieux.

Cette époque, encore mal connue et mal jugée, renferma des hommes d'un profond savoir; « le style et la pensée ne font jamais » défaut, » dit M. Violet-Leduc, et, en effet, n'est-on pas transporté d'étonnement en admirant ces magnifiques monastères, ces splendides cathédrales, où le travail manuel lui-même est poussé jusqu'à la perfection, en même temps que la science à ses dernières limites.

L'église Saint-Urbain de Troyes entre autres que j'ai pu admirer, n'est-elle pas un chef-d'œuvre comme appareil, comme moulures, comme sculpture, comme direction de l'œuvre, et pourtant l'ar-

(1) Louis Viardot : Merveilles de la sculpture.

(2) Mme de Genlis : Annales de la vertu.

chitecte Langlois, *le maçon,* traçait lui-même ses épures et y travaillait de ses mains, avant que sa foi ne l'envoyât mourir en Palestine.

Du reste, au moyen-âge et même pendant une partie de la Renaissance, les architectes dirigeaient eux-mêmes les travaux d'exécution, et c'étaient leurs élèves qui, sous leurs yeux, exécutaient généralement les parties artistiques : la stéréotomie (1), la statuaire, la sculpture d'ornements, les peintures décoratives, les vitraux et la serrurerie d'art.

De là, une homogénéité complète dans leurs œuvres : unité de conception, unité de style, unité de direction et d'exécution.

La Renaissance, venant se retremper aux sources de l'antiquité, dut sa grandeur à la même cause. Jean Juste, Michel Colomb, Bontemps, Jean Goujon, Germain Pilon, Jean Cousin, Bachclier de Toulouse, François Gentil de Troyes..., tous furent de simples ouvriers, directeurs de grandes œuvres, et l'histoire a conservé leurs noms à cause de l'excellence de leurs travaux, soient-ils de l'art pur ou de l'art industriel.

Tous avaient fait des études sérieuses, tous savaient les figures et les règles fondamentales de leur art : tous, les de Vrièse, les du Cerceau, les petits maîtres flamands comme les grands maîtres italiens.

Michel-Ange, Raphaël, Carrache, Cortone ne dédaignaient pas de créer des plafonds, des arabesques, qu'ils enrichissaient de *grotesques* (2), d'ornements, ou de splendides figures, qui, seules, suffiraient à la gloire de l'Italie.

Cette unité de direction qui date des temps antiques, qui date du Parthénon et de Phidias (3), nous la retrouvons encore au siècle de Louis XIV, au siècle du grand roi.

« Le siècle de Louis XIV, dit M. René Ménard, était convaincu » de son incomparable supériorité, et cette confiance seule était » une grande force...

» Personne n'avait autant que le roi les goûts et les idées de son » temps. Peuple et roi ne faisaient qu'un, et, en se prosternant

---

(1) Science de la coupe des pierres.

(2) Ornements chimériques, arabesques.

(3) Batissier : Art monumental.

» devant son idole, la nation ne faisait qu'adorer son propre » génie (1)! »

Quelle unité de conception et d'exécution dans ce palais de Versailles!

L'illustre Lebrun entraîna à sa suite une pléïade de grands hommes, comme Girardon, Mansart, Lenôtre, Carrey, Coysevox, Boule, Lepautre, etc...., dont le goût et le talent ne peuvent être contestés. Il régenta tout : l'Académie, les Gobelins, les écoles : il imposa ses dessins à ceux qui composaient les étoffes, les meubles, les monuments et les statues; il créa en quelque sorte le style de Louis XIV, que Girardon dirigea après sa mort (2).

Cette époque, trop exaltée par les uns, trop critiquée par les autres, paraît d'autant plus grande que tout devint mesquin sous Louis XV, époque de décadence complète, bien reconnue par les artistes, mais qui n'est pas jugée assez sévèrement dans les arts secondaires (3).

Il était temps que l'Académie et surtout Gabriel vinssent relever le goût public, en ramenant les arts aux traditions de l'antiquité, et produire le style de Louis XVI, qui laissa après lui David et son école, dont l'influence, très-heureuse pour les beaux-arts, anéantit, selon moi, les travaux d'art industriel.

Depuis cette époque, une scission complète s'opère dans les rapports des artistes; l'art et le métier sont totalement séparés, et l'illustre Ingres disait lui-même en 1863 : « Maintenant, on veut » mêler l'industrie à l'art; l'industrie, nous n'en voulons pas ! » Qu'elle reste à sa place et ne vienne pas s'établir sur les marches » de notre école, vrai temple d'Apollon consacré aux arts seuls de » la Grèce et de Rome !

» *L'industrie n'a-t-elle pas bien d'autres écoles pour faire des* » *élèves.....* » (4)

Oui, l'École des Beaux-Arts est bien dirigée, malgré la quantité de talents incompris à qui elle fait faire fausse route! Talents auxquels elle devrait enseigner qu'il vaut mieux être le premier parmi les artisans que le dernier parmi les artistes.

---

(1) Louis et René Ménard : La sculpture antique et moderne.

(2) Laurent Pichat : L'art et les artistes en France.

(3) Alb. Lenoir, Ruprich-Robert, Ménard, E. David, Pichat, Viardot, etc.

(4) Ingres : Réponse au rapport sur l'École des Beaux-Arts (1863).

Mais dire que l'*industrie a bien d'autres écoles où former des élèves !* c'est là ce que je nie, et je m'adresse à vous, Messieurs, pour que, dans la mesure de vos moyens, vous puissiez aider à la formation de ces écoles d'art industriel.

Par ce coup d'œil rétrospectif, je crois avoir prouvé l'influence d'une même direction et d'une même instruction artistique, agissant jusque sur les produits les plus humbles.

On ne commande pas au génie, il s'impose, mais la méthode, mais l'enseignement ont des règles qui doivent diriger le talent.

Aujourd'hui, l'artiste et l'artisan sont deux hommes distincts, à l'un les études, à l'autre la routine, cette ennemie du beau.

A l'artiste, tous les musées ouverts remplis d'immortels chefs-d'œuvre, les écoles où l'on enseigne la tradition de l'antiquité : à l'ouvrier, un apprentissage dérisoire, n'offrant aucune garantie, et comme le dit M. Corbon : « Ce mal profond, ce système cent fois » déplorable, croirait-on qu'il est à peine senti par ceux-là qui » en souffrent directement, c'est-à-dire par les ouvriers eux-» mêmes (1). »

Demandez à un élève de l'École des Beaux-Arts quels sont les types des différentes écoles, comme statuaire ou comme peinture d'histoire ? Certainement, il vous répondra sans hésitation, il sait ses figures, il les a vues, il les a dessinées. Ce sont de vieilles amies pour lui, car, chaque époque, chaque style a de splendides salles au Louvre, où d'un coup d'œil il embrasse le type consacré, les cours d'esthétique et les conseils des maîtres complètent facilement son savoir.

Qu'avez-vous à opposer à ces études dans les arts industriels ? Où donc l'homme intelligent ira-t il apprendre à distinguer l'antique du roman, le gothique de la Renaissance ou du Louis XIV ? Où trouvera-t-il des cours d'archéologie ? Où donc un musée où une main savante aura divisé par époques les meubles et ustensiles qu'il doit souvent reproduire ou copier servilement ? Est-ce au musée de Cluny ? Véritable Capharnaüm, rempli de richesses immenses, mais disposé pour la jouissance du coup d'œil et non pour les études. Le catalogue serait-il une ressource

---

(1) Corbon : De l'Enseignement professionnel.

suffisante ? Non, car j'en ai connu les inconvénients pendant les années où je fréquentais assidûment ce musée.

Paris possède des cours traitant de toutes les sciences, de toutes les langues, de tous les arts, mais d'art industriel, mais d'archéologie pratique..... j'en ai cherché pendant dix ans sans résultat.

Cependant je dois un tribut de reconnaissance aux éminents professeurs de l'École des Beaux-Arts, et à ceux non moins dévoués de l'École Nationale de dessin et de sculpture d'ornements.

C'est surtout un devoir à remplir envers MM. Lebas et Lenoir, dont le cours d'histoire de l'architecture, si savant et si précis, était si bien appuyé par de magnifiques gravures (1), et envers M. Ruprich-Robert, dont le cours d'histoire de l'ornement, professé d'une façon si supérieure, a été complété par un abrégé d'archéologie et de botanique, sur la demande que j'en avais faite (2).

Mais ces cours succincts, élémentaires, ou embrassant de haut la science, s'adressent plutôt aux architectes qu'à la pratique des reproductions industrielles, et ce n'est qu'à force de voyages, de croquis, de mois et d'années employées à feuilleter sans ordre et sans renseignements dans les bibliothèques ou à dessiner dans les monuments, que l'artiste industriel peut ramasser un bien faible bagage, que quelques visites dans un musée, bien disposé, clairement classé, auraient remplacé avec avantage (3).

Qu'il me soit permis, en passant, de citer en exemple le musée

---

(1) École Nationale des Beaux-Arts, Paris.

(2) École Nationale et spéciale de mathématiques, de dessin et de sculpture d'ornements pour l'application des Beaux-Arts à l'industrie, Paris.

(3) Dans un récent voyage à Paris, j'ai vu les résultats obtenus depuis quelques années à l'École des Beaux-Arts, sous l'habile direction de M. Guillaume. Les *musées, la bibliothèque, les cours, les ateliers* sont réunis et permettent aux élèves les études les plus fructueuses. A l'École Nationale de mathématiques, dessin et sculpture, appliqués à l'industrie, des concours de peinture décorative et de papiers peints ont été créés. Les exécutions en loges des grands prix de dessin, de sculpture et d'architecture sont composées d'après des programmes exigeant *la connaissance des styles*, etc. Je dois à l'obligeance de l'intelligent et dévoué secrétaire de l'École, M. d'Édouard, d'avoir pu constater les progrès accomplis et tous ceux que l'on prépare. L'union centrale des Beaux-Arts voit ses travaux couronnés par le succès. Ne serait-il pas bon que les grandes villes suivissent le mouvement artistique qui se produit à Paris ?

âge jusqu'à nos jours, et que nos grands hommes dans les arts et dans l'industrie n'ont surgi que par l'effet d'une volonté ferme, d'un travail opiniâtre et de l'étude approfondie.

Il faut leur citer les conseils de Jean Goujon, le sculpteur d'ornements devenu le grand statuaire.

« Tous les hommes, dit-il, qui n'ont pas étudié les sciences ne » peuvent faire œuvres dont ils puissent acquérir grand louange, » si ce n'est par quelque ignorant. » (1)

Faites-leur voir l'énergie de la volonté faisant du vitrier Bernard Palissy, le grand potier que nous savons, et pourtant, sans maîtres, sans livres, sans pain presque toujours, il poursuit pendant seize ans ses recherches et ses essais.

« Ma fournée me coûtait plus de six vingts écus, dit-il, j'avais » emprunté le bois, la matière de mes émaux, j'avais emprunté » jusqu'à ma nourriture....... »

L'ardeur au travail de ce puissant génie le conduisait au brevet d'*inventeur des rustiques figulines du roi*, et le potier sublime, qui étudiait tout, devint supérieur en tout : géologie, agriculture, chimie, médecine.... et le pauvre compagnon vit jusqu'à Ambroise Paré au nombre de ses élèves (2).

Voilà l'archéologie historique qu'il faut apprendre au peuple! Qu'il voie que les cafés et les romans rendent les races abâtardies et bestiales, et que les travaux de goût et d'esprit, seuls, ont créé l'école des vieux maîtres français.

Combien d'autres encore illustrèrent l'étude et le travail. Jean Cousin, le peintre verrier, devenait sculpteur, architecte et peintre distingué; il travaillait l'ivoire, gravait le bois, et écrivait des ouvrages sur la *pourtraicture* et la perspective.

Boule, le savant ébéniste, était logé au Louvre, et l'érudit collectionneur y voyait malheureusement détruire en 1661 la magnifique collection qu'il y avait réunie.

Presque tous les maîtres, enfin, ne furent-ils pas d'abord des hommes de métier?

Peut-on nier la force invincible de la persévérance unie au travail, quand on voit l'amour transformer en peintres :

---

(1) Jean Goujon : Description des figures par lui dessinées pour la traduction de Vitruve par IAN MARTIN.

(2) Laurent Pichat : L'art et les artistes en France.

Zingaro le serrurier!

Quintin Metzis le forgeron!

J'ai demandé, lors de notre dernière réunion, quelques encouragements pour les travailleurs intelligents et instruits; je crains que tous vous ne sachiez pas combien de services vous pouvez leur rendre, et combien eux-mêmes peuvent être utiles à la science et aux arts.

Mêlé par mes études et par mes travaux aux artistes et aux ouvriers, simple ouvrier moi-même, si j'ai dû éprouver l'horreur du contact de l'être ignoble qui se dégrade, j'ai été souvent étonné de trouver des hommes, non-seulement intelligents et laborieux, mais encore, chercheurs, collectionneurs, et relativement instruits.

Vous le dirais-je, j'ai souvent plus appris par la leçon d'un artisan me décrivant ses trouvailles, ses recherches, ou les choses spéciales de son métier, que dans les lourdes compilations scientifiques, où l'on ensevelit tout son courage sous le nombre des alinéas et des descriptions ambiguës.

Les savants oublient trop souvent, hélas! que les masses n'ont ni le loisir ni la possibilité d'approfondir leurs œuvres et leurs travaux, et qu'on ne laisse dans l'esprit du peuple que des souvenirs fugaces, si l'on ne frappe vivement et fort, mais surtout simplement et clairement.

C'est ici le cas de payer un tribut à mon premier maître (1), qui, de simple menuisier, est devenu, après des efforts surhumains et isolés, sculpteur habile, pour qui les travaux du moyen-âge n'ont pas de secrets; artiste compétent dans l'étude des monuments de ces âges, autant que collectionneur passionné.

Je citerai avec plaisir que chez lui, l'homme du peuple, j'ai vu et copié une magnifique collection d'estampages, l'histoire archéologique de tout un département: que chez lui seul, j'ai vu des séries de profils, de moulures, de bases ou de tailloirs, et que, sans emphase, sans orgueil, il savait enseigner ce qu'aucun livre, ce qu'aucun musée ne saurait remplacer : *l'Archéologie appliquée aux arts industriels*.

---

(1) M. Valtat, sculpteur à Troyes, dont le fils, statuaire du plus bel avenir, mourut de ses blessures pendant le siége de Paris.

J'ai constaté par moi-même l'excellence de cette méthode, voilà pourquoi il est de mon devoir de réagir en ce sens.

L'éducation artistique des professions d'art est toute à faire; nous pouvons y contribuer largement. La meilleure méthode, la plus simple, la plus efficace après l'enseignement manuel, c'est l'enseignement par les yeux, par le souvenir. C'est celui que nos pères employaient lorsqu'ils couvraient les églises de peintures et de sculptures, monuments qui parlaient aux sens d'une façon expressive et pathétique, et formaient, suivant le langage d'alors : *le livre des illettrés* (1).

Employons ce moyen élémentaire, mettons à la disposition de tous les collections présentes ou futures, nos travaux et notre dévoûment.

Condensons les éléments scientifiques qui peuvent convenir aux masses, en détruisant les erreurs et les préjugés qui les abaissent. Vulgarisons la science archéologique autant par les exemples matériels que par les savantes dissertations.

Vos statuts indiquent votre intention de créer des cours publics et des expositions. — Le succès couronnera vos efforts.

L'empressement avec lequel on suit les cours de la Société philomathique est un gage certain du bon vouloir des ouvriers pour les études se rapportant directement à leurs métiers.

La Société philotechnique obtient constamment à Paris et ailleurs des succès inespérés, et j'ai eu l'honneur de voir suivre les cours que j'y professais par des hommes, des pères de famille, qui ne regrettaient ni leurs peines, ni leur temps, et dont le travail et la bonne volonté ont donné des résultats qui ont étonné M. l'Inspecteur général comme les professeurs eux-mêmes.

Je vous demande pardon de citer ce fait qui m'est tout personnel, mais il me servira d'excuse; car, si je m'écarte quelquefois de la question archéologique, c'est que je la crois forcément liée à l'instruction des classes laborieuses, dont on pervertit trop souvent les instincts essentiellement honnêtes par des phrases vides et pompeuses; dont on excite les passions et l'intolérance, quand on devrait lui prouver, au contraire, que rien ne s'obtient vraiment en ce bas monde, avec l'aide de Dieu, que par l'étude, le travail et l'honnêteté.

(1) Synode d'Arras (1025).

Niera-t-on l'utilité des connaissances archéologiques? Eh! que font les sculpteurs et les peintres à l'École des Beaux-Arts? Qu'enseigne-t-on dans les écoles de dessin et de sculpture en faisant copier les antiques? N'est-ce pas de l'archéologie? Pourquoi ne pas répandre dans le peuple les éléments généraux de cette science qui auraient trait à la pratique des métiers?

Si l'on veut produire des effets, il faut en vouloir les causes.

Combien serait instructive pour la jeunesse française une galerie de moulages où elle pourrait comparer les caractères de toutes les écoles!

En voyageant pour étudier les monuments des arts, j'ai éprouvé un certain sentiment de jalousie nationale à voir que l'Angleterre nous avait devancés dans cette voie (1).

L'Angleterre, dira-t-on, l'Angleterre! mais elle n'a pas le sentiment artistique! C'est vrai, mais quand il le faut, quand elle le veut, elle sait être pratique.

Lors de l'exposition universelle, en 1851, elle reconnut que ses maîtres et ses artistes industriels n'avaient pas le feu sacré; que le goût, le sentiment et la fibre artistique manquaient à ses enfants; elle fut convaincue de son infériorité. Elle s'émut alors; elle ouvrit à la fois *500 écoles* en nous enlevant *500 maîtres*, et en 1867, dans un semblable tournoi international, elle nous égalait presque.

Au premier jour, la France sera battue, peut-être, par ses enfants eux-mêmes qui répandent les connaissances artistiques dans tout l'univers.

L'Allemagne, de son côté, a couvert son territoire d'écoles spéciales pour l'application des arts à l'industrie; si la furia, le brio et le cœur lui manquent, nous ne pouvons nier ses études et ses travaux. Ne voulons-nous pas, là, comme ailleurs, être prêts à la lutte? Ne conservons-nous pas la suprématie de l'esprit, du talent et du goût?

J'ai la conviction que l'archéologie, sagement unie à la connaissance du dessin, pourrait produire les plus féconds résultats, surtout après avoir réformé quelques abus.

Nos écoles sont presque toutes réglées par des peintres, et au point de vue de la peinture seulement. La sculpture y est le plus

---

(1) Ces remarques me sont communes avec MM. Louis et René Ménard.

souvent traitée en subalterne et l'application industrielle tout à fait oubliée.

On devrait pourtant remarquer que toutes les fois que les sculpteurs voulurent imiter les peintres, la décadence se produisit dans les deux arts à la fois.

Quand David emprunta à la sculpture grecque ses principes sévères, immédiatement une période de progrès y répondit dans les beaux-arts (1).

Eh bien! Messieurs, j'ai la certitude qu'avec un musée archéologique classé méthodiquement, avec une indication très-claire et très-exacte des styles, des écoles et de la provenance, musée, auquel serait jointe une collection de moulages; j'ai la certitude, dis-je, qu'avec un tel musée il se produirait dans les arts industriels les mêmes progrès que David procura aux beaux-arts par l'étude de la sculpture grecque.

Par des cours, des conférences, des expositions et surtout des publications élémentaires, vous ferez avancer d'un pas de géant la connaissance des styles, le sentiment du beau et du vrai; vous créerez des artistes là où il n'y avait que des travailleurs, et vous aiderez à reconstituer cette suite glorieuse dans les arts des grands hommes commençant avec la blouse de l'artisan et finissant au Louvre ou à l'Académie (2).

En m'appuyant sur les articles 1 et 13 de vos statuts :

J'ai l'honneur de demander la création, sous la *direction ou la surveillance immédiate de la Société archéologique*, de :

1° *Un musée d'archéologie*, classé au point de vue des études d'art industriel, et complété par une série de moulages;

2° *Publications élémentaires* spécialement destinées à l'application de l'archéologie aux diverses professions artistiques:

3° *Cours oraux, cours de dessin et de modelage* faits à l'aide du musée comme pratique de l'archéologie.

---

(1) Louis et René Ménard.

(2) Saint Éloi et Bernard Palissy habitèrent les palais de nos rois. — Germain Brice, dans sa description de Paris (1713), cite parmi les illustres logés au Louvre, sans compter les peintres et sculpteurs : Boule, ébéniste; Berrin et Sylvestre, dessinateurs d'ornements; Thuret, Martinot et Bidault, horlogers Piraub, arquebusier: Vigarani, décorateur; Chatillon, émailleur; de Launay, orfèvre, etc. Les Mellin, Rothier, Ballin, Montarsy, Loire, du Cerceau, Tarot et tant d'autres y avaient logé ou avaient fait partie de l'Académie.

UN GRENIER D'ABONDANCE DE L'ÉPOQUE GAULOISE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. DELFORTRIE.

Il y a cinq années environ, M. le baron Charles de Montesquieu m'informait que dans la commune de Saint-Quentin de Baron, canton de Branne, les ouvriers carriers en exploitant la pierre à bâtir venaient de rencontrer un certain nombre de cavités de forme régulière, à ouverture étroite, parmi lesquelles quelques-unes encore fermées au moyen d'une dalle ayant l'aspect d'une petite meule; dans cette simple indication, il était impossible de ne pas reconnaître l'existence de silos. La découverte était intéressante; aussi nous rendîmes-nous ensemble sur les lieux.

C'est près des ruines du charmant castel de Bisqueyton qu'est située la carrière en question; un petit chemin creux, raviné, la sépare de l'enceinte de l'ancien manoir; la roche exploitée, roche friable du calcaire à Astéries, dans laquelle abonde l'*Echinolampas Blainvillei*, constitue un petit plateau affectant la forme parallélogrammique et dont les côtés, légèrement inclinés, favorisent le facile écoulement des eaux; 30 à 40 centimètres de terre, à peine, recouvrent la roche.

Lors de notre arrivée sur les lieux, le front de carrière montrait deux bancs en exploitation se faisant face; sur l'un d'eux s'observait la section de deux des cavités dont nous avons parlé; le banc de vis-à-vis en montrait trois. Comme nous l'avions pensé, nous étions bien en présence de silos; les cinq qui s'offraient à nous présentaient à peu près la même capacité et une forme identique, c'est-à-dire celle d'un vase à panse; le diamètre de leur ouverture variait de 40 à 45 centimètres; celui de la panse, de 80 à 90 centimètres, et leur profondeur de $1^{m}30$ à $1^{m}40$. Ces cinq silos, vides de leurs anciennes provisions, étaient comblés par la terre végétale; un seul avait sa dalle en forme de meule, destinée à boucher l'orifice, et encore cette dalle, d'une épaisseur de 13 centimètres,

gisait-elle au fond du silo; les autres en étaient dépourvus. Nous avons dit que la roche dans laquelle sont creusés ces silos est tendre et friable; néanmoins, on observait encore très-distinctement sur les parois de leur cavité les traces de l'instrument en métal qui avait servi à les creuser; son tranchant, qui était horizontal, ne devait pas mesurer plus de 4 à 5 centimètres.

Au dire des ouvriers que nous trouvâmes sur les lieux, la portion de carrière déjà exploitée par eux avait mis à découvert une quantité de silos dont ils évaluaient le nombre à 20 ou 25 au moins, et dans lesquels, bien qu'ils les eussent scrupuleusement fouillés, ils n'avaient jamais rien rencontré.

Ayant eu, en 1873, l'occasion de retourner à Saint-Quentin de Baron, nous revîmes encore sur le front des bancs en exploitation les traces de quatre silos, et les ouvriers nous dirent en avoir découvert une dizaine au moins depuis notre première visite avec M. de Montesquieu, et ajoutèrent quelques-uns d'entre eux :

« Il y a plus de cent ans que ces trous-là sont connus dans le pays ;
» quand autrefois nous labourions, le fer de la charrue s'accro-
» chait à la pierre dure qui les ferme; si le trou était plein de
» terre, nous enlevions la pierre; quand le trou était vide, nous
» poussions la pierre au fond et nous jetions de la terre par-dessus
» pour ne pas *éboiter* les bêtes. Ah! il n'en manque pas de ces
» trous-là, on en trouvera bien d'autres! »

Nous aussi, comme les ouvriers, nous avons très-scrupuleusement fouillé les silos que nous vîmes à notre première visite, et qui, par les soins de l'homme d'affaires de M. de Montesquieu, avaient été laissés intacts, mais nous n'y avons rencontré rien, absolument rien d'intéressant.

Il est donc incontestable que sur ce petit plateau de Saint-Quentin de Baron, existait à l'époque gauloise un assez grand nombre de silos formant par leur réunion un de ces *greniers d'abondance* dont l'existence a été déjà, si ce n'est signalée, au moins observée sur d'autres points de la France; c'est ainsi qu'à Valréas (Vaucluse), petite ville de l'ancien comtat Venaissin, on aperçoit encore sur les pans coupés d'une roche tendre formant le point culminant de la ville (dans la cour notamment de la maison de M. Bonnefoy), la coupe de deux silos de très-grande dimension; la même roche en montre encore plusieurs, sur d'autres points très-peu distants du premier; à Taulignan (Drôme), le plateau qui

domine cette bourgade était criblé de silos que nous avons vus mettre à jour en 1844 lors de l'élévation des constructions qui le recouvrent aujourd'hui; l'un de ces silos, notamment, était encore entièrement rempli de blé carbonisé dont les grains quoique restés entiers formaient une masse agglutinée, très-résistante, d'un noir brillant rappelant assez bien celui de la plombagine. Observons aussi que de 1828 à 1834 il fut découvert sur la pente de la colline sur laquelle est bâtie la ville de Châtillon-sur-Sèvre un grand nombre de fosses à la suite l'une de l'autre ayant 3 pieds de diamètre à l'orifice, 7 à 8 de profondeur et autant de diamètres creusés au marteau et présentant la forme de *Ponnes* de lessive (est-il dit dans les comptes-rendus du Congrès scientifique de France, 2e session tenue à Poitiers en 1834), c'était là encore un vaste *grenier d'abondance,* qui à tort fut pris à l'époque pour un lieu de sépulture.

Les silos, tant isolés que groupés, ces derniers surtout, ne nous paraissent pas avoir été l'objet de recherches assez suivies de la part des archéologues; ils présentent cependant un haut intérêt, ceux formant groupe, par exemple, accusant évidemment le stationnement d'un centre populeux, soit sur le lieu même du groupe, soit à une distance qui devait en être peu éloignée, deviennent ainsi pour l'archéologue un guide propre à l'éclairer sûrement dans ses investigations; il peut se dire : là était l'habitat, là aussi doivent, ou tout au moins peuvent se trouver des outils, des instruments, des armes, etc., etc.

Nous insisterons donc auprès de nos jeunes collègues pour qu'ils ne négligent pas de se livrer à ces recherches, recherches d'ailleurs faciles en interrogeant partout et toujours les campagnards. Notre longue expérience nous a appris que le vieux paysan a la tête meublée de souvenirs; nous y avons souvent fait appel, et très-souvent cet appel a porté ses fruits.

Bordeaux, 28 mars 1874.

QUELQUES MOTS

SUR

LES SILEX TAILLÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES;

Par M. P.-E. DUBALEN,

Lauréat de l'École de Pharmacie de Bordeaux

Depuis la naissance des études préhistoriques, on s'est surtout appliqué à observer l'homme troglodyte qui a toujours à ses côtés les restes de son industrie; l'homme, qui habitait à ciel découvert, sous des cabanes grossières (exceptant l'homme des palafittes), et n'a laissé que des armes, prête cependant à de nombreuses conjectures. Nous essayerons de rendre en quelques mots ses habitudes et ses instincts voyageurs dans la Chalosse (1).

Réunissant depuis quelques années des matériaux pour servir à l'histoire de l'homme primitif dans ces contrées, j'ai été amené à faire deux divisions pour notre département : 1° âge des silex taillés employés concurremment avec haches polies en grès et en ophite; 2° âge du silex poli et de la pointe de flèche barbelée. *(Les autres formes étant rares.)*

En arrivant à Dax, en 1870, je fus frappé de la supériorité du travail de la plupart des silex de cette contrée sur celui des nombreuses pièces que j'avais rencontrées auparavant dans les environs de Saint-Sever, et qui, toutes, n'offrent qu'un travail grossier. Dès ma rentrée à Saint-Sever, je dirigeai mes recherches du côté d'Aire et du côté de Dax, et je pus bientôt constater que l'homme a dû arriver des Pyrénées ou des contrées subpyrénéennes; qu'il a toujours suivi les coteaux qui bordent l'Adour, s'en écartant à

(1) Partie du département dès Landes située entre l'Adour et les Basses et Hautes-Pyrénées.

peine et uniquement pour se pourvoir de silex ou de quelque roche assez résistante pour la fabrication de ses armes, ou pour subvenir avec plus de facilité à ses besoins d'alimentation.

Depuis Aire jusqu'à Montgaillard, nous ne rencontrons que des silex très-grossièrement travaillés; à Montgaillard (station de La Fauquille), l'homme aurait séjourné longtemps, à en juger par la quantité de silex qu'on y rencontre, et dont les types les plus communs sont : Haches taillées, modèle Saint-Acheul, couteaux, grattoirs, pointes de flèches de forme variable, à l'exception toutefois de la forme barbelée qui y manque totalement; une entre autre taillée en feuille de saule d'un fini remarquable. C'est à la station de La Fauquille que j'ai recueilli parmi les silex deux haches polies en ophite et plusieurs brisées. Les instruments de cette station sont confectionnés avec des silex provenant des collines du Pouy de Mousouhét; les haches polies sont faites avec une roche ophitique des environs. Je signalerai cependant dès ce moment, la présence d'une variété de silex rouge dont nous allons retrouver des échantillons jusqu'à Dax, toujours en petit nombre, très-usés et n'affectant jamais la forme définie d'un instrument,et dont nous n'avons pu trouver le lieu d'extraction. Nous croyons qu'ils ont été apportés de loin; s'il en était ainsi, ce silex aurait un intérêt dont resterait à rechercher l'importance.

De la station de La Fauquille, les envahisseurs primitifs se sont dirigés vers Saint-Sever, où ils ont occupé toutes les positions situées entre l'Adour et le Gabas. Plus on approche de Dax, plus les silex deviennent relativement assez rares et leur petit nombre permet d'en déduire un itinéraire assez rapide. A la hauteur de Mugrou et Laurède, il faut nous éloigner de l'Adour pour suivre la trace de l'homme et prendre pour cela la direction de Gamarde, où la famille de la station de La Fauquille va se séparer, le nombre des membres en étant probablement devenu trop considérable. (Je rappellerai en passant que la pierre polie ne manque nullement pour ne pas dire abonde dans tout ce parcours.) De Gamarde nous suivons les uns vers Dax par Sort, Mimbaste, Oro, Narosse, Seyresse et le Gond; c'est dans cette dernière localité que nous avons retrouvé les nombreuses et belles pièces en silex, qui nous ont permis d'y reconnaître une station où la pierre polie est assez abondante pour faire conjecturer un séjour prolongé. La bande du Gond venait bien certainement de Gamarde, puisqu'elle a laissé des haches en grès

et une meule de la même roche de cette provenance. A mesure que l'homme avance, l'art de façonner la pierre se perfectionne. Les percuteurs admirablement polis ne leur sont plus inconnus (luxe dans les instruments, qui accuse un bien-être relatif dans leurs besoins journaliers). L'absence de haches, ou du moins leur petit nombre, en se rapprochant de Tercis; nous amène à penser que lorsque l'homme sut polir le silex, il n'a pas cessé de se servir du silex éclaté, et même au besoin ne se servait quelquefois que de ce genre d'armes, d'où la difficulté de savoir où commence l'âge de la pierre polie et où finit l'âge du silex taillé.

Laissons pour un moment cette dernière bande occuper la lande du Gond; revenons à Gamarde pour suivre l'itinéraire d'une seconde tribu par le tuc de Montpeyroux, et gravissons celui de Benaruc, où nous aurons alors la première station après la séparation de la famille à Gamarde. Tandis que la première, celle du Gond, imagine les percuteurs en ophite polie, la seconde remplace le silex qu'elle ne trouve plus par l'ophite et taille de grandes haches.

Mais les uns et les autres continuent leur route, soit poussés par les besoins de leur alimentation, soit qu'ils obéissent à cet instinct, d'aller vers l'inconnu; les premiers vont se plaire dans les plaines, les seconds vont préférer les lieux élevés, ce qu'on nomme généralement dans ce pays : tuc, pouy ou castera (ce dernier mot signifiant ici une élévation de terrain, et non ce qu'il signifie par lui-même). Nous pouvons certainement admettre que la tribu a formé deux familles bien distinctes, car en quittant Benaruc, les uns s'éloignent de Dax, tandis que les autres descendant du Gond jusqu'au confluent de l'Adour et du Luy habitent Esperon, Saussaye et le Courrey, etc., etc., et de là rayonnent sur toute l'étendue du plateau de Tercis. — Ils ont occupé le Gond en même temps que Tercis, car nous avons trouvé dans cette première station deux Echinodermes fossiles des couches secondaires de Tercis *(Echinocorys vulgaris, Isaster Terceusis)*, et retrouvé l'une de ces deux espèces à Saussaye, où le travail des silex est admirablement beau et où les traces d'un long séjour est constaté par le nombre de couteaux, des pointes, de lances d'un fini remarquable, des grattoirs de diverses formes et des pointes de flèches assez rares n'offrant jamais la *forme barbelée;* tandis que la station du Courrey, très-voisine, semblerait avoir

été un lieu de fabrication, les silex y étant très-nombreux et les pièces finies très-rares: le silex y est de la même provenance que celui de Saussaye, et offre la même cassure, fortement conchoïde.

Les silex de Saussaye qui sont couverts par le sable des Landes sont souvent encroûtés d'alios, qui est de formation plus récente. La présence à Saussaye d'une hache en ophite taillée, du type de Benaruc, nous fait penser que les deux bandes qui se sont séparées à Gamarde ont continué à avoir des relations entre elles, soit pour des échanges d'armes, soit par besoin de relations, ou plutôt peut-être à l'occasion de quelque sujet de la bande de Benaruc qui serait tombé en leur pouvoir; car nous croirions plus volontiers à l'inimitié qu'aux bonnes relations entre les familles de l'homme primitif. En effet, à cette époque, l'homme a pour ennemi tous les animaux qui l'entourent, et comme il a lui-même de grandes affinités avec la brute, il a l'homme pour ennemi, cependant il est sociable. Cette dernière raison expliquerait la bonne intelligence des sujets d'une même tribu entre eux tout en voyant subsister l'inimitié des tribus entre elles, inimitié ayant pour cause la concurrence de la vie.

C'est à Tercis et à Benaruc que nous arrêterons pour le moment les courses de nos antécédents sur ce sol, réservant pour plus tard de suivre leurs traces et leurs changements d'habitudes, en se rapprochant les uns de Bayonne, les autres de Sordes et Puyôô.

Durant notre trajet d'Aire à Dax, nous n'avons pu reconnaître que l'homme de la Chalosse ait été troglodyte, malgré les accidents de terrain qui semblent le lui avoir permis. Mais qu'il construise des cabanes en plein air où qu'il s'enfonce dans la terre, cela ne nous dit pas sa plus ou moins grande supériorité d'intelligence et de perfectionnement dans le travail, ce qui seul ici indique le perfectionnement dans la race.

Disons un mot maintenant de l'âge du silex poli et de la pointe de flèche barbelée. Les hommes de cette dernière époque, beaucoup moins ancienne que la première, ont habité toute la partie du département comprise entre l'Adour et la Gironde. Les haches polies et les pointes de flèches barbelées sont assez communes, mais éparses çà et là, ce qui ne permet que d'en déduire un passage très-rapide de cet homme qui serait très-erratique.

Son histoire a pour nous peu d'intérêt et se rapporte à celle de

l'âge des haches polies en silex et pointes de flèches barbelées du premier âge du bronze de la Gironde.

Il est une conclusion secondaire qui nous paraît assez vraisemblable et qui serait celle-ci : L'homme n'est pas exclusivement assujéti à suivre telle ou telle direction dans le simple but de se pourvoir d'une matière choisie pour confectionner ses armes (comme quelques auteurs l'ont pensé), mais plutôt pour pouvoir se procurer avec facilité son alimentation en mettant tout à fait de côté la question de site. — D'après ce que nous voyons, l'homme, maître de la matière, cherche à établir sa supériorité sur la brute.

---

tement; elles seront certainement remplacées, mais les nouvelles seront-elles bien en harmonie avec le reste?

Le menuisier de Saint-Emilion et ses aides ont-ils une suffisante connaissance de l'archéologie? Sont-ils assez familiarisés avec les divers styles d'autrefois? Ont-ils l'habitude de restaurer d'anciens meubles? Pourront-ils enfin s'acquitter savamment de la tâche délicate à eux confiée? Autre chose est de raboter une planche destinée à devenir table ou armoire, autre chose est de fouiller avec le ciseau un morceau de chêne pour en tirer une tête qui *pense*.

Dans ces divers raccordements, les parties intactes n'auront-elles point à souffrir? Les miséricordes vont être à peu près toutes remaniées; j'ai déjà vu plusieurs de ces figures encastrées dans des planches neuves, ce qui, il est inutile de le dire, produit un déplorable effet.

Je le répète, je ne fais que manifester ici des appréhensions personnelles; je souhaite vivement qu'elles ne soient point justifiées, mais je ne puis cependant m'empêcher de regretter que la Commission des monuments historiques du département n'ait point été consultée; compétente dans la matière, elle eût donné un judicieux avis.

Une chose que j'appréhende encore est de voir non pas seulement plus ou moins habilement raccommoder, mais disparaître totalement certains motifs que l'on ne voudra plus laisser sans doute dans un lieu de sainteté : je veux parler de certains sujets que tolérait parfaitement le goût naïf des XIVe et XVe siècles, mais que le nôtre plus épuré taxerait tout simplement d'indécence grossière.

Ces figures sont-elles destinées au feu, je l'ignore; mais, selon l conseil que me donnait dernièrement notre honorable secrétair général, j'essaierai, s'il en est temps encore, de les sauver de l destruction, heureux si je pouvais les obtenir pour le musée de l Société d'archéologie.

Je crois inutile de faire ici une description de ces boiseries. Comm la meilleure notice ne saurait égaler *la chose vue*, selon l'expre sion de notre collègue et ami M. Braquehaye, je crois ne pouvo mieux faire que de donner ici les dessins que j'en ai relev (t. 1er, pl. I).



NOTES

SUR

DES FOUILLES FAITES DANS QUELQUES DOLMENS

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE (Aveyron);

Par M. Émile LALANNE.

Les dolmens et les tumuli sont très-nombreux dans le département de l'Aveyron. MM. Alexandre Bertrand, de Gaujal et Duval en ont signalé 130; mais depuis la publication de leurs travaux (1841), de nouvelles recherches en ont fait découvrir beaucoup d'autres, et il serait très-difficile, sinon impossible, de déterminer la quantité exacte de ces monuments.

Des objets fort intéressants et en grand nombre ont été recueillis par de zélés chercheurs, notamment par MM. l'abbé Cérès, V. Ancessi, E. Cartailhac. Les musées de Rodez et de Toulouse et des collections particulières se sont enrichis du résultat de ces recherches.

Un employé de la compagnie des chemins de fer du Midi, en résidence à Saint-Affrique, M. W. Zielinski, a bien voulu se charger de faire ces fouilles pour mon compte; son ardeur et son dévoûment ont été couronnés d'un succès qui a dépassé toutes mes espérances. Je suis heureux de le remercier ici, car c'est son intelligence et son amitié qui me procurent le plaisir de présenter quelques objets curieux et de faire connaître une pièce d'une réelle importance (1).

En 1865, M. Cartailhac a rendu compte de fouilles exécutées par lui et par M. Ancessi dans l'arrondissement de Saint-Affrique. L'intéressante description qu'il donne des dolmens et des objets

---

(1) Je dois aussi des remercîments à M. Ancessi, vérificateur des poids et mesures à Saint-Affrique, qui a donné à mon ami d'utiles indications, ainsi qu'à M. Roques, ingénieur, qui a eu la bonté d'accorder à son employé un concours bienveillant.

qu'ils renfermaient est accompagnée de gravures représentant les principaux types de flèches et quelques variétés de perles (1). Je puis signaler quelques formes nouvelles.

M. Zielinski a fouillé une vingtaine de dolmens ; il a constaté qu'il n'y avait rien de fixe dans leur orientation ; il n'a jamais trouvé les ossements en place ; mais, au contraire, tout dans un mélange complet ; les objets très-nombreux qu'il a recueillis consistent en flèches et lames en silex ; perles et rondelles de collier en *cardium*, argile, ardoise, os, etc. ; amulettes en *cardium*, argile, dent de sanglier, flèches, perles, amulettes en bronze ; ossements humains et d'animaux.

Les flèches ont des formes très-variées : ovale allongé ou feuille de saule, losange, triangle isocèle à base plus ou moins large. Le type le plus commun est la flèche allongée, étroite, épaisse, garnie de grosses dentelures.

J'indiquerai seulement les principaux objets. Dans tous les dolmens, il a été trouvé des rondelles, des perles de collier, toutes choses bien connues et souvent décrites (2).

Dolmen de Saint-Xist (près Fondamente). — Ce dolmen avait été fouillé, il y a quelques années. On y a trouvé entre autres choses : un crâne humain ; une lame en silex de 18 centimètres de longueur ; une tête de lance en silex de 15 centimètres environ ; deux pointes de flèches ; une amulette en bronze (pl. II, n° 19).

Dolmen de Crassous (commune de Saint-Affrique). — Une perle longue en bronze ; quatre perles (pl. II, n° 9).

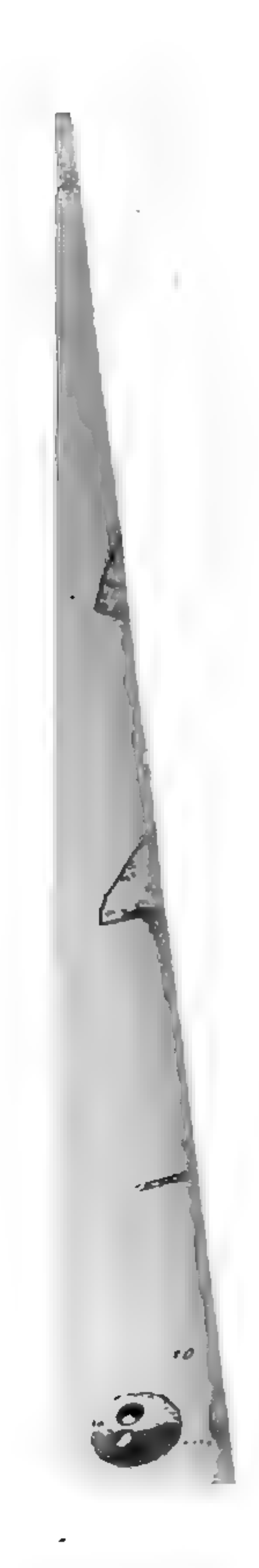
Dolmen de Labussière (commune de Saint-Affrique). — Sept pointes de flèches ; un morceau de silex formant un arc de cercle, ayant 2 centimètres de corde et 6 millimètres de rayon ; surfaces non retouchées ; partie interne très-tranchante ; partie externe de 5 millimètres d'épaisseur, retouchée d'un bout à l'autre ; perles de collier (pl. II, nos 10, 12 et 13) ; un morceau de gypse percé.

---

(1) *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme.* G. de Mortillet, 2e année, page 144.

(2) La planche II reproduit ces objets de grandeur naturelle.

Tout ce qui va être énuméré fait partie de ma collection, à l'exception du crâne et de la tête de lance du dolmen de Saint-Xist, qui appartiennent au Musée préhistorique de Bordeaux.



ith H Goulland B

DOLMEN DU PAS-D'ABZAC (commune de Saint-Affrique). — Sept pointes de flèches dont une barbelée en *quartz* (pl. II, n° 6) et une d'une forme peu ordinaire (pl. II, n° 7).

DOLMEN DE NOCOULS (commune de Saint-Affrique). — Une pointe de flèche (pl. II, n° 5); une autre en losange.

DOLMEN D'HERMILIS (canton de Saint-Affrique). — Deux pointes de flèches (pl. II, n° 1 et 3).

DOLMENS DE COSSONÉJOULS (commune de Saint-Jean d'Alcapiès, canton de Saint-Affrique). — Onze pointes de flèches dont une remarquable par la perfection du travail (pl. II, n° 4).

DOLMEN DE LADEVÈZE DE MASCOURBES (commune de Saint-Félix de Forgues, canton de Camarès). — Treize pointes de flèches: une lame en silex.

DOLMEN DE LABAYSSÈRE (commune de Saint-Rome de Tarn). — Fragment de coquille de *Cardium* percée; perle longue en argile blanche (pl. II, n° 17).

DOLMEN DE LAS COMBELS (commune de Saint-Rome de Tarn). — Pointe de flèche et bague en bronze; amulette faite avec une dent de sanglier (pl. II, n° 20); un morceau de quartz.

DOLMEN DE LAGUÉRENNE (commune de Saint-Rome de Tarn). — Trois pointes de flèches de diverses formes, l'une peu commune (pl. II, n° 8).

DOLMENS DE BOIS-DE-GUZON (commune de Saint-Rome de Tarn). — Pointe de flèche (pl. II, n° 2).

DOLMEN DE LAUMIÈRE (commune de Saint-Rome de Cernon, canton de Saint-Rome de Tarn). — Deux pointes de flèches; une perle plate en os (pl. II, n° 11); perle longue en bronze; coquille percée *(Cerithium vulgatum).*

DOLMEN TUMULUS DE FONT-RIAL (commune de Saint-Rome de Tarn). — Le tumulus a 5 mètres de diamètre environ; au centre est la *cella* de 1m80 de longueur, 70 centimètres de largeur et 1m20 de hauteur. Les dalles latérales, en schistes marneux, sont d'une largeur variable et ont de 5 à 15 centimètres d'épaisseur; l'ouverture était fermée par des morceaux de dalles; la table a été enlevée, il y a dix-huit ans, par le propriétaire pour servir de seuil dans une bergerie. La partie supérieure des dalles était recouverte de de terre, sauf une petite portion de 30 centimètres à peine qui indiqua l'existence du dolmen. Un énorme pied de buis occupait

le centre de la *cella* jusqu'à une profondeur de 70 centimètres. L'ouverture était à l'est-sud-est.

Sous une couche de terre d'environ 25 centimètres d'épaisseur, on trouva une terre plus noire, mêlée d'ossements humains absolument épars dans tous les sens et en plusieurs couches; il y avait les restes de deux squelettes d'adultes. Au fond de la *cella* et près du dallage inférieur étaient dispersés des flèches et des anneaux, des débris de bronze, etc.

En dehors du dolmen et de chaque côté de l'ouverture étaient déposés des ossements humains, parmi lesquels on ramassa une assez grande quantité de perles en bronze; il y avait eu au moins trois squelettes d'adultes et deux d'enfants.

Ce dolmen a fourni plusieurs centaines de rondelles; des perles en argile dont une très-grosse (pl. II, nº 18); huit pointes de flèches en silex; de nombreux anneaux et des perles longues en bronze (pl. II, nº 16).

Enfin dans l'intérieur de la *cella*, M. Zielinski trouva un fragment de tibia humain sur lequel la blessure d'une flèche en silex a produit une exostose qui enveloppe l'extrémité de l'arme. (pl. II, nº 14). — M. le Dr Baudrimont s'est obligeamment chargé de décrire ce curieux objet (1).

(1) La Notice que doit donner M. le Dr Baudrimont ne paraîtra que dans le deuxième fascicule.

TOMBEAUX CHRÉTIENS

de l'époque romaine dans les Gaules.

SARCOPHAGE DE LA FIN DU Ve SIÈCLE

à Bouglon (Lot-et-Garonne);

Par M. Charles BRAQUEHAYE.

Les monuments apparents de la sépulture, tombeaux et sarcophages, ont toujours été fabriqués avec des matériaux choisis, et exécutés avec plus ou moins de luxe.

Dans les premiers siècles du christianisme les sépultures eurent lieu dans les catacombes. Rome, Naples, Lyon, etc., en possédaient ainsi que toutes les grandes villes, mais on employa seulement les peintures symboliques dans leur décoration.

Chez les Romains l'usage de l'incinération fut général pour les gens riches et pour les classes élevées; les esclaves, les suicidés et les pauvres furent seuls inhumés jusqu'à ce que le christianisme eût recommandé l'inhumation des corps comme un dogme.

Ce n'est guère qu'au commencement du IIIe siècle que cet usage devint général, mais les tombeaux chrétiens sont extrêmement rares à cette époque; M. de Rossi pense même qu'aucun de ceux que possèdent l'Italie, l'Espagne et le midi de la France, n'est antérieur au règne de Constantin. Jusque-là, en effet, les chrétiens furent trop persécutés pour oser exposer en plein jour des signes extérieurs de leur foi. Quel artiste, quel ouvrier, soit à Rome, soit à Burdigala, eût pu exécuter impunément des monuments funèbres destinés à renfermer les restes des martyrs, sans devenir martyr lui-même?

Aussi ne peut-on citer que de très-rares exemples avant ou même pendant le IIIe siècle, et encore, en France, c'est surtout dans le Midi que l'on trouve des sarcophages en marbre jusqu'au Xe siècle. Arles, Bordeaux, Cahors sont les villes qui en fournissent le plus grand nombre.

Les magnifiques tombeaux de Saint-Médard d'Eyran qui datent du IIIe siècle (1), ceux de Saint-Seurin, ceux du Musée, ceux de Pujols, etc., prouvent que ce qui, en ce genre, est une rareté pour presque toute la France, n'offre qu'un intérêt secondaire à Bordeaux.

Ces remarquables monuments doivent cependant être signalés pour faciliter les recherches des érudits et éclairer l'histoire de l'art. Celui de Bouglon (Lot-et-Garonne) est ignoré, il n'a pas encore été publié ; j'ai pensé qu'il était bon de le décrire et de le figurer. (Voir la planche III.)

Vers 1785, on trouva plusieurs tombeaux presqu'à fleur de terre en nivelant la place du prieuré du Mas-d'Agenais ; le coffre de l'un d'eux était en marbre blanc sculpté.

Ce tombeau contenait des fragments de vêtements sacerdotaux, mélangés à des os, et une *grande pièce, grande médaille en plomb*, m'a-t-on dit.

Ces débris furent, ainsi que la médaille, conservés par le prieur, et envoyés plus tard au prieuré de la Réole; quant au coffre du sarcophage, dirigé sur la métairie de Camparum (dépendance du couvent), il y servit d'abreuvoir.

En 1868, ce curieux monument fut transporté à Bouglon, chez M. Bénac, propriétaire (dont le grand-père était intendant du prieuré). C'est là qu'on le retrouve encore aujourd'hui, servant toujours d'abreuvoir !

Le couvercle de cette tombe est en pierre, et ne porte aucune sculpture : il existe encore à *Camparum* dans la métairie de Mme Argelas. Il est vraisemblable qu'il a été fait postérieurement au tombeau, et en vue d'une seconde inhumation. Le couvercle primitif devait évidemment être en marbre et orné (2).

Le sarcophage que j'ai vu à Bouglon est en marbre blanc d'un seul bloc. Sa longueur est de 2m 17, sa hauteur de 0m 50, *sa largeur 0m 70 et 0m 73*. Il forme une espèce d'auge de 0m 08 d'épaisseur environ, dont les surfaces extérieures sont planes, mais ornementées, sans reliefs saillants. L'angle inférieur du côté droit est détérioré

(1) Au Musée des antiques au Louvre, n.° 240.

(2) C'est à M. Dedieu de Samazan, qui m'a signalé ce tombeau, que je suis redevable des renseignements qui précèdent.

et l'arète supérieure de la face antérieure, en partie brisée, porte la trace de scellements ainsi que l'épaisseur du côté postérieur.

La face antérieure représente un parallélogramme rectangle de 2m17 sur 0m50, divisé de haut en bas en cinq parties égales, par six pilastres avec rudentures ornés de chapiteaux et de bases. *Un câble sculpté* sur un tore limite la partie supérieure et les côtés des pilastres de droite et de gauche. Une *moulure concave* arrête les détails inférieurs, tandis qu'une bande portant une frise courante coupe parallèlement et par le milieu quatre des intervalles des pilastres. Les huit rectangles ainsi formés sont ornés de *cannelures* formant des *chevrons* couchés et opposés.

La cinquième partie, inscrite entre les pilastres, est celle qui occupe le centre. Elle est décorée par le *monogramme du Christ, avec l'alpha et l'oméga,* entouré par une couronne de feuilles imbriquées. Les deux écoinsons supérieurs sont remplis par un culot se terminant en volute; les deux écoinsons inférieurs sont ornés de deux rosaces.

Les côtés du tombeau correspondants à la tête et aux pieds sont divisés par trois pilastres, en deux panneaux subdivisés eux-mêmes par un câble sculpté en quatre rectangles semblables à ceux de la face, c'est-à-dire décorés de *chevrons* couchés et opposés. Il est assez facile de reconnaître les caractères généraux de l'époque où furent exécutés les premiers tombeaux chrétiens.

Jusqu'au ive siècle, les figures sont très-remarquables et fortement accusées : les tombeaux de Saint-Médard d'Eyran en sont de fort beaux exemples : le travail artistique, qui rappelle quelquefois les traditions de l'antique, représente le plus souvent des scènes bibliques semblables aux peintures des catacombes; puis, au commencement du ve siècle, l'artiste s'éloigne du type hiératique et représente surtout un sujet principal.

Plus tard, la croix devient plus fréquente, le monogramme du Christ est choisi de préférence, enfin les sujets bibliques disparaissent complètement. Jusqu'au ve siècle, le sarcophage forme un carré long recouvert par une table de même pierre ; mais, depuis lors, le couvercle est arrondi ou en forme de toit, et le *côté des pieds est toujours plus* étroit que *le coté de la tête.*

C'est le cas du tombeau de Bouglon.

M. de Caumont a vu des *moulures en creux*, des *cannelures, des tores sculptés,* etc., imitant des draperies, des chevrons, des

fougères, des cordages, etc., sur des tombeaux en marbre à Saint-Omer, Cahors, Bayeux, Poitiers, etc.; ce genre de travail est un des caractères distinctifs de la sculpture de cette époque; on peut en voir de remarquables spécimens au Musée de Bordeaux.

Le sarcophage de Bouglon est donc un *tombeau apparent* destiné à contenir la dépouille mortelle d'un personnage illustre.

Il fut exécuté du ve au vi^e siècle et dut être placé dans une église, sous une arcade pratiquée dans l'épaisseur des murs. Le nom du personnage enseveli aura été gravé sur une pierre scellée dans la muraille.

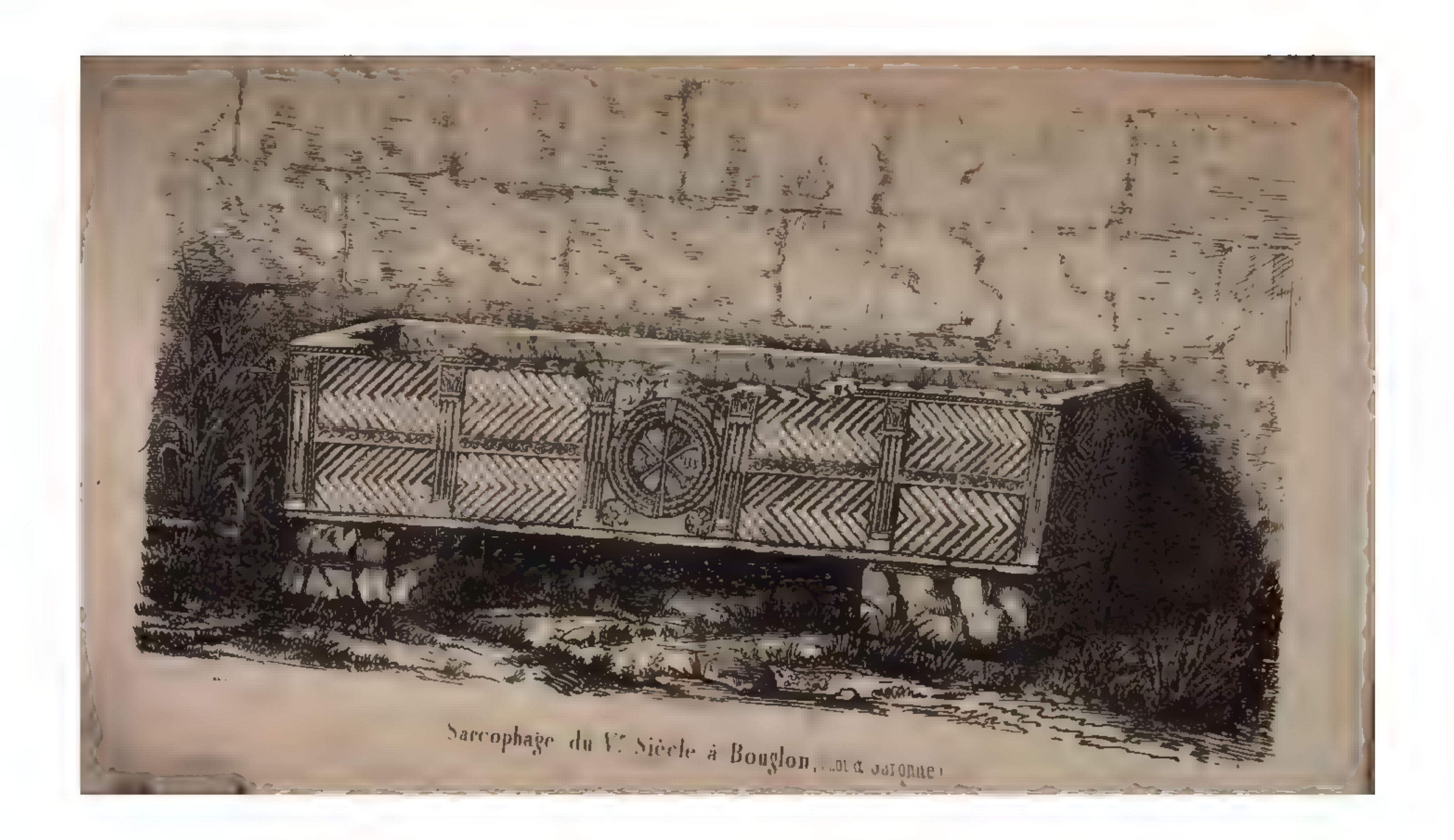
Quant à la médaille de plomb, si tant est qu'elle ait existé, elle devait porter vraisemblablement, soit le nom du défunt, soit une formule d'absolution. « Cette coutume n'a duré que du xie au xiiie siècle, » dit M. Paul Lacroix (1). Ce serait donc une nouvelle preuve à l'appui d'une seconde inhumation.

Ce curieux monument est appelé dans le pays: *le tombeau de Saint-Vincent du Mas*.

Nota. — Depuis la rédaction de cette Notice, j'ai vu un nouveau sarcophage en marbre à Bordeaux même où il est ignoré. Il offre quelques particularités remarquables que je décrirai prochainement.

---

(1) *Les arts au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*. Firmin Didot, 1871.



Sarcophage du Ve Siècle à Bouglon, (Lot et Garonne)

NOTICE

SUR

L'HERCULE EN BRONZE

DU MUSÉE DE BORDEAUX

Par M. J.-A. LABET,

Conservateur du Musée d'armes.

PLANCHE IV

La statue en bronze de l'Hercule du Musée de Bordeaux a été découverte, en 1832, dans les fouilles d'une maison située sur la place Saint-Pierre, à quelques mètres de l'église de ce nom.

M. François Jouannet, le savant conservateur du Dépôt des antiques de la ville, fut assez heureux pour obtenir de l'Administration municipale d'en faire l'acquisition pour le Musée, moyennant la somme de 500 fr.

Les objets d'art et d'antiquités n'étaient pas à cette époque aussi recherchés et payés aussi chèrement qu'ils le sont aujourd'hui; les détenteurs de cette belle pièce se décidèrent à la vendre ce prix par la crainte de la voir périr dans leurs mains par suite de l'oxydation.

Dans sa statistique du département de la Gironde, M. F. Jouannet donne, à la page 243, une description très-exacte de cette statue, mais il fait simplement connaître qu'elle a été trouvée à Bordeaux, en 1832, brisée, dans un égout près l'église de Saint-Pierre. Il est permis de supposer qu'il n'eût pas connaissance des détails circonstanciés de cette heureuse trouvaille. Soit qu'il en ait été informé trop tard, ou empêché d'une façon ou d'une autre, on ne peut guère s'expliquer comment il n'a pas pour cette pièce, la plus importante qu'il lui a été donné de faire entrer dans le Musée, publié et transmis à ses successeurs le fruit de ses judicieuses observations, ainsi qu'il n'a jamais manqué de le faire pour la quantité considérable des pièces formant l'ancien fond du Musée des antiques de la ville de Bordeaux.

[illegible]

arrivé à ce point où la surface se ride en même temps que l'intérieur liquéfié s'écoule au dehors. L'immersion subite a pu seule arrêter la fusion complète de toute cette partie.

Les membres inférieurs paraissent avoir été détruits par l'oxydation dont les traces sont très-apparentes, du moins pour le côté gauche; peut-être aussi ces parties, ainsi que la main gauche, la massue et une portion de la peau du lion qu'elle supportait, ont-elles été détachées avant et enfouies dans un autre endroit.

La tête, remarquablement belle, a moins souffert; elle porte seulement la trace d'un coup de pioche qui a dû enlever l'œil droit; le gauche également rapporté en métal précieux probablement, ou en émail, étant tombé sans doute du même coup, ce côté est resté intact. La hauteur de cette statue était exactement de 2 mètres, par conséquent de grandeur naturelle; les formes sont magnifiques, et décèlent l'œuvre d'un artiste de talent de l'époque des Antonins. Les traits ne rappellent aucune des figures de l'iconographie romaine.

Le travail d'exécution de cette pièce ne fut pas bien réussi; un assez grand nombre de manque du coulage ont été habilement réparés au rachevage par des pièces rapportées dans l'épaisseur du métal.

Lorsque le Musée de Bordeaux sera pourvu de ce qui lui a manqué jusqu'à présent, et qu'il sera possible dans un atelier convenablement installé d'opérer ou de faire opérer tous les travaux d'entretien et de conservation que réclament la haute valeur et l'état des pièces qui s'y trouvent renfermées, la statue d'Hercule y viendra prendre, un peu tard, il est vrai, la place qui lui appartient sous tous les rapports (1).

---

(1) La modestie de M. Labet le fait glisser ici très-légèrement sur le travail, le zèle et l'habileté qu'il lui a fallu déployer pour remonter et replacer une à une les nombreuses pièces de cette statue et doter ainsi le Musée de la plus importante œuvre d'art qu'il possède; mais la Société d'archéologie, dont plusieurs membres ont été témoins de l'abnégation, de la persévérance et du zèle avec lesquels M. Labet s'est dévoué à son œuvre, a chargé son président de témoigner publiquement à M. Labet toute la reconnaissance que les arts et la ville de Bordeaux doivent à son dévoûment et à son habileté. Il est juste d'ajouter aussi que si la Société d'archéologie peut faire admirer à ses lecteurs le mérite artistique de cette belle statue, elle le doit en partie à la libéralité de M. Terpereau, l'un de ses membres les plus zélés, auquel en est due la reproduction par la photographie.

Jules DELPIT.



Hercule en Bronze du Musée de Bordeaux



Hercule en Bronze du Musée de Bordeaux

Ceux que l'on rencontre dans leurs anciens monuments paraissent souvent supérieurs à beaucoup de nos ouvrages hydrauliques; mais cette supériorité apparente tient à des causes indépendantes de la science.

Le temps est la première de ces causes.

On sait, en effet, qu'un des précieux avantages des ciments est de se durcir et de se conserver en un lieu ou la température est uniforme. Dans un endroit humide, surtout, soit dans l'eau, soit dans l'air, le ciment étant un hydrate de chaux puise un principe de vie qui augmente sa force avec le temps. Il est donc juste de dire que les mortiers et ciments romains, qui ont été établis dans ces conditions, sont plus solides aujourd'hui qu'ils ne l'étaient six mois après leur emploi.

Une autre cause de conservation était l'épaisseur qu'ils donnaient à leurs maçonneries. Les enduits de mortier avaient jusqu'à 12 centimètres d'épaisseur. On comprend que ces enduits, ainsi que les constructions qu'ils protégeaient, étaient susceptibles de vivre longtemps.

Il y a lieu de considérer enfin, comme une cause importante de la solidité des ciments romains, la puissante trituration qu'ils subissaient et le parfait mélange auquel arrivaient ainsi les diverses matières qui les composent. On apportait à ce travail un soin extrême, et l'esclavage, en fournissant des ouvriers qui ne coûtaient rien, donnait les moyens d'atteindre à la perfection dans ce sens.

Selon Félibien, les anciens maçons étaient si attentifs à cette besogne, qu'ils employaient constamment dix hommes à chaque bassin pendant un long espace de temps, ce qui rendait le mortier d'une dureté si prodigieuse, que Vitruve nous assure que les mortiers de plâtras qui se détachaient des anciens bâtiments servaient à faire des tables.

Les Romains voulaient laisser des traces impérissables de leur puissance. L'argent et les esclaves ne leur manquaient pas; aucun obstacle ne les faisait reculer et ils pouvaient se livrer à tous les raffinements de l'art.

De toutes ces considérations, nous pouvons conclure que, si tous nos travaux ne sont pas supérieurs à ceux des Romains, ce n'est pas la science qui nous manque, mais les ressources dont ils disposaient. Que, depuis eux, la confection des ciments a fait un pas

« La chimie est d'une logique à toute épreuve, dit M. Stanislas
» Ferrand. C'est en vain que les fables les plus ingénieuses ont été
» faites sur le mystérieux secret des Romains. Les chiffres parlent,
» ils sont irréfutables. Dans ces analyses, ce fameux ciment se
» montre à nous dans toute sa simplicité. C'est toujours un carbo-
» nate de chaux maigre, non hydraulique, privé de son acide
» carbonique par la chaleur, éteint et mélangé le plus souvent
» avec du sable, quelquefois avec de l'argile cuite pulvérisée. Rien
» n'est plus ordinaire. »

Si les Romains avaient un secret, ce n'est donc pas dans le choix des matériaux qui composaient leurs ciments, puisque l'analyse chimique nous les fait connaître. D'ailleurs ils bâtissaient sur le même sol que nous et en extrayaient comme nous leurs matériaux.

La valeur de leurs mortiers dépendait de celle des matériaux que le hasard plaçait dans leurs mains. En Italie où les volcans étaient nombreux, les pouzzolanes, les matières vitrifiées et tous les produits volcaniques formaient avec la chaux la base de leurs mortiers qui se trouvaient alors posséder des propriétés hydrauliques très-prononcées. Dans les Gaules, les produits volcaniques étaient remplacés par des argiles cuites réduites en poudre, et le mortier était d'autant plus hydraulique, que le calcaire qui avait fourni la chaux était plus argileux.

Les Romains ne connaissaient pas la théorie de la solidification des chaux, ignorant l'action chimique que l'eau et l'acide carbonique opère sur les chaux grasses et celle qu'opère sur les chaux hydrauliques l'eau et l'argile. Ils ne connaissaient point l'influence de la magnésie et de la silice, et ils fabriquaient le mortier sans se rendre compte des phénomènes de l'hydration et de leurs causes.

La science des ciments a grandement profité des progrès accomplis par la chimie depuis un siècle.

Aujourd'hui, grâce aux travaux des Sméaton, des Smith, des Kulman, des Vicat, Gay-Lussac et tant d'autres, les ciments sont soumis à des règles positives ; ils obéissent aux lois de la science, leur emploi est judicieux, raisonné ; la durée du progrès et le degré de leur durcissement est prévu. Nous avons enfin des formules et des théories pour leur confection, et leur emploi nous rend exactement les services que nous en attendons.

Quant à la valeur des ciments romains, elle est incontestable.

VESTIGES D'AQUEDUC

DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

SIGNALÉS SUR DIFFÉRENTS POINTS DE LA VILLE DE BORDEAUX;

Par M. SANSAS.

On découvrait en 1866, rue des Sablières, en creusant les caves du vaste établissement industriel de M. Garres, une partie de l'aqueduc romain qui conduisait de Vayres à Bordeaux l'eau de sources aussi abondantes que salubres.

Cette construction coupe obliquement du sud-est au nord-ouest la propriété Garres à quelques mètres de la rue des Sablières, dans la direction du moulin d'Ars (des Arcs) à l'ancienne porte Sainte-Eulalie.

Plusieurs fois on a rencontré les traces de ce monument, soit dans la propriété Mayaudon en 1857, soit sur l'emplacement qu'occupe l'École des Frères, route de Bayonne, soit sous la chaussée du cours d'Aquitaine quand on y établit un égout collecteur, soit lorsqu'on construisit, il y a déjà bien longtemps, un bastion près la porte Sainte-Eulalie.

Partout le mode de construction s'est trouvé identique. C'est un canal dont l'axe et ses parois sont formés de fragments de pierre calcaire concassée et de petits cailloux liés par d'excellent béton. Une rangée de pierres dures, plates, simplement juxtaposées et quelquefois couvertes d'une chape de mortier recouvraient le canal sur toute la longueur.

En 1825 et 1826, sur les indications de M. Billaudel, relatives à la découverte d'un fragment d'aqueduc dans la sablière Cazenave, au sud du pont d'Ars, l'Académie de Bordeaux chargea une commission de vérifier ce qui pouvait se rapporter à ces substructions.

Il résulte du travail de cette commission, dont l'honorable M. Jouannet était rapporteur, que, sous la domination romaine, les eaux de Vayres étaient conduites par un canal, tantôt souterrain,

tantôt porté sur des arcades ou sur des murailles spécialement construites pour cela. Les traces de cette construction furent suivies de Vayres jusqu'au moulin d'Ars seulement. Des découvertes ultérieures nous permettent de la retrouver jusque dans le sein de la cité gallo-romaine.

Les portions d'aqueduc trouvées intactes rue des Sablières, place Saint-Nicolas et cours d'Aquitaine, près la place Sainte-Eulalie, indiquent une ligne conduisant du moulin des Arcs au point culminant où nos ingénieurs contemporains ont établi le réservoir Sainte-Eulalie. De là, en suivant la pente naturelle du terrain, on arrive à la place Saint-André, aux environs de laquelle devait se trouver une fontaine monumentale.

On a, en effet, découvert en 1865, lors de la démolition du mur romain près de la tour Pey-Berland, des pierres sculptées de la plus grande dimension, et des inscriptions se rapportant à un monument de ce genre. C'étaient des fûts de colonnes décorées de feuilles aquatiques en imbrication, des fragments de corniches chargées de sirènes et de dauphins, un fronton représentant une divinité marine, et enfin deux inscriptions identiques, l'une n'offrant que le commencement des lignes, et l'autre à peu près complète où on lisait :

C. IVLIVS SECVNDVS PRAETOR
AQVAS E II-S IxxI
TESTAMENTO DEDIT.

Le volume de ces pierres doit faire supposer qu'elles n'avaient pas été transportées d'une grande distance, et qu'une sorte de nymphée existait dans cette partie de notre ville. Rien d'étonnant alors à ce que, lorsqu'on a construit la Caserne municipale, on ait retrouvé les traces d'un vaste établissement de bain remontant à l'époque romaine.

Mais le bienfait du préteur C. IVLIVS devait aussi s'étendre à d'autres parties de la ville.

Dans la partie des murailles qui longeaient l'Intendance, place Puy-Paulin, on a retrouvé deux inscriptions qui sont conservées au Musée, et dont les termes sont identiques à ceux des inscriptions dont nous venons de parler. Il y avait donc aux environs de la place Puy-Paulin une fontaine analogue à celle qui existait près

de l'église Saint-André, et nous pouvons même nous rendre compte du moyen employé pour y conduire les eaux.

Il paraîtrait que, sur un point de l'aqueduc dont nous avons parlé, probablement vers la rue des Sablières, on avait établi un embranchement se dirigeant vers Puy-Paulin par la place d'Aquitaine et la rue Sainte-Catherine, car des portions d'aqueduc de même construction que le premier ont été trouvées il y a fort longtemps sur la place d'Aquitaine, et, il y a quelques années, dans la substruction de la maison de M. Faye, rue Sainte-Catherine, près de la rue des Ayres.

On peut, d'après le style et la forme des lettres que nous offrent les inscriptions, les attribuer à l'époque des Antonins, soit au IIe siècle de notre ère et la valeur du legs pouvait s'élever à 400,000 fr. Ce serait de nos jours peu de chose pour une entreprise aussi colossale, mais il faut remarquer que les Romains employaient leurs soldats au travaux d'utilité publique, ce qui diminuait le prix de la main-d'œuvre, et que probablement le municipe bordelais ajouta aux largesses de *Julius Secundus* en laissant toutefois à sa mémoire, comme cela était juste, tout l'honneur de l'entreprise.

Malheureusement les Bordelais ne jouirent pas longtemps des bienfaits de leur magistrat. Les fontaines de *Julius Secundus* furent détruites de bonne heure, puisque leurs débris ont été employés à la construction de nos murailles gallo-romaines ; aussi les sculptures portent-elles encore la trace des peintures qui les décoraient.

Dès la première destruction de Bordeaux, les parties d'aqueduc établis hors la ville au-dessus du sol durent être détruites par l'ennemi. Les fontaines cessèrent dès lors d'être alimentées, et les débris de ces monuments devenus inutiles furent employés à l'édification des murailles. Au temps d'Ausone, du IIIe au IVe siècle, ces murailles existaient, puisqu'il en parle ; les fontaines étaient donc détruites et les aqueducs hors de service. Voilà pourquoi cet auteur ne célèbre que la fontaine Divone, la fontaine celtique dont la source était inconnue, et qui jaillissait naturellement du sol : c'était la seule qui existât de son temps, parce que la main de l'ennemi n'avait pas pu l'intercepter.

Si les aqueducs dont nous trouvons les traces n'eussent pas été détruits et hors d'usage au siècle d'Ausone, le poète n'eût pas

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 6 novembre 1874.

M. Farine informe la Société du vif intérêt que prend à ses travaux S. E. Mgr le cardinal Donnet, qui veut bien mettre à notre disposition un inventaire fait, d'après ses ordres, par MM. les Curés du département, de toutes les pierres, boiseries, antiquités de toute sorte, que possèdent leurs églises. M. Farine annonce aussi que M. Fonteneau, vicaire général (aujourd'hui évêque d'Agen), promet tout son concours à la Société.

Vingt-cinq membres nouveaux sont admis dans cette séance ; S. E. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux; M. Fonteneau, vicaire général; MM. Ferdinand Clouzet; Alexandre Léon et Raynal, conseillers généraux; MM. Daussat, Bonny, Druilhet-Lafargue et M. le baron Charles de Montesquieu; M. le docteur Berchon, directeur du Lazaret de Pauillac; M. le docteur Azam; MM Schröder, Brown; MM. Mesnard, curé de Saint-Michel de Bordeaux; Amé, curé de Cazelles (arrondissement de Bourg); MM. les curés de Gontaud et de Durance (Lot-et-Garonne); puis MM. Dannecy, Jabouin, Ricard, Minvielle, Viaud, Augier, Gervais et Mermet.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement de son bureau. D'après les règlements, la présidence est dévolue à M. Farine, premier vice-président; M. Dezeimeris devient premier vice-président; puis la majorité des suffrages s'étant portée sur M. Léo Drouyn, cet honorable membre est élu deuxième vice-président

Le secrétaire général M. Delfortrie, ayant encore réuni la pluralité des voix, conserve ses fonctions. MM. E. Piganeau et Ch. Braquehaye restent secrétaires adjoints.

MM. E. Lalanne et de Puifferat conservent leurs titres, l'un de trésorier, l'autre d'archiviste. Enfin, MM. Lussaud et Labat sont conservés dans leurs fonctions d'assesseurs pour l'exercice 1875.

M. Delfortrie lit un mémoire sur quatre vieux fers qu'il soumet à l'assemblée, et qui sont des hypposandales, ou fers de chevaux, trouvés dans une fouille à Marsanne, près de Montélimar (Drôme), avec le squelette du cheval, ce qui met hors de doute que ces quatre fers appartenaient au même animal, bien que présentant les différences de formes décrites par M. Quicherat, qui attribue, les unes aux hipposandales, c'est-à-dire fers de chevaux, les autres aux busandales ou fers de bœufs.

M. Delfortrie donne encore lecture d'une Notice sur un petit médaillon, dans lequel il reconnaît la représentation d'un saint Jacques de Compostelle, et qui, selon lui, est une enseigne de pèlerinage ou de confrérie.

M. Léo Drouyn promet, pour une séance prochaine, la description des chapiteaux de l'église de Soulac. Le même sociétaire ayant signalé la découverte à Andernos d'une statue trouvée avec des briques à rebord, et enfouie plus tard sous le seuil de la maison d'école, M. Lalanne se charge de se procurer des renseignements à ce sujet.

M. Girault lit une Notice sur une statue de saint Antoine (XIIIe siècle), appartenant à l'église de Blanquefort, et récemment restaurée par MM. Augier et Braquehaye.

A propos d'un tableau de saint Martin, à la même église de Blanquefort, peint par un artiste bordelais, M. Monvoisin, M. Léo Drouyn émet le vœu que la Société publie des notes biographiques sur les artistes et les hommes célèbres du pays bordelais.

M. Sansas recommande à l'attention de la Société un groupe en albâtre du XIIIe siècle, déposé aujourd'hui au Musée, et provenant de l'ancienne psallette de Saint-André. Il souhaiterait aussi que l'on étudiât divers fragments romains trouvés à différentes époques dans la vallée du Peugue et sur la place Rohan, fragments paraissant appartenir à un même arc de triomphe, dont on pourrait peut-être reconstituer l'ensemble.

M. Delpit appelle le concours éclairé de M. Sansas pour la publication d'une épigraphie bordelaise.

M. E. Piganeau présente une feuille de dessins de divers motifs des stalles de l'église de Verteuil (Médoc).

M. Ch. Braquehaye lit une description des stalles de l'église de l'Isle-Adam, près Paris. Quatorze stalles cédées en 1809 à l'église Saint-Martial de Bordeaux en furent enlevées en 1845 lorsqu'on reconstruisit cette église, et acquises par un antiquaire de Paris, lequel en revendit dix au curé de l'Isle-Adam et les quatre autres à un prince russe.

L'assemblée décide que, pour la Société archéologique, comme pour beaucoup d'autres sociétés savantes, la première séance de novembre ouvre l'année académique.

En conséquence, M. Farine est installé au fauteuil de la présidence.

Séance du 4 décembre 1874.

Correspondance : Lettre de Mgr de la Bouillerie, qui, prenant un vif intérêt aux travaux de la Société, manifeste le désir d'en faire partie.

La Société archéologique de Périgueux adresse ses trois premiers fascicules à notre Société, qui lui enverra les siens en échange.

Envoi par M. Charles Grelet-Balguerie, juge à Lavaur (Tarn), d'un album de quinze planches lithographiées, représentant des dessins et détails des églises de Caudrot, commune où M. Grelet croit retrouver le cassinogilum de Charlemagne.

Nouvelles admissions : Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Bordeaux; M. Gellibert, président honoraire à la Cour d'appel; M. Lacrompe de la Boissière, conseiller à la Cour d'appel; M. le docteur Chaigneau; MM. Moulinier, Bayle, Trarieu et Jolivet, avocats; M. Constant Halphen, M. Malvezin; MM. Parenteau, curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, et Belloc du Gers. La *Ligue d'enseignement* est aussi inscrite au nombre des adhérents à la Société archéologique de Bordeaux.

M. Léo Drouyn lit une Notice sur huit chapiteaux de l'église de Soulac, puis signale dans les environs de Bordeaux, à Léognan, l'existence de plusieurs pierres druidiques qu'il a visitées en 1870.

M. Braquehaye donne connaissance d'une communication de M. Dedieu de Samazan, qui signale la découverte dans le Lot-et-Garonne d'un vase rempli de vieilles monnaies, type Henri d'Albret, puis de plusieurs silos, et offre à la Société de lui adresser un mémoire à ce sujet. M. Braquehaye montre encore un croquis d'une hache en silex trouvée à Saint-Émilion, au lieu dit la Marzelle, propriété de M. Bonneval.

M. Vauclaire met sous les yeux de l'assemblée un grand nombre d'objets : petits vases, style en os, fragments de poterie rouge et noire, trouvés dans les fondations de l'hôtel de Bayonne, en ce moment en reconstruction. Avec ces débris, qui sont gallo-romains, on a trouvé, sur une longueur de 20 mètres et largeur 16, une couche épaisse de 10 à 15 centim. de détritus que M. Delfortrie reconnaît être uniquement composée de restes de poissons.

M. Léo Drouyn et M. Delfortrie estiment qu'il est difficile, sans autre découverte plus décisive, de tirer de ce fait une déduction archéologique; sur la demande de M. Vauclaire, appuyée par le bureau et l'assem-

blée, il devra être adressé à M. Moustier, entrepreneur des travaux, une lettre de remercîments pour avoir dirigé avec soin ces fouilles, et en avoir adressé à la Société un dessin ou plan exactement relevé.

M. le docteur Azam annonce qu'il a reçu de M. Baillon, propriétaire du château de Pommiers, à Vérac (arrondissement de Libourne), de vieux fers de cheval, un vase romain, un peson trouvés dans sa propriété et destinés au Musée.

M. Féret signale l'existence d'un dolmen dans la propriété de M. Roy de Clotte, commune de Salles, près Castillon.

M. Farine appelle l'attention des archéologues sur la villa ou oppidum appelée ville de Brion, en Médoc.

M. Braquehaye lit un mémoire sur le tombeau mérovingien de la rue Mercière, mémoire dans lequel l'auteur démontre que le marbre des sarcophages de cette époque, trouvés dans nos contrées, provenait généralement des carrières des Pyrénées, et non d'Italie, comme on l'avait pensé jusqu'à présent. Le même membre signale aussi la découverte d'ossements brûlés dans la reconstruction d'une maison à l'angle de la rue de Sèze et des allées de Tourny.

EXOSTOSE DU TIBIA

PRODUITE

PAR UNE FLÈCHE EN SILEX

Par M. E. BAUDRIMONT.

En explorant la cella du dolmen-tumulus de Fort-Réal, commune de Saint-Rome-de-Tarn, on a mis à découvert divers objets : flèches, anneaux, débris de bronze, etc., plus des ossements remarquables à plus d'un titre et dont l'un doit m'occuper tout particulièrement.

C'est un fragment de tibia humain qui porte une exostose(1) dans laquelle est implantée une flèche barbelée en silex. Cette pièce a été dessinée et reproduite dans le premier fascicule des mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux (août 1874, v. p. 38, 39, 40, pl. II). Je saisis cette occasion pour remercier M. Lalanne qui a bien voulu mettre cet os à ma disposition et me permettre de l'étudier.

Ce fragment appartient à la partie inférieure du tibia droit. Il a 0,098 millimètres de long. La cassure de son extrémité supérieure est propre, nette et paraît avoir été faite récemment; la lame compacte est épaisse (0,007 millimètres) et le canal médullaire relativement assez petit. A la partie inférieure, l'épiphyse manque, la lame compacte est amincie : on voit que l'on approche de l'extrémité de l'os; là il existe une cavité assez considérable, remplie d'une terre noirâtre. En comparant avec un tibia, de même dimension à peu près, on observe que l'on doit se trouver à $0^{m}05$ environ de la surface articulaire. Cet os est recouvert d'un enduit adhérent de même couleur que la terre qui remplit cette extrémité, c'est-à-dire brun-noirâtre.

Sa forme est nettement prismatique à trois faces. Ce tibia sem-

(1) On appelle exostose une production anomale et circonscrite de tissu osseux à la surface ou à l'intérieur d'un os; une exostose peut être produite par une contusion de l'os ou de sa membrane nourricière, le périoste.

ble assez grêle : ses diamètres sont au-dessous de la moyenne. — Le diamètre antéro-postérieur, de la crête à la face postérieure, est de $0^{m}029$, tandis que le diamètre transversal, dans sa plus grande largeur, est de $0^{m}023$: ces mesures prises à l'extrémité supérieure du fragment.

Autant qu'on en peut juger par ce fragment, ce tibia ne devait pas être très-long. Il est de règle que le volume ou la résistance du levier soit en rapport avec sa longueur ; en ostéologie, cela offre cependant beaucoup d'exceptions individuelles. — J'ai mesuré plusieurs tibias, désirant savoir si l'on pourrait trouver un rapport constant entre leur diamètre en un point donné et leur longueur, ce qui eût permis de fixer approximativement la longueur de celui qui nous occupe. J'ai dû y renoncer, de peur de donner ici un chiffre par trop incertain.

Voici ce que l'on observe en suivant de bas en haut le bord externe du tibia :

Ce bord, arrivé à $0^{m}030$ de l'extrémité inférieure du fragment osseux, se jette en dehors pour former une exostose assez volumineuse, dure, éburnée, au-dessus de laquelle ce même bord recommence, mais mousse, concave en dehors, pour ne reprendre son arête qu'à $0^{m}024$, à peu près, au-dessus de l'exostose.

Cette exostose a la forme d'un petit prisme triangulaire dont une arête serait dirigée en bas, une face en avant, une en arrière et enfin une en haut ; elle est oblique de bas en haut, de dedans en dehors et un peu d'arrière en avant, son grand axe formant un angle, d'environ 10 degrés, avec l'axe du tibia.

Cette exostose présente donc à étudier : trois faces, une base, un sommet et des bords.

La face antérieure plane présente à sa base quelques rugosités au milieu desquelles on distingue l'orifice de plusieurs canaux vasculaires.

La face postérieure très-convexe, à peu près lisse, vient s'unir à la face antérieure en formant un bord ou arête inférieure très-épaisse et rugueuse.

La face supérieure est creusée d'un grand orifice elliptique à grand axe antéro-postérieur dans lequel est implantée une flèche barbelée en silex; cette flèche a la direction de l'exostose : oblique de bas en haut et un peu d'arrière en avant.

C'est pour la loger qu'au-dessus de l'exostose le bord externe du tibia devient mousse et légèrement concave, ce qui fait qu'en ce point le tibia a moins de largeur qu'au-dessus et au-dessous.

En sortant cette flèche de sa mortaise, on trouve, moulées dans la matière osseuse. en avant deux barbelures (v. fasc. 1, pl. II, fig. 15 *a* et *b*) et une en arrière; on constate de plus que cette flèche est enfoncée dans l'exostose, non par la pointe, mais par son talon. Avant d'en terminer avec ce fait, sur lequel je reviendrai, il faut constater que la face externe ou sommet de l'exostose est plane, légèrement concave dans le sens de sa longueur, presque lisse et offrant les orifices de deux canaux vasculaires. Cette face, formant avec les faces antérieures et postérieures de l'exostose deux arêtes vives et tranchantes, semble s'être moulée sur une surface opposée. Ne pourrait-on admettre que le péroné, obstacle naturel, a laissé là son empreinte, empêchant l'exostose de s'accroître en ce sens?

Voici les dimensions de l'exostose :

Hauteur de la face antérieure..................	0,011 mm.
Largeur à la base..................................	0,022
— au sommet..............................	0,016
Hauteur de la face postérieure.....................	0,010
Largeur à la base..................................	0,017
— en haut..................................	0,017
Hauteur de la face supérieure et postérieure.	0,009
Largeur — — ..	0,011
Largeur du sommet................................	0,012
— suivant son grand axe.................	0,018
Longueur de l'arête inférieure.................	0,012
Longueur de la flèche..............................	0,032
Longr de la partie placée dans l'exostose :	
En avant.........................	0,011
En arrière........................	0,006

Avant de passer à l'énumération des autres ossements contenus

dans ce dolmen, il est intéressant de rechercher comment cette flèche a pu pénétrer dans la jambe, s'y maintenir; comment aussi il peut se faire que ce soit le talon de la flèche qui soit précisément fixé dans l'exostose.

Persuadé que la facilité que l'on a de créer des hypothèses et de s'en contenter est un des grands obstacles apportés à la recherche tenace et sérieuse de la vérité dans les sciences qui traitent de l'histoire de l'homme, j'émets les suppositions suivantes, les laissant pour ce qu'elles valent et sans y tenir autrement.

La flèche, sa direction étant donnée par celle de son grand axe, est légèrement oblique d'avant en arrière, de bas en haut. Elle serait donc entrée par la face antérieure et inférieure de la jambe; elle a dû pénétrer très-obliquement au-dessus de l'articulation tibio-tarsienne et, après un trajet assez long, presque rectiligne, s'arrêter probablement dans ce ligament résistant qui unit le tibia au péroné. Mais quelle est la position de la jambe, pouvant permettre une telle blessure occasionnée par une flèche ayant une hampe, d'une certaine longueur, dont on est forcé de tenir compte? Pour cela, on doit supposer le sujet placé dans un lieu élevé, au-dessus de l'agresseur et sur une base de très-petite dimension : alors la flèche est arrivée très-obliquement de bas en haut ; ou il faut supposer un individu courant, surpris au vol, si je peux m'exprimer ainsi, au moment où la jambe est fléchie sur la cuisse : la flèche a pu de la sorte, lancée presque horizontalement, pénétrer entre le tibia et le péroné. Mais il y a là un organe d'une large surface faisant obstacle ; c'est le pied. Il a donc fallu qu'il soit épargné ou que la flèche ait été lancée avec assez de force pour pouvoir traverser la jambe après l'avoir blessé. Si le pied a été épargné ou blessé seulement à son côté externe, quelqu'un, plus hardi que moi en fait d'hypothèse, irait-il jusqu'à dire que pour cela le pied devait être légèrement porté en dedans, fait qui, rapproché de la gracilité de l'os, amènerait à penser que ce tibia est celui d'une femme? Le crâne trouvé à Cromagnon ne nous a-t-il pas appris, à ce sujet, que la galanterie n'avait encore aucun droit dans notre pays à la juste renommée dont elle jouit aujourd'hui ?

Maintenant, comment le talon et non la pointe de la flèche se trouve-t-il implanté dans l'exostose? Cette flèche, une fois fichée dans les chairs, a dû être extraite en tirant sur la hampe dans une direction parallèle à celle de l'entrée de la flèche et de la plaie

produite. La flèche barbelée, maintenue et enserrée en ce lieu par les fibres du ligament inter osseux perforé ou par les tendons qui s'y trouvent, est venue, entraînée dans cette tentative d'extraction en avant et en bas, buter, par son talon qui abandonna alors la hampe, contre le tibia, le léser, déchirer le périoste et créer, en un mot, le traumatisme qui a donné naissance à l'exostose décrite.

La direction de la flèche ne fait pas présumer qu'elle ait pu pénétrer par la partie postérieure de la jambe; mais, aussi dans ce cas, cette seconde hypothèse reste valable : les plans fibreux et aponévrotiques de la partie inférieure de la jambe ne laissent pas supposer qu'une fois entrée la flèche ait pu se renverser dans la plaie.

D'un autre côté, la difficulté d'expliquer la position du sujet au moment où il a été blessé, la position qu'occupe le projectile dans la jambe pourraient encore faire croire, et c'est aussi l'opinion d'un de mes confrères, qu'on est là en présence d'une tentative chirurgicale; que ce corps étranger a été introduit en ce lieu dans le but de traiter une affection de l'os probablement, mais sur laquelle, on doit en convenir, l'examen de l'os ne donne aucun renseignement.

Les découvertes de M. Prunières relatées au congrès de Lille, sur la trépanation, chez les vivants, dans les races préhistoriques ayant précisément habité l'Aveyron, ne semblent-elles pas encourager une semblable supposition, des plus intéressantes au point de vue de l'histoire de la médecine ?

Un grand nombre d'ossements, tous en partie fracturés, se trouvaient encore, tant dans la cella du dolmen, qu'à l'extérieur de la cella, dans le tumulus. — Malheureusement une partie seulement de ces os a été envoyée à Bordeaux. Je me bornerai à en faire une énumération rapide en relatant, en peu de mots, les quelques particularités qu'ils peuvent présenter.

I. Ossements humains trouvés à l'intérieur de la cella.

1° Tête : un pariétal grand et mince; toutes les sutures sont libres.

Une moitié droite de maxillaire inférieur remarquable par sa taille, la largeur (0^m023) et la force de son condyle qui est complètement transversal. La branche montante forme un angle droit avec le corps de l'os. Sa largeur est grande. Son diamètre

transverse est de 0^m044, chiffre bien au-dessus de la moyenne; le diamètre oblique est de 0^m040, moindre que le diamètre transverse, différence qui n'est pas habituelle et qui tient à ce que l'angle de la mâchoire est arrondi. Toutes les dents existent : la première grosse molaire et la canine sont seules un peu usées, sans qu'on puisse assigner une direction à cette usure. Les apophyses geni sont très-saillantes.

Une portion médiane d'un autre maxillaire : deux incisives seulement.

2° Colonne vertébrale : Rien.

3° Membre supérieur : Deux humérus : un petit, grêle, et un autre plus fort.

4° Membre inférieur :

Un fragment d'un petit fémur d'enfant, long de 0^m195; les épiphyses manquent;

Une extrémité inférieure d'un fémur :

Un tibia droit, petit, grêle, sans extrémités;

Un tibia droit ayant une extrémité inférieure en partie détruite;

Un tibia droit dont l'extrémité supérieure existe;

Un tibia droit ayant son épiphyse supérieure —

Et un tibia gauche : ces deux tibias paraissent provenir du même squelette;

Un tibia gauche avec une extrémité inférieure complète.

Il y a donc là six tibias, quatre droits et deux gauches, dont un seul semble coïncider avec un du côté opposé, ce qui nous met en présence d'au moins quatre sujets. Quatre de ces tibias sont remarquables à plus d'un titre. Le fragment de tibia portant l'exostose décrite n'appartient à aucun d'eux. Leur extrémité supérieure est conservée : le plateau en est très-large; leur volume est considérable, leur longueur grande. Ils ont dû appartenir à des hommes d'une taille élevée, contrairement toujours au tibia qui m'a occupé tout à l'heure. Ils offrent une légère courbure à convexité antérieure et présentent, à un degré remarquable, le caractère observé pour la première fois, en 1864, sur les tibias des dolmens de Chamant (Oise), de Maintenon (Eure-et-Loir), et qu'on a trouvé, soit en France, soit à l'étranger, sur un grand nombre de tibias de l'âge de la pierre polie : c'est-à-dire cet aplatissement transversal qui leur a fait donner le nom de tibias en lame de sabre. Sous ce rapport encore ils offrent de

grandes différences avec le tibia à l'exostose, différence que l'on constatera facilement en jetant les yeux sur les coupes suivantes.



1. [illegible]

2. Coupe d'un des tibias de la cella à peu près au niveau de la fracture du précédent.

3. Coupe du même tibia au niveau du trou nourricier, qui se trouve en *(a)* sur la face externe.

Voilà donc encore plusieurs tibias en lame de sabre remarquables par leur longueur. Faut-il admettre avec Pruner-bey qu'ils ont appartenu à des sujets rachitiques? Je me bornerai à répeter après Broca : « Ce n'est point parmi les rachitiques qu'on recrute aujourd'hui les tambours-majors. »

Il faut noter encore que la couleur de ces os est jaune-rougeâtre (ocre jaune), et que celle du tibia à l'exostose est brun-noirâtre, couleur de la terre contenue dans son canal médullaire.

II. Ossements humains trouvés à l'extérieur de la cella.

1° Tête : crâne ;

Un fragment d'occipital ;

Un occipital et un pariétal, fragment d'un crâne volumineux et d'une grande capacité : les os sont minces ; toutes les sutures existent. Plusieurs fragments de pariétaux. Un frontal d'adulte et un d'enfant.

2° Face : Fragments de maxillaire supérieur, deux gauches et un droit ; sur l'un d'eux les dents sont usées de bas en haut et d'avant en arrière. Maxillaires inférieurs, fragments : six droits et cinq gauches. Sur plusieurs d'entre eux les dents sont usées dans une direction inverse de celle présentée par l'usure des dents du maxillaire supérieur. Un de ces fragments est remarquable par sa largeur et son épaisseur : largeur de la branche horizon-

tale : $0^{m}040$, épaisseur au niveau de la ligne myloïdienne : $0^{m}015$.

3° Colonne vertébrale : deux atlas ; treize vertèbres lombaires, remarquables aussi par leurs dimensions ; neuf vertèbres dorsales et cervicales.

4° Membre supérieur : Deux clavicules, dont une petite ($0^{m}112$), aplatie ; les courbures de ces deux os sont très-prononcées.

Humérus : Un entier et trois extrémités inférieures, de dimensions diverses ; la cavité coronoïde est petite, l'olécranienne large et profonde. Une de ces extrémités présente une petite perforation naturelle faisant communiquer les deux cavités.

Deux cubitus : un petit, incomplet ; l'autre, presque entier, se distingue par le volume de l'olécrane et la largeur de l'apophyse coronoïde (0^{m} 020), dont la surface articulaire, presque plane, paraît s'adapter à la trochlée humérale présentant la petite perforation citée plus haut.

Deux radius dont un petit et complet long de ($0^{m}210$) : l'autre plus volumineux est privé de sa cupule. Le premier appartenait donc à un sujet adulte (1) et de très-petite taille. Dans ces deux radius, la surface articulaire radio-carpienne est de très-petite dimension, et mesure, dans son diamètre transversal, $0^{m}025$ chez l'un et $0^{m}027$ chez l'autre, ce qui fait supposer qu'ils donnaient attache à une main fort petite.

5° Membre inférieur :

Bassin : Deux fragments d'un bassin ne présentant que la tubérosité ischiale et une portion de la cavité cotyloïde. Les cavités cotyloïdes sont remarquables par leur profondeur, la hauteur et l'épaisseur du sourcil cotyloïdien : l'ischion est volumineux et très-rugueux.

Fémur : Six extrémités supérieures et quatre inférieures, droites et gauches. Les extrémités inférieures ne paraissent correspondre à aucun des tibias trouvés dans l'intérieur du dolmen. Les extrémités supérieures se font remarquer par leur taille et leur force. La ligne âpre est très-saillante et donne presque une forme prismatique triangulaire au corps de l'os.

Un péroné petit, mince, présente une crête très-saillante, tranchante pour l'insertion du ligament inter-osseux.

---

(1) L'extrémité supérieure, qui existe chez cet os, ne se soude à la diaphyse que de 18 à 20 ans.

—

Ces ossements sont recouverts d'un enduit terreux peu adhérent, brun-noirâtre, analogue à celui qui recouvre la pièce pathologique.

Il y avait donc en dehors du dolmen plusieurs squelettes, dont il est impossible de déterminer le nombre puisque malheureusement tous les os n'ont pas été envoyés à Bordeaux; mais l'on peut toujours affirmer qu'il y en avait au moins six, puisque nous possédons ici six branches droites de maxillaire inférieur; squelettes d'enfants et d'adultes des deux sexes et de tailles bien diverses, dont l'état des sutures craniennes, constaté sur les fragments désignés plus haut, n'accuse pour aucun d'eux un âge avancé.

N'y a-t-il pas de conclusions à tirer des faits précédents?

Une chose frappe d'abord, dans les os trouvés à l'intérieur du dolmen et envoyés à Bordeaux. Les tibias sont en nombre considérable; il y en a six et les autres parties du squelette sont à peine représentées par quelques os. Le fémur, entre autres, n'est représenté que par un spécimen. La forme de ces tibias est très-nettement caractéristique, forme en lame de sabre, au moins pour quatre d'entre eux; leur longueur est grande et fait supposer des sujets d'une taille élevée. Le tibia porteur de l'exostose est, au contraire, petit, d'une forme triangulaire bien accusée; de plus, les ossements, jaune d'ocre à l'intérieur de la cella, se trouvent noir-brun à l'extérieur, couleur qui est aussi celle de notre pièce pathologique. Ne pourrait-on conclure que ce dolmen, comme cela a été souvent observé, a servi de sépulture à plusieurs époques et à des races différentes : l'une, la plus ancienne, ensevelie dans le dolmen; l'autre, simplement enterrée dans le tumulus. On se rappellera ici que les objets en bronze ont surtout été trouvés à l'extérieur de la cella; qu'à une époque qu'on ne peut déterminer (il est peu probable que ce soit il y a dix-huit ans, quand la dalle de la cella a été enlevée pour servir de seuil dans une bergerie), ce dolmen a dû être ouvert, bouleversé en partie; et alors on comprendra que cette exostose du tibia, tombée de l'extérieur dans la cella, pendant ce remaniement, y soit restée comme un dernier témoin de ce bouleversement (1).

---

(1) Cela était écrit lorsque M. Lalanne a bien voulu m'apprendre qu'en effet ce fragment de tibia avait été trouvé dans les couches supérieures de la cella, tandis que les autres étaient à la partie inférieure. Ces deux couches étant, comme je l'ai indiqué, distinctes par leur couleur.

ANCIENNES STALLES

DE L'ÉGLISE SAINT-SEURIN

TRANSFÉRÉES D'ABORD A St-MARTIAL DE BORDEAUX

et se trouvant actuellement à L'ISLE-ADAM (Seine-et-Oise);

Par M. Ch. BRAQUEHAYE.

Les dessins que j'ai communiqués à la Société, le 3 juillet dernier, publiés en 1863 par le *Journal de menuiserie,* représentent les *Stalles de Saint-Martial de Bordeaux.*

M. Adolphe Mangeant, architecte et directeur de cette publication, les accompagne des lignes suivantes :

« Nous avons parlé des progrès que la menuiserie, se dégageant » tout à coup de son obscurité, avait faits à partir du XIIIe siècle. » Nous avons cité comme type, à l'appui de notre raisonnement, les » stalles de Poitiers; mais ce ne fut réellement qu'au XVe siècle que » le ciseau des artistes atteignit toute sa souplesse et toute son » originalité.

» Les stalles de Saint-Martial de Bordeaux, dont nous avons » donné différents détails, en sont un remarquable exemple. Elles » forment un curieux sujet d'études pour les artistes qui s'occu- » pent de la construction de meubles sculptés en bois.

» Nos planches (n°s 14 et 15) reproduisent les ensembles de cette » vaste composition. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne les pré- » sentons pas à nos lecteurs comme un type à imiter en tous points; » quelques-unes des parties trahissent la bizarrerie d'imagination » des artistes de cette époque : on y voit des figures grotesques, » des monstres inconnus, des chimères, créations du caprice et » d'une pensée railleuse ou effrayée. Mais on ne peut s'empêcher » d'admirer, en voyant ces découpures si bien évidées, ces broderies » si fines qui ont su résister, à la fois, à la main des hommes et à » l'action de l'humidité et du temps. »

M. Sourget, notre collègue à la Société Archéologique, se rappelant avoir vu, pendant son enfance, de vieilles stalles sculptées

ornant le chœur de *Saint-Martial de Bordeaux*, nous indiqua M. Raymond, curé actuel de Saint-Michel, alors vicaire de Saint-Martial, comme pouvant nous aider à en retrouver les traces.

M. le curé de Saint-Michel m'a rendu, en effet, les recherches faciles et complètes, car il se souvient fort bien de ces stalles. Il sait qu'elles décoraient primitivement la grande nef de l'église Saint-Seurin. Cette antique collégiale en possédait un bien plus grand nombre avant la révolution; mais lorsqu'on rétablit le culte, on restaura, ou plutôt on remania avec plus ou moins de goût, le remarquable mobilier de cette curieuse église.

Après avoir diminué le nombre, et par conséquent l'importance de ces stalles ou plutôt de ces *formes* (1), celles qui restèrent sans emploi furent vendues à la fabrique de l'église Saint-Martial.

Saint-Martial, alors pauvre petite église de faubourg, fut reconstruit vers 1840 et les stalles de Saint-Seurin ornèrent encore le nouveau sanctuaire ; mais la bizarrerie de l'attitude des personnages et le peu de goût que l'on avait alors pour l'archéologie, firent que, sur l'avis de l'architecte, la fabrique renonça aux anciennes et belles stalles qu'elle avait achetées, et fut heureuse d'accepter du Conseil municipal des stalles toutes neuves, celles qui existent encore aujourd'hui.

Les curieuses stalles de l'église Saint-Seurin furent vendues vers 1845 à un ferrailleur qui, à son tour, les revendit à un antiquaire de Paris.

Les renseignements que me fournit M. le curé de Saint-Michel s'arrêtaient là; mais j'ai pu retrouver heureusement la trace de ces intéressants débris. Voici la réponse que m'a adressée le directeur du *Journal de menuiserie*.

« Les stalles de *Saint-Martial de Bordeaux*, que j'ai publiées » dans les premiers volumes du journal, n'ont pas été copiées sur des » dessins ou des gravures, mais sur les fragments que j'ai découverts » chez un marchand d'antiquités. Ce marchand d'antiquités, de mes » amis, est un homme fort distingué, incapable de toute superche-

(1) « Le mot FORME ou FOURME, dit M. Viollet-Leduc, signifie généralement » un banc divisé en stalles avec appui, *dossier et dais.* »

» Ainsi, la *forme* est le tout, la *stalle* est la partie. Cependant ces deux » mots sont souvent pris l'un pour l'autre. »

(*Manuel d'Archéologie pratique*, par M. l'abbé PIERRET.)

» rie....... la provenance m'a donc été donnée par lui et je la ga-
» rantis, l'homme dont je parle étant des plus honorables.

» Je parvins à grand'peine à réunir les divers fragments, (il ne » restait que deux stalles entières de votre église, et en assez mau- » vais état). Je remontai les stalles et les dessinai moi-même avec » la plus scrupuleuse exactitude. Décoration, construction, tout a » été fait avec le plus grand soin.

» Vous pouvez donc, Monsieur, les considérer comme très-exac- » tes sous ces divers rapports.

» Tous les détails sont dans mon texte : assemblages, ornements » et figures. »

Adolphe MANGEANT,
Architecte de la ville de Paris.

P.-S. — « Les fragments de stalles ont été vendus. »

Les dessins du *Journal de menuiserie* que j'ai présentés à la Société Archéologique reproduisent donc, d'une façon complète, *les stalles*, dites par erreur *de Saint-Martial*, et qui sont réellement *les stalles de l'église Saint-Seurin* vendues à la fabrique de Saint-Martial. Nous nous félicitons aujourd'hui de les avoir retrouvées intactes et presque complètes.

M. Labet, notre collègue, nous signala, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), des stalles provenant de Bordeaux (Guide Joanne, *Environs de Paris,* page 275). C'était une bonne fortune inattendue, car M. Grimot, curé de l'Isle-Adam, auquel je me suis adressé, m'a répondu :

« Nous possédons, depuis quelques années, dix stalles du XVe » siècle qui proviennent de l'église Saint-Seurin de Bordeaux.

» M. Récappé, marchand d'antiquités à Paris, passage Sainte- » Marie, en possédait encore quatre autres, plus les deux grands » panneaux qui fermaient la travée et laissaient le passage libre » pour monter aux stalles supérieures. Ces quatre stalles ont été » vendues à un prince russe ; elles étaient en mauvais état, mais » les deux panneaux étaient bien conservés.

» C'est moi-même qui ai acheté ces dix stalles à M. Récappé : ce » nombre suffisait pour l'emplacement. Les sujets des miséricordes » sont : le Potier, — le Menuisier, — le Forgeron, — le Barbier, — » les Armes de France, — le Fabliau d'Aristote, ainsi traduit : une » religieuse est à cheval sur un moine et un jeune clerc qui rit en

» regardant cette belle chevauchée. — Les quatre autres sujets sont » indéterminés, si ce n'est une femme qui traîne un diable la corde » au cou.

» Ce qui me fait affirmer la parenté de nos stalles avec celles de » Saint-Seurin, c'est que j'ai visité moi-même cette si intéressante » église, et il m'a été très facile de reconnaître une origine com- » mune.

» J'ai, d'ailleurs, l'ouvrage de M. l'abbé Cirot de La Ville, qui ne » laisse aucun doute dans mon esprit à ce sujet. »

GRIMOT,
curé et correspondant du ministère pour les Sociétés savantes, etc.

Dix stalles de l'église Saint-Seurin sont donc incontestablement à l'Isle-Adam ; mais c'est un fait digne de remarque, qu'aucun livre, que je sache, ne mentionne ni le nombre primitif des stalles ni leurs dimensions ; aucun auteur ne les nomme *des formes* (1) en parlant de l'ensemble des proportions. Une notice sur l'église Saint-Seurin, publiée en 1840, ne parle point ou presque point des formes ou des stalles. Le compte-rendu de la commission des monuments historiques (tome XIV, page 25) ne décrit que les 32 miséricordes des 32 stalles (encore existantes), « placées sur » quatre rangs, deux à droite (côté de l'épître ou gauche litur- » gique), et deux à gauche (côté de l'Evangile ou droite litur- » gique). Celui du fond, sur chaque côté, plus élevé que celui qui » est au devant, et comptant neuf stalles, tandis que celui qui est » au-dessous n'en a que sept, par suite de deux passages, l'un au » centre, l'autre à l'extrémité, contre le mur. »

---

(1) « Dans les anciens auteurs, les stalles prennent le nom de *formes*. Cependant, ces deux mots expriment des idées différentes. »

(*Manuel d'Archéologie pratique*, par M. l'abbé PIERRET.)

« On rencontre toujours dans les stalles : la *miséricorde*, l'*appui*, la *parclose* ou séparation d' une stalle d'avec une autre stalle, l'*accoudoir*, et, dans les grandes églises, le *haut dossier*, le *dais* et le double rang de *hautes* et *basses formes*. »

(*Stalles de la cathédrale d'Amiens*, par MM. JOURDAN et DUVAL.)

Les stalles de l'église Saint-Seurin, ayant *dossier* et *dais*, devraient donc être appelées *des formes* lorsqu'on les décrit dans leur ensemble.

Le compte-rendu signale encore : « l'intelligente restauration » faite depuis, sous la direction de M. Duphot, » mais ne parle pas du vandalisme qui l'a précédée.

M. l'abbé Cirot de La Ville lui-même, dans son beau livre : *Histoire et description de l'église Saint-Seurin* (*1864*) ne parle que des accoudoirs des stalles, après avoir repris la description des miséricordes. Nous trouvons cependant les lignes suivantes, qui prouvent que, s'il n'ignorait pas l'importance primitive des *formes*, il croyait néanmoins perdus pour la science les curieux débris que nous signalons aujourd'hui.

« Si nous possédions ce chœur tout entier, tel qu'il s'étendait » jusqu'aux premiers piliers de la nef, si, lors de la destruction du » jubé, vers 1817, on n'avait pas coupé, tranché, vendu, une partie » de ses boiseries, nous pourrions admirer encore non-seulement » la variété des ogives des hauts dossiers, dont pas une n'est sem» blable à sa voisine, mais aussi la richesse *des dais, qui les cou» ronnaient* et que les nouvelles lancettes à crochets, quoique bien » entendues, ne remplacent pas. De plus nombreux exemples » auraient confirmé l'interprétation des sculptures, par les *Péchés » capitaux*, et nous auraient fait peut-être retrouver l'ensemble *des » Vertus* dont nous n'avons rencontré que quelques types. »

Aujourd'hui, grâce aux renseignements que l'on nous a fournis, nous pouvons établir les faits suivants :

Vers 1805 ou même 1817, un certain nombre de stalles de l'église Saint-Seurin fut vendu à la fabrique de Saint-Martial ; elles ornèrent l'ancienne église jusqu'en 1840 et furent placées dans la nouvelle construction. Revendues à un ferrailleur, vers 1844, elles furent emportées à Paris par M. Récappé, et heureusement deux hommes de goût sauvèrent ce qu'un vandalisme inconscient avait voulu détruire. Les dix plus belles stalles ont été placées dans l'église de l'Isle-Adam par les soins de son savant curé, M. l'abbé Grimot, et celles qui restèrent à Paris y furent dessinées avec une exactitude parfaite par M. Mangeant, avant qu'un prince russe les achetât.

Nos monuments sont, hélas ! trop souvent victimes de mutilations semblables. Espérons que la faute commise à Saint-Seurin servira d'exemple et que M. le curé de l'Isle-Adam trouvera des imitateurs.

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOULAC

Par M. Léo DROUYN.

PLANCHES V ET VI

Notre-Dame de Soulac ou de la Fin-des-Terres était un prieuré dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux.

L'église de ce prieuré est tout ce qui reste d'une petite ville ou plutôt d'une bourgade assez considérable que les habitants, chassés par les dunes, ont abandonnée depuis longtemps.

Tout le monde connaît cette église qui reçoit de nombreux visiteurs depuis que des bains de mer ont été créés à Soulac, et surtout depuis que le chemin de fer du Médoc porte les voyageurs au milieu des hôtels et des élégants châlets qui bordent l'Océan.

Lorsque j'ai vu ce monument pour la première fois (en 1858), il était encore, presque tout entier, enseveli sous le sable, mais on pouvait en relever approximativement le plan. Je l'ai revu deux ans après (1860); alors l'intérieur était dégagé du sable qui l'encombrait et l'on attendait des fonds pour enlever celui qui montait encore assez haut contre les parois extérieures.

Le monument primitif est roman; son plan est formé d'une nef composée de quatre travées, de deux bas-côtés plus étroits mais aussi longs que la nef, et d'un transsept qui compte cinq travées; les extrémités de ce transsept n'existent plus, mais les arrachements qui se voyaient encore en 1860 ne permettent pas de douter de leur ancienne existence. La nef était terminée à l'orient par un chœur carré suivi d'une abside semi-circulaire. Une abside de même forme, mais plus étroite et moins saillante, s'avançait à l'orient de chacun des bas-côtés. La grande abside, ajourée par trois fenêtres, est ornée, à l'intérieur, de cinq arcatures en plein cintre; le sommet, de cette abside, seul déblayé lorsque j'ai visité l'église, est également orné d'une suite de petites arcatures aveugles divisées, quatre par quatre, par une colonne à demi engagée (1). Nef, collatéraux et transsept sont recouverts par des voûtes en berceau légèrement

(1) La plus grande longueur de l'église est de 45 mètres environ et sa largeur d'environ 18 mètres; sa hauteur, sous clef, était de 20 mètres environ.

ogivales, et reposent sur un cordon arasant l'extrados des arcades qui séparent la nef des bas-côtés; ces arcades retombent sur des colonnes à demi engagées dans des piliers carrés contre lesquels s'appuient, au nord et au sud, d'autres colonnes qui servent également d'appui aux arcs doubleaux. Ceux-ci divisent les travées, et retombent, contre les flancs nord et sud de l'édifice, sur les colonnes engagées dans des pilastres. Tous ces arcs sont, comme ceux des voûtes, légèrement ogivaux. Les archivoltes de l'arcade qui sépare les petites absides des bas-côtés sont en plein cintre, ainsi que l'arc triomphal de la grande abside refait au XIV[e] siècle; enfin un quatrième arc en plein cintre recouvre le passage placé entre l'intersection et le bas-côté nord. Le pilier sur lequel il s'appuie, vers l'ouest, renferme un escalier qui conduisait au clocher placé, je crois, sur l'intersection de la nef et du transsept.

Au XIV[e] siècle, l'Océan, précédé de montagnes de sable, menaçait déjà d'envahir la ville de Soulac. Le pavé de l'église de Notre-Dame était peut-être au-dessous du niveau de la mer. Avec les terres du cimetière on remblaya tout le monument jusqu'à une hauteur de 2 à 3 mètres; on remplaça les petites absides par des constructions carrées; sur les murs de la grande abside, on éleva un sanctuaire pentagone et, dans ce sanctuaire, on plaça un magnifique autel sous lequel fut ménagé un petit réduit destiné, peut-être, à renfermer des reliques. On peignit sur le soubassement de l'exposition de cet autel un sujet représentant Notre-Seigneur entouré des symboles des Évangélistes. Au XV[e] siècle, cette peinture fut recouverte d'un enduit et remplacée par le même sujet; à cette dernière époque, un artiste, qui ne manquait pas de talent, fut chargé de peindre, sur le rétable, une Annonciation et, sur les parois du chœur, d'un côté, l'Adoration des Mages, et, de l'autre, le Massacre des Innocents.

La façade occidentale de l'église est presque entièrement romane; son ordonnance primitive était fort simple : un pignon sans ornementation suivait l'inclinaison de la toiture commune à la grande nef et aux bas-côtés. Trois zones, correspondant aux trois nefs, et séparées par des contreforts plats d'une seule venue, divisaient verticalement la façade composée de quatre sections horizontales; la première a disparu sous le sable, la seconde est séparée de la troisième par un cordon reposant sur des modillons peu ornés; elle est ajourée par trois fenêtres en plein cintre, qui s'ouvrent sous

deux archivoltes en retrait, formées de claveaux étroits surmontés d'un couvre-joint. Ces fenêtres, quoique sans ornements, ont beaucoup de style. La troisième section horizontale est dépourvue d'ouvertures et surmontée d'un cordon soutenu par des modillons ornés de bossages fort simples. Enfin le pignon forme la quatrième section.

Le clocher carré, qui s'élève sur la travée occidentale du bas-côté septentrional, a été bâti au xve siècle.

Les flancs de l'église et les quelques autres modifications apportées au monument primitif n'offrent qu'un médiocre intérêt.

Nous n'avons pas à nous occuper des restaurations faites il y a quelques années, parce qu'elles n'appartiennent pas au domaine archéologique (1).

Cette description sommaire de la belle église de Notre-Dame de Soulac m'a paru utile pour faire comprendre la place qu'occupent, dans le monument, les chapiteaux que je vais essayer de décrire. Je laisse de côté ceux, en très-grand nombre, dont la corbeille est formée de feuillages de diverses natures, communs aux chapiteaux d'une grande quantité d'autres églises de la Gironde, ainsi que ceux qui ne sont qu'épannelés ou n'offrent qu'un intérêt secondaire.

L'arc doubleau qui sépare le transsept de la grande nef repose, au nord, sur une grande colonne engagée dans la face méridionale du pilier renfermant l'escalier dont j'ai parlé plus haut. Sur la corbeille du chapiteau de cette colonne sont sculptés deux lions (n° 1.); leurs têtes servent de volute, et de leurs croupes, rapprochées sur la face du chapiteau, partent deux queues qui, après s'être entrelacées, s'épanouissent en larges rinceaux feuillus. Sur chacune des croupes est perché un gros oiseau dont le dos est tourné vers le lion qui saisit avec ses dents le bout d'une des ailes ; l'oiseau se retourne et attaque de son bec la tête du lion mordue également par un oiseau perché du côté opposé. Les rinceaux forment ainsi le bas du chapiteau, les corps des deux lions, le milieu, et leurs têtes, avec les quatre oiseaux, le sommet. Des festons affrontés ornent le tailloir.

A l'est du même pilier, et recevant la retombée de l'arc, en plein

---

(1) Je crois devoir prévenir les membres de la Société Archéologique que, dans les descriptions que je serai peut-être appelé à faire, je garderai le silence sur les monuments bâtis depuis 1789 et sur les portions des monuments restaurées depuis cette même époque.

[illegible] du transept et de la travée du nord, [illegible] reste de [illegible] un autel sur lequel [illegible] de deux [illegible] surmontée d'une croix. [illegible] appuyé sur un bâton, en [illegible] représenter un évêque: la [illegible] de la châsse et sur le [illegible] supporte un cierge. M. l'abbé Cirot [illegible] et en donne une gravure, [illegible] autre [illegible] également qu'un [illegible] septentrional, devait [illegible] tombeau de sainte [illegible] est orné [illegible] sur les colonnettes.

[illegible] dans le deuxième [illegible] représente deux lions [illegible] qui terminent [illegible] l'imagier a [illegible] grosse tête pourvue d'une [illegible] angle un homme [illegible] barbe et de [illegible] enveloppe. Sur celui placé [illegible] plis variés, deux [illegible]

Contre le [illegible] du côté méridional de la nef [illegible] deux énormes serpents enlaçant [illegible] queue recroquevil-lée [illegible] des flancs du chapiteau; leur tête munie d'une large gueule, armée de dents aiguës, se retourne vers un homme assis sur leur dos; ce personnage, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille par une ceinture, saisit d'une main, la mâchoire inférieure et, de l'autre, la queue du serpent. Sur le chapiteau tourné vers l'ouest (n° 3) sont sculptés deux lions dont les

(1) *Origines chrétiennes de Bordeaux. — Histoire et description de l'église de Saint-Seurin*, par l'abbé Cirot de La Ville, p. 57. Bordeaux, typog. Ve Justin Dupuy et comp., 1867.

têtes sont placées aux angles supérieurs de la corbeille au milieu de laquelle leurs croupes se touchent; ils mordent des branchages qui forment des entrelacs avec la queue des lions terminée en panaches; chacun de ces animaux passe sur un personnage accroupi. Deux de leurs griffes s'appuient sur les genoux de l'homme, une autre sur sa tête, la quatrième est levée dans l'attitude de la marche; l'homme saisit les pattes appuyées sur ses genoux. Aux angles du chapiteau tourné vers l'orient, s'avancent des têtes d'animaux, de la gueule desquels sortent de très beaux entrelacs (n° 4). La corbeille de celui tourné vers la nef est formée de deux lions entourés d'entrelacs.

L'arc triomphal retombe, au nord, sur un chapiteau dont voici le sujet (n°s 5 et 6.); au milieu de la corbeille un personnage, mains et pieds liés, est assis dans une niche dont la voûte repose sur des colonnettes; à sa droite un ange étend vers lui le bras gauche; derrière l'ange un guerrier debout, placé de face, coiffé d'un casque pointu, à nazal, vêtu d'une tunique courte, les jambes nues, les pieds chaussés de bottines courtes, se couvre presque en entier d'un bouclier rond par le haut et pointu par le bas. Deux autres personnages, placés du côté opposé de la niche, sont tournés vers le prisonnier; leur accoutrement ressemble à celui du premier guerrier, mais l'un d'eux est, de plus, armé d'une longue épée. Ce sujet doit représenter saint Pierre délivré de la prison. Des entrelacs couvrent le tailloir.

La retombée de l'arc triomphal se fait, au sud, sur un chapiteau au milieu duquel un personnage assis, lève les deux mains, dans l'attitude de l'étonnement ou dans celle d'un homme qui bénit (n° 7); deux lions, placés à sa gauche, lui lèchent les pieds; à sa droite, un ange, les ailes déployées, debout sur un nuage, porte par les cheveux un homme chargé d'une besace. Le sujet représenté ici est Daniel dans la fosse aux lions, auquel le prophète Habacuc, enlevé par un ange, remet le dîner qu'il portait à ses moissonneurs. *(Daniel, chap. XIV, vers. 30 et suiv.)*

La retombée de l'arc doubleau qui sépare le chœur du sanctuaire se fait, au nord, sur un chapiteau très fruste représentant le sacrifice d'Abraham. Il n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'Isaac, au lieu d'être étendu sur un bûcher, l'est sur un autel en pierre. Sur le chapiteau qui est en face et qui sert de support à l'autre retombée du même arc, est une seconde représentation de Daniel dans la fosse

aux lions (n° 8). Le prophète est assis au centre du chapiteau; il est vêtu d'un manteau et d'une espèce de culotte bouffante ne descendant qu'aux genoux; il bénit de la main droite et, avec la main gauche, il appuie sur sa poitrine un gros livre fermé; sa tête n'existe plus; quatre lions l'entourent, deux à droite et deux à gauche; la tête de ceux placés au sommet de la corbeille a été brisée; les lions placés au bas lui lèchent les pieds; leur cou est entouré d'un collier très-étroit; de grossières volutes ornent le sommet de la corbeille.

Les chapiteaux de l'arcature du sanctuaire ne sont pas ornés, excepté ceux qui surmontent les colonnettes de l'arcade centrale et qui représentent tous deux Daniel dans la fosse aux lions (1). Ces colonnettes sont en marbre et très courtes, aussi a-t-on été obligé de faire les chapiteaux très longs pour atteindre la base du sommier de l'arcade. Cette disposition paraîtrait prouver que les colonnettes sont antérieures aux chapiteaux, et proviendraient d'un sanctuaire ayant précédé l'église actuelle.

---

(1) Il faut constater un fait curieux dans l'iconographie de cette église, c'est que le sujet représentant Daniel dans la fosse aux lions y est répété quatre fois.



CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOULAC



…ouyn del

CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SOULAC

NOTICE

SUR QUATRE HIPPOSANDALES

de l'époque Gallo-Romaine

Par M. E. DELFORTRIE

PLANCHE VII, FIGURES 1 A 4

On a beaucoup écrit et non moins disserté sur le mode de ferrage des chevaux à l'époque gauloise: cependant la question n'en reste pas moins encore à être élucidée, pour une partie au moins; ainsi, l'on est parfaitement d'accord aujourd'hui sur ce point, que : certaines ferrailles trouvées, si ce n'est en grand nombre, au moins assez fréquemment cependant, ferrailles présentant la forme d'une semelle, ou mieux d'un sabot, portant de côté des oreillons terminés en boucles et des crochets à l'avant et à l'arrière, ou à l'arrière seulement, ont eu pour unique destination de chausser le pied des bêtes de somme ou de trait; mais il y a controverse sur cet autre point, à savoir : si certaines formes indiqueraient des *hipposandales*, c'est-à-dire des sabots destinés aux chevaux, et si certaines autres formes auxquelles on donne le nom de *Busandales* n'auraient pas été exclusivement réservées pour le ferrage des bœufs.

Les formes les plus connues de ces fers mobiles sont de deux sortes :

1° Un sabot avec un seul oreillon de chaque côté terminé par une boucle, et un quartier relevé à l'arrière portant un crochet.

Tous les auteurs s'accordent à reconnaître dans les sabots de cette forme la *Solea Ferrea* des anciens, c'est-à-dire l'*hipposandale;*

2° Un sabot portant tantôt un, tantôt deux oreillons de chaque côté, et à l'avant comme à l'arrière un crochet, dont l'un se dresse verticalement sur une seule tige élevée.

Cette dernière forme, selon quelques auteurs, indiquerait la *Busandale* ou sabot des bœufs; tel serait l'avis, notamment de M. Delacroix (*Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, t. IX,

3e série), M. Quicherat se range également vers cette opinion. (*La question du ferrage des chevaux en Gaule;* Paris, 1874.)

M. Delacroix a vu, dit-il, confirmer sa manière de voir par des ouvriers maréchaux-ferrants et des paysans Francs-Comtois, auxquels il a pu montrer un de ces fers en parfait état de conservation. Nous avouons n'avoir qu'une médiocre confiance dans le jugement de ces derniers.

M. Quicherat s'appuie surtout sur une stèle funéraire du musée lorrain de Nancy, représentant un personnage en relief, tenant suspendu à une courroie passée au bras gauche le sabot à deux crochets, et portant de la main droite un bâton pointu d'un bout et de l'autre terminé par un pommeau, qui représenterait, dans l'opinion de M. Quicherat, un aiguillon, le *stimulus* des anciens.

Nous avons sous les yeux le mémoire plus haut cité de M. Quicherat donnant le dessin de cette stèle; nous y reconnaissons parfaitement avec l'auteur la présence du sabot à deux crochets; mais est-ce bien un *stimulus* que le personnage tient de la main droite? Là pour nous est le doute, l'aiguillon du bouvier gallo-romain comme du bouvier de nos jours devait être assez long, ce nous semble, pour pouvoir toucher ses bœufs à distance. Or, l'objet représenté sur la stèle va de l'abdomen aux genoux du personnage, c'est-à-dire mesure à peine 0m50, ce qui donnerait à penser que cet instrument ne serait pas un aiguillon, et comme conséquence que le personnage pourrait bien ne pas être un bouvier; et ce qui semblerait devoir venir confirmer cette opinion, c'est le vêtement très élégamment décolleté de ce même personnage, et surtout la frisure soignée de sa chevelure.

Enfin nous pensons que, dans la description que donne M. Quicherat de la fig. 2 de son mémoire, il a dû se glisser une erreur; l'auteur indique la tige verticale du grand crochet comme placée à l'arrière; selon nous, cette grande tige serait, au contraire, placée à l'avant; de plus, ce que ne dit pas la description de cette pièce, et ce qu'on observe assez distinctement cependant, bien que le sabot paraisse déformé, c'est que la partie à laquelle adhère le petit crochet se redresse en talon, comme dans la pièce fig. 1 de la notice de M. Quicherat.

Il suffira du plus simple examen du sabot de même forme que nous figurons ici, planche VII sous les nos 1 et 2, pour vérifier l'exactitude de notre observation et pour reconnaître aussi que ces sortes

de sabots ne portent pas toujours deux oreillons de chaque côté, puisque celui-ci n'en a qu'un seul. La fig. 1 représente un de ces sabots en parfait état de conservation vu de profil ; le n° 2 montre le même sabot vu en dessus.

Ceci une fois établi, c'est-à-dire que la tige verticale du grand crochet est placée à l'avant et non à l'arrière des sabots de cette forme, reste à discuter si ces sabots sont des *hipposandales* ou des *Busandales ;* nous n'hésitons pas à les regarder comme des *hipposandales*, nos raisons les voici :

Les sabots que nous figurons ici ont été trouvés *ensemble* au nombre de quatre en 1857, à 3 mètres de profondeur, en creusant une citerne, dans la commune de Marsanne, arrondissement de Montélimar (Drôme); deux ont la forme qu'indique la fig. 1; les deux autres ont celle indiquée par la fig. 3; la fig. 4 montre ces derniers vus en dessous; l'inventeur, homme habitué aux chevaux, puisqu'il faisait à cheval le service des dépêches, en nous apportant ces semelles le lendemain de sa trouvaille, nous disait : « Je » vous apporte des fers comme vous n'en avez peut-être jamais » vu. — Comment, lui dîmes-nous en regardant cette ferraille, des » fers de quoi ? — Mais les fers d'un cheval. — Et comment le savez-» vous ? — Mais c'est bien simple, j'ai trouvé la carcasse d'un cheval » tout entière, ses quatre sabots étaient encore dans les fers; » quand je les ai retirés de la terre, je les ai enlevés moi-même. »

Malgré ces assertions réitérées, nous eûmes de la peine à reconnaître des fers de chevaux dans cette ferraille, et nous l'avouons en toute humilité, nous les prîmes tout d'abord pour des étriers, lorsque peu de jours après ayant eu l'occasion de les montrer, toujours en les qualifiant d'étriers à M. Robert, vétérinaire à Loriol (Drôme), ce dernier nous dit : « Mais ce sont des fers mobiles et non des » étriers, les pareils viennent d'être publiés et décrits par un » de mes confrères de Suisse dans le journal de médecine vétéri-» naire de Lyon. » Et en effet, le jour même, il nous mettait sous les yeux l'intéressante notice de M. Bieler sur des fers semblables qui venaient d'être trouvés à Granges, dans le canton de Vaud; dès lors nous fûmes édifié.

Il résulterait donc de la découverte de ces quatre semelles trouvées *ensemble* à Marsanne, que la ferrure du cheval comportait deux sortes de sabots, l'une pour les pieds de devant, l'autre pour ceux de derrière, et que par conséquent les deux formes figurées sous les n°s 1 et

2 du mémoire de M. Quicherat, de même que les deux formes que nous figurons ici appartiennent à des *hipposandales*.

Nous laissons aux hommes du métier et à ceux versés dans la science hippique le soin de décider à quel pied, de celui de devant ou de celui de derrière s'adaptait l'*hipposandale* portant à l'avant la grande tige verticale.

Bordeaux, 1er septembre 1874.

ENSEIGNE

DE PÈLERINAGE OU DE CONFRÉRIE

DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Par M. E. DELFORTRIE.

PLANCHE VII, FIGURES 5 ET 6

Ce bijou, en argent, d'un travail lourd, massif, dans lequel n'a pas été épargnée la matière, et que nous regardons comme de fabrication espagnole, est une enseigne de confrérie ou de pèlerinage de Saint-Jacques le Majeur ; il paraît dater de la fin du XVII[e] siècle, et a été trouvé en 1849, dans le bois qui borde le vieux manoir des comtes de Suze, près du village de Suze-la-Rousse (Drôme).

Médaillon : ovale, découpé à jour, à l'avers saint Jacques monté sur un cheval qui foule sous ses pieds deux corps humains ; le Saint, couvert d'une armure, porte une coiffure à bords relevés, sa main droite brandit le glaive, de la gauche il tient une oriflamme, sur ses épaules est un manteau flottant au vent.

Cette représentation est entourée d'une bordure de feuillages et de fleurs se terminant à la partie supérieure par un nœud de ruban formant trois ganses à jour, dans l'une desquelles, la supérieure, est passé un anneau.

Au revers de l'enseigne, le Christ, à tête nimbée, dans l'attitude de J.-C crucifié, bien que ne reposant pas cependant sur la croix, est appliqué contre l'image du Saint. Cette application a été faite après coup, c'est-à-dire après la fonte de l'enseigne elle-même, ainsi que le démontrent les soudures épaisses qui se voient aux mains et aux pieds du Christ et qui recouvrent entièrement les fleurs de la bordure de l'enseigne.

Cette plaque rappelle, à ne pouvoir s'y méprendre, la légende de saint Jacques, dont la liturgie espagnole célèbre le souvenir le 23 mai, sous le nom de : Fête de l'apparition de saint Jacques, apôtre et patron des Espagnes. (L'abbé Pardiac. *Pèlerinage de Compostelle;* Bordeaux, 1863.)

Suivant cette légende : la veille de la bataille de Clavijo (845), saint Jacques apparait à Ramire Ier qui combat Abdérame à la tête des Maures.

Saint Jacques dit à Ramire : Toi et les Sarrasins vous me verrez sur un cheval blanc, ma main portant un étendard de même couleur.

Le lendemain, l'apôtre apparaît sur un destrier blanc, portant le drapeau d'une main, un glaive de l'autre ; il marche à la tête des chrétiens, sa main terrasse les Maures, son cheval les foule aux pieds.

La sculpture et l'imagerie religieuse ont à toutes les époques montré saint Jacques sous l'aspect guerrier de la légende.

C'est ainsi qu'on le voit : en sculpture, à Compostelle, au-dessus du tombeau de l'apôtre ; à Bilbao dans l'église Saint-Jacques, et à Saint-Michel de Bordeaux (un médaillon en bois doré). En peinture, à Séville dans la cathédrale, et à la cathédrale de Bourges sur un vitrail du XVe siècle.

Enfin, comme le fait remarquer M. l'abbé Pardiac, plus haut cité, les médailles qu'on rapporte aujourd'hui de Compostelle ne représentent le Saint que dans cette attitude.

Toutes les enseignes de pèlerinage connues des XIVe, XVe et XVIe siècles sont en plomb et portent des œillets qui étaient destinés à les fixer aux vêtements des pèlerins.

Le bijou que nous décrivons diffère de ces enseignes par le métal d'abord, et ensuite par la présence d'un anneau de suspension ; aussi étions-nous tout d'abord disposé à le considérer non pas comme une enseigne de pèlerinage, mais bien comme la décoration d'un ordre militaire de Saint-Jacques. Nous avons donc eu à faire des recherches à ce sujet, il en résulte qu'il existe, en effet, en Espagne un ordre militaire dit de Saint-Jacques de l'Épée ; il fut fondé en 1170 pour s'opposer aux incursions des Maures et protéger les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, et confirmé le 5 juillet 1175 par le pape Alexandre III. La décoration de cet ordre consiste en une plaque d'or, pleine et ovale, surmontée d'un anneau de suspension ; cette plaque porte dans le champ et incrusté en émail rouge, un cœur renversé surmontant une lame d'épée croisée par deux fers de lance.

Ne pouvant reconnaître dans notre bijou la décoration d'un ordre, n'ayant pu nous assurer s'il existait ou non une confrérie de Saint-Jacques, nous ne pouvons regarder cette intéressante pièce que comme enseigne de pèlerinage ou de confrérie.

Bordeaux, 15 septembre 1874.

NOTICE

SUR UNE STATUE DE SAINT ANTOINE

provenant de l'ancienne église de Blanquefort (Gironde)

Par M. GIRAULT.

Planche VIII

La statue de saint Antoine, sur laquelle nous appelons l'attention, restait oubliée dans le soubassement du clocher de l'église de Blanquefort, lorsqu'elle y fut découverte au mois de mai 1874 par M. Augier, peintre décorateur, lequel détermina l'attribution de cette figure et signala son importance archéologique.

On doit, aux soins intelligents de M. l'abbé de l'Éguille, curé de Blanquefort, la conservation et la restauration de ce monument, qu'il fit replacer dans l'église le 28 juin 1874, rappelant en cette circonstance un ancien souvenir de la paroisse et le culte dont saint Antoine était autrefois honoré (1).

Cette statue, en pierre calcaire à grain fin, est de petite dimension ; elle mesure 1m10 de hauteur totale, y compris un terrain avec plinthe de 7 centimètres de haut. Cette base hexagonale irrégulière a 32 centimètres dans sa plus grande largeur de face, et 20 centimètres d'avant en arrière.

La tête avait été séparée du corps par une cassure, à la hauteur de la bouche; le nez, le bout du pied gauche, l'extrémité supérieure du bâton, quelques parties des draperies étaient cassés; le dos de la statuette est peu travaillé.

Sous un badigeon rouge subsistaient des traces de peintures et de dorures primitives qu'il est bon d'indiquer.

Une *calotte* de couleur rouge avec *bouton* au sommet, couvrait la tête, laissant passer une couronne de chevelure.

La *face*, les *mains*, avaient reçu une couleur chair pâle.

---

(1) La restauration de la statue de saint Antoine a été confiée aux soins de M. Ch. Braquehaye, sculpteur.

tues vulgaires, elles conservent toujours un intérêt historique : ne serait-ce qu'à raison de la coutume répandue au moyen-âge dans beaucoup de contrées, de prononcer des serments sur les reliques ou *au pied des images de saint Antoine*, qui frappait les parjures..... « Aussi, quand tout était dit, rien n'était fait, dit le savant abbé Coffinet, si l'on ne jurait pas *en face de monseigneur saint Antoine*. »



STATUETTE DE St ANTOINE, (ÉGLISE DE BLANQUEFORT)

Lith. H. Gouil.

TOMBEAUX CHRÉTIENS

de l'époque romaine dans les Gaules.

SARCOPHAGE DE LA FIN DU Vᵉ SIÈCLE

A BORDEAUX

Par M. Charles BRAQUEHAYE

PLANCHE IX

« Les sarcophages en marbre sont rarement signalés dans le » nord de la France, dit M. de Caumont ; c'est surtout entre Nice et » Bordeaux qu'on les retrouve généralement dans les musées (Aix, » Marseille, Arles, Narbonne, Bordeaux). Il y a peu d'années, on » n'en citait encore que 40 ou 50 ; il y en a aujourd'hui 150. De » récentes découvertes faites aux environs de Bordeaux et de » Cahors, font espérer que, si l'on cherche bien, on dépassera bientôt » le chiffre de 180. (*Congrès archéologique de France, tenu à Paris* » *en 1867*). »

Le tombeau de Bouglon que j'ai décrit (*Société Archéologique de Bordeaux,* page 41) est venu corroborer l'opinion du savant archéologue, et voici qu'aujourd'hui j'ai à vous entretenir d'un autre monument du même genre et de la même époque.

C'est à l'un de nos plus dévoués collègues, à M. Benoist, que je dois d'avoir vu, rue Mercière, n° 24, quartier Saint-Nicolas, un sarcophage en marbre, d'un seul bloc, de 1ᵐ 94 et 1ᵐ 96 de longueur, 0ᵐ 66 de largeur et 0ᵐ 45 de hauteur sur une épaisseur de 0ᵐ 08.

Comme à Bouglon, ce respectable monument remplit les fonctions vulgaires d'une auge.

La partie antérieure est limitée à droite et à gauche par deux pilastres avec chapiteaux, bases et cannelures avec rudentures. L'espace intermédiaire est divisé en trois parties par un câble sculpté sur un tore; le panneau du milieu représente le *chrisme* ou monogramme du Christ, entouré par une couronne à trois rangs de feuilles. Les deux autres panneaux sont remplis par des écail-

les de poisson (six rangs imbriqués de six écailles chacun) (1).

Les côtés, avec pilastres à droite et à gauche, sont divisés de haut en bas en deux parties par un câble sculpté, mais les panneaux garnis d'écailles sont irréguliers.

Ce monument présente une particularité remarquable. On a gravé dans l'intérieur du coffre des traits fortement prononcés semblant rappeler la forme d'une ancre. Peut-être cependant les traits de cette ancre ne sont que de simples canaux de dégagement pour vider complètement cette cuve en marbre lorsqu'on la destina à servir d'auge. Quoi qu'il en soit, cette ancre porte sur le jas, presque perpendiculairement, deux lignes qui simulent, soit l'anneau, soit deux cordages. Des trous percés aux points d'intersection et à la pointe inférieure semblent indiquer des scellements: cette supposition expliquerait pourquoi la gravure est grossièrement faite, car, dans ce cas, l'ancre apparente aurait été exécutée en métal.

Cet emblème ne serait nullement déplacé ici, car les chrétiens comme les Romains représentaient souvent des objets rappelant la profession des gens ensevelis, et, d'autre part, dès les premiers siècles du christianisme, l'ancre fut le symbole de l'espérance et surtout du salut (2).

---

(1) « On sait que le poisson était, dans les premiers siècles de notre ère, d'un » usage universel pour représenter J.-C. Nous rappellerons que le mot grec » ιχθὺς qui signifie poisson, offre les cinq lettres initiales des mots : Ἰησοῦς, » *χριστὸς, Θεοῦ υἱὸς, σωτὴρ, Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*. Le nom et » la figure du poisson devinrent à cause de cela un signe de ralliement. Chez les » chrétiens, le mot χθὺς était fréquemment gravé sur les tombeaux avec le » monogramme du Christ X et P ou avec les lettres A et Ω, qui signifient le » commencement et la fin. » — Batissier : *Art monumental.*

(2) « On sait, d'après les renseignements fournis par M. de Rossi sur les catacombes de Rome qu'un groupe considérable d'inscriptions existait dans le » cimetière Ostranium, situé dans un quartier de la voie Nomentane. Le signe du » christianisme le plus fréquent sur cette famille d'inscriptions funéraires est » *l'ancre.*

» Dans le cimetière de Priscille, l'*ancre* et la palme accompagnent souvent » le nom.

» Nous voyons fréquemment sur les *pierres antiques*, gravées pour l'usage des » fidèles, et qui sont arrivées jusqu'à nous, le *poisson,* figure du chrétien, se serrant fortement contre *cette ancre de salut*.... Nous produisons deux exemples » de ce *symbole si connu*, ce sont les dessins de deux pierres gravées du cabinet

Cette dernière interprétation serait, je crois, la bonne, s'il y avait lieu de s'arrêter à de simples conjectures. J'ai pensé cependant qu'il était bon de relater ces conjectures, afin de comparer avec d'autres exemples s'ils se reproduisaient dans de semblables monuments.

Ce sarcophage paraît peut-être un peu postérieur à celui de Bouglon (du ve au vi^e^ siècle), car sa longueur est moindre; il porte 1^m^95, au lieu de 2^m^17, les plus anciens avaient ordinairement 2^m^20 et même plus; mais quoique postérieur, il peut fournir quelques considérations curieuses.

En 1867, une question fort intéressante fut posée au Congrès archéologique : « *Les sarcophages chrétiens en marbre des* IVe, V^e^ *et* » VIe *siècles, étaient-ils taillés et sculptés en Italie et introduits par* » *mer dans la Narbonnaise et dans l'Aquitaine? Y a-t-il eu à Arles* » *un centre de fabrication?* »

M. de Rossi partage la première opinion (1); M. Paul Lacroix soutient la seconde (2).

» de M. Hamilton, publiées par Lupi. » *Sainte Cécile et la Société romaine : Rome chrétienne sous Domitien*, p. 155; *Fresques des catacombes*, par Dom Guéranger, p. 302.)

M. de Rossi et M. de Caumont assurent que les peintures du IIe et du IIIe siècles, qui décorent les catacombes furent fidèlement copiées par les sculpteurs et entre autres figures symboliques qui furent reproduites, ils citent : le poisson, l'*ancre*, le navire, etc. (*Congrès archéologique*, 1867).

(1) M. de Rossi, absent du Congrès, chargea M. de Caumont d'exposer ses vues sur les sarcophages chrétiens en marbre. « Quelques personnes *ont cru*, » dit le compte-rendu, qu'Arles avait possédé un centre de fabrication de tom- » beaux. Les sculptures qu'on y retrouve sont en tous points semblables à celles » que nous voyons en Italie.

» Ces représentations, qui, copiées fidèlement par les sculpteurs, figurent sur » les tombeaux, reproduisent exclusivement des types et des sujets des cata- » combes. »

(2) « Arles paraît avoir été le centre d'une fabrication spéciale qui exécutait » des sarcophages pour tout le midi jusqu'au milieu du VIe siècle; il y avait » aussi des fabriques de sarcophages en pierre à Saint-Pierre l'Etrier, à *Saint-* » *Emilion*, et surtout à Quarrée-les-Tombes. »

« Le sarcophage de Louis-le-Pieux, sur lequel on a figuré le passage de la » mer Rouge, est sorti de la manufacture d'Arles, » pages 510 et 511, *Vie militaire et religieuse au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*, par Paul Lacroix).

M. de Caumont n'a pas cru devoir trancher la question lors du Congrès de 1867 ; « car, dit-il, si des saints vénérés spécialement à » Arles sont représentés sur un assez grand nombre de tombeaux » trouvés dans les environs, d'autre part M. Matheron en reconnaît » le marbre comme étranger à la Provence, tandis que M. Raulin, » au contraire, croit que les marbres des tombeaux de Bordeaux » viennent des Pyrénées. »

La dernière édition de l'*Abécédaire d'Archéologie* assure, cependant, que les tombeaux en marbre, trouvés dans le midi de la France, *ont été exécutés en Italie* (1). M. de Caumont se rallie donc à l'opinion du savant auteur de *Roma Sotterranea christiana*, M. de Rossi, dont la compétence est fort grande en ces matières.

Tout en m'inclinant devant le savoir des autorités que je viens de citer, je crois pouvoir démontrer, ainsi qu'on le verra ci-après, que la plupart des sarcophages chrétiens que nous possédons à Bordeaux ont été exécutés en Aquitaine et non en Italie.

Certainement, il faut reconnaître que les premiers sarcophages introduits dans les Gaules (ce sont les plus beaux) nous sont venus de l'Italie, imitatrice de la Grèce : les tombeaux de Saint-Médard d'Eyran, conservés au Louvre, n° 240 du catalogue, sont dans ce cas ; ils ont été exécutés au IIIe siècle, *en marbre de Paros* ; mais aussi il est juste d'admettre que les habitants de la Gaule s'initièrent à la culture des Beaux-Arts, et que peu de temps après leur conversion au christianisme, ils copiaient les modèles que leurs conquérants avaient mis sous leurs yeux.

Dans presque tous les ouvrages d'archéologie, les dessins de sarcophages des Ve et VIe siècles sont généralement réguliers de forme; nous croyons que c'est là une erreur de dessin qui vient en aide à une erreur archéologique. Aussi, laissant à de plus compé-

---

(1) « La parfaite similitude qui existe entre les sujets des bas-reliefs qui recou- » vrent les sarcophages qui ont été observés, soit en France, soit en Italie, porte à » croire que des fabriques existaient dans ce dernier pays et qu'elles expédiaient » leurs produits dans le midi de la France, où des dépôts de cercueils pouvaient » exister. (*Abécéd. d'Archéol.*, par de Caumont. *Archit. relig.*, 1870, p. 45.

» La similitude des sujets figurés sur les sarcophages, et l'examen des mar- » bres qui sont en général de nature identique, me portent à croire qu'ils sortaient » d'un même atelier. (*Abécéd. d'Archéol. — Ere Gallo-Romaine*, par de Cau- » mont, 1870.) »

tents l'étude générale et comparative de tous les monuments de ces âges, nous nous contenterons de chercher la preuve d'une exécution défectueuse, en étudiant les deux sarcophages que nous avons signalés à la Société Archéologique : celui de Bouglon précédemment décrit; celui de la rue Mercière, dont nous parlons aujourd'hui.

Les nombreux sarcophages chrétiens que possède Bordeaux ont-ils été exécutés par les artistes de Rome? Le marbre employé est-il sorti des carrières d'Italie? Voilà les deux questions qui se présentent et qu'un examen attentif peut résoudre négativement.

Qu'est-il arrivé, en effet, dans l'exécution du sarcophage de la rue Mercière? Le tailleur de pierres a pris un bloc d'une dimension déjà exiguë, et il n'a même pas su produire une figure de forme régulière; le plan ne présente pas d'angle droit, et la différence avec la ligne d'équerre est de 0m 07 à la tête, et de 0m 03 aux pieds. En élévation, non-seulement l'ouvrier a laissé sur le côté droit une pente de dehors en dedans beaucoup plus forte que sur le côté gauche, mais encore il s'est contenté d'arrondir et d'adoucir extérieurement des éclats considérables qui existaient à l'angle postérieur de droite, et de conserver à l'intérieur des renflements, dont l'enlèvement eût formé des trous, et qui servaient à soutenir la tête et les pieds du cadavre.

Si l'exiguïté et les défectuosités du bloc avaient contraint l'auteur du tombeau à ne pas suivre les règles ordinaires de la taille des pierres, rien ne l'empêchait d'exécuter en artiste les dessins de la partie antérieure; et pourtant aucune ligne ne tombe d'aplomb; celle du centre passant au milieu du monogramme n'est même pas perpendiculaire aux parallèles longitudinales; l'Alpha est à la place de l'Oméga (1), les dimensions intérieures et postérieures diffèrent de quelques centimètres, etc., etc. La seule préoccupation du sculpteur a été d'obtenir des pilastres de même largeur, et deux panneaux de dimensions égales, à droite et à gauche du chrisme (soit en largeur 0m67 en haut, 0m 60 en bas, sur 0m 34 de hauteur). Celui qui a exécuté le tombeau n'a même pas vu que les parallélogrammes

---

(1) Dans presque tous les sarcophages de Bordeaux, le chrisme penche vers la gauche, souvent l'A et l'Ω sont intervertis et le P est placé ainsi : q; mais le plus singulier exemple se voit dans la crypte de Saint-Seurin, le monogramme est non seulement hors d'aplomb, mais l'A et l'Ω, intervertis, sont encore renversés et presque placés en travers.

n'étaient pas semblables; il a copié naïvement sans se servir du niveau ou de l'équerre, et la barbarie de son coup de ciseau se sent partout, malgré le soin qu'il a voulu apporter à l'exécution de son travail.

Les mêmes vices de fabrication existent dans le tombeau de Bouglon, qui, au premier aspect, semble pourtant régulier quant à la forme générale (planche 3, 1er fascicule). En effet, avec un peu d'attention, on remarque que la pente du côté droit est plus forte que celle du côté gauche; les parties latérales ne tombent pas à angle droit sur la face antérieure; la face postérieure est fortement inclinée et irrégulièrement; aucun des pilastres n'est bien placé; le *chrisme* lui-même penche de droite à gauche ; les cannelures des angles sont beaucoup plus larges que celles des pilastres intermédiaires, etc., etc.

Ce sarcophage présente donc aussi tous les défauts d'un travail exécuté par des mains inhabiles, que l'intelligence artistique ne guida pas plus que l'habitude du métier. La bonne volonté n'a pu remplacer le savoir, ni dans l'un ni dans l'autre des sarcophages que j'ai signalés : si l'un présente toutes les naïvetés de ciseau d'un copiste sans expérience et sans conseils, l'autre est l'œuvre d'un élève qui reste esclave du bloc de pierre qu'il travaille.

Des artistes exercés, comme devaient l'être les sculpteurs italiens, *qui fabriquaient surtout des sarcophages* (1), ne se seraient jamais autant écartés des règles élémentaires du dessin, malgré la décadence qui frappa les Beaux-Arts aux premiers siècles de notre ère.

Le marbre ne vient pas des carrières d'Italie, mais bien de celles des Pyrénées, comme l'a assuré M. Raulin.

Les sarcophages du musée de Bordeaux, ceux de Saint-Seurin, celui de Bouglon, celui de la rue Mercière, sont tous exécutés avec la même matière, matière dont on retrouve des débris dans toutes les fouilles qui mettent à nu des restes de constructions romaines.

---

(1) « On conçoit aisément que le grand nombre de travaux artistiques, exé- » cutés par les Romains, dut nécessiter l'établissement de plusieurs ateliers en » forme de fabrique, à la tête desquels on plaça d'habiles sculpteurs. Ils eurent » l'inspection de tous les ouvrages, ils en fournirent les modèles... car dans ces » ateliers se fabriquaient, comme objets de commerce, des statues, des bas- » reliefs, des vases, des *tombeaux*, etc. ». (Antiquités Bordelaises. *Sarcophages de Saint-Médard d'Eyran,* par Lacour.)

C'est un marbre grisâtre, à gros grains irréguliers, passant du blanc pur au gris foncé, ou veiné de gris ; offrant sous l'outil une résistance inégale et généralement faible, que l'on ne peut pas attribuer à l'antiquité du monument, lorsqu'on remarque la facilité avec laquelle l'ouvrier a primitivement taillé l'intérieur du coffre.

Les diverses qualités de marbre des environs de Pau ne me laissaient aucun doute sur le lieu d'extraction de celui des sarcophages ; j'ai voulu cependant m'éclairer encore.

Le savant professeur, M. Raulin, que j'ai consulté, pense aujourd'hui, comme en 1867, que les tombeaux de Bordeaux sont en marbre des Pyrénées, et les renseignements fournis par quelques statuaires et marbriers m'ont fait retrouver peut-être la carrière elle-même, d'où furent extraits la plupart des blocs antiques qui nous sont connus.

En effet, M. Ducourneau, marbrier de Bordeaux, après un examen attentif du marbre de la rue Mercière, m'assura que s'il ressemblait au gris bleu de Paros, il n'était ni aussi dur, ni aussi homogène, et sans hésiter, il le reconnut pour du marbre des Pyrénées. Il m'en donna la preuve, en me remettant une plaque de *marbre de Gabas* (1) formant le chambranle d'une cheminée moderne qui certainement n'a jamais rien eu de Romain. La cassure de cet échantillon présente absolument les mêmes caractères que le marbre des sarcophages du Musée et de la rue Mercière (2).

M. Jabouin, sculpteur et marbrier, partage absolument la même opinion, car il n'a jamais rencontré dans les tombeaux chrétiens (notamment à Saint-Seurin), que du marbre gris des environs de Pau ou du blanc de Saint-Béat. Il a même signalé à M. de Caumont ses remarques personnelles à ce sujet.

MM. de Coëffard et Prévôt, statuaires, MM. Rispal et Martin, sculpteurs, qui tous ont travaillé des marbres des Pyrénées, m'ont aussi assuré que les échantillons de marbre blanc, que je leur soumettais, venaient sûrement des environs de Saint-Béat.

On peut donc assurer, sans crainte de se tromper, que dans l'Aquitaine les sarcophages ou *tombeaux apparents* des premiers siècles du christianisme ont été généralement exécutés en marbre des

(1) Près Pau, canton de Laruns, Basses-Pyrénées.

(2) La ressemblance est absolue pour le tombeau du vestibule du Musée, qui, certainement, a été tiré de la carrière même de Gabas.

Pyrénées, de Saint-Béat et de Gabas, ou plutôt, qu'ils sont sortis des carrières qui existaient à la base des Pyrénées, entre la Garonne et le Gave, pendant la domination romaine.

Ce marbre proviendrait-il des carrières de la Grèce (quoiqu'il n'ait pas la dureté du gris-bleu de Paros), que la sculpture n'en aurait pas moins été faite en Aquitaine et non en Italie ? C'est là surtout ce qu'il importe de constater.

Tous les angles ayant été plus ou moins brisés ou arrondis pendant le transport des blocs, et la sculpture étant exécutée sur les écornures sans que l'on ait pris la peine d'en régulariser la forme, il est évident que le marbre était à pied d'œuvre avant que le sculpteur y traçât une ligne ou y enfonçât son ciseau; donc la sculpture ne fut pas exécutée en Italie, mais en Aquitaine (1).

La découverte d'un remarquable sarcophage, faite récemment à Loupiac, par M. Dezeimeris, vient apporter une preuve convaincante. Ce tombeau, qui mesure 2m 30 de long, est exécuté en marbre blanc, absolument semblable à celui du sarcophage de Bouglon; la cuve est d'une seule pièce et le couvercle d'un seul morceau (2).

Un couvercle de tombeau, qui a servi de table d'autel dans le caveau de Saint-Michel, maintenant déposé au pied de la flèche, vient encore appuyer cette opinion. Ce couvercle est en même marbre des Pyrénées et de la même époque (3).

Ces deux tombeaux en marbre, sans sculptures, sans moulures et même non polis, auraient-ils donc été expédiés tout faits d'Italie ou de Grèce ? Les marbres de revêtement, les dallages que nous trouvons tous les jours dans les restes de constructions romaines, à Bordeaux, à Loupiac, à Marmande, à Fargues, etc., tous les débris de

---

(1) Des écornures sur lesquelles on a continué la sculpture se voient sur tous nos sarcophages; mais le tombeau dit de saint Fort, conservé dans la crypte de Saint-Seurin, porte la trace de brisures tellement considérables qu'il n'est pas possible de douter qu'ils n'aient été sculptés en Aquitaine.

(2) La simple comparaison des échantillons peut convaincre que ce marbre vient de Saint-Béat ou des environs ; c'est du ressort des yeux.

(3) Le dessus est en forme de toit avec l'arête abattue par un méplat de 0m 10. La partie inférieure, qui répond à l'intérieur du sarcophage, porte cinq croix pattées de 0m 07. Ces croix de forme grecque sont gravées au centre et à chaque angle, probablement elles furent faites lors de la consécration de la table d'autel. Dimensions du couvercle : long. 2m 15, larg. 0m 73, épaisseur 0m 2.

marbres antiques dont le sol est couvert, ont-ils donc tous été transportés de Rome dans l'Aquitaine, puisqu'ils sont en même matière que nos sarcophages? Certainement non.

Du reste, à l'époque mérovingienne on fabriquait dans l'Aquitaine une grande quantité de cercueils en pierre, qu'on retrouve aujourd'hui autour de l'abside de presque toutes nos vieilles églises romanes, et elles sont nombreuses. Nos collègues, MM. Delfortrie et Léo Drouyn, en ont vu jusqu'à trois rangs superposés, qu'ils attribuent à cette époque et qu'ils croient fabriqués dans le pays même. Ces renseignements, qu'ils ont recueillis *de visu,* prouvent que ce mode d'inhumation était fort répandu. Aussi, je ne suis pas étonné que M. Batissier (1) écrive que *les cimetières de Bordeaux sont très-célèbres*, et que M. Paul Lacroix signale une fabrique de *tombeaux en pierre* à Saint-Émilion (2). Assurément beaucoup d'autres fabriques devaient exister même antérieurement. Ces auteurs ne fournissent aucun détail à l'appui de leurs assertions; l'un d'eux, cependant, donne la définition des mots : cercueil, tombeau et sarcophage, qui apporte quelque éclaircissement.

« Le cercueil, dit M. Paul Lacroix, est le réceptacle du mort; le » tombeau est le monument élevé pour annoncer la présence du » cercueil enfoui dans la terre; les sarcophages où furent déposés » les corps des martyrs, des patriciens et des rois étaient tout à la » fois, cercueils et monuments funèbres (3). »

D'après cette définition, les cimetières de nos vieilles églises renfermeraient des *cercueils ;* Saint-Emilion aurait eu une fabrique de *tombeaux en pierre* et non de cercueils; le sarcophage de Loupiac, que possède M. Dezeimeris et le couvercle en marbre trouvé à Saint-Michel servent de transition naturelle pour indiquer la fabrication de monuments funèbres semblables à ceux de Bouglon et de la rue Mercière et exécutés sur les lieux, tout aussi bien que les tombeaux en pierre.

L'histoire elle-même fournit un argument. L'an 273, la persécution reprit avec fureur, sous Aurélien, en Italie, et l'*ère des martyrs*

---

(1) Hist. de l'art. monumental, 1860.

(2) Vie militaire et religieuse au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, par Paul Lacroix, 1873.

(3) *Vie militaire et religieuse au moyen-âge et renaissance,* par Paul Lacroix, 1873.

commença, vers 303, sous Dioclétien. Pendant que le sang des chrétiens coulait à flots dans toutes les provinces, la paix régna constament dans les Gaules, où Constance Chlore, alors gouverneur, chassait de son service les officiers chrétiens assez lâches pour renier leur foi. L'estime profonde du père de Constantin pour le christianisme, dut lui en faire tolérer les emblèmes extérieurs; aussi peut-on admettre, qu'alors des sarcophages chrétiens se fabriquèrent dans la Gaule même, et qu'ils ne furent plus semblables à ceux qui étaient venus d'Italie, tout en conservant les traditions des Catacombes. Jusqu'au IVe siècle, en effet, les tombeaux chrétiens représentent des scènes bibliques, plus tard, ils ne représentent que des emblêmes religieux et des ornements.

Une étude complète conduirait peut-être à diviser en deux types distincts et de provenances diverses les sarcophages que l'on trouve dans le midi de la France; mais, ne pouvant rien affirmer en général, nous constatons seulement les faits suivants :

Les magnifiques sarcophages païens, trouvés à Saint-Médard-d'Eyran (Gironde), sont *couverts de figures ;* ils ont été exécutés au IIIe siècle, *en marbre de Paros.* Les musées d'Arles, d'Aix, de Marseille. etc., renferment des tombeaux chrétiens du IVe siècle, ils sont *enrichis de personnages* sculptés et *le marbre,* dit M. Matheron, *est étranger au pays.*

Ces monuments funèbres, *ornés de figures,* sont les plus beaux et les plus anciens, ils furent peut-être tous envoyés d'Italie; plusieurs d'entre eux ont été retrouvés sans que les têtes principales fussent sculptées, ce qui indique clairement qu'ils attendaient dans des dépôts d'être vendus, pour être terminés au goût de l'acheteur ; c'est le cas des sarcophages de Saint-Médard (1).

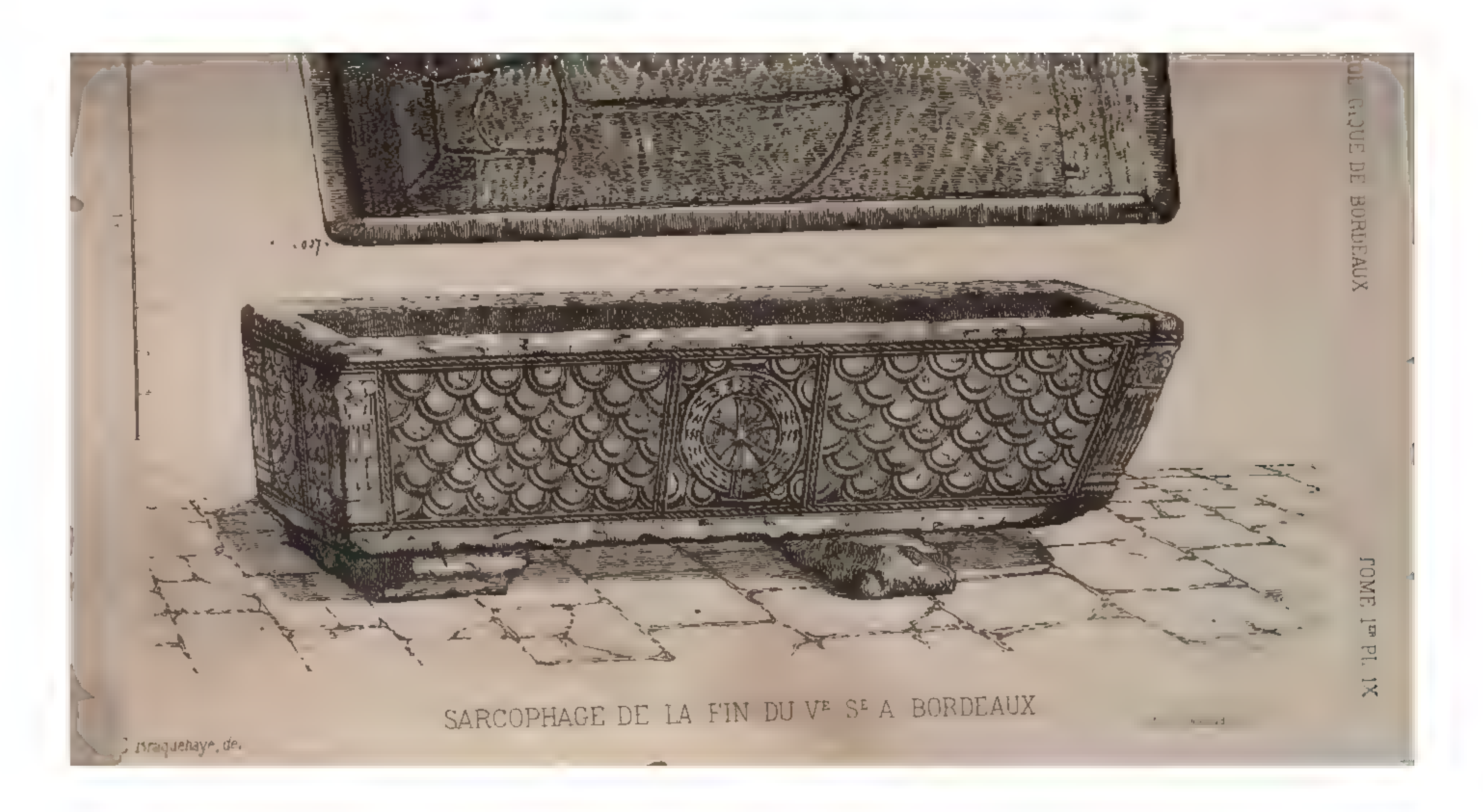
Mais, les *tombeaux apparents* du Ve au VIe siècle, que nous possé-

---

(1) « Les têtes de Diane et d'Endymion ne sont même pas dégrossies. Ces deux » têtes étaient ainsi laissées pour que l'on fît, en les terminant, le portrait des » personnes qui devaient y être ensevelies, p. 24. »

« 2e tombeau. — Bacchus et Ariane. — Nous observerons que la tête de ce » buste (qui paraît être un personnage consulaire) est à peine dégrossie, de même » que celle d'Ariane. Elles étaient, sans doute, destinées à devenir les portraits du mari et de la femme, p. 32. (Antiq. Bord. *Sarcoph. de Saint-Médard,* par Lacour.)

dons à Bordeaux et dans la région, tombeaux, sans *aucune figure*, où le *chrisme* est représenté avec des ornements, des feuillages, des écailles, des chevrons, des strigiles, des arcades, etc., etc., ceux-là, toujours irréguliers de forme et naïfs d'exécution, furent presque tous, sinon tous, exécutés en marbre des Pyrénées, non par des Romains, élèves des artistes grecs, mais par des demi-barbares, élèves des ouvriers romains, c'est-à-dire par les habitants de l'Aquitaine, sous la domination romaine.



SARCOPHAGE DE LA FIN DU Ve Se A BORDEAUX

VARIÉTÉS

UNE ÉPITAPHE DU IIIe SIÈCLE

Par M. FARINE

L'Afrique française est semée des débris les plus curieux de monuments remontant à l'époque de l'occupation romaine. Ces ruines qui dressent encore leurs restes vénérables et souvent magnifiques au-dessus du sol, ou qui surgissent de terre au premier coup de pioche, attestent, d'une façon irrécusable, le passage, que dis-je? le séjour prolongé en Afrique de ce grand peuple romain, aujourd'hui disparu après avoir dominé le monde.

En Afrique, les ruines persistent : l'arabe nomade passe indifférent devant ces témoignages de la puissance des peuples qui l'ont précédé, et laisse debout ces pierres qui lui sont inutiles ; peuple pasteur, il conduit ses troupeaux dans les vastes plaines et ne soulève pas, du soc de son araire, les richesses enfouies sous l'alfa et le palmier nain. Aussi ces beaux spécimens de l'antiquité, conservés sous le sable, ou dorés par un soleil radieux, ont-ils un tout autre aspect que dans nos pays du nord.

La province de Constantine, ancienne Mauritanie césarienne, est, de l'Afrique entière, la région qui contient le plus de richesses archéologiques de toute nature. Les ruines de temples, de palais, de théâtres, de bains, les aqueducs monumentaux, les restes de voies encore pavées et gardant l'ornière produite par la roue des chars, les statues, les tombeaux, les sarcophages, entassés de la mer au désert, de Bone à Biskara, comme pour le plaisir des yeux de l'artiste, offrent encore une mine inépuisable aux recherches archéologiques et aux études ethnographiques.

Lors de mon premier voyage dans la province de Constantine, en 1864, on me montra un tombeau romain que l'on avait découvert, quelques années avant, en faisant des fouilles pour retrouver une source thermale, sous le rocher sur lequel est assise la ville

de Constantine et juste au-dessus de la tour carrée, dite Bordj-el-Açous. Voici, à ce sujet, ce que me raconta M. B. qui avait obligeamment voulu me servir de cicerone.

A la fin du siècle dernier, vers 1796, règnait à Ksentina le Bey El Hadj Mustapha english dont l'avarice et l'avidité ont laissé dans la province un souvenir encore vivant après 80 ans. Il pressurait tellement ses populations que plusieurs corps d'états résolurent de fermer leurs magasins dans les bazars, ne pouvant plus suffire aux insatiables exactions du Bey. Les étuvistes indigènes de Constantine, écrasés d'impôts, demandèrent une audience, et, admis en présence du prince, ils lui exposèrent, avec cette familiarité de l'arabe qui, dans son orgueil, ne reconnaît pas de supérieur, que leur bains étaient déserts, que la source thermale qui déversait ses eaux dans un vaste bassin sous le rocher était pour eux une cause incessante de pertes, car tous les habitants de la ville, pauvres ou riches, musulmans ou juifs, fréquentaient ce lieu devenu un bain public et désertaient leurs établissements; ils demandaient, en conséquence, d'être relevés de la lourde redevance qui frappait leur industrie.

Mustapha, qui craignait de voir tarir cette source importante de son revenu, fit tout simplement murer l'entrée de la grotte où sourdait la fontaine chaude, et les baigneurs maures continuèrent à payer l'impôt au Beylick.

El Hadj Achmet, dernier Bey de Constantine, fit faire des fouilles pour retrouver la précieuse source; plusieurs vieillards se rappelaient l'avoir vue; mais les recherches n'avaient pas encore abouti au moment du siége et de la prise de Constantine en 1837, et les Français, en prenant possession du Beylick, ne songèrent point à continuer les recherches, la conquête occupant alors tous les esprits; ce ne fut que 20 ans plus tard, que l'administration municipale fit sonder le rocher pour retrouver la source, et, c'est au cours de ces travaux que l'on découvrit le vaste caveau creusé dans le roc et renfermant un tombeau romain.

Ce caveau contenait une chambre sépulcrale d'une hauteur de trois mètres sur cinq de longeur. Deux murs soutenant une voûte, et faits de briques triangulaires et de fragments de pierres liés ensemble par un ciment solide, subsistaient encore recouverts d'un crépissage brun. C'est dans un caveau adjacent que fut découvert le sarcophage qui fait l'objet de cette Notice.

Je ne ferai pas la description de l'ensemble considérable de ce caveau qui était entouré de plusieurs autres. L'effondrement de la voûte de l'un d'eux amena la découverte d'une galerie souterraine qui, probablement, servait de nécropole aux riches romains de Cirta.

Je ne veux parler ici que du caveau où fut retrouvé le sarcophage de L. Præcilius et de l'inscription qui décore le couvercle de ce sarcophage, sans m'arrêter aux charmantes mosaïques si bien conservées qui formaient le pavé du caveau, non plus qu'aux restes de peintures que l'on voit au-dessus du cintre sous lequel était encastré le sarcophage. Je me bornerai à dire que ce travail lapidaire est une véritable marqueterie d'une rare perfection.

Le sarcophage était enfoncé dans une excavation du rocher; le couvercle adhérait au monolithe par un mortier tombé en poussière; il fut tiré de sa cavité et ouvert : il renfermait un squelette entier, le corps n'avait pas été brûlé, car la charpente était intacte, la tête reposait sur les restes d'un coussinet, et sur certaines parties des os, on voyait encore les fragments du linceul qui avait enveloppé le corps. On ne trouva rien dans le sarcophage, ni médailles, ni armes, ni bijoux, pas même ces urnes que les Romains étaient dans l'usage de déposer auprès de leurs morts.

Le sarcophage est d'une seule pierre blanche, creusée en forme de sépulture, comme une auge, arrondi aux angles; il a une profondeur de 40 centimètres sur une longueur de 1m90, la hauteur est de 55 centimètres, sans compter l'épaisseur du couvercle qui est de 20 centimètres, et c'est sur l'une des faces latérales qu'a été gravée l'inscription dans le sens de la longueur. Elle est disposée sur huit lignes d'égale longueur, moins la dernière qui dépasse la précédente. Resserrée dans cet étroit espace, l'épitaphe a 1m20 de longueur sur 18 centimètres de hauteur.

Je ne reproduirai ici que deux lignes de cette inscription pour en donner une idée. Toutes les lettres se suivent sans séparation, sans ponctuation et semblent former un mot gigantesque. La voici :

HICEGOQUITACEOVERSIBUSMEAVITADEMONSTROLVCEMCLARAFRUI
TUSETTEPORASUMMAPRAECILIUSCIRTENSILAREARGTARI.

Il n'a pas été difficile cependant de relever cette inscription, car elle est très-bien conservée; mais je donnerai le texte restitué par le savant bibliothécaire de la Sorbonne, M. Léon Rénier, de l'Ins-

titut, qui l'a imprimé dans son *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie,* 1er volume, page 249 (1) :

Hic ego qui taceo versibus mea (m) vita (m) demonstro.
Lucem clara (m) fruitus et tempora summa.
Præcilius, cirtensi lare argentariam exhibui artem.
Fydes in me mira fuit semper, et veritas omnis.
Omnisbus (sic) communis Ego; cui non misertus ubique?
Risus, luxuria (m) fruitus, cum caris amicis
Talem post obitum dominæ Valeriæ nom inveni pudicæ
Vitam; cum potui gratam, habui cum conjuge sanctam.
Natales honeste meos centum celebravi felices,
At venit postrema dies, ut spiritus inania mempra (sic) relinquat;
Titulos quos legisvivus mee (sic) morti paravi
Ut voluit fortuna; numquam me deseruit ipsa.
Sequimimi tales; hic vos ex(s)pecto, venitæ (sic).

Je laisserai à nos lecteurs le soin de rechercher dans une traduction plus habile l'esprit du défunt. Sa pensée se révèlera sans doute aux lettrés de notre société. Pour moi, je m'en tiens à la lettre dans ma modeste traduction.

« Moi, qui me tais ici, je raconte ma vie en ces vers. J'ai longtemps joui de la clarté du jour. Mon nom était Præcilius et j'exerçai à Cirta la profession d'orfèvre; j'ai toujours été un homme vrai, d'une bonne foi exemplaire et tout à tous. A qui n'ai je pas été compatissant? De tout côté on m'a souri; j'ai toujours vécu dans les plaisirs de l'abondance et de l'amitié, après la mort de ma chère et chaste Valérie, j'ai mené une vie agréable, toute différente de celle que j'avais vécu avec ma femme. J'ai compté cent fois l'heureux anniversaire de ma naissance ; mais le dernier jour est arrivé, il me faut quitter cette vaine dépouille de moi-même. L'épitaphe que tu lis, je l'ai faite; vivant, je l'ai préparée pour ma mort; la fortune qui me souriait ne m'a pas abandonné un instant. Puisse-t-elle vous accompagner sans cesse, et puissiez-vous, je vous attends, y venir en même état que moi. »

Que nous sommes loin de la concision romaine; 20 lignes pour treize vers!

Cette épitaphe, le lecteur a pu s'en convaincre, décèle un ouvrier ignorant, ne connaissant pas sa langue et ne comprenant pas le

---

(1) Voir à la bibliothèque de la ville à Bordeaux.

sens de ce qu'il reproduit sur la pierre; l'exécution même est lourde et sans grâce; mais, pour nous en tenir à l'esprit de ce texte, quelle féconde mine d'observations dans ces treize vers qui renferment toute la biographie d'un homme qui a mené la vie d'un épicurien et qui nous raconte son existence centenaire !

C'est L. Præcilius, un orfèvre romain, qui jouissait de l'estime et du crédit de tous, qui vous dit le nom de sa femme, Valérie; le lieu de son séjour, Cirta (Constantine); qui avoue galamment ses faiblesses rachetées par une meilleure vie, qui meurt plein de jours, en donnant au lecteur une leçon de morale que ne désavouerait pas un chrétien.

A quelle époque remonte cette épitaphe? Pour notre part, nous serions fort embarrassé de le dire; mais de l'avis des savants et des archéologues de l'Algérie, elle doit remonter au bas-empire ou à la dernière période de l'occupation romaine en Afrique; elle ne saurait être postérieure au vᵉ siècle, c'est-à-dire à la domination des Vandales qui avaient chassé ou refoulé les Romains.

Deux savants archéologues, MM. Dubner et Henri Weil, ont publié des lettres dans lesquelles ils établissent que l'épitaphe est en vers et en vers héroïques encore. Ils les attribuent à Commodien, poète chrétien, originaire d'Afrique et qui vivait au IIIᵉ siècle; il fut contemporain et ami de saint Cyprien. Ces deux savants basent leur opinion sur la facture des vers qui est celle de ce poète et la reconnaissent à certains solécismes qui lui sont particuliers.

M. Léon Rénier est aussi de cet avis, et dans une lettre qu'il publia dans la *Revue archéologique* de 1865, il souleva la grave question de savoir si Præcilius n'était pas chrétien; il pense que l'épitaphe de Commodien le ferait croire et que l'avertissement donné au lecteur dans les derniers vers le laisse pressentir. Ce n'est là ni le langage d'un viveur romain de souche patricienne, ni la confession modeste d'un nouveau converti. C'est l'orgueil d'un parvenu, d'un affranchi, enrichi dans le commerce de l'argent.

Pour moi, je ne crois pas que le Præcilius retrouvé dans ce caveau fût un néophyte de la foi nouvelle. Le sarcophage porterait quelque signe, quelque emblème qui témoignât de son initiation au christianisme; en outre, la chambre sépulcrale qui précède le caveau n'aurait pas été ornée de peintures païennes. Ainsi dans les fragments qui subsistent encore, on voit dans un des rectangles un génie nu et ailé, pêchant ou attachant un bateau, dans un

autre apparaît le torse et le bras gauche d'une femme nue à
d'un homme qui semble faire une libation. Ce ne sont pas là
peintures destinées à une sépulture chrétienne, et je crois re
dans le vrai en n'acceptant pas l'opinion de Léon Rénier.

C'est l'épitaphe d'un fils dégénéré de la Rome impériale, fastu
même après sa mort, entourant son sarcophage de peintures ria
et d'ornements gracieux.

Un vieux Romain, brûlé, suivant le vieil usage, dans une
d'amiante, eût exigé que sa cendre fût enfermée dans une urn
terre avec son nom et ces seuls mots pour toute épigraphe : C
sum Romanus.

Bordeaux, 6 janvier 1875.

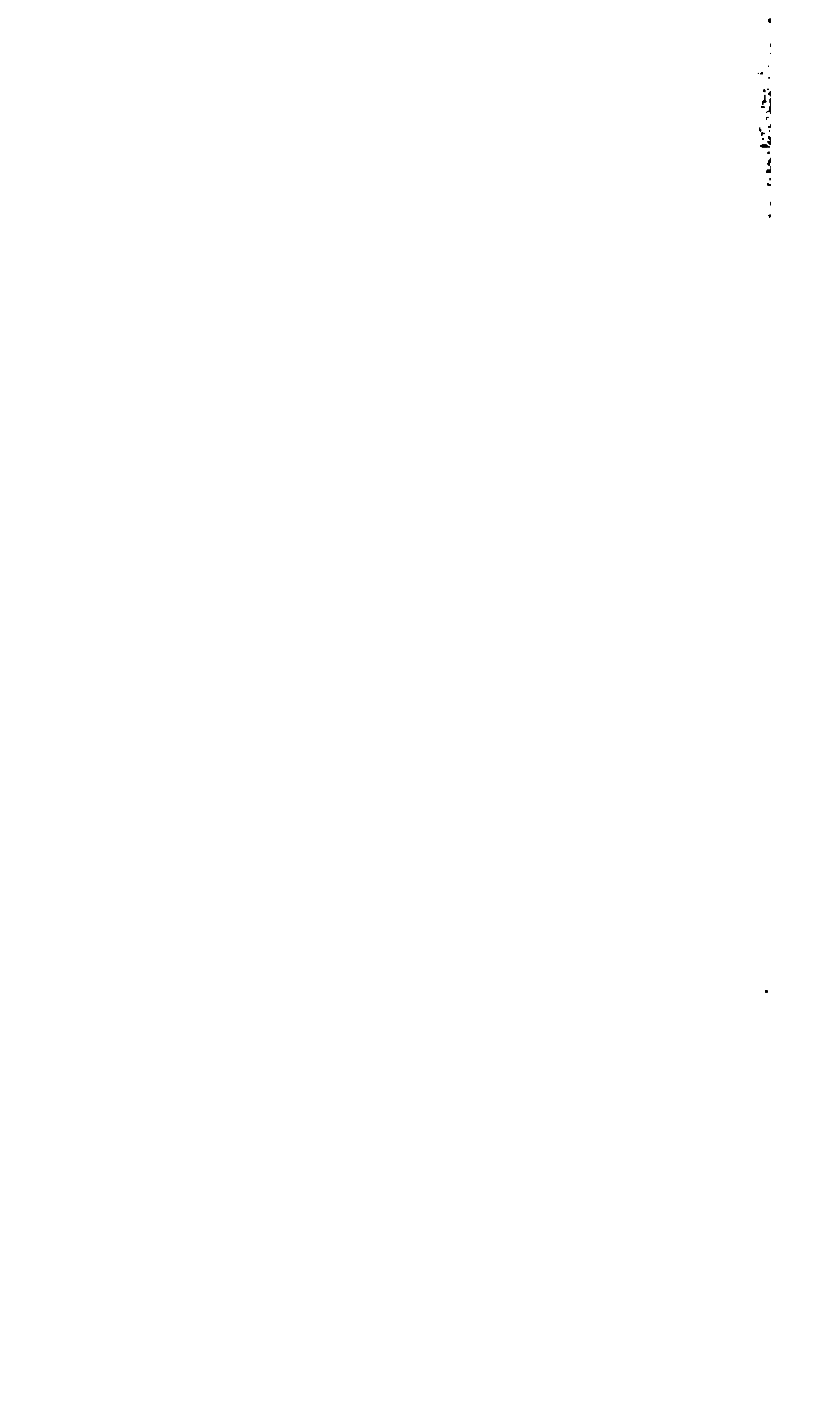




TABLE DES MATIERES

Le prix de la souscription aux publications de la S[illegible] archéologique de Bordeaux est de 12 fr. par volume.

Les volumes se composent de quatre fascicules.

S'adresser à M. [illegible], [illegible] de la Société, [illegible] de Tour [illegible], à Bordeaux.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME I

5e et 6e Fascicules. — Décembre 1874

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE — Vve P.-M CADORET

LIBRAIRE — IMPRIMEUR

[illegible] — 12 — rue du Temple — 12

1874

GROTTE DES FÉES

(AGE DU RENNE)

située au Roc, commune de Marcamps,

canton de Bourg (Gironde);

Par M. François DALEAU

PLANCHES X et XI.

Découverte.— Il y a environ cinq ans, je ramassais une certaine quantité de silex taillés et ossements carbonisés, sur le versant ouest du coteau appelé le Roc, qui domine la rive gauche du Moron.

Plus tard, le 11 avril 1873, je découvrais à Jolias, situé tout au plus à un kilomètre du Roc, une caverne-abri, que j'ai fouillée depuis en compagnie de mon collègue M. Gassies. L'ouverture de cet abri était située N.-N.-E. Jusqu'alors je m'étais refusé à croire qu'une grotte orientée N. et surtout O., dans notre région, pût avoir été habitée à l'âge du Renne, car les unes sont exposées au froid et les autres à la pluie et aux bourrasques, en un mot elles jouissent rarement des rayons solaires durant la saison froide. La découverte de Jolias vint renverser mes suppositions.

Les débris de silex que j'avais trouvés sur le sol, au Roc, me firent pressentir l'existence d'une habitation dans les environs. Je dirigeai alors mes recherches vers la partie S. du coteau. Il est très probable que des grottes, ou du moins un vaste abri, y ont existé; mais le calcaire repose en cet endroit sur une molasse très-friable qui, minée par les influences atmosphériques, et les blaireaux, a pu déterminer l'effondrement de la partie supérieure formant voûte ou abri, car d'énormes blocs de calcaire sont encore en place.

Le 3 octobre 1873, je me rendis au Roc en compagnie de mon collègue M. Maufras. Après avoir sondé sans résultat les fourrés de la partie S., nous apprîmes d'un vieux cultivateur qu'à cent pas de là, dans la partie O., se trouvait une *Clotte* servant de terrier aux blaireaux, et que de temps immémorial on appelait *Clotte*

des Fées (1). Ce nom sonna agréablement à nos oreilles, et nous nous rendîmes au lieu indiqué, en suivant le sentier pratiqué dans le fourré par les blaireaux.

Arrivés sur une sorte de plate-forme, l'entrée d'une grotte spacieuse s'offrit à notre vue; son aspect et son ensemble général nous rappela celle des Eyzies. Le premier coup de pioche nous démontrait qu'elle avait été habitée à l'époque anté-historique. L'autorisation de faire des fouilles fut demandée à MM. Castanet et Viaud, les propriétaires; elle nous fut gracieusement accordée. Je saisis cette occasion pour exprimer ici toute ma reconnaissance à ces messieurs.

Topographie. — La vallée du Moron, orientée N. et S., est large d'environ 300 mètres à son entrée. Elle se rétrécit un peu en face de la Grotte et se continue ainsi pendant un kilomètre, où elle s'élargit tout à coup (en face de Jolias) et atteint alors 800 mètres environ.

Vers le centre de cette vallée coule un ruisseau appelé le Moron, qui, après avoir parcouru 15 kilomètres depuis sa source, va se jeter dans la Dordogne, à 4 kilomètres E. de Bourg. Ce ruisseau, très-maigre ou à peu près à sec durant les grandes chaleurs, déborde pendant l'hiver, et l'eau arrive alors à couvrir presque entièrement la vallée.

Cette vallée, avec son ruisseau très-poissonneux et ses plantureux pâturages, avait été parfaitement choisie par nos troglodytes, et bien certainement, comme nous l'avons déjà fait pressentir avec M. Gassies dans notre brochure relative à Jolias (2), des cités lacustres ont dû y exister après l'âge du Renne, car il est peu de vallées aussi bien disposées, dans notre région, pour recevoir des habitants super-aquatiques qui, du reste, ont laissé des débris de leur industrie sur tous les hauts plateaux qui entourent la susdite vallée. J'y ai rencontré de nombreux fragments de poteries et de haches polies, et tout dernièrement un de mes amis y a recueilli une magnifique hache de bronze.

Description de la Grotte. — La Grotte des Fées, située sur le flanc presque abrupte du coteau dominant la rive gauche du Moron,

---

(1) Le mot clotte signifie grotte en patois du Bourgeais.

(2) Publiée dans la *Revue d'anthropologie*, t. III.

a son entrée orientée O.; l'altitude de son sol primitif est de 20^{m}68 (1) et de 17^{m}76 au-dessus du lit actuel du Moron.

Creusée dans le calcaire à Astéries (miocène inférieur), sa largeur est de 5^{m}90, sa profondeur de 6^{m}20 et sa hauteur de 2^{m}30. Au-dessus de la voûte, le rocher est encore d'une épaisseur de 2^{m}58.

Le sol, avant l'exploitation, était à peu près uni, quoique beaucoup plus élevé à l'entrée qu'au fond, les terres se trouvant rejetées sur cette partie par les renards et les blaireaux.

Première couche. — La première couche remaniée par les bergers et les animaux était composée, pour la plus grande partie, de cendres tantôt rouges, tantôt grises ou noires, variant de 0^{m}35 à 0^{m}45 d'épaisseur.

Elle contenait :

1° Un fragment de crâne humain ;

2° Les restes d'une tortue palustre ;

3° Des débris de poteries grossières, avec grains de quartz et coquilles d'anomies dans la pâte ;

4° Des fragments de tuiles à rebords et des restes de poteries de la même époque ;

5° La majeure partie d'une sorte de bouteille en verre très-mince, boursouflé de petites bulles d'air ;

6° Des poteries et des ossements de l'époque actuelle ;

7° Une pièce de monnaie en bronze de M. Antoninus ;

8° Un double tournois de Louis XIII ;

9° Une sorte de lame de couteau en fer ;

10° Des silex et des ossements carbonisés, provenant des couches inférieures.

Immédiatement au-dessous, se trouvait une sorte de feutrage, formé de racines vivantes et de racines décomposées.

Deuxième couche. — Stalagmite de 0^{m}02 à 0^{m}15 d'épaisseur, que les vigoureuses racines des arbres de l'extérieur n'ont pu traverser. Cette couche recouvrant en entier la partie anté-historique contenait, dans une sorte de pâte terreuse dont elle était composée, les restes suivants :

1° Débris d'oiseaux et de poissons, à peu près indéterminables ;

2° Divers mollusques terrestres :

---

(1) Bourdaloue. *Nivellement général de la France.*

Helix aspersa..................... Mull.
Helix nemoralis................. Lin.
Helix cornea...................... Drap.
Helix hispida..................... Lin.
Helix lapicida.................... Lin.
Cyclostoma elegans .... Drap.

3° Silex et ossements carbonisés.

Troisième couche. — Arrivé à la troisième couche, je retrouvai les débris non remaniés laissés par les habitants. Celle-ci atteignait de 0m25 à 0m45 d'épaisseur, suivant que l'on était dans les parties hautes ou basses du sol calcaire, que les débris avaient à peu près nivelées.

L'épaisseur de cette dernière couche varie encore ; un trou rond, ayant la forme d'un fond de chaudron de 1m05 de diamètre, et profond de 0m17, placé au centre de la grotte, représente le foyer, objet principal de l'habitation ; d'un côté,le rocher est élevé de 0m35, et une grosse pierre, d'égale hauteur, maintenue par d'autres plus petites,était placée en face.Il serait très possible que ces deux rochers eussent servi de supports pour une broche (en bois bien entendu). Nos bergers procèdent encore ainsi.

Ce foyer était rempli de cendres, d'ossements brûlés et carbonisés, de cailloux rougis et noircis par l'action du feu. Cette agglomération couvrait une superficie de 1 mètre environ et caractérisait parfaitement le foyer. Des débris carbonisés étaient répandus dans toute la grotte ; cela tend à démontrer que le tour du foyer était l'endroit le plus fréquenté, car ces débris, en général, sont relevés vers les parois de la grotte, et l'ensemble du sol forme une vaste cuvette dont le foyer occupait la partie médiane.

Inondation partielle. — Les eaux provenant du plateau supérieur ont dû pénétrer dans la caverne à l'époque de son habitation, car j'ai rencontré dans les parties profondes (le foyer excepté à cause de son remaniement journalier) deux couches de 0m04 d'épaisseur, d'un sable terreux, jaune rougeâtre, provenant du diluvium qui se trouve sur le plateau dominant la grotte.

Ces sables ont dû être introduits par les eaux qui arrivaient à l'intérieur par deux sentiers faisant rigole, placés à droite et à gauche de l'entrée, et pratiqués conséquemment sur le flanc du coteau. Il est probable que les aborigènes *des Fées* ont dû détourner ces courants d'eau, car il est certain que cette invasion aurait

eu lieu plus de deux fois dans une période d'habitat aussi prolongée qu'elle paraît avoir été, d'après les recherches exécutées.

Fente. — Durant les fouilles, j'ai aperçu vers le fond de la caverne, partie N.-E., une lézarde prenant la grotte en biais, de 0m20 à 0m25 de largeur, et paraissant assez profonde, par l'intervalle de temps que mettaient les débris pour arriver au fond. Je voulus me rendre compte de sa situation, et je trouvai à l'extérieur, à 10 mètres au N. de la caverne, une fente prenant le rocher du haut en bas et assez large à la partie inférieure pour qu'on pût s'y engager. J'y pénétrai muni d'une bougie, et, après avoir fait quelques pas, je vis les débris que j'avais laissés tomber d'en haut, mais nuls autres, ce qui me fit supposer que la fente, assez large pour qu'on ait pu en faire une grotte sépulcrale, s'était produite à une époque postérieure à l'habitation; car les troglodytes s'en seraient servis pour se débarrasser de leurs débris; ce que je fis moi-même. Cette fente s'explique, car le calcaire est placé sur la molasse qui, elle-même, repose sur des argiles compressibles.

Similitude. — L'ensemble des restes de l'industrie des habitants de la Grotte des Fées, a la plus grande analogie avec ceux trouvés à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) par M. V. Brun. Notre station, quoique très-rapprochée de celle de Jolias, paraît avoir été habitée par des hommes moins primitifs, ou du moins plus exercés par leur travail sur l'os et la pierre, que ceux de cette dernière.

Faune. — L'homme représenté par :

1° Débris d'un maxillaire inférieur incomplet, privé de ses dents, ne présentant qu'une pré-molaire du côté droit (avec une légère incision à cette partie;

2° Portion d'un maxillaire supérieur droit, avec les deux avant-dernières molaires, portant plusieurs petites incisions;

3° Deux canines, gauche et droite, de deux individus différents, dont une paraît avoir été fendue à la partie supérieure par un choc;

4° Une pré-molaire dont la couronne est brisée en partie par un choc.

Paléontologiquement, cette station est caractérisée par le Renne dont j'ai retrouvé les restes, soit comme débris de mâchoires, d'ossements ou de bois; par le cheval qui s'y trouve aussi en assez grande quantité; j'ai compté jusqu'à huit troisièmes phalanges; par le Bœuf, le Bouquetin, le Cerf, et le Chevreuil, dont des

individus entiers étaient apportés là pour servir à l'alimentation; car tous les os en sont brisés, et portent les rayures des silex qui en ont détaché la chair. D'autres conservent les traces des coups donnés avec l'intention de les fendre pour en extraire la moelle, ou bien ont été rongés, ce que l'on constate surtout sur les parties recouvertes d'un cartilage, et par le Loup, le Renard, le Blaireau, le Lièvre, l'Écureuil, trois espèces de Rats, divers oiseaux et poissons indéterminables.

Plusieurs mollusques marins vivants et fossiles, servant probablement comme perles de collier ont, en outre, été recueillis; ce sont pour les mollusques du golfe du Gascogne :

Deux valves très-usées d'un *Pectunculus*.

Débris d'un *Cardium*.

Littorina neritoïdes, } percées d'un trou pour la suspension.
Natica sordida, }

Débris d'un *Pecten maximus* (Lin.).

Et parmi les mollusques fossiles (des faluns miocènes du S.-O.) :

Cypræa Fabagina. Lmk. très-usée sur un des côtés.

Cerithium plicatum. Brug.

Nassa clathrata. Born.

Turritella Turris. Bast.

Nous devons signaler aussi des galets de différentes roches provenant de la Dordogne :

Silex pyromaque, généralement de couleur noire, souvent aussi, jaune clair ou transparent, certains sont recouverts d'une belle patine d'un gris blanc ; d'autres ont la partie supérieure changée en une épaisse couche de cacholong blanchâtre. Ils proviennent de la craie de la Charente ou de celle du Périgord.

Diorite.

Gneiss.

Grauwache.

Roches schisteuses.

Plaques de grès, de nos molasses.

Ethnologie. — L'entrée de la grotte devait être fermée par un clayonnage recouvert de chaume, fait de longues branches appliquées verticalement, dont la base était retenue, du côté N., par une sorte de petite muraille construite de grosses pierres trouvées en place.

Le rocher se relevant vers la partie S., une rigole de 0^m20 de

profondeur y avait été creusée pour y implanter le pied des branchages. Une issue a dû exister au centre de cette cloison grossière ; car, à cette partie-là, la couche ossifère recouvrant le rocher atteignait à peine 0^m 03, usée qu'elle était par un passage continu ; néanmoins, il ne devait pas y avoir de porte clôturant complètement, car beaucoup d'os recueillis à l'intérieur portent les traces de dents de gros carnassiers.

La nourriture de nos troglodytes paraît avoir été essentiellement animale. Le Cheval en était le principal aliment, les membres et la tête de préférence, car il est rare de rencontrer des côtes ou des vertèbres. Le Bouquetin venait ensuite, puis le Bœuf et le Renne. Il est rare de retrouver un maxillaire de moyenne longueur ; tous, ou presque tous, sont brisés en petits morceaux ; ceux du bœuf et du cheval font cependant exception.

Ils se nourrissaient aussi d'oiseaux, ainsi que l'indique la grande quantité d'os retrouvés. Les restes de poissons y sont très-rares.

Il est certain que nos chasseurs de Rennes faisaient cuire la chair dont ils se nourrissaient, car les os sont carbonisés pour la plupart.

Le foyer central, dont il a déjà été question, contenait une grande quantité de cailloux pugilaires, rougis et noircis par l'action du feu. Je conclus de là qu'il est très-possible que nos ancêtres se soient servis du système employé par les naturels de Haïti et les Néo-Calédoniens.

Ces aborigènes mettent dans un trou fait dans la terre les viandes à cuire, enveloppées de feuilles odoriférantes placées entre deux couches de cailloux chauffés et recouverts de terre.

Costumes. — Les aiguilles et les poinçons que nous avons rencontrés *aux Fées* nous prouvent en quelque sorte que les aborigènes du *Moron* devaient avoir un costume quelconque.

La température, très-peu élevée du reste à cette époque, ne leur aurait, pour ainsi dire, pas permis de vivre autrement.

Dans tous les cas, des aiguilles en os ou en bois de *Cervidæ,* aussi ténues que celles que nous avons recueillies, n'auraient pas offert assez de résistance pour percer les peaux avec lesquelles ils devaient faire leurs vêtements.

Ces aiguilles ne pouvaient servir que de passe-lacet pour des trous pratiqués, au préalable, à l'aide de poinçons plus robustes.

On se sert encore de nos jours dans le Bourgeais et le Périgord d'aiguilles très-grossières, faites d'un cubitus de porc, pour enfiler les pelotons de fil de chanvre dont on fait de la toile grossière. Il est probable que cette industrie primitive se sera perpétuée jusqu'à nos jours.

Outils et instruments. — Les principaux instruments en pierre étaient : le grattoir, le couteau, la scie, le perçoir, la pointe de flèche en silex (1) et des percuteurs en roches diverses.

Certains de ces outils sont d'un travail remarquable ; mais d'autres, en revanche, sont tellement grossiers que, si je ne les avais pas trouvés dans les mêmes couches, je pourrais croire qu'ils sont d'un âge complètement différent.

Je crois que la diversité de leurs formes, comme je l'ai déjà dit (2), est due généralement beaucoup plus à la forme primitive de la lame qu'au goût réel de l'ouvrier. »

Parmi les armes et les outils en os ou bois de *Cervidæ*, figuraient : le perçoir, le lissoir, le poinçon, l'aiguille, la flèche barbelée, type des Eyzies et de Bruniquel, le harpon à gouttières latérales placées longitudinalement, avec deux petites pointes rapportées à l'extrémité supérieure, pour former arrêt, semblable aux harpons du Pérou du musée préhistorique de Bordeaux (3).

Ornements. — Je peux citer d'abord un débris de bâton de commandement.

Viennent ensuite les coquilles percées provenant du golfe de Gascogne, des faluns de Dax et de Bordeaux. Celles-ci devaient être suspendues ou cousues aux vêtements de nos troglodytes, comme le font encore de nos jours les naturels du Darfour.

Portaient-ils ces objets comme ornement et en souvenir de voyage lointains, ou bien comme amulettes provenant d'échanges faits avec leurs voisins ?

Je citerai aussi des perles de collier faites d'os d'oiseaux, usées à leurs extrémités par leur frottement sur le cordon de suspen-

---

(1) La majeure partie de ces lames sont à 3 méplats supérieurs et 1 inférieur, que par abréviation j'inscrirai ainsi $\frac{3}{1}$ à la description des planches.

(2) Note sur la taille des silex à l'époque préhistorique, lue au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. (Lille, août 1874.)

(3) Salle de l'Ethnographie.

sion, longues de 0^m02; ce genre de *perle* est très à la mode chez les Chaymas, tribu indienne de la Colombie (1).

Quelques incisives de ruminants que nous avons recueillies, percées d'un trou pour la suspension, devaient servir d'amulettes, peut-être même ornaient-elles le cou d'un devin ou d'un empirique quelconque, comme cela se pratique encore dans l'Amérique du Nord et autres lieux.

Je dois signaler à ce sujet une coutume qui se pratique dans nos campagnes du Bourgeais et qui a pu puiser son origine dans la nuit des temps anté-historiques. Il est d'usage de mettre au cou des petits enfants, enfilées et intercalées aux perles d'un collier, ou bien suspendues dans un petit sachet, des *dents de loches* (osselets du *Lima maximus.* Lmk.), afin que les dents de ces enfants percent avec plus de facilité.

On donne le nom de *Fée,* dans notre pays, à la plupart des monuments ou habitations de l'époque archéolithique.

Ce nom fantastique, enluminé de légendes aussi impossibles que variées, peut parfaitement tirer son origine de l'époque où vivaient au *Roc* les sorciers auxquels, malheureusement, croient encore beaucoup trop d'habitants de nos campagnes.

Nos naturels des *Fées* étaient-ils anthropophages ? Je ne le crois pas; du reste, si cela eût été, nous aurions rencontré d'autres os humains que les deux débris de maxillaires.

Quant à ces derniers, il pourrait se faire que ce fût le résultat d'un combat ou d'un accident de chasse, et les incisions qu'ils portent pourraient provenir du fait d'une opération.

Pour les deux dents brisées, on peut, je crois, rapprocher ce fait de ce qui se passe chez les Australiens (2).

« Quand l'enfant passe à la condition d'homme fait, des *Kérédais,* » sortes de prêtres, lui enlèvent une de ses dents de devant, » et cela au moyen d'un poinçon en os et d'un percuteur en pierre.

J'ai pu, dans cette description, entrer dans des détails longs et de peu d'importance, aussi je réclame l'indulgence. Cependant, j'ai cru devoir signaler les plus petits faits, car ce n'est qu'en tâtonnant et en comparant qu'on parviendra à découvrir les secrets de la nouvelle science dite *préhistorique* !

---

(1) A. d'Orbigny. *Voyage dans les Deux Amériques.* (Turne, Paris, 1841.)

(2) Chenu. *Races humaines,* p. 288

LÉGENDE

PLANCHE X

Fig. 1. Petite scie en silex, dont la partie inférieure servait de manche.
2. Couteau-grattoir avec commencement d'usure à la partie supérieure. Méplats $\frac{3}{1}$.
3. Silex à tête recourbée en forme de serpette, retouché surtout à la partie supérieure.
4. Silex taillé en pointe de lance (couteau, retouche complète) $\frac{4}{1}$.
5. Petite lame de silex à extrémité carrée, retouchée à la tête et sur un des côtés, bord opposé très-tranchant $\frac{1}{1}$
6. Petit éclat retouché d'un seul côté, provenant de la base d'un grattoir appointé.
7. Couteau-grattoir retouché complètement, tête arrondie (type des Eyzies) $\frac{3}{1}$.

PLANCHE XI

1. Lame d'os, incisée pour en extraire des aiguilles (Nucleus).
2. Poinçon en os.
3. Tige d'un harpon en bois de renne, avec gouttière longitudinale de chaque côté, partie inférieure taillée en biseau pour emmanchement par approche.
4. Instrument carré-long en bois de Renne, émoussé légèrement à la tête, base applatie en forme de lissoir. La face supérieure porte un dessin représentant très-grossièrement une figure humaine.
5. Pointe de flèche avec dentelures latérales.
6. Petite pointe en bois de Renne avec gouttières longitudinales, partie supérieure pointue et tranchante d'un côté, partie inférieure taillée en biseau pour être liée sur le harpon et former point d'arrêt.
7. Aiguille complète en os.
8. Incisive de ruminant percée d'un trou de suspension, avec six incisions très-régulières à la partie antérieure de la couronne.
9. Sifflet fait d'une canine de loup coupée à l'extrémité de sa racine.
10. Plaque en os, polie, arrondie en haut et sciée carrément en bas. Vers le centre, se trouvent deux lignes d'encoches latérales très-régulières, ainsi que sur le côté droit.



GROTTE DES FÉES

(Silex taillés)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

GROTTE DES FÉES

Fig. 11. Pointe de flèche, tête triangulaire, avec ornementation.

12. Fragment de lame en os parfaitement poli, avec encoches d'ornementation sur le côté droit.

13. Lame polie, ornée à sa surface de petits sillons parallèles coupés par de petites entailles assez régulières. Cette pièce paraît avoir été noircie au feu et sculptée en creux après cette opération, ce qui a produit un dessin à deux teintes (sorte de camée).

FORTERESSES DE TERRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par Léo DROUYN.

Lorsque, dans l'étude de ce genre de forteresses, on n'a pas, pour se guider, les jalons de l'histoire ; lorsqu'aucun texte ne vient éclairer l'archéologue, il lui est bien difficile de désigner, avec certitude, le peuple ou l'époque auxquels appartiennent une butte artificielle, ou un retranchement en terre, dépourvus de toute espèce de construction. Les peuples, parvenus au même degré de civilisation, ont élevé des forteresses analogues dans tous les pays, quelles que fussent d'ailleurs l'époque pendant laquelle ils vivaient et la partie du monde qu'ils habitaient. Ces fortins, pour la plupart, peuvent être Celtiques, Gaulois, Romains, Normands et descendre même jusqu'au onzième siècle de l'ère chrétienne. Les classifications que quelques archéologues ont cherché à établir m'ont toujours paru arbitraires. La lumière, sous ce rapport, n'est pas encore faite. Voilà pourquoi j'intitule cet article : *Forteresses de terre*. Je laisse à d'autres le soin de les classer.

Déjà, dans un ouvrage publié il y a dix ans (*Guienne militaire*. introd[on]), j'ai donné les plans et les descriptions de monuments analogues, que j'avais rencontrés dans le département de la Gironde. J'ai trouvé depuis lors ceux qui suivent. Ils complètent la collection que je possède dans mes notes. Le nombre de ceux à découvrir est peut-être plus considérable; et c'est aux membres jeunes et actifs de la *Société Archéologique de Bordeaux* qu'incombe la charge de les faire connaître. J'ai essayé d'accomplir ma mission. Aux jeunes gens de chercher encore ; tout n'est pas découvert. Qu'ils se hâtent. Le génie de la Destruction vole à tire-d'aile; il fauche églises, châteaux, remparts, rien ne lui échappe. — Tout conspire pour faire disparaître nos vieux monuments; conservons-en du moins la mémoire et l'image.

mètre et 1m50 environ de hauteur; il est éloigné du second B, de 10 mètres environ. Celui-ci a 30 mètres de diamètre et 3 mètres environ de haut. Le troisième C est éloigné du second de 36 mètres; il a 16 mètres de diamètre et 1m50 environ de haut; le quatrième B, éloigné du troisième de 16 mètres, a également 16 mètres de diamètre, mais 1 mètre seulement de haut. Il est situé à l'est du troisième, tandis que les trois premiers sont placés sur une même ligne orientée nord-sud. Aucun d'eux n'est entouré de fossé, et, aucune dépression du terrain n'existant dans les environs, on doit supposer que la surface seule de la terre des alentours a servi à former ces quatre buttes qu'il serait certainement intéressant de fouiller.

Tumulus de La Roche,

à Cudos, canton et arrondissement de Bazas.

Ce tumulus est situé, dans un bois, au nord du château de La Beyrie, sur le bord du chemin qui conduit de Cudos à Sauviac, près d'une métairie appelée La Roche. Il est à peu près circulaire, et mesure 2m50 de haut sur 25 mètres de diamètre. D'autres tumuli m'ont été signalés dans la commune de Cudos, mais je ne les ai pas vus.

Le Castera,

à Pompéjac, canton de Villandraut, arrondissement de Bazas.

On m'a signalé, au lieu de Pitray, à 1,500 mètres environ de l'Église de Pompéjac, deux mottes enveloppées par un fossé commun, et appelées Le Castera. Je ne peux que les signaler parce que diverses circonstances m'ont empêché de les étudier.

Le Castera,

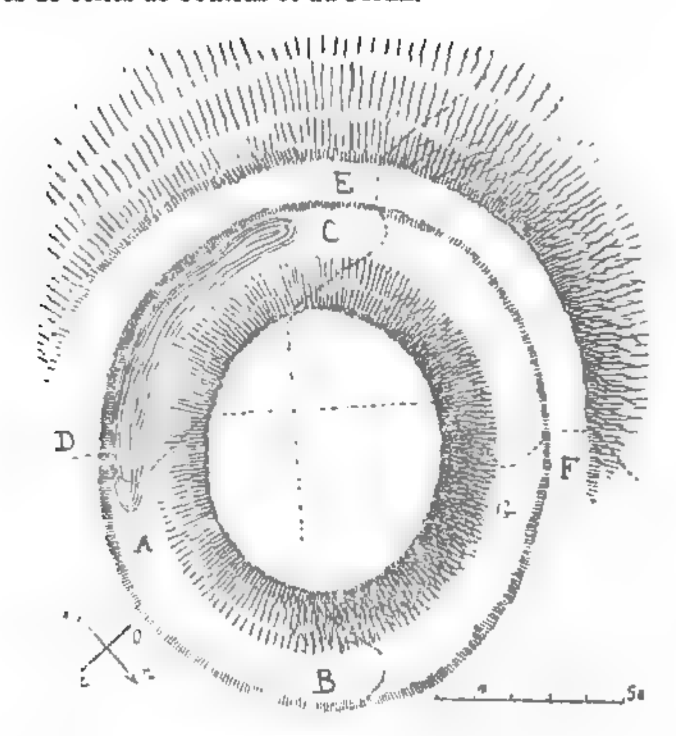
au Temple, canton de Castelnau-de-Médoc, arrondissement de Bordeaux.

On m'a signalé aussi, sur la limite méridionale de la commune du Temple, une motte appelée Le Castera.

La Motte de Roussinguan ou château de Billard,

à Porchères, canton de Coutras, arrondissement de Libourne.

Cette motte est située, près du hameau de Billard, sur un des promontoires du plateau qui s'avance entre la vallée de l'Isle et le vallon profond du Courbarieu, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Saint-Christophe de Double et se jette dans l'Isle, près du village de Froin, après avoir séparé la commune de Porchères de celles de Coutras et du Fieux.



Son plan affecte la forme ovale ; le grand axe se dirige du nord-est au sud-ouest ; elle est entourée d'un fossé large de 15 mètres environ (mesures prises au niveau du bord extérieur de ce fossé), mais dont la profondeur ne peut être partout appréciée, parce qu'il a été comblé en partie.

L'extrémité du promontoire servant d'assiette au château de Billard était un lieu suffisamment fortifié par sa nature même ;

pour en faire une véritable forteresse, on n'a eu qu'à creuser, du côté du plateau, au nord-est, un fossé ABG dont on a rejeté la terre sur le promontoire qu'on avait l'intention d'exhausser. La pente naturelle du terrain, extrêmement abrupte, surtout au sud-ouest, en C, n'a pas paru devoir former une défense assez sûre, on a cru utile de continuer à creuser le fossé autour de la motte; une partie de la terre qu'on en extrayait a été portée dans l'enceinte, et l'autre, rejetée en dehors, a formé, entre le vallon profond de l'ouest et du sud-ouest, et la vallée du sud-est, un retranchement DEF, large de 10 mètres environ au sommet et à peu près au même niveau que le plateau du nord-est. Cette forteresse était donc entièrement enveloppée par un large et profond fossé qui, lorsqu'il avait sa profondeur primitive, et était entretenu avec soin, devait être plein d'eau, puisque, dans l'état actuel, il en reste encore dans la partie méridionale. La hauteur de la butte est de 10 mètres environ au-dessus du plateau, mais de 25 mètres au-dessus du fond du fossé, au sud et au sud-ouest où ce fossé paraît avoir conservé sa profondeur primitive.

On ne rencontre, dans cette forteresse. aucune trace de constructions.

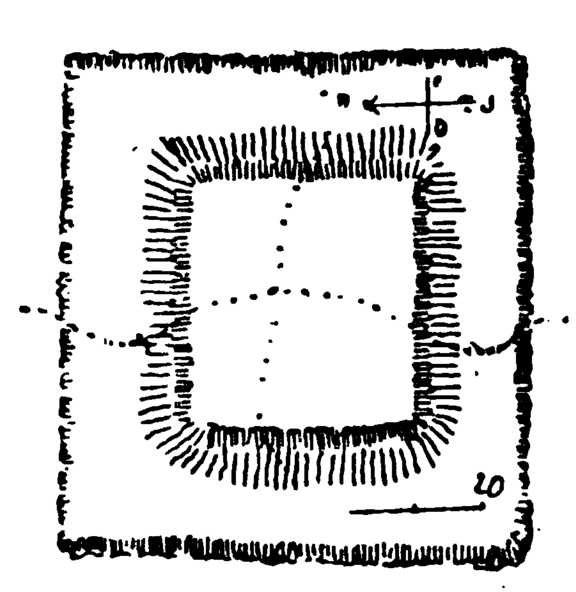
Les populations environnantes sont persuadées que la Motte de Roussinguau renferme, dans ses flancs, un trésor considérable gardé par le diable qui fait un mauvais parti à ceux qui veulent s'en emparer. Le diable également ne permet pas qu'on y fasse des constructions; il démolit pendant la nuit ce que l'on a bâti dans la journée.

Une tradition populaire veut également qu'Henri IV ait fait construire toutes les redoutes ou buttes fortifiées des environs de Coutras; placé sur le sommet de La Motte de Roussinguau, il se battait avec des détachements de l'armée de Joyeuse; c'est, dit-on, depuis lors qu'on appelle des noms suivants les localités environnantes : la Bombarde, le Canonnier, Mores (mort), les Faures (les forts). De pareilles croyances et traditions n'ont pas besoin d'être réfutées. La bataille de Coutras a laissé, dans les environs de cette ville, des souvenirs encore très-vivaces. Henri IV a été partout, s'est battu partout, a couché, la veille de la bataille de Coutras, dans tous les châteaux des environs. On a oublié, dans cette contrée, tout ce qui s'est passé avant lui; ailleurs les Romains ou les Anglais ont tout fait, ici c'est Henri IV.

La Motte-Soudane,

à Saint-Antoine du Pizou, canton de Coutras, arrondissement de Libourne

« Le monticule de La Motte-Soudane », dit M. Viault, juge de paix du canton de Coutras, dans une lettre qu'il écrivait, le 25 septembre 1866, à la Commission des monuments historiques de la Gironde, « évidemment factice, est situé dans la Double, » sur l'extrême limite orientale de la commune de Saint-Antoine-» sur-l'Isle et, à peu près, à mi-longueur du vallon de Rieutort. Ce » petit monument occupe le revers de l'un des chaînons de la » colline qui borde la rive droite du ruisseau de ce nom; il est » élevé à l'extrémité méridionale du village auquel il a donné son » nom, et à quelques mètres au nord du croisement des deux che-» mins qu'il domine.



» Le plan de cette butte est un rectangle de 33 mètres de côté » de l'est à l'ouest, et de 30 mètres du nord au sud, faisant face » aux quatre points cardinaux. Son relief est presque demi-sphéri-» que, et sa surface (actuellement cultivée en joualles) est partout » recouverte d'une argile siliceuse rougeâtre, pareille à celle des » champs voisins. Ce petit tertre isolé était autrefois entouré de » fossés encore très-apparents, bien qu'à peu près comblés et con-» vertis en prairie, leur largeur actuelle est d'environ 16 à 17 mè-» tres...... Le point culminant de La Motte-Soudane est central et » plus élevé que les champs contigus d'environ 2 mètres ou 2m30; » cette élévation a dû primitivement être plus considérable; la » superficie du monticule devait être aussi plus étendue, et celle » des fossés un peu moindre, car ceux-ci ont dû être comblés aux » dépens de leurs berges; aussi devient-il impossible de reconnaî-

d'Ornon et plusieurs autres forts, signalés dans l'introduction de la *Guienne militaire.*

Le propriétaire, voulant utiliser le terrain occupé par cette forteresse, a, depuis peu de temps, arasé la basse-cour et en a comblé les fossés; il a également entamé la motte, dont il a aussi mis les fossés au niveau de la prairie environnante.

Cette dernière opération m'a permis de voir que, dans cette motte, au niveau du terrain primitif, existe une couche de terre calcinée, de cendres, et de charbon mêlés à des débris de vases de toutes les dimensions, et dont quelques-uns paraissent avoir été très-grands; que, plus haut, vers le milieu de la butte, existent encore quelques poteries brisées; qu'enfin, le sommet était couvert d'une grande quantité de tuiles creuses, minces et larges, de cendres et de charbon. La basse-cour surtout est encombrée de morceaux de toute espèce de vases; on y a trouvé aussi de grosses pierres de grès grossier; l'une d'elles paraît être une meule de moulin à bras.

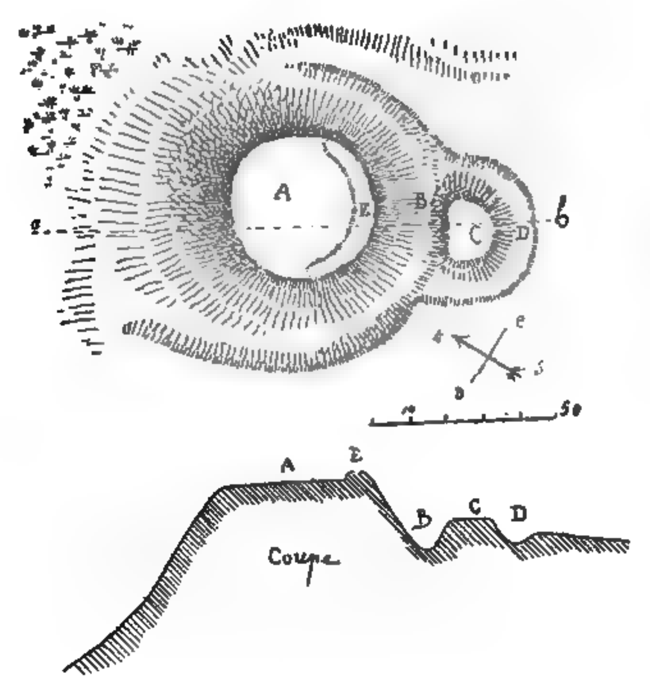
Je ne crois pas que ces débris soient antérieurs aux premiers temps du moyen-âge. La Motte du moulin de Thomas devait être un de ces châteaux de bois que l'on construisait pendant les xe et xie siècles. Les poteries, sans être grossières, n'ont pas la finesse des vases romains, les tuiles ne sont pas lourdes et épaisses comme les tuiles romaines, et on ne trouve pas, dans cet amas de décombres, une seule brique à rebords.

La Motte de Chabreville ou la Motte-Ronde,

à La Gorce, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.

Cette forteresse s'élève sur le promontoire d'un des coteaux qui longent la rive droite du Larry, à 500 mètres environ au nord du moulin de Chabreville, et à 1 kilomètre à peu près de celui de Thomas. Elle se compose d'une motte circulaire protégée, au sud et au sud-est, par un fossé ou coupure B large, à la gorge, de 22 mètres environ. Ce fossé est précédé d'une barbacane semi-circulaire C, protégée elle même par un fossé D, large de 15 mètres et moins profond que la grande coupure à laquelle il se relie. Un retranchement E, haut de 2 mètres et épais de 4 ou 5, longe le bord supérieur de la butte, mais n'occupe que le tiers environ de son contour. Il est placé en face de la barbacane dans l'endroit

qu'on avait probablement jugé le plus faible. Au nord, le coteau, protégé par sa hauteur considérable, sa pente rapide et le marais dans lequel il baigne sa base, n'avait besoin ni de fossé ni de retranchement.



La hauteur de la butte est, au-dessus du fond de la vallée, de 25 mètres environ.

La Motte de Mont,

à Coutras, arrondissement de Libourne.

Cette motte s'élève sur un promontoire qui s'avance en face du confluent de l'Isle et de la Dronne, sur le bord de la route conduisant de Guîtres à Coutras. Cette route passe dans la coupure qui sépare la motte du coteau auquel elle s'attache. La forteresse était donc défendue par ce fossé d'abord, et ensuite par des pentes très-rapides de tous les autres côtés. Elle se compose d'une butte principale bordant la coupure et d'une basse-cour qui est de quelques mètres moins élevée.

La Motte-Lambreville,

à Tizac-de-Galgon, canton de Guîtres, arrondissement de Libourne.

J'ai déjà donné la description de ce monument, dans une notice sur Tizac-de-Galgon, publiée par l'Académie de Bordeaux, dans le dernier numéro de ses actes (1873, 2e et 3e trimestre); néanmoins j'ai cru devoir la reproduire ici afin de fournir l'ensemble complet de ces sortes de forteresses découvertes depuis la publication de la *Guienne militaire*.

Le plan de La Motte-Lambreville est circulaire; c'est une butte qui a 60 mètres environ de diamètre à la base, et 6 mètres de haut. Elle s'élève, au sud du bourg de Tizac, sur la rive gauche du Godicheau. Une profonde coupure, précédée d'une barbacane actuellement déformée, l'isole du plateau situé à l'orient. Des pentes abruptes la défendent des autres côtés, un chemin de ronde en fait le tour au niveau du fond de la coupure. On n'y remarque aucune trace de construction en pierre.

Une butte à peu près semblable à La Motte-Lambreville existait dans la même commune de Tizac, au hameau de Lavagnac.

Le Pujo du Cau,

à Beliet, canton de Belin, arrondissement de Bordeaux.

Sur le bord du ruisseau qui coule au-dessous du bourg de Beliet, et près du moulin du Pont, existait une énorme motte appelée le Pujo du Cau ; on l'a complètement rasée, et, de la terre en provenant, on a construit la chaussée de la grande route qui passe au fond du vallon.

On a trouvé dans ses flancs, des cendres, du charbon, des vases et d'autres objets qui n'ont pas été conservés, si ce n'est un chandelier en cuivre, sans caractère, et qui m'a paru être du XVIIIe siècle.

Comme tous les monuments de cette espèce, le Pujo du Cau était hanté par les fées et autres êtres surnaturels.

La commune de Beliet renferme une certaine quantité de mottes, ou pujos, comme on les nomme dans le pays. Je ne les ai pas vus, mais, d'après la description qui m'en a été faite, je crois que ce sont des tumuli.

La Motte de Génissac,

à Génissac, canton de Branne, arrondissement de Libourne.

A un kilomètre environ à l'ouest de l'église de Génissac, s'avance, dans la vallée de la Dordogne, un promontoire sur l'extrémité duquel est bâtie une maison du XVII[e] siècle, appelée La Motte; je crois qu'elle tire son nom d'une vraie motte située à l'est, de l'autre côté d'un vallon au fond duquel coule un ruisseau qui se jette dans la Dordogne; cette motte, faite de main d'homme et dont le sommet a 20 mètres environ de diamètre, s'élève à peu près à 2 mètres au-dessus du niveau du plateau dont elle est isolée, à l'est, par un fossé presque comblé maintenant, mais qui paraît avoir été large de 10 mètres. Un des côtés de la butte a été entamé par le propriétaire, ce qui permet de voir qu'à une certaine profondeur, à peu près au niveau du sommet primitif du plateau, existaient quelques ossements disséminés dans une couche de cendres et de charbon. Avant d'être une forteresse, cette motte était peut-être un tumulus.

Une source abondante sort de terre au fond du vallon, au pied du plateau servant d'assiette à ce petit monument.

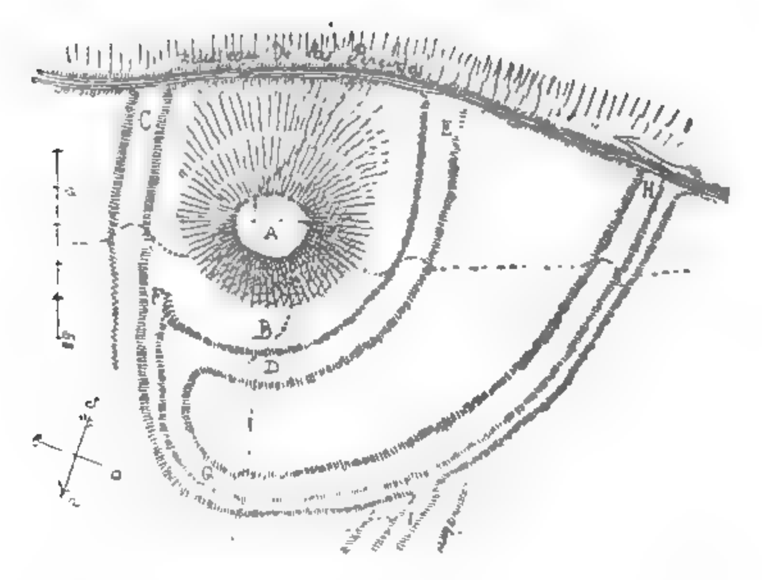
Douc de Boutebin,

à Lignan, canton et arrondissement de Bazas.

Cette forteresse est située, près de la métairie de Boutebin, à un kilomètre environ au nord-ouest de l'église de Lignan, sur l'extrémité inférieure d'un plateau qui descend en pente douce vers le ruisseau de Las Pereyres.

Elle se compose d'une motte et d'une grande basse-cour. La motte A, de forme à peu près ovale, est protégée, au sud, par le ruisseau et, partout ailleurs, par un large fossé sur le bord extérieur duquel s'élève un *vallum* ou retranchement CDE, large de 5 ou 6 mètres. La basse-cour, longue de 130 mètres, est large de 25 mètres à l'une de ses extrémités, et de 50 à l'autre; elle occupe tout le côté septentrional et occidental de la forteresse et s'appuie, au sud, contre le ruisseau. Un fossé FGH, large de 5 mètres, l'isole du plateau, se relie en F à celui de la motte et

en H au ruisseau. La terre de ce fossé, rejetée vers l'extérieur de l'enceinte, a formé un retranchement de quelques mètres de haut. Il faut observer que le *vallum* extérieur de la motte, du côté de l'orient, ne s'étend pas plus loin que l'extrémité orientale du fossé de la basse-cour, ce qui prouve que ce dernier fossé n'avait pas ce supplément de défense. En I, on remarque les restes d'un fossé entouré de deux retranchements. Ce fossé environnait-il jadis une autre basse-cour en formant un demi-cercle pour rejoindre le ruisseau à l'est de la motte ? La culture du champ dans lequel il passait en a fait disparaître toutes les traces, et laisse le problème insoluble.



Le diamètre de la base de la motte est de 43 mètres environ : le sommet A, légèrement ovale, a 13 mètres de diamètre dans sa plus grande largeur. La hauteur, du fond des fossés, est de 12 mètres environ au point B, tandis qu'elle est de 15 mètres au moins du côté du ruisseau.

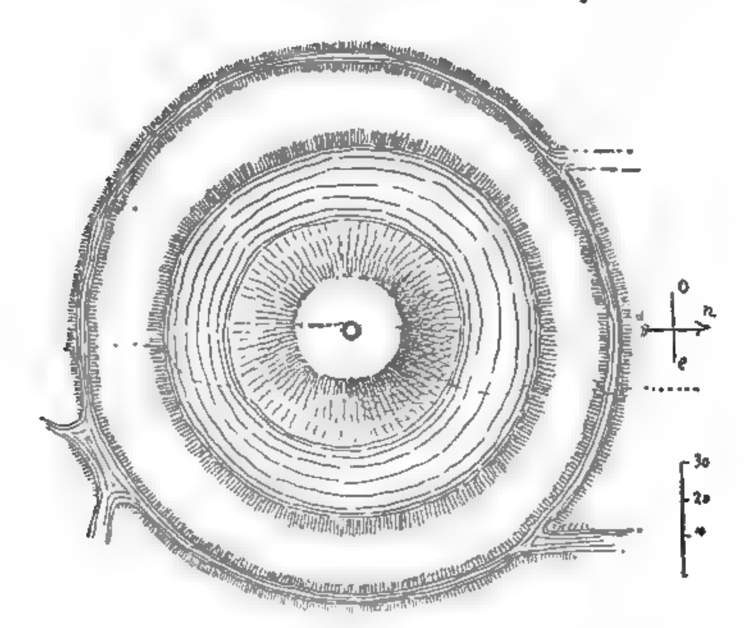
On ne trouve dans toute cette enceinte aucun vestige de construction.

Comme tous les monuments de cette nature, le Doue de Boutebin recouvre un trésor considérable gardé par le diable : on signale entre autres une peau de veau remplie de pièces d'or, et une soupière de même métal.

La Matte,

à Carcans, canton de Saint-Laurent, arrondissement de Lesparre.

Au sud de l'église de Carcans, existe une immense motte appeléeLa Matte ou le Château. Cette forteresse se compose d'une butte



de sable haute de 6 à 7 mètres, large de 60 environ à la base, et de 20 sur la plate-forme. Elle est enveloppée d'un fossé plein d'eau, large de 20 mètres, entouré d'un *vallum* de même largeur que le fossé et haut de 2m50 environ; autour de ce *vallum* existe un second fossé, peu large et peu profond, alimenté par deux ruisseaux venant du sud et de l'est. Le *vallum* a été arasé et les fossés ont été comblés au nord et à l'ouest. J'ai cru reconnaître, dans la prairie située au nord de la motte, une vaste basse-cour carrée, de 70 mètres de côté, entourée autrefois de fossés. Dans ce cas, le plan de la Matte de Carcans ressemblerait au château d'Ornon, à celui d'Anglades, à La Motte du moulin de Thomas, et à plusieurs autres forteresses de notre département.

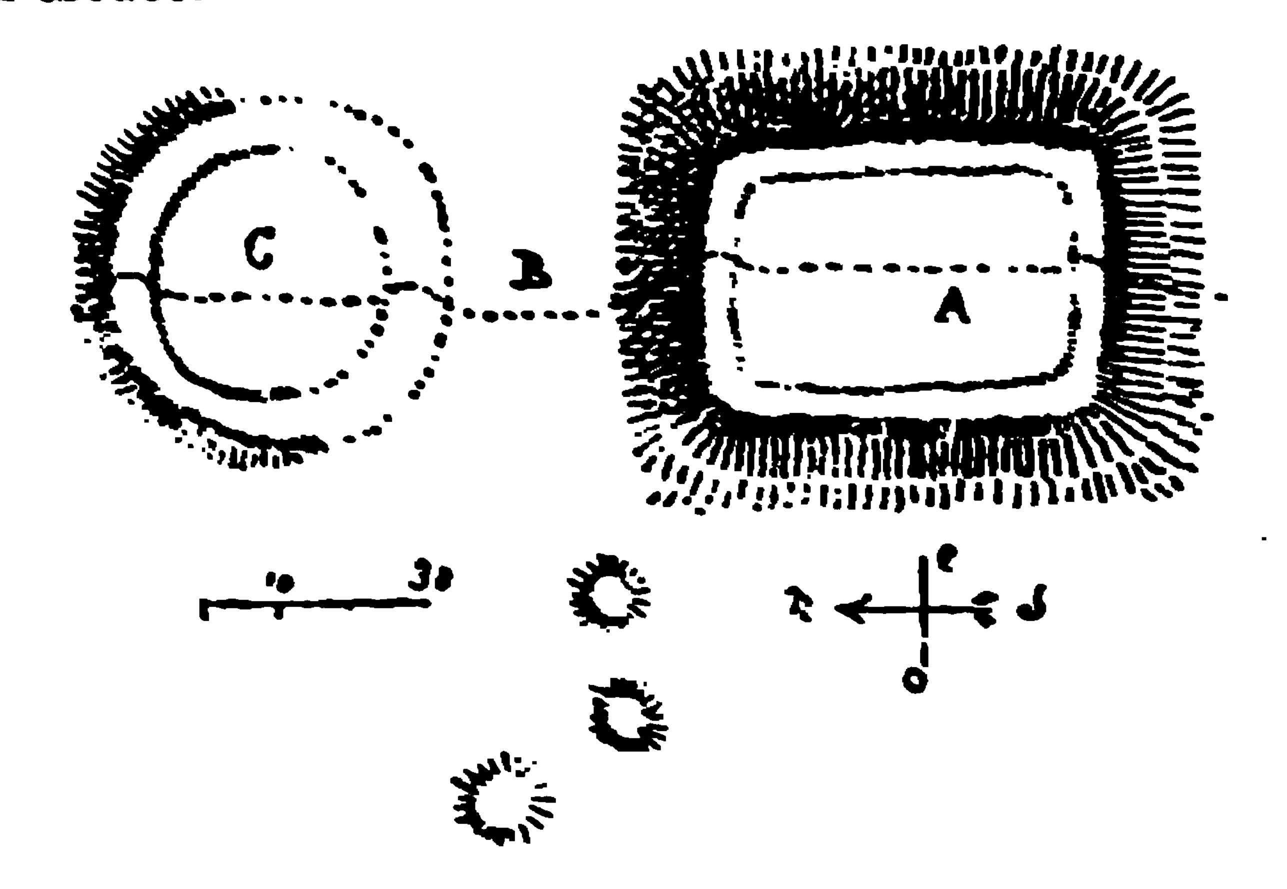
Les constructions en bois qui surmontaient cette butte ont été remplacées, au 18e siècle, par un moulin à vent, sur le linteau

de la porte duquel est un écusson assez fruste, surmonté d'une couronne de comte. J'ai cru voir un arbre accosté d'un candélabre et d'un levrier.

Talais,

canton de Saint-Vivien, arrondissement de Lesparre.

Il existe, au nord du bourg de Talais, un fort dont je n'ai pu savoir le nom et auquel il est très-difficile d'assigner une date, mais que je crois très-ancien, malgré la tradition qui en attribue la construction soit à Talbot, soit à Fabas, deux capitaines qu'on rend responsables de tous les dégâts commis autrefois dans le Bas-Médoc.



Il se compose d'une butte A, rectangulaire, haute de 2^m50 environ, et dont l'aire supérieure, longue de 42 mètres et large de 30, est entourée d'un *vallum* peu apparent. Cette butte principale est séparée par un très-large fossé B d'une enceinte circulaire, espèce de basse-cour C, enveloppée d'un retranchement haut de 1^m50, et duquel il n'existe plus que le côté septentrional.

A une quinzaine de mètres à l'ouest de cette forteresse, située sur le bord des alluvions du Bas-Médoc, qu'elle domine, s'élèvent trois petites mottes qui sont ou des tumuli ou des appendices du fort, lequel a dû, dans l'origine, être entouré par les eaux de la Gironde ou par des marais actuellement desséchés.

La Motte,

à Saint-Jean de Blagnac, canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

Cette motte, dont il ne reste plus que de faibles traces, est située sur la pointe du coteau qui domine le château de Courtebotte. Du sommet de ce petit monument on découvre la plaine de la Dordogne, depuis Libourne jusqu'à Castillon.

La Motte des Moureaux,

aux Esseintes, canton et arrondissement de La Réole.

Près de la rivière du Drot, dans la commune des Esseintes, non loin du lieu des Moureaux, existe une motte entourée de fossés. On y a trouvé des ossements d'hommes et de chevaux. Si l'on en croit la tradition populaire, Montluc aurait occupé cette motte, et ces ossements seraient ceux des cadavres ensevelis à la suite d'un combat que ce capitaine y aurait livré.

Je n'ai vu cette motte que de loin.

Tumulus de Villepreux,

à Sainte-Florence, canton de Pujols, arrondissement de Libourne.

A quelques centaines de mètres au nord du château de Villepreux, existe un tumulus haut de 2 mètres et large de 15. On en trouve un autre de même dimension au Pré-de-la-Fenêtre; d'autres dans la prairie de Sainte-Florence; enfin, on en rencontre, dans la plaine de la même commune, une assez grande quantité. Quelques-uns ont autour d'eux une dépression d'où l'on a extrait la terre qui a servi à les élever, d'autres n'en ont pas.

Cette quantité de tumuli, existant encore dans la commune de Sainte-Florence, donne à penser que la vallée de la Dordogne en était parsemée.

Tertre de Maragon,

à Saint-Sauveur, canton de Lussac, arrondissement de Libourne.

A 500 mètres environ de l'église de Saint-Sauveur, s'élève, sur la pointe d'un promontoire appelé le Tertre de Maragon, une en-

ceinte fortifiée séparée du plateau par un fossé, en partie naturel, et en partie creusé artificiellement. Dans ce fossé existent deux mares très-profondes qui ne tarissent jamais, depuis, si l'on en croit des gens du pays, que des cloches y ont été jetées ; ils disent aussi que, pendant la nuit, on voit des lumières parcourir le tertre.

Un peu plus loin, sur un autre promontoire, s'élève une autre forteresse séparée aussi du plateau par un fossé.

Ces deux enceintes fortifiées sont tellement déformées qu'il m'a été impossible d'en lever un plan exact.

Les Doucs du Couhé.

au Nizan, canton et arrondissement de Bazas.

Au sud et à 500 mètres environ de l'église du Nizan, existe un groupe de mottes, et une forteresse considérable. Celle-ci, située au milieu d'un vallon, est composée d'une motte et d'une basse-cour. La motte a 35 mètres de diamètre environ, et 10 à 12 mètres de haut. Le plateau du sommet a de 8 à 10 mètres de diamètre. Cette forteresse est enveloppée d'un fossé se reliant à celui qui entoure la basse-cour, dont la surface est le double à peu près de celle de la motte ; les fossés sont alimentés par deux sources situées à 100 mètres environ à l'orient. A une distance semblable du côté du nord, sur le bord du même vallon, existent huit petites mottes de formes diverses, très-rapprochées les unes des autres et dont le plan de quelques-unes ressemble, en petit, à celui de la forteresse principale, c'est-à-dire qu'elles ont une motte et une basse-cour. Un fossé commun les enveloppe toutes. Etait-ce l'emplacement d'un village? Ce groupe de mottes porte le nom de Doucs de Couhé.

Le temps et le jour m'ont manqué pour étudier complètement ce curieux monument.

En terminant la description des *Forteresses de terre* que j'ai eu l'heureuse fortune de découvrir dans le département de la Gironde, je ne saurais trop recommander aux membres de la Société Archéologique de Bordeaux de faire de nouvelles recherches, de

relever avec soin le plan des nouveaux monuments de même nature qu'ils trouveront ; d'étudier même à nouveau ceux que j'ai signalés. Ce n'est que par l'étude et la comparaison de tous ces petits forts que l'on arrivera peut-être à les classer, et à éclairer un point de l'archéologie encore assez obscur. Il ne faut pas non plus négliger les textes historiques ; il est utile, au contraire, de noter avec soin ceux que l'on rencontre. La tradition populaire, les fables mêmes et les superstitions, peuvent être d'un grand secours ; j'ai remarqué que la nature de ces renseignements est la même pour les monuments qui paraissent les plus anciens. En un mot : tout noter, tout observer et surtout mesurer et dessiner.

LE MENHIR

DE

DE SAINT-SULPICE DE FALEYRENS

Arrondissement de Libourne

(MONUMENT HISTORIQUE DE 1re CLASSE)

Par M. E. PIGANEAU

On lit dans la *Guienne Monumentale,* de Ducourneau : « Le monu » ment de Saint-Sulpice (Gironde, arrondissement de Libourne), » dressé au bord même du chemin qui conduit de cette commune » à Libourne, est un *peulvan* auquel les habitants donnent le nom » de Peyrefite (1). Ce roc solitaire, à considérer sa plus grande lar- » geur, est orienté E. et O.; il a près de 6 mètres d'élévation.

Ce menhir de Saint-Sulpice m'est bien connu, car je visite tous les ans un petit patrimoine situé à quelques pas du monument; je puis donc à mon tour en dire quelques mots.

Voici d'abord les mesures que j'ai relevées aussi fidèlement que possible :

Hauteur totale	4m 96 à 5m	Hauteur du sol au trou.	0m 68
Largeur au pied	2 20	Diamètre vertical du trou	0 12
Largeur au col	2 »	— horizontal	0 11
Epaisseur au milieu	1 24	Profondeur du trou	0 32
Epaisseur au pied	1 53	Inclinaison de la pierre à pied à la verticale	0 65
Largeur au sommet	2 10		
Largeur au milieu	2 97 à 3		

La forme de cette pierre, sa nature, sa position démontrent d'une manière incontestable qu'elle doit être rangée au nombre de ces monuments appelés celtiques ou druidiques, et auxquels il est difficile d'assigner une date précise. Peut-être pourrait-on hasarder quelque conjecture sur sa destination ?

(1) M. Drouyn pense que c'est ce peulvan qui est désigné sous le nom de *la Pila* dans un titre du XIVe siècle.

Souffrain, dans ses *Essais*, dit qu'elle a la figure d'une *énorme borne*.



D'après la légende, la Très-Sainte Vierge, allant de Saint-Emilion à la Sauve, ou *vice versâ*, portait sur sa tête, ou dans son tablier, cette grosse pierre destinée à l'achèvement de l'un des deux clochers. En route, apprenant que les travaux étaient terminés, elle laissa choir la pierre au lieu où elle se trouve encore.

M. Guinodie écrit que ce monolithe a été l'objet d'une superstition. J'ai cité la légende, je puis en outre invoquer le témoignage de personnes de ma propre famille, mon père et mon oncle notamment, qui enfants, se rendant à l'école de Saint-Sulpice, avaient soin de passer à la *Pierre* pour y recueillir des liards (des hardits), que de temps à autre la pitié venait déposer dans un trou circu-

laire pratiqué à peu de hauteur du sol, sur le flanc sud-est du menhir. Moi-même j'en ai trouvé une fois.

On a vu, il y a deux ou trois ans à peine, une femme d'environ quarante ans, avec un enfant, agenouillés devant la pierre. J'ai connu une vieille femme du village, décédée depuis plusieurs années, laquelle avant de mourir, se soutenant à peine, se fit accompagner ou plutôt transporter à la *Pierre*, pour y prier une dernière fois.

Voilà donc parfaitement établie l'idée d'une croyance religieuse attachée à ce monument, croyance qui cependant s'éteint chaque jour.

Notons qu'à peu de distance, il y a une fontaine dite de Saint-Martial, près d'une chapelle élevée au XVIe siècle et remplacée aujourd'hui par une maison bourgeoise. Cette fontaine avait, dit-on, entre autres propriétés, celle de guérir les affections opthalmiques.

Je viens de signaler une excavation, ou trou, percé dans l'épaisseur du monolithe, à 0^{m}68 du sol. Ce trou, comme je l'ai dit plus haut, présente une profondeur de 0^{m}32. Sa forme est plus elliptique que ronde, puisque son diamètre vertical mesure 0^{m}12 quand il n'y a que 0^{m} 11 à l'horizontal. Les parois en sont très-lisses, ce qui indiquerait une intention manifeste de le percer avec un instrument contondant. Il est à présumer qu'il était plus profond autrefois, non pas que le fond ait pu changer, mais bien l'entrée.

Le monolithe affecte la forme d'une spatule, c'est-à-dire qu'il est étranglé à sa base. Il pourrait se faire qu'il n'eût pas toujours été comme nous le voyons maintenant, car de tout temps les enfants se sont plu à lancer des pierres en prenant ce trou pour point de mire. Le trouvaient-ils trop profond pour saisir facilement les pièces de monnaies qui pouvaient s'y trouver? Quoi qu'il en soit, ces chocs multipliés écornant insensiblement la pierre ont dû peu à peu produire l'étranglement actuel; et, en effet, l'on voit à la base du menhir des fendillements et des traces d'arrachements violents qui ont dû en être la conséquence.

D'autre part, il y a quelque temps, je déchaussai de quelques centimètres le pied du menhir, pour voir si dans le sol se continuait la forme pointue qu'il paraissait affecter. Dès les premiers coups de pioche, je fus convaincu qu'il était plus large, et formait au nord-ouest comme un prolongement rectangulaire.

L'étranglement dans cette partie, moins prononcé que celui du côté opposé, aurait-il eu les mêmes causes? N'aurait-on pas, à une époque indéterminée, essayé de faire tomber le monolithe en attaquant sa base? Je l'ignore, mais cette forme de spatule me paraît assez peu ordinaire à ces sortes de monuments mégalithiques (1), et les faits que je viens d'énoncer, me porteraient à penser que ce peulvan était d'abord, comme l'on dit, tout d'une venue et conséquemment que l'étranglement qu'on y remarque aujourd'hui n'est dû qu'à des causes accidentelles.

M. de Caumont dit bien *(Archéologie des écoles primaires)* que les menhirs sont plantés quelquefois de façon que la partie la plus dégagée est en bas, et la plus volumineuse en haut; mais tel n'est pas, je crois, le cas de notre Pierrefitte, car si nous supposons une ligne verticale tangente à cette espèce de renflement que présente le côté nord-ouest au milieu de sa hauteur, cette verticale viendra effleurer le bord de la portion pierreuse enfouie dans le sol et qui dépasse le pied du peulvan d'environ 76 centimètres.

Rien ne dit maintenant qu'à partir de ce point, du niveau du sol, la pierre n'aille pas en se retrécissant jusqu'à son extrémité.

Si cet étranglement était déjà, je ne dis pas formé comme aujourd'hui, puisque je cite des faits récents, mais seulement indiqué dès l'époque primitive, pourquoi les Celtes auraient-ils écorné des deux côtés ce bloc de pierre vers le milieu, car à juger de l'énorme masse qui s'élève au-dessus du terrain, la partie enfouie doit être assez considérable pour l'équilibrer.

Le monolithe de Pierrefitte est légèrement incliné du levant au couchant: en effet, si du sommet on laisse tomber un fil d'aplomb on trouvera une distance d'environ 0^m65 de ce fil à la base du menhir. Cette inclinaison ne serait-elle pas le résultat d'un tassement du sol qui se dirige en pente très-forte jusqu'à la rivière, dont le peulvan n'est éloigné que de deux cents à deux cent cinquante pas.

Notre peulvan provient des carrières de Saint-Emilion, c'est-à-dire appartient au miocène inférieur (calcaire à astéries).

---

(1) M. Gassies affirme cependant que les menhirs spatuliformes sont assez communs, surtout en Danemark.

Dans quel but ce monolithe aura-t-il été dressé ?

A une certaine époque, il y a près de quatre-vingts ou cent ans, le bruit courut dans le pays qu'il y avait là un veau d'or. On proposa au propriétaire de faire des fouilles, celui-ci n'y consentit qu'à la condition de partager le trésor et l'affaire n'eut pas de suite.

Il est fort présumable qu'avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, et par conséquent bien avant l'arrivée dans la forêt de Cumbis (1) du saint anachorète breton (*vie de Saint-Emilion Guadet*), il existait un centre gaulois, à Saint-Emilion, qui fut ensuite, selon quelques savants, le fameux Lucaniacum d'Ausone. Dernièrement notre collègue, M. Braquehaye, nous signalait deux haches en silex découvertes près de Saint-Emilion, au lieu dit la Marzelle (2) ; moi-même j'ai parlé de plusieurs silos rencontrés dans le percement d'une nouvelle rue à Saint-Emilion ; un de ces silos, coupé verticalement, se distingue parfaitement encore un peu en avant et en contrebas du couvent des Cordeliers ; l'existence de ces silos suppose une certaine agglomération. Le plateau de Saint-Emilion était donc habité, et les habitants avaient nécessairement des relations avec les tribus voisines. Près de Libourne est la commune de Condat (Ken datt confluent), en langue celtique, autre centre Gaulois. De nombreux groupes étaient fixés ça et là dans toute l'étendue de notre département et surtout le long des rivières. Le moyen le plus commode de correspondre, de faire des échanges était alors, sans doute comme aujourd'hui, la navigation. Or, jetons les yeux sur la carte : entre Castillon et Libourne, la Dordogne forme plusieurs méandres bien accentués ; et le point où elle se rapproche le plus de Saint-Emilion est précisément Pierrefitte. Aussi voyons-nous les rois d'Angleterre comprendre Petrafixa dans la juridiction de Saint-Emilion, le ruisseau de Tailhas, aujourd'hui la barbanne (ruisseau) du village de Carré, en tracer la limite occidentale avec la rivière, et maintenant encore, la limite communale de Saint-Emilion forme-t-elle une longue pointe vers le sud-ouest, comme pour conserver tradi-

(1) Une commune voisine de Saint-Emilion se nomme Saint-Laurent des Combes.

(2) Le lieu de la Marzelle se trouve au village de Figeat, à une certaine distance ouest-nord-ouest de Saint-Emilion.

tionnellement par le hameau de Jean Melin qu'elle coupe en deux, un débouché au port de Pierrefitte.

Notre menhir, situé sur un terrain dépendant du village de Jean Melin, ne serait-il point alors tout simplement un reste d'alignement d'une seule file, car, d'après M. de Caumont, on trouve des peulvans sur une rangée unique ; ne serait-il pas, dis-je, un reste d'alignement indiquant au travers des bois et des prairies la voie la plus directe pour se rendre du centre gaulois (Saint-Emilion) aux bords de la rivière ? Son élévation ne le laisserait-elle pas un peu supposer ?

Je trouve dans le *Congrès scientifique de France*, 40e session tenue à Châteauroux en 1873 par la Société française d'archéologie, un mémoire lu par M. l'abbé Voisin, curé du Douadic (Indre), sur les monuments celtiques de l'arrondissement du Blanc, et j'y remarque cette phrase dont je crois pouvoir m'étayer.

« Ces grands piliers de pierre, dressés debout, servaient aussi à » marquer les *distances*, à fixer les limites des héritages et des » nations, et alors pour que ces bornes fussent respectées, les prê- » tres les mettaient sous la garde du ciel, du soleil qui voit » tout.... »

Le même écrivain signale dans la commune de Rouilly, entre Ruffec et le Blanc, à 5 kilomètres de cette ville et sur la rive gauche de la Creuse, trois beaux menhirs : le premier, à quelques pas du bord de la rivière, plus loin, sur le terre-plein du coteau de Rouilly, un second menhir, après lui un troisième, qui a été brisé. Je trouve là une analogie frappante avec la pierre de Pierrefitte, à 5 kilomètres environ de Libourne, sur les bords de la rivière et à peu de distance des coteaux de Saint-Emilion. Autre analogie, celle-là avec la légende. Ecoutons M. l'abbé Voisin : Menhir du Douadic, canton du Blanc... « Pendant une nuit, une fade ou fée, » en punition d'un crime aujourd'hui inconnu, portait cette pierre » dans *son tablier* plus fin et plus délié que les fils de la Vierge. Le » bloc énorme devait servir aux *fondations du donjon* de Bouchet. » La tâche était rude sans *doute*, le chemin difficile et raboteux ; la » pauvre fée allait lentement, si bien que l'aurore la surprit avant » qu'elle eut fini sa course, le chant du coq se fit entendre, le ta- » blier s'effondra, la *pierre chut* et la fée s'évanouit en fumée » légère. »

Je remarquerai ceci, voilà deux pierres qui doivent servir à la

construction d'un monument fameux dans la contrée; dans l'Indre, c'est un donjon féodal, ici c'est un clocher; apparemment, presque toutes ces grosses pierres que la superstition du moyen-âge a désignées sous les noms de pierre folle, pierre des fées, table des fées, etc., etc., ont une légende à peu près identique.

A toute chose il faut une conclusion. Voici donc celle que je formulerai :

1° Le menhir de Pierrefitte a été, est encore l'objet d'une superstition ; le trou a dû être pratiqué au moyen-âge alors que les croyances religieuses du christianisme ont remplacé le culte des faux dieux. La légende de la Vierge semblerait faire croire qu'il n'a été creusé qu'après l'achèvement du clocher de la Sauve ou de celui de Saint-Emilion ;

2° L'étranglement que nous remarquons à la base du menhir, est dû plus particulièrement à des causes accidentelles ;

3° Enfin, ce monument pourrait être une des bornes ou jalons conduisant du centre gaulois, qu'a remplacé la ville de Saint-Emilion, à son port naturel.

Je ne terminerai pas cette notice sans dire encore deux mots du village de Pierrefitte. Ce village est composé de plusieurs groupes d'habitations, entre autres Pierrefitte proprement dit ; Saint-Martial, où se trouve la fontaine, et le hameau de Jean Melin dont le menhir fait partie. La maison de M. Cruchon, avocat à Libourne, était jadis la chapelle Saint-Martial dont j'ai parlé, agrandie en 1766 par le chapitre de Saint-Emilion ; dans le jardin attenant, était un cimetière, ou vaste charnier, l'on trouva, à la même date, dit M. Guinodie, des ossements humains mêlés à de courtes lames d'épées, des fers de lance, des petits vases en terre cuite; dans l'un de ces vases étaient des auréliens et des médailles à l'effigie de Tetricus.

Bordeaux, février 1875.

NOTICE

SUR

UNE TÊTE LAURÉE D'EMPEREUR ROMAIN

trouvée à Bordeaux

Par M. V. DOMENGINE

En soumettant à l'examen de la Société Archéologique de Bordeaux, à sa dernière séance, une tête laurée d'empereur romain, j'obéissais au programme qui nous convie tous à produire, dans la mesure de nos forces, le plus possible de documents ou de matériaux concernant l'ancienne Aquitaine.

Le fragment de marbre blanc, jauni par le temps, présenté à l'examen de la Société, a été trouvé à Bordeaux. Il n'est évidemment qu'un tronçon de buste ou de statuette, qu'un reste de ce que fut l'objet primitif, et a dû très-sûrement appartenir à un tout, qu'un coup de pioche, ou un écrasement quelconque, a partagé au moins en deux parties. Toutefois, on ne saurait préciser si ce tout fut un buste ou une statuette; un sentiment personnel à cet égard ne pourrait prévaloir.

Quel est l'empereur que cette tête représente? Là est tout l'intérêt. Il est impossible de ne pas reconnaître que l'hypothèse seule est permise et qu'il nous est interdit d'affirmer. Cependant les conseils et les recherches d'un numismate, fort connu parmi nous, M. E. Lalanne, semblent devoir nous convaincre que le nom qui doit être appliqué à cette tête est celui de Vespasien. M. Lalanne, à la suite des comparaisons qu'il a faites de la tête avec les médailles et monnaies que renferme son intéressant médaillier, a eu l'obligeance de m'écrire à ce sujet les mots suivants : « *Je suis de plus en plus convaincu que c'est Vespasien.* »

Quoi qu'il en soit, ce qu'on ne peut nier, c'est que nous sommes en présence d'une tête d'empereur romain, ayant les lignes de la face semblables à celles que nous donnent les effigies représentant

Vespasien : même figure grasse et potelée, même menton double.

L'histoire de notre cité, la riche Burdigala du temps des Césars, rappelle le nom de Vespasien dans une légende reconnue grossière et ridicule, il est vrai, légende que l'honorable M. Delpit a si bien traduite du latin, vers 1857, époque où M. O'Reilly écrivait son histoire de Bordeaux.

Sans rechercher quel rôle cet empereur a pu jouer vis-à-vis de la cité, encore naissante sous son règne, pour avoir donné lieu à la fable contenue dans le *Livre des Bouillons* (1), nous devons au moins reconnaître que le nom de Vespasien y laissa sa trace. En effet, la fable indique les empereurs Titus et Vespasien comme les fondateurs de cette ville. C'est là certainement une fantaisie d'auteur cherchant à trouver une origine à la ville de Bordeaux, parce que la véritable se perd, suivant l'expression employée en pareil cas, dans la nuit des temps.

Mais la fable n'est pas l'histoire, et, à part cette mise en scène du nom de Vespasien, je ne sache pas que cet empereur ait laissé dans le pays des Burdigaliens d'autres souvenirs, mêmes légendaires, dignes de remarque. D'ailleurs, depuis Auguste jusqu'à Antonin, les empereurs qui se succédèrent sur le trône impérial ne firent guère d'apparition en Aquitaine et y furent représentés par des lieutenants ou gouverneurs militaires (2) ; c'est ainsi que nous trouvons, sous Vespasien, un Agricola, revêtu de ces fonctions à Bordeaux.

Reprenant l'examen de la tête soumise à l'attention de la Société, nous trouvons qu'elle est d'une sculpture assez soignée ; quelques-uns même disent qu'elle est belle, comme face, depuis la ligne des yeux jusqu'au cou. Elle a été mutilée en deux endroits : au nez, dont l'extrémité a été ébréchée, et au menton, où l'on observe des traces de fracture très-évidentes. Le cou était autrefois plus

(1) Le document donnant la légende dans le *Livre des Bouillons* et dans le cartulaire de Beaurein, déposé aux archives de l'Hôtel de Ville, dit que : « La noble cité de Bordeaux fut fondée par les empereurs Titus et Vespasien..... et plus loin que : « Vespasien maria son second fils, Cenebrun, à Gualiène, fille aînée de l'empereur Titus. — C'est là que la fable se montre ce qu'elle est, c'est-à-dire un leurre, par ce simple fait que Titus était fils de Vespasien.

(2) « præsides » gouverneurs romains militaires (*Voir la note de l'abbé O'Reilly dans son histoire complète de Bordeaux*, tome I, page 60.)

long et portait les marques irréfragables de la cassure qui l'avait détachée du buste ; un morceau d'un centimètre et demi environ avait même été collé à la partie inférieure droite. (Fig. I.)

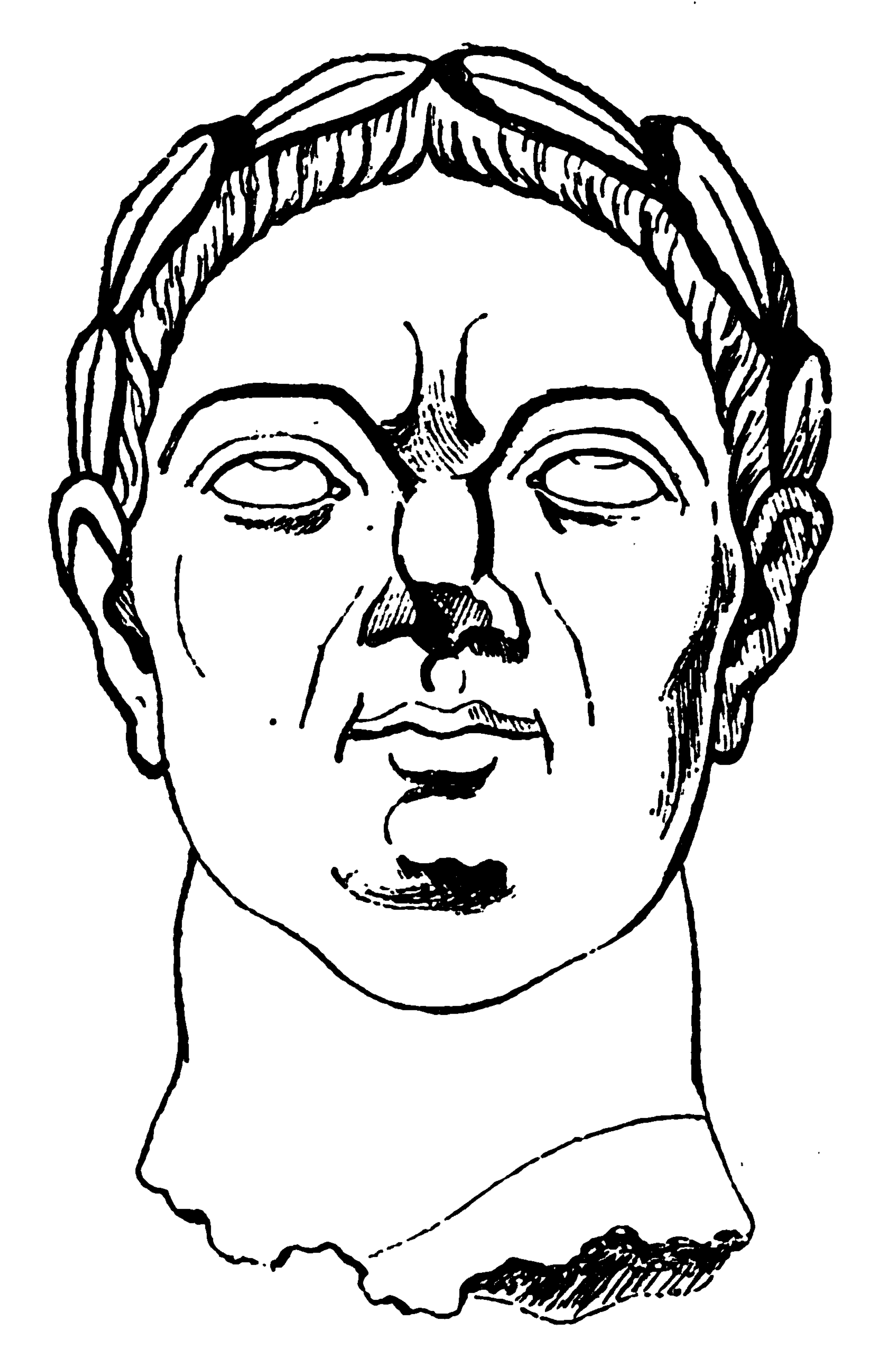


Fig. I.

Or, comme dans cet état et avec ses sinuosités la tête ne pouvait être posée perpendiculairement, il est venu à l'idée du possesseur de l'objet de faire disparaître, en le faisant scier, ce fragment ajusté et du reste assez grossièrement collé ; ainsi raccourcie, en A B (fig. II), la tête a été placée sur un piédestal.

Elle mesure très-exactement, non compris le cou, en longueur, neuf centimètres et demi ; en largeur, six centimètres ; et de la nuque à l'extrémité du nez, huit centimètres et demi. La dimension, du piédestal au sommet de la tête, est de onze centimètres.

Qu'il me soit permis maintenant de dire comment cette tête est tombée en mes mains et quelles sont les particularités relatives à sa découverte.



Fig. 11.

Elle me fut récemment confiée par un des héritiers de M. Victor Alary, décédé à la fin de 1871, âgé d'environ 60 ans ; M. Alary la tenait lui-même de son grand-père paternel qui fut médecin à Bordeaux. C'était un si précieux souvenir pour le petit-fils que, bien des fois, on le surprit disant que ce morceau de marbre ne sortirait de chez lui qu'après sa mort. Cela ne saurait étonner si j'ajoute que, de tradition, il savait que son aïeul, qui aimait les antiquités et cultivait les arts, faisait grand cas de cette tête, parce qu'il l'avait recueillie en 1819, suivant étiquette, au moment où se pra-

tiquaient des fouilles dans l'ancien hôpital Saint-André, dont il était un des médecins (1) ; c'était donc dix ans avant l'abandon de cet hôpital et environ vingt-cinq ans avant sa complète démolition.

Le remarquable volume de M. Léo Drouyn intitulé « *Bordeaux vers 1450* », indique le plus exactement possible l'emplacement de cet ancien hôpital qui fut fondé en 1390 sur le côté méridional de la Devise, par le vénérable Vital-Carles, prêtre et grand chantre de l'église métropolitaine de Bordeaux.

Pourrait-on un seul instant douter de cette exactitude ? Très-certainement non, — car c'est au moyen de documents authentiques provenant des archives historiques municipales, que l'érudit auteur a dressé le plan qui accompagne cet ouvrage.

La savante description qu'il donne sur l'origine de l'hôpital Saint-André, s'appuie sur des textes de nature à dissiper tous les doutes qui existèrent autrefois au sujet du véritable emplacement qu'occupait cet hôpital.

Après avoir fait ressortir les erreurs qui s'étaient glissées, à certaines époques, M. Léo Drouyn termine en disant :

« ...... En somme, les textes anciens sont positifs, et nous devons » nous en rapporter à eux pour fixer l'emplacement de l'hôpital » Saint-André ; il était situé à la rencontre de la rue Saint-André » (des Trois-Conils), et de la rue Saint-Paul (des Facultés), côté de » l'ouest. » (2)

Il est évident que, prenant pour point de départ « *Bordeaux vers 1450* », nous devons tenir compte des développements postérieurs dont bénéficia cet asile, notamment des constructions qui s'élevèrent, suivant M. Drouyn, au commencement du XVIe siècle, dans un terrain dépendant de la maison et du jardin du président Boyer qui, par dispositions testamentaires, en dota la ville.

Puisque nous cherchons à nous édifier sur l'objet qui nous occupe et particulièrement sur le point où il a été trouvé, il me semble indispensable de rappeler ce qui a été écrit par l'honorable vice-président de notre Société.

D'après lui, nous constatons que l'hôpital fondé par Vital-Carles et appelé *Hôpital Saint-André* posséda d'abord deux maisons, pro-

---

(1) Calendriers de la ville de Bordeaux de l'époque.

(2) « *Bordeaux vers 1450*, » page 367. (M. Léo Drouyn.)

priétés du fondateur, sises près du mur romain, l'une ayant sa façade vers la porte Saint-André, et l'autre faisant le coin de la même rue et de la rue Saint-Paul; un troisième immeuble vint ensuite s'ajouter aux premiers, suivant un texte de 1404, qui établit qu'une propriété, ayant appartenu au seigneur de Veyrines, augmenta les dépendances de l'Hôpital

Un siècle plus tard, comme je l'ai déjà dit, les biens du président Boyer, généreusement légués, formèrent un nouvel asile, qu'on désigna sous le nom d'*Hôpital neuf*. Celui-ci fut considérable, et tandis que l'hôpital fondé par Vital-Carles ne contenait que 26 lits, celui du président Boyer en contenait plus de 240. Si les deux hôpitaux ne se sont pas confondus et que le premier ait disparu, il est certain que le second conserva le nom générique d'*Hôpital Saint-André*, qui subsista jusqu'aux jours de la démolition; c'était du reste le nom expressément imposé par le fondateur.

D'après tous ces précieux renseignements, tirés du savant ouvrage cité, nous savons, à ne pas s'y méprendre, que le périmètre de l'hôpital Saint-André fut spacieux et que la Caserne municipale et la Caisse d'épargne actuelles se sont élevées sur le sol qu'il occupait.

L'hôpital fut abandonné à la fin de 1829 et remplacé par celui qui existe aujourd'hui sur l'ancienne terrasse de l'Ormée.

Avant de terminer, j'ajoute que des substructions mises à jour, à une époque récente, aux alentours de la rue Vital-Carles et lors de son ouverture, avaient des murs d'une épaisseur telle (4 mètres et plus) que je ne suis pas éloigné de croire, avec quelques personnes plus compétentes que moi, qu'ils devaient soutenir un monument public considérable, le Capitole, peut-être, orné de statues, statuettes et objets d'arts. C'est dans ces environs, qu'a été trouvée notre tête d'empereur romain. Je ne tire néanmoins aucune conséquence de cette observation et, si je la fais, ce n'est que pour mémoire.

Enfin, pour dernière remarque, j'observe encore que, fixé d'une façon complète sur l'emplacement où la trouvaille fut faite, nous devons constater avec satisfaction qu'elle eut lieu sur un point ayant fait partie du carré long qu'entourait l'enceinte gallo-romaine élevée au IIIe siècle et qui fut le premier Bordeaux connu.

Bordeaux, le 4 février 1875.

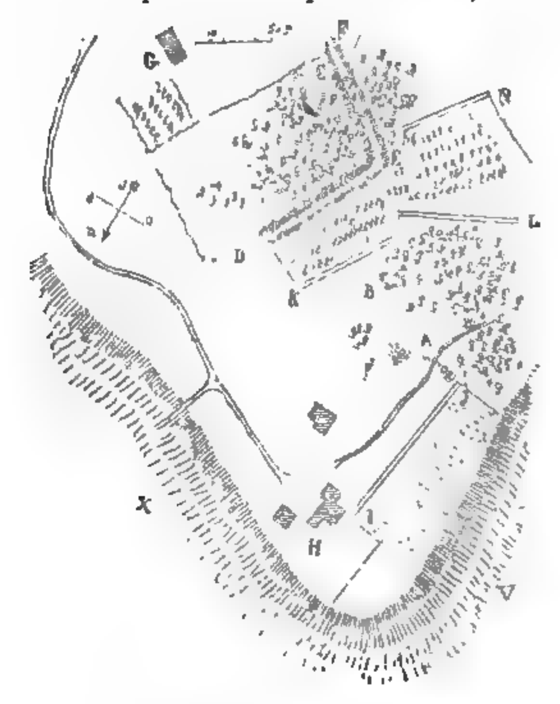
ALLÉE COUVERTE

DE PEYRELEBADE

A BELLEFONT

Par M. Léo DROUYN.

l existe, dans la paroisse de Bellefont, un plateau connu sous le n de Peyrelebade; il s'avance, dans la vallée de l'Engranne V, forme de promontoire séparé du plateau voisin, au nord, par un lon X au fond duquel coule un petit ruisseau; sur ce plateau



Plateau de Peyrelebade.

.èvent une grande maison G, appelée Peyrelebade, et une ferme nommée Sabatey; ces deux habitations sont reliées par un che- n vicinal; un sentier part aussi de Sabatey et se dirige, dans les is, vers le midi; la partie méridionale du plateau est couverte de

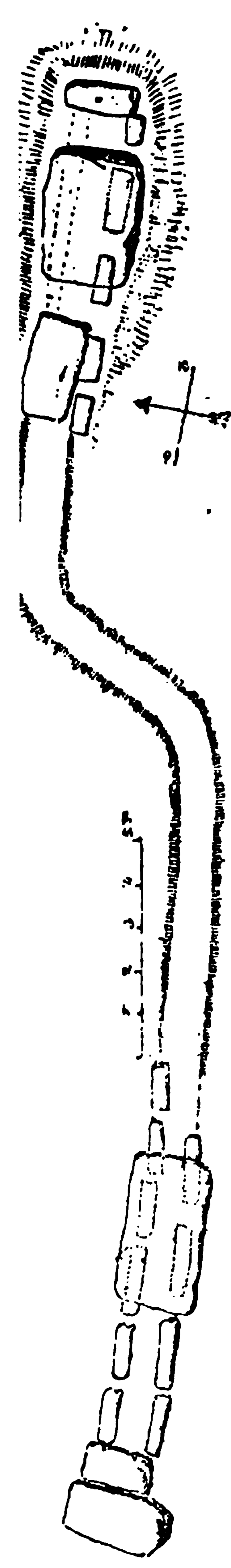
bois et de vignes; des terres et des vignes occupent le nord. Le sol de Bellefont, ainsi que celui de toutes les paroisses voisines, est très-fertile, mais extrêmement pierreux, de sorte que, pour le cultiver facilement, les propriétaires sont forcés d'en extraire les pierres avec lesquelles ils font, d'abord, des murs de clôture et, ensuite, des amas plus ou moins considérables ; mais nulle part ces amas n'ont l'importance de ceux de Peyrelebade dont le sol d'ailleurs n'est pas plus pierreux que dans le voisinage ; ainsi les murs KL et MN, qui clôturent des pièces de vigne, et celui IJ, séparant un bois d'une pièce de terre, ont environ 4 mètres de large sur 1m50 de haut. Je ne tire de cela aucune conséquence, je constate seulement un fait.

Si le plateau de Peyrelebade n'était couvert que de pierres, de terre, de vignes, de bois et de maisons, l'archéologue n'aurait rien à y voir ; mais, au sud de la maison, qui tire très-probablement son nom de la localité où elle s'élève, existe un retranchement DEF, composé de pierres et de terre, et formant, en plan, un angle droit ; il a 1m50 de haut sur 4 ou 5 mètres de base, et chacune des branches a 100 mètres environ de longueur. Il ne ressemble pas aux amas de pierres indiqués plus haut : j'ai tout lieu de croire que ce sont les restes d'un camp très-probablement romain, à peu près carré posé sur la partie orientale du plateau et au centre duquel a été bâtie la maison de Peyrelebade : ce qui reste de ces retranchements est situé au milieu des bois et dans l'endroit le moins fertile. La terre étant excellente partout ailleurs, on a tenu à n'en pas perdre une parcelle, et le retranchement y a été arasé.

Près de l'angle intérieur, formé par les deux lignes du retranchements, s'élève une butte artificielle C, composée, aussi, de terre et de pierres ; cette butte est longue de 13 mètres dans son plus grand diamètre : elle est haute de 1m50 et a la forme d'une calotte sphérique, excepté vers l'ouest où elle s'allonge quelque peu. Une autre butte B, placée hors du retranchement, un peu moins longue que la précédente, mais haute de 2 mètres, est presqu'entièrement formée de pierres : elle pourrait n'être qu'un amas, tandis que la première a tous les caractères d'un tumulus.

On y trouve aussi des silex taillés en forme de grattoirs et de couteaux.

J'arrive au point le plus intéressant de ce coin de terre, à l'allée couverte, située en A, à 100 mètres environ de la ferme de



lan de l'allée couverte.

Sabatey et à 40 mètres du bord du coteau très escarpé de ce côté. Au premier abord on le croirait composé de deux dolmens, tous deux orientés de l'est à l'ouest, et éloignés l'un de l'autre de 14 mètres environ ; mais, comme ils sont reliés par une bande étroite de terre mêlée de pierres, dominant de 40 à 50 centimètres le sol environnant, je crois pouvoir affirmer que cette bande recouvre une partie des pierres peut-être brisées du monument complet, et que ces deux dolmens ne faisaient qu'une allée couverte longue de 35 mètres et dont le plan était ondulé comme les replis d'un serpent. — Je n'oserais affirmer aussi que l'allée ne se prolongeait pas, à l'ouest, jusqu'au bord du coteau, et à l'est, à une grande distance sur le plateau.

Les pierres sont à leur place, mais presque toutes ont été renversées. La portion hors de terre et encore à moitié debout, située à l'ouest de l'ensemble du monument, a 11 mètres de long et 80 centimètres de large dans œuvre. J'ai compté, du côté du nord, six pierres encore debout et quatre du côté opposé; d'autres blocs couchés peuvent avoir été aussi des pierres de support ; deux gros blocs couchés, placés à l'extrémité occidentale, paraissent avoir servi : l'un à fermer l'entrée de l'allée et l'autre à la couvrir. Une des pierres de la toiture appuyée, par un de ses bouts, sur deux de ses anciens supports, et les gros blocs renversés autour d'elle, donnent au monument l'aspect le plus fantastique qu'il soit possible d'imaginer (1). Cette pierre a 1^m50 à 1^m90 de large, 3^m20 de long et 0^m50 à 0^m60 d'épaisseur.

(1) J'ai eu la bonne fortune de visiter ce plateau peu de temps après que le taillis, dans lequel s'élève l'allée couverte, avait été coupé.

La portion visible du monument à l'Orient n'est longue que de 7^{m}60. On compte cinq supports sur le flanc sud; je n'ai pas pu voir ceux du nord complètement enfouis sous le lierre et les ronces. L'extrémité orientale paraît avoir été fermée par une pierre. La grande table de recouvrement a 3 mètres de long, 2^{m}30 de large, et 1 mètre environ d'épaisseur. Une autre grande pierre, située à l'ouest de celle-ci, paraît avoir également servi de toiture.

De la partie du promontoire où est situé le monument de Peyrelebade, on domine presque toute la vallée arrosée par l'Engranne, tous les plateaux de la rive gauche de cette petite rivière, et l'on voit les côtes de la rive droite de la Dordogne, la ville de Saint-Emilion et les ondulations des plateaux de l'Entre-Dordogne.



Allée couverte de Peyrelebade.

OBSERVATIONS

SUR

UNE INSCRIPTION DU MUSÉE DE BORDEAUX

Rapport par M. R. DEZEIMERIS.

PLANCHE XII.

Dans plusieurs séances de la Société des Antiquaires de France (20 mars, 10 avril, 9 octobre, 11 décembre 1872), une discussion s'éleva entre M. le général Creuly et M. Sansas, député de la Gironde, sur la lecture de l'inscription d'un autel consacré à SIRONA, que possède le Musée épigraphique de Bordeaux.

M. le général Creuly lisait:

SIRONAE
ADBVCIE.TV
TOGETI. FIL
V. S. L. M.

M. Sansas, au contraire, estimait que l'on doit lire:

SIRONAE
ADBVCIETVS
TOCETI. FIL
V. S. L. M.

Pour éclaircir le point en litige, un examen minutieux du monument était indispensable.

M. Sansas, retenu à Paris par les débats de l'Assemblée nationale, écrivit alors au Maire de Bordeaux, pour le prier de réunir en commission quelques archéologues qui auraient à examiner l'inscription et à formuler des observations de nature à déterminer la lecture de ce curieux document.

Cette commission ayant été désignée immédiatement, les résultats de son examen furent consignés dans le rapport suivant:

« Le 22 mars 1873, à la demande de M. le Maire de Bordeaux,

de cette ligne, il a fallu que le graveur sentît la nécessité sérieuse de ne point rejeter à la suivante les dernières lettres ; or, cette nécessité n'eût pas existé, si ces lettres avaient fait partie d'un autre nom.

» Une autorité telle que celle de M. le général Creuly devait naturellement faire naître les scrupules les plus sérieux dans l'esprit des membres de la commission. Se défiant des effets, parfois



trompeurs, de la lumière, ils ont eu recours à un estampage (1). La présentation du relief obtenu devant un miroir leur a semblé rendre plus manifeste encore l'existence de la leçon TVS, et l'absence

(1) La Société Archéologique doit à la libéralité de deux de ses membres, M. Terpereau et M. Leo Drouyn, le cliché photographique qui a servi à reproduire les détails de l'inscription, et le dessin qui figure l'ensemble du monument.

de toute section après ADBVCIE. Leur impression première a été ainsi affermie par cette épreuve, et ils ont chargé M. R. Dezeimeris de le constater ici en leur nom.

» Bordeaux, le 24 mars 1873. »

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN.

Pendant trente ans environ, j'ai parcouru, dans tous les sens, le département de la Gironde, dessinant et décrivant sur nature tous les monuments que je rencontrais

J'ai publié presque tous mes croquis représentant les villes fortifiées, les châteaux et les moulins du moyen-âge; mais, faute de temps, peut-être de courage, j'ai remis, de jour en jour, la publication des édifices religieux aussi intéressants et peut-être plus variés que les monuments militaires.

Je profite de la bonne volonté de la *Société Archéologique de Bordeaux,* qui a bien voulu accepter déjà quelques-unes de mes notices, pour faire connaître les monuments religieux de la Gironde, en prenant la liberté de glaner, en passant, les quelques maigres épis que j'ai négligé jadis de ramasser ou que je n'ai pas vus.

Une statistique monumentale me conduirait trop loin, et dépasserait les forces qui me restent; je promènerai donc en zigzag les lecteurs qui auront le courage de me suivre, dessinant ce qui me paraîtra pittoresque ou curieux, laissant le pas tantôt à l'artiste tantôt à l'archéologue, suivant le caprice du moment.

I

A TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

Izon. — *Saint-Martin-d'Izon, — Sanctus Martinus de Izonio, - de Yzonio, - d'Yzon, - d'Izon, - d'Ison.*

La paroisse d'Izon fait partie du canton et de l'arrondissement de Libourne, département de la Gironde. Elle est bornée, au nord et à l'est, par la rivière de Dordogne, au sud, par les paroisses de Vayres et de Saint-Sulpice-d'Izon, et, à l'ouest, par celle de

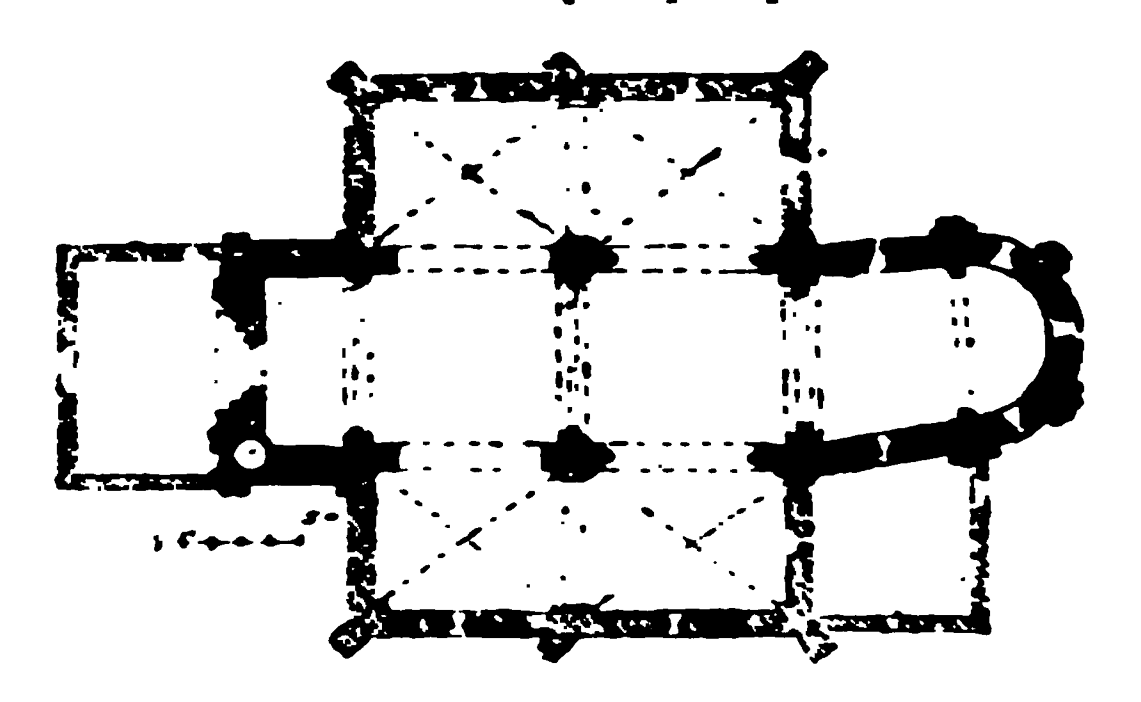
Saint-Loubès: ces deux dernières font partie de l'arrondissement de Bordeaux.

L'église d'Izon est bâtie au milieu de la paroisse, à l'extrémité occidentale du bourg.

Entre les années 1060 et 1086, Raymond Gombaud, seigneur de Vayres, Audenode, sa femme, et leurs fils, donnèrent à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély plusieurs églises dépendant de leur seigneurie, entre autres leur portion de celle de Saint-Martin-d'Izon : à la même époque, Gosselin de Partenay, archevêque de Bordeaux, donna à Odon, abbé de la même abbaye, tout ce qui appartenait à cette église en dehors de la juridiction de l'archevêque.

Je crois que la portion la plus ancienne de l'église d'Izon date cette époque. .

Ce monument a été restauré il y a quelques années.



La description suivante est celle de l'ancien monument.

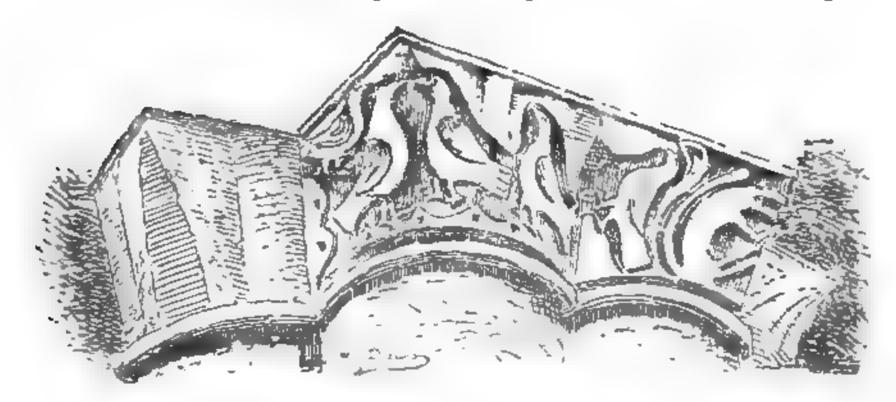
L'église n'avait autrefois qu'une nef, longue de 27m50 et large de 5m50, composée de trois travées, en y comprenant celle du clocher: elle était alors, et est encore terminée, vers l'orient, par un chœur carré suivi d'une abside semi-circulaire, tous deux fortement inclinés au nord; plus tard, on a bâti deux chapelles carrées, une au nord et l'autre au sud de la travée orientale: elles ont donné au monument la forme d'une croix latine: plus tard encore ces chapelles ont été prolongées, à l'orient, de toute la longueur de la seconde travée de la nef, laissant ainsi le clocher entier en saillie sur la façade occidentale: l'église alors a mesuré 17m50 de large. Enfin on a bâti un porche devant le clocher, et une sacristie, à l'est du bas-côté méridional, cachait le flanc sud du chœur.

La barbarie des sculptures du chœur et de l'abside ; la forme en plein cintre de leurs fenêtres et de leurs voûtes, celle en fer à cheval légèrement accusé de l'arc placé entre l'abside et le chœur, et de celui qui sépare le chœur de la nef, arcs qui retombent sur les chapiteaux de colonnes à demi-engagées, me donnent à croire que toute la partie orientale de l'édifice est du XIe siècle.

Les voûtes des travées de la nef sont en berceau ogival ; leurs arcs doubleaux ont la même courbe, ainsi que quelques fenêtres du clocher (1) ; certaines sculptures du portail dénotent un art assez avancé ; je crois donc que la nef et le clocher sont plus modernes que le chœur et l'abside d'un siècle environ.

Les voûtes des deux chapelles du transsept étaient des espèces de coupoles à arêtes. Les moulures des nervures de ces voûtes et leurs arcs-boutants dénotaient le XVe siècle, ou le commencement du XVIe. Le prolongement de ces chapelles, à l'ouest, doit être de la fin du XVIe, peut-être du XVIIe. Le porche remontait au XVIIIe ; la sacristie était plus moderne.

L'abside, voûtée en cul-de-four, et le chœur, en plein cintre, sont, à l'extérieur, formés de cinq compartiments (trois pour l'abside et deux pour le chœur) séparés par des faisceaux de quatre colonnes engagées. Cinq fenêtres percées, en dedans ou en dehors, sous des archivoltes en plein cintre, éclairent cette partie de l'église. Des étoiles à huit rayons ornent ces archivoltes qui retombent sur de lourdes colonnettes à chapiteaux coniques, et dont les bases s'ap-

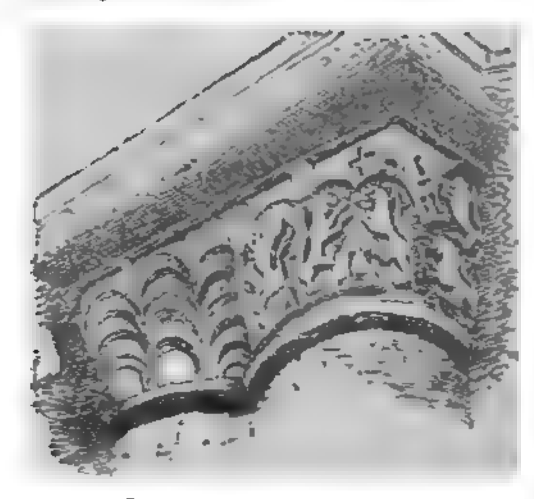


puient sur un cordon très-simple, divisant en deux étages l'abside

(1) Ces fenêtres sont maintenant en plein cintre.

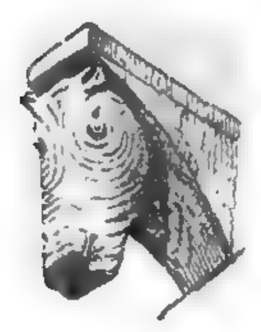
et le chœur. Des lions et des oiseaux ornent les chapiteaux coniques des faisceaux de colonnes cités plus haut. (Voy. à la page 169.)

Le procédé employé pour exécuter ces sculptures est peut-être unique dans le département de la Gironde : l'ouvrier, après avoir

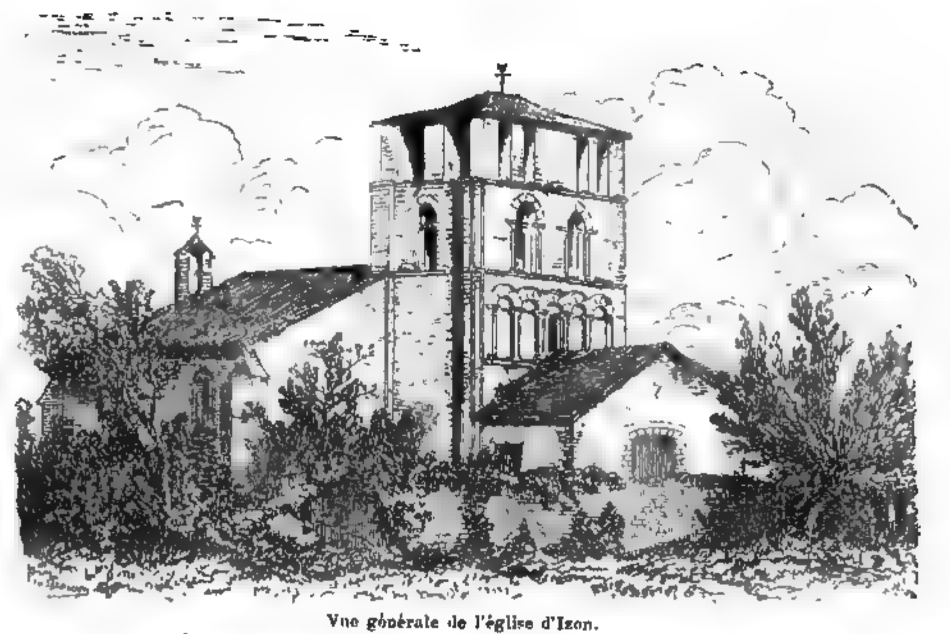


épannelé les chapiteaux, a tracé le contour des figures ; puis, les laissant en relief, il a creusé la pierre autour d'elles, à la profondeur d'un centimètre environ et jusqu'à une certaine distance des contours. Il a ménagé, de la même façon, quelques ornements grossiers, dans lesquels il a gravé des figures géométriques; il a indiqué ensuite les ailes des oiseaux et quelques autres détails par des traits peu accentués.

La corniche romane a été remplacée, il y a déjà longtemps, par un entablement formé de nombreuses moulures, mais les corbeaux anciens ont été conservés. Ils représentent des têtes d'animaux, des têtes d'hommes grimaçantes, des obscénités et des moulures grossières.



A l'intérieur du monument, l'arc doubleau, qui sépare les deux travées orientales de la nef, retombe sur des faisceaux de trois colonnes engagées, dont les chapiteaux coniques sont ornés de feuilles allongées arrondies par le haut et simplement gravées, mais d'un caractère tout différent de celui des orne-



Vue générale de l'église d'Izon.

ments de l'abside. L'arc doubleau qui supporte le clocher retombe sur des colonnes à demi-engagées dont les chapiteaux sont très-mutilés; cependant on distingue encore sur l'un d'eux, un personnage nimbé, et, sur l'autre, des fleurs de tournesol.

Le clocher, bâti en très-belles et bonnes pierres, s'élève, sur plan barlong, à l'ouest de la nef; composé d'un soubassement, surmonté de trois étages, séparé par des cordons, il était renforcé, au sud et au nord, par des contreforts; ceux qui contre-boutaient la façade occidentale étaient formés de deux colonnes engagées, sans chapiteaux, rampant jusqu'à la naissance du troisième étage. Les deux autres étaient des contreforts plats, s'arrêtant à la même hauteur.

La porte de l'église est percée dans le soubassement du clocher, au premier étage duquel, et sur la face occidentale seulement, existe une arcature formée de cinq arcs en plein cintre ornés d'étoiles et retombant sur des colonnettes accostant des pilastres. Sous le sommier de ces arcs, un cordon non interrompu sert de tailloir aux chapiteaux et de couronnement aux pilastres. Une fenêtre est ménagée dans l'arcade centrale. (Voy. la vue générale de l'église, p. 171.)

Six fenêtres ogivales extradossées éclairaient le second étage, deux prenaient leur lumière à l'occident, deux à l'orient ; au-dessus de la toiture de la nef, une était tournée vers le nord, l'autre vers le sud; à l'intérieur, elles étaient en cintre surhaussé. Enfin, dix ouvertures quadrilatères, quatre à l'ouest, et deux sur chacune des autres faces, éclairaient le troisième étage qui, bien que se reliant parfaitement au second, paraissait être plus moderne que lui. Les contreforts s'arrêtaient à sa base. Il est probable que ce surhaussement avait été construit au XVI[e] siècle pour servir de fortification.

Le tout était recouvert d'une toiture à quatre égouts, surmontée d'une croix et d'un coq en fer servant de girouette.

La porte est remarquable. Elle s'ouvre sous cinq arcs en plein cintre et en retraite ; une porte feinte, de même forme, l'accompagne de chaque côté. Sur les vantaux, peut-être romans, du moins fort anciens, on avait cloué des fers de cheval; on croit que ces sortes de fers, qui se rencontrent sur les portes de beaucoup d'églises, sont des *ex voto* de pèlerins ou de gens de guerre qui, au retour d'un long et périlleux voyage, clouaient sur la porte de l'église de leur paroisse le fer du cheval qui les avait porté.

L'arc le plus étroit retombe sur les pieds droits que, plus tard.

on a entaillés le plus possible pour élargir l'ouverture de la porte. Les quatre autres arcs reposent sur des colonnes dont les chapiteaux sont couverts de sculptures représentant : des têtes monstrueuses qui engoulent la colonne, des têtes d'hommes et de bœufs, des oiseaux, des feuillages et des entrelacs.

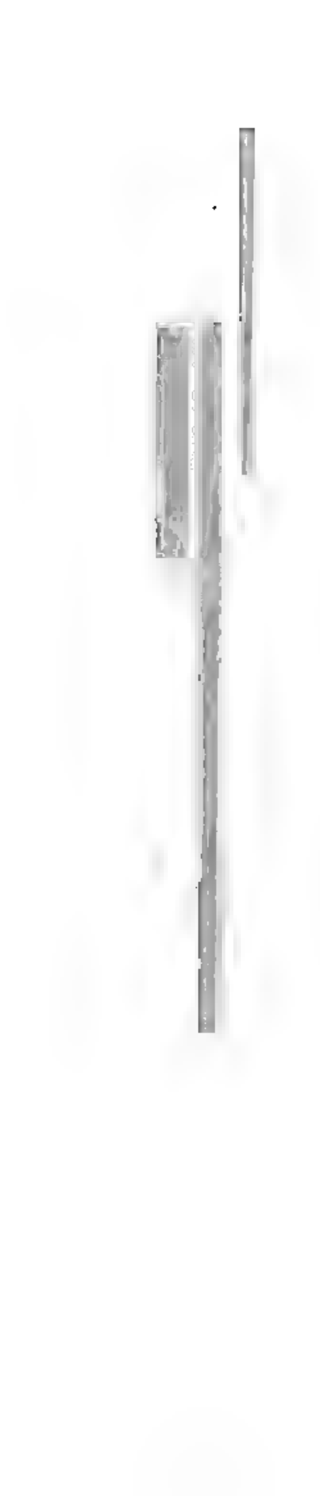
La base de ces colonnes s'appuie sur un socle carré. Le tailloir est formé de moulures presque classiques, et l'abaque est orné de dents de loup; ce tailloir, commun à tous les chapiteaux, court sur le fond des portes feintes et annelle les colonnes-contreforts du clocher. Les arcs, peu chargés de sculptures, ont, pour tout ornement: des tores assez maigres, des étoiles, des dents de loup et quelques arabesques peu compliquées. Le couvre-joint du plus élevé, se reliant à celui des portes feintes, retombe, de chaque côté, sur une console représentant une tête de mouton ou de chèvre. L'arcade de la porte feinte du sud est couverte de feuilles d'acanthe bien dessinées.

Ce qu'il y avait de plus curieux dans ces sculptures, était une main bénissant à la manière latine, enveloppée d'une auréole elliptique. La pierre dans laquelle elle était sculptée servait de clef à l'arc le plus étroit du portail. Je ne connais dans le département de la Gironde qu'un autre exemple de cette représentation de la Divinité, ou de la main de Dieu bénissant : il est sur une clef de voûte, dans la chapelle du prieuré de Saint-Loup, à Saint-Loubès, bâtie au XIIIe siècle. Dans le fond de la porte feinte du nord, on a gravée d'une manière très-grossière, et à une époque déjà ancienne, un écusson représentant les armes des Montferrand : des pals encadrés d'un orle chargé de besans. Les moulures et les sculptures de ce portail, qui a souffert des injures du temps autant que de celles des hommes, sont très-frustes.

Les bas côtés de l'église n'offrent pas d'intérêt ; seule la clef de voûte du croisillon sud pouvait en avoir : elle était formée par un écusson couvert d'une fasce, d'un pal fuselé et d'une barre dentelée, mais tellement badigeonné qu'on en voyait à peine les linéaments. Cet écusson avait, pour tenant, deux anges ; il était sommé d'un casque ayant pour cimier une tête humaine dont les cheveux crépus, la face courte, le nez épâté, les lèvres épaisses, lui donnaient l'aspect d'une tête de nègre ; son cou était entouré d'une grosse corde. La famille de Massip, originaire de Saint-Sulpice-d'Izon, peut-être d'Izon même, ou, tout au moins, de la juridiction de Vay-



Portail de l'église d'Izon.



res, porte trois têtes de nègre dans ses armes. La clef de voûte de la travée occidentale du bas-côté nord représentait le monograme de Jésus adopté par les Jésuites.

Il restait des fragments de vitraux peints dans une des fenêtres du chœur au nord; plusieurs d'entre eux remontaient, je crois, au XIIe siècle. Un autre fragment était plus moderne, puisqu'on lisait dans un médaillon la date de 1579 et les initiales F. P. (peut-être E.P., Etienne de Pontac qui acheta la seigneurie d'Anglade en 1578).

La chaire datait de 1680; elle était fort convenable; on l'a mise au rebut, et M. Jules Delpit en a fait un des *ornements* de son jardin.

Les tables des autels primitifs ont été trouvées dans les démolitions du porche.

Avant de quitter Izon, je dois signaler : des haches en silex polies trouvées je ne me souviens plus dans quelle localité de cette paroisse; des grains de collier en terre cuite rouge et grise, et en plomb ramassés dans les vignes d'Artigue-Redone.

La domination romaine a laissé peu de traces à Izon : au lieu de La Moulinasse, près des Gabots, on a trouvé de ces sortes de pyramides tronquées en brique, percées d'un trou près du sommet, et ressemblant à un poids. Il existait autrefois dans cet emplacement une tour ronde: c'était peut-être un moulin. Lorsqu'on a bâti la maison du garde-barrière du chemin de fer, à Uchamp, on a exhumé sur l'emplacement du jardin, un volumineux vase en terre, renfermant une quantité considérable de lingots, et des débris de colliers, de lances, de poignards, d'épées et surtout de ces sortes de hachettes à rebord et oreillettes si communes dans les musées, le tout en bronze. M. Jules Delpit possède les plus belles pièces de cette espèce de trésor ; le reste est en partie au Musée de Bordeaux. M. Delpit possède aussi un petit chapiteau en marbre blanc trouvé près de l'église.

Le château d'Anglade, forteresse sur motte, avec basse-cour carrée, et le château de Jabastas, bâti à la fin du XIIIe siècle par Guillaume de Montravel, ont été décrits dans la *Guienne militaire*.

Au siècle dernier, le vieux château d'Anglade, étant devenu inhabitable, M. de Pelet d'Anglade l'abandonna et fit construire, par Louis, dit-on, sur le bord de la Dordogne, dans une localité appelée Le Grand-Pré, un grand château, avec ailes et pavillons. Cette belle habitation appartient maintenant à M. Léo Dufoussat.

(A suivre.)

DU MODE D'APPLICATION

DES FERS ANCIENS, DE DEUX FORMES,

DÉSIGNÉS SOUS LE NOM D'HIPPOSANDALES

Par M. Eugène MÉRIC

Les quatre semelles en fer décrites par M. Delfortrie (1), de même que celles figurées dans le mémoire de M. Quicherat (la question du ferrage des chevaux en Gaule) sont des hipposandales; le quartier relevé suivant un plan incliné, et muni d'un crochet, se plaçait à la partie postérieure du pied; la tige verticale existant sur certains de ces fers se plaçait à la partie antérieure.

Les fers qui s'adaptaient aux pieds de devant sont ceux désignés par M. Delfortrie sous le n° 3, parce qu'ils sont plus courts, plus larges et plus circulaires que ceux figurés sous le n° 1; ces derniers étant plus étroits, plus longs et moins circulaires, convenaient pour les pieds de derrière. J'appuie ma manière de voir sur la configuration des pieds des chevaux.

La tige verticale placée à la partie antérieure pourrait très-bien exister pour les fers des pieds de devant, comme elle existe pour ceux de derrière; elle en augmenterait beaucoup la solidité. Cette tige était surtout indispensable pour consolider davantage les fers des chevaux qui forgaient.

Le fer figuré dans le mémoire de M. Delfortrie sous le n° 1 pourrait-il s'appliquer au pied d'un bœuf?

La chose est matériellement impossible; car quelle que soit la position qu'on donne à ce fer, jamais le pied d'un bœuf ne pourra se placer entre les trois pinçons et le quartier relevé muni d'un crochet. En effet, la tige verticale ne peut plus se pla-

(1) Notice sur quatre hipposandales de l'époque Gallo-Romaine. Soc. Archéol. de Bord., t. 1, p. 81.

cer à la partie antérieure du pied, parce qu'elle s'engagerait entre les deux onglons; elle ne peut pas non plus se placer à la partie postérieure, parce que chez certains bœufs la face postérieure du paturon viendrait s'appuyer sur la boucle qui termine la tige: elle ne peut pas se placer sur une des faces latérales; donc, la chose est impossible.

Mais en admettant que le pied d'un bœuf put se placer au milieu de tous ces obstacles, on ne pourra jamais éviter de mettre les deux onglons dans une position qui les empêchera de s'écarter, écartement rendu impossible, soit par l'effet des pinçons qui seront placés à la face externe des deux onglons, soit par la courroie que devra maintenir le fer en place. Des expériences que j'ai faites à ce sujet m'ont prouvé que les onglons des bœufs ne peuvent pas rester longtemps rapprochés, parce que le plissement de la peau qui tapisse le fond de l'espace interdigité, le tiraillement des ligaments latéraux et la présence des corps étrangers qui se mettent dans ledit espace interdigité, occasionnent de la gêne dans la marche et une inflammation qui peut devenir très-grave. Les animaux sur lesquels j'ai fait ces expériences n'ont pu travailler qu'un jour ou deux; il fallait ensuite s'empresser d'ôter ces fers. Je ne nie pas l'existence des *busandales;* mais les quatre fers décrits par M. Delfortrie sont incontestablement des *hipposandales*.

M. Quicherat considère comme *busandale* le fer muni d'une tige verticale, s'appuyant sur une stèle funéraire du musée de Nancy, représentant un personnage, portant, d'après lui, une amulette au cou, ayant un bâton à la main droite, et, tenant suspendu à une courroie passée au bras gauche, le sabot à deux crochets. Dans le bâton dont parle M. Quicherat, je ne vois pas un aiguillon, parce qu'en raison de son peu de longueur, on n'aurait pu impunément s'en servir pour conduire les bœufs. Il me semble qu'il serait bien plus simple de le considérer comme étant l'instrument qui servait, par son extrémité terminée en pointe, à enlever les corps étrangers, comme la terre durcie et autres objets qui se trouvaient à la partie inférieure du pied, lorsqu'on voulait appliquer les hipposandales, tandis que le pommeau dont est pourvue l'autre extrémité, servait de marteau pour appliquer les divers pinçons sur le pied. Aussi, suis-je de l'avis de M. Delfortrie, lorsqu'il dit que ce personnage pourrait bien ne pas être

un bouvier. « Ce personnage, dit M. Quicherat, porte au cou les attributs d'un guérisseur de bestiaux malades. » Je crois donc que puisque ce personnage porte au cou les attributs d'un guérisseur de bestiaux malades, il est rationnel d'admettre que l'instrument que ce même personnage tient à la main droite, la courroie et le fer qu'il tient à la main gauche, indiquent un maréchal-ferrant.

Et comme conclusion je dis : les quatre fers décrits par M. Delfortrie sont des *hipposandales*. Les fers figurés sous le n° 3 s'adaptaient aux pieds de devant, et ceux figurés sous le n° 1 aux pieds de derrière. Les fers de cette dernière forme ne peuvent pas s'adapter aux pieds des bœufs.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. + Ordres étrangers.

Composition du bureau en 1874. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
DELPIT (J.), *président.*
FARINE, DEZEIMERIS (R.), *vice-présidents.*
DELFORTRIE, *secrétaire général.*
PIGANEAU (E.), BRAQUEHAYE (Ch.), *secrétaires adjoints.*
Le Marquis de PUIFFERRAT, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
LUSSAUD, LABAT (G.), *assesseurs.*

Composition du bureau en 1875. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
FARINE, *président.*
DEZEIMERIS, DROUYN (Léo), *vice-présidents.*
DELFORTRIE, *secrétaire général.*
PIGANEAU (E.), BRAQUEHAYE (Ch.), *secrétaires adjoints.*
Le marquis de PUIFFERRAT, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
DELPIT (J.), LUSSAUD, LABAT (G). *assesseurs.*

ALADANE (LÉOPOLD), cours du Jardin-Public, 85.
ALAUX, architecte, allées Damour, 49.
ALLAIN (L'abbé), vicaire de Sainte-Marie de La Bastide.
AMÉ (L'abbé), curé de Cazelles et Prignac (Gironde).
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 56.
AZAM, ✻, docteur en médecine, rue Vital-Carles, 14.
BALARESQUE, rue d'Aviau, 18.
BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de Droit, c. d'Aquitaine, 17 bis.
BAUDRIMONT (E.), docteur en médecine, rue Saint-Remy, 43.
BAYLE (P.), avocat, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BELLOC (DE), ✠, au château de Pouylebon, par Montesquiou-sur-Losse (Gers).
BENOIST, conchyliologue, cours des Fossés, 100.
BERCHON, docteur en médecine, direct^r du Lazaret à Pauillac (Gironde).
BERGER (CH.), ✠, architecte, rue des Remparts, 12.
BERNÈDE, artiste peintre, rue Mondenard, 61.
BETHMANN (E. DE), rue de la Verrerie, 3.
BETTON, peintre décorateur, cité Bardineau.
BONIE, ✻, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BOSCHERON-DESPORTES (O. ✻), président honoraire à la Cour, rue de Navarre, 19.
BOUVIER (L.), rue du Palais-de-l'Ombrière, 15.
BRAQUEHAYE (CH.), sculpteur, cours d'Albret, 100.
BRIVES-CAZES (E.), juge au Tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
BROCHON (H.), avocat, place Rohan, 9.
BROWN (F.), rue de la Course, 107.
BURGUET, architecte de la ville de Bordeaux, rue Fondaudége, 67.
CAZENAVETTE, directeur de l'École communale, rue Sicard.
CHAIGNEAU, docteur en médecine, allées de Tourny, 37.
CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
CHARRIAUT, place Bourgogne, 5.
CHASTEIGNER (COMTE ALEXIS DE), rue Monbazon, 23.
CHAVANNES, sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours des Fossés, 88, 90 et 95.
COMBE, chef de gare à Bazas (Gironde).
COUNORD, ingénieur, cours Saint-Louis, 83.
COURAU (P.), architecte, allées Damour, 63.

COURAU (A.), architecte à Marmande (Lot-et-Garonne).
COURRÉGES, photographe, à Libourne (Gironde).
CURÉ, percepteur, cours d'Albret, 76.
DALEAU fils, à Bourg-sur-Gironde.
DANEY, rue de la Rousselle, 36.
DANNECY, pharmacien, cours de l'Intendance.
DARDY (L'abbé), curé de Durance (Lot-et-Garonne).
DELBOY, avocat, rue de Pessac, 86.
DELFORTRIE, juge de paix, rue de Pessac, 66.
DELPIT (JULES), rue Margaux, 22.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), rue Vital-Carles, 11.
DE DIEU DE SAMAZAN, à Samazan (Lot-et-Garonne).
DOMENGINE, chef de bureau aux chemins de fer du Midi, rue Tanesse, 14.
DONNET (S. E. MONSEIGNEUR), G. O. ✻, ✝, cardinal-archevêque de Bordeaux.
DORMOY, rue Villaris, 1.
DOSSAT, ✻, conseiller à la Cour, rue Mouneyra, 1.
DROUYN (LÉO), rue Desfourniel, 30.
DRUILHET-LAFARGUE, boulevard de Caudéran, 173.
DUBALEN, à Bayonne.
DUBOIS (FÉLIX), rue Ségalier, 27.
DUCAUNNÈS-DUVAL, sous-archiviste du départ., r. Croix-de-Seguey, 87.
DULIGNON-DESGRANGES, rue des Faussets, 10.
DUMILATRE, statuaire, boulevard de Clichy, 8, à Paris.
DURAT (RAIMOND), à La Roque-de-Cadillac (Gironde).
FABRE, professeur à la Faculté, rue de Pessac, 88.
FAGET (MARIUS), architecte, rue de l'Église-Saint-Seurin, 26.
FARINE, conseiller à la Cour, rue Blanc-Dutrouilh, 1.
FAYE (E.), juge au Tribunal civil, rue Sainte-Catherine, 139.
FÉRET, libraire, cours de l'Intendance, 15.
FONTAINIEU (Le comte PROSPER DE), rue Delurbe, 20.
FONTENEAU (MONSEIGNEUR), ✻, évêque d'Agen.
FOURCAND, ✻, ancien maire de Bordeaux, député, rue Planturable, 21.
FOURCAND-LÉON, rue Saint-Remy, 31.
GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, r. du Palais-Gallien, 88.
GAULLIEUR, archiviste de la Ville, rue Traversière, 17.
GELLIBERT, président de Chambre honoraire, à Blaye (Gironde).
GEORGEON, rue Sainte-Catherine, 244.

GERVAIS, dessinateur, rue du Loup, 6.
GIRAULT, artiste peintre, rue Sauhet, 60.
GODART, avoué honoraire, rue Saint-Genès, 88.
GOUILLAUD, lithographe, rue de Cheverus, 9.
GOUJET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
GRELET père, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.
GRELET, fils, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.
GRÉMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 370, à Paris.
HALPHEN, au château de Batailley (Gironde).
JABOUIN, ✝, sculpteur, rue Bonafoux, 1.
JACOMY (L'abbé), curé de Gontaud (Lot-et-Garonne).
JACQUEMAIN, conseiller à la Cour, rue des Ayres, 45.
JOLLIVET, avocat, rue des Trois-Conils, 16.
LABAT, rue Planturable, 32.
LABET, conservateur du Musée d'armes, rue Maucoudinat, 1.
LA BOUILLERIE (MONSEIGNEUR DE), ✱, coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux.
LABROUSSE, ✝, insp. des chemins de fer du Midi, r. Ste-Catherine, 151.
LACOLONGE (ORDINAIRE DE), ✱, allées de Tourny, 22.
LACROMPE DE LA BOISSIÈRE (DE), ✝, conseiller à la Cour, rue du Palais-Gallien, 32.
LAFUGE (J.-F.), rue Notre-Dame, 134.
LALANNE, directeur du Poids-Public, rue Doidy, 23.
LANCELOT, dessinateur, à Troyes (Aube).
LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23.
LAPIERRE, à Bazas.
LAPORTERIE (DE), avocat, rue Condillac, 16.
LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.
LAROZE, avocat, rue Montméjan, 17.
LEFEBVRE, libraire, allées de Tourny, 6.
LEON (ALEXANDRE), ✱, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, rue Mautrec, 1.
LUSSAUD, avocat, rue Duffour-Dubergier, 10.
MALVEZIN, avocat, place Dauphine, 5.
MARCELLUS (E. DE), à Gironde (Gironde).
MARCHAIS, graveur, rue Sainte-Catherine, 3.
MARMET, dessinateur, cours Cicé, 71.
MASCKEUK, artiste peintre, rue Sainte-Catherine, 61.

MAUFRAS, à Pons (Charente).
MÉRIC, médecin-vétérinaire, à Saint-Gervais (Gironde).
MESSIER, bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques Bel, 2.
MÉTADIER, docteur en médecine, allées d'Orléans, 24.
MEYNARD (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux.
MIDY, rue du Palais-de-Justice, 14.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (PAUL), architecte, rue Tastet, 26.
MIOCQUE, rue d'Albret, 26.
MONTESQUIEU (BARON CHARLES DE), au château de La Brède (Gironde).
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 27.
NÉGRIÉ, docteur en médecine, cours Portal, 45.
ORÉ, ✻, docteur en médecine, rue du Palais-de-Justice, 36.
OURY, cours de Tourny, 67.
PANAJOU, photographe, allées de Tourny, 8.
PARENTEAU (L'abbé), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.
PELLEPORT-BURÈTE (VICOMTE DE), ✻, +, maire de Bordeaux, rue du Champ-de-Mars, 15.
PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts.
PERRIER, +, pharmacien, à Pauillac (Gironde).
PEYRECAVE, substitut du procureur-général, rue Vital-Carles, 28.
PIGANEAU (E.), artiste peintre, cours d'Albret, 17.
PRÉVOT, statuaire, rue du Tondu, 88.
PUIFFERRAT (MARQUIS DE), rue du Temple, 33.
RAYNAL, place des Quinconces, 15.
RICARD, architecte, place extérieure d'Aquitaine, 8.
RIGAUD, à Pons (Charente).
ROBOREL DE CLIMENS, rue d'Aviau.
ROUGET (LOUIS), capitaine d'État-Major, rue François-de-Sourdis, 152.
ROUGET (GEORGES), rue François-de-Sourdis, 152.
SAINT-LÉON BOYER-FONFRÈDE, rue de Lyon, 30.
SANSAS, député, rue du Hâ, 51.
SCHRÖDER, cours du Jardin-Public, 102.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (GUILLAUME), quai de Queyries, 5.
SIBASSIÉ (L'abbé), curé de Martillac (Gironde).
SOLLES, docteur en médecine, rue Sainte-Catherine, 112.
SOURGET, rue d'Aviau, 36.
SOURIAUX, rue de la Croix-Blanche, 62.

Table des Planches

INDEX ALPHABÉTIQUE

C

N

O

T

Bordeaux, Vᵉ Cadoret, impr., rue du Temple, 12.



TABLE DES MATIÈRES

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME II

1er Fascicule. — Mars 1875

BORDEAUX
CH. LEFEBVRE — Vve P.-M. CADORET
1875

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX



SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME II

1er Fascicule. — Mars 1875



BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1875

NOTICE

SUR

DES PEINTURES MURALES DES XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES

relevées dans quelques églises de la Gironde et de la Charente :

JARNAC, BOURG, ANGEAC ET CURSAN ;

Par MM. AUGIER et MILLET,

peintres décorateurs.

PLANCHES I, II ET III.

Nous avons l'honneur de placer sous les yeux de MM. les Membres de la Société Archéologique de Bordeaux les calques des peintures murales que nous avons pu relever dans quelques églises de la Charente et de la Gironde, heureux que nous sommes de les reproduire et de sauver ainsi de l'oubli ces rares et naïfs témoignages de l'art de nos pères. Quelques-unes de ces peintures ont disparu par suite de démolitions; les autres subsistent encore et nous paraissent dignes de l'attention des archéologues.

Église de Jarnac (Charente).

Cette église, dont le portail est roman, a été remaniée à différentes époques, ainsi que l'indiquent le chœur qui est du XIVe siècle et une crypte bâtie au-dessous de ce chœur, laquelle remonte au XIIIe siècle.

Cette crypte, est assez peu connue, bien qu'elle ait eu, dans les temps anciens, une célébrité.

Comme nous l'avons dit, elle est bâtie sous le chœur, le plan est un carré de 10 mètres qui se divise, au moyen d'un pilier cruciforme placé au centre, en quatre parties égales. Les arcs doubleaux et les arêtiers de la voûte reposent sur des colonnettes engagées dans le pilier et dans des piliers correspondants placés sur les quatre murs de la crypte. Aux angles de ces murs, la colonnette est

ornée d'un personnage formant cariatide (1); l'une de ces statuettes paraît être saint Michel, ce qui confirmerait le dicton populaire de la *Saint-Michaud*, nom sous lequel cette crypte avait autrefois un grand renom.

On y descendait alors par deux escaliers placés à droite et à gauche du chœur; l'entrée est aujourd'hui obstruée par des bancs et des boiseries.

Depuis plusieurs siècles, cette crypte ne sert plus au culte et tout nous fait supposer que les murailles, la voûte et les nervures étaient primitivement couvertes de peintures et de décorations.

En effet, on aperçoit encore assez distinctement, malgré l'humidité du lieu et un crépissage maladroit, quelques restes d'ornements et de figures de saints.

Le calque que nous reproduisons *Planche Ire*, est le seul fragment de cette décoration qui soit encore à peu près apparent. Cette peinture porte évidemment le caractère du XIIIe siècle, et représente saint Nicolas, en costume épiscopal, mitre en tête et crosse en main ; de la main gauche il bénit, suivant la légende, les trois enfants dans le saloir.

Cette peinture fut exécutée directement sur le mur par les procédés de l'époque qui consistaient à employer les couleurs avec du blanc d'œuf ou du fromage, suivant l'indication du moine Théophile; sur un fond couleur de pierre, semé de fleurons rouges, le personnage se détache par un trait noir que viennent compléter des teintes plates d'ocre rouge et jaune; l'artiste qui a exécuté ce travail avait une certaine habileté de main qui se révèle par le caractère de la tête et l'élégance de la crosse. Les gorges des nervures portent encore les traces d'ornements variés, exécutés *au bout de la brosse* en couleur rouge, tels que losanges, fleurons, rubans, écailles opposées, lignes brisées, ondulées, etc. Sur la voûte, des traits rouges simulent un appareil de pierre.

Ce sont là les seuls vestiges apparents des peintures qui formaient autrefois la décoration de cette remarquable crypte; le temps, l'humidité, le défaut d'air accomplissent lentement leur œuvre de destruction; il en restera par ce dessin, au moins le souvenir.

---

(1) Exemple unique dans l'Angoumois suivant l'abbé Michon; statistique monumentale de la Charente.



Église de Bourg (Charente).

Bourg sur-Charente possède une intéressante église romane, à coupoles, du XIIe siècle. Ayant appris que des travaux de restauration s'exécutaient dans ce remarquable monument, nous pensâmes que quelques découvertes bonnes à signaler pouvaient être faites et nous ne fûmes pas trompés dans nos espérances. En effet, les grattages exécutés sur le mur de la nef mirent à découvert une magnifique litre sur laquelle étaient peintes quatorze armoiries d'un des seigneurs de Bourg; peu de temps après, les ouvriers virent apparaître sous leurs râcloirs la peinture que nous mettons sous vos yeux *(Planche 2e)*. Par une singulière coïncidence, ce fut le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, que cette scène de l'Adoration des mages revit le jour, à mesure que le badigeon qui la recouvrait depuis des siècles disparaissait.

Cette fresque remarquable de la fin du XIIIe siècle occupe un espace de 6 mètres environ de longueur sur 2 de hauteur. A droite, la sainte Vierge assise tient son divin enfant debout sur ses genoux. Jésus bénit de la main droite les rois mages qui lui offrent des présents; Balthasar, à genoux, offre l'or sous la forme d'une boule, tandis que Melchior et Gaspard, debout, s'apprêtent à présenter la myrrhe et l'encens. L'un d'eux, par un geste plein de noblesse et de naturel, indique à son compagnon l'Enfant-Dieu, objet de leur voyage. Derrière eux, leurs chevaux sont attachés à un arbre, et un valet, le bras levé, s'apprête à frapper l'un des palefrois. Tout le fond est semé de fleurons rouges. Telle est la scène tout entière. Cependant, derrière la Vierge, on distingue encore, quoiqu'à peine visibles, les traits de deux petits personnages à genoux, les mains jointes, qui sont probablement les donateurs du tableau.

Ces peintures d'un style large et correct, d'un dessin ferme et vrai, rendent clairement le sujet comme l'entendaient si bien les peintres décorateurs du XIIIe siècle. Les draperies sont fort belles et les personnages en pied, indiqués par un trait sûr, accusent une main exercée. La Vierge est nimbée et couronnée; le nimbe crucifère orne la tête de Jésus, conformément aux règles iconographiques; l'un des mages seul a la couronne royale au front et le valet porte le costume du peuple de l'époque.

L'étoile traditionnelle, que les peintres du moyen-âge n'omettaient jamais dans leurs œuvres, ne se remarque pas dans cette Adoration; elle a sans doute disparu avec le badigeon.

Cette peinture exécutée à la détrempe, avec trois couleurs seulement : rouge, jaune et noir, ne laisse pas cependant d'avoir une certaine harmonie de ton, un aspect calme et religieux. Aussi sommes-nous heureux de dire que, sur nos observations, M. le Curé de Bourg a su conserver ce fragment intéressant d'un autre âge.

Église d'Angeac-sur-Charente.

Dans l'église d'Angeac, bâtie au XIVe siècle, on voit encore dans la crypte placée sous l'autel, une source qui était l'objet d'une dévotion toute particulière en l'honneur de saint Pierre, patron de la paroisse. Cette église a dû être entièrement décorée de peintures murales que des couches successives de badigeon ont complètement recouvertes. Un jeune ecclésiastique, ami des arts, M. le Curé d'Angeac, ayant aperçu sous une écaillure du badigeon quelques traces de couleurs, eut la patience d'enlever avec beaucoup de soin, tout l'enduit qui cachait aux regards une scène entière de ces curieuses fresques : le martyre de saint-Sébastien, que nous reproduisons *(Planche 3e)*.

Le saint, nimbé, est représenté nu, attaché à un arbre, le corps percé de neuf flèches; son visage calme, résigné, est tourné vers l'un de ses bourreaux.

Ceux-ci placés à droite et à gauche, l'arc tendu à la main, l'épée au côté gauche et le carquois à la ceinture, portent le costume du XVe siècle, c'est-à-dire le jaque avec manches rembourrées aux épaules, les chausses de peau ou de drap et les souliers à la poulaine, costume indiqué par M. Violet-le-Duc comme celui que portaient les archers au XVe siècle. La disposition symétrique des personnages, l'énergie de leur attitude et le caractère naïf du dessin produisent un effet décoratif aussi inattendu qu'original.

La peinture, cernée par un trait noir, est largement traitée comme les fresques du moyen-âge; elle laisse voir cependant que la palette de l'artiste s'était déjà enrichie de couleurs inconnues au siècle précédent; aussi l'ensemble de l'œuvre présente l'aspect

des tapisseries du XVe siècle et rappelle les miniatures des missels et des manuscrits, quant aux procédés d'exécution.

Les carnations sont traitées en teintes plates, ainsi que les vêtements des archers; le fond est une imitation de damas exécutée au moyen de *vignettes ou pochoirs;* le terrain est vert, le vêtement des soldats est gris, les chausses et les souliers rouges, la draperie qui couvre la nudité du saint est blanche, le nimbe jaune, comme le fond général, sur lequel s'enlève, en brun, le damas.

Nous avons eu la bonne fortune de nous trouver à Angeac au moment de la découverte, et d'aider M. le Curé à faire apprécier et conserver par ses paroissiens ce curieux débris de peinture murale.

Église de Cursan (Gironde).

En 1868, le bourg de Cursan avait encore une église romane qui a disparu depuis, et dont on aurait dû conserver au moins l'abside; car si les murs de la nef menaçaient ruine, il n'en était pas de même du sanctuaire qu'il eût été facile de sauver de la destruction.

A l'époque où nous visitâmes l'église, l'abside était séparée par un lambris en planches de façon à réserver l'emplacement d'une sacristie. Un plancher était établi à 3 mètres du sol. En pénétrant dans cette soupente par l'ébrasement de la croisée, nous aperçûmes des arcatures romanes, avec colonnes et chapiteaux qui décoraient tout le pourtour du sanctuaire. C'est dans ce réduit à peine éclairé qu'il a été possible de relever le calque intéressant, à plus d'un titre, dont il va être parlé.

Les douze apôtres étaient représentés à mi-corps, avec leurs attributs, dans l'intérieur des arcatures. Au-dessus de chacun d'eux était figuré un cartel portant l'article du symbole attribué à chaque apôtre, exemple excessivement rare et probablement unique dans la Gironde (1). Les murs étaient entièrement couverts de peintures, et des ornements garnissaient les arcatures, les fonds et les colonnes.

(1) M. Léo Drouyn a vu sur les vitraux de l'église de Saint-Emilion une représentation d'inscriptions semblables accompagnant les figures des apôtres.

Ces peintures, remontant sans aucun doute au xve siècle, auraient mérité d'être conservées et relevées. Malheureusement, lorsque nous retournâmes à Cursan pour continuer le travail de copie commencé, il ne restait plus rien : les murs s'étaient effondrés sous la pioche et le marteau des démolisseurs

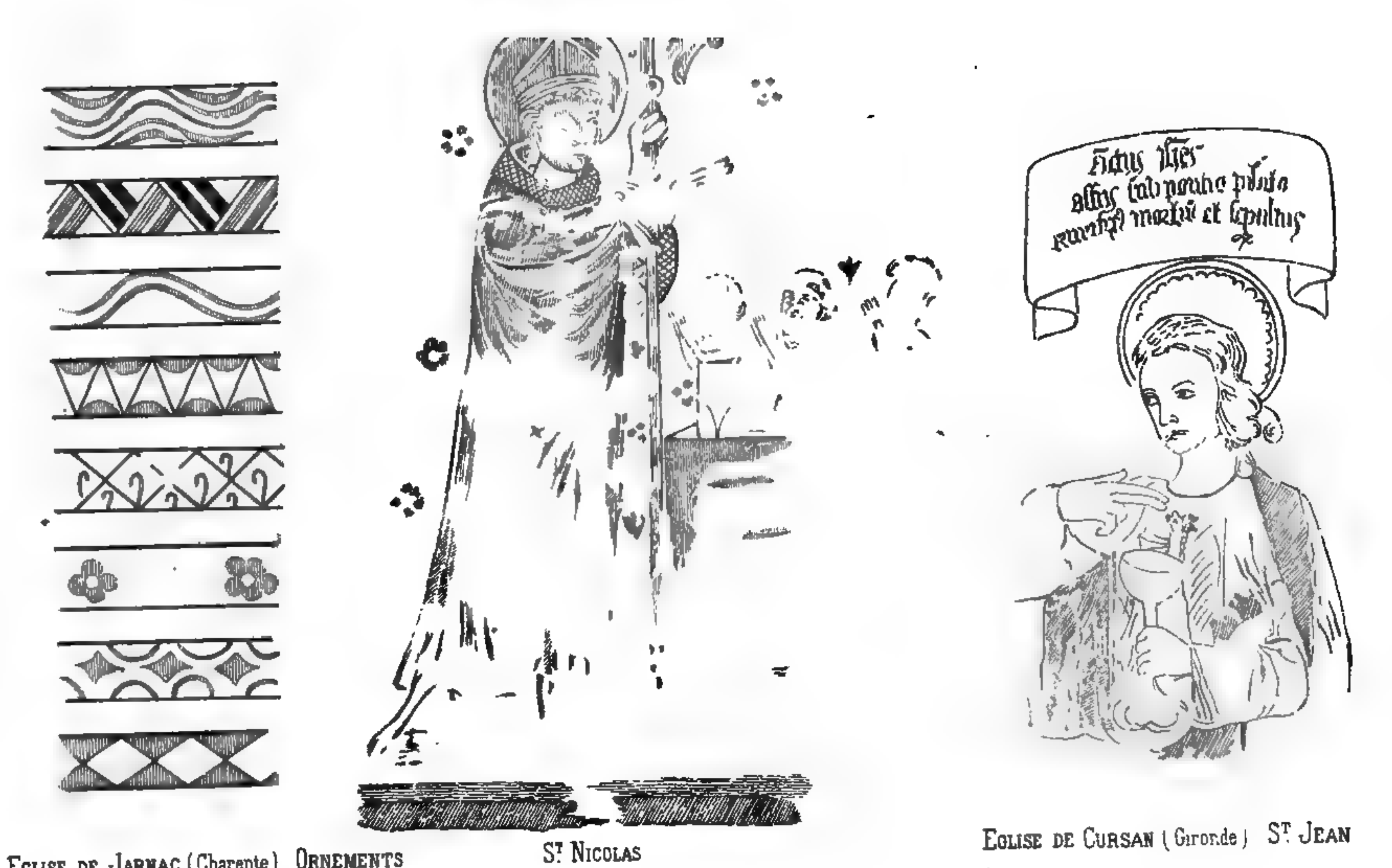
L'unique fragment qu'il a été possible de relever *(Planche Ire)*, représente saint Jean l'évangéliste; il est reconnaissable à sa figure imberbe, au nimbe orné qui entoure son front. Le saint tient un calice duquel s'élance un dragon, de l'autre main il bénit.

Au-dessus de la tête de saint Jean, le cartel renferme l'inscription suivante:

Sanctus Joannes; passus sub Pontio Pilato, crucifixus mortuus et sepultus est.

Qui est l'article du symbole attribué à saint Jean (1).

(1) Une très-jolie statuette en pierre du XIVe siècle, représentant Saint-Sebastien, est le seul souvenir de l'ancienne église de Cursan.



EGLISE DE JARNAC (Charente) ORNEMENTS

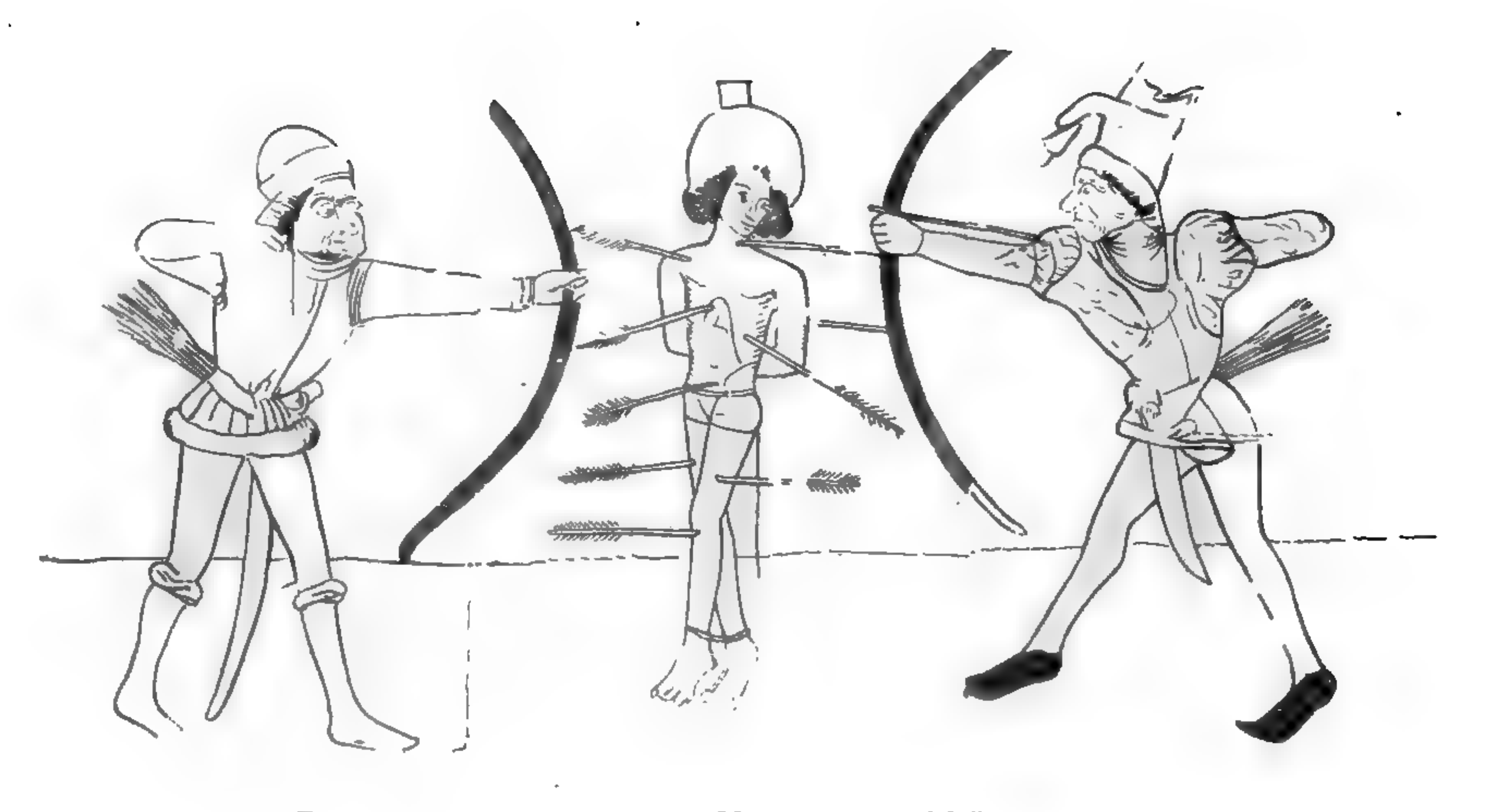
S^T NICOLAS

EGLISE DE CURSAN (Gironde) S^T JEAN









EGLISE D'ANGEAC (sur Charente) MARTYRE DE S^T. SÉBASTIEN



TOMBES JUMELLES

DE LA FIN DE L'ÈRE MÉROVINGIENNE

TROUVÉES A BORDEAUX

Par M. DELFORTRIE.

Si un certain nombre de sarcophages en marbre, des premiers siècles chrétiens, ont été déjà signalés à Bordeaux et dans les contrées qui l'avoisinent, un fait non moins intéressant à constater, est la quantité considérable de *cercueils* ou *coffres de pierre,* qu'on y rencontre, ayant appartenu aux temps mérovingiens, ou à ceux qui les ont suivis.

Dans la partie du département de la Gironde, désignée sous le nom d'Entre-deux Mers, il est bien peu de communes, si petites qu'elles soient, où on ne compte plusieurs cimetières renfermant ces sortes de tombes ; elles s'y montrent même quelquefois en rangées superposées. C'est ainsi qu'autour de l'ancienne église, aujourd'hui ruinée, de Neujon, canton de Monségur, arrondissement de La Réole, nous avons pu reconnaître jusqu'à trois rangs de ces tombes placées les unes au-dessus des autres.

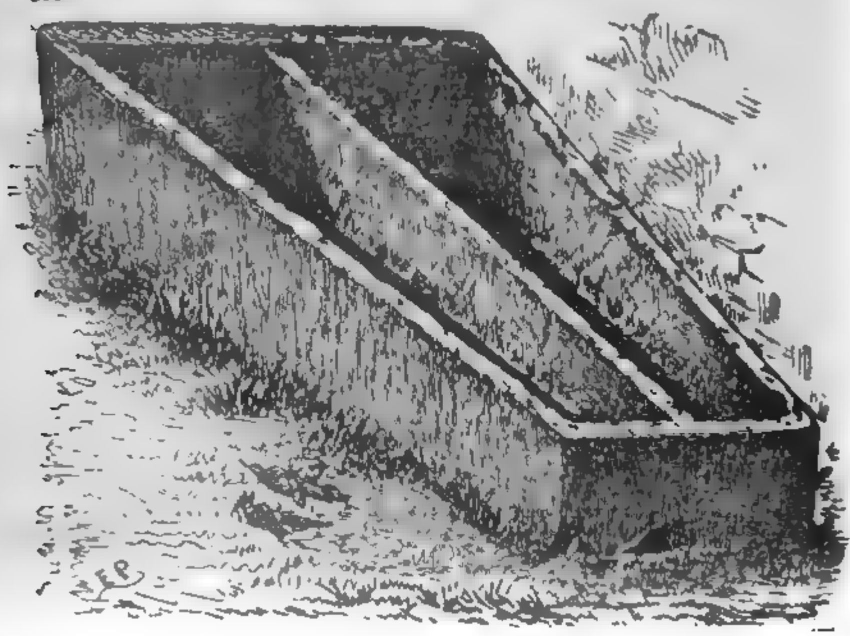
La forme qu'affecte la *cuve* de ces *coffres,* offre des différences marquées, selon l'époque à laquelle ils remontent.

C'est ainsi que jusque vers la fin du VIe siècle les *cuves* sont massives, à bords épais, et aussi larges et hautes aux pieds qu'à la tête, tandis que de la fin du VIe siècle jusqu'au VIIIe, les *cuves* sont plus *dégagées*, ont leurs bords plus amincis, sont plus étroites, et surtout moins élevées aux pieds qu'à la tête.

Sur la grande quantité de *coffres de pierre* recueillis dans le département, l'une et l'autre de ces formes ont été fréquemment observées, mais jusqu'à présent on ne connaissait que des *coffres simples ;* aussi le fait nouveau d'un *coffre* à *double cuve,* ou de deux tombes jumelles, nous a-t-il paru assez intéressant pour devoir être signalé.

Les deux tombes jumelles dont nous donnons ici le croquis, paraissent appartenir, par les raisons plus haut données, à la fin

de l'ère mérovingienne; le bloc dans lequel elles sont creusées provient du miocène inférieur (Calc. à Astér.), il mesure en longueur 1m098, en largeur, à la tête, 1m024, en hauteur, au même point, 0m056, en largeur, aux pieds, 0m61, et en hauteur au même endroit 0m 40; à l'intérieur comme à l'extérieur, on n'observe aucun signe.



C'est, il y a quelques jours seulement, que nous avons eu l'occasion de voir ce curieux débris, dans le jardin d'une maison portant le nº 59 sur l'avenue de Talence, à quelques centaines de mètres du boulevard de ceinture. Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur son origine; le propriétaire actuel de l'immeuble l'y a trouvé à la place qu'il occupe aujourd'hui; d'après le dire des voisins, on l'y aurait *toujours* vu; selon toute vraisemblance, il a été trouvé sur les lieux, ou à une faible distance, car, en raison de son énorme poids, on ne se sera pas donné la peine de le transporter de loin.

Comme toujours, ce tombeau sert aujourd'ui d'*auge!* Pauvre humanité! il n'y aura donc jamais pour elle d'autre douleur respectable que la sienne propre!

Bordeaux, 4 avril 1875.

NOTICE

SUR

QUELQUES SÉPULTURES CHRÉTIENNES DE BORDEAUX

appartenant au commencement de notre ère;

Par M. SANSAS.

Messieurs,

Je n'appellerai pas votre attention sur les légendes qui se rapportent aux premiers cimetières chrétiens de Bordeaux, mais leur haute antiquité ne peut être révoquée en doute par personne.

L'archéologie bien comprise, doit, comme toute autre science sérieuse, s'occuper d'abord de recueillir et de constater les faits et de les mettre franchement en lumière, laissant ensuite à la libre discussion d'en déduire les conséquences, sans se préoccuper de savoir s'ils sont d'accord ou en contradiction avec tel ou tel système d'idées préconçues.

Libre à chacun de tirer d'un même fait parfaitement défini des déductions contraires; l'important est qu'il n'y ait aucune erreur, aucune équivoque, aucune confusion sur les faits matériels en eux-mêmes.

Telles doivent être, à mon avis, les règles dont on ne doit jamais se départir, à peine de substituer le roman et la légende à la connaissance réelle de la vérité.

Je me propose de vous entretenir de trois monuments funéraires *que je considère comme chrétiens,* et qui remontent aux premiers siècles, ce sont: 1° une sépulture gallo romaine découverte dans le sol des anciens cloîtres Saint-André; 2° un fragment d'inscription inédite trouvé lors de la démolition du cloître; 3° l'épitaphe de DOMITIA, enfouie pendant environ quinze siècles dans la construction de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux.

§ 1er. — *Sépulture gallo-romaine du cloître Saint-André.*

Lorsqu'il y a quelques années, on fouilla la partie nord des anciens cloîtres, pour établir la façade intérieure de la nouvelle sacristie, on trouva d'abord un terrain qui renfermait des sépultures plus ou moins récentes, puis on arriva à d'anciennes constructions d'un caractère tout particulier et dont je dois vous entretenir.

A une profondeur d'environ 2 mètres, s'offrit une petite voûte plein cintre, construite à petit appareil allongé, avec un rang de briques entre chaque rangée de pierres. Les pieds-droits étaient de construction analogue. Comme cette sorte de caveau très-étroit n'entrait que fort peu dans la fouille, on n'en détruisit que ce qui gênait et aucune recherche ne fut faite au-delà.

Mais à côté, vers le levant, se trouvait une autre substruction: c'était deux petits murs parallèles, d'appareil semblable, distants d'environ 60 centimètres et qui apparaissaient sur une longueur approximative de 2 mètres. Comme ils se prolongeaient dans le sens de la fouille, du couchant au levant, on a pu en suivre le développement.

Le recouvrement, soit voûte, soit pierres plates, avait été antérieurement effondré, très-probablement pour l'établissement des sépultures supérieures; l'extrémité, levant, des petits murs avait même été détruite, mais l'extrémité, couchant, était intacte. On remarquait alors qu'un petit mur transversal, de même construction, barrait exactement cette sorte de corridor, et de plus que ce mur était *recouvert à l'extérieur* d'un enduit orné de peintures murales. Cet enduit, semblable, en tout, à celui qui revêtait la plupart des maisons gallo-romaines découvertes à Bordeaux, s'était parfaitement conservé, surtout dans sa partie inférieure, et l'humidité des terres avait laissé aux couleurs tout leur éclat. On remarquait que l'artiste y avait représenté avec une certaine élégance des arbres touffus où voltigeaient de nombreux petits oiseaux. Il me fut possible d'enlever une partie de cet enduit d'un seul morceau, d'environ 40 centimètres carrés, et je le plaçai à part pour le faire transporter au Musée. Mais, pendant mon absence, soit que les couleurs s'étant ternies à l'air, on ait considéré ce débris comme sans valeur, soit par toute autre cause, je ne l'ai plus retrouvé quelques heures après.

Au premier moment je crus voir dans cette construction les restes d'une habitation gallo-romaine comme nous en rencontrons beaucoup. Cependant ce qui me préoccupait, c'était : 1° le peu de largeur de l'espace laissé entre les deux murs; 2° la clôture absolue à l'une de leurs extrémités ; 3° le défaut d'ouverture dans les parois, et 4° le défaut de décoration intérieure. C'était pour moi un problème à étudier et à résoudre, ce que je me réservai de faire.

Tout récemment me trouvant à Paris avec M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, auteur estimé de l'ouvrage sur les *Inscriptions chrétiennes* de la Gaule, nous causions des découvertes archéologiques qui se font chaque jour à Bordeaux, et je lui parlai, à cette occasion, des ruines dont je viens de vous entretenir.

Ce que vous avez vu, me dit-il, n'appartient pas à une construction civile, mais à un tombeau chrétien des premiers âges. Les arbres et les oiseaux symbolisent le paradis où doit se trouver l'âme du défunt. On trouve des représentations identiques sur beaucoup de tombeaux de ces époques.

Telle est, je crois, Messieurs, la véritable solution du problème qui m'a longtemps préoccupé.

Ainsi s'expliquent le peu de largeur qui séparait les murs latéraux, la clôture de l'extrémité restée intacte, le défaut d'ouvertures dans les parois, et la décoration purement extérieure, circonstance ne concordant pas avec l'hypothèse d'une construction civile. Très-vraisemblablement l'autre édifice en forme de caveau placé à la même profondeur et qui a été seulement aperçu, était une autre sépulture de la même époque.

Ainsi, en pleine époque romaine, on a enterré des chrétiens dans les lieux où s'élève aujourd'hui notre cathédrale ce qui prouve d'une manière incontestable l'antiquité du cimetière Saint-André.

Il est encore à remarquer que ces tombeaux, placés au niveau où nous trouvons partout à Bordeaux des constructions romaines, étaient *apparents*.

Les peintures extérieures qui décoraient l'un d'eux ne peuvent laisser de doute. On ne décore pas l'extérieur des tombeaux que la terre doit recouvrir.

Un peu plus loin et un peu plus bas, en creusant la fosse d'un calorifère, on a rencontré des médailles du haut empire parfaitement conservées et à fleur de coin.

Lorsqu'on a construit la première enceinte de Bordeaux, l'ancien cimetière romain a dû être recouvert de remblais pour former le terre-plein du rempart qui se trouvait au Midi, c'est ce qui a permis la conservation de ces monuments fragiles, cachés à tous les yeux pendant une longue suite de siècles, et encore en très-bon état quand ils ont été enfouis; la détérioration remonte beaucoup moins haut.

§ 2. — *Fragment d'épitaphe gallo-romaine.*

En 1867, quand on déblayait les constructions qui entouraient le cloître Saint-André, les fouilles ont fait découvrir le fragment d'inscription que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux. Quoiqu'il soit bien incomplet, il donne lieu à des observations qui me paraissent intéressantes. Il était encadré d'une monture dont on voit les restes à droite.



Cette inscription est en majuscules romaines rustiques, tracées par une main sûre et habituée à cette sorte de travail. Sans doute il est difficile de déterminer exactement la date d'une inscription par les seules données paléographiques, la fantaisie des artistes et leur plus ou moins d'habileté pouvant donner lieu à des erreurs d'appréciation; cependant je crois pouvoir attribuer celle dont il s'agit à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe.

Mais ce qui me paraît surtout devoir fixer l'attention, ce sont certaines traces qui semblent marquer une époque de transition entre les pratiques païennes est celles du christianisme.

On remarque, en effet, entre les deux lignes d'écriture formant l'extrémité de la plaque, la majuscule M entourée de deux cercles concentriques qui la détachent complètement du reste et prouvent

qu'elle ne fait pas partie du corps de l'épitaphe. Cette lettre placée vers l'extrémité droite de la plaque fait supposer la correspondante ordinaire à l'extrémité gauche, soit un D entouré également de deux cercles, ce qui donne la formule presque générale sur les monuments funéraires D. M. (*Diis manibus*). Peut-être même à la place du D se trouvait-il un B comme je l'ai vu sur une inscription d'Afrique qui paraît être chrétienne. Mais le fait est trop rare pour qu'on puisse facilement le supposer.

Quoi qu'il en soit, la formule D. M., bien qu'elle appartienne primitivement au paganisme, se trouve, un très-grand nombre de fois, même dans les inscriptions des catacombes de Rome, sur des monuments incontestablement chrétiens.

Mais à gauche de la lettre M, se trouve la place d'un autre signe qui devait occuper le centre de la plaque. Cette place est indiquée par la trace de deux cercles concentriques, beaucoup plus grands que ceux dont la lettre M est entourée. Donc les deux signes ne se correspondaient pas.

Quel pouvait être celui renfermé dans les grands cercles?

Notre inscription ne fournit aucun indice certain sur ce point; ce n'est que par induction qu'il est possible de l'indiquer. Toujours est-il qu'il y avait un signe important au milieu de la plaque : il occupait la place d'honneur.

Or, les monuments funéraires de cette époque n'interrompaient ainsi le cours d'une inscription que pour placer un indice religieux, par exemple le *chrisme*. Le D. M. était de même placé en dehors de l'inscription et presque toujours au-dessus, mais les chrétiens ne s'astreignaient pas à suivre rigoureusement cette règle. Nous voyons le chrisme généralement placé au milieu des inscriptions, quelquefois intercalé entre les lettres, ou répété même plusieurs fois, mais il était placé surtout à la place d'honneur au milieu de l'épitaphe; quelquefois il suppléait à tout et se trouvait substitué à toute autre mention.

Nous ne voyons donc que le chrisme dont la place puisse être entourée, au milieu de l'inscription dont il s'agit, des grands cercles concentriques dont nous trouvons la trace.

Sans doute, c'est là une pure hypothèse; mais qu'on nous en présente une plus admissible, et nous ne ferons pas difficulté de l'admettre.

Nous ferons observer qu'un autre fragment d'épitaphe datée du

règne du roi wisigoth *Turismond* a été trouvé au même lieu et déposé au Musée. Elle porte aussi au centre la place d'un *chrisme*, mais on y voit de plus les traces inférieures du P et du X. Les caractères sont d'une facture un peu différente, mais aussi ils ne paraissent pas se rapporter à une époque identique. Nous croyons le fragment actuel beaucoup plus ancien que l'autre, dont la date est d'ailleurs de 451 à 453, tandis qu'il s'agirait ici d'un monument antérieur d'au moins une centaine d'années.

Il a été rendu compte de la découverte à laquelle nous faisons allusion dans la revue bordelaise, le *Progrès*, année 1865, page 593. Il n'est pas hors de propos de figurer ici ce monument. Il peut aider à trouver l'explication de l'autre.



§ 3. — *Epitaphe de DOMITIA*.

Il s'agit du cippe érigé par son mari LEO à la mémoire de DOMITIA, citoyenne de Trèves. Ce monument est conservé dans notre collection de la rue des Facultés. J'ai rendu compte de sa découverte, surtout dans la revue *le Progrès*, année 1868, page 576; mais il reste encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet.

Le monde savant s'en est déjà occupé; voici ce que m'a écrit à cette occasion M. Léon Rénier, à la date du 3 juillet 1869 :

« L'inscription de DOMITIA est certainement une des plus » intéressantes qu'on ait découvertes sur le sol de la Gaule; c'est » pour nous un véritable monument national. C'est, en effet, jus- » qu'ici la seule qui soit datée par le consulat d'un empereur » gaulois. Nous avons plusieurs inscriptions de bornes miliaires » de l'empereur Postume, dans lesquelles ses consulats sont men-

» tionnés, mais parmi ses titres, et non pas comme dates. Celle-ci » au contraire est datée de son premier consulat, correspondant à » l'an 528 de notre ère; c'est ce que j'ai essayé de démontrer dans » la communication que j'ai faite de ce document à l'Académie » etc., etc., etc.»

Sous ce premier rapport l'importance du monument est incontestable, je le crois également important sous certains autres que je vous demanderai la permission d'exposer. Mais à raison même de sa valeur historique et archéologique, je crois devoir fournir quelques détails sur les circonstances de sa découverte et ce qui s'y rapporte.

1. Découverte du monument.

Il avait été employé dans la construction de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, et a été trouvé au milieu de monuments analogues lors de la démolition de la maison de M. Lespéron (ancienne rue des Trois-Canards).

Cet honorable propriétaire ainsi que tous ceux qui se trouvaient dans le même cas, à de très-rares exceptions près, se sont généreusement dessaisis, en faveur du Musée de la ville, des pierres monumentales découvertes chez eux. C'est un hommage que la reconnaissance publique leur doit.

Vous savez tous que la première enceinte murale de Bordeaux formant à très-peu près un parallélogramme régulier dont il reste encore des traces, notamment la façade de l'ancien bâtiment de l'Intendance qui en est le surhaussement, était déterminée au nord, par ce qui constitue aujourd'hui le cours du Chapeau-Rouge et de l'Intendance, ou plus exactement la rue du Pont-de-la-Mousque, la rue Chaumet, ancienne rue du Jardin, et le carrefour de la rue Vieille-Tour; au couchant, par la rue de la Vieille-Tour, la rue des Remparts, la rue et la place de l'Hôtel de Ville et la place Rohan; au midi, par les anciennes rues du Peugue, des Trois-Canards, du Mû (*subter murum*) et Poitevine, remplacées aujourd'hui par le cours d'Alsace-et-Lorraine, et enfin au levant par une ligne qui, de l'ancien Palais de l'Ombrière, aboutissait au fond de l'impasse Douhet derrière la Bourse.

A toutes les époques, lorsqu'on a pratiqué des fouilles dans ces directions, sauf dans la partie sud de la rue des Remparts, où les constructions à petit appareil descendaient jusqu'aux fondations, voici le mode de construction qui s'est révélé :

Jusqu'à une hauteur d'environ 4 mètres au dessus du sol actuel et une profondeur de 2 à 3 mètres au dessous et même plus, le mur était construit sur une épaisseur d'environ 5 mètres, en pierres de grand appareil provenant de la démolition violente de monuments anciens, tels que temples, palais, arcs de triomphe, fontaines, tombeaux, etc., etc. Ces pierres étaient posées à sec, sans liaison ni mortier, et simplement juxtaposées le plus exactement possible.

Au-dessus de cette sorte de soubassement, se trouvait une continuation du mur, construit en blocage lié par d'excellent mortier et parementé à l'extérieur de moellons à petit appareil allongé, régulier, orné d'espace en espace par des rangées de briques.

On peut se faire une idée exacte de cet agencement par le dessin qu'a publié notre honorable collègue M. Léo Drouyn d'une partie de cette muraille, mise à découvert rue des Trois-Canards en 1860. (Voir *Archives historiques*, t. 1, page 425.) Un fragment de cette muraille à petit appareil a même été transporté au Musée de la rue Vital-Carles, où il est conservé et placé sous les yeux du public.

La partie du mur d'enceinte construite à grand appareil a été, lors des démolitions qui ont eu lieu à diverses époques, une mine de monuments épigraphiques et autres, conservés en grande partie au Musée de Bordeaux ou dans diverses collections particulières.

Feu M. Jouannet avait déjà constaté dans des notices soumises à l'Académie de Bordeaux, sur les découvertes faites de son temps et on a pu également le remarquer de nos jours, *que les ouvriers bordelais, en employant à la nouvelle construction d'anciennes pierres monumentales, avaient presque toujours évité de les mutiler inutilement et les avaient placées avec un soin presque religieux*. Ils s'étaient bornés, en effet, à retrancher, lorsque c'était indispensable, les parties les plus saillantes qui auraient nui à la solidité de la construction; ils respectaient les inscriptions et autant que possible les sculptures; ils les garantissaient avec de la terre meuble, s'abstenant d'employer le mortier pour lier les assises. Les sculptures et les inscriptions étaient toujours placées en dessous ou protégées par d'autres pierres. On semblait avoir pris à tâche de conserver ces monuments pour la postérité.

Mais quelle qu'ait été l'espèce de vénération pour les débris de leurs monuments, dont ont fait preuve les constructeurs de l'enceinte murale, il n'en est pas moins certain que ces monuments avaient été détruits par la violence. Les murs étaient élevés, surtout du côté sud, sur les ruines de maisons incendiées, le remblai en arrière de la muraille n'était composé que de débris portant des traces d'édifices détruits par le feu, plusieurs pierres de grand appareil avaient été calcinées; presque toutes portaient la trace de mutilations brutales, des parties de colonnes et des chapiteaux n'avaient pas été terminées au moment de la destruction des édifices, en sorte qu'un désastre dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir avait détruit les principaux monuments de Bordeaux avant qu'on songeât à l'entourer de murailles. Cette ville occupait aux premier, deuxième et même au commencement du troisième siècle un espace beaucoup plus étendu que celui limité ensuite par les murailles gallo-romaines.

Le plus récent des monuments datés, trouvés jusqu'à ce jour dans la construction de cette enceinte est celui de DOMITIA, érigé en 258 comme nous l'avons vu. D'un autre côté, Ausone, le poète bordelais qui vivait au IVe siècle, nous a laissé une description de sa ville natale, où il est impossible de ne pas reconnaître la ville entourée de l'enceinte dont nous retrouvons les restes. C'est donc de la fin du IIIe au milieu du IVe siècle qu'ont été construites les murailles de Bordeaux. C'est pour nous un point intéressant à constater.

Mais revenons au cippe de DOMITIA. Il avait été employé dans la construction de la muraille avec un soin tout exceptionnel.

Lorsqu'on eut enlevé plusieurs rangs de grosses pierres posées comme nous l'avons dit, on trouva vers le milieu de la muraille ce cippe placé sur un autre monument du même genre, mais moins bien conservé; la face principale était tournée vers l'extérieur de la ville, en sorte qu'on pût lire et même transcrire l'inscription, lorsque le monument occupait encore la place où il avait été mis depuis plus de quatorze siècles. L'inscription latérale put de de même être lue et transcrite, car elle était distante d'environ 14 centimètres de la pierre qui s'en approchait le plus; le reste de la construction n'offrait aucune autre particularité. Les assises de grosses pierres se continuaient sans interruption au-dessus, derrière et à côté du monument, et au-dessus de ces assises se trou-

vaient encore les traces du mur à petit appareil qui avait été détruit.

Les faits que je rapporte sont de notoriété à Bordeaux ; ils ont été vus de tout le monde pendant plusieurs jours. Il y a plus, notre honorable collègue M. le marquis de Puifferrat a transcrit les inscriptions avant que la pierre fût dégagée du massif dont elle faisait partie, et notre autre honorable collègue M. Bernède a fait un dessin du monument avant même qu'il fût retiré du chantier, et j'ai l'avantage de pouvoir en offrir une copie due à ses soins.



2. Importance archéologique du monument.

Nous avons déjà vu que les maîtres de la science qualifient de monument *national* le cippe de DOMITIA.

Nous avons vu aussi qu'il sert à déterminer par approximation l'époque où ont été construites les murailles de Bordeaux dont il faisait partie, puisqu'il ne peut être antérieur à 258.

Remarquons encore qu'il porte sur sa face principale une *ascia symbolique* placée en enseigne.

Je ne veux pas pour le moment rouvrir la discussion sur le véri-

table sens de ce symbole à propos duquel on a tant écrit, sans que la question soit définitivement résolue même aujourd'hui. Les uns, et je suis de ce nombre, croient y trouver (sauf diverses distinctions) un signe occulte du christianisme, comme on le reconnaît pour l'*ancre*, les *poissons*, les *colombes*, etc., etc. Les autres y voient un signe certain de paganisme, quelques auteurs enfin, un indice indifférent, occulte, du défunt. La question ne paraît pas complètement résolue, et aucun document décisif n'est encore produit.

Mais sans prendre parti dans cette controverse, on ne peut s'empêcher de remarquer et de constater, que le monument de DOMITIA étant daté, il est certain qu'à Bordeaux, vers l'année 258, l'ascia symbolique figurait avec un certain éclat sur les monuments funéraires, puisqu'elle était placée en *enseigne;* qu'on ne la gravait plus d'une manière pour ainsi dire effacée sur un côté ou sur une des pentes du fronton comme cela avait lieu précédemment. C'est là un fait matériel qui peut avoir son importance, et sur lequel il est juste d'appeler l'attention. On doit remarquer aussi que l'ascia représentée sur notre monument appartient à la classe de celles qui s'éloignent le plus de la véritable forme de *l'instrument professionnel*, et est conséquemment symbolique au plus haut degré, enfin qu'elle se rapproche le plus de la représentation de la croix latine.

Ce sont des faits dont chaque opinion peut tirer parti pour la découverte de la vérité.

3. Le cippe de DOMITIA est-il un monument chrétien?

Pour ceux qui voient dans l'*ascia symbolique* un signe occulte de christianisme, et ceux qui croient y trouver nécessairement un indice de paganisme, la question est bientôt résolue, ou plutôt elle n'existe pas. Mais quand on cherche, avant tout, la vérité sur une question douteuse, il faut bien se rendre compte des autres circonstances qu'offrent d'ailleurs les dispositions du monument.

Dès 1869 je soumis la question à l'honorable et savant M. Edmond Le Blant, et il me répondit catégoriquement le 1er mars: « L'inscription que vous avez bien voulu m'adresser n'est point » chrétienne comme le montrent tout d'abord et sa formule et » l'*ascia* qui y est gravée. »

Quel que soit le respect que je professe pour le savoir et l'autorité de mon honorable collègue à la Société des antiquaires de France, je me permettrai de ne pas être de son avis. Et à sa déci-

sion péremptoire j'opposerai des raisons prises d'ailleurs dans l'ouvrage si remarquable qu'il a publié lui-même sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule.

M. Le Blant pense d'abord que la présence de l'*ascia* sur un monument est un indice de paganisme. C'est une opinion que je ne saurais admettre d'une manière aussi absolue, et je ferai observer qu'on trouve l'*ascia* même sur des tombeaux appartenant aux catacombes de Rome dans des cimetières essentiellement chrétiens. Mais laissons pour le moment la question de l'*ascia* et voyons les formules.

D'abord sur le monument de DOMITIA, ne paraît pas le D. M. Peut-être a-t-il disparu par la destruction du fronton, c'est possible, je dirai même que c'est probable, car l'inscription commence par les mots : ET MEMORIÆ, qui font supposer quelques mots antérieurs.

Mais M. Le Blant ne peut pas prétendre que la formule D. M. soit nécessairement un indice du paganisme, puisqu'il donne lui-même, et avec raison, dans son ouvrage, comme chrétiennes, des inscriptions où elle figure. Voici d'ailleurs comment il s'exprime dans sa préface page XVIII et dans une note qui l'accompagne :

« Nés en plein paganisme, les premiers chrétiens ont fréquemment, je le répète, suivi, pour rédiger leurs épitaphes, le type en usage au temps où ils vivaient, et les formules antiques ne s'effacèrent que par degrés. »

(Et en note) « J'aurais cru trouver dans le D. M. tracé en tête des marbres *chrétiens* une marque d'antiquité, etc., etc. Ainsi une inscription peut être chrétienne quoique portant la formule D. M. »

C'est d'ailleurs l'opinion admise aujourd'hui, sans conteste, par les archéologues les plus distingués.

Ainsi la formule D. M. si elle existait sur le monument ne prouverait pas qu'il soit païen ; reste à examiner les autres circonstances, et ici, j'invoquerai toujours avec raison et avec confiance l'opinion de M. Le Blant parce qu'il la motive sur l'observation de ce que revèlent un nombre considérable de monuments :

« 1° En rompant (dit encore M. Le Blant, préface, page VIII) avec les usages païens qui froissaient leurs sentiments religieux, les fidèles ont continué ceux qui ne paraissaient pas exclure la foi nouvelle. Ainsi tandis qu'obéissant à la parole de Dieu, ils sup-

» primaient, sur les sépultures, les noms patronymiques directs » *un tel fils d'un tel*, ils y maintenaient d'abord le nom des parents » qui avaient fait élever le tombeau, etc. »

Cette première observation s'applique exactement à l'épitaphe de DOMITIA dont l'indication patronymique n'est pas donnée et où il est parlé seulement de *son mari* qui a fait élever le monument.

2° La formule HIC IACET qui se trouve sur la deuxième inscription est encore bien digne de fixer l'attention. Sans s'occuper ici de la date où elle a commencé à être usitée, voyons ce qu'elle signifie par elle-même, et consultons encore M. Le Blant (préface, page VIII):

« HIC IACET, HIC PAVSAT, HIC QVIESCIT, qui se montrent à » Trèves en même temps que la vieille formule, semblent être en » Gaule les plus anciennes combinaisons où figure cet adverbe.

« HIC REQVIESCIT... marque réellement la venue de l'ère nouvelle. »

On doit remarquer encore dans l'épitaphe de DOMITIA le qualificatif EXANIMEM qui ne se trouve dans aucune des nombreuses inscriptions païennes que possède le Musée de Bordeaux.

4° Enfin, de tous les monuments funéraires de l'époque gallo-romaine qui ont été découverts à Bordeaux et appartenant aux trois premiers siècles, celui de DOMITIA est le seul qui donne la date du décès, et voici encore comment à ce sujet s'exprime M. Le Blant (page XXV de sa préface):

« Les païens répugnaient à graver sur les sépultures la date » funeste de la mort; l'esprit chrétien, qui regardait ce jour » comme celui de la délivrance, admettait au contraire, sur les » tombes, la mention repoussée par les Gentils. »

Ces considérations prises en dehors même de la signification prêtée à l'*ascia*, me paraissent suffisantes pour faire considérer le cippe de DOMITIA comme un monument chrétien des premiers siècles; et indépendamment des autres causes d'intérêt qu'il doit inspirer aux amis de l'antiquité, il aurait l'avantage d'être le premier en date des monuments chrétiens de la Gaule, puisqu'il précèderait de plus d'un demi-siècle celui qui remonte seulement à l'an 334 de Jésus-Christ, et est donné comme le plus ancien des monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour.

Bordeaux, 9 avril 1875.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN.

I

A TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

(Suite.)

Vayres. — *Varatedum,* — *Varatedo,* — *Varedo.* — *Sanctus-Johannes-de-Vayras,-de Bayras,-de Vayres, etc.* — *Saint-Jean-de-Vayres;* — en gascon : *Bayres.*

Bien que cette paroisse ait fait, avant 1789, partie d'une juridiction particulière, embrassant deux paroisses entières et des portions assez notables de plusieurs autres, de la moitié, entre autres, de celle d'Izon, elle est cependant classée, dans les actes émanant de l'archevêché de Bordeaux, comme située dans le pays d'Entre-deux-Mers (1).

L'église de Vayres n'offrait qu'un faible intérêt, même avant la dernière des restaurations qu'elle a subies; elle avait été rebâtie vers le XVIe siècle, et se composait alors de deux nefs voûtées terminées, à l'orient, par un chevet droit; elle a été retouchée à la fin du XVIIe siècle, époque pendant laquelle on construisit le clocher contre la façade romane. On ne peut se rendre compte de la disposition architecturale de cette façade qu'en entrant sous le clocher, et en montant dans ses étages supérieurs. Elle se compose de trois zones horizontales séparées par des cordons : 1° un rez-de-chaussée dans lequel s'ouvre la porte; 2° un premier étage orné d'une arcature; 3° un pignon triangulaire. La porte est percée, vers l'ouest, dans un avant corps peu saillant contrebouté,

(1) *Essai historique sur l'Entre-deux-Mers.* — Actes de l'Acad. de Bordeaux, 1872.

aux angles, par quatre contreforts plats, ne dépassant pas le rez-de-chaussée; deux de ces contreforts s'avancent, sur la façade, à l'alignement des murs latéraux de l'église, et deux, à l'alignement de la façade elle-même. La porte s'ouvrait sous un tympan surmonté de trois arcs en plein cintre et en retrait retombant sur des colonnettes bien proportionnées, couronnées de chapiteaux très-mutilés ornés de feuillages d'un beau galbe. Le plus grand de ces arcs est surmonté d'un cordon couvre-joint légèrement ogival couvert de dents de loup et de festons. Une seule colonnette supporte le dernier arc, tandis que les autres en ont chacun deux pour appui.

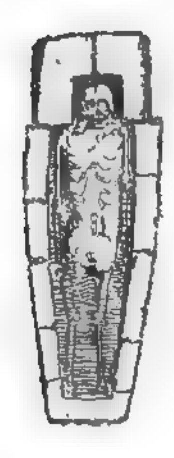
Le premier étage, un peu en retrait sur le rez-de-chaussée, était enrichi d'une arcature composée de cinq arcs en plein cintre sans ornements, et retombant sur deux colonnettes accouplées; leurs chapiteaux, dont la corbeille est formée de têtes humaines et de feuillages, restent seuls, et seulement sous l'arc central dans lequel s'ouvrait une petite fenêtre en plein cintre; un cordon glisse, au fond de l'arcature, au niveau du sommet de ces chapiteaux dont il forme le tailloir. Les deux arcs extrêmes sont cachés sous les murs latéraux du clocher.

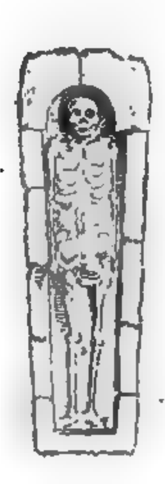
Hauteur de la façade jusqu'au cordon qui sépare le premier étage du pignon, 8m05 ; hauteur du grand arc du portail, 4m45; hauteur jusqu'au sommet des chapiteaux des colonnettes de la porte, 2m35 ; largeur de l'intérieur du clocher, 4m10.

Il existait trois autres églises, ou plutôt trois chapelles, dans la paroisse de Vayres : une au lieu de Bilambits, appelé maintenant La Chapelle; la seconde était dédiée à Notre-Dame, et la troisième servait de sanctuaire au prieuré de Saint-Pardon.

De la première il ne reste plus rien. La seconde, complètement ruinée également, était située en face de la croix qui s'élève devant la porte du château. Elle existait dès le XIe siècle. M. le baron de Bony, propriétaire du château de Vayres, ayant fait défoncer, pendant l'hiver de 1870, le terrain sur lequel elle s'élevait, on a retrouvé les fondements; il a mis, en même temps, à découvert une quantité considérable de tombes en pierre placées soit dans l'enceinte de la chapelle elle-même, soit dans le cimetière qui l'entourait. Ces tombes, enfouies à 30 ou 40 centimètres au-dessous de la surface du sol, n'avaient jamais été violées; elles

renfermaient encore les cadavres entiers; deux ou trois d'entre eux ont été exhumés avec soin, en ma présence, et j'ai pu constater (ce que m'avait assuré auparavant M. de Bony) qu'aucun objet, soit vase, médaille ou arme n'avait été enterré avec eux. Elles n'étaient pas creusées dans un seul bloc, mais bâties avec des pierres posées de champ, épaisses de 15 à 20 centimètres, hautes de 30 environ et longues d'autant; elles n'avaient pas de pierres de fond; le cadavre reposait directement sur la terre; une échancrure





semi-circulaire ou carrée avait été réservée pour loger la tête du mort. Les parois des tombes étaient généralement à sections droites; quelques-unes cependant étaient renflées vers le milieu. Le couvercle se composait de pierres plates en dessous et légèrement arrondies en dessus; un seul était formé d'un monolithe. Je ne crois pas ces tombes, antérieures au XIe siècle, mais elles ne sont pas non plus postérieures au XIIIe (1).

Dans le même champ, on ne peut donner un coup de pioche, dessous et à côté des sarcophages, sans soulever des masses considérables de poteries romaines rouges, noires, grises, jaunes; les unes d'une finesse extraordinaire, les autres grossières; des tuiles à rebord, des plaques de marbre et du charbon; ce qui prouve qu'avant la chapelle de Notre-Dame-de-Vayres existaient, dans le

(1) Voyez Bul. mon., vol. 37, année 1871, p. 357, une description de tombes semblables à celles de Vayres.

même emplacement, des maisons romaines ayant elles-mêmes succédé à des habitations gauloises, puisqu'on y a trouvé aussi une très-belle monnaie de *Contoutos*, chef gaulois. On y a ramassé également une monnaie de *Licinius* et une pièce du moyen-âge, espagnole.

Tout le bourg de Vayres, depuis son extrémité méridionale jusqu'au château situé au nord, est parsemé de substructions romaines; on voit des mosaïques dans plusieurs maisons de ce bourg (1).

Le prieuré de Saint-Pardon (— *Sanctus-Pardulphus*,— en gascon: *lou Priousat*), était situé, à l'entrée du village de Saint-Pardon, sur une légère éminence graveleuse. La chapelle, dont il ne reste que le flanc nord et une partie de la façade occidentale, remonte à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. La porte s'ouvrait à l'ouest sous des arcs en plein cintre ornés de tores; des contreforts plats, renforçaient les flancs de l'édifice éclairé par de petites fenêtres en forme de meurtrières. L'abside était semi-circulaire. Les pierres provenant de la démolition de la chapelle ont été employées à construire une maison située au sud et contre l'ancien monument; plusieurs de ces pierres, provenant des claveaux des fenêtres de l'abside, sont couvertes de moulures représentant des étoiles; un modillon, en forme de tête de loup, est encastré aussi dans la muraille; et un gros chapiteau roman, ayant surmonté une des colonnes à demi-engagées d'un arc doubleau, sert de banc devant la porte de cette maison.

Le prieuré de Saint-Pardon avait été construit sur l'emplacement d'un édifice gallo-romain, ainsi que le prouvent des briques à rebord, des fragments de colonnes et de chapiteaux en marbre, trouvés autour de la chapelle.

M. le baron de Bony ayant fait défricher, en 1866, un bois au lieu de Videau, près de la grande route de Bordeaux à Vayres, et d'une localité appelée Camparian, y a trouvé, sous un amas de pierres et de briques à rebord, une tombe en pierre, longue de 0^{m}60, large de 0^{m}25, remplie d'ossements humains: mais pas un vase, pas une médaille pour indiquer la date de cette singulière sépulture.

Des vases gallo-romains ont aussi été trouvés dans une *gravière*,

---

(1) Voyez *Guienne mil^re^*, t. II, p. 429, une etude sur le château et le bourg de Vayres.

non loin de la gare de Vayres, à l'ouest du chemin de Vayres à Saint-Pardon, près de la métairie de Galliot.

Saint-Sulpice-d'Izon. — En latin : *Sanctus-Sulpicius,—Sanctus-Sulpicius-de-Arverniaco,—Sanctus-Sulpicius-de-Inter-duo-Maria;* — en gascon : *Sent-Soupleri-deu-Bernac;* — en français : *Sainct-Sulpice,— Sainct-Suplice-du-Bernac, - du Vernac, - de Vernac, — Saint-Sulpice-en-Entre-deux-Mers,— Saint-Sulpice-et-Cameyrac.*

En quittant la paroisse de Vayres, nous pourrions suivre, pour nous rendre à Saint-Sulpice-d'Izon, la voie romaine qui conduisait de Bordeaux *(Burdigala)* à Périgueux *(Vesona)* et traversait cette paroisse ; mais elle nous conduirait sans aucun profit archéologique sur la limite méridionale de Saint-Sulpice, où elle prend le nom de La Caussade (1). Nous suivrons donc un autre chemin qui est, très-probablement, une voie secondaire reliant la station de Vayres au chemin de La Vie, autre grande voie traversant les marais de Montferrand, et conduisant de Bordeaux à Saintes (*Mediolanum Sanctonum*) ; ce chemin nous introduit dans la paroisse de Saint-Sulpice, près du moulin de Canterane, situé jadis sur le ruisseau auquel il avait emprunté son nom, et au bord du chemin conduisant du Leu au Puch-d'Uchamp, ce moulin, dépendant jadis de la seigneurie d'Anglades, est actuellement tout à fait ruiné (2).

Si donc avant de traverser le ruisseau, nous suivons, en nous dirigeant vers le sud, les coteaux de sa rive droite, nous trouvons, au lieu dit Les Labories, l'emplacement, l'emplacement seul de l'église de Birac, jadis paroissiale, mais, depuis le XIII[e] siècle au moins, annexée à Saint-Sulpice. Elle avait été bâtie près d'une ruine gallo-romaine qui occupait un monticule, appelé Aux Claus, parsemé de briques à rebord, de pierres et de débris de poteries C'est là que s'élevait très-probablement une butte, d'où est venu le nom de La Motte-Birac, porté par la seigneurie dans laquelle elle se trouvait (3).

Après ce petit détour, revenons sur nos pas au lieu de nous diri-

---

(1) *Essai historique sur l'Entre-deux-Mers ; ut sup.*

(2) Il en existe un plan aux arch. départ. — plans : 3[e] carton, n° 175.

(3) Gui. mil., tom. 1, intr. p. LXXXVIII.

ger toujours vers le sud; traversons le ruisseau près du moulin de Canterane, et suivons le chemin qui se dirige vers l'orient. A 300 mètres environ au-delà du hameau du Leu, sur le bord oriental du chemin qui conduit d'Izon à Caillau, entre le village du Tasta et la métairie de La Borde, nous trouvons un champ et des vignes occupant une surface de 60 mètres de long sur 20 mètres de large, littéralement couverts d'une couche de détritus noir rempli d'une quantité considérable de briques à rebord, de tessons, de vases de toute nature, de moellons, d'ossements, de charbons, et de tout ce que les ruines d'habitations gallo-romaines laissent après elles.

En 1848 le propriétaire du champ où sont situés ces débris, découvrit, sous un monticule, en faisant des transports de terre, les fondations d'une espèce de chambre B, dont les murs, bâtis en



moellons, noyés dans un mortier composé de chaux et de très peu de sable, avaient 0m50 d'épaisseur; la longueur de la chambre, du nord au sud était de 6m40, et de 5 mètres environ de l'est à l'ouest; dans cette direction un des murs dépassait celui qui venait le couper à angle droit, ce qui indiquait que cette chambre ne formait qu'une partie de l'antique habitation. Au point A, à 10m50 au sud, et sur l'alignement du mur oriental, un amas considérable de briques calcinées et de charbon donne à penser que la maison avait été abandonnée à la suite d'un incendie.

Au nord de l'habitation, les fouilles ont mis à jour un tombeau carré C, qui mérite une mention toute particulière. Il mesurait 1m60 de côté et 0m50 de profondeur. Il avait été muré sur les cendres et les objets qu'il renfermait; quinze carreaux ayant chacun 0m40 de côté formaient l'aire de cette chambre sépulcrale. Ils étaient reliés entre eux par un ciment solide, et recouverts,

en outre, d'un lit de mortier très-fin mélangé de petits fragments de briques. A la place que devait occuper le seizième carreau (le deuxième du rang du sud à partir de l'ouest), on trouvait un vase, en pâte rouge et grossière ayant à peu près la forme d'une terrine. Le bord était au niveau du carrelage, mais ce bord était régulièrement brisé dans le sens horizontal, ce qui paraît prouver que ce n'était que la partie inférieure d'un vase entier. A partir de cette brisure les parois du vase étaient en ligne droite et formaient un angle obtus avec le fond parfaitement horizontal. Il adhérait tellement au mortier qui l'enveloppait qu'il a été impossible de l'en détacher sans le briser. L'ouverture de ce récipient avait 0^{m}27 de diamètre; le fond, 0^{m}07; sa profondeur était de 0^{m}17. Les parois et le plafond du tombeau, bâtis en moellons et fragments de briques, étaient tapissés par un placage en mortier de même nature que celui qui recouvrait les carreaux. On a trouvé dans ce tombeau un fragment de verre et un andouiller de cerf; et, dans le vase, des ossements humains, un fragment d'un crâne d'enfant et une monnaie romaine du Haut-Empire.

On a trouvé aussi, près de ce curieux sarcophage, des ossements humains étendus sur des briques et recouverts de moellons, plusieurs monnaies romaines, entre autres un Dioclétien.

Si les fouilles avaient été surveillées ou faites avec soin, on aurait pu très-probablement recueillir quelques vases entiers; les brisures de presque tous les tessons que j'ai ramassés étaient fraîches; c'était d'abord : un grand fragment d'un *dolium* qui devait avoir eu 40 à 50 centimètres de diamètre sur une hauteur bien plus considérable; les goulots à bord recourbé de deux autres vases plus petits; le fond d'un vase à ventre enflé et à base annelée; l'orifice, large de 9 centimètres, d'un vase en terre rougeâtre comme celle des précédents; plusieurs tessons en terre rouge et brune; un fragment d'un grand vase en terre brune orné de zones bleuâtres plus polies que le reste de la pâte; un tesson d'un petit vase fait ou retouché à la main, on y voyait la trace du pouce et de l'index garnis de terre, du potier qui l'avait fabriqué; un fragment d'un vase calciné, en terre noire, et orné de deux rangs de stries faites au tour, reliées par d'autres stries inclinées de droite à gauche; le fond d'un vase en pâte gris clair, couvert d'un vernis noir poli; un fragment d'une assiette de même pâte que le précédent; enfin un morceau de belle poterie rouge striée extérieurement au moyen

d'une roulette. J'y ai trouvé aussi des tessons de vases en verre.

Au milieu de tous ces débris, j'ai recueilli une défense de sanglier et plusieurs clous de diverses dimensions.

Il existe encore des substructions romaines au village de Sablot, situé sur la rive droite de La Laurence, gros ruisseau qui sépare la paroisse de Saint-Sulpice de celle de Saint-Loubès.

Il y a peu d'années on pouvait voir, non loin du Leu, dans la lande de Saint-Sulpice, sur le bord du chemin qui sépare cette paroisse de Cameyrac, au lieu dit Le Tusquet, une motte appelée La Tusque. Elle a été arasée, et, comme je ne l'ai pas vue, je ne peux fournir aucun renseignement sur la forme qu'elle affectait ni sur ses dimensions.

Je dois laisser de côté le château de La Motte-Saint-Sulpice que j'ai étudié dans un précédent travail (1).

La maison de Cantin ou Quentin, située sur un des points culminants de la paroisse, à l'ouest de l'église, est une grande construction du XVIIIe siècle. Elle est qualifiée maison noble dans quelques anciens titres.

Une localité, placée entre cette maison et le bourg, porte le nom de La Pierre-Plantée. Cette dénomination lui vient vraisemblablement de l'existence d'un menhir actuellement disparu; au surplus, les monuments préhistoriques n'abondent pas à Saint-Sulpice; on y a trouvé cependant un beau silex taillé par éclats, ayant la forme d'une flèche, mais presque aussi large que la paume de la main, et un fragment de hache polie. J'ai ramassé moi-même des couteaux en silex dans la lande de cette paroisse.

L'église est le monument le plus important de Saint-Sulpice: elle occupait à peu près le centre de la paroisse, lorsqu'on ne lui avait pas annexé Birac, il y a déjà bien des siècles, et Cameyrac, il n'y a pas 50 ans. Entre les années 1060 et 1088, Goscelin, archevêque de Bordeaux, céda à Odon, abbé de Saint-Jean-d'Angély, ses droits sur une partie de la paroisse de Saint-Sulpice-du-Bernac. Il céda aussi un tiers de la même paroisse à Arnaud, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux (2). Nous croyons que c'est à cette époque, ou du moins quelques années après, que fut construite l'église dont il

---

(1) Gui. mil. introd., p. LXXXV.

(2) Gal. christ., t. II, p. 276, int. inst.

reste encore quelques portions perdues dans des constructions plus modernes.

Il y trente ans, elle se composait d'une nef suivie à l'orient d'un chœur rectangulaire et d'une abside semi-circulaire ; cette nef était accompagnée, au nord, par un bas-côté dans lequel on pénétrait, depuis la nef, par deux grandes arcades ogivales romanes retombant, à droite et à gauche, sur une colonne à demi-engagée. La corbeille du chapiteau de cette colonne était ornée d'un rang de feuilles d'eau. La colonne centrale, recevant la retombée des deux arcs, grosse et courte, était surmontée d'un chapiteau formé d'un rang de feuilles spatulées. Le chœur et le chevet de ce bas-côté ont des voûtes prismatiques qui indiquent une restauration de la fin du XV[e] siècle. Vers le même temps on construisit contre le flanc nord de ce collatéral une chapelle dédiée à saint Roch.

Le soubassement du clocher, qui s'élève à l'entrée occidentale de la grande nef, est voûté en berceau ogival. Les deux arcs des extrémités de ce berceau retombent sur des colonnes à demi-engagées surmontées de chapiteaux sans ornements. Tout le côté sud et le



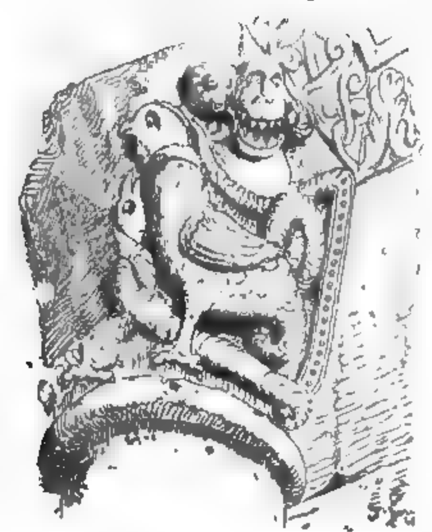
sommet du clocher ont été bâtis il y a 60 ans environ. La nef contreboutée par des contreforts rebâtis au XVI[e] siècle était recouverte par un lambris dont les jambettes s'appuyaient, au nord, sur trois corbeaux ; celui du milieu représentait une tête barbue, les deux autres étaient ornés de larges feuilles d'eau. La voûte du

chœur a été refaite à la fin du XVe siècle. Elle est à nervures prismatiques comme celles du bas-côté et de la chapelle Saint-Roch. Lorsqu'on a reconstruit cette voûte, on a conservé l'arc triomphal et l'arc doubleau qui sépare le chœur du sanctuaire; ces arcs sont ogivaux et retombent sur des colonnes à demi-engagées, dont les chapiteaux offrent un grand intérêt iconographique. Ceux des colonnes de l'arc triomphal représentent, au sud, un oiseau à tête humaine *(voir plus haut le dessin)* tenant dans ses serres puissantes un homme mort étendu sur le dos. Le reste de la corbeille est couvert de touffes d'herbes fort grossièrement sculptées. Au nord, un



lion dévore les jambes d'un homme renversé la tête en bas; la queue du lion divisée en deux tiges est ornée à chaque extrémité d'une fleur ressemblant à celle de la marguerite ou du tournesol; un oiseau perché sur sa tête lui becquette les oreilles. A côté de ce groupe se tient debout un personnage couvert d'une tunique qui lui descend au-dessous des genoux; le cou, les bras et les jambes de ce personnage sont enchaînés par des liens, sortes de branchages terminés par des palmettes. Entre ses pieds est une tête humaine coupée et renversée.

Les colonnes de l'arc doubleau placé entre le chœur et le sanctuaire ont pour chapiteaux, du côté de l'évangile, une tête monstrueuse tenant dans sa gueule, armée de dents aiguës, des fleurs semblables à celles qui terminent la queue du lion du chapiteau précédent. Au-dessous de cette tête un animal hybride dont la tête, le corps et les serres sont d'un oiseau et la queue d'un serpent ; deux serpents enlacés complètent ce groupe, où je vois le lion, l'aspic et le basilic. Ce sujet se reproduisait deux fois sur le même chapiteau, dont la moitié avait été enlevée pour faire place à une boiserie. J'ai rencontré, d'ailleurs, dans d'autres églises, des chapiteaux presque semblables à celui-ci, et qui avaient deux groupes



uniformes placés en face l'unde l'autre. La corbeille du chapiteau du sud est ornée de branchages entrelacés, mélangés de pommes de pin (1). Je ne cherche pas à expliquer les sujets fort probablement symboliques de ces curieux chapiteaux ; j'aurais trop peur de

(1) M. l'abbé Giresse, curé de Saint-Sulpice-d'Izon, ayant fait débadigeonner ces chapiteaux, m'en a envoyé la description le jour même où je devais faire la lecture de mon travail en présence des membres de la Société Archéologique. Mes gravures étaient faites, et comme j'avais dessiné ces chapiteaux alors qu'ils étaient empâtés sous une épaisse couche de badigeon, quelques détails m'avaient échappé ; je me fais un devoir de les consigner ici et de remercier M. le Curé de son aimable et spontanée communication. D'après M. Giresse, l'homme dont le lion dévore les jambes tient dans la main droite une sorte de fléau et se cram-

ne pas me trouver d'accord avec des auteurs justement célèbres de traités de symbolique chrétienne; mon rôle est de décrire et de dessiner, le mieux qu'il me sera possible, les monuments que je rencontre, laissant à d'autres le soin de tirer des conséquences générales de mes recherches et de découvrir le sens caché que renferme l'iconographie des églises.

Le sanctuaire, voûté en cul-de-four, était orné d'une arcature en plein cintre sans moulures.

Au XVIIe siècle on a bâti contre l'extérieur de l'abside de gros contreforts qui en cachent une partie; cette abside était unie et sans arcatures entre les contreforts. Elle était primitivement éclairée par de petites fenêtres hautes de 43 centimètres, sans moulures, très-évasées à l'intérieur, et dont le cintre extérieur était ouvert dans une seule pierre et la base de la baie dans une autre pierre.

La corniche de l'abside s'appuie sur des corbeaux assez curieux. On y voit des entrelacs, des tonneaux, des obcénités, des têtes de

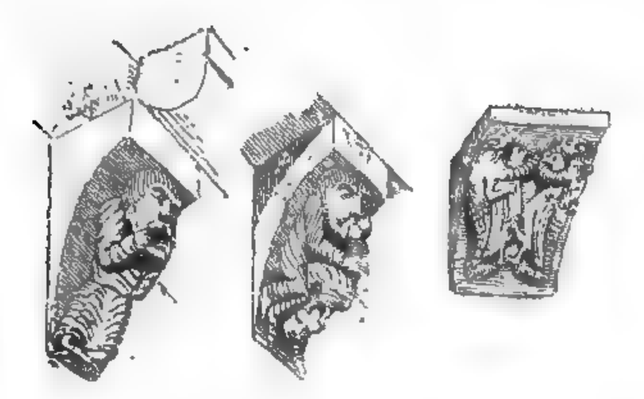


lion et de bœuf; un homme à tête d'animal, un autre subit un

---

ponne avec la gauche à la jambe du lion. Voici comment il décrit le 3e chapiteau : « ... Au coin ressort une tête d'homme avec des oreilles d'animal, des » sortes de cornes en volute sur le front; une marguerite, pareille à celle du lion, » de chaque côté des oreilles. Cette tête est placée au-dessus de deux épaules » d'où partent des bras complets; d'une main l'individu tient un glaive large et » orné de perles, qu'il plonge dans la queue d'un aspic, de l'autre main il étrangle un basilic, sorte de coq à queue de dragon. » Le badigeon m'avait empêché de voir les deux bras du monstre et le glaive dont il est armé. Je les avais pris pour les extrémités des queues des aspics.

supplice ressemblant à celui de la cangue; celui-ci est assis à la mode turque et s'ouvre la bouche avec les deux mains; un groupe



d'oiseaux entrelacés avec des dragons; et enfin un autre groupe fort curieux que j'ai aussi rencontré à Puch, près de Sauveterre-de-Guienne; il est formé de deux personnages vêtus, l'un a le ventre en l'air; il est contourné de manière à ce que les pieds s'appuient sur sa tête; l'autre est accroupi sur le premier, il joue d'un instrument qui ressemble à un cornet à bouquin. Je vois ici un musicien et un acrobate.

La façade, bâtie au XIIIe siècle, se compose d'un soubassement et d'un premier étage; celui-ci était orné d'une arcature formée de trois arcs ogivaux subtrilobés; lorsqu'on a reconstruit le côté sud du clocher on a détruit un de ces arcs. La porte s'ouvre sous quatre archivoltes ogivales la plus grande est ornée d'étoiles à huit rayons, les autres sont formées de tores se terminant en colonnettes surmontées de têtes humaines en guise de chapiteaux.

La cuve du bénitier remontait, je crois, à l'époque romane; quant au pied sur lequel on l'avait posée, c'était très-probablement un fragment du fût d'une croix du XVIe siècle. Il gît maintenant dans un coin du cimetière.

On voit dans l'église plusieurs tableaux; les plus remarquables sont : une copie du mariage de sainte Catherine, du Corrège, et un saint Roch, peint par Quinsac Monvoisin, mort il y a peu d'années, et dont la famille est originaire de la paroisse de Caillau.

Les notes suivantes, extraites du registre le plus ancien de l'État civil de la paroisse de Saint-Sulpice, nous signalent quelques autres œuvres d'art possédées par l'église :

« Il sera pour memoire que le tableau de Nostre-Dame du Saint-
» Rosaire a este faict, sur la fin de l'année mil six cens trante, par
» un peintre qui demeure à Creon, pour le pris de quarante huict
» livres tournoises à luy payées, savoir est : trante livres que Lamy
» avoit, par son testament, baillé à la fabrique de la presente esglise;
» ledit Fontanneau estant pour lors fabriqueur, et moy soubsigné
» en estant curé. — CANTIN »

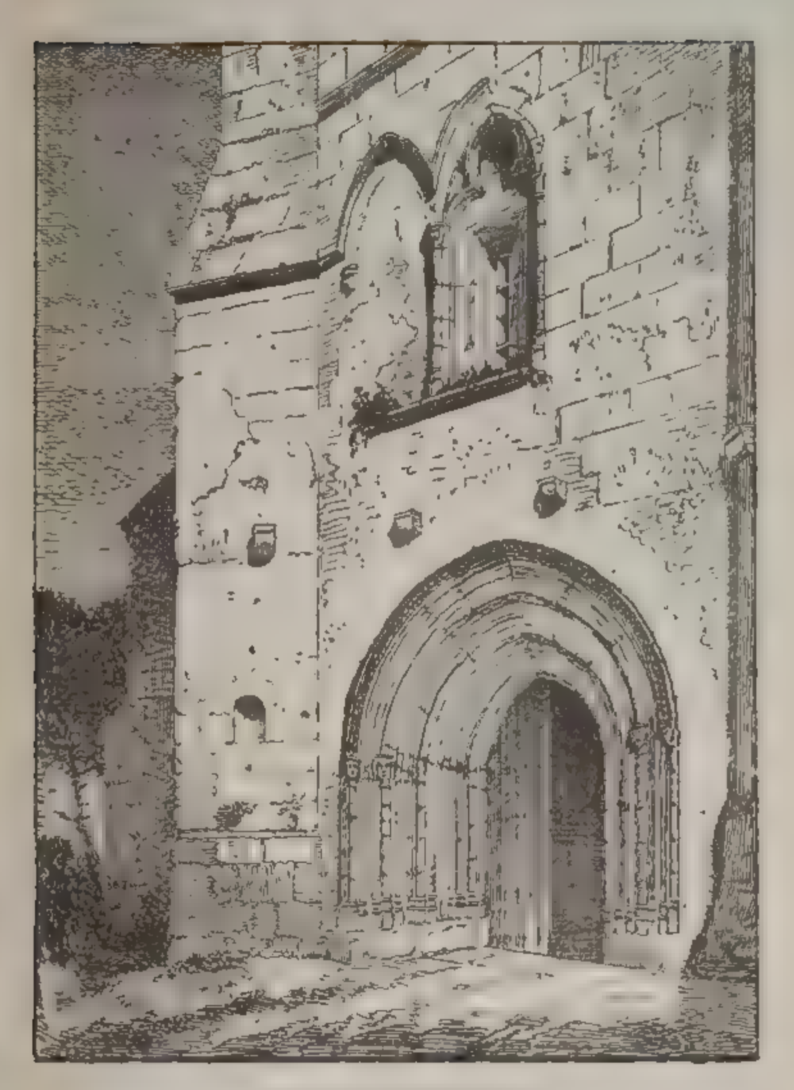
« Le dernier jour de mars mil six cens trente cinq a este benite
» la petite cloche qui est au petit clocher par moy soubsigné,
» ayant cousté cinquante livres payées, du revenu de la fabrique
» de la presente esglise, par les mains de Mᵉ Pierre Fontanneau qui
» estoit fabriqueur; et a esté benite ladite cloche au nom de
» Saint-Pierre; en estant perrin ——. — CANTIN, curé. »

Le rétable du grand autel placé entre le chœur et le sanctuaire, et qui a été enlevé lors du dernier agrandissement de l'église datait de 1637 :

« Il sera aussi pour memoire que le retable du grand autel, sca-
» voir : le grand tableau dans lequel est le Crucifix, Nostre-Dame et
» Saint-Sulpice ; le tableau de Saint-Michel, le tableau de Saint-An-
» thoine, le tableau de Dieu le pere, les tableaux des deux anges et les
» tables de derriere, a este faict par Bruno, maistre peintre, demeu-
» rant à *Libourne*, pour le prix et somme de deux cens dix livres,
» laquelle somme de deux cens dix livres a este payée audict
» Bruno par les mains de Arnauld Marc, fabriqueur, et est-ce de
» l'argent de l'esglise, le vinctiesme decembre mil six cens trente
» sept, et moy soubsigne estant curé. — CANTIN. »

» Il sera aussi pour memoire que le pluvial blanc a esté acheptė
» des deniers de l'esglise pour le prix de dix-neuf livres, six sols, Jean
» Riviere estant fabriqueur, et moy soubsigné en estant curé, le
» premier avril 1640. — CANTIN, curé. »

« Il sera aussy pour memoire que la grand croix d'argent pesant
» (sept?) marcs et deux onses d'argent a vinctcinq livres, quatre
» (sols?) le marc; qui monte cent quatre vinct deux livres qua-
» tre sols; et a este payée de l'argent de la fabrique de l'esglise——
» la façon d'ycelle; a este baille à maistre Louys Deous; ——
» trente-six livres; —— plus, pour le baston d'ycelle, sept sols;
» plus, pour le ciment qui est —— la ——— d'ycelle, six sols;
» plus pour le vin des garçons dudit maistre, dix sols; plus pour
» le bois qui est dedans la croix, 14 sols et demy. Toutes lesquelles



Façade de Saint-Sulpice-d'Izon

» sommes reviennent à la somme de deux cens vinct deux livres
» un sol et demy. Laquelle somme a este payée audict maistre, de
» l'argent de ladite fabrique, par Thomas Marc, fabriqueur; et
» moy soubsigné en estant curé. Fait le vinct quatriesme juin
» 1641. — Faure de Cantin, curé susdict. »

Il y a quelques années on a nivelé le cimetière de Saint-Sulpice et, en traçant une allée pour rendre plus commode l'accès de la porte de l'église. on à mis à découvert des tombes faites avec des briques à rebord, disposées de telle façon qu'une brique posée à plat formait le sol de la tombe dont les parois étaient faites au moyen de deux autres briques inclinées s'appuyant, par un côté, sur la brique du fond et se rejoignant par l'autre; ces deux dernières étaient recouvertes par une tuile faîtière. Les extrémités étaient fermées par deux briques à rebord, de sorte que 14 ou 17 de ces briques et 4 ou 5 tuiles composaient chaque tombe. Ces travaux ont été faits, sans aucune précaution, par des ouvriers non dirigés ; de sorte qu'aucun objet n'a été recueilli. Ces sépultures étaient mérovingiennes.

Une croix très-remarquable s'élève dans ce même cimetière, je me contente de la signaler parce qu'elle a été plusieurs fois décrite et gravée (1). Il existe à 500 mètres environ au sud-ouest de l'église une croix de carrefour qui également a été décrite (2). *(Voir le dessin, page 41*.

Cameyrac.—*Sanctus-Sciricius-de-Catmayraco,— Sanctus-Ciricus-de-Camayraco, — Sanctus-Ciricius-de-Camayrac, — Camayrac, — Campmayrac,— Sainct-Ciers-de-Cameirac,—St-Cyr-de-Cameyrac.*

Dans la paroisse de Cameyrac, sur les confins de celle de Saint-Sulpice, près du ruisseau de La Laurence, existe une localité nommée Châtillon, où l'on trouve des substructions romaines.

Non loin de là s'élève le château de Badines, appartenant jadis à la famille de Rubran et possédé maintenant par M. Faure, an-

(1) Types les plus remarq. de l'arch. au moyen-âge dans le département de la Gironde, où la description de cette croix laisse à désirer. — Actes de l'Acad. de Bordeaux, Croix de procession de cimetière et de carrefour.

(2) Acte de l'Acad. (Id.).

cien maire de Saint-Sulpice. De cette maison noble, il ne reste d'intéressant qu'une échauguette placée sur un des angles du château; les moulures dont elle est ornée, les consoles qui la soutiennent et ses meurtrières pour armes à feu, prouvent qu'elle a été construite dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Un petit ruisseau, qui se jette dans La Laurence, sépare le château de Badines de celui de Beauval, grande construction du XVIIIe siècle, appelée anciennement Vergoing, du nom du seigneur qui la possédait. Plus tard, elle appartint à la famille de Loyac, qui a fourni des conseillers au parlement de Bordeaux.

Au sud-est de l'église de Cameyrac, à l'embranchement de l'ancienne route de Bordeaux à Libourne route qui n'est autre que la voie romaine de Bordeaux à Périgueux), et d'un vieux chemin appelé le chemin de la Reine, existe un ancien cimetière dont les tombes, faites avec des briques à rebords, sont semblables à celles que l'on a trouvées dans le cimetière de Saint-Sulpice. Voici comment les décrit feu M. Durand (1) : « La construction de ces tom-
» beaux est d'une grande simplicité; à trois pieds environ de
» profondeur on nivelait le sol et on établissait à plat cinq ou six
» tuiles à rebords sur lesquelles on déposait le corps de la per-
» sonne qui avait cessé de vivre; on le recouvrait de deux autres
» rangs de tuiles, posées obliquement, et formant, à leur partie
» supérieure, un angle recouvert par un rang de tuiles creuses,
» superposées les unes sur les autres dans une partie de leur lon-
» gueur; on achevait ensuite de combler la fosse avec la terre
» qu'on en avait retirée... Les tuiles sont romaines et d'une épo-
» que de décadence. »

Lorsque M. Durand a vu ces tombes, comme lorsque je les ai vues moi-même en 1847, et de nouveau l'année dernière, elles renfermaient quelques débris du squelette; mais aucun des objets que l'on rencontre ordinairement dans les anciens tombeaux.

Le plan de l'église de Cameyrac formait primitivement un rectangle terminé, à l'orient, par un chevet droit; la porte s'ouvrait, à l'occident, dans le soubassement du clocher : ce plan, par suite de l'adjonction de deux chapelles bâties au XVIIe siècle, a pris la forme d'une croix latine. Plus tard, on a ajouté une sacristie con-

---

(1) Actes de l'Acad. de Bord., année 1836, p. 56.



Croix à Saint-Sulpice d'Izon

tre le chevet, et un porche devant la porte. Cette porte s'ouvre sous quatre arcs plein-cintre en retraite, ornés de tores, de gorges et de baguettes. La seconde des voussures les plus éloignées de la porte est couverte de palmettes; elle repose, ainsi que chacun des deux arcs les plus étroits, sur une colonne monolithe dont les chapiteaux cylindriques ou coniques sont comme cerclés de moulures en forme de tores. Les bases ressemblent beaucoup aux chapiteaux. Le grand arc retombe sur un pied droit chanfreiné, dont le chanfrein est surmonté d'une petite console ayant le caractère, sinon la forme, des chapiteaux voisins. Contre le pied droit du nord s'appuie une table de pierre destinée, sans doute, à déposer les offrandes faites au curé ou à la fabrique.

Le clocher bâti sur plan barlong et renforcé par quatre contreforts plats, servait de forteresse; on y montait par un escalier à vis placé dans le massif du sud et dont la porte, s'ouvrant dans l'intérieur de l'église, est surmontée d'un moucharaby. La chambre longue et étroite dans laquelle on accédait par cet escalier est percée de cinq meurtrières cruciformes.

Au premier aspect le portail de l'église de Cameyrac paraît roman; mais le dessin, quoique très-barbare, des chapiteaux et celui des palmettes qui ornent le second arc nous autorise à placer sa construction dans le commencement du XIVe siècle; le clocher, la nef et le chevet paraissent aussi de cette époque.

Saint-Loubès. — *Sanctus-Lupus,* — *Sanctus-Lobes,* — *Sanctus-Lubesius,* — *Sanctus-Petrus-de-Sancto-Lupo,* — *Sent-Loubes,* — *Sainct-Pierre-de-Loubez,* — *Sainct-Loubez.*

J'avais l'intention de laisser de côté la paroisse de Saint-Loubès; je croyais qu'après la monographie si consciencieuse du regrettable M. de Comet (1), je ne trouverais plus rien à glaner dans cette paroisse, mais M. de Comet, qui reproduit une partie des notes que je lui ai adressées sur le prieuré de Saint-Loubès, ne donne pas de gravures représentant ce petit monument, dont la cons-

(1) Monographie de la commune de Saint-Loubès, par M. A. de Comet, avec gravures à l'eau forte par MM. Trapaud de Colombe et Léo Drouyn. — Bordeaux, G. Gounouilhou, 1869.

truction date du milieu du XIIIe siècle; il fut construit, en effet, vers 1245, par Bertrand de Saint-Loubès, abbé de La Sauve. Il ne reste rien des bâtiments appuyés jadis contre le flanc nord de l'édifice, si ce n'est quelques corbeaux en pierre, ni des cloîtres situés entre le prieuré et l'église paroissiale. Le plan de la chapelle est



un parallélogramme qui, intérieurement, a 20m 40 de longueur sur 5m 50 de largeur; il est divisé en trois travées : la voûte de celle de l'est, sous laquelle se trouvait l'autel, existe seule; les autres ont été renversées ou, peut-être, sont restées en projet, mais les contreforts assez saillants, placés en face des piliers intérieurs, prouvent qu'on avait, du moins, l'intention de construire ces voûtes. Leurs arcs ogives très-saillants sont formés de trois tores, séparés par des gorges profondes, et les arcs formerets retombent sur des faisceaux de colonnes dont les chapiteaux sont ornées d'un seul rang de crochets simples ou fleuronnés, et de feuilles de chêne et de vigne remarquablement sculptées. Chaque travée reçoit la lumière, du côté du midi, par une petite fenêtre ogivale subtrilobée; une fenêtre semblable s'ouvrait à l'ouest; enfin, une cinquième fenêtre de même forme mais beaucoup plus



grande, et recouverte d'une archivolte retombant sur une console, éclairait la chapelle, du côté de l'orient, au-dessus de l'autel. Ces fenêtres sont actuellement murées.

Trois portes, murées aussi maintenant, donnaient accès dans la chapelle; une d'elles, et c'est la principale, ogivale en dehors et en cintre surbaissé en dedans, était placée au sud de la première travée occidentale; au nord, en face de la porte principale, en existait une seconde, de forme plein-cintre; la troisième, ogivale en dehors, cintrée en dedans, était placée au nord de la travée orientale. Enfin, une petite porte, à linteau droit sur consoles, donne accès dans un escalier à vis dont la cage fait une forte saillie extérieure contre l'angle nord-est de la chapelle. Dans le mur méridional de cette même travée existe une piscine à deux égouts

circulaires placée dans une niche ogivale; deux consoles qui s'avancent contre les parois de la niche servaient d'appui à une tablette. Enfin, dans le mur du nord, en face de la piscine, est creusée une armoire ogivale munie aussi de consoles pour appuyer des tablettes.

Sur la clef de la voûte est sculptée une main bénissant à la manière latine, sortant des nuages et entourée d'un nimbe crucifère, attribut constant de la Divinité. J'ai signalé une main bénissant, sculptée sur la clef de l'archivolte de la porte d'Izon, antérieure de 150 ans environ à la chapelle de Saint-Loubès. La main d'Izon n'était pas nimbée, mais elle était entourée d'une auréole elliptique où aboutissaient des rayons lumineux émergeant de la main.

La voûte était entièrement peinte, et le peu qu'on voit de ces peintures fait vivement regretter ce qui est effacé, car elles étaient contemporaines de l'édifice. Les artistes du XIIIe siècle seuls ont su donner aux personnages qu'ils dessinaient la vigueur et la tournure qu'on remarque ici; quelques figures, grandes comme nature, sont admirablement drapées; certains sujets sont composés de personnages plus petits, mais tous tellement dégradés qu'il m'a été impossible de découvrir ce qu'ils représentent; s'il restait quelques doutes sur l'âge de cette œuvre d'art, les fragments d'inscription mêlés aux figures suffiraient pour les faire disparaître, voici le plus complet de ces fragments. D G C F

Les murs latéraux ont aussi été ornés de peintures, qui sont encore plus dégradées que celles de la voûte, elles représentaient aussi des sujets religieux; plus tard on les a couvertes d'un badigeon sur lequel on a figuré des assises par un trait brun-rouge.

L'extérieur de ce monument n'offre qu'un médiocre intérêt. Voici une élévation pittoresque du chevet; la grande porte que l'on remarque au-dessous de la fenêtre est moderne. L'ouverture quadrilatère qui s'ouvre dans le pignon éclairait le dessus des voûtes recevant également de l'air et de la lumière par des jours semblables percés dans le sommet des murs latéraux. Le pignon obtus était surmonté d'une croix en pierre. La charpente a probablement été toujours couverte de tuiles creuses. L'appareil du chevet, celui des contreforts et des ouvertures est en pierres de taille, le reste est bâti en petits moellons carrés, semblables à ceux

qu'employaient les Romains. « En examinant l'extérieur des murs » dit M. de Comet, on reconnaît qu'ils ont été construits avec de » vieux matériaux. On y remarque surtout le moellon de forme



» cubique qu'employaient les Romains. Les matériaux, de même » espèce, sont en grande quantité dans les murailles des bâti- » ments situés au nord de la chapelle. »

Des descriptions, des dessins et des plans de l'église et des autres monuments de la paroisse de Saint-Loubès ont été publiés à plusieurs reprises (1) ; il me paraît inutile d'y revenir ici.

---

(1) Monog. de la commune de Saint-Loubès, par M. de Comet. Loc. cit. Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen-âge dans le département de la Gironde, dessinés et gravés à l'eau forte par Léo Drouyn. Bordeaux, 1846.

LA SCULPTURE DÉCORATIVE A BORDEAUX

AU XVIII[e] SIÈCLE

PANNEAU STYLE LOUIS XVI[1]

Par M. Ch. BRAQUEHAYE.

PLANCHE IV

Les monuments et les hôtels particuliers de Bordeaux renferment une quantité considérable de travaux d'art industriel, qui prouvent que pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, des ouvriers vraiment artistes faisaient preuve, dans tous les métiers, de solides études de dessin et de sculpture.

Gabriel, sous l'administration de Tourny, vint relever le goût des beaux-arts; mais ce fut surtout lorsque Louis bâtit notre magnifique théâtre, que l'on vit de simples artisans exécuter des œuvres remarquables qui peuvent rivaliser avec ce que l'industrie produisit de plus beau à cette époque.

La décoration des appartements fut portée à un degré de perfection qui prouve l'influence que cet illustre architecte exerça jusque sur les arts secondaires; la sculpture en bois, notamment, fut traitée d'une façon vraiment supérieure, qui place au premier rang les sculpteurs *ornemanistes* de Bordeaux.

En effet, non-seulement l'exécution matérielle est le plus souvent irréprochable, non-seulement l'habileté de la main se joue des difficultés les plus grandes, mais on sent que l'art de l'arrangement, la composition, la science des figures et de la perspective, on sent que toutes ces connaissances, qui sont le résultat d'études spéciales, étaient possédées par ces modestes artisans dont on n'a même pas conservé les noms (2).

---

(1) Ce panneau appartient à M. Hue, membre de la Société Archéologique.

(2) M. Bernadau cite cependant : Cabirol, comme décorateur de l'ancien palais archiépiscopal, et Brunet, comme auteur de la chaire de Saint-Pierre de Bordeaux. Il ne dit rien de leurs autres travaux.

us ne décrirons pas aujourd'hui un de ces magnifiques sa-
ns qui donnent la mesure de ce que peuvent l'art et le métier réunis; nous ne rechercherons pas quels maîtres formèrent de tels élèves; nous nous réservons de revenir sur cette intéressante étude; mais le spécimen de sculpture que nous présentons nous a paru digne d'être signalé; il témoigne à lui seul du mérite de *l'école Bordelaise*, sous le règne de Louis XVI. Nous insistons en disant : *école Bordelaise*, car nous croyons que les œuvres décoratives, exécutées dans notre province, accusent un *faire* et un *goût* particuliers, ou tout au moins, une richesse de composition et un fini de détails qui n'ont été dépassés nulle part.

Les dimensions du panneau en bois sculpté reproduit, planche IV, sont de 0m78 de longueur sur 0m37 de largeur; la plus forte saillie ne dépasse pas 0m 03.

Ce bas-relief représente les attributs des beaux arts. Dans la partie supérieure, une corde fixée à un clou, qu'entoure un élégant ruban, soutient, dans un désordre sagement combiné, les chevalets, les palettes, les couleurs et les pinceaux, rappelant la peinture; au centre de la composition se groupent les chapiteaux, les bases, les niveaux, les équerres et les compas caractérisant l'architecture; tandis que les gouges, les ciseaux et les massettes du sculpteur, suspendues au milieu d'élégants feuillages de laurier, forment la partie inférieure du tableau.

La meilleure description ne vaut pas un mauvais dessin, dit-on avec raison, aussi nous insistons d'autant moins, que nous avons la bonne fortune de mettre sous les yeux du lecteur une excellente épreuve *héliographique*.

Nous ferons remarquer que ce travail de sculpture en bois, d'une délicatesse extrême, est cependant traité avec une grande ampleur dans l'exécution. On voit que de larges outils, conduits par une main sûre, ont rendu sans tâtonnements les infimes détails de la composition; on comprend que l'artiste recherchait comme à plaisir les difficultés matérielles, soit dans la perspective, soit dans l'exactitude de la représentation des instruments spéciaux.

Aussi nous n'hésitons pas à considérer ce travail comme un type; *chef-d'œuvre* d'une corporation, ou *chef-d'œuvre d'un maître* affirmant son talent par un exemple destiné à décorer son atelier. Ce trophée, en effet, exécuté en bois de tilleul, ne put servir, ni à un meuble, ni à une décoration d'appartements; tout prouve que

ce panneau d'attributs dut être encadré comme un tableau, conservé comme un objet d'art.

Deux considérations surtout nous autorisent à penser ainsi : ce n'est pas un ouvrier ordinaire qui a sculpté au centre de la composition, *l'invention* du chapiteau corinthien ; l'auteur a voulu mettre en évidence son érudition, en rappelant l'ingénieuse fable racontée par Vitruve (1). Enfin, ce n'est pas sans cause que l'artiste a placé un médaillon au milieu des outils du sculpteur. Ce médaillon ne peut être l'attribut de la sculpture en bas-relief, car alors il présenterait les traits d'une tête, inspirée de l'antique et préférablement ceux d'une tête de femme, comme on en voit partout dans les décorations analogues.

Le profil exécuté sur le médaillon est certainement un portrait; la vérité du costume et de la coiffure, le type accentué du personnage, la netteté du dessin, indiquent suffisamment une étude d'après nature; le doute est impossible.

Mais quel est ce portrait? Est-ce celui d'un architecte ou celui d'un sculpteur? serait-ce le portrait d'un des deux illustres architectes, Louis ou Gabriel? Est-ce au contraire celui de Cabirol, de Deschamps ou de Brunet? Là est la question à laquelle nous n'osons répondre. Quoi qu'il en soit, cet échantillon de la sculpture en bois n'en est pas moins fort intéressant; il renferme les qualités et les défauts de la deuxième période du style de Louis XVI; les défauts : car une certaine maigreur dans des détails souvent exagérés et le manque d'entente dans les plans des groupes accusent nettement la fin du XVIIIe siècle; les qualités : car il est impossible de nier la richesse et l'esprit de la composition, l'adresse et la facilité du travail manuel, dans ce simple morceau d'ornement dans lequel le sculpteur a dépensé autant de talent que dans des œuvres beaucoup plus considérables.

Bordeaux, 11 juin 1875.

---

(1) Vitruve rapporte qu'une jeune fiancée étant morte subitement, sa nourrice déposa sur la tombe une corbeille renfermant les objets chers à la défunte ; elle couvrit le tout avec une tuile carrée. Callimaque, architecte et sculpteur, qui vivait à Corinthe, vers l'an 450 avant Jésus-Christ, Callimaque vit ce simple monument qu'enveloppaient les larges feuilles d'une plante d'acanthe ; le génie de l'artiste, éveillé par cette gracieuse combinaison, l'appliqua dans ses travaux, et conçut l'ornementation du chapiteau corinthien.

Nota. — *M.* Souriaux, notre collègue à la Société Archéologique, possède dans sa curieuse collection un panneau sculpté, également en tilleul, mais de dimensions moindres que celui que nous avons décrit ci-dessus ; les attributs de la chasse et de la pêche y sont représentés : carnassière, fusil, gibiers, poissons, nasse, sceaux, filets, paniers en osier, etc., des branches de chêne garnissent les fonds.

La composition est généralement bonne, mais le travail, quoique fort bien traité, indique la main sûre d'un maître à côté des défaillances d'un élève. Incontestablement sorti du même atelier, ce panneau prouverait le soin que les maîtres apportaient alors à former d'excellents élèves.



Terpereau Phot

PA... STYLE LOUIS XVI

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

En 1870, dans la commune de Léognan, sur le domaine de Paquemaü ou Pagnenaü, M Léo Drouyn a constaté la présence de plusieurs pierres volumineuses, déplacées pour les besoins agricoles, et paraissant avoir fait partie d'une allée couverte.

M. Bonneval, de Bouglon, signale deux haches taillées en silex, d'une longueur de 0m24, trouvées dans sa propriété de la Marzelle, à Saint-Émilion.

Dans des fouilles récemment faites à l'angle de la rue de Sèze et des allées de Tourny, il vient d'être rencontré, à une profondeur de 3m50, une couche considérable d'ossements incinérés, ayant 0m20 d'épaisseur. Sur cet emplacement s'étendait autrefois une partie des constructions de l'ancien Château-Trompette, dont les fossés servirent de charnier lors des pestes et des épizooties du XVIIe siècle.

Deux remarquables tableaux de fleurs et de fruits ornent le musée de Troyes (Aube), nos 131 et 132; ces toiles, dont la touche ferme et spirituelle ainsi que la couleur brillante présentent un grand effet décoratif, furent d'abord attribuées à Baptiste (probablement à Baptiste Monnoyer), puis à un inconnu (voir le catalogue du musée de Troyes); enfin à un étranger, Cerquozzi. Ces belles œuvres sont françaises; selon M. Braquehaye, elles sont dues à l'habile pinceau de Catherine Duchemin, femme du statuaire Girardon. Le faire de ces peintures accuse incontestablement l'époque de Louis XIV; or, en 1663, Catherine Duchemin fut reçue membre de l'Académie «*pour l'excellence de ses travaux de fleurs et de fruits*»; elle mourut en 1698. Les statues de sirènes et d'enfants qui enrichissent le sujet, caractérisent non-seulement l'époque, mais une connaissance approfondie de la statuaire. Ces toiles proviennent de la salle à manger du château de la chapelle Godefroy, où l'on n'a constaté que des œuvres de Français, de l'époque de Louis XIV et de Louis XV. Toutes ces probabilités, comme les rap-

ports constants de Girardon avec son pays natal, permettent d'attribuer à Catherine Duchemin des tableaux qui seraient alors les plus beaux joyaux du musée de Troyes. Une preuve à peu près certaine vient appuyer l'opinion de M. Braquehaye. Ces tableaux sont signés C. G. Ce ne sont pas là évidemment les initiales de Baptiste Monnoyer, non plus celles de Michel-Ange Cerquozzi, *Michel-Ange des batailles;* aussi demeure-t-on autorisé à y lire : *Catherine Girardon*, la femme de l'illustre statuaire.

M. Braquehaye a également signalé à la Société académique de l'Aube une fort jolie miniature représentant Catherine Duchemin. Sur son avis, elle a été acquise par le musée de Troyes.

M. Alaux a mis à la disposition de la Société une inscription tumulaire moyen-âge provenant de l'ancienne église des Irlandais; cet intéressant monument est aujourd'hui déposé au musée Lapidaire.

Sur la demande de M. Alaux, la Société fera une démarche auprès de l'Administration dans le but d'obtenir l'isolement et la conservation des ruines du Palais-Gallien.

Dans la commune de Listrac (Médoc), au lieu du Mayne de La Lande, existe un tumulus appelé dans le pays : le Poujeau Mounitan; MM. Piganeau et Anthoune, agent-voyer, qui l'ont fouillé y ont trouvé des cendres et des silex travaillés.

M. Anthoune signale plusieurs Tumuli entre Castelnau et Saint-Raphaël, et une hache polie en silex trouvée à la fontaine de Bernonès.

TABLE DES MATIÈRES



Pages.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME II

2e Fascicule. — Juillet 1875

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE — Libraire — 6 — Allées de Tourny — 6

Ve P.-M. CADORET — Imprimeur — 12 — Rue du Temple — 12

1875

call.
compl. aw.

EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Séance du 8 janvier 1875

Présidence de M. Farine.

Correspondance : M. Capdeville signale une mosaïque gallo-romaine à Saint-Sever; — la Société de Pau accuse réception du premier fascicule de la Société Archéologique de Bordeaux; — lettres des Sociétés d'Alais, de Narbonne, du midi de la France annonçant l'envoi de leurs publications.

Un mémoire de MM. Daleau et Gassies sur la station préhistorique de Jolias est offert à la Société par ses auteurs.

Nouveaux sociétaires admis dans cette séance : MM. Oury, Trimoulet, Dulignon-Desgranges, Millet et Maschek.

Une lettre de M. Amé, curé de Prignac et Cazelles (arrondissement de Blaye), annonce la découverte, auprès de l'église paroissiale, de quelques tombes en pierre, renfermant au côté droit de la tête une écuelle de terre, à gauche, une amphore de même matière.

M. Augier rappelle l'existence près de Jarnac (Charente) d'un dolmen appelé de Saint-Brice.

M. Sansas, ayant fait quelques observations au sujet de la restauration de la statue de l'Hercule, en bronze, déposée au Musée, M. Labet répond par un mémoire accompagné de dessins explicatifs.

A l'appui de l'opinion émise par M. Braquehaye, sur la provenance des marbres de quelques-uns des anciens sarcophages trouvés dans le midi de la France, M. Dezeimeris annonce qu'il vient de découvrir une cuve tombale, dont le marbre blanc offre tous les caractères des marbres pyrénéens.

M. Farine donne lecture d'une notice sur une épitaphe latine du IIIe siècle trouvée à Constantine (Algérie).

M. Daleau, de Bourg, présente un certain nombre de pointes de flèches, silex, ossements travaillés, etc., trouvés dans la grotte dite des Fées, au coteau du Roc, commune de Marcamps (arrondissement de Blaye), et lit à ce sujet un mémoire dont la Société vote l'impression.

M. Vauclaire montre un peson en terre cuite et une monnaie de Domitien, trouvés dans les fondations de l'hôtel de Bayonne, avec les débris gallo romains communiqués dans la dernière séance.

M. Alaux signale une inscription tumulaire à l'ancienne chapelle Notre-Dame de la Place (ou des Irlandais), et la met à la disposition de la Société.

Le même sociétaire ajoute qu'à une certaine époque, la Municipalité de Bordeaux s'est préoccupée de la question d'isolement des ruines du Palais-Gallien; les événements ont ajourné ce projet qu'il importerait de remettre à l'étude.

M. Alaux proposerait à la Société de se mettre à la tête d'une souscription.

M. Bouvier croit pouvoir assurer que M. le Maire de Bordeaux verrait volontiers qu'une manifestation de la Société vînt éveiller l'attention de la Municipalité sur ce point.

MM. Delpit, Lussaud, Delfortrie et Dezeimeris prennent la parole sur l'opportunité d'adresser une demande à l'administration.

L'assemblée votant par acclamation la proposition formulée par M. Dezeimeris, émet le vœu que le Palais-Gallien (monument classé) soit l'objet d'une mesure de conservation, le plus promptement et dans toute l'étendue possible.

M. Delfortrie, en raison du nombre croissant des sociétaires, propose d'augmenter aussi le chiffre du tirage des publications de la Société.

Séance du 12 février 1875

Présidence de M. Farine.

Échanges : La Société reçoit : 1° deux numéros des publications de la Société Archéologique du midi de la France (Toulouse); 2° étude historique sur Fontfroide, abbaye de l'ordre de Citeaux, diocèse de Narbonne, par M. Cauvet, envoi de la Société de Narbonne; 3° un bulle-

tin (1873-74) de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure; 4° trois bulletins, n°s 80, 81, 82, tome VI, de la Société Archéologique de l'Orléanais.

CORRESPONDANCE : Lettre de M. Boucher de Molandon, président de la Société de l'Orléanais, demandant des renseignements sur les allocations attribuées aux différentes Sociétés savantes de Bordeaux.

La Société des lettres de l'Aveyron annonce l'expédition d'un de ses volumes.

M. de Saulcy, de la commission de la topographie des Gaules, fait savoir que les fascicules de la Société de Bordeaux seront déposés à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain en Laye.

La Société Archéologique de Touraine donne avis que celle de Bordeaux est inscrite sur la liste de ses correspondants.

M. le Président met à la disposition des sociétaires la circulaire du prochain Congrès international devant se tenir à Paris pour les sciences géographiques.

ADMISSIONS NOUVELLES : MM. Combes, chef de gare à Bazas; Saint-Léon Boyer-Fonfrède; Jacquemain, conseiller à la Cour; Peyrecave, substitut; Méric, médecin à Saint-Gervais; Aladane.

M. Léo Drouyn donne lecture d'une Notice sur d'anciennes forteresses en terre qu'il a étudiées dans le département.

M. Domengine communique une Note sur une tête antique en marbre qu'il a soumise à l'examen de l'Assemblée dans la précédente réunion, et dans laquelle, d'accord avec M. Lalanne, il reconnaît la figure de l'empereur Vespasien.

M. Piganeau lit ensuite un Mémoire sur le Menhir de Pierrefite, commune de Saint-Sulpice de Faleyrens (arrondissement de Libourne).

M. Drouyn rappelle qu'en 1350 l'archevêché de Bordeaux possédait un droit de péage sur le port de Pierrefite, et que le Menhir est sans doute celui qui est désigné sous le nom de *la Pila* dans un acte du XIVe siècle.

M. Delpit présente deux médaillons en plomb trouvés en Angleterre et qui lui ont été confiés par M. H. Devier. Une commission, composée de MM. Delpit, de Puifferat, Lalanne et Delfortrie, est chargée d'examiner la valeur archéologique de ces deux objets.

M. Braquehaye communique l'estampage d'une ascia pris sur un des tombeaux de Cazelles, puis signale des poteries, des silex taillés et des silos rencontrés près de la vieille chapelle de Lurzines.

Séance du 12 mars 1875

Présidence de M. Farine,

Admission de onze nouveaux sociétaires : MM. Edouard de Marcellus; Brochon, avocat; Oré, docteur-médecin; Panajou, photographe; Raymond Durat; Perrier, pharmacien à Pauillac; Tamisey de Laroque; Auguste Perrié; Gustave Lancelot; Betton et Labrousse.

M. le Président annonce qu'il a reçu du ministère de Belgique un envoi important [illegible] etins de la Société royale d'art et d'archéologie, formant en tout [illegible] olumes avec gravures. La Société a reçu en outre, vingt et [illegible] de la Société d'Agriculture de Chalons, deux volu[illegible] l'Académie de La Rochelle, un volume des mémoir[illegible] rchéologique de Lorraine, et quatre fascicules de la Société de[illegible] uaires de Picardie.

M. Dezeimeris lit le rapport [illegible] lui au nom d'une commission nommée par le maire de Bo[illegible] ccasion de la discussion qui s'est élevée entre M. Sansas [illegible] reuly sur la lecture de l'inscription de *Sirona* conser[illegible]

M. Drouyn signale [illegible] près de l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux, dans la démolition d'une vieille maison, de plusieurs fragments de vases gallo-romains, de briques à rebords, d'une douzaine de fonds d'amphores, d'une inscription du XVe siècle, et enfin de deux tombes à auges. La présence de débris romains dans ce quartier autorise M. Drouyn à croire que la Burdigala romaine, qui a précédé celle chantée par Ausone, s'étendait au Nord et au Sud plus en avant qu'on ne l'a pensé jusqu'ici.

M. Drouyn lit une Notice sur une allée couverte, dite de Peyrelebade, commune de Bellefont (arrondissement de La Réole).

MM. Augier et Millet présentent de grands dessins, calques des peintures murales de quelques églises de la Charente et de la Dordogne :

1° Saint Nicolas, en costume d'évêque du XIIIe siècle (crypte de Jarnac);

2° Détails des nervures de la même crypte;

3° Adoration des mages (église de Bourg, Charente);

4° Martyre de saint Sébastien (église d'Augeac, Charente);

5° Saint Jean l'évangéliste, fragment avec cartel d'inscription, XVe siècle (église de Cursan, Gironde).

L'Assemblée vote la publication de ces dessins réduits par la pantographie.

M. Augier communique en outre l'estampage d'une inscription provenant des catacombes de Rome.

M. Piganeau présente un croquis d'après une statuette de Saint-Michel terrassant le démon, statue mutilée que l'on voit à Quinsac dans la niche extérieure d'une ancienne chapelle servant aujourd'hui de grange, située sur le bord d'un sentier, appelé dans le pays Camin galous.

M. Augier présente une ancienne pièce arabe trouvée dans les fondations d'une maison à Blanquefort.

M. de Laporterie donne des renseignements sur une mosaïque à Saint-Sever et une crypte à Uzès (Gard).

M. Domengine présente un fragment de lampe en terre cuite, entourée d'une guirlande de feuilles d'olivier, lequel fragment provient des chambres sépulcrales situées à Pouzols, près Narbonne.

Séance du 9 avril 1875

Présidence de M. SANSAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Farine communique une lettre de M. Tamisey de Larroque remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres. M. le Maire de Bordeaux informe la Société qu'un local pourra bientôt être mis à sa disposition pour sa bibliothèque.

RÉCEPTION DE HUIT NOUVEAUX SOCIÉTAIRES : M. Miocque; M. Lapierre, secrétaire de la Mairie de Bazas; M. Laroze, avocat; M. Charriaut; M. Sibassié, curé de Martillac; M. Louis Rouget, capitaine d'état-major; M. Georges Rouget, et M. Midy.

M. Farine donne lecture de son rapport comme délégué par la Société au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne, où il analyse deux des communications archéologiques qui lui ont paru les plus remarquables, l'une de M. de Vimont, de l'Académie de Clermont, relative aux fouilles opérées sur le Puy-de-Dôme; l'autre de M. de Roucy sur une statue gauloise trouvée dans la forêt de Compiègne. M. Farine a fait lui-même la lecture de la Notice de M. Delfortrie sur 4 vieux fers gaulois, notice à laquelle il a joint l'analyse du travail de M. Méric relative au mode d'application de ces fers appelés hipposandales. M. Farine rap-

pelle qu'une Société bordelaise, celle des Archives historiques, a été comprise dans le nombre des Sociétés récompensées ; enfin, il annonce que M. le Ministre vient de faire don à la Société Archéologique de Bordeaux du bel ouvrage de la topographie des Gaules.

M. Sansas parle ensuite des anciennes sépultures chrétiennes à Bordeaux : 1° une voûte en plein cintre formée de briques trouvée sous le vieux cloître de Saint-André, reconnue par M. Leblanc, de l'Institut, comme un tombeau chrétien; 2° un fragment d'un monument funéraire avec les restes d'une inscription que M. Sansas fait remonter au IVe siècle; 3° épitaphe d'une dame romaine, du nom de *Domitia*, épitaphe qui, d'après la formule [illegible] *ex anime corpus*, la figuration de l'ascia et la date du décès [illegible] n 258 de notre ère, est sans doute le monument chrétien de c[illegible]es Gaules, le plus ancien connu.

M. Léo Drouyn prése[illegible] p[illegible]iole trouvée dans l'un des tombeaux récemment découv[illegible]ts près de [illegible]glise Sainte-Eulalie de Bordeaux, puis trois anciens pesons en terre c[illegible], trouvés aussi dans le jardin du presbytère de la même église, et passe à la lecture d'une Notice historique et descriptive de l'église d'Izon.

M. Braquehaye montre une petite statuette d'ivoire provenant du prieuré du Boisset, près Izon, et diversement interprétée.

M. Quicherat y voit une déesse mère, car les représentations de cette nature sont toujours accompagnées d'un fauteuil; pour M. de Longperrier, ce serait une vierge, les cheveux épars en seraient l'indice; un troisième archéologue y voit une femme à sa toilette. Cette statuette daterait du XIIIe ou XIVe siècle.

M. Delfortrie signale l'existence, dans une propriété particulière à Talence, d'un tombeau à deux cuves, que M. Piganeau se charge d'aller dessiner.

M. Braquehaye lit une lettre de M. Méric, communiquée à la Sorbonne, et dans laquelle son auteur au sujet d'une stèle du musée de Nancy croit que l'instrument appelé aiguillon par M. Quicherat servait seulement à ferrer le cheval ou à dégager la corne de tout élément étranger.

M. Terpereau présente la photographie qu'il a exécuté sur l'inscription de Sirona.

Une lettre de M. Perrier, de Pauillac, à M. Gassies, annonce la découverte au village de Cos (Saint-Estèphe) d'un vase gallo-romain de 88 millimètres de diamètre.

M. de Laporterie communique une photographie du magnifique tombeau de Sainte-Quitterie conservé dans la crypte du Mas-d'Aire (Landes).

Séance du 14 mai 1875

Présidence de M. Farine.

M. de Chasteigner cite la légende du tombeau dit du bon mariage, rappelé par M. Drouyn dans la dernière séance, à propos de la tombe à deux cuves de Talence. Le même sociétaire, au sujet du mémoire de M. Delfortrie sur les hipposandales, observe que, selon lui, les hipposandales, désignées aussi sous le nom d'hippopodes, se retrouvent à diverses époques de l'antiquité et du moyen-âge, et même à la fin du siècle dernier, l'administration des haras se servait d'hippopodes en sparterie pour ne pas laisser user la corne des jeunes poulains que l'on faisait voyager; que dans son traité de l'hippiatride, Xénophon dit que les chevaux n'étaient pas ferrés; mais que, pour donner de la solidité et de la résistance à la corne, on les faisait galoper sur des pierres. M. Dulignon-Desgranges fait un rapprochement de cette citation avec le mode encore employé dans le Pérou. M. Delfortrie répond que Vegèce parle du ferrage des chevaux et que dans le bas-relief de Vaison on voit des chevaux munis de fer.

Correspondance : Lettre de M. Jabouin s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. Autre lettre de la Société de Namur annonçant l'envoi d'un fascicule. Autre de M. Lapierre, de Bazas, remerciant la Société de son admission.

M. Delpit, qui a été assesseur aux séances de la Sorbonne, rappelle que la Bibliothèque nationale possède une petite statuette en argent représentant Sophocle, laquelle fut trouvée en 1812 dans les ruines du Palais-Gallien ; il ajoute que M. de Longperrier a signalé un fragment d'une statue équestre que l'on suppose enfouie sous un des trottoirs de la ville de Bordeaux; enfin, il a vu au Musée du Louvre la statue de la Renommée, signalée par M. Braquehaye comme provenant du tombeau des ducs d'Epernon, à Cadillac. M. Delpit partage le même avis et reconnaît dans cette statue, mal décrite dans le catalogue, celle qu'il vit jusqu'en 1836 dans le jardin de la Mairie de Bordeaux.

Nouveaux sociétaires admis dans cette séance : MM. le comte Prosper de Fontainieu; Trapaud de Colombe; Balaresque, adjoint au maire; l'abbé Allain, vicaire à La Bastide; Curé, percepteur; Monteaud, avocat; de Saint-Vidal; Lafage, et Dagrand, peintre verrier.

Quelques observations présentées par MM. Lalanne et Braquehaye au

[illegible] fascicules publiés par la Société sont renvoyées aux délibérations du comité.

M. Léo Drouyn lit un Mémoire sur la description et l'historique des églises de Saint-Sulpice d'Izon, Vayres et Saint-Pardon.

M. Delpit combat l'opinion de M. Drouyn sur un caveau à l'église de Saint-Sulpice d'Izon, et n'admet pas, comme lui, que ce soit une chambre sépulcrale.

Les journaux ayant depuis quelque temps éveillé l'attention publique sur le « Cromleck » du Jardin des Plantes, M. Drouyn demande qu'elle est sur ce monument l'opinion de la Société. Il regrette qu'il ait été enlevé avant qu'une commission spéciale ait pu l'examiner sur place. M. Malvezin affirme [illegible] e emplacement existait le château *du Mur*, détruit vers [illegible]

M. de Chast[illegible] émis par les précédents ; il précise les caractères [illegible] uments celtiques, caractères qu'il ne retrouve pas [illegible] ; il explique qu'elle était la destination ordinaire [illegible] le pierre appelés cromlecks ; enfin il craint qu'en exposant [illegible] in on ne se soit trop hâté en tranchant une question, [illegible] très-discutable.

M. Gassies n'assistant pas à la séance, M. le Président renvoie la discussion à la séance prochaine.

M. Braquehaye soumet à l'examen de l'Assemblée un remarquable panneau en bois sculpté de l'époque Louis XVI, et dont le médaillon lui paraît représenter un portrait, celui d'un sculpteur ou d'un architecte. Outre ce spécimen de l'art bordelais à cette époque, M. Braquehaye présente quatre panneaux du XVIe siècle dont les attributs paraissent être des enseignes de corporations. M. Braquehaye attribue ces panneaux à l'école allemande.

Séance du 11 juin 1875

Présidence de M. Farine.

Par suite de la délibération du bureau en date du 4 juin, un ordre du jour est déposé sur le bureau afin que chaque discussion soit appelée à tour de rôle.

Une lettre de M. Castelnau d'Essenault, au sujet du cromleck du Jardin des Plantes, est adressée à M. le Président ; comme elle a été reproduite par la presse, il n'en est pas donné lecture.

ADMISSION DE TROIS NOUVEAUX SOCIÉTAIRES : MM. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen; Gaston Bonnore, négociant à Lesparre, et Cambonie, de Saint-Sever.

M. Dezeimeris présente quelques observations sur le mode d'admission usité jusqu'à ce jour renvoyé devant le bureau.

M. Drouyn annonce la perte que vient de faire la science en la personne de l'abbé Cochet, conservateur du Musée d'Antiquités de Rouen; la Société Archéologique de Bordeaux s'associe aux regrets unanimes qu'entraîne la mort de ce savant archéologue.

M. Braquehaye signale un manuscrit qu'il a eu sous les yeux et qui, signé Joseph Théophile de Mourcin, paraît former une espèce de dictionnaire étymologique comprenant des considérations nombreuses sur plusieurs langues : l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, le grec, le latin, le gaulois, l'allemand, les chiffres égyptiens, etc., etc.

M. Méric fait présenter un Adrien et un Tétricus père trouvés à Cazelles.

M. Prévot parle d'une ascia qu'il a reconnue sur une statue de Saint-Seurin, faisant actuellement partie de la collection Dubois; M. Bernède en communique le dessin à la Société.

M. Braquehaye donne lecture d'une lettre de M. Dubuch, curé de Saint-Étienne de Lisse (arrondissement de Libourne). Cet ecclésiastique, répondant à une demande de M. Braquehaye, donne une description des six stalles que possède son église, dépendante autrefois de celle de Saint-Émilion.

M. Piganeau, qui est allé récemment examiner ces stalles, en soumet le dessin à l'Assemblée; puis, rappelant l'accueil aimable dont il a été l'objet de la part de M. Dubuch comme représentant la Société, et signalant l'empressement qu'a mis M. le Curé à lui faciliter l'étude de ces stalles, il est prié de remercier M. Dubuch au nom de la Société. Sur la demande de quelques membres, M. Piganeau se charge de faire une étude complète de l'église de Saint-Étienne de Lisse.

M. Braquehaye, au nom de M. Lancelot, de Troyes, fait une communication sur les stalles, style renaissance, de l'ancienne abbaye de la Piété, aujourd'hui déposées à l'église de Ramerupt (Aube); le même sociétaire présente de la part de M. Gautriaud différents objets trouvés dans sa propriété de Michelon, près Marmande, savoir : un fragment de moule en argile d'une tête de femme en terre cuite, un couteau, un fragment de hache, un fragment de poterie rouge où se lit : CRESIM, marque du potier, etc.

M. Braquehaye lit ensuite une Notice sur le panneau XVIIIe siècle qu'il

a présenté dans la dernière séance et que M. Terpereau a fait reproduire par l'héliographie. M. Augier penserait que ce panneau a été exécuté pour être coulé en bronze et servir à un monument funéraire. MM. Labet et Braquehaye combattent cette opinion, et ce dernier croirait plutôt que le panneau en question a dû faire partie d'une série d'ornements purement décoratifs.

M. Gassies, répondant aux objections dont le cromleck du Jardin des Plantes a été l'objet, explique comment les fouilles opérées par lui l'ont porté à affirmer que les pierres du champ d'Ervaut constituaient un monument digne de la science, opinion partagée, du reste, par les divers savants qu'il a consultés; il ajoute que, suivant attestations de nombreuses personnes, il n'aurait jamais existé dans ce lieu aucun vieux château, comme l'avaient avancé ses contradicteurs; enfin il déplore la vivacité des attaques dont il a été personnellement l'objet.

M. Drouyn persiste dans sa conviction que ce monument n'a jamais été un cromleck, et que d'ailleurs il est apocryphe par cela seul qu'il n'est plus sur l'emplacement primitif, qu'il est incomplet, et placé au Jardin des Plantes sur un plan fantaisiste; il regrette en outre qu'une commission n'ait pas préalablement été appelée pour juger de la valeur de ce monument, qu'une note paraissant émaner de la Municipalité donne comme absolument authentique.

M. Sourget donne des explications sur cette note municipale qui ne pouvait être rédigée par l'administration incompétente sur la matière, mais que M. le Directeur du Musée préhistorique a dû être invité à écrire en réponse aux récriminations de la presse.

M. de Chasteigner voulant éviter toute question personnelle ne voit qu'un seul point à discuter : le cromleck devant la science. Or, pour lui, celui du jardin est étrange, ne constituant aucun des caractères constants des pierres druidiques, c'est-à-dire d'être brutes. Si celui du jardin était une des rares exceptions, il serait fort extraordinaire que cette exception se présentât précisément dans notre Médoc. M. de Chasteigner continue par quelques considérations sur les monuments druidiques en général et trouve que l'écriteau qui accompagne le cromleck du jardin est lui-même erroné dans son étymologie et en ce sens que les cromlecks étaient généralement des lieux de sépulture.

M. Trapaud de Colombe à son tour cite quelques auteurs traitant des monuments dits celtiques; tous s'accordent à y reconnaître le même caractère, c'est-à-dire des pierres brutes; donc il ne saurait admettre l'authenticité de celui de Lesparre.

M. Delfortrie, en présence des attaques violentes de la presse dirigées contre M. Gassies, rappelle les services rendus à la science par notre collègue, et demande que la Société lui vote des félicitations pour le zèle et le savoir dont il a fait preuve dans la direction du Musée.

MM. Malvezin et Souriaux trouvent la proposition inopportune. M. Malvezin se défend énergiquement d'être l'auteur pseudonyme d'un article de journal contre le Musée préhistorique, et l'Assemblée accepte la proposition de M. Delfortrie, avec la réserve de la question du cromleck. A la demande de plusieurs membres, il est décidé qu'une commission sera chargée d'étudier la question du cromleck.

M. Dezeimeris, après avoir fait ressortir le mérite de M. Gassies, observe que l'arbitrage demandé d'une commission ne pourra lui-même trancher la question d'une manière bien décisive, puisque la nature de ces sortes de monuments implique toujours certaines réserves de la part des savants.

La proposition de M. Delfortrie, formulée par M. Dezeimeris et amendée par M. Delpit, est ainsi conçue : L'authenticité du cromleck du Jardin des Plantes ayant été vivement contestée, la Société a cru devoir nommer une commission; en attendant son rapport (et la question d'authenticité demeurant réservée), elle vote des remercîments à M. Gassies pour les soins et l'activité qu'il a déployés dans l'accroissement et la conservation du Musée préhistorique et ethnographique de Bordeaux.

M. Lussaud pense qu'il serait mieux d'attendre le rapport de la commission pour exprimer les remercîments proposés. M. Souriaux demande l'ordre du jour pur et simple. La proposition de M. Delfortrie est adoptée à la majorité.

Quant à la commission, M. de Chasteigner et M. Trapaud voudraient qu'elle ne fût composée que de membres étrangers à la Société. M. Delfortrie soutient l'opinion contraire, et M. Sourget propose l'adjonction de savants pris en dehors de la Société.

L'Assemblée, consultée sur le choix des commissaires, s'en remet au bureau qui devra se réunir à cet effet le 18 juin.

Séance du 9 juillet 1875.

Présidence de M. Fabre.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté. Sur la proposition de M. de Chasteigner, l'Assemblée vote des félicitations au secrétaire rapporteur pour la rédaction du dernier compte-rendu.

M. le Président fait connaître les noms des membres désignés par le bureau pour former la commission d'examen du cromleck du Jardin public. Ce sont : MM. Léo Drouyn, de Chasteigner, docteur Berchon, Dulignon-Desgranges; MM. de Mortillet, conservateur du Musée de Saint-Germain, et de Longuemar, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. le Président donne lecture de deux lettres, l'une de la Mairie de Bordeaux, exprimant le regret de ne pouvoir accorder d'allocation applicable aux frais de la commission d'examen du cromleck, l'autre de M. Cambonie, de Saint-Sever, qui remercie de son admission.

M. Léo Drouyn communique la découverte au nord de l'église de Saint-Seurin de plusieurs tombeaux affectant généralement la forme d'un pentagone ayant quatre côtés égaux, le cinquième côté, plus large, formait le fonds de la cuve. Un de ces cercueils avait une largeur de 0m90 sur une hauteur de 0m60. Quelques tombes plus anciennes présentaient la forme de la tête creusée dans la pierre. M. Léo Drouyn pense que ces tombeaux datent du XIIIe et XVIe siècles. M. Braquehaye fait observer qu'un des cercueils est en pierre dure, l'épaisseur des parois est de 0m08 à 0m10, la forme à peu près régulière aux pieds et à la tête, et l'emplacement de la tête rectangulaire; cette auge peut remonter au VIIIe siècle quoiqu'elle ait été trouvée au milieu des autres cercueils. M. de Chasteigner partage cette opinion.

Trois rangs de tombes en pierre étaient superposés sans compter un vaste ossuaire d'époque plus récente.

M. Sansas fait remettre à la Société une brochure de M. Peigné-Delacour, intitulé : *Supplément aux recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*.

M. Braquehaye fait remarquer que les armes trouvées à Pouan (Aube) et décrites par M. Peigné-Delacour sont reconnues par cet auteur comme ayant appartenu à Théodoric, roi des Visigoths, qui régna à Bordeaux et à Toulouse jusqu'en 451.

NOTICE

SUR

DEUX SCEAUX INÉDITS

des ADHÉMAR de MONTEIL

Par M. DELFORTRIE.

La famille des Adhémar, qui a eu des comtes à Orange et des vicomtes à Marseille, possédait des fiefs immenses en Provence et en Dauphiné, desquels dépendaient notamment les seigneuries de Grignan, Grilhon, Montélimar, Nyons, Lagarde Adhémar, etc.

On ne sait que peu sur les sceaux de cette famille; un seul a été figuré et décrit par M. Deloye dans la Revue archéologique, t. IV, il consiste en une bulle de plomb qui porte au *droit* la légende : *Sigillum Geraldi Aemari,* occupant sur le champ quatre lignes horizontales; au revers, un chevalier casqué, la lance en arrêt. Nous observons, en passant, que les Princes et les grands Feudataires du royaume de France avaient seuls privilége de sceller la lance au poing.

M. Deloye attribue cette bulle à Géraud Adhémar V, seigneur de Grignan, lequel en 1198 concédait les franchises à la ville de Monteil, aujourd'hui Montélimar.

M. Deloye mentionne encore un autre sceau, que cite le Laboureur (Bibliothèque nationale, cabinet des titres, dossier Adhémar).

Au *droit*, chevalier armé, l'épée haute, tenant bouclier chargé des armes d'Adhémar, avec la légende : *Sigillum Geraldi Ademari;* au revers : *Vice comites massilie* avec un demi-château, ou tour carrée, jointe à un pan de mur.

Suivant Pithon Curt (Hist^e de la noblesse du Comtat Venaissin, d'Avignon, et de la principauté d'Orange), ce sceau appartiendrait aussi à Géraud V, marié à Mabile, qui lui apporta en dot une partie de la vicomté de Marseille.

Enfin, M. Delacroix (Statistique de la Drôme) indique une autre bulle : *Sigillum Guillem ugonis;* au revers : *une figure à cheval* (sic).

A ces monuments sigillaires des Adhémar, les seuls jusqu'ici décrits, nous venons ajouter deux sceaux inédits.

Et d'abord, c'est une bulle en plomb que nous trouvions en 1851 au milieu des détritus d'une cour d'auberge, dans le village de Saulce, à quelques kilomètres de Montélimar. La maîtresse du logis auprès de laquelle nous nous empressions de nous renseigner, répondait naïvement : *qu'elle en jetait comme ça tous les ans aux ordures, quand elle coupait les parchemins pour couvrir ses pots de graisse !*





Cette bulle en plomb, précieux reste de l'ancienne puissance féodale, porte d'un côté la trace d'un coup de fourche, et de l'autre celle laissée par un fer de cheval vraisemblablement ; elle est de grande dimension (0,045 de diamètre), au *droit* la légende : *S. Geraldi Ademarii dni Montilii*, occupe cinq lignes horizontales.

Cette manière de disposer la légende rappelle exactement celle du sceau de Géraud V décrit par M. Deloye ; on ne peut s'empêcher, avec ce dernier, d'y reconnaître une imitation servile des bulles pontificales, et de remarquer que l'usage du scel en plomb exclusivement observé par la chancellerie romaine n'a été réellement adopté par les seigneurs du moyen âge que dans les provinces méridionales, tandis que dans le nord, c'était la cire qui était employée le plus communément (comme exception à cette règle, nous citerons cependant une charte du XIII[e] siècle faisant partie de notre collection, qui porte deux sceaux pendants, en cire rouge, de l'évêque de Die).

La bulle que nous décrivons montre au revers un chevalier armé, tenant l'épée haute ; la poignée de celle-ci terminée par une fleur de lys.

Contrairement à ce qui s'observe sur le scel décrit par M. Deloye, la tête est ici tournée à droite, ce qui, malgré l'état de dégradation de la bulle, amène à conclure que l'écu ne pouvant être vu que par sa face interne, conséquemment les armoiries devaient faire défaut.

A quel Adhémar du nom de Géraud ce sceau doit-il être attribué? Ici surgit une grande difficulté.

D'abord le nom de Géraud est très-commun dans la famille; de 1095 à 1470 douze se sont succédés sans interruption, ensuite on a eu maintes fois à constater qu'un seigneur a scellé du sceau de son prédécesseur.

Notre bulle qualifie Géraud Adhémar, de seigneur de Monteil (Montélimar); mais tous les Adhémar du nom de Géraud étaient seigneurs de Monteil, ce sceau a donc appartenu à un seigneur de Montélimar, mais auquel?

La forme des lettres de la légende indique une date postérieure au scel décrit par M. Deloye, qui est du XIII[e] siècle, puisque Géraud V, à qui il est attribué, testait en 1232. D'un autre côté, notre scel est antérieur à celui que nous décrirons ci-après qui est du commencement du XV[e] siècle; cette bulle date donc du XIII[e] ou XIV[e] siècle. Or, pendant cette période, quatre Adhémar du nom de Géraud ont possédé les seigneuries de Monteil et de Grainhan : Géraud VI, Géraud VII, Géraud VIII, Géraud IX; c'est donc à l'un d'eux que doit être attribué notre bulle.





Le second sceau que nous publions ici est une bulle en plomb qui scelle encore aujourd'hui, en *sceau pendant*, un *instrument* de parchemin daté du 1[er] juin 1442, contenant transaction, au sujet de droits de pacage, entre les habitants de Teulinhan, diocèse de Die (Taulignan), et ceux de Grilhon, diocèse de Trois-Châteaux (Grillon).

De ce parchemin nous extrayons ce qui suit .

In nomine Domini amen, anno ab incarnatione ejusdem millesimo quatercentesimo quadragesimo secundo et die prima mensis Juginii. . . . . .

. . . . . . Excelse justicie ac dominacioni egregii et potentis viri Domini Guidonis Adhemarii domini Graynhani et ejus baroniæ ac Grilhonis . . . . . .

. . . . . . de concensu tamen tam supradicti condam bonæ memoriæ domini Guidonis, quam potentis viri Giraudi Adhemarii domini dictorum locorum et baroniæ, ejus filii et successoris.

. . . . . . ipsa manu subscripsi et signo meo solito signavi Bulla que publica dicti domini Graynhani bullare feci in testimonio promissorum, etc., etc. . . .

Ce sceau a donc appartenu évidemment à Géraud Adhémar, XIe du nom, seigneur de Monteil et de Grignan, marié à Blanche de Pierrefort, et fils de Guido ou Guidon Adhémar.

La bulle d'Adhémar XI, de plus petite dimension que celle ci-dessus décrite (elle ne mesure en diamètre que 00.038), indique une matrice gravée par un artiste de vrai mérite ; le personnage, les draperies, le cheval et tous les détails sont exécutés avec une finesse réellement remarquable ; aussi le contraste est il frappant quand on la compare avec la premiere dont les lettres sont lourdes, massives, et qui présente un dessin presque grotesque.

Au droit dans le champ, un cartouche dans lequel est placé l'écu chargé des armes des Adhémar : d'or à trois bandes d'azur, autour, la légende presqu'entièrement effacée dont les deux premières et les deux dernières lettres restent seules visibles : ✝ BV . . . . XI (1).

Nous proposons de la restituer ainsi :

BV. GER. ADEMARII. DNI. GRAINHANI.

Au revers, chevalier armé, casque en tête, la visière baissée, portant l'écu armorié des Adhémar et l'épée haute, ainsi qu'on peut en juger, malgré la dégradation, par la position donnée au bras droit.

(1) Les quatre lettres encore visibles de la légende n'ont pas été exactement rendues par la gravure ; le B a été figuré comme un D, et la lettre V effacée mais cependant visible qui suit, a été omise ; la lettre N qui précède l'I est également imparfaite.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN (1).

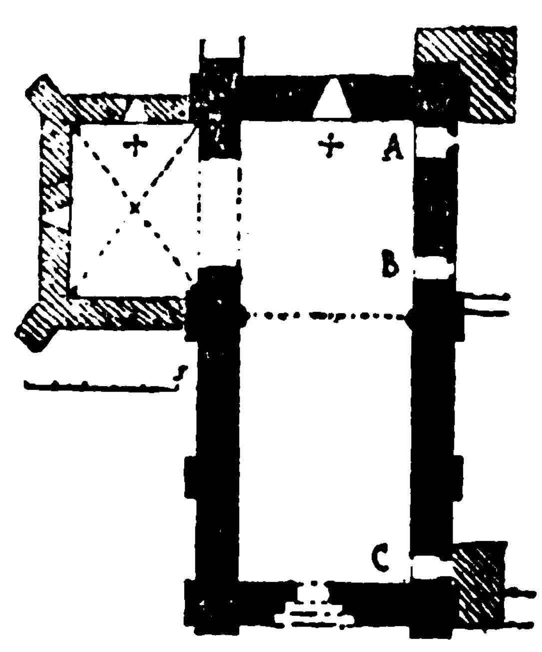
I

A TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

(Suite)

La Grave-d'Ambarès. — En gascon : *Hospitau-de-La-graua, -de-La-Graba;* — en français : *Hôpital-de-La-Grave;* — *La-Grave;* — *temple-de-La-Grave;* — *Nostre-Dame-de-La-Graue, -de-La-Grave;* — *Nostre-Dame-de-La-Grave-d'Embarés, -d'Ambarès;* — *comman-derie de La Grave-d'Ambarès, etc., etc.* (visitée en 1860).

L'église et la paroisse de La Grave-d'Ambarès dépendaient autrefois de la commanderie du Temple de Bordeaux; elles passèrent ensuite aux chevaliers de Malte qui les possédaient encore à la fin du siècle dernier. La paroisse, voisine de Saint-Loubès, a été depuis lors englobée dans celle d'Ambarès (2), et l'église,



abandonnée depuis la Révolution et appartenant maintenant à M. le baron de Boisredon, a été transformée en cuvier; elle se

(1) Quelques personnes ont manifesté le désir de savoir à quelle époque les monuments dont nous avons donné et dont nous donnerons, à l'avenir, la description ont été visités par nous; nous avons cru devoir obtempérer à ce désir : Izon a été visité en 1848; Vayres en 1848; Saint-Sulpice et Cameyrac en 1847; Saint-Loubès en 1850.

(2) *Ambarès* est l'orthographe maintenant en usage; mais, dans les anciens titres, on écrivait *Embarès* ou plutôt *en Barès, in Barezio.*

compose d'une seule nef voûtée en berceau ogival et divisée en deux travées inégales par un arc doubleau retombant sur deux colonnes à demi engagées dans les murs latéraux. Les chapiteaux de ces colonnes sont très-simples mais d'une forme élégante; des



contreforts plats renforcent les murs à l'extérieur. Cette église, extrêmement sobre d'ornements, date de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Une chapelle a été bâtie, au XVIe siècle, contre le flanc nord du chœur. A la même époque, le mur méridional menaçant probablement ruine, on construisit de gros massifs de maçonnerie pour maintenir les angles sud ouest et sud est.

Les bâtiments dépendants de l'église sont appuyés contre le flanc sud; il y en avait aussi autrefois contre le chevet; mais ils ont été démolis.

La porte placée à l'occident était jadis en plein cintre; elle a été rétrécie, de sorte que, dans l'état actuel, il est impossible de voir de combien de voussures elle était surmontée. Au-dessus de cette porte s'ouvre une fenêtre en plein cintre contribuant, avec un grand *oculus* ouvert dans le chevet, à éclairer la nef qui n'avait, dans ses flancs, d'autres ouvertures que les portes ABC donnant accès dans les bâtiments adjacents.

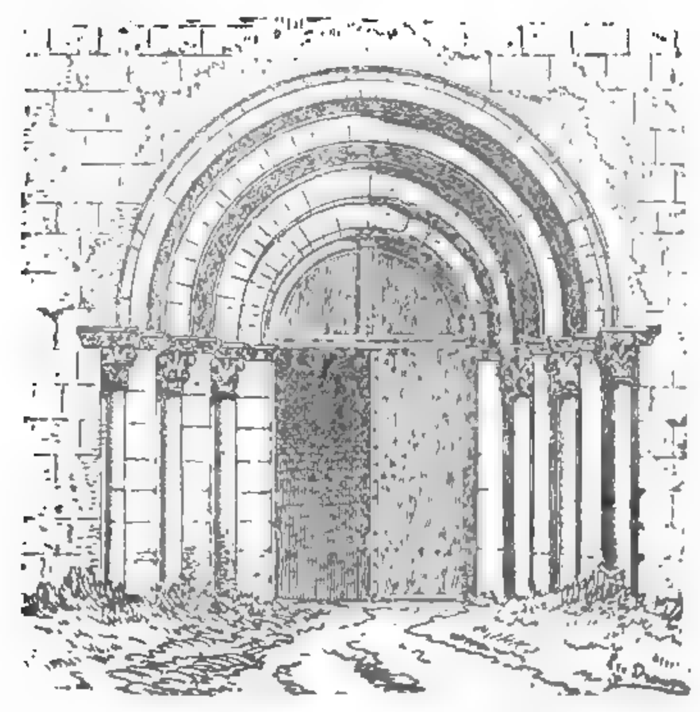
Ambarès. — En latin : *Sanctus Petrus de Quinsac*, *-de-Quinsac-Ambaresio* (1), *-de-Quinsac-in-Baresio*, *-de Quinsaco-in-Baresio*;

(1) Cette dénomination *Ambaresio* est puisée dans une copie d'une lève des quartières dues à l'archevêque en 1420 et imprimée en 1760. Les noms de quelques paroisses sont tellement défigurés dans cette copie qu'il est probable que le mot *Ambaresio* est erroné, et que le texte original portait *in Baresio*, comme tous les textes connus des XIVe et XVe siècles.

— en gascon : *Sent-Pey-de-Quinssac-en-Barès, -en-Embares*
(visitée en 1850)

Le territoire de la paroisse d'Ambarès était autrefois considérable; il s'étendait jusqu'au Bec-d'Ambès en englobant les paroisses Notre-Dame du-Bec, de Saint-Jacques-d'Ambès, et de Saint-Louis-de Montferrand, démembrées de la paroisse mère, en 1769, par Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, et celle de Saint-Vincent-de-Paul, démembrée en 1771 par Ferdinand-Maximilien Mériadec; mais, en compensation, la paroisse de La Grave lui a été plus tard annexée. Elle était donc bornée, à l'ouest, par la Garonne; au nord et à l'est, par la Dordogne et par la paroissede La Grave-d'Ambarès, et, au sud, par celle de Bassens.

L'église d'Ambarès se composait primitivement, c'est-à-dire, à l'époque romane, d'une seule nef accompagnée, à l'orient, d'une abside semi-circulaire. Elle a été restaurée il y a 40 ans environ,



façade s'ouvre la porte sous quatre voussures en retrait dont l'or-
et il ne reste plus de cet antique monument qu'une portion de la façade occidentale et toute l'abside. Au rez-de-chaussée de cette

ce primitive a été respectée; toutes ces voussures sont ... ornements, mais les archivoltes saillantes qui entourent l'extrados des deux voussures du centre sont couvertes de palmettes et d'entrelacs usités au XII siècle. Les colonnettes sur lesquel-



les retombent tous ces arcs sont détachées du mur et quelques-uns des chapiteaux sont décorés, soit de rinceaux, soit d'animaux réels ou fantastiques.

Le premier étage est enrichi d'une arcature composée de cinq arcs en plein cintre retombant sur des colonnettes accouplées deux par deux. Le reste de la façade et le clocher sont modernes.

« La partie de l'église d'Ambarès qui seule ait conservé son » caractère primitif est le sanctuaire. Il est roman, de forme semi- » circulaire et décoré de cinq colonnes mi-engagées en guise de » contreforts. Deux bandeaux divisent verticalement cette abside » en trois zones; ces bandeaux sont en forme de tailloir dont » l'abaque très-étroite n'a que le cinquième environ de la largeur » de la cimaise. Ils entourent complètement l'abside et font ressaut » sur le fût des colonnes qu'ils environnent comme d'un anneau: » le premier de ces bandeaux, à 3 mètres environ au-dessus du » sol, est orné de billettes en damier: le second, à 1m20 environ au » dessus du précédent, est décoré, dans la plus grande partie de » son développement d'ornements circulaires en forme de rose à » six pétales rayonnantes; le surplus de ce cordon présente des » palmettes assez grossièrement sculptés.

» Les chapiteaux des colonnes engagées sont lisses ou épannelés » à l'exception de deux, l'un au nord, l'autre au sud, qui portent à » l'extrémité des sortes de volutes, des boules ovoïdes ou des têtes » humaines. Les bases sont rongées par le temps et devenues infor-

» mes: sur les chapiteaux de ces colonnes repose une corniche
» sans décors, à modillons lisses; elle est surmontée d'un petit
» parapet crénelé.

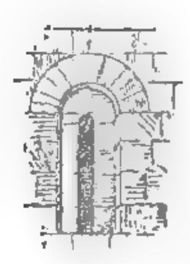






» Cette abside était autrefois éclairée par trois baies en plein
» cintre aujourd'hui murées, mais dont on distingue encore la
» forme au nord et au midi; leur archivolte, à claveaux nom-
» breux et très-étroits, était circonscrite par un simple cordon en
» tailloir. Probablement les jambages de ces fenêtres étaient
» décorés, dans l'origine, de colonnettes, car au-dessous de la
» retombée du cintre de celle de ces baies située au midi, on voit
» encore, à gauche, deux petites têtes humaines.

» Les murs de la nef, tirant, vers la façade, au couchant,
» offrent encore, au nord comme au sud, des baies de fenêtre en



» plein cintre, en meurtrière et à double ébrasement; ces baies
» sont aujourd'hui murées. » (1)

Les parois de l'église d'Ambarès sont ornées de tableaux d'un certain mérite, bien que la plupart des personnages qui les composent soient des réminiscences quelquefois trop évidentes de ceux des œuvres des grands maîtres de la Renaissance. Ces tableaux représentent des scènes de la vie de saint François d'Assise :

1° Saint François rencontre un lépreux et le baise ;

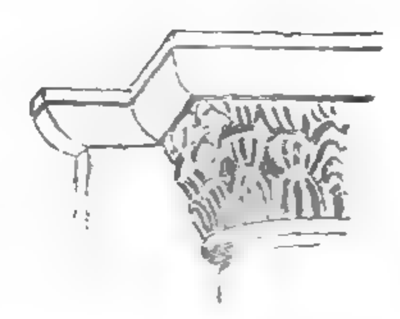
(1) Notes manuscrites de M. le marquis G. de Castelnau-d'Essenault.

stres : les chapiteaux de ces colonnes, gros et courts, s'harmonisent parfaitement avec ce soubassement massif : les uns ont deux rangs, les autres un seul rang de feuilles lan-

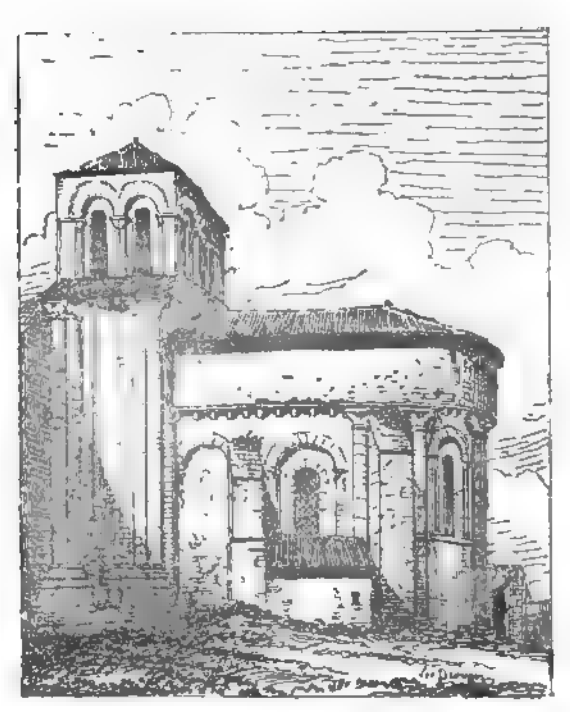


céolées, dont les extrémités se courbent en volutes, et dont les bords sont percés de petits trous dans le genre de ceux qui ornent les chapiteaux du premier étage du clocher. Les bases de ces colonnes sont pourvues de griffes.

Le clocher s'appuie à l'intérieur sur deux arcs légèrement ogivaux, réunis par une voûte en berceau, affectant la même courbe, et retombant, de chaque côté, sur une colonne à demi-engagée dans les murs latéraux : les bases de ces colonnes ne sont plus apparentes parce que le sol a été, postérieurement à la construction du clocher, exhaussé de trois marches : les chapiteaux, quoique d'un aspect fort barbare, sont dignes d'être dessinés justement à cause de l'originalité des ornements qui couvrent leurs corbeilles : voici la moitié de celui du nord-ouest : des espèces de feuilles courtes et striées couvrent la corbeille : une



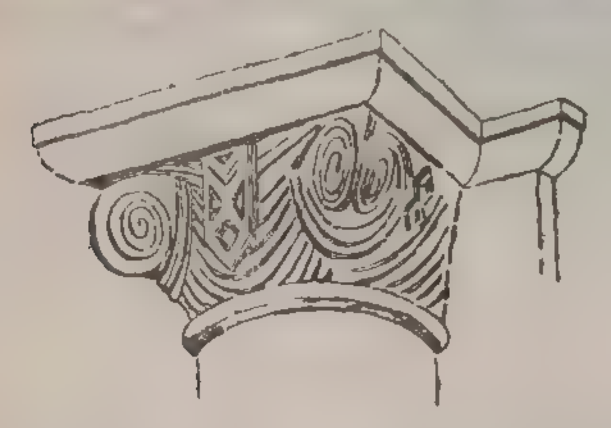
tête humaine orne l'un des angles supérieurs de cette corbeille, une pomme de pin s'avance à l'autre angle. Des volutes, liées deux à deux par des espèces de draperies, forment les angles du chapiteau portant l'autre retombée du même arc au sud-ouest ; ces volutes prennent naissance dans des moulures losangées placées



Clocher et abside de l'église de Bassens



au milieu des faces de la corbeille. Les chapiteaux des deux autres colonnes sont en pyramide tronquée avec les angles épannelés



en forme de feuilles d'eau, à la pointe des feuilles de celui du nord-est s'avance une pomme de pin, et une croix en relief a été ména-

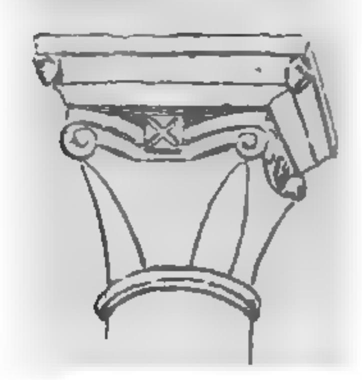


gée sur la face de la corbeille. Entre l'arc oriental du clocher et l'arc qui marque l'entrée du chœur existe une sorte de travée large de moins d'un mètre et formant une solution de continuité dans la maçonnerie et dans le style de l'architecture; le clocher entier, en effet, paraît appartenir au milieu environ du XIIe siècle, tandis que l'abside doit être de la fin du XIe

Le chœur est carré. Sa voûte en berceau plein cintre retombant, au nord et au sud, sur un simple cordon, est limitée à l'est et à l'ouest par un arc doubleau affectant la même courbe que la voûte et dont les sommiers reposent sur des colonnes à demi-engagées dont les chapiteaux ont tous à peu près la forme de celui figuré à la page 82.

Les deux faces extérieures du chœur sont ornées de trois arcades cintrées, deux apparentes, la troisième couverte par un

énorme contrefort plus moderne que le reste de la construction, et ayant dû être édifié lorsqu'on a bâti, pour servir de fortification pendant les guerres de religion ou pendant la Fronde, le réduit qui surmonte toute l'abside.

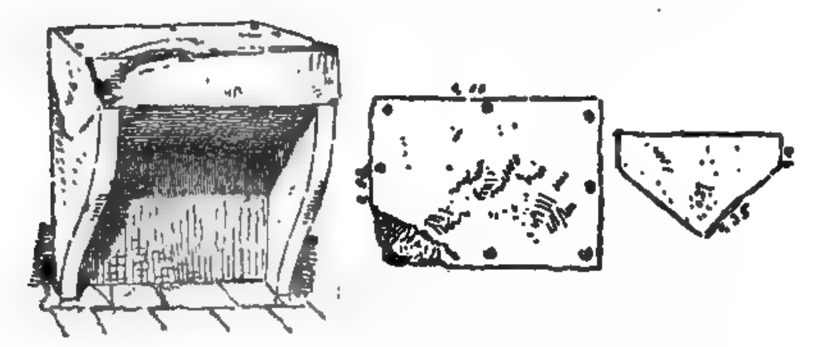


Le sanctuaire, voûté en cul-de-four, est formé de cinq pans coupés dépourvus d'ornements à l'intérieur; les angles extérieurs de ces pans sont cachés sous des pilastres sur les faces desquels des colonnes engagées à chapiteaux très-frustes, mais ressemblant en tout point à ceux de l'intérieur du chœur, montent jusqu'à la corniche qui s'appuie également sur des modillons bien frustes aussi. On distingue cependant sur ces modillons des têtes d'hommes et d'animaux, des bossages de formes variées et un homme nu faisant la cabriole.

Les fenêtres de l'abside s'ouvraient sous des arcs en plein cintres; elles ont été modifiées presque toutes dans ces derniers temps.

On remarque dans l'église de Bassens, plusieurs bons tableaux : une sainte Thérèse, je crois; un grand tableau, en mauvais état, ayant pour sujet un vieillard, probablement un saint, implorant la Sainte Vierge pour un groupe de malades en prières; une adoration du Cœur de Jésus par quatre anges, et une adoration de la Croix par une foule innombrable d'anges dont quelques-uns portent les instruments de la Passion, sont également dignes de fixer l'attention. La plus remarquable comme la plus curieuse de ces œuvres d'art représente le Christ couronné d'épines et insulté par ses bourreaux. Il date, je crois, de la fin du XVI[e] siècle. Enfin, quelques tableaux assez médiocres : un saint Pierre, un saint André, une sainte Famille, etc.

On voit dans l'église de Bassens une pierre ayant formé la moitié du couvercle d'un sarcophage et sur laquelle, à une cer-



taine époque de l'année, on vient déposer les petits enfants pour leur donner de la force. Ce couvercle est placé, sens dessus dessous, sur deux consoles en pierre. On croit que c'est le tombeau de saint Sicard ou Sicaire, fondateur de l'abbaye de Bonlieu, mort vers 1162. Je crois ce couvercle plus ancien. Quoi qu'il en soit, ce personnage, dont le peuple a transformé le nom en celui de *sent Secayre (saint Desséché)*, est imploré, en secret, par ceux qui veulent faire dessécher un ennemi. On raconte à ce propos qu'un jour un paysan, étant en procès avec son voisin, vint trouver le curé, ou peut-être un abbé de Bonlieu, et lui demanda une Messe pour faire dessécher son adversaire. Le bon prêtre, après avoir écouté avec patience toutes les récriminations du paysan, lui dit : Savez-vous, mon ami, que ce que vous me demandez est bien sérieux, que ces sortes de Messes sont bien difficiles à dire et qu'en conséquence elles se payent fort cher. — Peu importe, Monsieur l'Abbé, je payerai tout ce que vous voudrez parce que je ne serai content que lorsque je verrai mon voisin sec comme une allumette.

— Mais êtes-vous bien sûr d'avoir raison ? N'avez-vous aucun tort à vous reprocher vous-même ?

— Oh ! non, c'est un coquin fieffé, tous les torts sont de son côté.

— Ah ! tant mieux, car la Messe que je vais dire en votre intention vaut vingt livres.

—Soit, les voici, et le paysan tendait la main pour remettre dans celle du prêtre la pièce de monnaie, lorsque celui-ci lui dit encore :

— Réfléchissez bien à ce à quoi vous vous exposez; Dieu est juste; il y voit mieux que moi, il connaît parfaitement la cause de votre

procès; il en a suivi tous les détails, il lit dans votre cœur et dans celui de votre adversaire, et, la Messe dite, il fera dessécher celui de vous deux qui a quelques torts à se reprocher. Et le prêtre tend la main pour recevoir les vingt livres; mais déjà elles étaient rentrées dans la poche du paysan qui partit en disant :

—Eh bien! Monsieur le Curé, je vais en parler à ma femme, et je reviendrai dans un moment.

J'ai vu derriere l'église une maison qui n'offre d'intéressant qu'une porte en plein cintre sur la clef de laquelle on lit cette date : 1583, placée au dessus d'un écusson portant les armes de Montpezat : trois cors suspendus 2 et 1.

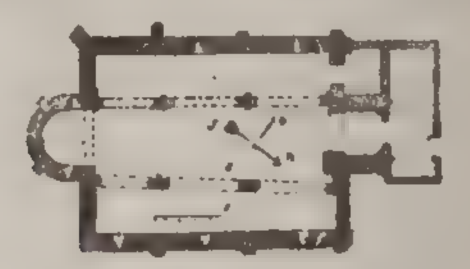
Le bourg du Carbon-Blanc, qui faisait autrefois partie de la paroisse de Bassens, renferme quelques maisons du XVIe siècle.

Pres de ce bourg, à côté de la route de Bordeaux, existe une habitation appelée le Grand-Salizard, située sur l'emplacement d'une ancienne ladrerie. — Sur le bord de la route, à peu de distance de l'habitation, un lavoir porte encore le nom de Lavoir des Ladres.

Les restes du château de Montferrand sont situés dans la paroisse de Bassens. J'en ai donné ailleurs un plan et une description (1).

Sainte-Eulalie-d'Ambarès. — En latin : *Sancta-Eulalia-in-Baresio*, — *Sancta-Eulalia-de-Baresio*; — en gascon : *Senta-Eulaye-d'Embarès*; — en français : *Saincte-Eulalie d'Embares* [illegible] en 1850

L'église de Sainte-Eulalie-d'Ambarès est de fondation romane : son plan, orienté au sud-est, se compose d'une nef terminée par



une abside semi-circulaire, et de deux collatéraux à chevet droit.

(1) *Gui. mil.*, introd., p. LXXVI.

Une tour carrée plus récente que le reste du monument faisait une forte saillie sur la façade et servait de clocher, en avant duquel existait un porche encore plus récent. Porche et clocher ont été remplacés, il y a peu d'années, par un clocher à flèche.

Le soubassement de cette tour bâtie au XIVe siècle formait un porche dont la voûte, en berceau plein cintre, retombait sur un simple cordon; de là on pénétrait dans l'église par une porte affectant la même courbe que la voûte. La porte d'entrée du porche, encadrée de deux colonnes mi-engagées montant jusqu'au sommet de la tour, était en cintre surbaissé. Cette tour massive, construite en fort bel appareil, était une masse compacte qui n'avait d'autres ouvertures que des créneaux éclairant l'étage du beffroi recouvert d'une toiture à quatre pentes; elle avait été bâtie dans le but de fortifier l'église à laquelle elle servait de donjon. Les colonnes de la façade se terminaient, au sommet, par un chapiteau ayant la forme d'une base renversée, dans le genre des chapiteaux des colonnes qui encadrent la porte de l'église de Cameyrac. Au nord-ouest et au nord-est des contreforts plats montaient également jusqu'au sommet du clocher.

La façade de l'église romane devait être séparée en deux étages par un cordon orné de moulures formant échiquier, et passant au niveau du sommet des claveaux de la porte. On retrouve un fragment de ce cordon sur le contrefort de l'angle occidental de la façade.

L'abside, surmontée d'un mur haut de 1m50 environ et destiné à supporter la toiture, est divisée, en trois pans verticaux, par des contreforts élevés sur des socles, et plats dans leur partie supérieure, mais bien plus saillants dans le bas à partir du milieu de leur hauteur; cette saillie est accusée par un amortissement incliné. Ils montent jusqu'à la corniche appuyée sur des corbeaux frustes, mais où l'on distingue encore quelques moulures et des figures humaines informes.

Cette abside était éclairée par trois fenêtres : celle du centre, remarquable par le peu de soin avec lequel elle a été faite, est très-étroite, et son cintre est taillé dans une seule pierre sur laquelle on a gravé des raies concentriques simulant des claveaux. Les deux autres fenêtres étaient à linteau droit et remontaient peut-être à l'époque romane comme la première.

Les murs du reste de l'église sont bâtis en très-petites pierres

carrées dans le genre de celles qu'employaient les Romains ; mais, à la différence de ceux-ci qui ne mettaient généralement entre chaque pierre, qu'une mince couche de mortier, les constructeurs



romans les séparaient par une couche très-épaisse. Ces murs, très-solides d'ailleurs, sont étayés par des contreforts plats en appareil moyen. Trois fenêtres ressemblant à celles de l'abside s'ouvraient dans chacun des deux murs latéraux. Une meurtrière, percée en biais, datant de l'époque de la construction du clocher, servait, sans aucun doute, à défendre l'approche de ces murs.

A l'intérieur, la nef est séparée des collatéraux par des piliers bâtis sur plan barlong ; ceux du nord sont reliés par des arcs en plein cintre romans, et ceux du sud, par des arcs ogivaux ornés de moulures prismatiques, et bâtis dans le courant du XVIᵉ siècle, ainsi que l'angle sud de l'église. Les arcs romans retombent sur des colonnes dont je reproduis ici les chapiteaux.



La forme générale de l'église est régulière ; les murs sont parallèles entre eux ; mais il n'en est pas de même des piles romanes du collatéral nord ; le pilastre qui s'appuie contre le mur de la façade est bien plus rapproché de la paroi septentrionale que ne

l'est la colonne engagée contre le chevet, de sorte que ce collatéral est plus étroit près de la porte d'entrée que près de l'abside. Cette négligence de construction, d'ailleurs peu sensible à l'œil, n'existe pas dans le collatéral opposé.

L'église de Sainte-Eulalie a tous les caractères des monuments religieux du XIe siècle.

Sur la cloche on lit :

Au nom de Dieu j'ay été bénite et dédiée à Sainte Eulalie d'Embares.

Le curé Jh Ane Partarieu, le sindic Ml de Camps, citoyen de Bordeaux.

Perain : Pre Noel Saincric, écuyer, citoyen de Bordeaux; maraine : Marianne Magdelaine Cazau de Monjon. Fait par Turmeau, 1764.

Cette inscription est surmontée d'une belle croix fleurdelisée.

On trouve dans le cimetière, extrêmement élevé au-dessus du sol primitif, des tuiles à rebord, ce qui donne à penser que l'église est construite sur l'emplacement d'un édifice gallo-romain. Elle doit avoir remplacé une église datant du Ve siècle au moins puisqu'en en creusant le terrain pour établir un caveau on en a extrait un sarcophage en marbre gris-foncé et dont la forme rappelle celle que M. l'abbé Cochet (1) attribue aux tombes mérovingiennes. Il sert d'auge dans le jardin d'un propriété voisine de l'église. Ses parois ont 0,07 centimètres d'épaisseur, il est plus étroit aux pieds qu'à la tête et plus large à l'entrée qu'au fond. Le sommet des parois est pourvu d'une moulure ayant dû servir à assujétir le couvercle qui n'a pas été conservé.

Il existait autrefois quelques maisons nobles dans la paroisse de Sainte-Eulalie-d'Ambarès; toutes ont été modifiées, quelques-unes sont métamorphosées en splendides habitations qui, par cela même, sortent du domaine de l'Archéologie. La Tusque, château sur motte, près de la maison noble de Cocujac, a été décrite dans plusieurs ouvrages; je n'ai pas à y revenir (2).

---

(1) *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet. — *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, etc., par le même.

(2) *Quelques châteaux du moyen-âge dans la Gironde et la Dordogne*, par Léo Drouyn, Actes de l'Académie de Bordeaux, 1854. — *Guie. mil.*, introd., p. XV, par le même. — *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, etc., t. 3, p. 63 et 60, par M. Viollet-le-Duc, qui décrit ce monument d'après les deux ouvrages précédents, y croit voir un château franc, et l'*enjolive* de détails dont il n'existe aucune trace sur le terrain.

[illegible]

[illegible] ... Cette abbaye appartient maintenant à un particulier.

(1) Gal. Christ., t. II, p. 800.

INSCRIPTION

A L'ÉGLISE DE BRUGES

Par E. PIGANEAU.

L'église de Saint-Pierre de Bruges est fort peu intéressante au point de vue architectural. Elle se composait primitivement d'une simple nef romane avec abside demi-circulaire. On y a ajouté au XIVe ou XVe siècle un clocher, tour carrée surmontée d'une haute flèche en ardoise, et plus tard des bas côtés sans caractère. Au-dessus de la porte du bas côté sud une petite niche renferme une assez vieille statuette du chef des apôtres.

Défigurée par un récent décrépissage, l'église de Bruges, voûtée en lambris, ne mériterait peut-être aucune attention de la part des archéologues si elle ne possédait une inscription gothique en patois gascon, que nous y avons relevée et que voici :

fo empetrat lo perdon dela
gleysa de sant peyre de br
ugas per mossen peyre deu
t prestre e rector de la de
a gleysa e fo autreyat perm
or pp gregori quant lo
jorn del mes de nouebre
mil ccc lxxii per xx ans

fo impetrat lo perdon de la
gleisa de Sant peyre de br
ugas per mossen peyre deu
....t prestre e rector de la de
(y) ta gleisa e fo autreyat perm
(ossenh) or pp Gregori quunt lo
.... jorn del mes de nouebre
..... mil CCC LXXII per XX ans.

fut demandé le pardon de l'église de Saint-Pierre de Bruges par Monsieur Pierre du . ..t. prêtre et recteur de ladite eglise, et fut octroye par Monseigneur le pape Gregoire quand le . ... jour du mois de novembre..... mil trois cent soixante-douze pour vingt ans.

Ce texte rangé sur huit lignes se trouve un peu altéré par une cassure latérale qui a emporté les premieres lettres des six dernières lignes. Aussi est-il impossible d'y reconnaître le nom complet du *prestre* et *rector* (1) à la sollicitation duquel le pape Grégoire (XI) *octroya* ce *pardon*, espèce d'indulgence, et la date même du jour du mois de novembre, ou ce pardon fut accordé.

L'abbé Beaurein ne nous apprend que peu de choses sur l'église de Bruges : elle dépendait de l'archiprêtré de Moulis, était séculière et à la collation de l'archevêque de Bordeaux ; le chapitre de Saint-Seurin y percevait des agrières. Beaurein ne dit rien de l'inscription, ni du pardon qu'elle relate (2).

La paroisse de Bruges, du ressort de la prévôté d'Eyzines, était, par suite, soumise à la juridiction des maire et jurats de Bordeaux; aussi voyons-nous les noms du maire de Bordeaux, le vicomte de Noé, et de plusieurs membres de la municipalité figurer sur la cloche fondue en 1789 par Ampoulange.

Il y avait dans cette paroisse une maison noble de la Salle possédée par l'ancienne famille bordelaise des Makanan, et dont les fiefs plus tard démembrés furent unis à celle de Treulon, propriété de l'avocat général Dudon, à l'époque de la Révolution.

Trouver dans le nom actuel de Bruges, comme semblent le croire les habitants, un certain rapport avec la grande ville flamande, et un souvenir donné à leur patrie par les Flamands qui, au commencement du XVII[e] siècle entreprirent l'assainissement des marais de la banlieue bordelaise et de ceux du Médoc serait donc une erreur complète, puisque notre inscription établit l'existence de cette dénomination *Bruga* bien avant la venue de ces étrangers sur notre territoire, et que d'ailleurs on voit dans divers actes du livre des Bouillons, que cette paroisse se nommait déjà Bruga et Brugiis en 1322, et Brugia en 1327.

---

(1) La lettre finale *t* et le peu d'espace compris dans la cassure font supposer un nom très court, comme *deu prat*, par exemple.

(2) Nous ferons remarquer que l'inscription n'est point gravée sur la pierre elle-même, mais bien sur une couche de ciment, ce ne serait donc qu'un moulage exécuté sur une pierre aujourd'hui disparue.

UNE STATION ROMAINE

DANS LES LANDES

Par M. CAMBONIE.

Dans le canton de Hagetmau, au centre de la commune de Serres-Gaston, M. le docteur Gaye a découvert, il y a bientôt huit ans, sur sa propriété, de nombreuses substructions, des restes de fortifications avec double retranchements, des sépultures de tous genres, des médailles et monnaies antiques, marbres et briques de toutes formes, lisses ou guillochées, tronçons de colonnes, etc.

Les fouilles récentes continuées par M. Gaye ont mis à nu, à droite en en dehors de la première enceinte défensive, les fondations véritablementsingulières de bâtiments dont l'œil suit encore le plan régulier. A gauche, des traces visibles sur la tranchée même de la route nouvellement ouverte, semblent indiquer que les champs voisins ont aussi été couverts d'habitations disparues depuis longtemps; de telle sorte que le corps principal de la place, le fort ou camp retranché permanent, aurait été entouré d'une véritable cité, le municipe peut-être. Il est d'ailleurs admirablement placé aux confins des Landes, de la Gascogne et du Bigorre, abrité à mi-côte d'une série de hauteurs qui se relèvent en pente douce vers Hagetmau et forment une ligne parallèle avec les collines plus raides qui, de l'autre côté du Gabas, dominent la vallée ainsi ouverte sur deux issues, les plaines de Tarbes et celles du bas Adour.

C'est avec un bien vif intérêt que l'archéologue contemple ces restes d'une civilisation éteinte.

A la vue de ces ruines, des nombreuses sépultures et des ossements de diverses races qu'on y rencontre, il est impossible de se méprendre sur leur origine romaine. C'est une ancienne station provinciale, un poste permanent sur une frontière menacée. — Là on a dû habiter, vivre, combattre et mourir pendant plusieurs siècles. Les ustensiles domestiques, les restes d'objets d'art ou de luxe, le nombre des tombes d'hommes, de femmes, d'enfants, qu'on y rencontre, le prodigieux entassement des restes incinérés

(1) Tumulus renfermant des couches de cendres avec débris d'ossements superposées, dans la partie inférieure se trouvent des tombes rectangulaires et semi-circulaires, en maçonnerie de briques reliées par un mortier très-résistant. La partie du tumulus indiquée par un pointillé a été démolie.

(2) Ruines d'une petite tour ronde de 3 à 4 mètres de diamètre, construite en maçonnerie de moellons ordinaires et de pierre de taille, avec trois rangs de briques placés de distance en distance sur tout le pourtour. Au centre de cette construction on a trouvé une tombe brisée, en pierre de taille, contenant une plaquette de marbre et une colonne de même matière, d'environ un mètre de longueur; cette [illegible] qui a la forme d'un cône tronqué, n'a ni base ni chapiteau, on y aperçoit des traces de lettres et le signe [illegible] qui est reproduit sur divers points; c'est, à n'en pas douter, un cippe funéraire.

(A) Tumulus en partie démoli [illegible] renfermant des débris d'ossements humains et de tombes en pierre, sans traces de cendres.

BOURDIOU et BERNAT-MOULIÉ	Les déblais faits aux abords de ces deux maisons, pour établir le chemin vicinal, ont mis à découvert des maçonnerie anciennes et des ossements.

Le camp est une enceinte circulaire de murailles lisses sans fortifications saillantes.... les fouilles revèlent la construction sur presque tout le pourtour, quoiqu'elle soit ensevelie sous un terrassement énorme couvert de chênes: peut-être fut-elle détruite en partie par les Vandales, Visigoths, Sarrasins ou Maures qui certainement y ont cherché un abri; peut-être aussi n'était elle pas de beaucoup plus élevée. Les Romains, en effet, renforçaient quelquefois le mur d'enceinte des stations de ce genre, en rejetant en dedans les terres des fossés extérieurs qu'ils disposaient en talus à l'intérieur. Ici le cas est palpable, car de l'intérieur de la place ou de l'*area*, on monte naturellement sur le terrassement élevé de dix pieds au moins, tandis qu'on ne peut redescendre qu'à pic dans le fossé profond, en forme de cuve, où l'eau séjourne encore; un second fossé entourait celui-ci, et, chose à noter, on le retrouve à peine interrompu d'un côté, là où ont été mises à nu les fondations sèches, à blocs énormes, de bâtiments qui furent peut-être un casernement.

L'*area*, ou intérieur de la place, mesure plusieurs arpents, et la superficie entière de la station, y compris le double fossé, est de deux hectares environ. C'est à peu près l'étendue de la station romaine de Tebessa, en Algérie, dont on voit une réduction en relief au musée gallo-romain de Saint-Germain. Ces stations qui paraissent petites, suffisaient à la défense; les casernes y remplaçaient les tentes; avec un étage les logements étaient doubles, et avec quelques annexes ils pouvaient contenir l'effectif d'une légion

Aux beaux jours de l'Empire, quelques légions, beaucoup moins qu'on le croit généralement, aidées d'auxiliaires, suffisaient à la protection de la frontière. Ne savons-nous pas que trois légions contenaient dans une complète soumission l'Espagne entière, Tarraconaise, Lusitanie et Bétique. Imprudence ou audace, les Romains comptaient évidemment sur le prestige acquis.

L'*area* dont nous parlons, paisiblement occupée aujourd'hui dans son milieu abrité, par une ferme de M. le docteur Gaye, maison de paysan et granges, où le sol qui se dérobe parfois vous met les pieds dans un tombeau, a renfermé des constructions dont les traces sont encore visibles. Il en reste une très-remarquable qu'il a fallu débarrasser de plusieurs mètres de terre sous laquelle elle était ensevelie. Elle est à nu maintenant d'un côté, même les fondations, en maçonnerie de cailloux roulés, sont tout entières à découvert. C'est une tour ronde, de 3 à 4 mètres de diamètre, une manière de fortin à murailles peu épaisses avec contreforts élégants en pierre de taille. A l'intérieur, un soubassement en relief, espèce de banc de pierre continu, circule tout autour. Sur le milieu de cette petite *area* du fortin, s'élève en relief de 30 centimètres un parallélogramme en pierres longues taillées, auquel il manque un des côtés longs. Tout près, gît une colonne tronquée de 80 centimètres d'un assez beau marbre, sur laquelle existait une inscription aujourd'hui indéchiffrable ; elle devait faire partie d'un monument funéraire isolé des autres. La colonne était-elle debout et supportait-elle une urne, comme c'était l'usage dans les apothéoses, pour les grands personnages ? Il le semble, parce qu'elle est entière et sans cassure. Le tombeau d'ailleurs occupe la place d'honneur et la majeure partie de l'*area*, car il reste à peine un mètre pour la circulation tout autour.

Un escalier, dont se voient les traces, conduit dans le fortin. Était-ce un chambre sépulcrale ?... Si on ne peut l'affirmer, on peut observer du moins qu'il y avait là une sorte de nécropole, des tombes en assez grand nombre ayant été découvertes au pied du fortin, à hauteur des fondations. La maçonnerie est en appareil irrégulier formé d'assises alternées, composées de moëllons avec les trois rangs de briques qui sont la caractéristique du bâtiment romain. A hauteur d'homme la muraille est percée à distance régulière de plusieurs trous rectangulaires de 15 à 20 centimètres au plus de côté. Était-ce des trous pour observer ? Je ne puis les

prendre pour des meurtrières. Quoique l'aspect général du fortin rappellerait une chambre ou chapelle mortuaire au milieu d'une nécropole, il faut remarquer que certains tombeaux des Romains servaient de fortification.

Je dois dire ici que les murs du rempart sont d'une construction différente : c'est une espece de blocage, pierre et brique, aux joints très épais, dont le mortier, mêlé de beaucoup d'eau, a conservé toute sa solidité et ne s'effrite pas sous la pioche.

A côté du fortin, à gauche et sans quitter la ligne des tombeaux bâtis, s'élève un tertre de 3 à 4 mètres de haut, démoli et disparu aux deux tiers du fossé, attaqué par la pioche, et qui a dû mesurer une dizaine de mètres en longueur et largeur, peut-être plus. Cette masse couvre des tombeaux bâtis, et c'est ici que l'esprit est frappé et l'imagination vivement saisie.

Au pied de ce tertre dont on fouille la base, s'étage une série de chambres sépulcrales, tombeaux placés côte à côte, en brique et en pierre, séparés par une muraille, mais sans symétrie apparente dans leur direction ; plusieurs sont superposés et plusieurs ont été fouillés autrefois et couverts de débris. Les fouilles furent peut-être faites pour rechercher les monnaies d'or que contenaient les tombeaux, M. Gaye en ayant recueilli lui-même. — L'espace réservé à une sépulture a la forme d'une niche bâtie. Les chambres sépulcrales contiennent une série de ces niches, et elles s'ouvrent elles-mêmes par un petit espace demi-circulaire. J'ai pu indiquer du doigt, au tracé, la forme d'un de ces espaces et, quelques heures après, il était mis à jour dans les limites marquées : c'est, je crois, le petit vestibule où on brûlait les morts ou le *sepulcretum*. Le dessus des tombes est recouvert à plat. Le fond où reposait le mort, ou plutôt ses restes, est en carrelage de briques longues à rebord, guillochées sur un des côtés longs ; deux de ces briques de 40 centimètres donnaient la largeur. Une couche de ciment poli, maintenant désagrégé par le temps, en faisait un travail très-soigné. On trouve dans ces niches, avec les ossements incinérés, des restes de comestibles, os de poulets, de porc, des débris de vaisselle, même d'objets de luxe, verre, vase ou miroir, même des jouets d'enfants, — touchante préoccupation !...

C'était une coutume des anciens, qui croyaient que les morts avaient les mêmes besoins et les mêmes goûts que les vivants, de déposer dans les tombeaux du pain, du vin, des aliments di-

vers, de la vaisselle de table comme pour un festin, des parfums comme pour une fête; mais c'était surtout pour les riches et les puissants que le dernier asile était ainsi orné. Pour les pauvres, on se contentait d'objets d'imitation, colliers, miroirs, vases de terre cuite peinte de la couleur des objets, des ustensiles de terre non évidés; nous avons un de ces derniers entre les mains, et nous constatons que tel avait été de peu de soin du potier que les couches d'argile des vases n'ont jamais bien adhéré et l'index s'est à peine essayé à en évider le milieu. J'ai failli prendre l'un d'eux pour un morceau préhistorique et je m'en explique aujourd'hui toute la grossièreté.

Riches et pauvres, esclaves et maîtres, semblent un peu mêlés dans cette nécropole de Serres-Gaston, si l'on en juge par la diversité des débris. Il y a des tombes où on a trouvé des morceaux de verre, admirables de matière et de travail. J'en ai vu un éclat très-blanc, très-fort et bien transparent, bordé de fleurons, comme les fleurons d'une couronne ducale, détachés en relief; j'en ai également vu un autre de couleur irisée aussi frêle que le plus frêle de nos verres de mousseline et ayant un rebord uni d'une délicatesse infinie.

Rien ne prouve mieux que ces objets de luxe, l'importance relative des personnages qui ont été inhumés dans ces lieux; les monnaies d'or, destinées à payer le passage du Styx, ne provenaient pas évidemment de la solde en sesterces du simple légionnaire. Enfin, ce qui le démontre péremptoirement, ce sont les plaques ou tablettes de marbre entières ou brisées trouvées dans chacune de ces sépultures..... Personne n'a d'abord pu en expliquer l'usage, mais j'ai appris depuis que ces plaques portaient, écrit en lettres au minium (ce qui explique l'effacement) le nom, la qualité et les fonctions du mort. Elles étaient fixées au-dessus et au-dessous des niches par des clous d'airain ou de fer que nous avons d'ailleurs retrouvés fichés dans le mur.

Quant au mélange de classes dans l'enceinte funèbre, il ne faut pas s'en étonner : les Romains avaient soin des cendres même de leurs esclaves, non par humanité ou pitié, mais par respect pour la mort et aussi par orgueil de maison.

A Rome, les grandes familles avaient un cimetière commun, même à la domesticité; on l'appelait *Columbarium*, parce que les niches ressemblaient aux nids d'un colombier. Là, les affran-

chis et les esclaves trouvaient au moins l'égalité dans la mort.

On comprend que, loin de la patrie, la légion romaine resserrât les liens d'attache et fît une véritable famille. Ici, les sépultures étagées et de formes diverses offrent l'aspect de véritables *columbarium*. Une tombe d'enfant, d'une parfaite conservation, s'ouvre béante et vide entre deux autres, l'une grande et l'autre plus petite. Peut être cet enfant était-il un fils bien-aimé — *anima cara* — placé entre le pere et la mère !

Mais ce qui démontre la longue permanence d'une habitation collective en ces lieux, c'est le tertre énorme dont nous avons parlé et qui pèse sur les tombeaux particuliers décrits plus haut. Il est composé de couches de terre rapportée et d'une adhérence si parfaite qu'elle a su défier les siècles Cet important tumulus a dû être le cimetière commun consacré aux soldats tombés dans les batailles. Il est ainsi de beaucoup postérieur aux sépultures bâties qu'il couvre. A travers cette moitié qui en reste, coupée à pic, on aperçoit, on reconnait et on touche sept couches distinctes, sans solution de continuité d'ossements. Ces couches transversales de haut en bas forment comme sept bandes grisâtres de 25 centimètres d'épaisseur, à distance à peu près égale, séparées entr'elles, par des couches d'argile mêlée de chaux, de nombreuses coquilles d'huîtres et d'autres débris informes d'une épaisseur de 30 centimètres. Ces restes sont des parcelles d'os plutôt que des cendres, des os calcinés par le feu, tassés, compactes et résistants. On s'effraye de la quantité qu'il a fallu d'ossements incinérés pour établir ces funèbres étages sur une aussi vaste étendue. Sans doute, après chaque bataille, les Romains emportaient leurs morts, les brûlaient dans une grande *area* de la place, et, pour que leur sépulture ne fût pas violée, ils leur réservaient un asile commun au sein de la forteresse ; ils disséminaient les restes incinérés sur la surface convexe du tumulus, les tassaient avec soin et les recouvraient d'une couche mêlée de chaux, jusqu'à ce qu'un nouveau cimetière vint se superposer.

Dans tout cela, nulle trace de christianisme, partout le symbole païen et la coutume romaine

Chose étonnante pourtant, il y a eu deux espèces de sépultures parfaitement différentes et distinctes d'ailleurs par leur place réservée. A gauche du fortin, mais à gauche seulement, on a trouvé des sarcophages en pierre contenant des ossements non

incinérés; on ne brûlait pas, en effet, les corps qui devaient être recueillis dans un sarcophage.Le mort était-il Romain ? Peut-être, car bien que la coutume de brûler les corps fut générale, on cite quelques exceptions. Dans la famille des Scipion, par exemple, on enterrait les corps, sans les brûler, dans des sarcophages de pierre d'Albe, encastrés dans les murs d'un tombeau carré, situé à un mille de la porte Capène. Or, ici tout un côté de la citadelle est consacré aux sépultures d'incinération, sépultures romaines par excellence.

Quant à moi, mon sentiment est que ces sarcophages ont renfermé les restes de chefs Gaulois ou Espagnols, qui commandaient des contingents auxiliaires et indigènes incorporés dans la légion impériale. Deux observations rendent cette opinion vraisemblable: d'abord ces sépultures sont à part comme relevant d'une religion et d'une nationalité différentes, ensuite les ossements qu'on y voit appartiennent à des hommes d'une stature un peu au-dessus de la moyenne, romaine ou méridionale. Tibias et humérus sont relativement plus grands et les crânes sont dolychocéphales comme ceux des néo-Calédoniens ou brachycéphales, type contraire. Nul autre vestige ne peut jusqu'à présent nous éclairer sur ce point.

Voilà ce que j'ai remarqué de plus intéressant dans l'intérieur de la station. Le caractère et la nature des monuments se déterminent aisément; les fouilles nouvelles, en produisant d'autres spécimens, confirmeront, je crois, les premières conclusions.

Enfin, ce qui achève de donner une importance véritable à ces ruines et un vif intérêt aux recherches, c'est l'étendue du champ des découvertes et sa continuation en dehors du double fossé de l'enceinte. Les fondations à droite de l'immense ossuaire décrit, et qui commencent à même le bord et au pied du fossé, offrent un caractère remarquable. Les assises sont sèches et composées de blocs énormes non taillés, couchés à côté l'un de l'autre et encastrés suivant leurs angles naturels, et notez que cette espèce de pierre ne se trouve pas dans un rayon de plusieurs kilomètres. Sur ces assises était bâtie la muraille à gros joints avec force mortier, dont il ne reste que quelques vestiges. A droite, à gauche, partout, on retrouve ces fondations sur une grande étendue, mais la dureté de la maçonnerie qui couvre ces assises étranges repousse la pioche et fait renoncer au travail en bien des endroits. La

direction de ces murs indique un tout autre genre de bâtiments que ceux de la place ; ce sont de vastes carrés séparés par des parallélogrammes étroits et longs en manière de corr[illegible] peut-être était-ce là des annexes au corps de la place. Toutefois, je croirais plutôt aux bâtiments d'un municipe et aux demeures de familles et de personnages importants, comme l'indiquent les restes de mosaïques et d'objets d'art qu'on y a trouvés, signe évident d'habitations civiles et de maisons particulières.

C'est là aussi que M. Gaye a trouvé le morceau le plus intéressant de ses découvertes, la récompense de son labeur, un vrai bijou de l'époque impériale. C'est une statuette de femme que j'appellerais la Vénus de Serres Gaston, si ce n'était trop ambitieux pour une miniature de 40 centimètres de longueur, groupe de marbre, mais d'un marbre commun et cassant, reposant sur un socle plat. Ce devait être un objet d'art, fait pour reposer sur un meuble comme l'indique le trou creusé sous le socle et destiné à le fixer sur une surface plane munie préalablement d'une attache.

Le sujet représente une femme couchée de côté, sur un lit somptueux, dans une attitude plus que nonchalante. Est-ce le lit de table, est-ce le lit de repos ? C'est dans tous les cas une sorte de canapé antique très-bas, de forme gracieuse et légère, aux contours renflés et moelleux, dont la ligne inclinée va s'effaçant de la tête aux pieds. La tête de la jeune femme, hélas ! tête charmante sans doute ! manque, et le bras droit aussi — celui-là tout entier — ainsi que la moitié du bras gauche. D'après l'attitude générale et le mouvement que marque le coude gauche tronqué à sa naissance, mais dont l'inclinaison en arrière est sensible, les deux bras devaient se rejoindre derrière la tête renversée sur le haut du canapé. Le torse est entier et nu, d'un dessin correct et soigné. La draperie, d'une étoffe un peu lourde, part de l'épaule droite, suit la ligne du torse presqu'en dehors jusqu'à l'abdomen qu'elle voile en plis flottants et nombreux ; les jambes sont croisées sur les genoux, et le pied droit retombe gracieusement sur le socle. De l'autre côté, vers la tête absente, la draperie contourne le corps et retombe en plis débordants au-dessous du sein gauche sur le stratum du canapé.

Détail caractéristique de l'époque, un petit lézard — le serpent familier qui pullulait dans les maisons romaines par la grâce des dieux et des matrones, l'hôte sacré qui se glissait impunément

dans la toilette d'une Romaine, — un petit lézard, dis-je, admirablement sculpté et conservé, grimpe le long du socle et se réfugie dans la draperie.

Au pied du lit est couché un enfant joufflu et potelé; est-ce un Cupidon? Il y ressemble; pourtant c'est presque un adolescent. La tête manque, un bras aussi; tourné de face, comme la femme, il repose son bras sur le rebord d'une vasque à parfums dressée un peu en arrière, au pied du lit; le bras pend le long des pieds de la femme; il semble tenir une couronne.

Le socle de peu d'épaisseur déborde le groupe de plusieurs centimètres; il est buriné d'un encadrement léger sur tout le pourtour.

Plusieurs détails de cette statuette, les pieds de la femme, la main de l'adolescent surtout, sont étrangement négligés, tandis que le reste accuse, au contraire, un ciseau des plus exercés. La pose est naturelle et l'ensemble ravissant d'élégance.

Une inscription qui paraît avoir été gravée en travers du socle a été emportée dans un éclat perdu; c'est regrettable, elle nous eût éclairée.

Que représente cette statuette? Mortelle ou déesse, rien d'austère assurément. Dans tous les cas, elle est pleine de grâce.



LE MUSÉE DUBOIS

Par M. FARINE.

La Société Archéologique a découvert dans le riche musée de M. Dubois une mine féconde à exploiter en monuments anciens, tels que cippes, tombeaux, urnes et lampes funéraires, objets de toute espèce, figurines, armes, bijoux, ustensiles qui, pour la plupart, n'ont jamais été publiés. M. Dubois nous a gracieusement octroyé l'autorisation de puiser dans ces richesses et d'en faire profiter nos sociétaires, en les soumettant au grand jour de la publicité.

Malheureusement les documents nous manqueront souvent; le lieu de la découverte sera fréquemment la seule indication que nous pourrons fournir; mais les dessins de notre collègue M. Bernède suppléeront amplement à ce qu'auront d'insuffisant nos recherches et nos conjectures; et nos sociétaires, nous l'espérons, nous sauront gré, en mettant sous leurs yeux des monuments anciens et à peu près inconnus, de leur fournir l'occasion d'exercer leur savoir et leur sagacité.

Les fouilles pratiquées, en 1826, à Bordeaux, derrière le Lycée, avaient entamé le vieux mur d'enceinte de la ville à une profondeur de 4 mètres environ sur 7 mètres de long et 2 de large. Ces travaux mirent à nu un blocage sans chaux ni ciment, composé de pierres du plus grand appareil, entremêlées de cippes, de petits tombeaux et de fragments de grands monuments. Les cippes, les inscriptions avaient été respectés à dessein, car le blocage qu'ils contribuaient à former avait été revêtu extérieurement de pierres énormes posées par assises sans ciment. Vinet, dans son histoire de Bordeaux, décrit, en parlant de l'ancienne enceinte, des fondations composées ainsi de blocs que masquait un revêtement de pierres.

A quel siècle remontent ces monuments? A quelle époque ont-ils concouru à la restauration de l'enceinte de la ville? C'est là une question difficile à résoudre; nul document n'existe et l'histoire est muette.

Plusieurs opinions se sont formées: sans prendre parti pour l'une plutôt que pour l'autre, nous les exposerons brièvement, et le lecteur choisira celle qui lui paraîtra la plus rationnelle, la plus près de la vérité.

L'opinion des uns rapporte au commencement du xᵉ siècle et attribue aux ducs de Guienne, la restauration de l'enceinte romaine. On aurait alors enfoui dans les fondements du vieux mur les débris des monuments antiques de Bordeaux.

M. Jouannet combat cette opinion qu'il prétend ne reposer sur rien. Les vieilles chroniques n'en disent pas un mot, les anciens polygraphes n'en parlent pas, et c'est à l'époque de la construction de l'hôtel de l'Intendance qu'elle fut émise pour la première fois et acceptée par les savants d'alors. En creusant les fondations, on retrouva le mur de l'antique enceinte, et l'on y découvrit un grand nombre de cippes pareils à ceux trouvés lors des fouilles du Lycée.

« Remarquons, dit M. Jouannet, que Bordeaux ayant été assiégé et bouleversé plusieurs fois de 410 jusqu'à la fin du ixᵉ siècle, peut-être même antérieurement (sous Gallien la Gaule avait été plusieurs fois dévastée), il ne paraît pas naturel d'assigner une seule époque à la restauration de ces murailles; croyons plutôt que l'antique enceinte fut successivement relevée et réparée sur plusieurs points. Quand on a vu l'appareil de cette construction et l'état des monuments qu'elle ensevelit, on ne saurait y reconnaître un ouvrage du xᵉ siècle. En effet, est-il possible que tant de petits monuments funéraires enlevés de leur place primitive, au moment où l'on voulut les utiliser, aient traversé six siècles en plein air, exposés à tous les genres de destruction, dans des temps de barbarie, sans être plus dégradés qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils ont été retrouvés. Le temps seul eût suffi pour effacer jusqu'au souvenir de ces frêles monuments laissés plus de six cents ans à l'abandon. »

Ce n'est donc pas aux ducs de Guienne qui vinrent, après la retraite des Normands, s'établir à Burdigala, qu'il faut, au dire de M. Jouannet, attribuer la restauration de l'enceinte. Dans une dissertation très-savante, cet archéologue émérite la fait remonter au vᵉ siècle, dans l'intervalle du temps écoulé entre le sac de Bordeaux par les Vandales et l'invasion des Goths. La population était encore toute romaine, et si le christianisme dominait déjà, si le paganisme s'éteignait, du moins le respect de l'ancien culte

subsistait encore. Mais ni la loi romaine, ni les anciennes croyances ne s'opposaient à ce qu'une population malheureuse, échappée à d'horribles désastres, menacée d'invasions nouvelles, sans cesse renaissantes, fit servir à sa défense les tombeaux des ancêtres. La loi romaine même autorisait l'emploi des monuments sacrés à toute espèce d'usage, la ville une fois aux mains de l'ennemi (1). L'enceinte murale était sacrée — *Divini juris sunt muri et portæ civitatum;* — elle pouvait donc recevoir, pour la défense commune, des monuments funéraires.

Les cippes découverts dans ces fouilles furent réclamés par les propriétaires des terrains où elles étaient pratiquées. Quelques-uns furent enlevés pour être placés dans le musée de M. Brown, un de nos sociétaires. D'autres, trouvés sur la propriété de M. Faget, furent offerts par lui à M. Couderc, qui les plaça dans son jardin de la rue Ségalier. D'autres enfin allèrent enrichir le musée de la ville. Nous retrouvons aujourd'hui les monuments recueillis par M. Couderc dans le riche musée de M. Dubois, son gendre, et c'est à l'obligeante courtoisie de cet ami des arts et de l'archéologie, que nous devons d'offrir à nos lecteurs trois des plus intéressants de ces monuments.

Si cet essai de résurrection d'un passé dont, hélas! nous savons si peu de chose, et de reproduction de quelques-unes des richesses de ce musée inconnu, pour ainsi dire, à Bordeaux, avait l'heureuse fortune d'intéresser nos sociétaires, nous ferions avec M. Bernède de fréquentes incursions dans ce petit domaine artistique et mettrions sous les yeux de nos lecteurs quelques spécimens de monuments, d'objets d'art, figurines, vases, urnes funéraires, poteries attribués aux anciens habitants de ce pays, les Bituriges.

Le premier des monuments funéraires que nous présentons aujourd'hui est un cippe arrondi portant sur des filets en saillie les noms de la famille *Sabina*. Trois bustes, en demi-relief, sont sculptés dans la partie supérieure; un homme et deux jeunes femmes. Est-ce un père et ses filles? sont-ils frère et sœurs? la mère a-t-elle réuni, sous ce tombeau, les cendres de ces trois

---

(1) Cum loca ab hostibus capta sunt, desinunt omnia Religiosa esse.... ideoque lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus (de jure manium, lib. III).

enfants? Le peu qui reste de l'inscription ne permet que des conjectures. On lit, en effet, *Sabini po....a mater cur...* Ces mots conservent encore en partie cette couleur de minium dont, suivant Pline, les anciens peignaient les lettres pour les rendre plus apparentes.

Le monument de la famille *Sabina* est posé sur un bloc quadrilatère dans lequel est creusé un columbarium de 25 à 30 centimetres de diamètre sur 20 de profondeur, et destiné à contenir les cendres. Les deux urnes figurant dans le columbarium ont été trouvées en place lors de la découverte du monument.

L'opinion de M. Jouannet, qui s'impose souvent en ces matières, fait remonter la date de ce petit monument, et des deux autres que nous allons décrire, à l'époque des Antonins. Il tire ses inductions de la netteté des lettres, du style, des noms mentionnés sur les cippes et de la forme même des monuments. Nous ne le suivrons pas dans cette longue dissertation; mais comme dernier trait, il assure que la pierre employée est du calcaire de Bourg ou de la Charente-Inférieure; nous sommes trop ignorant de ces choses pour hasarder une opinion, nous laissons à de plus savants de nous éclairer sur ces points.

Le second cippe est de forme quadrangulaire, d'une seule pierre La partie supérieure présente un petit fronton entre deux oreilles qui ont, en partie, disparu. Dans une niche arrondie apparaît le buste d'une jeune fille dont la tête gracieuse est assez bien traitée. Cette figure, quoique d'un travail un peu grossier, appartient cependant à une époque où l'art, déjà en décadence, conservait encore une certaine grâce et de la justesse dans les proportions. Les cheveux ondulés et relevés sur les tempes sont apprêtés comme nous les voyons sur les médailles du IIe siècle; le vêtement n'indique rien; l'inscription porte seulement : *Amabilis filia*.

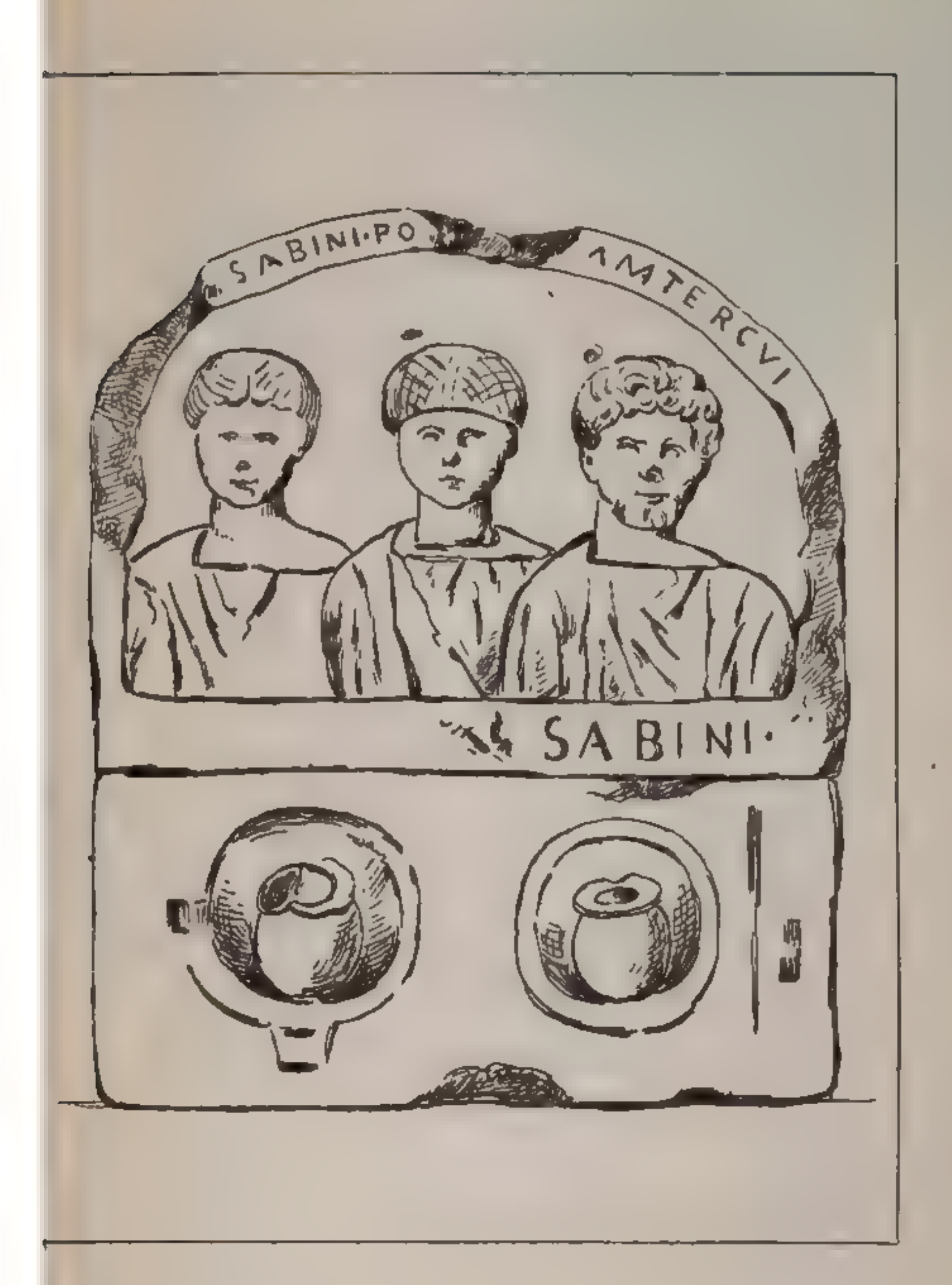
Le troisième monument semble être de la même main que le précédent, et appartient à la même famille. Le sculpteur *Amabilis*, un vieillard vêtu d'une chlamyde sans manches, chaussé de bottines et coiffé d'un bonnet assez singulier, s'est représenté lui-même taillant la pierre qui doit un jour recouvrir ses restes. Ce beau vieillard, assis dans sa niche, est bien vivant. Le naturel de la pose, l'air de la tête, le mouvement du corps et des bras font de ce morceau un ensemble plein de sentiment et de vérité.

En terminant cette trop incomplète notice, je veux témoigner à



M. Bernède, artiste distingué de la ville, et l'un des nôtres, tout le plaisir que j'ai éprouvé à voir si fidèlement et si habilement reproduits ces petits monuments, et les personnages qui y sont sculptés. Ses dessins fourniront à mon travail ce relief que, faute de documents, j'ai été impuissant à lui donner.

(A suivre.)


SABINI·PO
AMTERCVI
SABINI·


AMABILIS FILL
POIS


D · M
M · SECAMABILIS
V
I AMANDVS FRA
CVRAV

ANCIENNES CLEFS DE VOUTE

DE

L'ABBAYE DE LA SAUVE

Par E. PIGANEAU

Les divers ouvrages qui traitent de l'abbaye de la Sauve nous font assez connaître quelle fut jadis sa magnificence. On sait que son église ne présente plus aujourd'hui qu'un amas de ruines encore imposantes, qui feront toujours déplorer l'incurie et l'insouciance des édiles du lieu, lesquels, en 1818, à ce que me disait naguère le vénérable abbé M. Bacca-Nérac, ayant quelque temps hésité à faire choix entre elle et l'église paroissiale actuelle, ancienne aussi cependant, pour y rétablir les cérémonies du culte, finirent par se prononcer pour cette dernière, l'entretien de l'église abbatiale ayant paru trop dispendieux. Dès lors, condamnée, elle vit sa couverture de plomb enlevée, et les intempéries eurent bientôt dégradé l'édifice qui servit ensuite de *carrière* jusqu'à l'époque où le classement des monuments historiques du département vint en arrêter la complète destruction.

Mais beaucoup de débris intéressants, pierres sculptées, chapiteaux, bas-reliefs, etc., avaient disparu sous le marteau ; bon nombre est resté entre des mains particulières ; nous avons vu dernièrement plusieurs chapiteaux intéressants encastrés dans la muraille d'une maison rustique au village de Jeungane (sur la route d'Haux à Créon) ; d'autres gisant à terre dans un jardin sur le bord de la route, ce qui nous a rappelé que le possesseur des restes de l'abbaye de Faize, près Lussac, s'est lui aussi servi, pour former des *lapinières*, de pierres sculptées, débris de cet ancien monastère.

Quatre belles clefs de voûte de l'ancienne abbaye de la Sauve ont été heureusement conservées et enchâssées sur la façade du porche de la curieuse église de Haux ; nous en donnons ici les dessins :

La Naissance du Christ, l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple et la Fuite en Egypte. Enfin, un de nos collègues,



M. Raymond Durat, propriétaire à la Roque de Cadillac, amateur éclairé de tout ce qui se rattache à l'archéologie, a eu la bonne fortune de pouvoir en sauver une cinquième très-remarquable, qu'il conserve religieusement dans son domaine de Rolland, avec les chapiteaux et les arcatures du portail roman de l'ancienne église de Beguey.

Le bas-relief de cette clef, formant une circonférence de $0^{m}36$ de diamètre, et de $0^{m}46$, avec le cordon à feuillages qui l'entoure, et offrant une saillie de $0^{m}02$, représente le sacrifice d'Abraham,



sujet qui a souvent inspiré les artistes du moyen-âge, et qui se retrouve dans quelques églises de la Gironde, notamment à Saint-Seurin de Bordeaux et à l'église de Baron, sur des chapiteaux, où

ution est, je crois, bien inférieure à celle de la clef de voûte ve. Au surplus, laissant à chacun le loisir d'en juger, nous ns, ce semble, mieux faire que d'en donner aussi un dessin actement sur la sculpture elle-même, mise très-obligeam- à notre disposition par notre confrère et ami M. Durat.

son exécution est, je crois, bien inférieure à celle de la clef de voûte de la Sauve. Au surplus, laissant à chacun le loisir d'en juger, nous ne pouvons, ce semble, mieux faire que d'en donner aussi un dessin relevé exactement sur la sculpture elle-même, mise très-obligeamment à notre disposition par notre confrère et ami M. Durat.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME II

3e Fascicule. — Octobre 1875

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE | Vve P.-M. CADORET
LIBRAIRE | IMPRIMEUR
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6 | 12 — RUE DU TEMPLE — 12

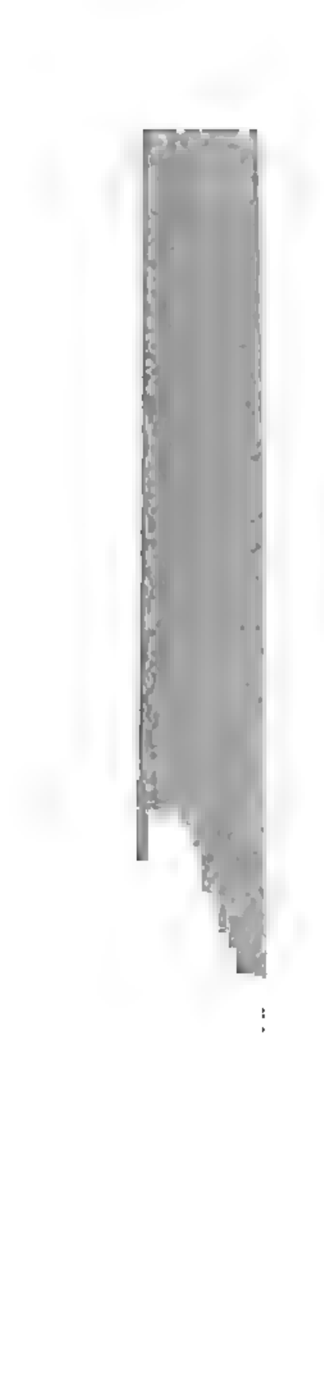
1875

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. LEFEBVRE, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.



M. Braquehaye présente des chromolithographies de ces belles armes, qui sont conservées au Musée de Troyes (Aube).

M. Bernède offre à la Société une série de dessins qu'il a relevés dans la collection d'antiquités de M. Félix Dubois.

M. Piganeau présente un grand dessin de l'ancienne maison de la rue des Bahutiers, ancien logis du président d'Espaignet, d'après un dessin original de 1791 appartenant à M. Jules Delpit.

M. de Chasteigner soumet à l'assemblée un certain nombre d'objets en terre cuite, arrondis, creux, percés d'un trou très-petit, ramenés par la drague du fond de l'Adour devant Dax et dont la destination est difficile à préciser. M. de Chasteigner expose quelques considérations qui lui feraient supposer que ce sont des ex-voto.

MM. Léo Drouyn et Delfortrie y verraient plutôt des espèces de grenades à main, boîtes renfermant des matières inflammables, comme le feu grégeois.

M. Léo Drouyn lit une notice sur les paroisses d'Ambarès et de La Grave d'Ambarès, continuation de ses promenades archéologiques dans l'Entre-deux-Mers.

M. Giraud signale l'apparition dans une tranchée ouverte à l'ouest de la cathédrale, sur la place Rohan, d'un reste de l'enceinte gallo-romaine.

M. Lafuge présente des pesons en terre cuite de l'époque romaine, trouvés dans une construction de la rue Castelnau-d'Auros.

Au sujet des observations sur les hipposandales présentées par M. de Chasteigner dans une précédente séance, M. Delfortrie cite textuellement un passage de la traduction par Paul-Louis Courrier, du traité de l'équitation de Xénophon, où il est dit que les Romains chaussaient leurs chevaux de trait et de bât d'une espèce de sabot en fer appelé Solea.

Rapport de la commission du Cromlech de Lervaut.

Messieurs,

Dans votre séance du 14 mai dernier, une question de la plus haute gravité et de la plus grande importance ayant été soulevée sur l'authenticité du cromlech érigé dans le jardin public, il fut décidé, dans la séance du 11 juin, que votre bureau nommerait une commission chargée d'étudier ce monument; après mûr examen, elle devait vous ren-

dre compte de ses impressions, et vous dire ce qu'elle pensait sur les *pierres de Lervaut.* Selon votre désir, et, voulant dans son impartialité, satisfaire les partisans aussi bien que les adversaires du cromlech, la commission, tout en prenant quatre membres dans son sein, leur adjoignait, pour les aider de leurs lumières, de leur savoir et de leur longue pratique en semblable matière, deux membres étrangers.

Cette commission, composée de MM. le Dr Berchon, comte de Chasteigner, Léo Drouyn, Dulignon-Desgranges, et de MM. de Longuemar, de Poitiers, et de Mortillet, de Saint-Germain en Laye, fut soumise à votre approbation, et acceptée à l'unanimité. En conséquence, et pour activer le plus possible la solution que chacun de vous attendait avec impatience, votre secrétaire général écrivait aussitôt aux deux savants étrangers pour les prier de vouloir bien mettre à notre service leurs profondes connaissances préhistoriques. L'un et l'autre, tout en vous remerciant de l'honneur que vous leur faisiez de vouloir bien les consulter et prendre leur avis dans la question pendante, vous écrivaient : l'un, M. de Longuemar, qu'il ne pouvait se rendre à Bordeaux pour étudier *de visu;* mais il vous disait néanmoins sa manière de voir et de penser à ce sujet ; l'autre, M. de Mortillet, devait se rendre, et être ici le 16 ou 17 août au plus tard. En présence de cette lettre, votre commission fut convoquée pour midi, 16 et 17 août, au Musée préhistorique, afin de se rencontrer avec l'honorable M. de Mortillet, discuter avec lui la question, étudier les pierres installées dans la plaine que vous connaissez, et au besoin aller sur les lieux mêmes, voir et juger s'il était possible et probable qu'un monument ancien ait pu être érigé là où ont été trouvées les *pierres de Lervaut.* Mais, à la dernière heure, une lettre reçue de lui annonçait qu'il ne pouvait se rendre à Bordeaux, retenu qu'il était à Paris par le congrès international de géographie, et donnait ses impressions sur le cromlech ; impressions que vous connaissez tous aujourd'hui par la lecture qui vous a été faite de sa lettre. Néanmoins à l'heure convenue, MM. de Chasteigner, Léo Drouyn et Dulignon-Desgranges étaient seuls au rendez-vous. M. le Dr Berchon, empêché sans doute par ses nombreuses occupations du Lazareth, avait oublié de nous prévenir de son absence forcée, de sorte qu'après une vaine attente, nous avons dû aborder la question qui nous réunissait au Musée.

Que vous dirai-je ! Messieurs, c'est qu'il est arrivé ce que nous avions prévu. Chacun de nous, amis ou adversaires du cromlech, n'apportait pour preuves que ce que vous avez entendu déjà discuter dans votre sein ; il lui était impossible, en face d'une commission réduite à

moitié, de formuler une opinion définitive, et qui pût être acceptée de tous et sans arrière-pensée. Chacun de nous, et je le déclare hautement, heureux si je pouvais détruire les impressions fâcheuses que quelques membres ont pu éprouver les uns vis-à-vis des autres; chacun de nous, dis-je, mettant de côté les rivalités personnelles, et ne voyant dans la question à étudier qu'une affaire purement scientifique, a apporté dans la discussion la plus grande urbanité et un esprit de conciliation que je tiens à constater ici. Mais, malheureusement, ce n'était pas de la bonne volonté réciproque seule qu'il vous fallait, c'étaient de part et d'autres des preuves assez sûres pour qu'il ne pût rester dans l'esprit de personne le plus léger doute sur l'authenticité ou non du monument mégalithique. C'est là, Messieurs, que sont venus se butter tous nos efforts et notre bonne volonté. En présence donc de l'impasse dans laquelle nous nous sommes trouvés engagés nous trois, seuls membres présents au rendez-vous donné, avons cru devoir vous demander l'impression *in-extenso* du procès-verbal de la séance du 11 juin; et, tout en réservant chacun notre conviction personnelle, laissant de plus toutes choses dans l'état actuel, la commission considère sa mission comme achevée, et ce sera à vous de prendre telle mesure que vous jugerez convenable,

Bordeaux, 20 août 1875.

Le rapporteur de la Commission,
DULIGNON-DESGRANGES.

Séance du 11 juin 1875.

Présidence de M. Farine (1).

La parole est donnée à M. Gassies pour répondre aux objections dont a été l'objet le cromlech du Jardin des plantes. M. Gassies commence par l'historique de ce monument; il raconte comment, avisé par son collègue M. Gouillaud de la découverte de ces pierres, il se transporta au lieu de Lervaut pour les étudier. Dès l'abord, à l'aspect des deux pierres formant comme une tête, il fut convaincu qu'il y avait là un monument druidique dont la conservation était importante. D'autres personnes

(1) Sur la demande du rapporteur de la commission du cromlech, la Société a voté l'impression *in-extenso* du procès-verbal de cette séance.

venues avec lui l'engagèrent à étudier attentivement les autres pierres et à faire l'acquisition du tout. M. Gassies s'informa si des fouilles avaient été pratiquées. Il lui fut affirmé qu'on y avait trouvé des silex, des ossements, des débris incinérés, etc. Non content de ces premières données, il a fait lui-même procéder à de nouvelles fouilles, lesquelles ont amené la découverte des objets qu'il soumet aujourd'hui à l'assemblée, tels que débris d'animaux, argile cuite, etc., etc. Il fut alors fondé à croire à un véritable cromlech. Il a ensuite consulté divers savants dont les réponses ont confirmé son opinion. On lui a objecté la disposition actuelle des pierres ; il est vrai qu'elles ne sont pas aujourd'hui telles qu'il les a trouvées ; les pierres étaient renversées, même le cromlech n'est pas complet, d'autres pierres existent encore enfouies sous la route, et il serait peut-être facile de les examiner.

Une autre objection lui a été faite : il y avait là, a-t-on dit, un vieux château détruit au XVI[e] siècle ; M. Gassies offre les attestations de deux honorables habitants de la contrée : M. Hugoninck, octogénaire, et M. Cardinal, lesquels affirment n'avoir jamais ouï dire qu'il eût existé un château sur cet emplacement. On a parlé d'une commission, mais un monument druidique, ajoute M. Gassies, soit cromlech, soit menhir, ne comportant avec lui que des éléments très-vagues, est toujours discutable. Qui pourrait en préciser l'origine, la destination, lorsque les plus savants avouent que l'on ne peut en tirer que des conjectures et des hypothèses ? Pour lui, il a cru et croit encore avoir sauvé de la destruction un vrai monument ; mais ce qui l'afflige profondément, c'est la situation critique qui lui a été faite vis-à-vis de l'administration. Le public a vivement attaqué le renversement d'un bel arbre auquel on a substitué des pierres ne lui offrant qu'un intérêt médiocre ; M. Gassies s'est opposé au renversement de cet arbre, il en prend M. Alaux et l'administration à témoin. On ne saurait l'accuser lui-même puisqu'au contraire il a voulu le conserver. Ce cromlech, dit-on, a été travaillé ; mais on en voit partout de ces monuments qui portent la trace de la main de l'homme. En Algérie, a-t-il été dit dans la dernière séance, il y a des cromlechs formés de pierres travaillées ; il en existe en Angleterre, pourquoi n'en trouverait-on pas dans notre pays ? Quoi qu'il en soit, s'en remettant à une décision supérieure, M. Gassies trouve déplorable la violence dont la voix de la presse a usé à son égard.

M. Léo Drouyn prend ensuite la parole. Sa conviction intime est que le monument incriminé est complétement apocryphe. Après les récriminations de la presse locale, la Société Archéologique ne pouvait

rester muette et paraître accepter ainsi des pierres gratuitement qualifiées de cromlech.

Le cromlech est apocryphe :

1° Il n'est plus sur l'emplacement primitif; or, un monument druidique n'a d'intérêt que sur place.

2° Il n'est pas dans la disposition primitive; or, quelle en était l'orientation ? la distance des pierres entre elles ? quel était enfin leur plan ? chose difficile à produire, les pierres étant en majorité couchées ou enfouies en sens inverse.

3° Le cromlech n'est pas complet. Il existe à Bordeaux une commission des monuments historiques, une Société Archéologique, elles devaient être consultées; une commission aurait dû examiner ces pierres avant leur transfert à Bordeaux. Ces pierres sont taillées les unes d'une façon, les autres d'une autre; elles ne présentent point le caractère général des monuments celtiques qui, selon tous les savants ayant étudié ces sortes de monuments, est d'être formé de pierres brutes. L'histoire affirme l'existence d'un château du Mur, Beaurein en parle; les pierres ne sont pas la reproduction exacte du monument primitif; c'est donc un monument fantaisiste ; on ne saurait écrire l'histoire avec des textes falsifiés. La note donnée dans les journaux comme émanant de l'administration parle-t-elle de pierres qu'on n'a pas pu recueillir ? Comment donc former un cromlech avec des pierres qui n'ont pas d'abord paru incontestables, et pourquoi exposer au Jardin des plantes un monument douteux où le public est appelé à voir un cromlech de l'époque druidique ?

M. Sourget demande la parole au sujet du mot : l'administration. Personne, dit l'honorable sociétaire, ne se trompera sur ce que l'on appelle la note municipale. Il est évident que ce n'est point l'administration qui a pu écrire une note scientifique. En face des récriminations de la presse, elle a dû en référer à M. le Directeur du Musée préhistorique, et le prier de vouloir bien lui-même, dans les termes techniques peu en usage dans l'administration, répondre aux attaques des journaux.

M. de Chasteigner parle à son tour. Il veut surtout éviter toute question de personnalité. Le seul point à discuter est celui-ci : le cromlech devant la science. Peu lui importe le nom de M. Gassies ou d'un autre. Le cromlech est-il vrai, ou est-il faux? Or, le monument qu'il a vu exposé devant la porte du Museum est pour lui un monument étrange, inconnu, dont il eût parlé plus tôt s'il n'eût été absent de Bordeaux. Un

petit écriteau lui apprend que c'est un *cromlech, lieu de réunion des tribus des peuplades primitives;* étymologie en bas-breton, *crom, croum, courbe, leck, pierre sacrée; Littré,* étymologie et qualifications erronées. M. de Chasteigner a vu beaucoup de monuments druidiques en Bretagne, en Poitou, etc.; il en a beaucoup étudié, aucun ne lui est rappelé par celui du Jardin des plantes. Dans les traditions, dans la Genèse, dans les recherches des savants, il est toujours question de pierres brutes; elles se trouvent aussi dans tous les pays, et dans l'Inde même. Les monuments de Gavr'inis et de Locmariaker, seuls en France, présentent l'exception de pierres travaillées. Un voyageur qui a vu en Afrique un grand nombre de monuments de pierres, cite des cromlechs dont les pierres ont 3 et 4 mètres de hauteur. En France, on ne connaît encore aucun cromlech fait de pierres taillées. Celui de Lesparre, si petit d'ailleurs, serait une exception à la règle commune, et il serait surtout fort extraordinaire que cette exception se trouvât précisément dans le Médoc. Ayant cru reconnaître sur quelques pierres les traces de la largeur du pic des carriers de Bourg et de La Roque, M. de Chasteigner penserait que ces pierres ont pu servir à un monument gallo-romain ou du moyen-âge, mais nullement à ce qu'on appelle communément un cromlech. Quant à l'étymologie, un auteur, M. Schuman, qui a écrit sur les étymologies celtiques, men, hir, crom, lech, etc., dit que ces mots empruntés à la langue gaélique sont d'application récente; le centre des peuplades druidiques était le pays chartrain où la langue des Gaëls n'était pas en usage. Pour la destination, les cromlechs étaient surtout des lieux de sépulture, et rarement comme à Stone-Henge, Averbury et Upsal des lieux de réunion. La plupart sont élevés sur des tumuli. En présence de celui de Lesparre, si M. de Chasteigner ne prononce pas une négation absolue, il doute, et les preuves de M. Gassies ne sauraient le convaincre. Toutefois, comme il l'a dit dans la dernière séance, devant la rareté de ce fait, la première chose à laquelle on eût dû penser, eût été de l'étudier sur place, et dans tous les cas, on s'est trop hâté de transporter ces pierres à Bordeaux et de leur donner une attribution très-contestable.

M. de Chasteigner ne veut pas insister sur le plus ou moins d'à-propos de leur transbordement, et n'admet point que le Christianisme se soit étudié à renverser les monuments druidiques; faisant mieux, la ligion nouvelle les convertissant en lieux de pelerinage.

M. Gassies fait observer qu'un des motifs qui ont décidé sa croyance, est l'analogie et la comparaison des figures ou traces de figures ob-

servées sur quelques pierres du cromlech avec celles que l'on retrouve sur différents objets provenant des peuplades de l'Océanie.

La parole est à M. Trapaud de Colombe. Des voyages pour la circonstance étant difficiles à entreprendre, l'honorable préopinant a eu recours à sa bibliothèque qui lui a fourni un certain nombre d'ouvrages qu'il met à la disposition de l'assemblée. Le cours d'archéologie de M. de Caumont; le magasin pittoresque; le livre de M. Lyeel sur l'homme fossile; l'ouvrage de M. Lubbock où il est parlé de trois monuments mégalithiques; le congrès celtique international de Saint-Brieuc (année 1867); sept ou huit volumes de l'histoire primitive de l'homme; le congrès de de la Société française d'archéologie, tenu en 1874 à Chateauroux, et où M. l'abbé Voisin parle des monuments celtiques de ce pays; l'histoire de France de M. Henri Martin; la Bible elle-même où se trouve cette phrase : Si tu élèves un autel..... qu'il soit de pierres non taillées *(quod si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus...* Exode, chap. XX); d'autres ouvrages encore; tous parlent de pierres brutes. Le circulus de........... consistait en pierres vierges. En Corse seulement, on a vu un dolmen portant des traces de sculpture. Donc, devant l'autorité de tant d'auteurs compétents, M. Trapaud ne saurait croire un instant à l'authenticité de celui de Lesparre et demande qu'une lettre soit adressée à l'autorité municipale pour faire enlever ces pierres, qu'à son avis ne manquerait pas d'atteindre un jour le ridicule.

Jusqu'ici, reprend M. Delfortrie, on a entendu des dissertations, mais non des preuves. La question d'authenticité est encore pendante et ne peut être tranchée aujourd'hui. M. Delfortrie regrette la publicité donnée aux débats; il regrette de voir une personnalité devenir le point de mire des attaques du public; la société se doit à elle-même de défendre un collègue. M. Gassies a rendu des services incontestables; on sait que c'est à son initiative que la ville de Bordeaux doit les nombreuses richesses de sa collection préhistorique; la Société, protestant contre les attaques véhémentes dont M. Gassies a été l'objet, doit, aussi, lui voter des remerciments pour le zèle dont il a fait preuve dans la direction du Musée à lui confié.

Cette proposition, fait observer M. Malvezin, n'a aucun rapport avec la question. M. de Chasteigner approuve les remerciments, mais avec la réserve du cromlech. M. Drouyn ne s'oppose pas à la proposition de M. Delfortrie; pour lui, la personnalité s'efface devant la question. S'il a parlé du cromlech, ce n'est qu'après la note du journal *la Gironde*, et comme il a étudié tous les monuments mégalithiques de la Gironde et

de la Dordogne, il est en droit de croire celui de Lesparre apocryphe.

Le public est tenu en haleine, répond M. Souriaux; il attend une conclusion, la question du cromlech est pendante et la proposition de M. Delfortrie inopportune. Nous sommes réunis pour discuter le cromlech, et non le mérite d'une personnalité. La Société doit-elle dores et déjà voter des remerciments sans avoir nommé une commission compétente et attendu son jugement? Il semblera que la Société se hâte de donner un brevet de capacité à notre confrère et partage ainsi son opinion absolue

M. Gassies représente qu'une commission ne pourra elle-même trancher la question d'une manière décisive, la nature de ces monuments impliquant certaines réserves de la part des savants.

Alors, lui est-il répliqué, pourquoi l'affirmation contenue dans la note municipale et l'écriteau du jardin?

Soupçonné d'être sous le voile du pseudonyme, l'auteur d'un article véhément contre le Musée préhistorique et son directeur, M. Malvezin, se défend énergiquement de cette imputation; il regrette que l'on n'ait pas apporté plus de circonspection dans l'enlèvement du cromlech, et, d'accord avec M. de Castelnau-d'Essenault, il trouve indispensable le prompt arbitrage d'une commission.

M. Delfortrie soutient l'opportunité de sa proposition, car en ce moment la réputation scientifique de notre collègue est en échec. Devant ces représentations, l'assemblée accorde le vote des remerciments, bien entendu avec la réserve du cromlech.

M. Dezeimeris croit la question des remerciments liée à celle du monument. C'est le zèle, l'initiative personnelle de M. Gassies qui ont valu environ 14,000 pièces au Musée avec une dépense très-minime. On ne doit point l'accuser d'avoir agi légèrement s'il a pu sauver de la ruine un monument extraordinaire. Mais, est-il répondu, ce zèle louable d'ailleurs, a de certaines mesures, surtout pour les monuments dont le seul intérêt n'existe que par la place qu'ils occupent, les traditions du pays, etc., etc., intérêt complètement nul ailleurs. Le menhir de Saint-Sulpice de Faleyrens, par exemple, devrait-on savoir gré à M. le Directeur du Musée de le faire enlever pour le transporter au Jardin des plantes?

La proposition de M. Delfortrie, formulée par M. Dezeimeris, amendée par M. Delpit, est ainsi conçue: l'authenticité du cromlech du Jardin des plantes ayant été vivement contestée, la Société a cru devoir nommer une commission; en attendant son rapport (et la question d'authenticité demeurant réservée), elle vote des remerciments à M. Gassies

pour les soins et l'activité qu'il a déployés dans l'accroissement et la conservation du Musée préhistorique et ethnographique de Bordeaux.

M. Lussaud pense qu'il serait mieux d'attendre le rapport de la commission pour voter les remercîments proposés.

M. Souriaux demande l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire la discussion du cromlech et la suite des communications inscrites. M. le Président met aux voix cette motion qui est rejetée par 21 voix contre 17. La proposition de M. Delfortrie mise aux voix est adoptée par la majorité 33 contre 10.

Reste la question de la commission. M. de Chasteigner voudrait que la commission, pour rester neutre, fût autant que possible prise parmi des savants étrangers à la Société. M. Trapaud de Colombe partage cet avis. M. Delfortrie croit, au contraire, qu'elle doit être prise dans le sein de la Société. Il serait fâcheux que l'on pût dire que la Société n'ait pu trouver parmi ses membres des personnes aptes à résoudre la question. M. Sourget veut bien que la commission s'adjoigne des savants étrangers, mais qu'elle soit prise dans la Société elle-même.

M. Delfortrie trouve très-important de savoir s'il existait autrefois au lieu de Lervaut, un château du Mur. M. Malvezin répond que c'est incontestable, des titres le prouvent. C'est la commission, est-il fait observer, qui sera chargée d'éclaircir ce point historique.

L'assemblée, consultée sur le choix des membres devant composer la commission, s'en remet entièrement au bureau qui devra se réunir à cet effet le vendredi 18 juin 1875.

Séance du 13 août 1875.

Présidence de M. Farine.

Réception de neuf nouveaux membres : MM. Duboy et Gaye, conseillers généraux du département des Landes; Lousteau, agent-voyer à Saint-Sever; A. Tondut, procureur de la République à Blaye ; Ferdinand Ribadieu ; H. Pradelles, artiste peintre ; Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne ; Fernand Prévot, et Pouverreau (de Lesparre).

M. le Président communique deux lettres de MM. de Mortillet et de Longuemar désignés pour faire partie de la commission du cromlech : le premier annonce qu'il se trouvera à Bordeaux vers le 16 ou le 17 courant ; le second regrettant de ne pouvoir se rendre au désir de la

Société, accompagne sa missive de réflexions générales sur les monuments celtiques. M. de Longuemar ne devant pas être remplacé, la commission se trouve réduite à cinq membres.

MM. Baudrimont père et fils ayant soumis à l'analyse chimique les matières contenues dans les poteries trouvées à Dax, il résulte de leur observation que quelques-unes contenaient du sable, d'autres renfermaient des cristaux composés de carbonate de chaux et de magnésie.

M. Braquehaye présente, au nom de M. Fernand Prévot, une lampe chrétienne gallo-romaine, trouvée rue Bouquière, nº 47; de la part de M. Dizot, diverses monnaies romaines recueillies chez M. Gautriaud, au lieu dit de Michelon, près Marmande; au nom de M. Bonaffé (de Lesparre), les plans et la coupe d'un des cercueils en pierre trouvés dans les fouilles de l'hôpital Saint-Léonard, avec deux *hardits* d'argent du Prince Noir; des coquilles de pèlerin et les restes d'un bourdon; enfin, lui-même a relevé des marques de tâcherons et des croquis de tombes à Saint-Ferme (Gironde).

M. de Chasteigner montre un petit buste remarquable, en bronze, de l'impératrice Faustine, vêtue en Diane, trouvé dans les fouilles de la Galerie Bordelaise.

Le Bureau ayant appelé l'attention de la Société sur le maître-autel de l'église de Saint-Ferdinand, la proposition suivante est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

« La Société Archéologique de Bordeaux, s'associant aux observations critiques de plusieurs de ses membres, au sujet de l'autel récemment placé dans l'église Saint-Ferdinand de Bordeaux, exprime le vœu de voir à l'avenir MM. les Ecclésiastiques et les Fabriciens du diocèse, ne confier l'exécution des travaux d'église qu'à des artistes pouvant justifier d'une sérieuse étude des différents styles appliqués à l'art chrétien. »

M. Delfortrie lit une notice sur deux sceaux en plomb des Adhémar de Monteil, seigneurs de Montélimar (Drôme).

M. L. Drouyn donne lecture d'une notice sur les églises de Bassens et de Sainte-Eulalie d'Ambarès, et sur l'abbaye de Bonlieu (Carbon-Blanc), suite de ses promenades archéologiques dans l' « Entre-deux-Mers. » La Société vote la publication de ces deux mémoires.

M. Sansas communique une lettre de M. l'abbé Caudéran qui lui annonçait, en 1869, la découverte de la station préhistorique de Gurp, et lui signalait des documents intéressants sur la partie du Médoc appelée la Pointe-de-Grave.

M. Piganeau soumet un estampage de l'inscription, en langue gas-

conne, de l'église de Bruges, près Bordeaux, mentionnant la demande par le curé, et l'octroi en 1372 par le pape Grégoire XI, d'un *pardon* ou indulgence.

M Gassies montre à l'assemblée des silex taillés et des débris de poteries provenant de la station du Gurp, et M. Domengine fait une lecture sur les ruines romaines découvertes à Serregaston près Hagetmau (Landes), par le docteur Gaye.

Séance du 12 novembre 1875.

(Séance de rentrée.)

Présidence de M. Farine.

M. Drouyn rappelle à l'assemblée que la Société des Antiquaires de France a publié, dans un de ses bulletins, une note sur des poteries identiques à celles de Dax, dont il a été déjà question.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de la Gironde informant la Société que le Conseil général vient de souscrire à quinze exemplaires de ses publications.

Une lettre du secrétaire général de l'Institut des Provinces avise la Société que la 41e session se tiendra à Périgueux le 27 mai 1876. La Société Archéologique de Bordeaux décide qu'elle enverra son adhésion.

Lettre de M. de Mortillet qui s'excuse de ne pouvoir faire partie de la commission du cromlech et donne sur ce monument quelques considérations générales.

M. Dulignon-Desgranges donne lecture du rapport de cette commission qui conclut à ce que le compte-rendu de la séance du 11 juin soit publié *in-extenso* quant à ce qui a trait à la discussion du cromlech. L'assemblée, appelée à voter sur cette proposition, décide à la majorité la publication.

M. le docteur Berchon expose les motifs qui l'ont empêché de se joindre à cette commission dont il devait faire partie. Il était absent à l'époque de la réunion.

Plusieurs brochures sont déposées sur le bureau pour être offertes à la Société par leurs auteurs :

1° Documents sur Jules César Scaliger et sa famille, par M. Magen ; 2° notice sur l'église de Layrac, par M. Tholin ; 3° notice sur deux fours de l'époque gallo-romaine, par le même ; 4° notes sur diverses sépultures

antiques, par M. Sansas; 5° brochure intitulée : *A propos de la reconstruction de l'église Saint-Pierre*, par M. Ch. Chauliac.

M. Gassies donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Progrès des études préhistoriques dans la Gironde.*

L'assemblée vote l'impression de ce travail.

M. Bernède signale l'existence de peintures murales dans un local ayant fait partie de l'ancien palais de l'Ombrière.

M. Piganeau lit une étude sur l'église de Saint-Étienne de Lisse, arrondissement de Libourne; puis une notice sur cinq clefs de voûte de l'église abbatiale de La Sauve, dont quatre sont encastrées sur le porche de l'église de Haux, canton de Créon, et la cinquième, représentant le Sacrifice d'Abraham, a été sauvée de la destruction et recueillie par M. Raymond Durat, membre de la Société.

MM. Prévot et Braquehaye présentent le croquis d'un fragment de sculpture antique longtemps resté enfoui sous le seuil de la mairie d'Andernos (personnage accroupi auprès d'une jambe accusant un autre individu de plus grande dimension). La Société témoigne le désir que cette sculpture, exhumée par les soins de MM. Braquehaye et Prévot, soit acquise pour le musée.

M. Braquehaye vient de découvrir à Audenge et sur une étendue de terrain considérable des restes de poteries antiques et de débris attestant l'existence en ce lieu d'un centre de population très-important. Aussi pencherait-il à croire que là aurait été peut-être l'antique Boios citée par les anciens géographes et dont l'emplacement est resté inconnu.

M. Feret propose à la Société la publication de : 1° une bibliographie archéologique; 2° une carte archéologique de la Gironde; 3° un catalogue monumental accompagnant cette carte.

M. le docteur Berchon, désirant intéresser la Société à l'entretien et à la conservation du donjon de Lesparre, propose à la Société d'émettre le vœu que cette tour soit classée par l'État. L'assemblée s'associe à cette proposition, ainsi qu'à celle de M. Piganeau, qui souhaite que l'enceinte murale de la ville de Cadillac soit aussi conservée et entretenue.

M. Braquehaye montre une curieuse fourchette en étain, marquée d'un poinçon à fleur de lys, trouvée dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville.

M. Farine, laissant à son successeur le fauteuil de la présidence, remercie d'abord la Société de l'honneur qui lui a été fait et ses collègues du bureau, en particulier M. le Secrétaire général, du concours qu'il a rencontré chez eux, et résume en quelques mots les travaux de la Société pendant l'année de sa présidence.

PROGRÈS DES ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

dans la région du Sud-Ouest de la France depuis trois ans

Par M. J.-B. GASSIES.

La nature de mes fonctions m'ayant permis de me consacrer exclusivement aux études préhistoriques, j'ai pu, par des explorations nombreuses, démontrer que notre zone était des plus riches en stations des diverses époques de la pierre éclatée, taillée, polie, du bronze et du fer.

Il y a à peine trois ans que le Musée de Bordeaux a été en voie de création, et il a été facile de suivre pas à pas sa marche ascendante due, en partie, aux anciennes relations que j'avais su conserver et qui m'ont fourni les moyens d'en former de nouvelles.

Cependant tout ne devait point se borner là, et mon souci le plus grand avait pour objectif la recherche personnelle des vestiges de l'homme dans les diverses zones dépendant du bassin sous-pyrénéen et qui, jusqu'à ce jour, n'avaient point été explorées.

Je connaissais plus par intuition que *de visu*, plusieurs abris sous roches, où je pouvais présumer trouver des traces d'habitations prolongées, mais le manque de temps et les dépenses de voyages longs et coûteux m'arrêtaient dans mes désirs, car les ressources dont je disposais étaient d'une insuffisance devant laquelle tout élan était impossible.

Heureusement deux compagnies de chemins de fer accueillirent avec bienveillance ma demande de parcours, et je pus dès lors consacrer à des fouilles le maigre crédit dont je disposais et que quelques voyages eussent seuls, en peu de temps, promptement absorbé!

C'est donc à partir de ce moment que j'ai pu, à l'aide de quelques adeptes, faire avec fruit de nombreuses excursions dans la Gironde, l'Agenais, le Tarn-et-Garonne, l'Aveyron, les Pyrénées, les Landes et les Charentes.

Nous pouvons dire aujourd'hui que le résultat de nos recherches

nous a mis complètement sur la voie, et que les premiers tâtonnements sont pour nous déjà de l'histoire ancienne.

Notre pays d'Aquitaine peut, avec fierté, revendiquer une large part dans les découvertes les plus concluantes, et tandis que quelques personnes assuraient encore, il y a peu de jours, que le Médoc était totalement dépourvu de monuments mégalithiques, nous en découvrions plusieurs et des plus importants qui venaient infirmer cette assertion.

Ce n'est qu'à la suite de courses nombreuses, de comparaisons raisonnées et d'une certaine sûreté de coup d'œil qu'on peut espérer découvrir ce qui, [illegible] plus grand nombre, ne paraît pas devoir exister.

Nous avons vu deux antiq[illegible]asser à côté d'une station sans en soupçonner la présence, [illegible]ant assez visible, et affirmer qu'il n'y avait nulle révélatio[illegible]'existence de l'homme dans les parages qu'ils venaient d'explo[illegible] Un instant après un tout jeune homme leur apportait les pr[illegible]s évidentes d'un atelier sur place. Ils crurent d'abord à une [illegible]ystification, et ce ne fut qu'en retournant eux-mêmes sur la st[illegible]ion, qu'ils finirent par se convaincre qu'ils avaient passé à côte [illegible] sans rien voir.

Le chercheur cédant à des idées préconçues erre souvent dans le vide, tandis que ceux qui demandent beaucoup à l'observation finissent toujours par arriver à des conclusions conformes à la science et surtout au bon sens.

J'ai vu des jeunes gens faire des trouvailles admirables parce-qu'ils suivaient avec fruit les indications données, et, parmi eux, j'ai eu des collaborateurs très-utiles qui deviendront des instructeurs distingués dans les contrées qu'ils habitent, contrées qu'ils font connaître tous les jours avec cette ardeur de leur âge qui, sagement réglée, montre la science dans tout l'éclat de sa vérité, et prépare pour l'avenir les documents les plus précieux pour l'histoire de l'homme.

C'est avec de pareils aides qu'il m'a été permis de signaler les abris de Jolias et des Fées dans la commune de Marcamps, ceux du Ladre et de Ballande à Gavaudun, les dolmens de Montguyon, d'Eylias, des Riffauds, du Carney, les sépultures d'Entreroches, de Font-Tindillière, le cromlech de Lervaut et les stations du Gurp et d'Andernos.

Les nombreux ateliers de l'Agenais et de la Dordogne nous ont

été révélés par M. Dombrowski, qui a mis à ma disposition tous les objets recueillis dans les fouilles qu'il a entreprises dans le but d'éclairer la grande question qui passionne aujourd'hui ceux qui se livrent à l'étude de la spécialité qui nous occupe.

Pour une époque postérieure, celle des tumuli, nous avons eu de M. Cruzel, de Miramont, l'indication du tumulus de Befferri, à côté duquel ont été trouvés des squelettes humains ensevelis dans des puits naturels du calcaire de l'Agenais. Un crâne brisé est le seul vestige que nous ayons pu recueillir; il sera l'objet d'une communication toute spéciale lorsque nous aurons recueilli d'autres matériaux.

Le tumulus n'a pas encore été fouillé suffisamment, mais dans le peu qui l'a été, nous avons pu constater de nombreux foyers avec des débris de poteries grossières et une quantité assez considérable de glands incinérés. Nous espérons revenir sur les lieux et écarter le voile un peu trop épais qui obscurcit la partie intérieure, celle qui nous paraît recéler une chambre ou une allée couverte.

A Agen, sur le plateau de l'Ermitage, à côté des fouilles pratiquées par M. Sabassien, l'ardent chercheur, on a découvert chez M. Amouroux plusieurs puits en pierres brutes, reliées entre elles par leur propre poids, sans ciment, dans lesquels on a trouvé de nombreux crânes de génisses, tous frappés au frontal. En outre de ces crânes, on a retiré du bois incinéré, deux monnaies gauloises, une petite serpe en argent, dix-sept os de poisson simulant des flèches et de nombreux tessons de poteries de l'époque gallo-romaine.

M. Sabassien, poursuivant toujours le cours de ses explorations, a découvert de nombreux percuteurs en quartzite, des disques, des haches polies et des bijoux romains.

Pour l'époque purement préhistorique, j'aurai à m'étendre davantage sur l'importance qu'elle acquiert tous les jours.

Nous avons publié, M. Daleau et moi, une notice avec planches sur l'abri de Jolias (1), et mon excellent collaborateur a décrit seul la grotte des Fées, qui se trouve ainsi que l'abri de Jolias, dans la commune de Marcamps près de Bourg (Gironde) (2).

Ces deux grottes abris nous ont révélé une civilisation identi-

---

(1) Revue d'anthropologie du Dr P. Broca, 1874.

(2) Société Archéologique de Bordeaux, 1875.

On m'assura que sous la route il existait encore une ou deux pierres dont l'une même empêchait la croissance d'un ormeau rabougri qui, en effet, paraissait fort gêné dans sa végétation.

J'entrai de suite en pourparlers avec le propriétaire de la prairie, et j'obtins de lui, pour une certaine somme, d'enlever les pierres du cromlech et d'opérer des fouilles partout où je le jugerais utile.

Après avoir relevé avec soin la forme, la disposition et l'orientation des pierres, je les fis enlever complètement et transporter à la gare de Lesparre, d'où l'administration du chemin de fer du Médoc me fit la gracieuseté de les diriger sur le Musée.

Il me restait à donner une désignation et une place convenable au cromlech, mais depuis le 5 novembre jusqu'à la fin avril je ne pus rien obtenir : la commission du jardin faisait éclaircir les massifs, et ce n'est qu'après la décision prise de supprimer celui qui était devant le Musée que cette place me fut assignée et qui ne fut que provisoire, car bientôt je dus le transporter dans la vallée en face.

A mon retour d'un voyage dans l'Aveyron j'appris que pendant mon absence l'authenticité du cromlech avait été contestée à la séance de la Société Archéologique du 14 mai. Je m'empressai de prévenir M. le Président que je me proposais de répondre aux objections formulées, dès l'ouverture de la prochaine séance, ce que je fis en effet.

Les principales objections portaient :

1° Les cromlechs ne sont pas formés de pierres taillées ;

2° Ils sont des lieux de sépulture.

Il est évident que tous ou presque tous les monuments mégalithiques sont plus ou moins taillés, *mais ils le sont*. Toutes les pierres ayant une forme analogue ne sauraient sortir de la carrière dans cet état, il fallait donc les tailler.

Jamais dans les fouilles opérées il n'a été constaté de sépultures aux pieds des menhirs et des peulvens. Les tumuli, les dolmens et les galgals contiennent des ossements humains.

Maintenant à l'appui de mes dires, je m'en réfèrerai aux auteurs les plus autorisés dont les extraits sont annexés à la suite de ce mémoire :

1. *Batissier*. Éléments d'archéologie nationale. p. 163 : 1843 p. 327.

2. *Ducourneau*. Guienne monumentale, p. 9, Introduction.

3. *Duchatellier*. Lettres à M. de Caumont, 1861-1863.

4. *L'abbé Corblet*. Manuel d'archéologie, p. 87.

5. *Schuermans*. Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques; Paris, 1867.

6. *Ollier de Marichard*. Carte archéologique du Vivarais. Association française; Lyon, 1873.

7. *L'abbé Bernaret*. Périgueux, 27 juillet 1875.

7. id. *J. de Verneilh*. Société du Périgord, 27 juillet 1874.

8. *De Longuemar*.

9. *De Mortillet*.

10. *De Maule*. Nouveaux documents archéologiques, 1874.

11. *E. Cartailhac*. Matériaux, 1875.

Je me résumerai en disant que venant de faire un voyage en Bretagne et dans le Morbihan, cette terre classique de l'époque druidique, je me suis convaincu avec tous les savants auxquels je m'étais joint, que j'avais eu mille fois raison de sauver de l'oubli et de la destruction un monument fort rare, même dans les contrées que je venais de parcourir, monument d'autant plus précieux que dans toute notre zone on n'en connaît authentiquement que fort peu de conservés.

Dans le Morbihan nous n'en avons vu guère d'intacts, de complets; mais en présence des nombreux monuments mégalithiques que j'ai eu le bonheur de pouvoir visiter en compagnie des savants les plus compétents, MM. de Mortillet, Chantre, Cartailhac, Chaplain-Duparc, Lalanne, Dr Chil, Y Naranjo, Dr Berchon, Lagneau, Waldemar, Schmidt, Collineau, Prunières, Carl Vogt, de Maïnoff, etc., etc. Eh bien! loin d'infirmer mes appréciations, je les ai vues, au contraire, se confirmer par des comparaisons multiples que chacun a pu constater *de visu*, comme je l'ai fait moi-même en présence des monuments que le sol de la Bretagne sait garder religieusement.

Honneur donc à ceux dont la patriotique initiative a su protéger de la destruction ces hiéroglyphes encore incompris de Palet, de Trédion et de Gavr'Inis, qui n'attendent plus que le Champollion réservé à la tâche difficile de faire connaître ces mystérieuses figures tracées dans le granit, avec les instruments de pierre, figures qui, seules, bien révélées, pourront dissiper les ténèbres qui recouvrent encore les premiers âges de notre antique race bretonne, restée pure encore, après tant de siècles écoulés, et dont les migrations successives formèrent ces tribus nombreuses, dont le sud-ouest de

la France revendique sa part, constatée par toutes les stations dont ses côtes sont parsemées

Un dernier mot :

Je me fais un vif plaisir d'annoncer à la Société que nous venons de prendre possession de 140 objets d'une grande importance pour la partie ethnographique de notre Musée.

M. le Dr Eugène Sainte-Rose Suquet, vice-consul de France à Puerto-Rico a bien voulu faire don de sa splendide collection à la ville de Bordeaux, et, en faisant construire une vitrine spéciale, il nous a promis d'augmenter autant que cela lui sera possible cette série déjà si remarquable, dont les types principaux défieront longtemps toute appréciation car ils sont uniques, nous aimons à le penser.

Dans cette circonstance, comme dans plusieurs autres, l'administration nous a témoigné une vive sympathie, qui nous a permis d'arriver à la solution d'importantes questions, aussi je m'empresse de saisir l'occasion de lui en témoigner toute ma gratitude.

Pièces justificatives

Citons nos autorités : Batissier, *Éléments d'archéologie nationale*, p. 163, 1843.

« Quelquefois ces pierres sont, comme les obélisques d'Egypte, ornées de dessins et d'inscriptions.... On cite en France, la *pierre écrite* de Saulieu, dont l'un des côtés présente des figures grossièrement dessinées, et le peulvan de Trédion en Basse Bretagne, qui se termine par une tête barbare, à peine dégrossie.... ».

A propos des *pierres taillées* appartenant aux monuments *celtiques* :

« Quelquefois les menhirs sont comme les obélisques d'Egypte, ornés de dessins et d'inscriptions. Olaus Magnus en a vu en Suède qui portaient sur leurs faces des caractères runiques. On indique en Bourgogne comme étant très-curieuse la pierre écrite de Saulieu, dont un des côtés présente des figures grossièrement dessinées; et le peulvan de Trédion, en Basse-Bretagne, qui se termine par une tête barbare, à peine dégrossie. Outre ces peulvans, nous devons citer, comme des plus remarquables, la pierre Saint-Julien du Mans et la pierre debout d'Olent.

Batissier, p. 322.

» Olaus Magnus (de Gent. sept. variis condit.) (Bass., 1567, in-f°, p. 35) dit : « Veterum Gothorum et Sennonum antiquissimus mos erat ut ubi acriores in campis seu montibus instituissent et perfecissent pugnas, illic erectos lapides quasi egyptiacas pyramidas collacare soleti sunt. » Le même auteur nous apprend qu'on trouve en Danemark des obélisques funéraires, et sur les bords de la mer, des pierres grossièrement sculptées *représentant des têtes, des pieds et des mains*.

» On a vu plusieurs tables *décorées de figures grossières*, gravées en creux ou en relief. »

BATISSIER, p. 327.

La Guienne historique et monumentale de Ducourneau.

Monuments celtiques.

Le culte des pierres est très-ancien dans le monde ; il a précédé les autres images de la divinité, et souvent leur a survécu. Encore au *neuvième siècle* il était en usage dans la France méridionale. Des conciles le défendent sous des peines sévères ; l'un d'eux ordonne d'enfoncer à une *très-grande profondeur* ces pierres sacrilèges (1) (page 9 de l'introduction).

Le dolmen de Lussac (Gironde) est un énorme bloc, de forme orbiculaire, légèrement incliné de l'est à l'ouest et placé sur une éminence au fond d'un bois.

Ce monument *paraît avoir été grossièrement façonné ;* on remarque à sa surface un bassin avec une rigole pour recevoir le sang des victimes.

Le cercle de pierres de Meylan (cromlech), près de Nérac, continua à *servir de tribunal dans le moyen-âge*. Le fils de la vieille Aquitaine venait, comme juge, opiner le jour dans le cromlech, improviser sur la bruyère sa poésie juridique, demander à la nature, aux arbres, aux vents, à la terre, les formes du droit. La femme y venait la nuit continuer, dans la sorcellerie, le culte des vieilles divinités des forêts et des eaux devenues démons.

Les premiers apôtres qui propagèrent le christianisme dans nos

---

(1) Lapides quos in rumoris locis et sylvestribus venerantur ubi vota vovent et deferunt.

contrées eurent le bon esprit de ne pas élever autel contre autel : ils fondirent les deux cultes druidique et catholique, car l'habitude ramenait toujours nos pères au culte de leurs ancêtres. Les interdictions des conciles au moyen-âge défendent de prier et d'allumer des flambeaux *devant les pierres* (ad lapides) auxquelles se rattachaient les souvenirs de la religion gauloise.

Au-dessous de la basilique et du monastère qui remplaçaient le capitole dans la cité et le temple inférieur dans les campagnes, on rencontrait à chaque pas un autre ordre de monument, afin que nul refuge ne fut laissé au polythéisme. Partout où *il se manifestait extérieurement, les chrétiens le poursuivaient et le transformaient.*

Lettre de M. du Chatellier à M. de Caumont, XXVIII[e] session à Reims, 24 juillet 1861.

M. du Chatellier signale les découvertes intéressantes qui se font chaque jour, cite celle de *Gavernis* et les tumulus de *Tumiac et de Ploarzel où des caractères de dessin* au moins ont été trouvés avec des bijoux précieux.

Nous relevons les renseignements suivants dans « *l'exploration du tumulus du département du Finistère,* par M. du Chatellier, membre de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie. Rapport adressé à M. de Caumont en 1863. »

« Partout nous avons remarqué que les pierres formant les parois des chambres sépulcrales et des galeries présentaient, à l'intérieur, leur face la plus lisse, et que ces pierres étaient bien moins épaisses et bien moins brutes que celles placées en recouvrement, qui n'ont, *la plupart du temps, reçu aucune préparation.*

Comment, toutefois, celles de ces pierres *qui ont dû être taillées* ont-elles été préparées ? Ce ne fut évidemment avec aucun instrument à pointe. On n'en trouve pas une seule trace, et les arêtes des pierres portant la marque de quelque travail, nous ont toujours paru *avoir été simplement abattues à l'aide d'un maillet* ou *d'une autre pierre en faisant office.* Sur aucune d'ailleurs, quelque *lisse qu'elle soit,* aucun trait, aucun caractère tracé.

Congrès archéologique de France, XXIX[e] session, pages 345-346, année 1863.

Extrait du Manuel d'archéologie de l'abbé Corblet.

M. de Fréminville a signalé un galgal de l'île de Gavrennez (Morbihan) dans l'intérieur duquel se trouve un grand dolmen où l'on remarque des sculptures fort bizarres.

Le tumulus de Gavrennez paraît être le seul exemple bien constaté d'un grand travail de sculpture exécuté par les Celtes. (E. Breton.)

Cromlecks : Quelqus antiquaires ont pensé que les cromlecks étaient destinés à l'observation du cours des astres et leur ont donné le nom assez fastueux de *thèmes célestes*. D'autres ont cru que c'étaient des sépultures de famille. Cette opinion n'est pas mieux fondée, car ce n'est que par exception qu'on a rencontré dans ces enceintes quelques débris funéraires. Il est assez probable que c'étaient des sanctuaires destinés aux cérémonies religieuses et aux *assemblées* où la justice rendait ses arrêts et où se faisait l'élection des chefs. Le menhir central, emblème de quelque divinité, indique peut-être la place que devait occuper le président de ces comices. Cette hypothèse est d'autant moins invraisemblable, que c'est ainsi que s'est faite, jusqu'en 1356, l'élection des princes dans le comté de Cornouailles. (Page 87.)

Un grand nombre de monuments celtiques ont disparu du sol de la France.... Dès que le christianisme fut introduit dans les Gaules, il dut s'efforcer de faire disparaîte tous les symboles du paganisme. Chilpéric et Charlemagne menacèrent des peines les plus rigoureuses ceux qui ne détruiraient pas les pierres (petras stativas) dont était parsemé le sol de la France. Quand la religion chrétienne ne put parvenir à renverser ces derniers vestiges du polythéisme, *elle essaya parfois de les sanctifier en leur donnant une pieuse destination*. C'est là ce qui nous explique l'origine de certaines traditions *moitié païennes moitié chrétiennes* qui, dans certaines localités se rattachent à ces monuments. (Le même.)

Menhirs ou peulvans. — Destination.

On a hasardé diverses conjectures sur la destination de ces grossiers obélisques.

Les uns n'y ont vu que des pierres limitantes élevées en l'hon-

neur du Dieu Marck qui, chez les Celtes, avait les mêmes attributions que le Thot des Égyptiens et le Terme des Romains, les autres en ont fait des idoles, et ont cru voir un grossier essai de représentation humaine dans les peulvans de Loudun (Vienne) et de Trédion (Basse-Bretagne). (Le même, page 16.)

Schuermans . . . .

Puis tout à coup, sans transition, sans fusion d'une race avec celle qui la suit, cette civilisation disparaît, et l'homme de la pierre dégrossie cède complètement la place à l'homme de la pierre polie, dont les instruments se retrouvent en très-nombreux échantillons dans les sépultures-dolmens.

L'homme aux armes et outils en pierre polie appartient à une race puissante qui, par des moyens inconnus, remue des blocs énormes de pierres, les transporte à de grandes distances, les dresse, les hisse les unes sur les autres ; à une race religieuse qui élève des monuments à ses morts pour perpétuer leur mémoire, et qui, vraisemblablement, associe l'idée de la divinité à celle de la vie future; à une race guerrière et conquérante qui se substitue brusquement à la population primitive. Cet homme de la pierre polie possède des armes perfectionnées, finies et bien affilées ; il a trouvé, par l'usure patiente et le frottement contre des pierres plus dures, le secret de donner à ses ustensiles un tranchant vif et uniforme et des faces unies et brillantes. Mais l'art, où se sont distingués ses devanciers, lui reste étranger. Si, bien rarement, les monuments de pierres brutes présentent quelques bizarres et informes dessins, la surface où ils ont été gravés est restée fruste et les dessins suivent les anfractuosités naturelles de la pierre, qui est restée, comme nous les montrent les blocs du monument de Gavr'innis, moulés au Musée de Saint-Germain. En général, et sauf de rares exceptions circonscrites à de petites étendues de pays, les crânes de la population aux instruments en pierre polie sont dolichocéphales et se distinguent par là de ceux de la pierre simplement dégrossie.

C'est ici que l'attribution aux Celtes de César, des monuments en pierres brutes, voit sa base s'ébranler de plus en plus; la race des dolmens s'étend, non-seulement sur les contrées occupées par les Gaulois, mais les dolmens se retrouvent, en outre, sur les côtes de la Baltique, en Prusse, dans le Holstein, le Portugal, la Lombardie, l'Émilie, l'Etrurie ; en Algérie : dans le Caucase, la Perse,

l'Inde, la Séleucie, la Syrie, la Tartarie orientale, la Palestine, et même peut-être l'Amérique.

SCHUERMANS, Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Paris en 1867.

Dolmens avec cercles de pierres.

Dans le Vivarais, les dolmens, désignés sous le nom d'*Houstaou de las Fades*, se présentent sous plusieurs formes de construction que je reporte à des époques successives; suivant les débris d'industrie recueillis dans ces anciennes sépultures, nous avons en première ligne, le grand dolmen, le dolmen type; c'est un carré long formé par des pierres brutes, généralement fichées en terre de champ et recouvertes par une pierre posée à plat, de la plus forte dimension, suivant la nature du calcaire employé à sa construction; leur orientation est toujours de l'est à l'ouest, rarement du nord au sud. Un espace de 60 centimètres est ménagé entre les deux dalles au sud, qui sert d'entrée à la sépulture. Ce type est toujours construit sur un immense gal-gall de pierres symétriquement amoncelées circulairement; *tout à l'entour règne un cercle de pierres droites espacées de 3 mètres en 3 mètres, fichées dans le gal-gall à 2 mètres environ du monument;* on donne à ces pierres levées le nom de *Plourousos;* ces diverses dénominations entraînent avec elles des idées superstitieuses et attribuent à des fées mystérieuses la constrnction de ces monuments; de plus, elles semblent fixer à ces pierres levées la place que devait occuper le *groupe des pleureuses* dans les cérémonies des sacrifices humains auxquels on croit généralement dans nos montagnes.

Carte archéol. du Vivarais, par Ollier de MARICHARD. Associat. française, Lyon, 1873.

Société Historique et Archéologique du Périgord.

Dans sa séance du 2 juillet 1874, page 90, M. J. de Verneilh proposa l'impression d'un questionnaire archéologique. La Société décida de le dresser sur les bases de celui déjà fait par le chanoine René Bernaret (1).

---

(1) Je crois que ce questionnaire n'est autre que celui de M. Léo Drouyn?

Sont nommés membres de la Commission chargée de sa rédaction . M. le chanoine René Bernaret, baron de Verneilh, de Roumejoux et Villepelet.

La première question est celle-ci :

Monuments celtiques, gaulois et gallo-romains.

Dolmens, menhirs. — Existe-t-il dans la commune ou dans le canton des monuments en pierres *brutes* ou TAILLÉES, dits *gaulois* ou *celtiques*, tels qu'allées couvertes, dolmens, menhirs, monuments qui, dans le Midi, prennent le nom de *Grotte des Fées*....., etc., *las Peyras*....., etc., etc. (Page 3).

Périgueux, 27 juillet 1875.

Notre bien aimé président, le Dr Galy, qui a beaucoup étudié les monuments celtiques, m'a dit que le dolmen situé près de la petite ville de Brantôme, présentait des signes de *taille* dans les montants qui supportent la table. Je connais ce dolmen, mais je ne puis affirmer ou contredire. J'aurai l'occasion de l'examiner avant peu. Il m'a dit encore que dans le Morbihan où ces monuments sont très-nombreux, on en trouvait quelques-uns qui avaient été *taillés*.

Quant aux menhirs, je n'en connais point chez nous qui méritent d'être signalés à ce point de vue. Cependant, d'après le dictionnaired'archéologie (2 vol. gr. in-8), édité par M. Migne, il n'y a pas à douter que quelques-uns ne portent quelques *dessins*.

Je suis porté à croire que ces signes ne sont pas contemporains du monument, mais qu'ils datent d'une époque où s'établit le christianisme, et où, pour mieux détourner la superstition gauloise, on crut qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de représenter des emblèmes religieux, ete.

René Bernaret, chanoine, missionnaire apostolique

Lettre de M. de Longuemar, membre de la Commission, à M. Delfortrie, secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux (1).

Poitiers, 19 juillet 1875.

Monsieur,

Je suis fort sensible à l'honneur que vous voulez bien me faire

---

(1) Cette commission était composée de MM. Cte de Chasteigner, Léo Drouyn, Dr Berchon, Dulignon-Desgranges, de Longuemar et de Mortillet.

en me consultant sur un point d'archéologie préhistorique qui préoccupe en ce moment la Société d'Archéologie de Bordeaux, et en attachant mon nom à celui de M. de Mortillet, très-compétant en pareille matière. Malheureusement je serai privé de répondre à votre appel ne pouvant m'absenter de Poitiers et n'ayant aucune affaire qui m'appelle de votre côté.

A ce défaut, permettez-moi de vous soumettre une observation qui m'est suggérée par le paragraphe de votre lettre relatif à l'objet en litige. — Un cromlech ou monument présumé tel ne saurait être apprécié avec quelque probabilité que sur les lieux même où les pierres avaient été disposées en cercle, et probablement autour de quelque monolithe central. Les avoir déplacées pour les rétablir à Bordeaux dans l'ordre précis (je l'admets) qu'elles occupaient dans leur première station, c'est peut-être leur avoir enlevé des éléments précieux d'examen concluant, et je vous avoue que j'aurais pour mon compte grande hésitation à formuler une appréciation à leur égard depuis leur déplacement.

Les blocs qui constituent les cromlechs, si j'en juge par l'un de ces cercles indiqués autour de l'un de nos dolmens poitevins, n'ont aucune forme régulière et ont été posés autour d'un point central, tels que le sol environnant les a fournis; ils ne sauraient par suite donner par leur aspect aucun indice au profit de la solution du problème soulevé.

Ces sortes de monuments, on peut le présumer, devaient être un but vers lequel les vieilles populations de la Gaule se rendaient sans doute à certaines époques, et, dès lors, on doit trouver dans leur voisinage quelque voie d'origine très-ancienne. Ce serait peut-être là l'observation capitale pour donner une valeur acceptable au monument sur l'origine duquel des doutes paraissent s'être élevés au sein de votre Société. Ce qu'il y aurait peut-être de mieux à faire pour déchiffrer cette énigme serait de faire dresser, à bonne échelle, un plan exact des lieux qu'il occupait primitivement avec leurs tenants et aboutissants, et aussi de pratiquer quelque fouille sur l'emplacement même.

Voilà, Monsieur, toutes les indications que j'aurais pu vous fournir en me rendant à Bordeaux, où ma présence n'avancerait en rien la question pour les motifs que je viens de vous exposer et que vous aviez sans doute pressentis déjà.

réer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les ...s.

DE LONGUEMAR,

Ancien Président des antiquaires de l'Ouest, correspondant du Comité des sociétés savantes au ministère de l'instruction publique.

Château de Saint-Germain, le 14 août 1875.

...onsieur le secrétaire général de la Société Archeologique de Bordeaux.

Monsieur,

...occupations imprévues occasionnées par la fin du Congrès ...rnational de géographie, m' ...chent, à mon grand regret, ...e rendre à Bordeaux. Veuil... gréer et faire agréer à votre ... mes excuses.

Il ...e semble, du reste, qu'il n'y a que demi-mal. Je me serais ...ul, M. de Longuemar n' ... pas accepté votre invitation. ...'avais mal compris la q... . Je croyais que le cromlech ... public de Bordeaux ... laissé de la famille dans son ... natal, et qu'il s'agissait d... rendre visite à cette famille ...avoir si votre monument ne s'est pas transformé en deve... citadin. Là, il y avait effectiv...ment sujet à expertise. Mais ...écrit que ce n'était pas là le cas. Il s'agit, me dit-on uni...ment, d'apprécier le monument reconstruit à Bordeaux. En présence de la question posée en ces termes et en l'absence de tout moyen de comparaison, nous sommes forcés de rester dans les généralités et dès lors mon avis peut très-bien être donné par lettre, à distance.

Les comlechs sont des monuments fort intéressants, malheureusement très-mal connus. Tout ce qui peut servir à fournir des renseignements sur leur compte est donc fort utile à la science. Sous ce point de vue, le transport d'un cromlech dans un jardin public d'une grande ville est un fait très-louable et d'une importance réelle. Il est heureux surtout que ce fait se soit produit à Bordeaux, le grand centre intellectuel du sud-ouest, parce que c'est dans cette région que se rencontrent les groupes de cromlechs les plus importants.

Excusez, Monsieur, le négligé de cette lettre, je l'écris très à la hâte ne voulant pas vous faire attendre plus longtemps en vain et recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

G. DE MORTILLET.

L. de Maule. — P. L. *Nouveaux documents archéologiques 1874-1875.*

« D'après nos récentes découvertes, le rapport direct d'usages et de nationalité ne serait pas moins certain entre les vestiges de l'époque gauloise de la première apparition du fer et ceux de l'époque antérieure ou la plus anciênne. Cette époque que je n'appellerai pas *pré-celtique*, avec la pensée de l'exclure du règne des Celtes, mais plutôt arché-celtique ou des pères des premiers des Celtes, puisqu'ils ont pris eux-mêmes le soin d'y apposer leur sceau national, en y traçant des mesures que nous sommes forcés de reconnaître pour les mêmes que celles de Chaldée, berceau de l'émigration gauloise. »

. . . .

« Mais les marques de ce que j'avance m'ont paru si évidentes dans les deux monuments que je viens de visiter, que je ne puis m'empêcher de croire que les autres de la même époque en possédaient de pareilles ; et que, si les judicieuses remarques de M. Aurès, sur les mesures gauloises identiques avec la coudée de Ninive et de Babylone, avaient fait plus d'adeptes, elles eussent aussi facilité bien plus tôt l'éclaircissement de la question. » (Page 2.)

« A Dennemont, appelé vulgairement Delémont, près Mantes (Seine-et-Oise), il fut découvert, le 5 novembre 1865, une sépulture considérable enclose dans des pierres énormes. Ce n'était pas la première fois apparemment que de semblables vestiges se rencontraient en ce lieu, puisque le Val lui-même y porte le nom des cimetières, sans que, dans les archives, aucune sépulture chrétienne y fût jamais mentionnée. On rapporte seulement dans le pays que beaucoup d'objets reconnus maintenant pour gaulois, avaient été passés par les habitants des uns aux autres, et finalement s'étaient tous perdus. » (Page 3.)

. . . .

« Ce qui donne à croire que ce tombeau, bien vaste cependant, avait une couverture, et selon l'usage des pierres transversales, c'est que la grande dalle du sud, restée dans toutes ses proportions, est plus épaisse ou moins détériorée dans le haut et sous cette couverture présumée, ce qui nous procure l'avantage de posséder sa précieuse corniche. (Voy. fig. 2.)

» On y voit des marques d'un travail très-fini, contrastant singulièrement avec le grain écailleux de la pierre, et donnant à croire que c'est par le polissage qu'on les a obtenues. Ces empreintes sont d'une régularité si parfaite, que chacune dans le relief comme le creux mesure 9 centimètres, ce qui faisait le palme de cette époque de six à la coudée ; car cette coudée de 54 centimètres, divisée aussi en deux moitiés égales ou 27 centimètres, se retrouve partout, et elle est surtout impossible à méconnaître aux entailles de la porte sud, encore une des pierres intactes jusqu'à ce jour. (Voy. fig. 3.)

» Cette longue dalle, formant fermeture mobile ou porte, est échancrée vers son milieu en équerre de coudée, avec deux entailles apposées de 27 centimètres de longueur s'emboîtant dans les parois de l'édifice.

» Ces pierres enclavées à l'instar des pièces d'une charpente sont, disent les explorateurs modernes, un des caractères de l'architecture persépolitaine (ou orientale primitive), et pour nous d'une identité de procédé. » (Page 4.)

. . . .

« Il a toujours été constaté que ce tombeau ne contenait aucune apparence de métal travaillé, pas même de bronze. C'est la remarque que firent les nombreux ouvriers qu'on employa à le fouiller ; et la constatation faite sur place par Philibert Beaume, délégué du Musée de Saint-Germain, qui commençait à cette époque.

» En fait d'armes, on ne recueillit qu'une hache polie en silex (fig. 6), légèrement patinée en gris clair ; plusieurs grossiers casse-têtes (fig. 7) ; des éclats de silex, soit outils ou pointes de flèches..... » (Pages 9 et 10.)

. . . .

« Autant, disions-nous, les dénominations fautives sont nuisibles dans la recherche et l'appréciation de nos vestiges historiques, autant, à leur tour, les véritables peuvent nous être utiles, et notamment les désignations topographiques faciliter les investigations.

» Pour elles, une première fois, nous avions pensé voir l'emplacement de ce sénat gaulois vainement recherché jusqu'à ce jour.

» Ces documents étant fournis par les langues quédémites, il fallait un témoignage de plus pour oser apporter leur orientalisme en preuve pour des questions gauloises. — Maintenant, il nous

semble qu'on ne peut guère récuser l'analogie qui existe entre les entailles de ses assises étagées (fig. 4), et le système de mesures conservé par les deux monuments dolméniques de Mantes. Depuis ce n'est donc plus qu'avec la coudée en mains (la coudée de Ninive et de Dennemont tout ensemble), que nous avons voulu reconnaître pour celtique, et de la première époque des Celtes, le travail de ces roches millénaires que, depuis les temps de César, chaque époque, et surtout la nôtre, a vainement essayé de faire disparaître tout à fait. » (Pages 57-58.)

. . . .

« Au site appelé le mont Theut-Berg, et que, dans son voisinage, s'est trouvé un objet travaillé avec art (fig. 5), une pierre qu'on doit pouvoir cette fois nommer druidique, car c'est une sorte d'autel ou pierre à sacrifices, représentant des figures mythologiques devenues indigènes (fig. 6), — portant en cela le cachet de la dernière époque gauloise, de même qu'il est divisé par ces mêmes mesures à base du palme ancien, qui relient entre elles toutes les époques de la nationalité celtique ou gauloise.

» Cette pierre a été trouvée, il y a quelques années dans un enfouissement des prés de la Mandre. Elle devait être encastrée dans un bloc ou dans une construction, car son côté d'arrière est le seul qui ne soit pas travaillé. » (Fig. 7.)

. . . .

» La tête du milieu est la plus effacée; nous n'en donnons aucun aperçu; quant aux autres, elles rappellent un Mercure et un Malac-Bel. » (Pages 38, 39 et 40.)

CARTAILHAC . . . .

Pendant l'impression de notre mémoire nous recevons les Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, dans lesquels nous lisons la note suivante :

Au port Fesat (1), il a été constaté l'existence d'un dolmen qui ne paraît pas avoir été signalé jusqu'ici, cependant, la table offre à sa partie inférieure une sculpture fort étrange, *espèce de figure humaine*, et l'on voit facilement qu'un moulage en a été fait. Ce dolmen, composé de sept supports en partie tombés, est situé à soixante mètres environ du petit cours d'eau, sur la rive opposée à celle où s'élève le village, son entrée regarde la rivière.

---

(1) Loire-Inférieure, près l'étang de Grand-Lieu.

(Orientation : NNO. SSE) Emile Cartailhac. **Rapports sur le** congrès de l'association française pour l'avancement des sciences session d'août 1875 à Nantes. Matériaux, p. 464-65, 10e liv., 1875.

Nous pensons avoir produit suffisamment de preuves à l'appui de nos assertions .

1° Sur la taille des monuments mégalithiques.

2° Sur la non existence des sépultures dans les cromlechs.

Bordeaux, 15 novembre 1875.

ÉGLISE

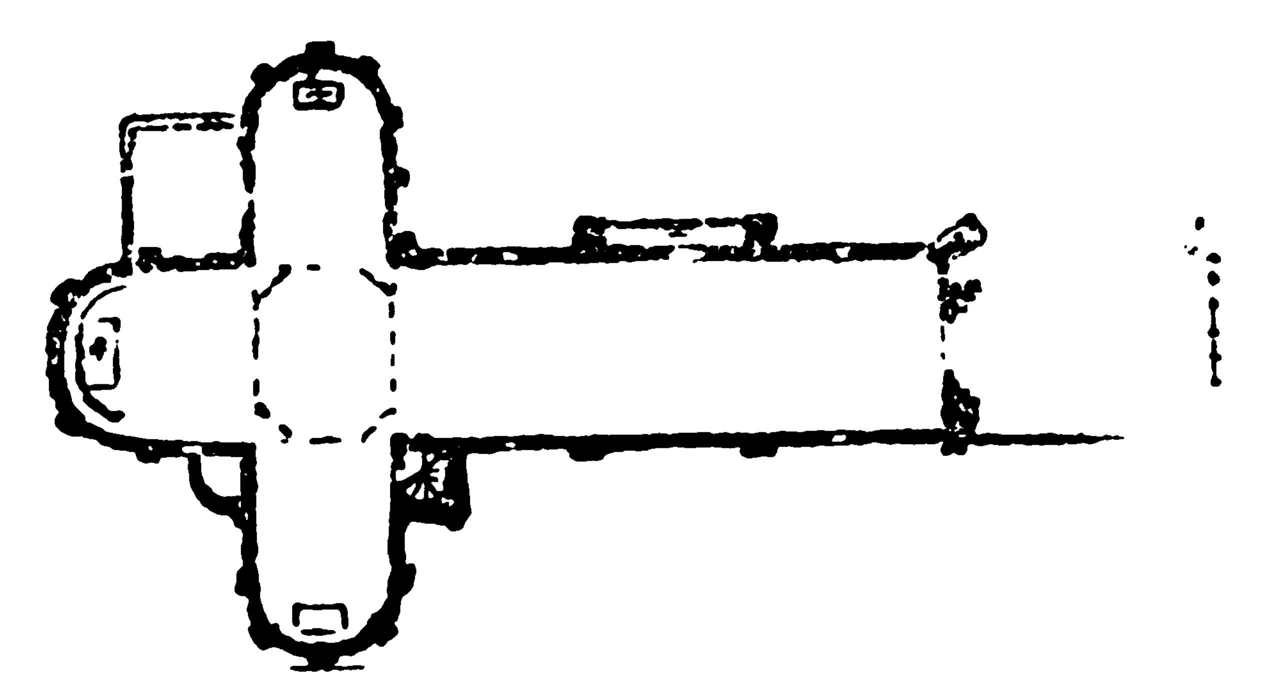
DE SAINT-ETIENNE DE LISSE

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

Par E. PIGANEAU

Encouragé par l'exemple que nous donne M. Drouyn dans ses *Promenades archéologiques dans l'Entre-deux-Mers,* et aidé de quelques notes que je dois à sa bienveillance, j'ai essayé de remplir la mission qui m'avait été confiée, c'est-à-dire de faire une étude particulière de l'intéressante église de Saint-Etienne de Lisse. J'ai déjà, dans une de nos précédentes séances, montré les dessins des stalles de cette église; voici le résultat de mes nouvelles recherches.

L'église Saint-Etienne, dans le pays Sent-Estephe, considérable pour une commune d'aussi peu d'importance, très-voisine d'ailleurs de celles de Sainte-Colombe, de Saint-Hippolyte et de Saint-Laurent, forme une croix latine. C'est une nef composée de trois



travées séparées par des contreforts, suivie d'une abside semi-circulaire accompagnée au nord d'un reste d'absidiole, peut-être un baptistère, qui avait sans doute au sud son parallèle, remplacé aujourd'hui par une sacristie moderne.

Deux transsepts nord et sud, droits d'abord, s'arrondissent à leur extrémité.

Ces trois parties unies intérieurement sont en dehors garnies de contreforts plats de l'époque romane, entre lesquels règne un entablement presque entièrement en échiquier et en torsade reposant sur 64 modillons sculptés, 25 au transsept méridional,



17 à l'abside, 12 (il y en a eu 16) au transsept septentrional; 10 autres se prolongent de ce côté sur la nef elle-même après la tourelle du clocher. Plusieurs de ces modillons sont modernes; un certain nombre mérite d'être signalé, notamment les n[os] 10, 11, 14, 15, 17, 18 et 19 du transsept sud: les n[os] 3, tête à longues moustaches; 7, tête d'animal se tenant la mâchoire; 8, animal dévorant un personnage; 9, personnage se tirant une épine du pied; 10, jambe humaine sortant de la mâchoire d'un monstre; 11, tête, de la gueule de laquelle sort une torsade, etc.; d'autres représentent des damiers. A toucher la sacristie, un contrefort est orné d'un bas-relief quadrilatère, où l'on voit un personnage derrière un quadrupède. Ce bas-relief offre une certaine analogie avec une sculpture relevée par M. Lacour à l'église de Cestas et faisant partie d'une série des péchés capitaux.

A l'ouest du transsept sud on remarque un oculus maintenant bouché; au côté opposé se trouve la tour carrée de l'escalier du clocher; chaque transsept est éclairé par une fenêtre ogivale sans méneaux, placée en dehors de l'axe du transsept et du côté de la nef. Au-dessus de l'intersection des bras de la croix s'élève

une tour massive carrée, garnie aux angles d'épais contreforts, qui fut jadis le clocher primitif, roman dans le principe et très-beau selon toute apparence, haut de 5 à 6 mètres au-dessus de la charpente de la nef, réédifié au XVI[e] siècle, dégradé par suite d'affaissement du sol, enfin en 1840 rasé en partie par le curé Guiraudau qui exhaussa la cage de l'escalier pour en faire le clocher actuel.

Si nous examinons la façade occidentale, nous la voyons formée de trois avant-corps terminés par un gâble du XVI[e] ; l'avant-corps inférieur renfermant un portail roman en plein cintre sous plusieurs arcades accompagnées au nord d'une porte aveugle extradossée; celle du sud a disparu. La retombée du grand arc se fait sur pieds droits surmontés d'un cordon à billettes. Toute cette partie, ainsi que les chapiteaux a été récemment refaite, mais M. le curé Dubuch a eu le soin de faire conserver un reste de peinture, monogramme du Christ, quelques sculptures, entr'autres des ciseaux, des clefs, deux signes formant comme une espèce de chiffre 8, ornant le pourtour immédiat de la porte, puis à l'avant-corps supérieur une circonférence qui renferme un quadrupède avec une croix, l'agneau symbolique sans doute. Enfin, de gros contreforts en retraite, du XVI[e] siècle, soutiennent deux travées du flanc nord, l'angle ouest et le flanc sud de l'église. C'est de ce dernier côté que se trouve le cimetière où l'on peut remarquer une croix du XVI[e] aussi, reposant sur pupitre. Les fenêtres romanes de l'abside, accostées de colonnettes ouvrant entre des contreforts plats, sont murées; le flanc nord est empâté dans une propriété particulière. Vers le milieu du flanc sud une addition moderne sert de fonts baptismaux.

Pénétrant dans le temple, nous voyons à l'abside comme aux transsepts, des voûtes en berceau terminées en cul de four, une coupole hémisphérique à pendentifs, portant sur huit pans rectilignes et les six fenêtres ogivales de la nef ménagées dans la voûte moderne.

« La voûte, dit M. Guinodie, était divisée en quatre travées par » des arcs doubleaux retombant sur des colonnes simples, cylin- » driques, d'un tiers engagées, dont le fût avait environ 45 centi- » mètres de diamètre. Ces colonnes renforcées par de doubles » pilastres, contre lesquels elles étaient adossées, ont été détruites » en 1820 par le curé Guiraudau; la voûte l'avait été au XVI[e] siè-

» cle; ce même curé l'a remplacée par une voûte de briques et » plâtre en 1840. »

Le sanctuaire, éclairé de chaque côté par une fenêtre cintrée possède un beau rétable du XVII[e] siècle, qui provenait de l'ancienne chapelle de Condat (près Libourne) et décrit par M. Guinodie, t. II, page 113 (Histoire de Libourne et des villes et bourgs de son arrondissement). Deux colonnes torses à chapiteaux composites, à bases décorées de pampres en relief, soutiennent un dôme où plane, au milieu de nuages dorés, un Père Éternel, tenant en main la boule du monde. Entre ces colonnes était autrefois la niche de la statue vénérée de Notre-Dame de Condat, laquelle, cachée par de pieuses mains pendant la Révolution, fut remise au curé de Libourne, M. Charriez, lorsqu'en 1844 celui-ci rétablit la dévotion à Notre-Dame dans une maison qui a servi de temple jusqu'à ces derniers temps où l'ancienne chapelle restaurée a été rendue au culte.

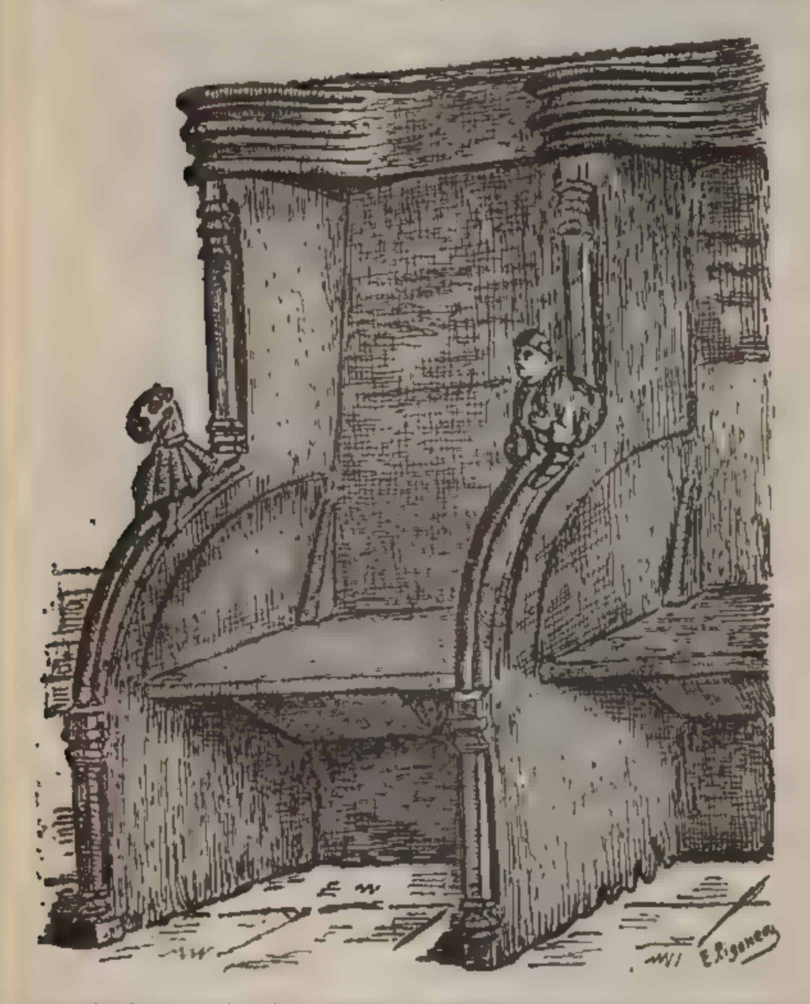
Au-dessous de quelques ornementations gracieuses, deux anges adorateurs s'inclinent de chaque côté de l'autel; à droite et à gauche deux grands panneaux encadrés de dorures renferment, celui de droite, une Sainte Vierge en prières avec l'Esprit-Saint sous la forme de la colombe, l'Annonciation; celui de gauche, un ange tenant un lys; au-dessous divers emblème religieux dorés sur le mur. Ce rétable, enlevé de Condat à la Révolution, fut, au dire de M. Guinodie, acquis par le curé Guiraudau, au prix modeste de 150 fr.

Le transsept sud est entièrement couvert de peintures modernes, voûte à ciel étoilé d'or, bandeaux verts et noirs à fond brun rougeâtre semé de fleurons multicolores. Celui du nord, heureusement exempt de ce badigeonnage, ne possède qu'un autel très-simple, formé d'un fronton triangulaire reposant sur deux colonnes corinthiennes marbrées, à côté duquel une niche renferme une assez grande statue, en bois peint, d'un évêque qui tient une crosse de la main gauche et de la droite un livre. C'était la statue de saint Fort, que l'on allait vénérer le 16 mai dans une chapelle dont on voit les ruines dans une pièce de vigne, et à quelque distance du bourg.

J'arrive maintenant à ce que Saint-Étienne possède peut-être de plus intéressant, c'est-à-dire aux stalles qui, distraites de la Collégiale de Saint Émilion, furent acquises par le curé Guiraudau,

si zélé, voyons-nous, pour son Église, qu'il gratifiait encore d'une cloche refondue en 1845.

Placées de trois en trois de chaque côté du chœur, ces stalles



ont été additionnées de boiseries formant une courbe et abritant d'autres siéges ou escabeaux nécessaires aux cérémonies. Je crois ici devoir emprunter la description de leurs divers motifs, à la lettre même que M. le curé Dubuch adressait, le 29 avril dernier, à notre collègue M. Braquehaye.

« Miséricordes. N° 1, fleur de lys; n° 2, tête de Christ; n° 3, » animal ressemblant assez au chat, grossièrement sculpté; n° 4,

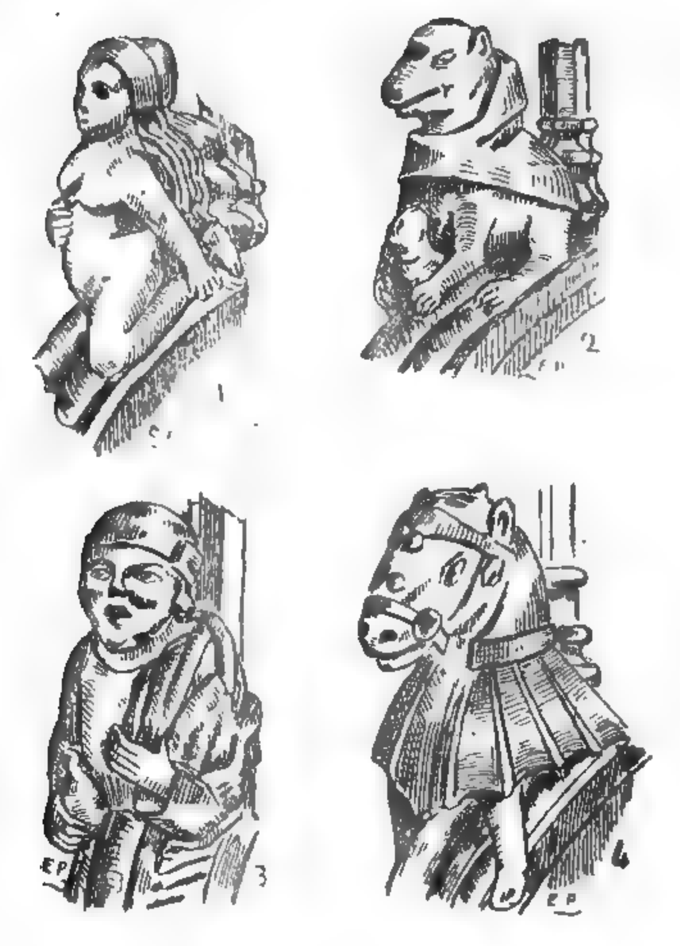
» crapaud aux prises avec un serpent et le tenant entre sa gueule » et ses pattes; n° 5, espèce de vase formé, je crois, par deux » dragons croisés. »



Dans cette dernière description, M. Dubuch dit : Je crois, il n'affirme pas, car elle est en effet inexacte, comme il l'a reconnu plus tard. Quand M. le curé écrivait ces lignes, et il le fait remarquer dans sa lettre, ces siéges étaient cloués sur des taquets et exhaussés de façon à ne pouvoir plus jouer sur leurs charnières. On ne pouvait les voir qu'en se baissant extrêmement. Lorsque quelque temps après j'allai visiter ces stalles, M. Dubuch, ainsi que je l'ai dit précédemment, et la Société lui en a témoigné sa

reconnaissance, s'empressa de les faire déclouer ou plutôt nous les déclouâmes tous deux, et je pus alors les reproduire dans toute leur exactitude. Ce n° 5 représente en réalité un vase où boivent deux oiseaux à long bec, symbole de la foi chrétienne. La miséricorde médiane, côté sud, est absente, un escabeau à l'usage de l'officiant en occupe la place.

Je reprends la description contenue dans la lettre.



« Accoudoirs : n° 1, femme nue à cheval sur l'accoudoir; n° 2,
» monstre avec capuchon de moine tenant son petit entre ses
» pattes; n° 3, buste grossier d'homme, tenant de la main gauche
» son manteau par-dessus l'épaule et de la main droite un objet
» ressemblant à une gourde; n° 4, tête de cheval bridé, avec har-

» nais; n° 5, vautour dévorant un serpent replié sur lui-même; » n° 6, buste de moine avec capuchon et accroupi; n° 7, monstre



» tenant entre ses pattes un autre petit monstre et pourvu d'un » énorme bec; n° 8, figure de moine avec capuchon. »

La tête n° 7 est un peu dégradée; les dossiers de ces stalles faites de bois de noyer ont un peu souffert ainsi que leurs bases rongées par l'humidité, ce qui a provoqué l'exhaussement des siéges; mais en général, ces stalles sont encore dans un assez bon état de conservation. Coupées à leur extrémité, elles n'offrent plus sur leurs flancs les panneaux qui devaient les terminer, et qui étaient sans doute d'une ornementation aussi riche que celle des panneaux conservés à Saint-Émilion. J'ai dessiné ces derniers, j'en ferai prochainement l'objet d'un article.

A la chapelle de Saint-Fort, située à 500 mètres environ et à l'occident de l'église paroissiale, M. l'abbé Cirot de la Ville a consacré dans son histoire de Saint-Seurin, un long article où il s'attache plus à démontrer l'ancienneté du culte de Saint-Fort dans le lieu qui nous occupe, qu'à décrire cet oratoire que M. Guinodie ne fait pas remonter plus haut que le XIII[e] siècle. Aussi n'est-il peut-être pas inutile d'en donner ici une description plus complète. Non orientée, mais dirigée du sud au nord, cette disposition peu ordinaire aux édifices religieux du moyen-âge n'indiquerait-elle pas que ce monument aurait été un édifice plus ancien transformé ensuite en chapelle, car, d'après l'article de M. Cirot de la Ville, les fondations de cet édicule appartiendraient à l'époque gallo-romaine ; il se compose de deux travées d'égale longueur 5[m]40 environ et de largeur différente. La travée nord n'a guère que 4 mètres à 4[m]15 quand l'autre mesure 6 mètres. Elles sont séparées par un arc doubleau ogival, et pourvues chacune de deux fenêtres diamétralement opposées. Cependant celle de l'ouest de la travée nord n'existe plus, le mur étant renversé presque jusqu'à sa base. Deux pignons très-aigus terminent la façade et le chevet droit; celui-ci présente une longue fenêtre quadrilatère placée vers le milieu de sa hauteur, quand une petite fenêtre oblongue aussi, occupe l'extrémité du pignon opposé surmonté autrefois d'une petite croix, et où une porte ogivale à simple moulures donne accès dans l'édicule complètement obstrué de ronces, d'arbustes et de décombres.

Là, dit M. Guinodie, on se rendait le 16 mai en procession pour y célébrer la fête du saint; l'archevêque de Bordeaux, Mgr de Maniban, supprima cet usage en 1738 et fit transférer la statue dans l'église paroissiale.

L'église de Saint-Etienne de Lisse se trouve, par suite d'éboulements, enterrée de quelques pieds; le niveau de la rue voisine est fort en contrebas du cimetière qu'entoure un mur à hauteur d'appui. La construction récente d'un caveau tumulaire en avant et au nord-ouest a amené la découverte à 9 pieds dans le sol, d'un escalier de trois marches et de monnaies, un Constantius et un Edouard d'Angleterre, dont M. le Curé a bien voulu se défaire en ma faveur. Le cimetière contenait un grand nombre de cercueils en pierre, la plupart sans couvercle. Cependant j'ai remarqué un couvercle à 5 pans, sans autre ornement qu'une rayure, qui a été

scié longitudinalement pour en former deux bornes placées devant la porte du presbytère actuel, sous lequel et dans le jardin duquel on rencontre, m'a dit M. Dubuch, des pierres tombales. Des poteries noires, des briques à rebord trouvées dans le bourg, donneraient une certaine antiquité à Saint-Etienne de Lisse dont on ne retrouve l'état civil qu'à la date de 1617, mais que mentionne déjà un acte de 1273 cité par M. Cirot de la Ville.

Saint-Etienne possède quelques maisons assez anciennes, une entr'autres dont la large ouverture à meneaux croisés accuse le XVIe siècle, et qui fut l'ancien presbytère. Sur le versant nord-ouest d'un coteau voisin, et à l'orient de l'église est un ancien domaine appelé château de Preyssac, nom qui se trouve en plusieurs lieux du département, à Saint-Etienne; à Daignac, château de Preyssac ou Pressac (XVe siècle); et Préchac Preyssacum en Bazadais.

Novembre 1875.

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE

QUELQUES VISITES AUX MUSÉES DE LA VILLE

Par M. SANSAS

I

On sait que vers la fin du IIIe siècle, en pleine domination romaine, Bordeaux a été pour la première fois entouré de murailles, et que ces murailles furent construites en très-grande partie avec les débris des monuments splendides dont la ville avait d'abord été dotée.

La plupart de ces débris recueillis dans les Musées de Bordeaux et dans quelques collections particulières offrent des sujets d'étude aussi intéressants que variés; il suffit d'examiner avec soin, de comparer, de choisir, de grouper autant que possible par la pensée ce qui a appartenu au même monument, et d'en essayer la reconstitution dans les limites des découvertes effectuées. On pourra alors se faire à peu près une idée de ce qu'était le Bordeaux du IIIe siècle, bien différent de ce qu'a été celui du IVe et des siècles suivants.

C'est une étude longue qui demande de la patience et sur laquelle j'appelle l'attention de nos artistes et de tous les amis de nos antiquités locales. Il y a là une mine féconde à exploiter, qui doit donner les résultats les plus surprenants et les plus inattendus. Ne serait-il pas admirable de pouvoir au moins en partie ressusciter une ville détruite depuis environ 2000 ans, et faire connaître des faits entièrement oubliés par l'histoire, en se fondant sur des monuments authentiques et contemporains.

C'est un essai que je vais tenter, aidé du concours dévoué de notre honoré collègue M. Bernède, qui veut bien me prêter son crayon.

La carrière sera ouverte à une série de nouvelles investigations des plus instructives dont l'histoire pourra tirer son profit. Nous y consacrerons nos soins et nos forces, car c'est une œuvre vrai-

ment nationale, à laquelle nous appelons le concours de tous les hommes de bonne volonté.

UN ARC DE TRIOMPHE INÉDIT

Lorsque des villes d'une importance bien moins grande que Bordeaux étaient décorées de monuments consacrant le souvenir des victoires remportées par les empereurs romains, il aurait été bien extraordinaire que notre ville, capitale de l'Aquitaine, s'en trouvât complètement privée.

Certains débris, recueillis à diverses époques dans la démolition de ses antiques murailles, nous semblent prouver qu'il en était autrement.

Bordeaux possédait au moins un arc de triomphe construit avec un grand luxe.

Où était-il situé ? Nous ne le savons pas, et nous ne le saurons peut-être jamais; car un monument comme celui dont nous trouvons les restes devait, à partir de sa naissance, être construit à l'aide de très-grosses pierres, qui ont été en entier employées à la construction de ses murailles. Les restes du monument ont été évidemment exploités comme une carrière et transportés indifféremment sur toute la ligne des murs en construction : au nord, au midi, à l'ouest; ainsi, il en a été trouvé cours de l'Intendance en 1826, à l'ancien Lycée; bien plus tard, place Rohan, et, enfin, de nos jours, cours d'Alsace-et-Lorraine.

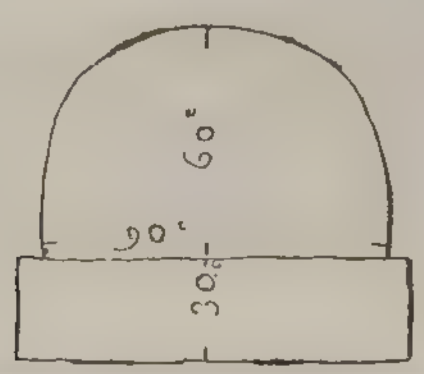
§ Ier. — *Aspect du monument.*

Ce qui nous en est parvenu montre que le monument était considérable, décoré de fortes colonnes à demi-engagées, sculptées sur leur pourtour. Le dessin devait offrir de longs listels à moulures, se coupant régulièrement à angles aigus en haut et en bas, à angles obtus sur les côtés; ces lignes formaient de grands losanges remplis de trophées de toute sorte, de génies allégoriques, de captifs et même de têtes coupées.

Les colonnes se liaient entièrement à la construction; chaque assise, placée en *carreau*, comprenait la demi-colonne entière et s'engageait de 30 centimètres dans le mur auquel elle s'appliquait. On doit même penser qu'au-dessus de cette assise devaient se

présenter des pierres en *boutisse*, car il y en a de sculptées par un bout seulement et qui présentent la courbure du fût des colonnes.

Les colonnes offraient une saillie de 0m 60 environ et un diamètre de 0m 90.



Les sculptures avaient été faites sur place, cela nous paraît résulter du défaut de concordance entre les dessins exécutés et le joint des pierres; les losanges qui se continuaient sur la surface des colonnes occupaient environ la hauteur de deux assises, et voici les dessins de ce que nous avons pu recueillir :

§ II. — *Description*.



Nos 1 et 2. — Ce sont les sculptures d'une même pierre qui avait été placée en *carreau* dans la construction primitive. La partie saillante de la colonne avait été tranchée quelque peu lors de la construction des murs de ville, en sorte qu'il y a solution de

continuité dans les deux dessins. Nous avons profité de cette occasion pour représenter directement les côtés opposés des sculptures de la pierre, qui ne peuvent être vus simultanément dans leur position naturelle.

On remarque d'abord dans le n° 1 la naissance d'un des grands losanges qui formaient la décoration générale des colonnes; une patère couvre sa jonction avec le losange inférieur. A gauche se trouve représenté un trophée composé d'une hache à deux tranchants et d'un bouclier en forme de croissant, suspendus par des rubans à un côté du losange. Un bout de ruban qui figure dans le losange suivant indique qu'il devait aussi s'y trouver un trophée. Puis le dessin est interrompu par suite des dégradations qu'a subies la pierre.

Vient ensuite le dessin n° 2, qui représente un côté d'un autre losange. L'espace supprimé devait être occupé par un ange ou un génie dont on aperçoit une aile, et ce qui manque au premier losange pour le réunir régulièrement au second. On trouve à côté un trophée analogue au premier, composé d'une hache à deux tranchants et d'un bouclier, suspendus.

On remarquera que les dessins exécutés sur les côtés opposés de la même pierre n'étaient pas calqués l'un sur l'autre, en sorte que si la nature du sujet était indiquée à l'artiste, il avait liberté entière pour l'exécuter.

Cette pierre a été trouvée cours d'Alsace-et-Lorraine avec quelques autres du même travail dont il va être parlé. Il en était même une autre, mieux conservée, mais qui a été employée dans la nouvelle construction avant qu'on ait pu la réclamer et même en faire le dessin.

3.

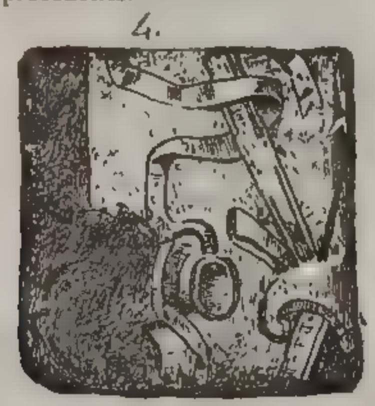


N° 3.— Cette pierre était placée en boutisse dans la construction

primitive et devait se trouver par bout au-dessus d'un carreau. Sa sculpture offre, en effet, la courbe d'une partie d'un fût de colonne. Elle n'a pas été placée dans sa position naturelle, au Musée de la rue des Facultés, la sculpture devrait être sur le devant; mais elle a été placée ainsi pour montrer l'identité de courbure des surfaces, ce qu'on n'aurait pu voir autrement, le devant des colonnes ayant été supprimé.

Ce dessin nous représente une tête tranchée, suspendue par des rubans ou bandelettes, comme les trophées précédents. La physionomie en est très-caractéristique, elle paraît ne pas appartenir au type indo-européen et n'a rien de gaulois ni des peuples du Nord. Elle nous semble, au contraire, se rapporter aux types asiatiques. Cet objet a été découvert cours d'Alsace-et-Lorraine, mais dans un autre lieu que les précédents.

4.



N° 4.— Cette pierre était, comme la première, placée en carreau dans la construction primitive; mais le devant et un des côtés ont été profondément tranchés, en sorte qu'il ne reste de sculpture que celle d'un côté de la colonne. C'est celui que nous représentons.

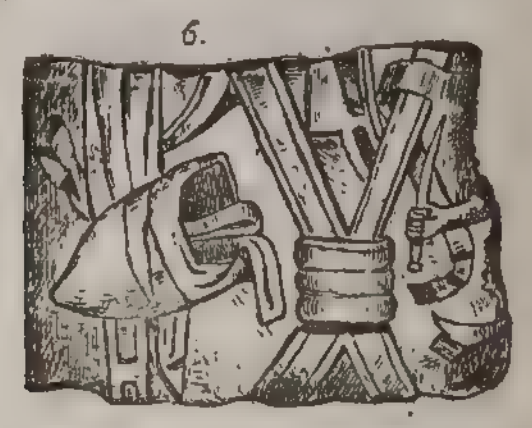
On y voit la jonction de deux losanges couverte par la pointe d'un bouclier ou de quelque chose d'analogue. Des rubans ou bandelettes supportent un vase très-dégradé à panse arrondie et goulot rond. Ce vase devait être sans doute d'un métal précieux ou se recommander par sa destination, car l'insignifiance de ses formes ne semblait pas lui mériter l'honneur de figurer dans un trophée. Cette pierre a été découverte au même lieu que la première.

Il en existe encore une troisième, découverte en même temps;

mais comme la sculpture est indéchiffrable, elle a été employée au Musée, rue des Facultés, à supporter d'autres monuments.



N° 5. — Nous voyons ici figurer dans un losange les jambes d'un personnage qui devait l'occuper en entier ; le défaut d'attributs ne permet aucune supposition vraisemblable. Ce monument découvert en 1826 dans les démolitions de l'ancien Lycée, cours de l'Intendance, appartient à la collection de M. Dubois, héritier de M. Coudert.

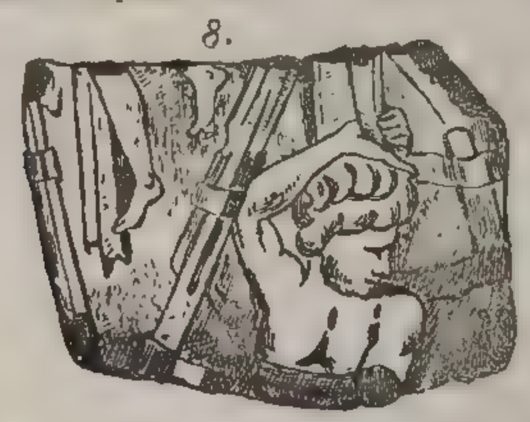


N° 6. — On trouve sur ce fragment qui, peut-être réuni au suivant, a formé les deux faces correspondantes d'un même fût de colonne . 1° la jonction de deux losanges attachés par une ligature ou des anneaux ; 2° une mitre ou coiffure orientale suspendue à

des bandelettes; 3e dans les compartiments contigus, des objets assez difficile à déterminer.



N° 7. — Ce fragment contient la représentation d'une mitre correspondant parfaitement à la précédente, peut-être la pierre est-elle renversée dans sa situation actuelle. Dans ce cas, les nos 6 et 7 auraient pu former, comme les nos 1 et 2, les faces opposées d'une même colonne. Ces deux pierres auraient alors formé un seul carreau de la même assise. Ces deux monuments se trouvent dans la grande galerie du Musée rue Jean-Jacques Bel, leur provenance n'est pas indiquée, il est présumable cependant qu'ils proviennent de la place Rohan.



N° 8. — On trouve représenté sur ce fragment une partie d'un losange.

On voit aussi dans un compartiment, à gauche, les pieds d'un

génie ou d'un petit personnage peut-être suspendu par des bandelettes; et dans le compartiment, à droite, le haut du corps d'un jeune homme nu, aux traits réguliers, suspendu à des bandelettes. Son origine est également indéterminée ; elle doit être la même que pour le monument précédent.

§ III. — *Conjectures.*

L'ensemble de ce décor, généralement traité avec assez de soin, la forme et la nature des trophées, les mitres, le vase et l'aspect de la tête coupée, semblent indiquer que la victoire dont ce monument semblait devoir consacrer le souvenir, avait été remportée sur un peuple de l'Orient. On pourrait assez vraisemblablement supposer qu'il s'agit de la défaite du peuple juif sous Vespasien et sous Titus. Peut-être de nouvelles découvertes pourront-elles confirmer ou infirmer cette conjecture. Il reste encore à fouiller une partie de l'enceinte murale aux environs de la rue Ravez.

Quoi qu'il en soit, il nous semble qu'on peut dès à présent constater que, du Ier au IIIe siècle, il existait à Bordeaux un arc de triomphe somptueux élevé à l'occasion d'une victoire remportée sur l'un des peuples de l'Orient.

Nota. Les pierres monumentales que nous venons de décrire se trouvent aujourd'hui ainsi placées : les nos 1, 2, 3 et 4 forment un groupe dans le Musée, rue des Facultés, partie gallo-romaine, où il porte le no 115.

Le no 5 dépend de la collection de M. Dubois, rue Ségalier, et a été encastré dans le vestibule.

Les nos 6, 7 et 8 sont dans la galerie du Musée Lapidaire, rue Jean-Jacques Bel, où ils devraient porter les nos 108, 192 et 193.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN

I

À TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

(Suite.)

Yvrac. — En latin : *Sanctus-Vincentius-de-Yvrac, -de-Yvraco, -de-Hyvraco;* — en gascon : *Yurac, Iurac* (visitée en 1848).

L'église de Saint-Vincent-d'Yvrac est de fondation romane, mais dénaturée par les agrandissements et les restaurations qu'elle a éprouvées à diverses époques. Son plan comprenait, dans l'origine, une simple nef orientée, avec sanctuaire en hémicycle à la suite. Au XVIII[e] siècle on y a ajouté un collatéral au nord et un autre au sud, ouvrant chacun dans la nef par deux arcades cintrées; partout les voûtes sont simulées en bois recouvert de plâtre et peintes.

Le clocher, en saillie sur la façade occidentale, sous forme de tour carrée de fondation romane, a été surhaussé il y à 40 à 50 ans et couronné d'une flèche ardoisée. Les contreforts de l'abside ont la forme de colonnes mi-engagées à bases attiques grossières et à chapiteaux informes ou nuls.

Rien d'intéressant dans cette église, si ce n'est les fonts composés d'une cuve octogone (planche V, n° 1) en pierre, à faces lisses à l'extérieur et en forme de cuve circulaire à l'intérieur, placés à l'extrémité ouest du bas-côté nord.

Parmi les tombes du cimetière, on remarque celle du marquis du Val, décédé en 1832, et de sa femme, née de Martin de Montseo de Reignac; celle encore de M[me] Duvergier, née de Cosnac (1).

(1) Extrait des notes mss. de M. le marquis Guil. de Castelnau-d'Essenault.

Montussan. — En latin : ***Sanctus-Martinus-de-Montuissan***, *-de-Montuyssan*, *-de-Montuchan; parochia de Montuyssano*, etc. (visitée en 1847).

Les parties les plus anciennes de l'église de Montussan remontent à l'époque romane; son plan se compose d'une nef orientée terminée, à l'est, par une abside demi-circulaire ; l'intérieur n'offre aucun intérêt. Il n'en est pas de même du portail (planche V, n° 2) s'ouvrant dans la façade occidentale, sous quatre arcades en plein cintre et en retrait l'une sous l'autre, ornées de tores retombant sur des colonnettes de même diamètre qu'eux; ces colonnettes ont des bases sans scoties, des socles carrés élevés sur un soubassement haut de 60 centimètres environ, et des chapiteaux couverts de feuilles de vignes, assez grossièrement sculptées, sous des tailloirs carrés. L'archivolte extérieure retombe sur des têtes humaines. Contre un des pieds-droits de la porte s'avance un petit bénitier en pierre. Ces sortes de meubles, faisant ainsi corps avec l'architecture, sont assez rares dans le département de la Gironde.

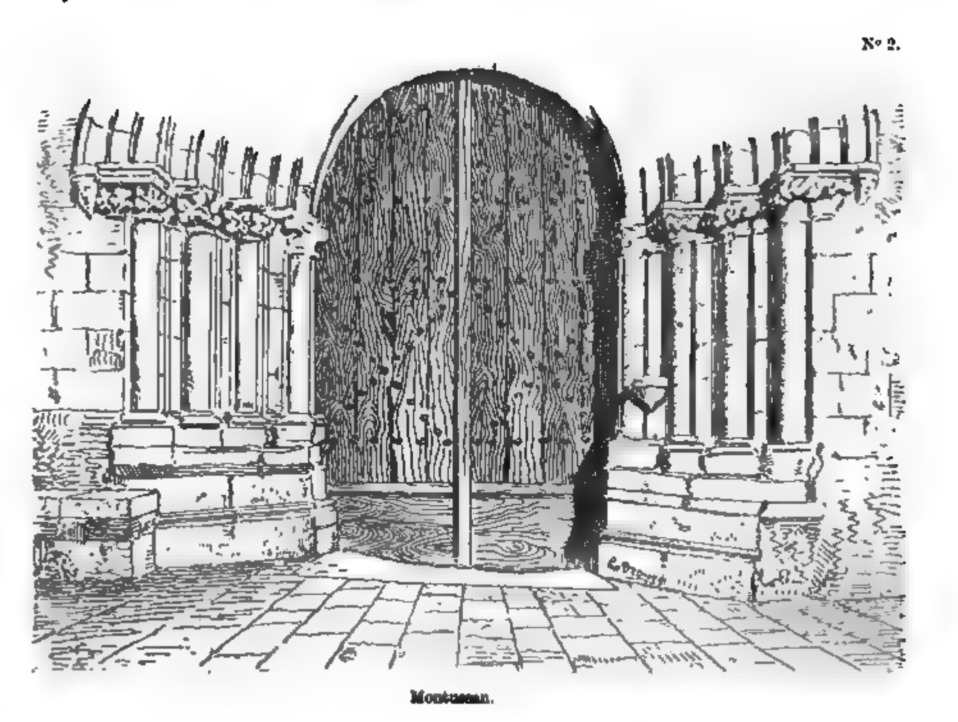
Une autre rareté est à signaler dans ce portail, qui nous a paru dater de la fin du XIIIe siècle : contre l'habitude des maîtres-maçons de cette époque qui sculptaient des ornements romans sur des formes ogivales, ce sont les ornements de l'époque ogivale qui accompagnent les formes romanes. Cette anomalie se retrouve d'ailleurs dans les portes de deux églises voisines de Montussan : celle de Beychac et celle de Cameyrac. Nous avons donné le dessin de la porte de cette dernière datant du commencement du XIVe siècle; nous donnerons bientôt la description de celle de Beychac qui est de la fin du XIIIe siècle.

« Ce portail, dit M. de Castelnau, » auquel je fais encore des emprunts, « est précédé d'un porche moderne qui en a remplacé » un plus ancien, car, un peu au-dessous du portail, on remarque » une rangée de corbeaux destinés évidemment à supporter la » charpente de ce dernier. On pénètre sous le porche actuel par » une porte au midi dont le linteau, formé d'une seule pierre, est » ciselé d'une accolade en creux.

» Au côté gauche du portail de l'église est une tablette en » saillie sur le mur, servant de socle à une statuette de Notre-» Dame, d'un bon style de la seconde moitié du XIIIe siècle et

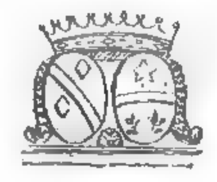
N° 1.

N° 2.



N° 3.





Montussan.



» peinte. Cette Vierge, assise sur un siége analogue à ceux du » même temps figurés ailleurs, tient son fils assis sur ses genoux. » La tête du fils et de la mère et les bras ont disparu.

» Au-dessus du portail s'élève un clocher arcade, percé de deux » baies jumelles légèrement ogivales dont l'archivolte est circons- » crite par un cordon excavé reposant, à hauteur de la naissance » des arcs, sur des culs-de-lampes » représentant des bustes humains. La cloche est de 1741. L'intérieur de l'abside est divisé en sept compartiments verticaux par des contreforts plats servant de lit à une colonne mi-engagée, dont les chapiteaux supportent une tablette fort peu saillante servant de corniche; ces chapiteaux sont généralement formés de feuilles peu refouillées; sur l'un d'eux, on distingue un quadrupède et sur un autre on croit voir une sirène. A l'extrémité du rond-point s'avance un large contrefort peu saillant, dans le milieu duquel était percée une fenêtre cintrée, étroite comme une meurtrière, mais aujourd'hui murée comme le sont aussi les anciennes fenêtres de l'abside et de la nef; une de ces petites ouvertures, placée au sud, n'est haute que de 60 à 80 centimètres; son cintre est ouvert dans une seule pierre couverte de traits en creux simulant des claveaux.

Sur les murs extérieurs de l'église et contre les parois intérieures du porche, on remarque des armoiries peintes en camaïeu jaunâtre. Celles de gauche sont les armes des de Brach (planche V, n° 3), seigneurs de La Motte-Montussan, famille illustrée par le poète Pierre de Brach, dont les œuvres ont été magnifiquement rééditées par notre président M. Reinhold Dezeimeris.

Au sud de la nef et dans le mur même de l'église est encastré un cercueil de pierre où est ménagée la place carrée de la tête. Il était recouvert d'une dalle plate maintenant cassée. Ce tombeau était, avant la révolution, très-vénéré dans la paroisse. On raconte à son sujet qu'autrefois la peste désolait tous les environs; Montussan seul était préservé du fléau par l'intercession du saint personnage reposant dans ce sépulcre; aussi ne disait-on la Messe que dans cette paroisse; et afin que l'affluence considérable du peuple qui y assistait pût l'entendre depuis le chemin qui est en face de l'église (car on ne lui permettait même pas d'entrer dans le cimetière), on la célébrait sur ce tombeau. C'est à la suite de ce miracle, dit la légende, qu'on a donné à la paroisse le nom de *Montussan* (*Mons-sanctus* ou *Mons-sanus*).

Attenant presque à l'église est le château de La Motte-Montussan, appartenant jadis à la famille de Brach, puis, plus tard, à M. de Montrose et enfin à M. de La Tour-Saint-Yves, ancien sous-préfet de Moissac.

L'ancienne voie romaine de Bordeaux à Vesone traversait la paroisse de Montussan. C'est cette même voie qu'on suivait encore pour aller de cette première ville à Libourne pendant le moyen-âge et jusqu'à l'époque où l'on traça une route par Saint-Loubès et Saint-Pardon. Montussan étant à peu près à égale distance de Bordeaux et de Libourne, on avait établi un relai, une poste, au lieu de La Moune. La maison existe encore (planche VI); c'est une construction du XVIe siècle, ayant la forme générale des petites maisons nobles bâties en si grand nombre, dans notre pays, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Les vieux titres citent assez souvent cette localité. La maison étant ancienne et assez pittoresque, j'ai cru devoir en donner une vue. Cette maison appartient à M. de Leybardie.

Beychac. — En latin : *Sanctus-Marcellus-de-Bayssac, - de-Bayssaco ;* — en gascon : *Parropia de Bayssac, - de-Beyssac, Beychac ;* — en français : *Sainct-Marcel-de-Beychac, Saint-Martin-de-Beychac* visitée en 1845 et 1875.

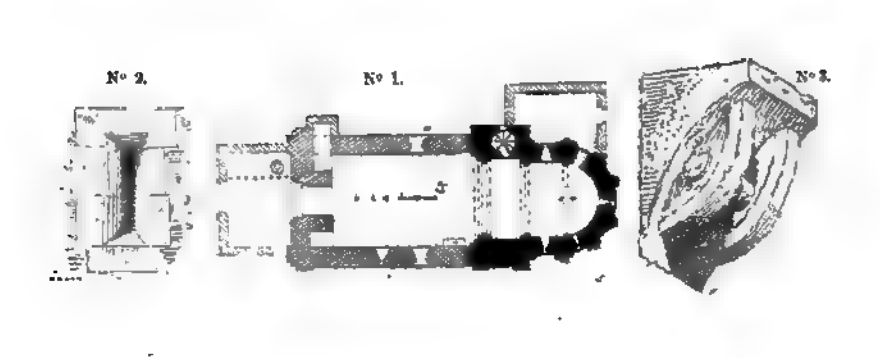
L'église de Beychac est maintenant dédiée à saint Martin ; mais elle était autrefois sous le vocable de saint Marcel, ainsi que le prouvent diverses lièves des quartières dues à l'archevêque (1). Dans le pouillé imprimé en 1668 par Mr Me Hiérosme Lopes (2), l'église de Beychac est dédiée à saint Martin; je crois que c'est une erreur du savant chanoine. Postérieurement à la publication de ce pouillé, on trouve saint Marcel encore patron de l'église; il existe dans la nef de Beychac un tableau du XVIIIe siècle représen-

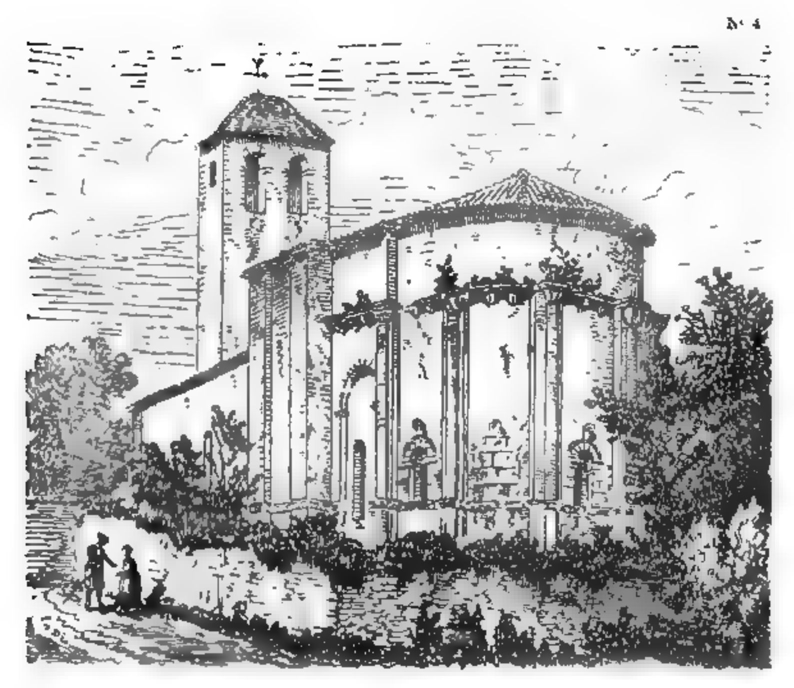
(1) Celles de 1340 : comptes, mss. de l'archevêché, arch. dep. — De 1420 et et 1546 imprimées en 1769.— De 1649 : arch. hist. de la Gironde, t. 10, p. 442, où, d'ailleurs, on a laissé passer une faute d'impression : le texte original porte saint Marcel, les archives historiques disent saint Martial.

(2) L'eglise metropolitaine et primatiale de Sainct-Andre de Bourdeaux, p. 402 A Bourdeaux, 1866.



La Mo[illegible] à M[illegible]





Beychac.

tant saint Marcel d'après une inscription que porte le fond du tableau; sur l'inscription de la cloche fondue en 1762 on lit ces mots : .... *l'église de Saint-Marcel-de-Beychac.....* Il est probable que c'est la fausse attribution de Lopes, dont l'ouvrage est bien connu et très-estimé, qui a contribué, par la suite, à faire substituer saint Martin à saint Marcel.

Cette église se compose (planche VII, n° 1) d'une courte nef précédée, à l'occident, d'un clocher, et suivie, à l'orient, d'une espèce de transsept, d'un chœur et d'un sanctuaire en hémicycle; une sacristie moderne a été appliquée contre le mur septentrional du chœur; et, au-devant de la porte ouverte à l'occident, est un porche vulgaire abritant les fonts formés par une cuve octogone en pierre.

L'église est de fondation romane, mais il ne reste de cette époque que le transsept, le chœur et le sanctuaire. La nef et le clocher sont de la fin du XIIIe siècle.

Le clocher plus étroit que la façade de l'église est une haute tour barlongue flanquée, au nord, à l'ouest et au sud, de contreforts plats en style roman; elle est portée sur un massif recouvrant un passage voûté en plein cintre à l'entrée duquel s'ouvre la porte; celle-ci est cintrée et surmontée de deux archivoltes lisses, la plus grande retombe sur deux colonnes cantonnant les angles rentrants des pieds droits. Leurs chapiteaux sont ornés de sortes de feuilles peu refouillées contournées à leur sommet en forme de volute. La plus petite archivolte largement épannelée a perdu ses colonnes, si elle en a jamais eu. De chaque côté de la base du clocher, entre le soubassement et le mur de la nef, existe un petit réduit; celui du nord a été agrandi à une époque assez récente, soit pour y établir des fonts, soit pour placer l'échelle qui conduit à la porte du clocher percée à environ 3 mètres au-dessus du sol; cette porte à linteau droit, ouverte dans un mur de 0m75 d'épaisseur, donne accès dans une chambre large de 1m22, longue de 3m25, éclairée par une petite meurtrière verticale rectangulaire, évasée vers l'intérieur, prenant jour à l'occident; un plancher fort bas séparait cette chambre d'un autre étage, éclairé par deux meurtrières semblables à la première, percées vers le sud et le nord. Un troisième étage, séparé aussi du second par un plancher, avait deux meurtrières à l'ouest; sa voûte en plein cintre est percée d'une trappe qui permet de monter, au moyen d'une échelle, au sommet du clocher où est établi le beffroi éclairé, au levant.

par deux baies cintrées, au couchant par une baie plus petite, accostée, au-dessous, de deux meurtrières, et, sur les faces nord et sud, par une petite ouverture carrée. Ce clocher, composé de plusieurs étages et percé de meurtrières battant tous les environs de l'église, servait sans nul doute de doujon.

La cloche porte l'inscription suivante, relevée par M. de Castelnau, à qui nous en devons aussi la description :

AU NOM DE DIEU J'AY ETE BENITE L'AN 1762 POUR SERVIR A L'EGLISE DE St-MARCEL DE BEYCHAC PARRAIN MONSIEUR MARC ANTOINE DUPERIER CHEVALIER SEIGNEUR DE LARSAN LIVRAN BEYCHAC LA ROMANINGUE MARRAINE DAME MARIE VERTHAMON DUPERIER SON EPOUSE
MONSIEUR BARBIER ÉTANT CURÉ ET VICTOR MONTEILH FABRIQUEUR.

Au-dessous d'une effigie en relief de saint Marcel :

SAINT MARCEL, PRIEZ POUR NOUS;

puis, sur la même ligne que la précédente, au-dessous et un peu à côté d'un bas-relief représentant le Christ en croix avec saint Jean et sainte Marie à ses côtés :

I. F. TURMEAU M'A FAITE.

Au-dessus de la toiture du clocher est une croix en fer à croisillons terminés par un fleuron, avec un coq ancien.

La nef, sans caractère et du même temps que le clocher, est voûtée en brique et plâtre à la moderne ; elle était autrefois recouverte par une charpente apparente. Elle est éclairée par deux grandes fenêtres modernes : à côté de celle du midi existe une petite ouverture rectangulaire qui me paraît être une des fenêtres primitives (planche VII, n° 2).

Le transsept plus étroit que la nef en est séparé par un arc en plein cintre; un arc de même courbe le sépare du chœur. Ces deux arcs sont circonscrits par un cordon orné d'étoiles, un troisième arc cintré est entre chœur et sanctuaire voûté en cul-de-four. Le chœur et le transsept ont des voûtes en berceau cintré. Les trois arcs dont nous venons de parler retombent, de chaque côté, sur une colonne à demi-engagée dont les chapiteaux sont ornés de feuilles grossières ou de personnages nus se tenant avec les deux mains la tête ou les flancs.

Le sanctuaire est éclairé par trois fenêtres évasées vers l'inté-

rieur, étroites en dehors où elles s'ouvrent sous une arcade cintrée retombant sur deux colonnettes. Au-dessus du cordon qui circonscrit chaque fenêtre, s'avance un corbeau roman orné de fleurons sculptés; un corbeau semblable est placé, au même niveau, dans les compartiments du rond-point qui n'ont pas de fenêtres. Le chœur est éclairé par deux fenêtres modernes ou, du moins, retouchées au point qu'elles n'ont plus de caractère.

Si nous examinons, à l'extérieur, la portion romane de l'église de Beychac, nous voyons (planche VII, n° 4) que l'abside est divisée en sept compartiments verticaux, dont cinq arrondis pour le sanctuaire, et deux droits pour le chœur, ces derniers sont surmontés d'une grande arcade cintrée, retombant sur le pilastre-contrefort servant de lit aux colonnes. A 2 mètres environ au-dessus du sol règne un bandeau à damiers qui se prolonge sans interruption jusqu'à l'extrémité occidentale du transsept; il divise ainsi en deux étages l'abside dont les murs sont étayés par des contreforts plats sur les faces desquels est engagée une colonne dont la base est cachée sous le sol du cimetière; les chapiteaux concourent avec des modillons à soutenir une corniche fruste couronnant l'abside et le chœur. Toute l'ornementation extérieure de l'abside, ayant été sculptée en mauvaises pierres, est très-dégradée. J'ai cru voir cependant sur un chapiteau la représentation du péché d'Adam. On distingue parmi les corbeaux des têtes d'hommes et d'animaux, des personnages et des quadrupèdes dans diverses positions, une tête d'homme buvant dans un baril, un homme dévoré par une tête monstrueuse, enfin des disques ou roues sans rayons (planche VII, n° 3).

Les murs du transsept sont bien plus épais que ceux du reste de l'église romane; celui du sud est étayé à l'extérieur par deux contreforts, et celui du nord, encore plus épais que celui du sud, renferme un escalier à vis dans lequel on pénétrait par deux portes, une s'ouvrant dans l'église, l'autre dehors. Ces murs montent plus haut que les autres constructions de l'abside, et tout indique qu'autrefois ils étaient encore plus élevés qu'aujourd'hui. Je crois qu'ils supportaient le clocher primitif, placé à l'entrée du chœur comme celui de Bassens et de plusieurs autres églises romanes de cette partie de l'Entre-deux-Mers.

Quant au mur qui surmonte l'abside, je ne le crois pas roman; il a peut-être remplacé des hourds dont les jambettes devaient

s'appuyer sur les corbeaux romans, qui surmontent les fenêtres et s'avancent, au même niveau, dans les compartiments lisses. Si mes suppositions sont exactes, l'église de Beychac serait peut-être un exemple, unique dans le département de la Gironde, de ce genre de fortification appliqué aux églises,

En quittant l'église de Beychac, j'ai voulu revoir celle de Cameyrac que j'avais visitée il y a près de trente ans, et j'ai constaté ce que je n'avais pas remarqué alors, que l'église est construite sur l'emplacement d'une immense villa romaine, que les murs du cimetière, ainsi que quelques parties des maisons les plus rapprochées de l'église à l'est, sont bâties en petites pierres cubiques, telles que les employaient les Romains; qu'enfin depuis le grand chemin jusqu'à l'église et sur le côté méridional de l'ancienne voie romaine, les champs et les vignes sont couverts de pierres, de briques à rebords et de fragments de poteries. Il est probable que les tombes romaines qui ont été signalées dans l'article consacré à Cameyrac faisaient partie du cimetière de cette villa.

Caillau. — En latin : *Calhau; Sanctus-Petrus-de-Calhau*, *- de Cailhau;* — en gascon : *Sent-Pey-de-Calhau*, *- Cauelau*, *-Chalhau* (visité en 1847, 1857 et 1875).

Lorsqu'on visite tous les anciens monuments d'une contrée. qu'on les étudie avec soin dans leur ensemble et dans tous leurs détails, qu'on les dissèque de façon à bien préciser les dates de chacune de leurs parties, qu'on en dessine avec scrupule les sculptures et les moulures les plus insignifiantes en apparence, on arrive à des résultats surprenants, qui cependant sont naturels, et la conséquence des moyens et des procédés employés dans la construction des anciens édifices.

Nous n'avons encore vu, dans ces promenades, que bien peu d'églises; nous avons fait à peine vingt kilomètres dans un sens et huit dans l'autre, et déjà nous avons remarqué, dans ce coin de terre, que quelques églises avaient été fortifiées à l'époque où les rois d'Angleterre faisaient tous leurs efforts pour couvrir la Guienne de forteresses en prévision d'une attaque des Français; nous avons acquis la presque certitude que, si ces seigneurs petits et grands obéissaient avec plaisir à leur souverain, les petites com-







Calli.

munautés elles-mêmes construisant leur donjon le mettaient sous la protection de Dieu; leur église servait en même temps de temple et de lieu de refuge. Nous avons fait aussi cette autre remarque, que, si l'ensemble de l'architecture était quelquefois en retard, les détails des moulures et de la sculpture suivaient, pas à pas, la marche de l'art; de sorte que, si l'ensemble d'un monument conservait le caractère général des édifices qui l'avaient précédé, les détails servaient à le classer à son rang chronologique. Bien d'autres observations sont à faire, mais attendons pour cela d'avoir visité toute la contrée.

L'église de Caillau se compose d'une nef suivie à l'orient par un chœur carré à chevet droit et plus élevé que la nef; contre le flanc sud du chœur s'avance une chapelle dont le chevet droit est percé d'une grande fenêtre à meneaux flamboyants actuellement murée. Cette église est de fondation romane, mais il ne reste du premier monument, construit, je crois, au XI[e] siècle, que le mur septentrional de la nef dans lequel on remarque deux petites fenêtres étroites, dont le cintre est creusé dans une seule pierre; ces fenêtres, murées vers l'intérieur de l'église, sont apparentes vers l'extérieur. On voit encore le vitrage de l'une d'elles formé par de petits losanges de verre blanc verdâtre reliés par des feuilles de plomb (planche VIII, n° 1).

Le chœur est voûté en berceau plein cintre; il est séparé de la nef par un arc triomphal affectant la même courbe que la voûte, et retombant, de chaque côté, sur une colonne à demi-engagée dans un pilastre ; le chapiteau de celle du sud est remarquable par l'agencement de feuilles lancéolées imitant des faces humaines barbues (planche VIII, n° 2). J'ai trouvé des chapiteaux analogues mais moins originaux dans la chapelle du chapitre à Saint-Emilion, chapelle dont la voûte est couverte de charmantes peintures du XIII[e] siècle (1). Trois fenêtres étroites en plein cintre éclairaient jadis le chœur de l'église de Caillau ; celle du sud a disparu lors de la construction, au XVI[e] siècle, de la chapelle dont nous avons déjà parlé ; elle a été remplacée par une grande arcade ; la fenêtre de l'est est geminée, chacune de ses baies s'ouvre sous un

---

(1) *Guide du voyageur à Saint-Émilion*, par Léo Drouyn. Bordeaux, 1859.

é formé de claveaux étroits encadrés par un cordon orné rubans enroulés. Ces arcs retombent sur quatre colonnettes, ne pour chaque côté et deux accouplées pour le milieu ; une de fenêtres est apparente (planche VIII, n° 3); l'autre est cachée us le mur de la sacristie qui couvre la moitié du chevet. La . du nord a le caractère de celle de l'est.

Le chœur présente, à l'extérieur, un gable très-obtus et, au vet, des contreforts plats; au flanc nord sont des créneaux surmontant une corniche très-simple soutenue par six modillons fort curieux (planches VIII, n°s 4, 5, 6) ayant la forme générale, mais, en aucune façon, le c...e des corbeaux romans.

Le flanc sud de la ... occidentale et le clocher carré, bâti à l'angle sud-oue... sont relativement modernes et sans caractère. La date ... ières constructions est inscrite, en chiffres romains, sur la ... 'arcade de la porte principale, mais elle est très-effacé... voir MDCCLXXX.

La cloche est ancien... ription qu'elle porte est d'une interprétation assez ... que le fondeur a transposé des lettres et même des mots... on y lit, en lettres gothiques usitées au commence... siècle :

MILS VI † PVR † LAPAROS † LAN † PIERRE † CHAL

Contre l'usage adopté pour toutes les inscriptions de cloches de cette époque, cette inscription n'est précédée d'aucun fleuron, d'aucune croix ; d'autres mots, au contraire, sont précédés de ce signe, ce qui paraît prouver que la première lettre M n'est pas à la place qu'elle devrait occuper. Je crois que le mot LAN, précédé d'une croix, est le commencement de l'inscription. Le mot MIL doit le suivre, mais, ici encore, l'ouvrier chargé, d'assembler les lettres, les a séparées comme si elles ne devait pas faire partie du même mot; il a, au contraire, réuni l'L et l's. Cette dernière lettre doit prendre la place du mot LAN, soit comme abréviation de SAINCT, soit comme commencement de ce mot. Le second mot VI paraît complet et représente le chiffre 6. Il manquerait enfin le signe V° pour compléter la date, et les lettres AV pour terminer le nom de la paroisse.

On doit donc lire, je crois, cette inscription de la manière suivante :

† LAN MIL (V[e]) VI † PVR † LA PAROS † S(AINCT) † PIERRE † CHALAV

L'ancien château de Sacole, situé près de l'église, a été remplacé par une grande construction moderne. Le prieuré du Casteret, bâti sur les bords du Gestas, et dépendant jadis de l'abbaye de La Sauve, n'existe plus. On trouve des substructions romaines près du Filotier et non loin de la métairie de Bertin, où j'ai recueilli une cuillère en bronze.

La famille du peintre Quinsac-Monvoisin est originaire du lieu de Quinsac, situé dans la paroisse de Caillau.

Arveyres. — En latin : *Sanctus-Petrus-de-Vallibus*, *-de-Arveriis*, *Arveyras* ; — en gascon : *Arbeyres* ; — en français : *Sainct-Pierre-de-Vaux*, *Arveyres* (visitée en 1861).

L'église d'Arveyres est moderne. « On ne voit rien d'intéressant » dans cette église, dit M. de Castelnau (1), qu'un Christ de bois, de » grandeur naturelle ou à peu près, remarquable par l'expression » cadavérique du visage, expression qui répugne, sans rappeler en » rien l'auguste sacrifice de l'homme-Dieu. La croix du même » temps est à angles rabattus, fleurdelisée au sommet de la hampe, » et pourvue d'une base dont les caractères, joints à ceux que » présente l'ensemble, donnent le XVI[e] siècle pour date à ce cru- » cifix. »

Dans la paroisse d'Arveyres, qui porte dans presque tous les anciens titres le nom de Saint-Pierre-de-Vaux (Sanctus-Petrus-de-Vallibus), est située la commanderie de Notre-Dame d'Arveyres. Il ne reste de ce couvent qu'une grange, une petite tour carrée ayant servi de pigeonnier, et une porte de l'enceinte murée enveloppant jadis tous les bâtiments. Sur la clef en saillie du cintre de cette porte est sculptée une croix de Malte (2).

Quatre croix servaient de limite aux possessions de la comman-

(1) Notes manuscrites.

(2) Voir une description de cette commanderie faite, en 1626, par des commissaires chargés de la visiter, par suite d'un procès existant entre le seigneur de Vayres et le commandeur d'Arveyres. (Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Guienne....., par le baron H. de Marquessac, p. 251.)

rveyres, dont la juridiction était complètement enclavée .e de Vayres. Ces croix, tantôt de bois, tantôt de pierre, ainsi que le prouvent une grande quantité de titres faisant [illegible] château de Vayres, plusieurs fois renouvelées ou res-]es; il n'en reste plus qu'une appelée la croix de Barre. Elle e à l'extrémité sud-est de la paroisse de Vayres, à l'em- [illegible]ment du chemin qui conduit du bourg de Vayres à celui d'Arveyres, et d'un autre chemin qui vient du hameau de Pesqueyron. Il ne reste de ce petit monument qu'une grosse pierre carrée unie, sans ornements, sur laquelle est encastrée une seconde pierre ornée de moulures et e[illegible]rée d'une guirlande de roses. C'est dans ce socle que [illegible].boîter le fût de la croix.

Sur la grosse pierre i[illegible] du côté du nord, on lit cette inscription :

PASSANT ARRESTE TOY
ET D'UN ACTE DE FOY
RENDS UN DÉVOT HOMMAGE A CE
TROPHÉE INSIGNE.
ET S'IL NE T'EST PERMIS D'ARR
ESTER EN CE LIEU
POUR SUIVRE TON CHEMIN ARME
TOY DE SON SIGNE
ET PASSE EN ASSURANCE. ADIEU

Sur l'autre côté du socle, l'inscription est presque effacée ; je n'y ai pu lire que ces mots :

HINC.................HINC
E
SVPREMA SALVS
INFAVSTA
J. S MILLEC.

On trouve des substructions romaines dans le bourg d'Arveyres. La palu de cette paroisse est traversée par un chemin appelé le chemin de La Regue: c'est, croit-on, une voie romaine; rien ne prouve le contraire.

QUELQUES

MAISONS NOBLES

BATIES

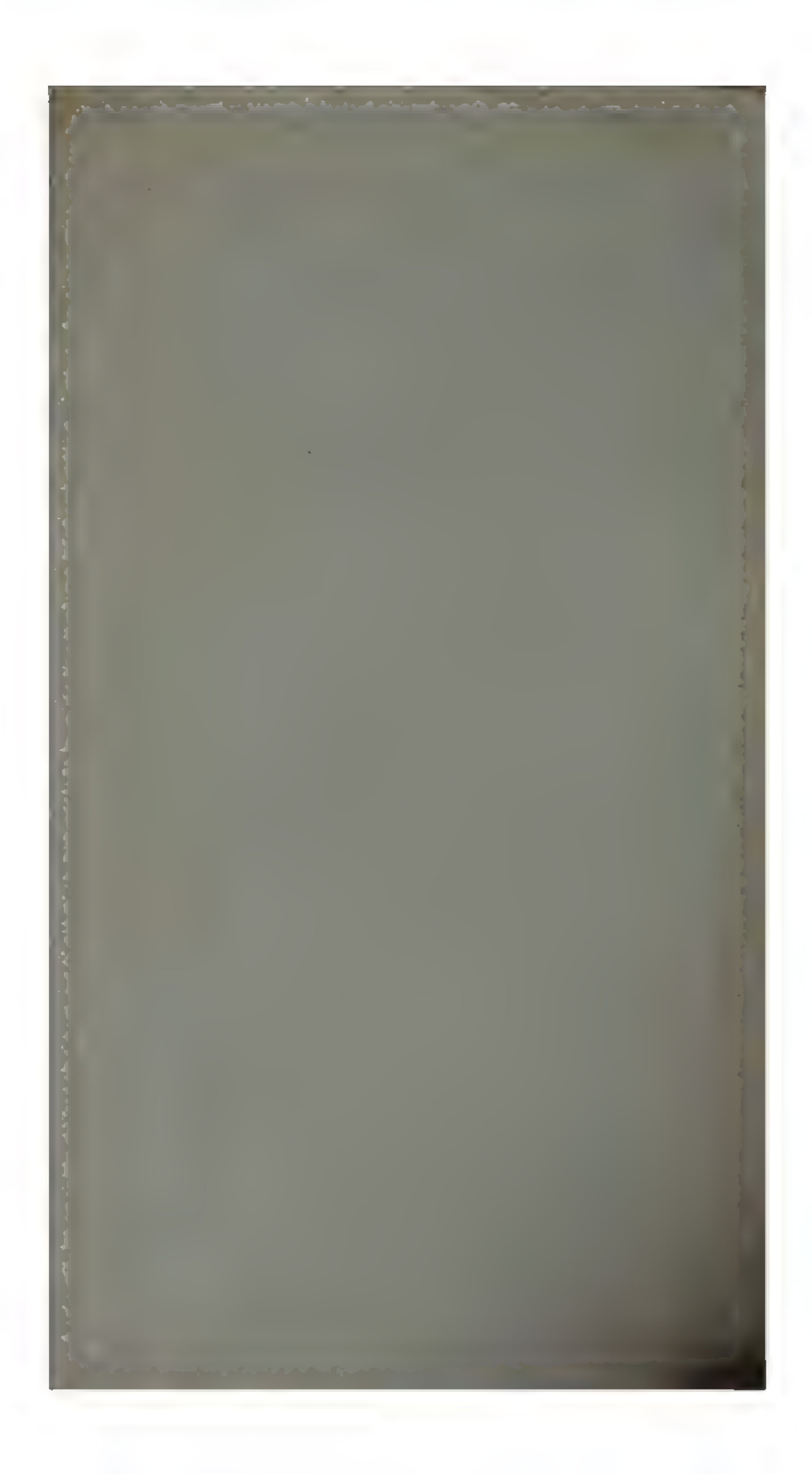
DANS LE VOISINAGE IMMÉDIAT DES CHATEAUX

Par M. Léo DROUYN.

Dans mes courses nombreuses à travers le département de la Gironde et bien d'autres contrées de la France, j'ai remarqué que beaucoup de grandes forteresses, chef-lieux de seigneuries plus ou moins importants, jouissant du droit de haute, moyenne et basse justice, avaient, dans leur voisinage immédiat, souvent presque sous leurs murs, quelquefois dans leur enceinte même, des maisons nobles plus ou moins importantes.

Je n'ai ni le loisir ni l'intention de citer toutes celles que je connais ; je me bornerai au département de la Gironde, et encore, dans cette contrée, j'en négligerai un grand nombre. Il suffira, je crois, d'attirer l'attention sur ce fait archéologique pour engager à faire des recherches chez nous et dans d'autres régions.

La plupart de ces châteaux secondaires pouvant, par leurs dimensions restreintes, s'adapter à nos usages et à nos petites fortunes, ont été conservés, souvent restaurés ou blanchis à la chaux et habités par de petits propriétaires ou des paysans. Les amateurs d'antiquités passent à côté de ces monuments, sans y jeter un regard, tant leur aspect est modeste et peu différent des habitations modernes. D'autres, au contraire, sont ruinés et, ce qui en reste, par le fait même que c'est une ruine, est remarquée par tout le monde et étudié par les chercheurs du pittoresque ; d'autres enfin ont entièrement disparu, et, si n'étaient les documents écrits, les actes des anciens notaires, les aveux et dénombrements des grands vassaux au roi et des petits seigneurs à leur suzerain, on ne connaîtrait pas leur existence ancienne ; on pourrait même la nier sur la foi de quelque vieillard qui, bien que fort honorable, et par conséquent de très-bonne foi, n'aurait aucune



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME II

4e Fascicule. — Décembre 1875

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE — LIBRAIRE — 6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET — IMPRIMEUR — 12 — RUE DU TEMPLE — 12

1875



L'assemblée procède ensuite à ses élections annuelles, et le bureau se trouve composé, pour l'année 1876, comme suit :

Président : M. R. Dezeimeris.

Vice-Présidents : MM. Léo Drouyn, marquis de Puifferat.

Archiviste : M. Farine.

Trésorier : M. E. Lalanne.

Secrétaire général : M. Delfortrie.

Secrétaires adjoints : MM. E. Piganeau, Ch. Braquehaye.

Assesseurs : MM. G. Labat, Louis Lussaud, Jules Delpit.

Séance du 10 décembre 1875.

Présidence de M. Dezeimeris.

En ouvrant la séance M. Dezeimeris remercie ses collègues, et particulièrement son prédécesseur, dont le dévoûment a valu à la Société de précieux adhérents. A son tour, il mettra tous ses soins à remplir la tâche qui lui est confiée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nouveaux sociétaires admis : M. l'abbé Castaing, vicaire de Saint-Paul, directeur du journal *l'Aquitaine ;* M. de Mensignac, et M. Aurélien Vivie, chef de division à la Préfecture.

M. le docteur Berchon fait connaître, par une lettre adressée à M. le Président, le résultat de ses démarches tendant à obtenir de l'État le classement du donjon de Lesparre. Cette demande devant être accompagnée de documents historiques et de dessins, plans ou photographies, des photographies ont été déjà exécutées par les soins du maire de Lesparre, et M. Drouyn rappelle que son ouvrage : *la Guienne militaire* renferme les renseignements exigés.

M. Malvezin met au service de la Société la copie qu'il a faite autrefois d'un document de la Bibliothèque nationale, sous le titre de : *Description complète du château de Lesparre.*

M. Delpit croit que la demande de classement doit plutôt émaner de la commission des Monuments historiques. Il est répondu que rien ne s'oppose à ce que la Société Archéologique elle-même émette ce vœu qui est dans ses attributions. L'assemblée, consultée, vote la proposition de M. Berchon.

M. le Trésorier fait connaître l'état des finances de la Société; une commission, composée de MM. Delfortrie, de Puifferat et Braquehaye, est nommée pour la vérification annuelle des comptes.

M. le Président rappelle aux sociétaires que les convocations seront faites désormais par la voie des journaux, la séance générale étant toujours fixée au deuxième vendredi du mois.

M. Braquehaye donne lecture d'un travail de M. Sansas sous le titre de : *Un arc de triomphe inédit*. Le rapprochement d'un certain nombre de fragments antiques découverts cours d'Alsace-et-Lorraine fait penser à l'auteur qu'ils appartenaient à un arc de triomphe élevé du Ier au IVe siècle à l'occasion d'une victoire remportée sur quelque peuple d'Orient. Ce travail sera publié avec les dessins de M. Bernède.

Une lettre de M. Hector Serres, de Dax, adressée à M. Brochon, donne sur les poteries trouvées dans l'Adour une explication nouvelle; d'après une note manuscrite de 1740, elles servaient à un jeu dit de *la Toupiade* en usage dans ce pays.

M. Drouyn lit une Notice sur les paroisses d'Yvrac, de Beychac et Montussan, suite de ses Promenades archéologiques.

M. Liberge, mouleur, offre à la Société un moulage d'une des inscriptions gothiques de l'église Sainte-Eulalie.

M. Braquehaye signale les fouilles opérées par M. Faugère-Dubourg à l'allée couverte dite le lit de Gargantua, près Fargues (Lot-et-Garonne), ainsi que le travail que publient en ce moment MM. Faugère et Tholin sur la villa Bapteste, et dépose en leur nom sur le bureau quatre chromolithographies faisant partie de cette publication.

---

encore des représentants. Dans l'enceinte de Gensac, dont le château n'était séparé de la ville que par un fossé, on connaît plusieurs maisons nobles, entre autres celle de Pellegrue; sous le château de Fronsac s'étend le bourg jadis entouré de murailles; dans ce bourg s'élèvent plusieurs maisons nobles, entre autres celle de Canteloube.

Dans l'enceinte de Sauveterre, on trouve la maison noble de Puch. Si je ne craignais d'être trop long, je passerais aussi en revue toutes les petites et grandes villes de la Gironde, et l'on serait étonné de l'abondance des maisons nobles qu'elles renfermaient.

Si nous sortons des villes pour visiter les campagnes, nous rencontrons à tous les pas d'anciennes maisons nobles, et cependant les grands fiefs étaient assez rares, puisque quelques-uns avaient, dans leur juridiction, de nombreuses paroisses, et dans chacune de ces paroisses s'élevaient plusieurs maisons nobles; certaines de ces maisons étaient si rapprochées du château dominant qu'on se demande, quand on ne connaît pas les rouages du système féodal, comment les hauts barons avaient laissé construire des forteresses qui, dans certaines occasions, auraient pu leur nuire ou du moins les gêner considérablement.

Remarquons d'abord que ces maisons, bien que quelquefois très-fortes, sont cependant bien petites comparées au château dominant, et que jamais, ou presque jamais, elles n'offrent des moyens de résistance aussi compliqués ni aussi complets que ceux du château.

Observons aussi que le suzerain, en autorisant leur construction, se réservait souvent le droit de prendre la maison noble sous sa main en cas de guerre; que, bien souvent aussi, il stipule que le vassal pourra l'envelopper de fossés et de murs dont l'épaisseur est fixée, mais qu'il n'y aura ni tours ni créneaux; quelquefois la maison noble était donnée au fils ou à un proche parent du seigneur; et, si l'on trouve bien des fiefs de cette nature possédés par des étrangers, c'est par suite d'alliances successives ou par des aliénations autorisées ou non par le seigneur suzerain.

Voici quelques exemples, pris dans le département de la Gironde, de maisons nobles très-rapprochées des châteaux.

A quelques cents mètres du château de Pujols s'élève la maison noble de La Borie; dans la paroisse de Rauzan, et fort près du château, on trouve les maisons nobles de Roquenegre, de Taris et de La Salle; fort près et au-dessous du château de Blagnac est la maison noble de Chaune; à moins d'un kilomètre du château de

Blanquefort s'élève celle du Luc. A toucher le bourg de Castelnau, celle de l'Ile, qui était jadis située au confluent de la Jalle et d'un autre ruisseau, et beaucoup plus rapprochée qu'à présent du chef-lieu de la seigneurie. Dans l'enceinte actuelle du château de Roquetaillade existe un château en ruine, connu de tout le monde, et qui, à une certaine époque, n'a pas appartenu au seigneur qui possédait le château bâti par le neveu de Clément V, puisque certains titres citent *les seigneurs* de Roquetaillade; il s'élève à 20 mètres environ de ce dernier château, à 500 mètres, à peu près, duquel on voit une vieille construction du xive siècle, appelée le château de Boirin, différant de la maison du même nom située dans la paroisse de Roaillan.

A 200 mètres environ du château de Villandraut existait un vaste château contemporain de celui bâti par le pape Clément V, et dont la grande salle a servi d'église jusqu'à ces derniers temps; les vieillards de Villandraut n'ont pu me dire ce qu'était cette construction; quelques-uns même ne l'avaient pas remarquée.

On connaît, près de Lesparre, la maison noble de La Salle; c'était très-probablement le chef-lieu de la seigneurie d'Uch qui, au xive siècle, appartenait aux Cassanet, et qui passa, plus tard, aux Fronsac. Enfin une maison noble s'élevait sous les murs du château de Lesparre. Il est vrai que, dans une des dernières séances de la Société Archéologique de Bordeaux, un de nos honorables collègues nous disait que l'existence en était contestée par les habitants du pays. Nous demandons humblement la permission d'avoir plus de confiance dans l'abbé Baurein, dans les actes des anciens notaires, dans les vieux plans et dans les comptes manuscrits de l'archevêché au xive siècle que dans les souvenirs incomplets des plus respectables habitants de la capitale du Bas-Médoc.

Voici comment s'exprime l'abbé Baurein (*Variétés bordelaises*, t. 1, p. 131) : « Il existe (à Gaillan) divers fiefs, à raison desquels » il est dû hommage à ce seigneur (de Lesparre). On y voit encore » quelques fondements d'un ancien *château* appelé *du Mur*, qui était » situé sur le bord du marais près de la Jalle ou ruisseau, qui descend du château de Lesparre, et dans un lieu appelé la *Terre de* » *l'argent;* c'est dans ce lieu qu'on prétend que le général Talbot » campa lors de sa descente dans le Bas-Médoc; on y voit au moins » une espèce de retranchement qui subsiste encore..... Il y a dans » cette paroisse diverses carrières qu'on exploite, et dont on tire

» de la pierre de taille. Il serait à souhaiter qu'on en fît usage pour » y construire un pont dans le lieu appelé l'*Herbaut*, sur le chemin » royal de Lesparre à Soulac. »

Voici, d'un autre côté, les notes que m'a adressées notre honorable collègue M. Théophile Malvezin, qui prépare une histoire du Médoc attendue avec impatience :

« Au bord du marais, près du Pas-de-l'Hervault, se trouvait » autrefois la maison noble du Mur, que mentionnent d'anciens » titres, et dont quelques vestiges, signalés par l'abbé Baurein, » existaient encore il y a une trentaine d'années.

» Suivant un acte de Duturq, notaire à Lesparre, la maison » noble du Mur appartenait en 1566 à noble Antoine Raymond, » écuyer, seigneur de Largurie, en Périgord, et du Mur, en Leparrois. En 1580, Jean Noyer, écuyer, et Catherine Meynard, sa » femme, firent le dénombrement de partie de la maison noble du » Mur, en faveur du duc et de la duchesse de Nivernais, sire et » dame de Lesparre. Cette maison avait déjà perdu une partie de ses » dépendances, car un hommage de la même date (1580), rendu par » le président de Mulet, pour le fief de Laujac, à Bégadan, indique » que ce fief avait été « *distraict de la maison noble du Mur.* » Le » fief de Périgueys, à Vendays, en avait également dépendu.

» En 1608, Jean du Noyer, écuyer, est qualifié de seigneur du » Mur.

» Un dénombrement fait en 1620 par noble dame Geneviève de » Bégny, veuve de messire Arnaud de Mulet, président aux enquêtes de la Cour du Parlement de Bordeaux, à messire Louis de La » Valette, duc d'Epernon, sire de Lesparre, indique l'étendue qu'a» vait conservée cette seigneurie qui comprenait des maisons et » jardins à Lesparre, des terres à Cayrac, Podensac, Saint-Germain, » Valeyrac, Saint-Trélody ; les fiefs de Corbian, Lafite, Gontail et » Puy de la Raze, à Bégadan, la maison noble de Voluzan, à Civrac.

» Un acte de Cantegric, notaire à Lesparre, en date de 1759, » indique encore le lieu du Mur, proche de Lesparre et près de » l'Hervaut ; mais il ne parle pas du château.

» C'est près de là, a-t-on prétendu, dans le lieu appelé la Terre » d'argent ou le Camp d'argent, mentionné par Baurein, que » Talbot aurait fait sa première étape lors de sa descente sur les » côtes du Bas-Médoc, se dirigeant vers Bordeaux. On invoquait » comme preuves les ruines qui s'y trouvaient et qu'on attribuait

» aux retranchements qu'il aurait élevés. Les vestiges de construc-
» tions dont on a parlé nous paraissent avoir été plutôt les restes
» d'une construction régulière destinée à défendre le passage et la
» ville de Lesparre que se rapporter au campement éphémère de
» Talbot sur une terre amie et loin de tout corps d'armée fran-
» çais. »

M. Malvezin m'a, en outre, remis la copie d'un plan relevé en 1780. Ce plan, qui existe en original dans les Archives du département, signale un chemin accompagné de cette légende : « Chemin de Campgran au Mur ».

La maison noble du Mur paraît avoir été détruite dans le courant du XVII[e] siècle; elle existait depuis le milieu du XIV[e] siècle, au moins, puisqu'on trouve dans les comptes de l'archevêché (Arch. dép[les]) qu'Alaydem du Mur *(de Muro)*, damoiseau, fils de feu Gombaud de Lesparre, également damoiseau, possédait en 1367 des dîmes inféodées à Saint-Etienne-de-Calones, qu'il ne put pas payer à l'archevêque le cens qui était dû à ce prélat pour raison de ces dîmes, et qu'André Raymond, chapelain du seigneur Gombaud de Lesparre, paya pour lui. Ce document paraît prouver que les seigneurs du Mur étaient, du moins au XIV[e] siècle, très-proches parents du seigneur dominant, et que la maison noble du Mur avait été bâtie pour servir d'avant-poste au château de Lesparre et le protéger du côté du nord-ouest.

Ainsi donc, les travaux de Baurein, les actes notariés, les vieux plans, les anciens comptes prouvent qu'une maison noble, appelée le Mur, a existé au lieu de *Lervaut ou Champ d'argent*. Une preuve matérielle vient s'ajouter aux documents écrits; on trouve encore à Lervaut, à fleur de terre et à une très-faible profondeur dans le sol, des blocs de pierres taillées provenant des décombres de cette maison et de ses dépendances.

M. J.-B. Gassies, dans les pièces justificatives de son article intitulé : *les Progrès des études préhistoriques dans la région du Sud-Ouest de la France depuis trois ans*, cite le questionnaire archéologique publié par la Société Historique et Archéologique du Périgord, où l'on trouve cette demande : Existe-t-il dans la commune ou dans le canton des monuments en pierres *brutes* ou TAILLÉES dits *gaulois* ou *celtiques*..... M. Gassies ajoute en note : *je crois que ce*

questionnaire n'est autre que celui de M. Léo Drouyn? — La Société Historique et Archéologique du Périgord a largement puisé, il est vrai, dans le questionnaire archéologique que j'ai publié, en 1858, dans les Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux; mais elle ne l'a pas copié exactement. Voici ce que j'ai écrit : Existe-t-il, dans la commune ou dans le canton, des monuments en pierres brutes, dits *gaulois* ou *celtiques*... Je n'ai écrit nulle part : pierres TAILLÉES.

PANNEAUX SCULPTÉS

DES

STALLES DE St-ÉMILION

Par E. PIGANEAU

Dans un précédent article, tome I, fascicule 1, page 35, j'ai parlé des stalles de l'église collégiale de Saint-Émilion, et dans ces quelques lignes j'exprimais la crainte de leur voir perdre en grande partie leur caractère archéologique dans les travaux de restauration dont elles étaient l'objet. Aujourd'hui cette restauration est un fait accompli ; on dira sans doute que l'ensemble de ces stalles, mieux disposées pour les besoins du culte, satisfait davantage l'œil du public qui s'accommoderait difficilement d'objets détériorés ou vermoulus ; il n'en est pas moins vrai que dans ces raccords, ces remaniements dont je ne discuterai point l'à-propos ou le mérite, dans ces *rajustages de figurines neuves ou rapportées,* quelques-unes mêmes dénaturées, la science archéologique ne trouveplus son compte, et que, pour étudier désormais les stalles de Saint-Émilion, on ne devra pas manquer d'aller visiter, à Saint-Étienne-de-Lisse, six de ces stalles qui, distraites de la collégiale et échappées jusqu'ici au ciseau réparateur, ont encore conservé leur pureté et leur cachet antique.

La collégiale de Saint-Émilion possédait un assez grand nombre de ces stalles, puisqu'il s'en trouve encore quinze de chaque côté du chœur, laissant au milieu de leur rang inférieur l'espace veuf des trois siéges qui le remplissaient naguère, occupé maintenant par trois marches exhaussant les stalles correspondantes du second rang, soit trente-six. Les six autres de l'église Saint-Étienne en porteraient le nombre à quarante-deux, en supposant qu'il n'y en ait pas eu d'autres encore, aliénées, perdues ou détruites.

J'ai ouï dire, et je me plais à l'espérer, que les six stalles dont je constate plus haut l'absence ne seront point perdues pour

l'église de Saint-Émilion, et lui seront (après réparation) prochainement restituées.

Mais le point sur lequel je veux maintenant appeler l'attention, c'est l'examen des huit panneaux qui ornent les entrées de ces stalles, et qui, heureusement assez conservés pour n'avoir pas trop à subir de restaurations, présentent chacun un motif différent, fouillé avec cette délicatesse qui caractérise la sculpture sur bois aux XVe et XVIe siècles.

Je vais en les décrivant sommairement, puisqu'ils sont reproduits ici par le dessin, les passer tous les huit en revue.

CÔTÉ NORD OU DE L'ÉPÎTRE. — Planche IX : *Panneau A.* Au milieu de deux rangées d'ogives à meneaux flamboyants, écusson représentant un arbre (arraché en terme de blason), un pin sans doute à en juger par ses feuilles linéaires et ses fruits, dont deux sont tombés des branches, de chaque côté du tronc.

Seraient-ce là les armoiries *parlantes* de quelque famille du pays qui aurait contribué aux dépenses de ces boiseries ou de quelque chanoine, ou faut-il n'y voir simplement qu'une fantaisie du sculpteur? Aux angles supérieurs de l'écu, deux fleurons, et dans les triangles formés par le grand arc supérieur et les angles droits du panneau, moulures analogues au feuillage de l'arbre figuré dans l'écusson. Au sommet du cadre, sirène échevelée et la gorge nue; quadrupède à face humaine.

Planche IX : *Panneau B.* Rosace flamboyante dont les courbes gracieuses viennent se relier à un fleuron central. Sur le panneau, figures chimériques; l'une, quadrupède à buste humain, coiffé d'un bonnet conique, tenant la queue de sa main gauche; l'autre, animal hybride.

Planche X : *Panneau C.* Au-dessus d'une rangée d'ogives ou lancettes à meneaux flamboyants et surmontée de trois arcs subtrilobés, rosace, dont la partie centrale formant ellipse, est ornée dans ses quatre divisions de branches de chêne symétriquement disposées. Au sommet, deux quadrupèdes : l'un à tête humaine, coiffée d'une espèce de capuchon dont la pointe arquée repose sur sa croupe : l'autre pourvu de larges oreilles pendantes.

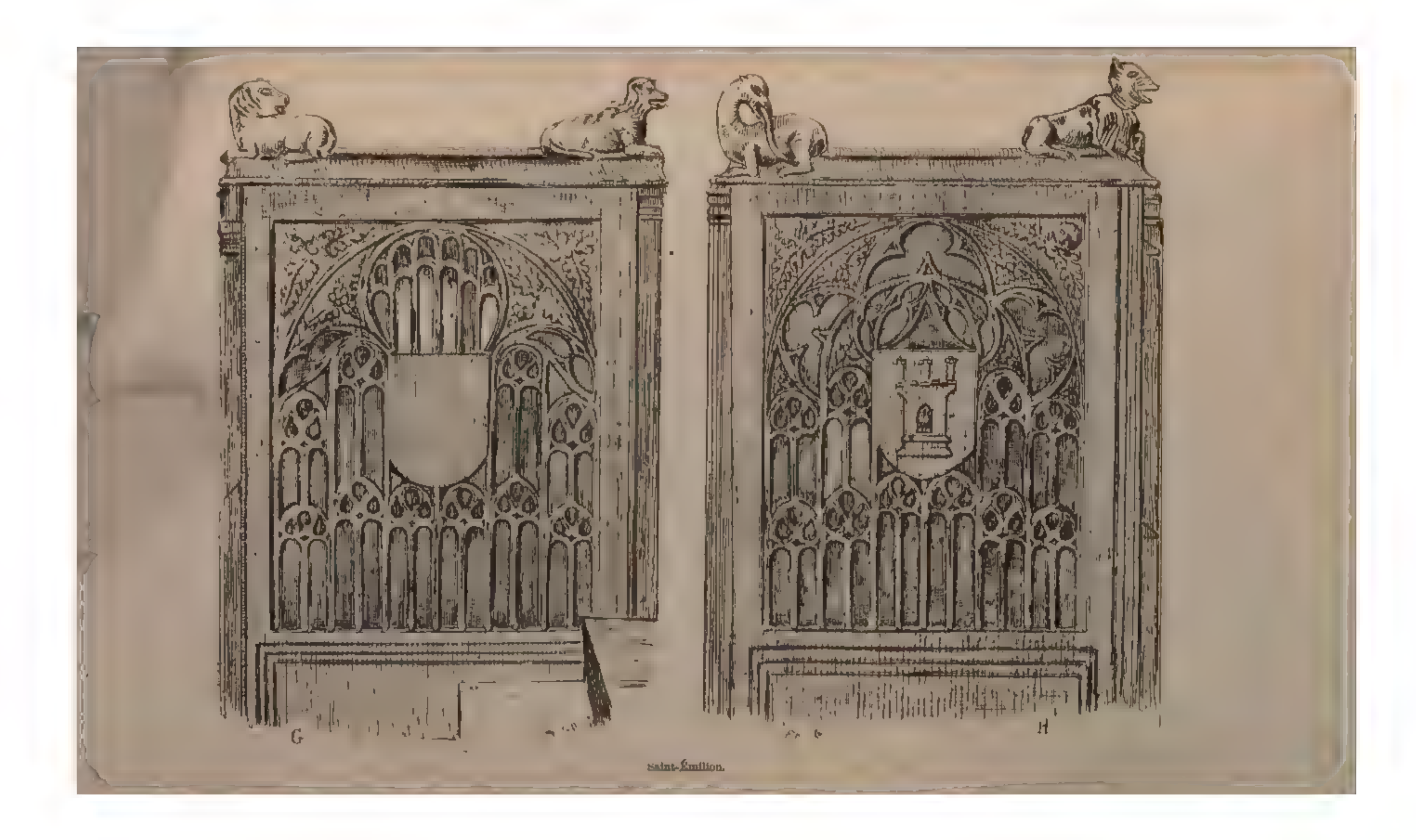
Planche X : *Panneau D.* Ensemble du panneau analogue au précédent, sauf une différence dans la disposition de la rosace formée de trois trèfles chargés chacun d'une rose ou fleuron, les triangles supérieurs ornés de flammes et de feuillages.





Saint-Émilion.





Saint-Émilion.

Sur le panneau, deux personnages ; le premier accroupi, coiffé d'un large capuchon rabattu sur les épaules, vêtu d'une tunique courte à larges manches, et tenant dans ses mains un sac ou une outre ; le second, moine à mi-corps, les mains appuyées sur le tore qui le soutient.

CÔTÉ GAUCHE OU DE L'ÉVANGILE. — Planche XI : *Panneau E.* Assez de rapport quant à la disposition générale avec le panneau A. Ici, l'écusson est écartelé, le 1er et le 4e chargés d'un cœur, et le 2e et le 3e chargés d'un bars ou poisson posé en barre. Les émaux ou couleurs ne sont pas indiqués. Comme l'écusson du panneau A, celui-ci porterait-il les armoiries d'un chanoine?

Les fleurons du panneau A sont remplacés dans celui-ci par des ogives subtrilobées, et des arabesques remplissent les deux triangles supérieurs. Sur le cadre, deux personnages, l'un assis, richement vêtu, sa longue robe retroussée sur le genou gauche; son bras gauche pendant le long de la jambe; l'autre, femme agenouillée tenant de la main gauche un verre ou calice; au devant d'elle, sur un coussin, petit animal difficile à définir, chien ou agneau, debout, qui retourne la tête.

Planche XI : *Panneau F.* Rosace flamboyante formée de festons irréguliers, mais symétriquement disposés, et d'une plus petite rosace centrale, le tout entouré de lancettes subtrilobées et de trois grandes arcatures festonnées; dans les interstices des courbes, fleurons à feuillages.

Au sommet, deux quadrupèdes hybrides, à tête contournée, dont l'un pourvu d'ailes de chauve-souris.

Planche XII : *Panneau G.* Semblable au panneau E, sauf l'écusson qui ne porte aucune pièce héraldique.

Les quatre triangles supérieurs chargés de rameaux de chêne et de vigne. Au sommet, animaux chimériques sans caractère bien particulier.

Planche XII : *Panneau H.* Huitième et dernier. Assez compliqué: trois arcs subtrilobés, répétition des panneaux C et D, entourent un écusson engagé dans les deux rangées d'ogives communes à presque tous les panneaux, mais ici reliées au-dessus de l'écu par un arc flamboyant. A l'angle supérieur droit, on distingue une tête humaine à longues moustaches, de sa bouche sortent deux branches de chêne. Les armoiries représentent une tour crénelée don-

jonnée de trois autres tourelles crénelées aussi, la porte ogivale munie d'une herse (1).

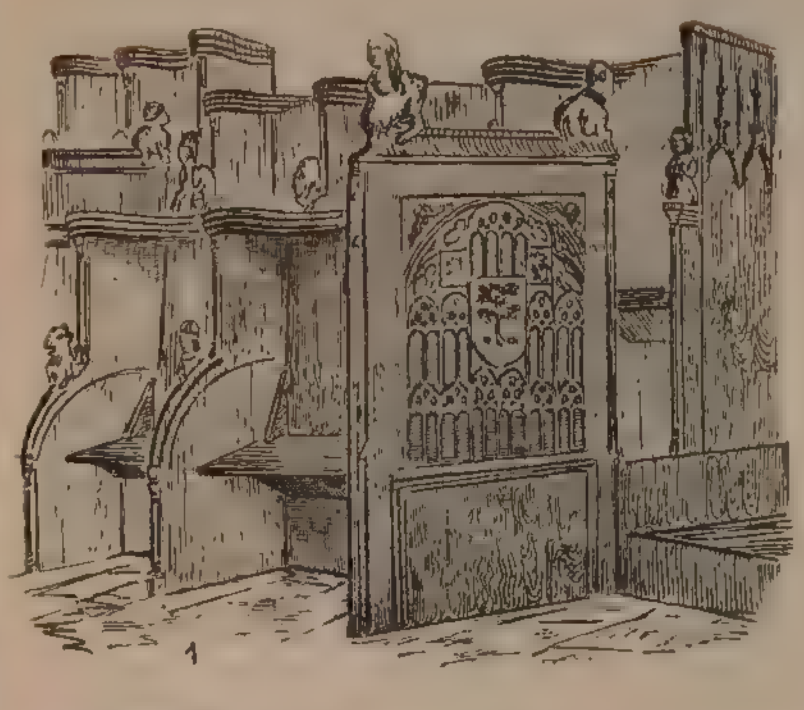
Ces huit panneaux, ornés de riches moulures en bas-relief du XVIe siècle, n'ont pas tous la même proportion. La largeur prise en dedans des sculptures varie de 0^m53 à 0^m55 et la hauteur de 0^m60 à 0^m64. En comptant tout l'ensemble, on trouvera : largeur totale de 0^m76 à 0^m80 ; hauteur, depuis le sol jusqu'au tore qui supporte les figures, 1^m15 à 1^m18.

Remarquons, en outre, la différence des moulures des deux entrées, planche XIII, n°s 1 et 2.

Je terminerai en mentionnant un reste de boiserie à festons évidés qui sert de claire-voie ou de balustrade à la chapelle latérale de droite, consacrée à saint Émilion lui-même. J'ai vu jetés pêle-mêle dans un coin des cloîtres des débris de cette boiserie qui formait, je crois, l'ancienne sainte table de la grande nef. Quel qu'il soit, ce motif de sculpture me paraît néanmoins assez gracieusement exécuté pour mériter d'être reproduit par le dessin, pl. XIII, n° 3.

---

(1) Une famille de Castillon porte des armes semblables : tour donjonnée de 3 pièces sur champ de gueules. Des tours analogues forment les armoiries de plusieurs petites villes de France, Anduze (Gard), Castellane (Var), Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Provins, Saint-Dié, Marvejols, Castelnau, Montralier, etc., etc. Cet écusson, souvent reproduit pour de petites villes fortifiées, m'a fait un instant penser que ce pourrait être là des armoiries peu ou point connues de la ville même de Saint-Émilion, si elles ne sont pas absolument fantaisistes. Je me propose d'éclaircir prochainement ce point qui ne serait pas sans intérêt.


1



2


3

Saint-Émilion

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE

QUELQUES VISITES AUX MUSÉES DE LA VILLE

Par M. SANSAS

II

LES TÊTES A FEUILLAGES

En examinant les restes des monuments gallo-romains découverts dans la démolition de la première enceinte murale de Bordeaux, on est d'abord frappé de leurs dimensions colossales, et ensuite de la richesse excessive de leur ornementation. Elle n'est certainement pas toujours marquée au coin du goût le plus pur, mais le travail est généralement traité d'une manière large et de nature à produire un grand effet.

Nos ancêtres affectaient surtout dans la décoration de leurs corniches les représentations animales et végétales; ils les alliaient quelquefois d'une manière assez bizarre, par des motifs qu'il nous est impossible de préciser.

Dans la décoration des temples, les modillons des corniches représentaient des têtes de divinités parfaitement définies : Mercure, Jupiter, Neptune, Vénus, Junon, etc., etc., etc.

Mais dans la décoration d'autres édifices, ces modillons représentaient des têtes de *Gaulois,* féroces, terribles, menaçantes et quelquefois grotesques. Ces types méritent d'être étudiés, car ils paraissent saisis sur la nature et les traits en sont seulement exagérés; mais par une fantaisie inexplicable pour nous, les artistes se sont complus à représenter, sous la forme de feuillages, les cheveux, les sourcils, les *moustaches* et la barbe de leurs personnages.

Ces têtes sont incontestablement gauloises, leurs moustaches les caractérisent suffisamment, et il n'est pas rare de retrouver chez nous, surtout chez les habitants de nos campagnes, des physionomies ayant pu servir de prototype à ces dessins.

PLANCHE XIV

Ce fragment de corniche large de 0m65 ayant une saillie d'un mètre est dans un état parfait de conservation; il a été transporté au Musée immédiatement après sa découverte, sans subir de dégradation. On le trouve dans la galerie du dépôt d'antiques, contre une croisée à gauche, où il doit porter le n° 113.

Le fragment comprend un modillon entier et la moitié du suivant; la hauteur des têtes est de 0m20.

Le modillon offre une tête d'homme dans la force de l'âge, au regard courroucé, coiffé de feuillages relevés, ayant des moustaches et une barbe de feuillages.

Le demi-modillon offre une demi-tête plus jeune coiffée et entourée de feuillages, les yeux très-ouverts.

La partie supérieure de la corniche représente un des deux griffons dont se trouve habituellement accosté un vase rond, de forme écrasée et à anses; une moitié seulement du vase apparaît. Les ailes et la queue du griffon sont en forme de feuillages.

La hauteur des modillons peut faire calculer au moins approximativement celle de l'édifice. Il devait être considérable. Les caissons ornés de dents de loup présentent des boucliers, etc., etc.

Derrière la porte de la galerie, devant un grand fragment d'aqueduc, à gauche, se trouve un débris ayant dû appartenir à la continuation de la corniche dont il s'agit; mais il est tellement fruste que le modillon est à peine reconnaissable. Il serait difficile de distinguer les caractères de la figure qui s'y trouvait représentée, mais il y en avait une.

PLANCHE XV

Cet autre grand fragment de corniche se trouve déposé dans la cour du Musée, rue Jean-Jacques Bel, exposé à toutes les intempéries des saisons. Il mesure 0m59 de large sur plus d'un mètre de long, sans compter les parties retranchées. Dans la construction du monument auquel elle appartenait, cette pierre était placée en parpaing, c'est-à-dire à cheval sur un mur qui avait 0m70 d'épais-











seur; elle faisait saillie de chaque côté où elle formait des corniches, dont une seule, celle que nous représentons, est assez bien conservée, l'autre est entièrement fruste.

La face qui nous occupe offre des têtes-modillons hautes de 0m22, la partie de la corniche qui excédait la saillie des têtes a été tranchée. La physionomie des personnages est des plus expressive; les cheveux ne sont pas relevés comme dans les types précédents, mais ils sont également formés de feuillages, ainsi que les *moustaches* qui sont très-prononcées, surtout dans la deuxième figure; dans la première, elles affectent un peu la forme des favoris à l'anglaise. Les yeux sont toujours très-menaçants. Cette corniche n'est pas du même galbe que la corniche précédente, et n'a pas appartenu à la même décoration; les dimensions diffèrent entièrement.

Ce monument a été découvert avec plusieurs autres pierres de grande dimension lorsqu'on a reconstruit la maison située à l'angle des rues Porte-Dijeaux et de la Vieille-Tour. Il faisait partie de la construction du mur gallo-romain, à l'ouest, et a été donné à la ville par le propriétaire.

Planche XVI

Fragment de corniche; tête-modillon détachée.

Ces deux objets conservés au Musée de la rue des Facultés, où ils portent le n° 231, proviennent de la démolition du mur gallo-romain, cours d'Alsace-et-Lorraine. Ils peuvent avoir appartenu à des corniches analogues à celle représentée planche A, quoique les moulures soient un peu différentes.

On remarque surtout dans le fragment de corniche une tête dans un bon état de conservation, et dont le caractère est éminemment expressif. Les sourcils et les moustaches sont parfaitement dessinés et ressortent à merveille; la forme du nez et la distance qui sépare les yeux de la bouche offrent les caractères saillants du type gaulois dolichocéphale, comme la tête de la planche A offre ceux du type brachycéphale. On sait que ces deux races vivaient simultanément en Gaule.

Enfin la tête mutilée placée au bas de la planche appartient au même ordre de décoration, peut-être à un monument de dimension plus considérable.

Mais toujours ces figures ont un regard féroce parfaitement exprimé; rien d'indécis, de mou, de triste, dans l'expression de leurs traits.

Telle devait bien être la physionomie de ces guerriers qui, malgré toutes leurs divisions intestines, tinrent dix ans en échec le plus grand capitaine du monde et la toute puissance romaine.

Toutes ces pierres décoratives devaient appartenir à un ordre de monuments sérieux; nous allons en trouver d'une autre nature.

Planche XVII

Ce monument, conservé rue des Facultés, provient de la démolition du mur de ville, côté sud. — Il appartenait primitivement à un édifice beaucoup moins considérable que ceux dont nous avons parlé, et porte un tout autre caractère.

On y voit au milieu de caissons, représentant des animaux en course comme pour une chasse, une tête gauloise grimaçante avec sourcils et moustaches en feuillages. Mais l'artiste n'a pas paru se préoccuper d'imiter ou non la nature, et s'est livré à tous les écarts de son imagination. La tête n'a que 0m17; les traits n'offrent aucune correction; cela nous paraît une pure débauche d'esprit que nous citons uniquement, pour ne rien omettre de ce qui se rapporte à ce genre de décoration.

La partie supérieure de la corniche offre les inévitables griffons accostant un vase à large panse. Les ailes de ces animaux sont en forme de feuillages et leurs queues recourbées en sens inverse composent une sorte de fleuron.

Planche XVIII

Ce monument, encastré dans un mur de la maison de M. Motelay, rue Guillaume-Brochon, 7, a été découvert en 1860 lors de la démolition du mur gallo-romain en prolongement de la façade nord du bâtiment de l'Intendance. La pierre était sculptée par









un bout et n'a pas été conservée dans son état primitif, en sorte qu'il est difficile de préciser son emploi dans le monument originaire.

La tête est de plus grande dimension que celles dont il a été parlé en premier lieu ; elle est moins fortement caractérisée et peut très-bien ne pas offrir un type gaulois. C'est peut-être la représentation d'un Silène de fantaisie dont la barbe et les sourcils sont en forme de feuilles.

Comme objet de comparaison nous donnons le dessin d'une tête également à feuillages, exécutée au moyen-âge dans la décoration de l'église Saint-André de Bordeaux. On la voit derrière l'autel de la chapelle Saint-Joseph, sur l'extrados de deux arcatures ogivales décorant le pourtour de la chapelle.

Cela montre une sorte de liaison entre les conceptions de nos artistes bordelais à toutes les époques. Nous aurons plusieurs fois occasion de faire des rapprochements analogues.

Sans nous livrer à des conjectures plus ou moins hasardées sur la destination que pouvaient avoir eue les pierres monumentales offrant des *types gaulois* si franchement accusés, nous nous bornerons à les signaler à l'attention de nos antiquaires.

Lettre adressée à M. Henri Brochon, membre de la Société Archéologique,

Par M. Hector SERRES, de Dax,

AU SUJET

DES POTERIES

trouvées dans l'Adour.

Dax, le 12 septembre 1875.

MONSIEUR,

Je viens m'acquitter envers vous. Je vous ai promis la copie d'un manuscrit indiquant l'origine et l'usage des boules creuses en terre cuite trouvées dans le lit de l'Adour à Dax. Cette copie, absolument fidèle et textuelle, la voici ; elle est extraite d'un des manuscrits de mon père.

1740

Jeu de la Toupiade.

« La ville de Dax, ou Acqs en Gascogne, portait du temps des » romains le nom d'Aquæ Tarbellicæ et sous César Auguste celui » d'Aquæ Augustæ.

» C'est la ville des Gaules qui a conservé le plus longtemps les » jeux romains. Il en existait encore un vers 1740 qu'on nommait » la *Toupiade,* mais l'exercice en avait cessé vers l'année 1715.

» En voici la description :

» Il y avait au milieu de la rivière de l'Adour une tour carrée » construite en bois qu'on appelait le *Castelet;* elle avait 10 pieds » en carré sur 25 pieds en hauteur au-dessus du lit ordinaire de » l'eau. Elle avait un montant dans chacun des quatre angles et » les traverses avec les colombages absolument nécessaires pour » assurer la liaison et la solidité. Tout le reste était à jour. Il y » avait à 23 pieds de haut un plancher où se tenaient les défenseurs » avec un dépôt de *pots de terre cuite* faits exprès pour ce jeu. Un » parapet de 2 pieds de hauteur dominait ce plancher ; il con- » sistait en une seule traverse sur le pourtour. Les joueurs étaient

partagés les uns pour l'attaque du Castelet et les autres [illegible] fense. Comme la lutte ne pouvait pas être égale, les joueurs les plus forts et les plus vigoureux formaient l'attaque; ils se trouvaient dans des bateaux, lançaient droit au corps sur » les assiégés des pots qui étaient plus petits que ceux que ceux-ci leur renvoyaient. Ils étaient vêtus à la légère; ils avaient pour » toute défense le bras gauche libre armé d'un petit *carquois* (sic) » avec lequel ils paraient les coups; les pots devaient se briser sur » ce *carquois* (sic). Ces jeux se faisaient dans des fêtes publiques; » ils avaient le double avantage d'amuser le peuple et maintenir » les hommes dans une constitution robuste. »

Vous n'avez pas oublié que, lors de votre visite à Dax, je venais à peine d'être informé de l'intéressante et singulière découverte qui fait l'objet de cette lettre et que j'ignorais complètement les dimensions, la forme et les autres caractères particuliers des susdits pots. J'en connaissais l'exi[illegible] : voilà tout. Et cependant, je n'avais pas hésité à me pronon[illegible] Il m'avait suffi pour cela de savoir qu'ils avaient été trouvés [illegible] creusant le port. Ma conviction était si profonde, éclairé qu[illegible] j'étais de longue date par le document que je viens de transcrire, que l'idée d'une erreur possible ne s'était même pas présentée à mon esprit.

Mais l'objection judicieuse que vous m'avez faite, objection tirée de l'épaisseur de leurs parois, qui devait écarter l'idée d'un divertissement, m'ayant inspiré quelques doutes, j'ai voulu savoir à quoi m'en tenir. J'ai examiné une série de ces petits pots, mis en réserve par le conducteur des ponts et chaussées attaché aux travaux du port. Ce qui m'a d'abord frappé, c'est la dimension. Il y en a de grands et de petits, comme le mentionne d'ailleurs le manuscrit. Le reste de l'examen n'a guère été plus long; car, sachant, sans pouvoir me rappeler où, comment et par qui je l'ai appris, que ces sortes de *toupies*, faites exprès pour le jeu de la *Toupiade* (1), étaient imparfaitement cuites, afin de diminuer le danger et pour qu'elles se brisassent plus facilement, je me suis borné à constater qu'elles se laissaient assez facilement rayer par

---

(1) Le mot Toupiade ne viendrait-il pas de la forme des pots? Ceux que j'ai vus ressemblent à des toupies allemandes et, comme elles, ils sont creux et percés d'un côté.

l'ongle et qu'on pouvait les tailler sans effort au moyen d'un couteau quelconque aussi aisément que certaines pierres tendres. C'était concluant. J'ajouterai que pendant que j'en constatais la dureté, bien inférieure à celle des poteries les plus communes, l'obligeant fonctionnaire m'apprenait qu'on les avait trouvées entre les thermes et l'allée des Baignots, c'est-à-dire en face d'un ancien quai démoli il y a une vingtaine d'années, sorte de place publique plantée d'ormeaux et admirablement disposée pour jouir du spectacle, car ladite place était élevée de 4 à 5 mètres au-dessus du zéro de l'étiage et pourvue, en outre, d'un parapet à hauteur d'appui.

Il n'en fallait pas autant pour refaire ma conviction. Evidemment des pots imparfaitement cuits, de deux dimensions bien tranchées, trouvés en pareil lieu, ne pouvaient avoir servi qu'au jeu de la *Toupiade*.

Toutefois, je me plais à reconnaître avec vous que ce jeu, même avec la précaution de ne se servir que de projectiles très-friables, n'était pas sans danger et pouvait même devenir meurtrier; mais c'est ce danger même qui en faisait le charme et la popularité. D'ailleurs il était bien moins dangereux que les courses de taureaux qui semblent lui avoir été substituées de très-près.

Cette opinion n'est peut-être pas trop hasardée; car, si en 1740, comme le démontre le manuscrit que j'ai sous les yeux, on exécuta le jeu de la *Toupiade* en l'honneur et en présence de M. de Poyenne, nommé gouverneur de Dax, je constate que, en 1767, pour donner au même M. de Poyenne un nouveau témoignage de son attachement, le corps municipal sollicita l'autorisation, qui lui fut refusée, de faire une course de taureaux *(a)*.

Quant au petit trou qui se trouve sans exception à tous ces pots, serait-il vrai, comme on me l'affirme, qu'on se soit autorisé de cette particularité pour les considérer comme des projectiles incendiaires, alors qu'il était si simple et si aisé de n'y voir qu'une nécessité absolue de leur fabrication même? S'il était nécessaire de le démontrer, je dirais : faites une boule creuse en argile quelconque, sans y ménager une issue à l'air, cette boule éclatera et sera mise en pièces dès qu'elle sera chauffée à un certain degré dans le four à cuire.

Recevez, etc. Hector Serres.

(a) Lettre de M. le Mal Duc de Richelieu à M
et Consuls de Dax.

Bordeaux, 1

Messieurs,

Vous ne pouvez assurément donner à M. de Poyer des deux événements dont il vous a fait part, des m tinguées de votre attachement pour lui et pour to resse; mais ce n'est pas par des fêtes aussi bru sujettes à accidents que le sont les courses de tau devez faire éclater votre joie. Vous savez les ra déterminé à les défendre. J'en ai encore mieux se par les nouveaux éclaircissements que j'ai eu occa depuis et qui m'ont fait connaître de plus en plus peu compter sur les précautions qu'on promet touj et qui se trouvent toujours mal prises ou insuffisa puis nullement vous accorder la permission que v dez, et il y aurait même une sorte de contradiction l'exemple que j'ai fait, il y a quelque temps, d'u vos cantons que j'ai puni à votre instigation pour a à mon ordonnance. Du reste, soyez toujours égale de tous les sentiments avec lesquels je suis, M affectionné à vous servir

Le Mal Duc de

MM. les Maire et Consuls de Dax.

Archives de la commune de I

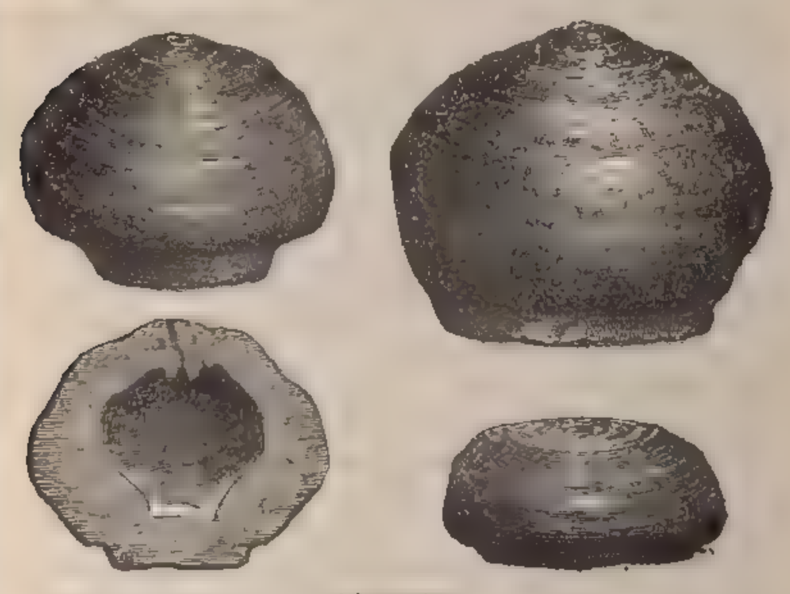
OBJETS EN TERRE CUITE

TROUVÉS DANS L'ADOUR

à DAX (Landes);

Par M. Charles BRAQUEHAYE.

En creusant le lit de l'Adour devant Dax, on a trouvé une quantité considérable d'objets en terre cuite commune et très-dure, non vernie, affectant la forme d'une boule creuse à base plane, dont la partie supérieure est généralement percée d'un trou très-étroit, ayant servi d'évent.



1/2 grandeur.

Ces petits pots, plus ou moins aplatis, de couleur variant du blanc et du jaune au roux foncé, ont de 0m05 à 0m10 de diamètre; leurs parois épaisses et irrégulières portent extérieurement la trace du tour du potier, ainsi que l'indiquent les cercles concentriques de la panse et le passage de la ficelle qui a tranché la base.

A quel usage ont pu servir ces poteries ?

A quelle époque furent-elles fabriquées ?

Des archéologues y reconnaissent des *ex-voto*, des poids, des grenades à main, des projectiles ayant servi au jeu de la Toupiade, des instruments à tisser....., etc.

Après avoir examiné ces diverses opinions, nous vous soumettrons quelques documents nouveaux, qui aideront peut-être à prouver à quel emploi ces singuliers objets étaient destinés.

Dans la séance du 9 juillet 1875, M. le comte de Chasteigner mit sous vos yeux une série de ces vases et vous donna des détails circonstanciés sur leur découverte. Notre honorable collègue crut reconnaître des *ex-voto* de l'époque romaine dans ces poteries à l'aspect bizarre et inconnu. Si cette conjecture s'appuyait sur des preuves historiques ou sur des objets similaires déjà décrits, elle pourrait certainement satisfaire l'esprit, mais l'absence de documents ne laisse subsister qu'une hypothèse ingénieuse que n'appuie pas suffisamment, même la forme des vases.

Les archéologues de Dax, nous dit M. de Chasteigner, y voient *des poids romains*; aucun de vous, Messieurs, ne s'est arrêté à cette supposition hasardée; le nombre considérable d'objets trouvés dans le même lieu : le *lit de l'Adour*, semble une raison suffisante pour repousser cet avis que rien ne confirme.

M. Delfortrie et M. Léo Drouyn, nos collègues, ont préféré voir dans ces poteries des *projectiles à main* en usage au moyen-âge pour la défense des places. M. Delfortrie vous faisait remarquer que la base avait dû servir pour poser sur le rempart ces boules explosives, que l'on lançait, le cas échéant, à la tête des hommes d'armes qui escaladaient les murailles de la place.

De toutes les opinions émises jusqu'à ce jour, c'est là, certainement, la plus judicieuse, et cependant résiste-t-elle à un examen attentif ?

L'introduction de la poudre à canon dans cette espèce de grenade à main, n'eût-elle pas nécessité une ouverture relativement grande ?

Au moment de l'explosion, le projectile n'eût-il pas fait ce que l'on appelle vulgairement : *long feu?* c'est-à-dire, n'eût-il pas lancé avec un sifflement aigu une gerbe d'étincelles inoffensives ?

Nous croyons que la force d'expansion eût été tout au moins diminuée d'une façon considérable par la dimension exagérée de

la lumière, et que, dans aucun cas, l'explosion même n'eût été réellement dangereuse pour des assaillants.

Pour admettre que nous avons sous les yeux des projectiles explosifs, des grenades à main, des rudiments de bombe enfin, il faudrait qu'il nous soit prouvé que ces projectiles pouvaient produire mort d'homme; or, n'oublions pas qu'au moyen-âge les hommes d'armes étaient bardés de fer. Ces éclats de terre cuite, même lancés avec la plus grande force admissible, auraient-ils pu entamer des cuirasses de métal raidi sous le marteau? Certainement non. Aussi, quoique les raisons présentées par nos honorables collègues soient acceptées également par M. Héron de Villefosse, nous ne nous rallions pas à cette manière de voir.

Dans la séance du 10 décembre 1875, notre collègue M. Brochon communiquait à la Société une intéressante lettre de M. Hector Serres, de Dax, fournissant une interprétation nouvelle de ces mêmes poteries.

Cette lettre décrivait certain jeu, *de la Toupiade ou du pot cassé*, qui, dit-on, était en honneur à Dax depuis l'époque de la domination romaine dans les Gaules, et l'auteur affirmait que nous étions en présence des pots qui furent employés pour ce divertissement. Les renseignements circonstanciés, fournis par M. Serres sur le jeu en question, prouvent que le *jeu de la Toupiade* a existé, mais assurément les objets trouvés dans l'Adour n'ont jamais servi aux réjouissances publiques qu'il décrit. Nous allons essayer de démontrer que ce mode d'emploi est inadmissible.

M. Serres dit : que dans ce jeu les boules d'argile se brisaient facilement sur les boucliers que portaient les assaillants; qu'en effet, il avait constaté que les petits pots trouvés à Dax étaient en *terre très-friable, imparfaitement cuite, qui se laissait assez facilement rayer par l'ongle;* enfin, que ces projectiles devaient se rompre au moindre choc, sans risquer trop de blesser les joueurs.

Un examen attentif peut convaincre du contraire.

1° Les boules creuses, qui vous ont été soumises, sont toutes en terre cuite très-dure, susceptible de résister à un choc violent. Ces boules, sans aucun doute, auraient fendu le crâne ou cassé les membres des imprudents qui auraient consenti à figurer dans des joutes aussi dangereuses que peu attrayantes.

2° La base aplatie est inutile pour exécuter le *jeu de la Toupiade*,

et cette base, présentant une arête quasi-tranchante, serait devenue, par cela même, une arme meurtrière.

3° Si ces projectiles avaient servi aux divertissements du peuple, l'épaisseur des parois eût été beaucoup moindre, afin de rendre les blessures impossibles.

4° Enfin, s'il s'agissait d'un amusement tout à fait inoffensif, rien n'était plus facile que d'exécuter, sans les tourner, des *toupiades* en terre seulement séchée, et, dans ce cas, on n'en trouverait aucune trace dans le fond de la rivière.

M. de Laporterie, après la lecture de la lettre de M. Serres, vous signala des articles relatifs au *jeu de la Toupiade* ou du *pot cassé*, publiés dans la *Guienne monumentale* de Ducourneau. Effectivement, *le jeu du pot cassé* y est rappelé, et voici en quels termes :

« Lors de l'avénement ou de la naissance d'un prince, ou en » général dans les grandes réjouissances publiques, on se livrait à » Dax à un amusement assez singulier, connu sous le nom de *jeu* » *du pot cassé* ou du *pont d'amour*.

» Au milieu du pont, on construisait une petite tour en plan» ches, dans laquelle se plaçaient trois défenseurs abondamment » approvisionnés de pots de terre; à un signal donné par six coups » de canon, les assaillants, au nombre de six, armés de rondaches, » de casques et de mousquets, descendaient la rivière dans de petites » nacelles; le combat commençait alors, ceux de la tour jetant » leurs pots aux assaillants, qui, de leur côté, ripostaient par une » mousqueterie peu dangereuse, car les projectiles consistaient » *en grenades de terre molle*. L'assaut se renouvelait trois fois; le » vainqueur était couronné (1). »

Cette citation détruit à peu près, en les complétant, les raisons qui faisaient supposer à M. Serres que nous avions sous les yeux les pots employés dans ce *jeu de la Toupiade*, cité dans son manuscrit.

Comment croire, en effet, que les boules très-résistantes, qui vous ont été présentées, ont servi dans cette circonstance, lorsque nous lisons : « les projectiles consistaient en *grenades de terre* » *molle*. » Il est hors de doute que le *jeu de la Toupiade* n'a pu s'exécuter qu'avec des projectiles *de terre molle* ou de *terre non cuite ;*

(1) *Guienne historique et monumentale*, par A. Ducourneau, tome I, 2e partie, page 177. — 1842.



dans ce cas, leurs débris doivent être totalement dissous dans les eaux de l'Adour et aucun vestige n'en peut rester aujourd'hui.

D'autre part, lancées par des mousquets, ces balles, même en terre fraîchement pétrie, auraient certainement blessé les combattants si elles n'avaient pas causé mort d'homme.

La citation du *Mercure galant,* faite dans la *Guienne monumentale* (tome I, 2e partie, page 62), fournit encore une preuve que les pots employés dans ces jeux devaient être fraîchement pétris ou très-friables.

« Le *Mercure galant,* écrit Ducourneau, raconte dans les termes suivants comment fut célébrée, en 1679, la fête instituée par Charles VII en commémoration de la victoire de Tartas : « Le jour » de la Pentecôte, c'est-à-dire le 21 mai dernier, toute la bourgeoi- » sie, les magistrats en tête, alla prendre des rameaux à un des fau- » bourgs suivant l'antique usage ; on s'assembla ensuite à l'Hôtel » de Ville où les officiers de la seigneurie furent élus pour régler » les trois combats qui devaient être livrés le lendemain en » mémoire des trois batailles gagnées par Charles VII. » ....

Ces trois combats étaient : le *combat du gazon,* celui de *la corde,* enfin celui du *pot cassé.* Ces combats n'avaient rien de dangereux, car le premier, celui du *gazon,* consistait en l'attaque d'une forteresse improvisée défendue à *coups de gazon :* les prisonniers étaient condamnés à *des peines agréables;* dans le second combat, une corde tendue et soutenue par le peuple devait être franchie à cheval ou coupée avec un sabre ; le *Mercure galant* ne signale aucun accident. Enfin, dit-il, « on descendit ensuite dans la ville » basse pour essayer le combat du *pot cassé* que la grande bour- » geoisie jetait du haut d'un théâtre, et un magnifique repas fut » le délassement de tant de fatigues. » Eh quoi ! la haute bourgeoisie voulant amuser le peuple aurait lancé au milieu de la foule des projectiles aussi dangereux que ceux qui ont été mis sous vos yeux ; et le peuple aurait tranquillement pansé ses blessures, tandis que nobles et bourgeois, bien portants, se seraient délassés leurs fatigues dans un magnifique repas? Oh non ! la bourge ne se serait pas exposée aussi gratuitement au ressentimer peuple : Jean Bonhomme n'a jamais été si bénin ; sa colère fait payer trop cher les pots cassés sur son corps.

Nous croyons donc que les poteries trouvées dans l'Adour rapportent pas au jeu de *la Toupiade ou du pot cassé,* car il

présumable que les projectiles employés dans ces jeux étaient faits en terre molle ou simplement séchée.

Après la communication de M. Serres, et après celle de M. de Laporterie, M. Léo Drouyn donna lecture d'une note de M. Héron de Villefosse, attaché au Musée des Antiques du Louvre (1).

Cette note publiée dans le *Bulletin des Antiquaires de France* n'est appuyée par aucune preuve positive : l'auteur reconnaît dans ces petits pots en terre cuite des projectiles de guerre ayant servi pour la défense du château de Dax. « On vient de découvrir, dit-il, » en France, à Dax, dans les *fossés du château*, un grand nombre » de récipients en terre cuite. » .... Et plus loin :

« N'est-il pas vraisemblable de penser que ce sont là des pro» jectiles ayant servi à la défense de la place? *L'endroit* où on les » recueille le ferait supposer. »

La découverte de ces poteries, même au pied des remparts de Dax, apporterait-elle donc une preuve suffisante à l'appui de l'opinion de M de Villefosse? Assurément non, puisque pas une seule de ces soi-disant *grenades à main* ne porte la *trace d'un usage quelconque, aucun de ces objets n'a servi.*

Du reste, l'assertion est inexacte, car ces boules creuses furent trouvées, non pas dans *les fossés du château*, mais dans le lit de l'Adour : *entre les thermes et l'allée des Baignots.*

M. Héron de Villefosse rappelle que M. de Saulcy a publié, dans le tome XXXV des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, une note sur des projectiles à main, creux et de fabrication arabe, ayant probablement contenu une espèce de *feu grégeois.* Mais, indépendamment de la forme des vases, ceux que décrit M. de Saulcy n'étaient pas destinés à être posés; aussi M. de Villefosse ne croit pas que les poteries de Dax aient une origine arabe, comme celles qui furent trouvées par M. de Saulcy.

Les mêmes raisons que nous avons données précédemment nous empêchent de reconnaître des grenades à main dans ces récipients, trouvés en grande quantité *au fond de l'Adour;* enfin, puisque leur forme n'est pas la même que celle des objets découverts par M. de Saulcy, en Syrie et en Palestine, il faut leur chercher une autre destination. Aucune des explications fournies jusqu'à ce jour

(1) *Bulletin des Antiquaires de France*, 2e trimestre 1875, page 101.



n'avait donc pleinement satisfait notre esprit, quoique l'emploi du feu grégeois nous ait paru tout d'abord la seule hypothèse admissible, lorsqu'en feuilletant le n° 68 du Bulletin des Commissions Royales d'art et d'archéologie de Belgique, nous trouvâmes la reproduction par la gravure, planche III, d'une boule en terre cuite assez semblable aux nôtres, que M. le Prince Camille de Looz décrivait comme faisant partie de ses intéressantes découvertes de Bas-Oha.

Bien nous a pris de nous adresser à notre honoré correspondant, car la réponse qu'il a faite à notre demande fournit, croyons-nous, de curieux renseignements, dont l'importance éclaire la question d'un jour tout nouveau.

Après avoir décrit les boules *pleines*, en argile cuite, trouvées en Belgique par M. Cuypers, par M. Voilliez ou par lui-même, M. le Prince de Looz se pose cette question : « A quel usage » auraient pu servir le creux intérieur et les trous des poteries de » Dax ? Aurait-ce été pour y placer des matières inflammables? » Il répond : Non.

Loin de nous rallier à l'opinion de notre savant collègue, nous croyons, au contraire, qu'il est permis de supposer, après avoir lu les citations d'auteurs anciens qu'il nous communique, qu'à Dax nous sommes en présence de *projectiles incendiaires* en usage pendant l'époque de la conquête des Gaules.

En effet, on lit dans Tacite (Hist. V, 17), « se trouvaient empi- » lées et placées l'une contre l'autre quantité de boules d'argile » d'une forme grossière....., ce sont des pierres de combat ou de » fronde, arme en usage au commencement de la bataille, ainsi » que pour les embuscades. » Or, c'est effectivement au commencement du combat que ces obus à feu grégeois pouvaient être particulièrement redoutables en incendiant les huttes couvertes de chaume et les récoltes engrangées ou sur pied.

Comme le fait fort bien observer M. le Prince de Looz, le livre V de César est explicite à ce sujet, puisqu'il dit :

« Que les Nerviens, dans le siége du camp de Cicéron, lancèrent avec la fronde, le septième jour de l'attaque, un grand vent s'étant élevé, des boules d'argile maniable *embrasées* sur des huttes couvertes de chaume » *(ferventes fusili ex argilla glandes fundis et fervefacta jacula in casas quæ more gallico stramentis erant tectæ, jacere cœperunt).*

Tacite parle encore : « de l'incendie d'un amphithéâtre de plai-
» sance occasionné par des *balles enflammées* (Tacite II, 21). »

Denys d'Halicarnasse (livre X) rapporte aussi que les esclaves avaient incendié le Capitole par le même moyen.

Enfin on lit dans un article sur les armes à feu que nous croyons de M. A. Jubinal (*Musée des familles*, p. 187, mars 1840) : « Avant
» de commencer la description de chacune de ces armes en parti-
» culier, nous ferons remarquer que le souvenir des *PHIALÆ*,
» *petits pots dont on se servait pour lancer le feu grégeois*, devait,
» selon toute apparence, donner lieu à quelqu'invention plus ingé-
» nieuse. »

Or, nous le demandons : pour répondre à l'emploi de ces *balles enflammées*, pour incendier des huttes avec des *boules en argile embrasées*, pour représenter les *PHIALÆ* (φιάλη, fiole, vase à panse), *petits pots dont on se servait pour lancer le feu grégeois*, quel projectile en terre cuite serait plus commode que nos poteries creuses de Dax ? Se posant à terre toutes préparées, se plaçant tout enflammées dans la fronde sur leur base aplatie, offrant enfin à l'intérieur une cavité assez grande pour contenir une quantité suffisante de feu grégois pour propager d'effrayants incendies.

C'est là, en effet, l'usage qu'admet M. de Saulcy pour des récipients analogues; c'est là, en effet, le seul usage rationnel de ces prototypes de bombes, presqu'inoffensives comme simples projectiles de guerre, mais redoutables et dangereuses au premier chef, si on les considère comme *engins incendiaires;* c'est là, enfin, la seule opinion qui, si elle ne s'appuie pas sur des preuves palpables, repose au moins sur des conjectures admissibles et sur des documents sérieux.

Nous croyons donc qu'il est permis de considérer les poteries trouvées dans l'Adour comme des *PHIALÆ* sortant du four du potier, prêtes à être remplies de feu grégeois, mais n'ayant point encore été utilisées.

La découverte ultérieure de quelques-uns de ces petits pots, portant les traces d'un usage quelconque, pourra seule infirmer ou confirmer nos présomptions et trancher la question d'une façon décisive.

Bordeaux, mars 1876.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN

I

A TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

(Suite.)

Çadarsac. — En latin : *Sancta-Eulalia-de-Cadarsaco;* — en français : *Saincte-Eulalie-de-Cadarsac* (visitée en 1866) (1).

Le plan de cette église (planche XIX, n° 1) est un quadrilatère rectangle composé de trois travées, voûtées en berceau ogival, deux pour la nef et une pour le chœur, exhaussé d'une marche au-dessus du sol de la nef. Au nord de la travée occidentale de cette nef s'appuie une chapelle à voûtes ogivales du XVIe siècle, éclairée par une grande fenêtre de même style que la voûte. Enfin, le flanc nord du chœur sert d'appui à une sacristie moderne. Les angles de l'église sont empâtés par de gros contreforts saillants qui doivent avoir été construits en même temps que la chapelle septentrionale.

Les trois voûtes de la nef sont séparées par des arcs doubleaux simples et supportés chacun par deux colonnes mi-engagées couronnées de chapiteaux à larges feuilles grasses se recourbant en volutes qui simulent assez bien les crochets de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, date approximative de la construction de l'édifice. Les arcs formerets, appuyés contre le chevet et la façade, retombent sur des pilastres remplissant les quatre angles du vaisseau. Les fenêtres qui éclairaient les travées de la nef étaient très-étroites en dehors, très-évasées en dedans, et leur cintre était ogival; on les a murées très-probablement lorsqu'on a

(1) Cette Notice est extraite, en partie, des manuscrits de M. de Castelnau.

percé, au chevet, une grande fenêtre à meneaux flamboyants dans le tympan de laquelle sont des vitraux du XVIe siècle, d'un style assez fin, représentant l'Annonciation.

La porte s'ouvrant dans la façade occidentale est surmontée de trois archivoltes ogivales, à angle saillant rabattu, retombant sur de simples pieds-droits. Au-dessus s'élève un clocher arcade en pignon percé de deux baies pour les cloches.

On voit dans l'église un grand tableau représentant peut-être saint Antoine et sainte Eulalie; le sujet de ce tableau ne peut être une des tentations de saint Antoine, puisque la femme porte une palme, considérée toujours comme le symbole du martyre. On a déposé dans la sacristie quatre statues en bois : saint Antoine, tenant de la main droite un livre ouvert, et de la gauche, un manche d'outil autour duquel s'enroule un gros chapelet; sainte Eulalie (?), tenant aussi un livre ouvert; enfin, deux statues de la sainte Vierge debout portant l'Enfant-Jésus. Toutes ces statues ont été peintes.

Devant la grille du chœur, au point A du plan, une large pierre recouvre une fontaine miraculeuse qui attirait autrefois de nombreux pèlerins.

Génissac. — En latin : *Sanctus-Martinus-de-Genissac, -de-Genizac, -de-Geniciaco, -de-Genissaco;* — en français : *Sainct-Martin-de-Genissac* (visitée en 1866)

Génissac, où il y avait un chapitre, était le chef-lieu de l'archiprêtré de l'Entre-deux-Mers.

L'église est moderne; elle sort, par conséquent, du domaine de l'archéologie; je ne l'ai pas visitée avant sa reconstruction.

Un des autels de l'ancienne église était surmonté d'un rétable de la fin du XVe siècle, orné de petits bas-reliefs en marbre représentant des épisodes de la vie de Notre-Seigneur et de saint Martin. Des statuettes divisaient les divers bas-reliefs. Il reste encore cinq sujets de la vie de Jésus-Christ et autant de celle de saint Martin. Chaque sujet était accompagné d'une légende explicative. Le rétable a été morcelé, les statuettes et les bas-reliefs sont encastrés dans les autels modernes; ainsi, trois épisodes de la vie de saint Martin et six statuettes sont sur le tabernacle de

l'autel principal; à l'ouest : la Messe de saint Martin; au sud : saint Martin partageant son manteau; au nord : la mort du saint. Les six statuettes, sont au nord : saint Jacques le Mineur tenant le fouloir avec lequel il a été martyrisé; saint Étienne portant un livre dans la main droite et trois pierres dans la main gauche; à l'ouest : saint Michel et un évêque; au sud : saint Laurent et un évêque bénissant.

Les bas-reliefs incrustés dans le tombeau de l'autel sont, sur la face septentrionale : saint Martin ressuscitant trois morts; sur le devant de l'autel : l'Annonciation, la naissance de Notre-Seigneur; saint Joseph placé au premier plan fait la cuisine, il agite avec une baguette une bouillie contenue dans un vase; il se tient dans la position d'une personne qui fait de la cruchade (1). Ce fait prouverait, si ma supposition est exacte, que les bas-reliefs ont été exécutés par un sculpteur du pays; le Crucifiement, la Résurrection, l'Ascension; sur la face méridionale : l'inhumation de saint Martin. Les statuettes qui accompagnent ces bas-reliefs sont, au nord : une femme tenant un rosaire, un livre et un encensoir, saint Jean portant une coupe; à l'ouest : saint Antoine, saint Jean-Baptiste, une sainte couronnée portant une épée (sainte Agnès ?), saint Barthélemy, sainte Barbe portant une tour et tenant un boulet de la main droite; un personnage portant un vase de parfums; au sud : saint Paul, saint Jacques le Majeur tenant un livre et portant un bourdon.

Six autres statues ont été placées sur le tabernacle dédié à la sainte Vierge; elles proviennent certainement du même rétable ; au nord : saint Paul; une sainte tient des tenailles et un livre (sainte Agathe?); à l'ouest : saint Pierre, saint André; au sud : un personnage tenant un bâton et portant un coffret; saint Thomas.

La sculpture de ces bas-reliefs est assez mauvaise et ressemble à toutes celles qui se faisaient alors dans les fabriques du gothique en décadence du sud-ouest de la France. Mais les statuettes sont bien; leur tournure a du caractère et les draperies sont bien traitées. Il est bien fâcheux qu'on n'ait pas conservé la disposition primitive de cette suite de tableaux; c'était tout un poème dont on a

---

(1) La cruchade est une bouillie de farine de maïs servant de pain dans une grande partie des Landes.

une sacristie s'appuie contre le flanc nord du sanctuaire ; la longueur totale du monument, y compris le clocher, est de 30m ; la largeur de 7m 40.

Toutes les travées et les deux croisillons ont des voûtes d'ogives recroisées, appelées quelquefois voûtes françaises : les moulures de leurs nervures et celles des arcs doubleaux sont prismatiques et maigres ; elles se prolongent le long des murs, sans chapiteaux, mais elles s'appuient, avant d'atteindre le sol, ou plutôt le banc en pierre qui faisait le tour intérieur de l'église, sur des bases multiples à pénétrations. Des écussons unis ornent les clefs des voûtes de la nef ; la clef du transept, dont la voûte est à un niveau un peu plus bas que celle de la nef, est sculptée à jour ; celle du chœur est très-ornementée, entourée d'anges et de divers personnages ; elle porte une inscription indéchiffrable à distance ; sur celle du sanctuaire, plus richement ornée encore, on lit cette inscription :

DEI : BENEDICTI : D : B

La poussée des voûtes est maintenue par de gros contreforts placés perpendiculairement en face des arcs doubleaux, ou diagonalement contre les angles ; ils ont généralement 1m85 de saillie et 1m30 de largeur.

La plupart des fenêtres qui éclairent le sanctuaire, le chœur et les croisillons ont été récemment remaniées, les anciennes sont ogivales. La nef, dont les murs sont romans, ainsi que le prouvent entre autres des croix de consécration gravées avec la forme de celles du XIIe siècle, est éclairée, au nord et au sud, par des baies la plupart romanes, en plein cintre uni et fortement évasées, vers l'intérieur de l'église. Presque toutes sont pourvues, sur leurs côtés, de colonnettes ou de portion de colonnettes reposant sur des consoles à moulures romanes ; elles sont couronnées de chapiteaux à peu près cubiques, sans décors et ne portant pas d'arc (planche XIX, n° 2), ce dernier membre d'architecture aura été enlevé lors de la restauration exécutée au XVIe siècle. A l'extérieur ces fenêtres sont étroites, et leur cintre est taillé dans une seule pierre. Partout l'appareil du mur roman est très-beau ; il est surtout remarquable au nord où l'on peut facilement l'étudier ; les assises, de hauteurs inégales, sont construites en fort belles pierres, et



Nérigean.

Détails de l'Église.



Nérigean.

Porte de l'église.

leurs joints très-minces n'ont presque pas de mortier. On voit dans ce mur quelques fenêtres semblables à celles du sud ; l'une d'elles, percée au travers d'un contrefort plat d'une forme fort originale (planche XIX, n° 3) a son archivolte gravée de traits simulant des joints de claveaux ; elle conserve ses vitraux du XVIe siècle.

A l'ouest de la nef est un beau portail roman qui a été malheureusement rétréci vers la fin du XIVe siècle ; la porte romane a été remplacée par une porte ogivale dont les arcs, formés d'un tore maigre engagé sur un pilastre, retombent sur de longues bases qui s'arrêtent à 1m50 environ au-dessus du sol. Il reste encore deux belles archivoltes en plein ceintre du portail roman ornées de moulures et d'ornements uniques dans le département de la Gironde (1) ; ce sont des petits cercles concentriques, des cercles enveloppant des fleurs à quatre pétales, des oves creux en forme d'amande (planche XX). Ces archivoltes reposent sur des pieds-droits ; l'angle rentrant de celui qui est complet est cantonné d'une longue colonne ; un pied-droit sans colonne devait porter la seconde archivolte ; il a été dénaturé lorsqu'on a rétréci la porte à la fin du XIVe siècle. Le chapiteau de la colonne du nord est orné de deux rangs superposés de feuilles d'acanthe surmontées de volutes ; le chapiteau du sud représente un personnage à genoux, vu de face ; ceux des jambages, masqués par la maçonnerie plus moderne, représentent, au nord, des feuilles entrelacées ressemblant à des palmes, et, au sud, un cerf dont il ne reste que la moitié antérieure du corps. Entre l'archivolte ogivale et celle du XIIe siècle on a cloué un fer de cheval ; devant le portail, à droite, est un bénitier du XVIe siècle. Je dois signaler aussi : une piscine placée dans le sanctuaire et qui doit appartenir à la fin du XIVe siècle (planche XIX, n° 4) (2), une pierre ornée de sculptures romanes (plan-

---

(1) Depuis que j'ai visité, pour la première fois, l'église de Nérigean, j'ai dessiné bien des édifices romans dans des contrées différentes ; je n'ai jamais vu de moulures semblables à celles-ci, et M. de Castelnau-d'Essenault dit, dans ses notes, auxquelles j'ai encore beaucoup emprunté, qu'il n'a rien vu ressemblant aux ornements du portail de Nérigean.

(2) En 1377, la contrée de l'Entre-deux-Mers était pillée par des partis de l'armée française ; il est probable qu'à cette époque la paroisse de Nérigean ne fut pas plus épargnée que ses voisines, et qu'on fut obligé ensuite de faire quelques réparations à l'église.

che XIX, n° 5), ayant le caractère de celles des archivoltes du portail et qu'on a encastrée, au sud de l'église, dans les murs du XVIe siècle. Enfin divers personnages et des animaux sculptés à l'extrémité inférieure du pignon et sur le sommet des contreforts du chevet.

« Au-devant de la porte romane et de l'ancienne façade, dit » M. de Castelnau, qui a visité l'église de Nérigean en 1859, s'élève » un clocher du XVIe siècle dont le rez-de-chaussée forme porche; » la voûte ogivale de ce porche a été détruite (1). Ce clocher bâti » sur plan carré devient octogone au-dessus du porche. Des trous » ménagés dans les murs indiquent le niveau d'un ancien plancher » détruit, et à hauteur duquel le mur, à l'ouest, est percé de meur- » trières à armes à feu. La porte du porche, à l'ouest, est ogivale, » entourée d'une accolade et accostée de pilastres; son abord était » défendu par une bretèche sur machicoulis et parapet percé de » meurtrières rondes, bâtie en encorbellement au-dessus de cette » porte et au niveau de l'étage surmontant le rez-de-chaussée; aux » angles de ce clocher sont des contreforts saillants; et en appli- » cation sur le côté sud est une tourelle ronde renfermant l'esca- » lier » dont la porte est ouverte dans le porche, sous lequel on entre aussi par une petite porte percée au sud. Entre l'accolade et l'ogive de la porte occidentale, on lit cette inscription en lettres rouges presque effacées :

TEMPLE DE LA RAISON ET DE LA PHILOSOPHIE.

Le clocher n'est pas la seule partie fortifiée de l'église de Nérigean; le sommet des murs latéraux est percé, au-dessus des voûtes, de meurtrières à armes à feu très-étroites et occupant la hauteur de deux assises, 60 centimètres environ.

La croix élevée dans le cimetière (planche XXI) (2) est, après celle de Saillans, la plus belle du département de la Gironde. Elle

(1) Les nervures retombaient sur des consoles représentant des animaux fantastiques. Cette voute a été rebâtie il y a deux ou trois ans.

(2) La face opposée de cette croix a été publiée par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. — *Croix de procession, de cimetières et de carrefours*, par Leo Drouyn, in-folio, 1858.



Nérigean.

Croix du Cimetière.

se compose d'un soubassement carré formé de trois marches larges et hautes, surmonté d'une base carrée sur le milieu de laquelle s'élève le fût rond. Ce fût est divisé en quatre étages cantonnés de quatre pilastres carrés qui s'élèvent jusqu'à la base du quatrième étage, diminuent d'épaisseur à chaque étage et sont presque tous surmontés de clochetons ornés de crochets sur leurs angles; ils servent d'encadrement à deux rangs superposés de statues. Les statues du rang inférieur sont debout sur les chapiteaux de quatre colonnettes rondes engagées au quart dans le premier étage du fût. Des socles ronds, ornés de moulures et appuyés sur une tablette carrée, portent les quatre statuettes du rang supérieur. Une sorte d'anneau sépare du troisième étage le quatrième où sont sculptés les symboles des quatre évangélistes : l'ange, l'aigle, le lion et le bœuf. Les statuettes du premier étage représentent sainte Magdeleine, sainte Catherine, une martyre garrotée à un arbre par les pieds et les mains, et saint Jean. Au troisième étage on voit l'ange Gabriel, saint Paul, saint Michel et saint Pierre. La croix proprement dite est moderne. Un écusson placé sur l'anneau qui sépare le troisième étage du quatrième porte la date de 1546.

Nous avons vu plus haut que, dans l'Entre-deux-Mers, les formes architecturales avaient quelquefois, au XIIIe siècle et même au XIVe, l'aspect de celles des siècles précédents, mais que la sculpture suivait les progrès ou la décadence accomplis partout ailleurs. On peut faire la même observation sur la croix de Nérigean. Cette croix, en effet, qui a été exécutée en pleine renaissance (1546) conserve la forme générale et les ornements usités au XVe siècle, mais les figures ont le caractère et le costume de celles que l'on faisait partout à la fin du règne de François Ier. Les hommes sont vêtus du costume romain tel qu'on le comprenait alors; les femmes ne sont pas des saintes, mais des espèces de déesses tout à fait païennes, aux formes puissantes, et décolletées jusqu'à la ceinture; le reste du corps est couvert de robes qui laissent voir une des cuisses. Aucun de ces personnages n'a la tête entourée du nimbe, signe distinctif de la sainteté, ornement que l'on n'oubliait presque jamais pendant les siècles précédents.

La paroisse de Nérigean est une des plus riches du département de la Gironde; toutes les époques archéologiques s'y trouvent réunies. Les légendes n'y font pas non plus défaut.

On sait que le paladin Roland était doué d'une force physique extraordinaire, mais ce qu'on sait moins, c'est qu'il était aussi leste que fort. Il s'amusait assez souvent à sauter, à l'aide d'un grand bourdon, du sommet du clocher de Nérigean sur celui de Saint-Germain-du-Puch. Un jour, la force lui ayant manqué ou son bourdon s'étant cassé, il tomba sur une grosse pierre, où sont imprimées les traces profondes qu'y firent ses genoux et son bourdon. Cette pierre, gisant au milieu d'un chemin et que je n'ai jamais vue, doit être une *pierre posée*. C'est peut-être aussi un rocher naturel, comme ceux que j'ai vus à Saint-Romain-la-Virvée et près du château de Barès, au sujet desquels on raconte des légendes analogues à celle de Nérigean.

On pouvait voir, il n'y a pas longtemps, deux dolmens dans la paroisse de Nérigean ; l'un d'eux, situé au bois de l'Arcan, dans la propriété de M. de Saint-Cyr, a été entièrement brisé il y a trente ans environ ; l'autre s'élevait dans une prairie, à 50 mètres de la métairie du bois, appartenant aussi à M. de Saint-Cyr ; il a été renversé et en partie brisé ; il ne reste en place qu'un des supports, connu sous le nom de Pierre-du Bois ; c'est une pierre brute posée de champ, orientée Est-Sud-Est, haute de 1m50, large d'autant, et épaisse de 30 centimètres. Deux blocs de rocher, gisant à quelques mètres de la pierre debout, doivent être d'autres supports du dolmen dont la table a été brisée, et sous lequel on a trouvé des ossements humains.

A une centaine de mètres de la Pierre-du-Bois, on fait voir l'entrée d'une grotte naturelle nommée grotte de la Fée, et dont l'ouverture, tournée à l'ouest, est dans le banc des rochers taillés à pic qui bordent le vallon de la Fée. Depuis peu, l'entrée de ce souterrain a été bouchée, parce qu'il servait de tanière à de nombreux blaireaux. On dit que lors des guerres des Anglais, les femmes s'y réfugiaient avec ce qu'elles avaient de plus précieux. Jadis une Fée ayant volé un petit enfant, se réfugia dans la grotte, le nourrit et le rendit ensuite à la mère. On ne dit pas ce que devint l'enfant. Ce qu'on assure, c'est que cette Fée, toujours dans la grotte, y garde un immense trésor.

On trouve un peu partout, dans le territoire de la paroisse, des silex taillés, mais surtout des haches polies.

Non loin du bourg, près d'un carrefour où est érigée une croix appelée Croix de Spelette, existe un vaste emplacement couvert

de subtructions romaines, parmi lesquelles on a trouvé des colonnes de marbre, des briques à rebord, des grands et des petits bronzes, une quantité considérable de débris de vases de toute forme et de toute grandeur; des tombes : les unes ayant la forme d'un quadrilatère rectangle, les autres présentant une des extrémités plus large que l'autre, enfin des fibules romaines, des boucles et des agrafes mérovingiennes.

Très-près du château de Fourens, grande construction sans caractère, mais où Montesquieu allait souvent visiter son ami M. de Pontac, existe une chapelle, presque ruinée, composée de deux étages superposés; celui du haut, qui mesure 5m20 dans un sens et 5m50 dans l'autre, est recouvert d'une voûte d'arêtes à nervures prismatiques retombant sur de courtes colonnes sans chapiteaux. A côté de l'autel est une crédence à contrecourbe. Le sanctuaire inférieur, voûté en berceau plein cintre, recouvrait jadis une belle source qu'on a détournée et qui coule maintenant dans un réservoir à quelques mètres de la chapelle.

Un autre petit sanctuaire, appelé chapelle de Sainte-Remède *(Sent-Arremedy — Saint-Remy?)*, s'élève à 100 mètres environ à l'est du même château de Fourens. Son abside tournée vers l'orient est semi-circulaire et paraît, ainsi que la façade, un peu moins ancienne que la nef éclairée par de très-petites fenêtres rectangulaires. Elle a été construite ou du moins reconstruite vers le commencement du XVIIe siècle. On y voyait jadis une statuette représentant Notre-Dame de Pitié à laquelle on a donné le nom de *Sainte-Remède.*

Ce groupe, mal dessiné et sans caractère, ne paraît pas remonter plus haut que la fin du XVIe siècle. Son aspect seul, si l'on a les dispositions requises, guérit toutes les maladies dont on est affligé. Voici la légende que l'on raconte à son sujet : un jeune vacher, au service d'un gros fermier de Nérigean, menait, par ordre de son maître, paître des bœufs dans un bois; un bœuf du troupeau passait tout son temps à lécher un arbre, de sorte qu'il était devenu si maigre et si faible qu'il ne pouvait plus travailler. Le fermier surveilla son vacher; mais ne pouvant forcer le bœuf à paître, il pensa que le meilleur remède était de le faire conduire dans un autre pâturage. Ce procédé réussit à merveille; mais, depuis cette époque, l'enfant, à son tour, dépérissait à vue d'œil; le fermier renvoya son troupeau dans le bois, l'enfant revint à la santé, mais

le bœuf se mit de nouveau à lécher l'arbre que, sur le conseil du curé, l'on coupa, et, dans le tronc, fut trouvée Sainte-Remède. Transportée en grande cérémonie dans l'église, elle disparut la nuit suivante, et fut retrouvée près du tronc de l'arbre ; on la porta de nouveau et à plusieurs reprises à l'église ; mais comme elle disparaissait toujours pendant la nuit et qu'elle était retrouvée, à la même place, dans le bois, on y construisit une chapelle dans laquelle elle se décida à rester jusqu'à la fin du siècle dernier.

La commission des Monuments historiques de la Gironde a publié, dans ses comptes-rendus (année 1848), une description de l'église de Nérigean, accompagnée d'un plan de l'édifice, d'une vue d'ensemble du clocher et d'un détail du portail.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✠ Décoration de la Légion d'honneur. ✠ Ordres étrangers. ✠ Officier d'Académie

---

Composition du bureau en 1875. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
FARINE, *président.*
DEZEIMERIS, DROUYN (Léo), ✠, *vice-présidents.*
DELFORTRIE, *secrétaire général.*
PIGANEAU (E.), BRAQUEHAYE (Ch.), *secrétaires adjoints.*
Le Marquis de PUIFFERRAT, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
DELPIT (J.), LUSSAUD, LABAT (G.), *assesseurs.*

Composition du bureau en 1876. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
DEZEIMERIS, *président.*
DROUYN (Léo), ✠, Le Marquis de PUIFFERRAT, *vice-présidents.*
DELFORTRIE, *secrétaire général.*
PIGANEAU (E.), BRAQUEHAYE (Ch.), *secrétaires adjoints.*
FARINE, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
DELPIT (J.), LUSSAUD, LABAT (G.), *assesseurs.*

Membres de la Société. — MM.

ALADANE (Léopold), cours du Jardin-Public, 85.
ALAUX, architecte, allées Damour, 49.
ALLAIN (L'abbé), vicaire de Saint-Louis.
AMÉ (L'abbé), curé de Cazelles et Prignac (Gironde).
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58
AZAM, ✻, docteur en médecine, rue Vital-Carles, 14.
BALARESQUE (H.), rue d'Aviau, 18.
BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de Droit, c. d'Aquitaine, 17 bis.
BAUDRIMONT (E.), docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
BAYLE (P.), avocat, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BELLOC (de), ✠, au château de Pouylebon, par Montesquiou-sur-Losse (Gers).
BENOIST, conchyliologue, cours des Fossés, 98.
BERCHON, ✻, docteur en médecine, directeur du Lazaret, à Pauillac (Gironde).
BERGER (Ch.), ✠, architecte, rue des Remparts, 12.
BERNÈDE, artiste peintre, rue Mondenard, 61.
BETHMANN (E. de), rue de la Verrerie, 3.
BETTON, peintre décorateur, cité Bardineau.
BONIE, ✻, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BONNORE, négociant, à Lesparre
BOSCHERON-DESPORTES, O. ✻, président honoraire à la Cour, rue de Navarre, 19.
BOUVIER (L.), rue du Palais-de-l'Ombrière, 15.
BRAQUEHAYE (Ch.), sculpteur, cours d'Albret, 100.
BRIVES-CAZES (E.), juge au Tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
BROCHON (H.), avocat, place Rohan, 9.
BROWN (F.), rue de la Course, 107.
BURGUET, architecte de la ville de Bordeaux, rue Fondaudége, 67.
CAMBONIE, professeur, à Saint-Sever (Landes).
CASTAING (L'abbé), vicaire de Saint-Paul, rue des Ayres, 20.
CASTELNEAU d'ESSENAULT (Marquis de), à Paillet (Gironde).
CAZENAVETTE, directeur de l'École communale, rue Sicard.
CHAIGNEAU, docteur en médecine, allées de Tourny, 37.
CHAPON (Jules), rue de Cheverus, 8.

CHARRIAUT, place Bourgogne, 5.
CHASTEIGNER (Comte Alexis de), rue Monbazon, 23.
CHAVANNES, sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours des Fossés, 88, 90 et 95.
COMBE, chef de gare, à Bazas (Gironde).
COUNORD, ingénieur, cours Saint-Louis, 83.
COURAU (P.), architecte, allées Damour, 63.
COURAU (A.), architecte, à Marmande (Lot-et-Garonne).
COURRÉGES, photographe, à Libourne (Gironde).
CURÉ, percepteur, cours d'Albret, 76.
DAGRAND, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
DALEAU fils, à Bourg-sur-Gironde.
DANEY, rue de la Rousselle, 36.
DANNECY, pharmacien, cours de l'Intendance.
DARDY (L'abbé), curé de Durance (Lot-et-Garonne).
DEDIEU de SAMAZAN (Marquis de Noaillac), à Samazan (Lot-et-Garonne).
DELBOY, avocat, rue de Pessac, 86.
DELFORTRIE, juge de paix, rue de Pessac, 66.
DELPIT (Jules), rue Margaux, 22.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), rue Vital-Carles, 11.
DOMENGINE, chef de bureau aux chemins de fer du Midi, rue Tanesse, 14.
DONNET (S. E. Monseigneur), G. ✻, ✠, ✠, Cardinal-Archevêque de Bordeaux.
DORMOY, rue Villaris, 1.
DOSSAT, ✻, conseiller à la Cour, rue Mouneyra, 1.
DROUYN (Léo), ✻, rue Desfourniel, 30.
DRUILHET-LAFARGUE, boulevard de Caudéran, 173.
DUBALEN, à Bayonne.
DUBOIS (Félix), rue Ségalier, 27.
DUBOY, conseiller général, à Hagetmau (Landes).
DUCATEL, inspecteur des Douanes, à La Teste (Gironde).
DUCAUNNÈS-DUVAL, sous-archiviste du département, rue Croix-de-Seguey, 87.
DULIGNON-DESGRANGES, rue des Faussets, 10.
DUMILATRE, statuaire, boulevard de Clichy, 8, à Paris.
DURAT (Raimond), à La Roque-de-Cadillac (Gironde).

FAGET (Marius), ⚙, architecte, rue de l'Église-Saint-Se
FARINE, conseiller à la Cour, rue Nauville, 61.
FAYE (E.), juge au Tribunal civil, rue Sainte-Catherine,
FÉRET, libraire, cours de l'Intendance, 15.
FONTAINIEU (Le Comte Prosper de), rue Delurbe, 20.
FONTENEAU (Monseigneur), ✱, évêque d'Agen.
FOURCAND, ✱, Maire de Bordeaux, Sénateur, rue Plar
FOURCAND-LÉON, rue Saint-Rémy, 34.
GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, r. du Pa
GAULLIEUR, archiviste de la Ville, rue Traversière, 17.
GAYE, docteur, conseiller général du département des
GELLIBERT, ✱, président de Chambre honoraire, à Bla
GEORGEON, rue Sainte-Catherine, 244.
GERVAIS, dessinateur, rue du Loup, 6.
GIRAULT, artiste peintre, rue Saubat, 76.
GOUILLAUD, lithographe, rue Judaïque, 18.
GOUJET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 9.
GRELET père, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.
GRELET fils, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.
GRÉMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 370, à Paris
HALPHEN, au château de Batailley (Gironde).
HUE, hôtel de France, rue Esprit-des-Lois.
JABOUIN, ✠, sculpteur, rue Bonafoux, 1.
JACOMY (L'abbé), curé de Gontaud (Lot-et-Garonne).
JACQUEMAIN, conseiller à la Cour, rue des Ayres, 45.
LABAT, rue Planturable, 32.
LABET, conservateur du Musée d'armes, rue Maucoudu
LA BOUILLERIE (Monseigneur de), ✱, coadjuteur de S
Archevêque de Bordeaux.
LABROUSSE, ✠, insp. des chemins de fer du Midi, r. Ste
LACOLONGE (Ordinaire de), ✱, allées de Tourny, 22.
LACROMPE de LA BOISSIÈRE (de), ✱, conseiller à
Palais-Gallien, 32.
LACROUX, architecte, rue des Écoles, 51, à Paris.
LAFUGE (F.-C.), rue Notre-Dame, 134.
LALANNE, directeur du Poids-Public, rue Doidy, 23.
LANCELOT, dessinateur, à Troyes (Aube).
LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23.

LAPIERRE, à Bazas.

LAPORTERIE (DE), avocat, rue Condillac, 16.

LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.

LAROZE, avocat, rue Montméjan, 17.

LEFEBVRE, libraire, allées de Tourny, 6.

LÉON (ALEXANDRE), ✱, cours du Chapeau-Rouge, 11.

LESSANCE (G.), rue Desfourniel, 27.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, rue Mautrec, 1.

LOOZ (Le PRINCE CAMILLE DE), ✠, membre de la Commission royale d'Art et d'Archéologie de Belgique, château d'Ahin, province de Liége.

LOUSTEAU, agent voyer, à Saint-Sever (Landes).

LUSSAUD, avocat, rue Duffour-Dubergier, 10.

MAGEN (AD.), secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

MALVEZIN, avocat, place Dauphine, 5.

MARCELLUS (E. DE), à Gironde (Gironde).

MARCHAIS, graveur, rue Sainte-Catherine, 3.

MARMET, dessinateur, rue Saint-Genès, 18.

MASCHEK, artiste peintre, allées de Tourny, 10.

MAUFRAS, à Pons (Charente-Inférieure).

MENSIGNAC (DE), au Musée préhistorique de Bordeaux.

MÉRIC, médecin-vétérinaire, à Saint-Gervais (Gironde).

MESSIER, bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques Bel, 2.

MÉTADIER, docteur en médecine, allées d'Orléans, 24.

MEYNARD (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux.

MIDY, rue du Palais-de-Justice, 14.

MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.

MINVIELLE (PAUL), architecte, rue Tastet, 26.

MIOCQUE, rue d'Albret, 26.

MONTEAUD, avocat, allées Damour, 19.

MONTESQUIEU (BARON CHARLES DE), au château de La Brède (Gironde).

MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 27.

NÉGRIÉ, docteur en médecine, cours Portal, 45.

OURY, cours de Tourny, 67.

PANAJOU, photographe, allées de Tourny, 8.

PARDIAC (L'abbé), aumônier à l'hôpital Saint-André de Bordeaux.

PARENTEAU (L'abbé), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.

PELLEPORT-BURÈTE (VICOMTE DE), ✱, ✠, ancien Maire de Bordeaux, Sénateur, rue du Champ-de-Mars, 15.

PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts.
PERIER, O, pharmacien, à Pauillac (Gironde).
PEYRECAVE, substitut du procureur général, rue Vital-Ca
PIGANEAU (E.), artiste peintre, cours d'Albret, 17.
POUVERREAU, propriétaire, à Lesparre (Gironde).
PRADELLES (H.), artiste peintre, rue de Cheverus, 25.
PRÉVOT, statuaire, rue du Tondu, 88.
PRÉVOT (FERNAND), rue de la Verrerie, 16 bis.
PUIFFERRAT (MARQUIS DE), rue du Temple, 33.
RAYNAL, place des Quinconces, 15.
RIBADIEU (F.), rue Pélegrin, 74.
RICARD, architecte, place extérieure d'Aquitaine, 8.
RIGAUD, à Pons (Charente-Inférieure).
ROBOREL DE CLIMENS, rue d'Aviau.
SAINT-VIDAL (DE), statuaire, cité Bardineau.
SANSAS, député, rue du Hâ, 51.
SCHRÖDER, cours du Jardin-Public, 102.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (GEORGES), quai de Queyries, 5.
SIBASSIÉ (L'abbé), aumônier au Val-de-Grâce, à Paris.
SOURGET, *, rue d'Aviau, 36.
SOURIAUX, rue de la Croix-Blanche, 62.
TAMIZEY DE LARROQUE, O, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TERPEREAU, photographe, cours de l'Intendance, 29.
THIBAUDEAU, place des Cordeliers, 7.
THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à A
THUREAU, fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin
TONDUT (ALBERT), procureur de la République, à Blaye (Gi
TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRAPAUD DE COLOMBE, rue Gouvion, 5.
TRARIEUX, avocat, rue des Facultés, 33.
TRIMOULET, rue Jouannet, 4.
VALLETON, architecte, rue Saint-Étienne, 16.
VAN DEN BOSH, photographe, rue Sainte-Catherine, 28.
VAUCLAIRE, architecte, rue de Fleurus, 15.
VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
VAUTHIER, fondeur de cloches, à Saint-Émilion (Gironde).
VERDALLE, docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon,
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.



-LETTE, allées Damour, 28.
VIE (A.), chef de division à la Préfecture, impasse des Tanneries.
DLF, ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, rue Paulin, 91.

Sociétés correspondantes.

mmission de la Topographie des Gaules.
— royale d'Art et d'Archéologie de Bruxelles.
ciété des Antiquaires de France.
— d'Agriculture, Sciences et Arts de Châlons-sur-Marne.
— Éduenne.
— des Antiquaires de Picardie.
— — du Centre.
— — de l'Ouest.
— Académique de l'Aube.
— française d'Archéologie pour la conservation des monuments.
— Archéologique de Namur (Belgique).
— — de Liége (Belgique).
— — de l'Orléanais.
— — de Narbonne.
— — de Limoges.
— — de Sens.
— — de Béziers.
— — de Constantine (Algérie).
Société d'Archéologie du midi de la France.
— — de Nantes.
— — d'Ille-et-Vilaine.
— — de Touraine.
— — de Périgueux.
— — d'Avesnes (Nord).
— — Lorraine.
— des Sciences et Arts de l'Aveyron.
— — — de Pau.
— Scientifique d'Alais.
— des Sciences naturelles de la Rochelle.
— d'Émulation de Rouen.
— de Borda (Dax).
letin Archéologique d'Angoulême.
Musée Archéologique.

TABLE

DES

NOTICES, RAPPORTS ET ÉTUDES

contenus dans le 2e volume de la Société archéologique de Bordeaux

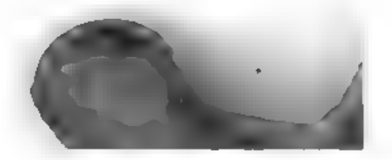
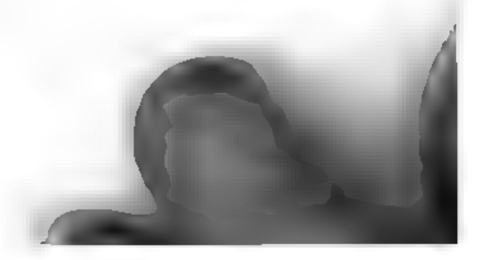
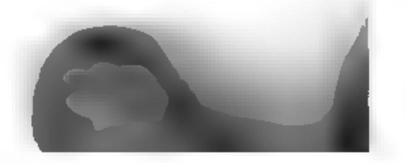


Table des planches et des dessins



L'impression des planches et des dessins est due aux procédés de M. Gagnebin.

INDEX ALPHABÉTIQUE



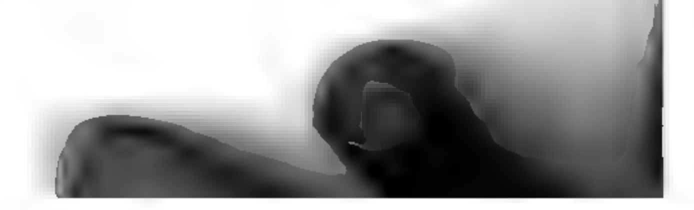
H

I

J

L

M



U

Pages

V

ERRATA

A la page 15, 3e ligne, au lieu de : « L'an 528 de notre ère », lire : l'an 258.

A la page 71, *in fine*, 3e ligne en remontant, au lieu de : « page 82 », lire : page 72.

Bordeaux. — Ve Cadoret, impr., rue du Temple, 12.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société archéologique de [illegible]deaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. [illegible], libraire-éditeur de la Société, 6, [illegible] *de Tourny*, à Bordeaux.




Stanford University Libraries
3 6105 005 601 799

